This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

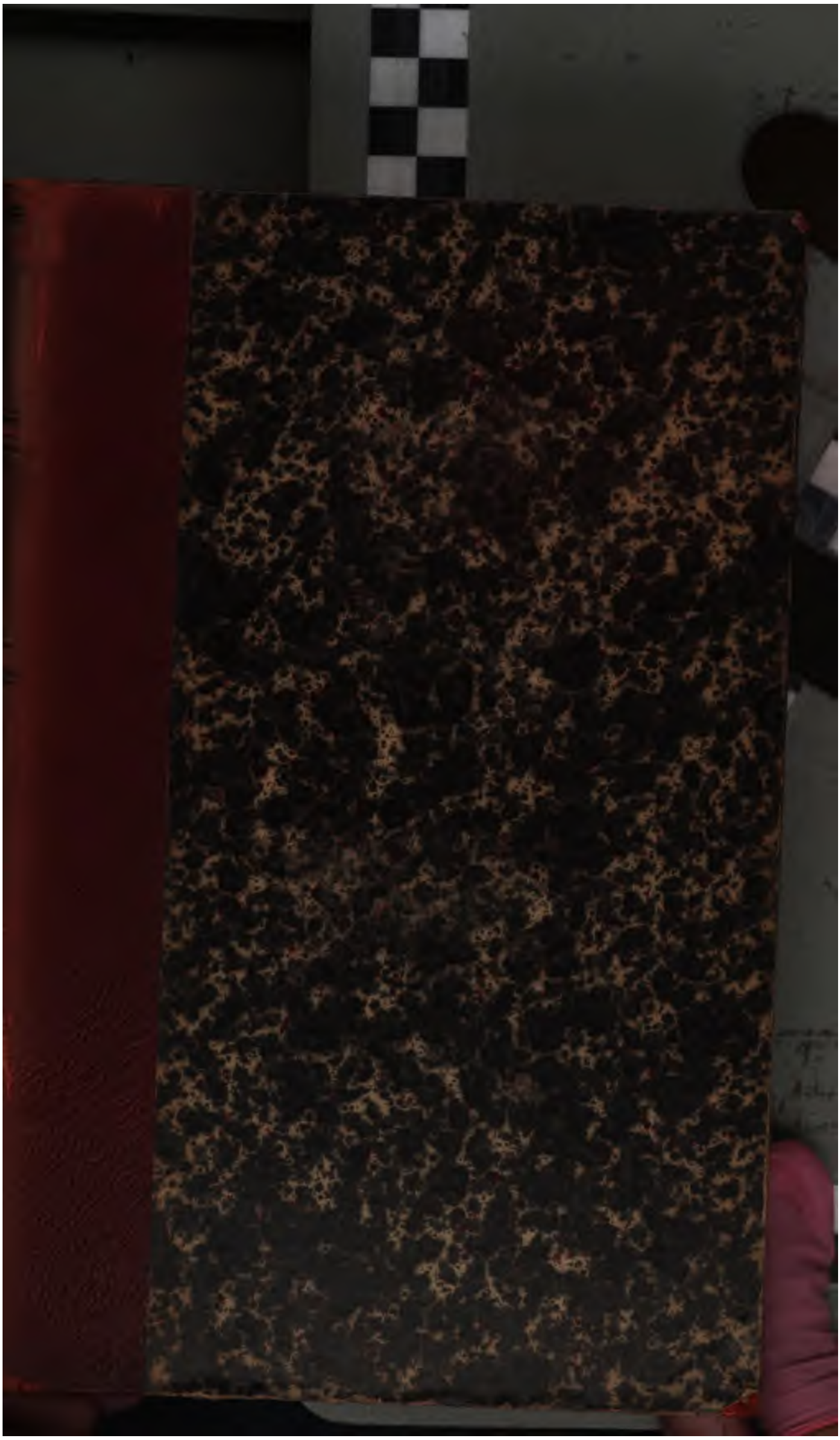

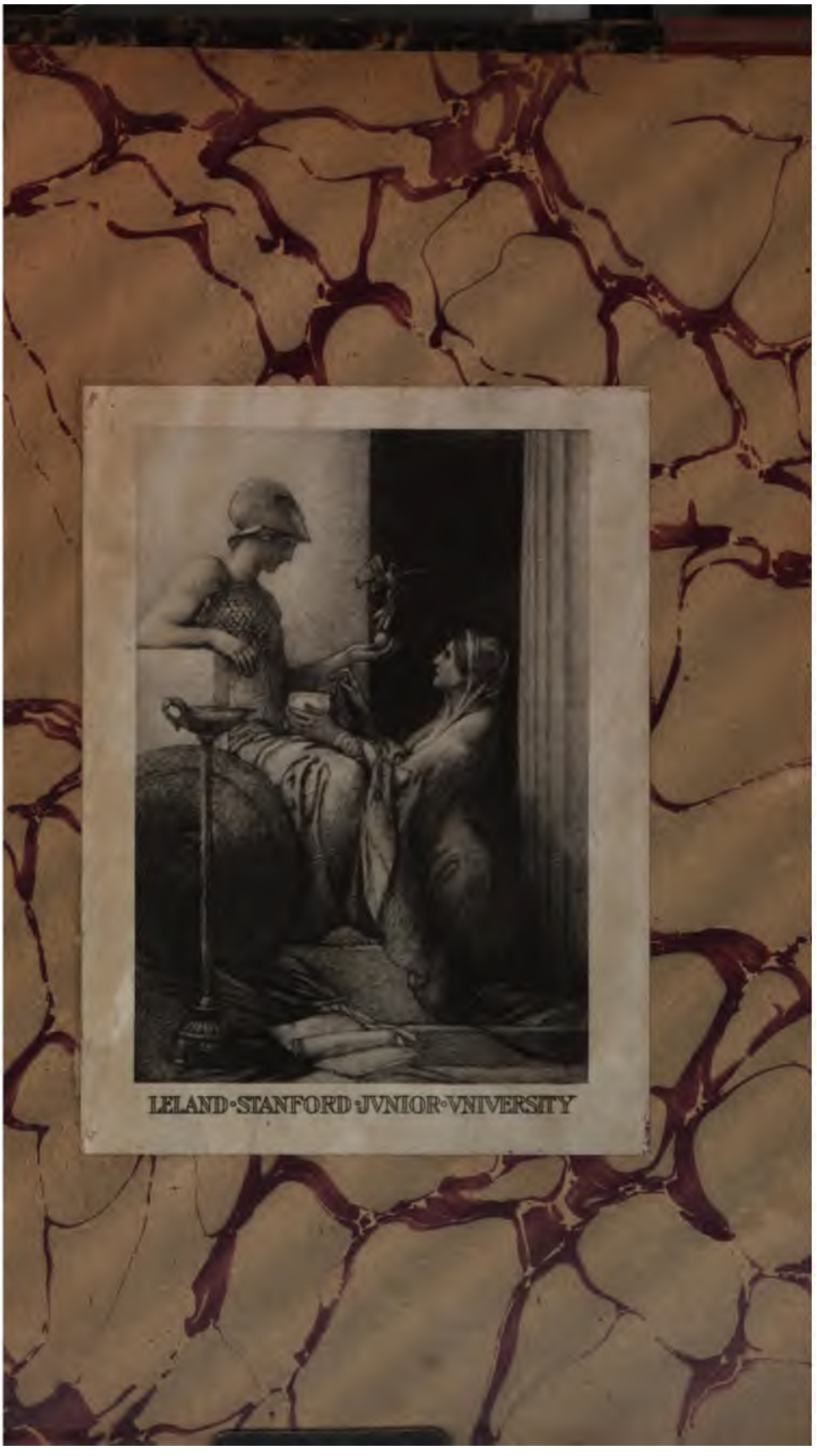
LELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY

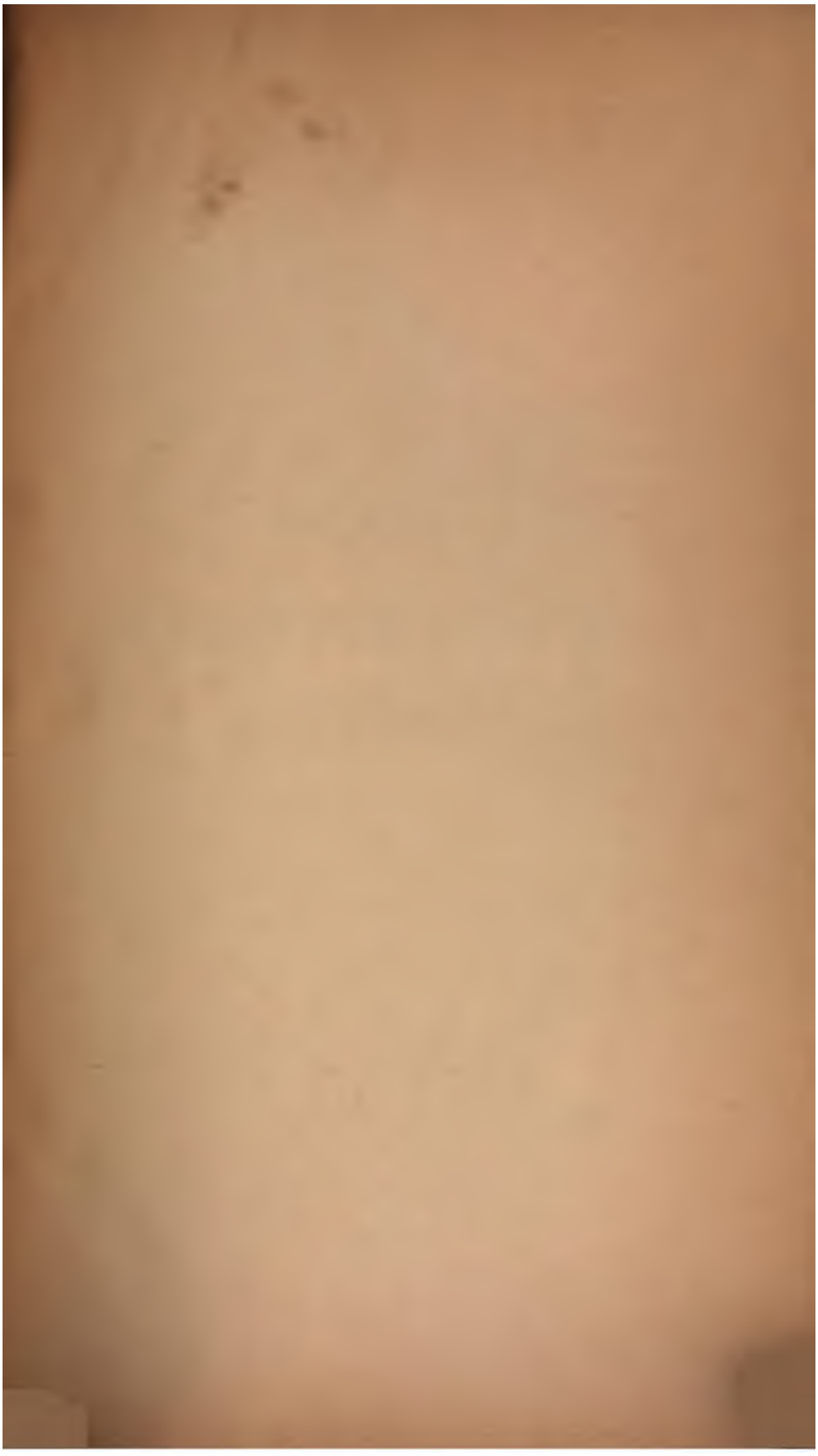

K454

REVUE

HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

DIX-NEUVIÈME ANNÉE.

TOME CINQUANTE-SIXIÈME

Septembre-Décembre 1894.

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1894

LIBRARY
THE LELAND STANFORD JUNIOR
UNIVERSITY

130254

LE TRÉSOR DE L'ÉPARGNE

SOUS FRANÇOIS Ier

(1523-1547).

(Suite et fin.)

III.

La réforme de l'administration financière, décrétée et poursuivie en pleine guerre, n'avait, on vient de le voir, que médiocrement réussi. La paix de Cambrai, fort onéreuse pour le trésor français, n'était pas de nature à permettre une réorganisation immédiate des services fiscaux. Rien de sérieux ne pouvait être tenté alors qu'on s'ingéniait en expédients pour drainer la prodigieuse quantité d'espèces dont le traité du 3 août 1529 stipulait la délivrance effective. Mais ce ne fut que partie remise. Quelques mois après le paiement des 1,200,000 écus du premier terme, avant l'acquittement définitif, une grande ordonnance, celle du 7 février 1532, fut rendue à Rouen sur l'Épargne[1].

Tout d'abord, l'Épargne perdit le caractère ambulatoire qu'elle avait eu jusqu'alors. Ses caisses durent cesser de suivre le Roi et la cour dans leurs déplacements perpétuels. Un siège fixe, le Louvre, où des coffres avaient été récemment aménagés[2], leur

1. Elle n'est publiée intégralement dans aucun recueil. M. de Boislisle l'a analysée dans les *Pièces justificatives pour servir à l'histoire des P. P. de la Chambre des comptes*, n° 53. On trouvera, dans le *Catalogue des actes de François Ier*, II, 4403, l'indication des textes qui en existent. Pour le présent article, c'est la copie contemporaine placée au début du contrôle de la dépense de l'Épargne pour 1532 (Bibl. nat., ms. fr. 15628, fol. 2 et suiv.) qui a été consultée.

2. On lit, dans le contrôle de l'Épargne pour 1532, à la date du 14 février-6 mars 1533 : « A G. de Coline, archer de la garde de la compagnie de Nançay et concierge du Louvre, pour ses peines, sallaires, vaccacion et despence

fut attribué. « Par cy-après, à commancer en ce présent quartier de janvier, tous et chacuns les deniers de nostre dommaine, tailles, aydes, gabelles et équivallens, et autres quelzconques deniers, charges ordinaires et acoustumées déduictes et rabatues, seront apportez par le changeur de nostre Trésor et noz receveurs généraulx, si nous les remectons en leurs estatz et offices, ou par noz receveurs particulliers, grenetiers, fermiers et autres officiers ou commis recevans nosdits deniers en l'une des tours de nostre chastel du Louvre à Paris ès coffres que pour cest effect nous y avons par cy-devant faict mectre, fors et excepté toutesfois les deniers qui proviendront des Parties cazuelles... »

G. Preudomme fut confirmé dans la charge de recevoir et de distribuer ces deniers, et conserva son titre de trésorier de l'Épargne. Mais, à côté de lui et des deux contrôleurs aussi maintenus, fut institué un conseil de surveillance composé du premier et du second présidents de la Chambre des comptes, E. Nicolas et J. Briçonnet, qui furent « commis et députtez... à la garde de partye des clefz desditz tour et coffres et pour estre ouverts et fermez iceulx coffres en leur présence toutes et quantes foys que besoing sera, tant pour y mectre les deniers qu'on y apportera que pour en tirer ceulx que nous ordonnerons y estre prins, affin que en leurdicte présence et non autrement la recette et despence soit faicte ». Au cas d'empêchement d'un des présidents, un maître ordinaire des comptes, N. Viole, devait être « subrogué ou lieu de l'absent ». Ajoutons que ces personnages n'avaient que des

d'avoir gardé l'argent qui a esté mis et porté au Louvre, à laquelle garde ledit Coline a servy et ordinairement vacqué durant le temps et espace de quatre ans soixante-dix-huit journées, tant ès années M V^c XXIX, V^c XXX et le commancement de l'année V^c XXXI, et encores faict à présent, que pour avoir fourny et délivré durant ledit temps de fois en autre boys et chandelle et ainsi que l'on avoit à faire audit Louvre et que les précédens commissaires y alloyent durant le temps que l'on y recevoit la vaisselle d'argent par empruntz suivant les ordonnances dudit seigneur par ses officiers comptables audit château du Louvre. » Bibl. nat., ms. fr. 15628, n° 462, et *Cat.*, II, 5398. Quatre ans et soixante-dix-huit jours décomptés à partir du 14 février 1533 amènent, non à une date quelconque de l'année 1529, mais aux derniers jours de novembre 1528. Il est parlé des coffres du Louvre dans les états relatifs à la délivrance des enfants (ms. fr. 2944 *passim*) et aux emprunts de 1531 (ms. fr. 3122, fol. 118 r°). Ils étaient affectés, non seulement aux deniers de l'Épargne, mais aussi à ceux des Parties casuelles. C'était évidemment à l'occasion des levées de deniers pour la rançon du roi qu'ils avaient été aménagés. On a vu plus haut que le compte de Dapestegny, comme les vacations du concierge G. de Coline, a sa date initiale à la fin de 1528 (1er octobre).

attributions de surveillance ; ils n'étaient pas comptables et n'encouraient du chef des opérations faites devant eux aucune responsabilité. C'était Preudomme seul qui opérait « la recette et distribucion de tous et chacuns les deniers », et en dressait le compte « sans ce que nosdits présidens et Viole en soient aucunement tenuz subsidiairement ne autrement en quelque manière que ce soit[1] ».

Ainsi qu'auparavant, le trésorier dut recevoir l'argent des comptables par ses simples quittances, sous les mêmes formalités d'enregistrement « au registre et contrerolle de la recepte dudit Espargne; et au dessoubz dudit registre et contrerolle », poursuit l'ordonnance, « signera tant celuy qui recevra que celuy qui délivrera ledit argent ». Les dispositions relatives aux bordereaux des espèces furent expressément confirmées et étendues à ces quittances, « qui contiendront les espèces d'or et d'argent desdits paiemens et le prix pour lequel elles auront esté baillées par lesdits receveurs et grenetiers ».

En ce qui touche la sortie des fonds, l'ordonnance fit disparaître la distinction qui existait encore, au moins en droit, entre les dépenses effectuées en vertu de l'état général et les dépenses ordonnées par mandements patents. « Et, quant à la distribucion et despence qui se fera desdits deniers, se fera par vertu de noz mandements patens qui seront adressans audit Preudomme. » L'expédition de lettres spéciales devint ainsi indispensable à la justification de chaque article porté en débours[2]. Tout naturelle-

1. Les gages de ces personnages ne sont pas déterminés dans l'ordonnance. Ils ne le furent que par des lettres de plus de trois ans postérieures, du 23 août 1535 ; des gages annuels de 600 l. t. furent alors attribués à chacun des présidents, et de 400 l. t. au suppléant Viole. Le 3 septembre suivant, Nicolas et Briçonnet reçurent de Preudomme 1,500 l. t. et Viole 1,200 l. t. pour trois années et demie de gages, car les lettres du 23 août avaient pour le passé arrêté respectivement à 1,200 et à 1,000 l. t. ce qui leur était dû pour les trois exercices 1532-1534. Cf. ms. fr. 15632, n° 217, et *Cat.*, III, 8057. Notons, en outre, une quittance d'E. Nicolas portant qu'il a reçu comptant de Laguette 1,000 l. t. le 19 avril 1533 pour parfait payement de 3,000 l. t. dont le Roi lui avait fait don. Boislisle, *Pièces justificatives*, n° 57.

2. En fait, sous le régime antérieur, les parties comptables inscrites à l'état général étaient le plus souvent réassignées aux officiers intéressés par lettres royales, qui avaient pour objet de régler le détail des assignations dont l'état ne prévoyait que le total. Cf. par exemple, aux Archives nationales, dans le registre KK 289 (compte de Languedoil pour 1518), le premier chapitre de dépense où il n'est question que de parties figurant à l'état et où sont mentionnés à chaque article des mandements spéciaux.

ment, ces mandements, avec les quittances remises à Preudomme par les porteurs payés, devaient être « enregistrez ou registre du contrerolle de la despence de nostredicte Espargne », et, comme à la recette, « les espèces d'or et d'argent et avaluacion d'icelles désignées èsdictes quictances et registre ».

Outre l'argent destiné à couvrir les charges ordinaires des diverses recettes, générales ou particulières, l'ordonnance de 1532, à l'instar de celle de 1523, exempta de l'apport aux coffres de l'Épargne les sommes nécessaires au service des gages des cours souveraines et de la solde des mortes-payes, mais à condition « que ledit Preudomme appoincte par ses quictances lesdictes assignacions sur lesdits changeur et receveurs généraulx ou particuliers, grenetiers, fermiers ou autres officiers susdits, ainsi qu'il sera par luy advisé et en vertu de noz mandemens patens que nous ferons pour ce lever sur ledit Preudomme, lesquelz mandemens et assignacions seront enregistrés èsdits registres et contrerolles dudit Espargne ». En outre, « à ce que aucun billonnaige ne se puisse commectre au paiement desdictes assignacions », il fut enjoint « que les assignez certiffient au doz desdictes quictances dudit Preudomme... les espèces d'or et d'argent et prix à quoy ilz les auront receuz ». Le nouveau règlement laissa même entrevoir l'extension éventuelle à d'autres dépenses de ce système d'assignation directe : « Aussi que nous en pourrions ordonner faire à plusieurs personnes, tant pour le payement de nostre gendarmerie que autres, pour éviter aux fraiz du port et voicture des deniers[1]. »

Le contrôle général garda l'organisation de 1527[2]. La création du conseil de surveillance eut seulement pour effet d'imposer aux contrôleurs des obligations nouvelles. Ces deux officiers, ou l'un d'eux au moins, durent servir de témoins avec les présidents à l'encaissement et à la distribution des deniers. De plus, ils durent désormais tenir en original et en double expédition leurs

1. L'ordonnance du 31 décembre 1534 porta réduction de moitié des taxes et vacations allouées jusqu'alors aux comptables pour le recouvrement des deniers à eux assignés. L'exposé des motifs indique que cette économie est faite « parce que de présent ne font aucunes avances ny aucuns frais pour recouvrer lesdites assignations et que toute leur charge est réduite à prendre les deniers au Louvre... » Ms. fr. 15632, fol. 1, et *Cat.*, II, 7444.

2. Deux suppléants furent désignés pour « contreroller » en cas d'absence des titulaires, le greffier des comptes P. Chevalier et le notaire et secrétaire J. Bordel.

registres de contrôle ; les originaux étaient destinés à la Chambre des comptes, où il leur fut prescrit de les déposer trois mois après la clôture de l'exercice[1] ; des deux expéditions, l'une était pour les présidents, l'autre pour le trésorier de l'Épargne.

Le trésor de l'Épargne était fixé au Louvre, mais le trésorier n'était pas dans l'obligation de résider auprès de ses coffres. Tout au contraire, il devait, ainsi que précédemment, rester à la suite de la cour, afin d'y pourvoir aux dépenses journalières et d'assister le Roi et le Conseil dans l'expédition des affaires financières courantes. Aussi ne lui fut-il pas imposé d'effectuer personnellement l'encaissement des deniers et leur distribution. Pour ces opérations, il pouvait « subroger en sa place tel que bon luy semblera[2] », pourvu que les quittances délivrées aux receveurs fussent toujours signées de lui, « par les quictances toutesvoyes dudit Preudomme et non autrement », spécifiait l'ordonnance[3].

Pour ouvrir les coffres, et même pour accéder simplement auprès d'eux, il fallait l'accord et l'action commune des trois pouvoirs qui composaient l'administration de l'Épargne. On comptait en effet, tant à la porte de la tour qui renfermait les coffres qu'à chacun de ceux-ci, trois serrures différentes qu'ouvraient autant de clefs, gardées les unes par les présidents, d'autres par les contrôleurs, les dernières enfin par le trésorier ou ses commis. En outre, la garde de la tour était confiée à « deux archers de nostre garde de chacune bande qui serviront par quartier audit Louvre, lesquelz les cappitaines d'icelles bandes nommeront et envoyeront des plus seurs et féables de leursdictes bandes[4] ».

1. C'était le délai laissé aussi au trésorier pour dresser ses comptes et en opérer la remise sur le bureau de la Chambre. Outre ses comptes, d'ailleurs, Preudomme était « tenu faire, tant de l'entrée que de l'issue d'iceulx deniers, bon et entier registre ».

2. Les subrogés devaient être « des clercs loyaux et féables, congnoissans et bien expérimentez ou fait des monnoyes, à ce que aucun mesconte, tare ou faulce monnoie, tant d'or que d'argent, ne soit faicte à la réception et distribucion desdits deniers ». Sur un d'eux, Alain Veau, « clerc servant ordinairement à compter les deniers de l'Espargne au Louvre », qui reçut en récompense de ses services le don du quart de la résignation (montant 75 écus d'or) de l'office d'élu à Rochefort, Dourdan et Authon, dont un certain P. Lemaître s'était démis à son profit, cf. Arch. nat., J 960c, fol. 1 r°, et *Cat.*, II, 5219.

3. Pour le même motif, Preudomme était dispensé « de chevaulcher sa charge et généralité de Normandie, actendu l'occupacion ordinaire et continuelle qu'il a et aura en l'exercice dudit office de trésorier de l'Espargne ».

4. Les « menuz fraiz » de l'Épargne, comme « achaptz de bois, tappis verds,

A l'égard des trésoriers et des généraux, les prescriptions de l'ordonnance de 1523 furent renouvelées sans modifications ; il est inutile de s'y arrêter[1].

En revanche, la situation faite au changeur et aux receveurs généraux doit appeler l'attention. La réforme de 1532 fut le point de départ de toute une série de mesures très graves prises à l'encontre de ces officiers, dont le résultat, quelques années plus tard, fut la suppression du change du Trésor, la confusion dans des caisses et sur des comptes communs des anciennes finances ordinaires et extraordinaires, enfin la création de seize recettes générales dont les titulaires recouvrèrent, dans les limites de leurs circonscriptions, aussi bien les revenus domaniaux que les tailles, aides, gabelles, équivalents, etc... Raconter cette évolution en détail serait hors de notre sujet. Au moins est-il indispensable de préciser quelques faits et quelques dates.

Peu avant l'ordonnance du 7 février, le changeur et les receveurs avaient eu l'ordre de rendre compte de la gestion de leurs recettes pour « tout le temps passé jusques au dernier jour de décembre dernier ». En effet, « contrevenans à nostre ordonnance » de 1523, ils n'avaient pas « fourny et délivré les deniers par eulx receuz de nos receveurs particulliers ès mains du trésorier de nostre Espargne aux jours et termes qu'ilz les devoient fournir et bailler, ains les aucuns d'eulx s'en seroient aydez en leurs affaires, tellement qu'ilz en seroient demourez en gros arrière et reste envers nous ». En attendant que leurs comptes fussent apurés et liquidés, on les suspendit[2] et on les remplaça par des « commis à l'exercice » de leurs charges[3]. Puis, l'année suivante, loin de leur rendre ces charges, on institua pour administrer les recettes générales des commissions de trois membres

gectons, pappier et autres choses, » devaient être faits « par l'ordonnance de nosdits présidens et Viole, ou de l'un d'iceulx, et paiez par ledit Preudomme ». Un rôle, signé d'un des présidents ou des contrôleurs, devait servir à ce dernier « d'acquict vallable ». La dépense annuelle ne pouvait dépasser « mil livres tournois ».

1. Une ordonnance portant réduction de leurs gages, règlement de leurs chevauchées, etc..., fut rendue le 31 décembre 1534, puis rectifiée par lettres du 23 août 1535. Cf. *Cat.*, II, 7443, et III, 8055.

2. Les « lettres de la suspencion des receveurs généraulx », mentionnées dans l'ordonnance du 7 février, n'ont pas été retrouvées et ne figurent pas dans le *Catalogue*.

3. La désignation de ces commis n'avait pas encore été faite lors de l'ordonnance qui l'annonce comme imminente.

qui, chose à noter, durent recueillir tous les deniers royaux, ceux du domaine comme les autres[1]. Le change du Trésor se trouva de la sorte supprimé en fait, bien qu'on voie figurer encore dans les actes de cette époque un personnage portant le titre de changeur[2]. Cet état de choses, modifié en 1539 par la substitution aux commissions de commis uniques, se prolongea sans doute jusqu'en 1543, où furent créées les seize recettes générales[3].

L'ordonnance de 1523 avait laissé au changeur vingt jours et aux receveurs un mois pour verser à l'Épargne les fonds recouvrables par eux. En 1532, un délai uniforme de « trois sepmaines après les termes escheuz, non comprins en ce le temps raisonnable qu'ilz mectront à faire le chemin », fut imparti à ces comptables ou aux « commis à l'exercice », avec la recommandation expresse que « les deniers qui seront par eulx recouvertz et receuz des officiers particulliers ne feront aucun séjour en leurs mains ne en leurs maisons ou ailleurs, mais, sans les employer ne eulx en ayder à autre effect, [ils] les feront apporter promptement en nostre chasteau du Louvre pour estre mis ès coffres ou les payeront incontinant aux personnes que nostre trésorier de l'Espargne pourra par ses mandements assigner sur eulx en mesmes espèces qu'ilz les auront receues des receveurs particulliers, grenetiers ou fermiers, sur peine d'amende arbitraire ».

1. Cf. Bibl. nat., ms. fr. 3020, fol. 118. Ces commissions étaient ordinairement composées d'un magistrat ou officier de robe longue, d'un officier de robe courte et d'un officier de finances. Ce dernier, qualifié *clerc*, était seul en nom dans les pièces de comptabilité, mandements, quittances, etc... Cf. surtout les contrôles de recette, mss. fr. 15630, 15631 et 15633.

2. Un certain Jean Duval, qu'il ne faut pas confondre, ainsi que l'a fait M. de Boislisle, avec le gendre de Preudomme, que nous trouverons ci-dessous trésorier de l'Épargne. Cf. *Pièces originales*, dossier Duval (64755). On avait nommé en 1532 un *commis* au change du Trésor, Jean Dudère, qui figure pour les *restes* de cet exercice dans le contrôle de 1533, ms. fr. 15630, fol. 3 v°, 8 v°, 140 v°, 147 v°, 157 v°.

3. Cf. mss. fr. 5503, fol. 63 v°, 133 r° et 136 r°, 25721, n°s 429 et 520, et *Cat.*, III, 7482 et 10585. En même temps, les recettes trop vastes étaient démembrées. Cf. l'état précité du ms. fr. 3020 et les contrôles de recette *ut supra*. On préparait ainsi pratiquement les démembrements qu'on réalisa définitivement en 1543. — Plusieurs ordonnances furent rendues à cette époque contre les comptables concussionnaires, prescrivant la liquidation à bref délai de leurs comptes et les frappant de peines sévères. Cf. 4 avril 1531, Arch. nat., P. 2305, p. 1217, 19 avril, 16 mai, 14 juin, et surtout 8 juin 1532, dans Fontanon, II, p. 620 à 625, et *Cat.*, II, 3957, 4516, 4549, 4625 et 4635.

(quant aux frais de transport des espèces), les présidents et le trésorier devaient demander après le premier quartier aux trésoriers s'ils en voulaient « compter » et à quelles conditions : au Roi appartiendrait ensuite de « leur en faire telle taxe que verrons estre à faire par raison », sauf à laisser « [illegible]... des deniers de leurs receptes entre leurs mains... telle somme que par les presidens Viole et Preudhomme sera advisé ».

Sur le fonctionnement de l'Épargne telle qu'elle fut constituée en février 1532, nous possédons plus de documents que pour la période précédente. Il existe en effet à la Bibliothèque nationale, sous les nos [illegible] à [illegible] du fonds français, six registres des recettes et des dépenses de l'Épargne pour les exercices 1532 à 1535, c'est-à-dire pour les quatre années de paix qui suivirent sa réforme. Les mentions de début « pour Messrs les présidens du Louvre », montrent qu'il s'agit des expéditions remises à ceux-ci par les contrôleurs ; ce sont par conséquent des copies exécutées sous la direction de ces officiers et collationnées par eux sur les registres journaux qu'ils devaient déposer à la Chambre des comptes. — Voici comment ils sont disposés :

Les registres de recette (années 1532 à 1535) comprennent chacun, non pas les recettes correspondant aux revenus d'une année entière, mais bien les recettes réellement effectuées à l'Épargne pendant une année entière, du 1er janvier au 31 décembre. Il s'ensuit qu'il y manque en règle générale le dernier quartier d'une année de l'année dont ils portent la date, et qu'on y voit figurer, outre les restes encore recouvrés des quartiers antérieurs, le dernier quartier d'une année de l'année précédente.

Chaque versement à l'Épargne fait l'objet d'un article auquel se trouve toujours, sauf certaines exceptions sur lesquelles nous reviendrons, la mention que ce versement a été fait comptant au château du Louvre contre une quittance de Preudhomme, dont la date est donnée, et le montant mis « es coffres du trésor et Espargne » en présence des présidents. Le bordereau détaillé des espèces d'or et d'argent, signé du commis du comptable qui a opéré le versement au nom de ce dernier, y est reproduit. Enfin l'article est clos par la mention de l'enregistrement et de sa date, au-dessous de laquelle on lit la signature, ou au moins le paraphe, de P. Michon, contrôleur général de la recette.

C'est suivant l'ordre des dates d'enregistrement, qui se con-

corde pas toujours avec celui des dates des quittances de Preudomme, que les articles sont disposés. Il s'ensuit que les versements provenant des différentes recettes générales n'y sont pas classés en chapitres distincts, mais rapportés pêle-mêle à la suite les uns des autres.

Il y a cependant une division en chapitres; elle correspond aux quartiers de l'année financière.

Un premier chapitre, dépourvu de titre, contient les versements provenant des revenus des années précédentes, c'est-à-dire le quartier d'octobre-décembre précédent en entier et les restes des quartiers antérieurs. Dans ce chapitre, les revenus de toute espèce sont confondus; les versements d'origine domaniale sont enregistrés sans ordre avec ceux qui ont pour source les tailles, aides, gabelles, etc... Viennent ensuite trois chapitres portant respectivement le titre des trois premiers quartiers de l'année; ils renferment les versements provenant des revenus de chacun de ces quartiers. Mais on doit faire observer qu'il ne s'agit là que des seuls revenus des tailles, aides, gabelles, etc... Le produit du domaine pour l'année entière forme en effet un cinquième chapitre. Enfin, s'il a été perçu au cours de l'année par l'Épargne des sommes provenant de ressources autres que le domaine ou les tailles, aides, gabelles, etc..., ces rentrées sont consignées dans des chapitres spéciaux à la suite des précédents.

Au rebours des registres de recette, les deux premiers de ceux de dépense (années 1532 et 1533) renferment, non pas les dépenses effectivement acquittées par l'Épargne durant toute une année, mais bien les dépenses assignées sur les ressources des quatre quartiers d'une année entière de recette, du 1er janvier au 31 décembre. La conséquence est qu'ils s'étendent sur beaucoup plus d'une année. Ainsi, le premier contient des paiements dont le plus ancien est du 5 mars 1532 et le plus récent du 4 octobre 1534; le second va de mars 1533 à juillet 1534. Il en est autrement du troisième registre de dépense, qui porte la date de 1535. On y trouve seulement les dépenses enregistrées pendant l'année 1535, quelle que soit d'ailleurs la provenance des ressources y affectées.

En règle générale, et sauf exceptions à déterminer ci-dessous, chacun des articles de dépense porte que la somme dépensée a été payée comptant au Louvre par Preudomme, après avoir été tirée

des coffres de l'Épargne en présence des présidents. Le détail des espèces est donné, ainsi que la date de la quittance de la partie prenante et celle du mandement royal prescrivant la dépense; en outre, le quartier dont provient la somme est spécifié. Enfin, la mention de l'enregistrement et de sa date, avec la signature ou le paraphe du contrôleur général de la dépense, Ét. Leblanc, clôt l'article.

Ainsi qu'à la recette, à la dépense l'ordre des dates d'enregistrement, souvent très différent de celui des dates des quittances et partant de celui des dépenses mêmes, était le principe du classement des articles. Il n'y avait donc pas de chapitres correspondant aux diverses natures de dépense.

Dans le registre de 1532, il n'y a pas de chapitres du tout. Les 621 articles qui le composent sont simplement transcrits à la suite les uns des autres dans l'ordre de leur date d'enregistrement. Le registre de l'année suivante est disposé différemment. Sans parler d'une section consacrée aux deniers distribués « hors le Louvre », dont il sera parlé plus loin, on remarque quatre chapitres correspondant aux quatre quartiers de recette de l'année financière, c'est à savoir le premier contenant les parties de dépense assignées sur les ressources du quartier de janvier-mars, le second les parties assignées sur celles d'avril-juin et ainsi de suite. De plus, comme certaines parties, au lieu d'être assignées expressément sur les deniers d'un quartier déterminé, l'étaient simplement sur ceux de l'année, ces dernières sont enregistrées pêle-mêle avec celles du dernier quartier d'octobre-décembre. Le troisième registre, avec la section des deniers « hors le Louvre », a aussi quatre chapitres correspondant aux quatre quartiers. En outre, comme il renferme, par suite de la particularité signalée plus haut, des dépenses gagées sur les ressources des années antérieures, celles-ci sont contenues dans un chapitre spécial qui est le premier.

Qu'ils se rapportent à la recette ou à la dépense, les registres que nous venons de décrire fournissent matière à des observations propres à nous éclairer sur le fonctionnement de l'Épargne et à compléter, sinon à corriger, les notions fournies par l'ordonnance du 7 février 1532.

On se rappelle que celle-ci exemptait en tout état de cause de l'apport aux coffres du Louvre les sommes destinées aux gages

des cours souveraines et des mortes-payes, et éventuellement les deniers à affecter à la solde de la gendarmerie ou même à d'autres dépenses non spécifiées. Or, l'examen des registres montre qu'on ne tint aucun compte de ces réserves. Non seulement la solde de la gendarmerie, mais aussi les gages des cours souveraines et ceux des mortes-payes furent, comme les autres dépenses, payés comptant au Louvre avec les formalités de droit commun[1]. Nous ignorons quelle fut la cause de cette grave dérogation aux prescriptions de l'ordonnance.

Il n'en est pas de même d'une autre dérogation que révèlent également les registres. On sait que le trésorier de l'Épargne était toujours à la suite de la cour et qu'il avait la charge de pourvoir aux dépenses inopinées et pressantes qui y survenaient journellement, telles que l'argent comptant à fournir au Roi, le salaire des courriers, les dons faits aux envoyés des princes étrangers, etc... Il ne pouvait acquitter ces dépenses dans les formes déterminées par l'ordonnance que si la cour se trouvait résider à Paris, ce qui était, sous François Ier, chose tout à fait exceptionnelle. Force fut donc de ne pas observer ces formes à la rigueur. Des mandements patents adressés à Preudomme donnèrent à cet officier la faculté de lever comptant par ses simples quittances sur les receveurs généraux des sommes souvent considérables qu'il garda par devers lui afin de les employer « ès affaires qui surviennent ordinairement autour de la personne du Roi ». Le trésorier de l'Épargne reçut ainsi 129,884 l. t. en 1532[2], 553,922 l.

1. Cf. mss. fr. 15628, nos 10, 84, 85, 97, etc..., 15629, nos 59, 64, 67 à 74, 85, etc...

2. Cf. ms. fr. 15628, nos 168, 176 à 178, 181, 182, 284 à 286, et *Cat.*, II, 4577, 4605, 4634, 4763, 4834, 4860, 4983, 5007. Ces 129,884 l. t. sont la totalisation des sommes portées aux mandements ci-dessus énumérés. Mais on doit noter qu'un mandement du 12 juin (178 et 4634), après avoir autorisé Preudomme à recevoir 19,874 l. t. du commis à la recette de Languedoil, ajoute : « Et ce oultre VIIIm IIc IIIIxx l. t. qu'il a cy-devant receues comptant à diverses fois des receveurs généraulx des finances. » S'il convient de tenir compte de ces 8,280 l. t., ce qui n'est pas certain, le rappel précité pouvant se rapporter à des perceptions autorisées par un mandement antérieur, par exemple celui du 22 mai (168 et 4577), Preudomme aurait reçu comptant, en 1532, 138,164 l. t. Ajoutons d'ailleurs que l'addition des mandements de détail ordonnant au trésorier des paiements comptant sur les deniers recouvrés « pour estre par luy employez ès affaires qui ordinairement surviennent autour dudit seigneur [Roi] » donne une somme de 164,795 l. 15 s. 8 d. t., supérieure par conséquent d'environ 26,000 l. t. même à ce dernier chiffre.

5 s. 4 d. t. en 1533[1], 86,070 l. t. en 1534[2], et 505,069 l. 5 s. 2 d. t. en 1535[3], soit en tout pendant ces quatre années près de 1,275,000 l. t., qui furent encaissées et distribuées par lui sans passer par les coffres du Louvre et hors de la présence des présidents. En outre, il faut tenir compte d'un certain nombre d'assignations que fit directement Preudomme par mandements portant quittance adressés, en exécution de lettres royales sur ce rendues, à divers agents de recette. Les contrôles de la dépense accusent, en 1532, pour 60,610 l. 5 d. t. de ces assignations[4], et, en 1533, pour 88,115 l. 7 s. 11 d. t.[5]. Celui de 1535 est muet sur ce chapitre. Quant aux contrôles de recette, on y relève en 1533 des assignations pour 12,276 l. 3 s. 7 d. t.[6], en 1534 pour

1. Ce chiffre est obtenu par l'addition des sommes portées aux lettres adressées à la Chambre des comptes pour l'aviser des autorisations de perception directe accordées au trésorier. Ces lettres, de dates fort diverses (du 5 mars au 12 décembre 1533), furent toutes enregistrées en même temps au contrôle de la dépense de l'Épargne le 25 février 1534 (ms. fr. 15629, nos 704 à 717, et *Cat.*, II, 5520, 5958, 6028, etc...). Ce sont en général des sommes rondes de 10,000, 20,000, même 100,000 l. t. Quant à leur distribution par le trésorier, elle fait l'objet d'au moins 280 mandements de détail. Les sommes ordonnancées dans ces derniers actes s'élèvent à 564,000 l. t. environ, soit 10,000 l. t. à peu près de plus que les sommes indiquées dans les lettres aux Comptes. Cela s'explique par ce fait que le 3 mai Preudomme prit, avec les formalités accoutumées, aux coffres du Louvre, une somme de 10,000 l. t., « pour estre par ledit Preudomme faict porter près dudit seigneur [le Roi] et icelle bailler et délivrer aux personnes, pour les causes et ainsi que par les mandements et acquictz dudit seigneur lui sera ordonné ». Cf. *ut supra*, 54 et 5799. — Le contrôle de la recette pour cette même année 1533 n'indique que 455,548 l. 7 s. 10 d. t. versées directement entre les mains de Preudomme, et encore est-ce à condition d'y réparer une omission de 281,136 l. 11 s. 6 d. t. provenant de la recette de Languedoc et non enregistrées. Cf. ms. fr. 15630, *passim*.

2. Tandis que les chiffres précédents ont été fournis par des contrôles de dépense, celui-ci est fourni par un contrôle de recette, le ms. fr. 15631, fol. 6 v°, 41 v°, 114 v°, 117 v°, etc... Le contrôle de la dépense pour cette année n'existe pas.

3. Ce chiffre est aussi fourni par un contrôle de recette, le ms. fr. 15633, fol. 66 v°, 78 v°, 79 r°, etc... Le contrôle de la dépense pour 1535, incomplet par suite de la particularité signalée plus haut, n'indique que deux appointements en faveur de Preudomme, l'un et l'autre de 100,000 l. t. sur la recette générale de Normandie. Cf. ms. fr. 15632, nos 611 et 612, et *Cat.*, III, 7659 et 7733. Pour la même raison, le total des mandements de détail réglant les distributions à faire par le trésorier dépasse à peine dans ce contrôle 180,000 l. t.

4. Ms. fr. 15628, nos 147, 162, 183, 193, etc...

5. Ms. fr. 15629, nos 561, 721, 730, 731, 873, etc...

6. Ms. fr. 15630, fol. 5 r°, 8 r°, 13 r°, 27 v°, 132 v°, etc...

68,140 l. t.[1], en 1535 pour 9,647 l. 10 s. t.[2]. En somme, de ces éléments d'information, il ressort que Preudomme n'assigna pas dans ces quatre années plus de 150,000 l. t. Avec les 1,275,000 reçues et distribuées comptant, cela donne au total 1,425,000 l. t. qui ne tombèrent pas dans les caisses du Louvre. Les recettes effectuées au cours de cette période dépassant 17 millions[3], on voit qu'un douzième seulement des budgets fut recouvré et distribué irrégulièrement.

Il va sans dire que, tant à la recette qu'à la dépense, toutes ces sommes étaient soumises à la formalité de l'inscription aux registres des contrôleurs[4]. Pour les parties allouées directement à Preudomme aussi bien que pour ses assignations sur les comptables de recette, il n'y eut jamais de chapitre spécial dans les contrôles de la recette; les unes et les autres furent purement et simplement insérées à leurs dates d'enregistrement dans les chapitres de leurs quartiers respectifs. On les reconnaît à cette particularité qu'il n'y est pas fait mention des coffres du Louvre. Dans le contrôle de la dépense pour 1532, il fut procédé de même; les parties de dépense acquittées sur ces fonds, les mandements ordonnant leur levée, enfin les assignations de Preudomme y furent enregistrés à leur date. L'année suivante, au contraire, le contrôleur Ét. Le Blanc fit de ces parties, des mandements correspondants et des assignations une section à part intitulée « Deniers distribués hors le Louvre », qu'il mit à la suite des chapitres de quartiers consacrés uniquement aux deniers distribués conformément à l'ordonnance[5]. Cette disposition existe également dans le registre de 1535.

Nous avons montré que ces dérogations à l'acte royal du 7 février 1532 s'imposaient en nombre de cas. Nous serions donc mal venus à condamner en principe de telles pratiques. Toutefois, il est impossible de ne pas constater qu'il se commit sous leur couvert de réels abus. Trop souvent, en effet, il arriva que

1. Ms. fr. 15631, fol. 19 v°, 20 r°, 50 r° à 57 r°, etc...

2. Ms. fr. 15633, fol. 54 r°, 126 r°, 155 r°.

3. A savoir : 4,639,560 l. 7 s. 9 d. t. en 1532, 4,352,467 l. 10 s. t. en 1533, 4,864,212 l. 2 s. 6 d. t. en 1534, et 3,370,511 l. 10 s. 3 d. t. pour ce qui fut enregistré de l'exercice 1535 (environ les trois premiers quartiers), au total exactement 17,226,752 l. 6 d. t.

4. Sauf l'exception déjà signalée des 281,136 l. 11 s. 6 d. t. de la recette de Languedoc en 1533. Ce ne fut évidemment que le résultat d'un oubli.

5. Ms. fr. 15629, nos 561 et suiv.

des courtisans abusèrent de leur crédit pour se faire payer comptant par Preudomme, soit leurs pensions, ce qui leur permettait de les toucher plus vite et plus commodément, soit de purs dons parfois considérables, ce qui aggravait la première dérogation par une seconde non moins formelle[1]. Dans des termes qui reproduisaient textuellement ceux de l'ordonnance de décembre 1523, l'ordonnance de 1532 avait prescrit que l'acquittement des dons royaux fût différé « jusques à la fin du dernier quartier de l'année, fors ce que donnerons aux ambassadeurs et estrangiers et les dons qui n'excéderont la somme de mil escuz soleil pour une fois ».

Les registres de recette donnent lieu à une dernière observation.

Dès 1533, on y voit figurer dans un chapitre spécial la moitié des deniers communs des villes dont François Ier avait ordonné le prélèvement au profit des réparations des places frontières; un chapitre semblable se retrouve en 1534 et en 1535[2]. Or, cette moitié des deniers communs, déjà levée en 1527 et en 1528, avait été attribuée alors à la recette des Parties casuelles.

Le registre de 1535 marque un progrès de plus dans l'extension des pouvoirs de recette du trésorier de l'Épargne. Cette année-là, il encaissa le produit de diverses ressources jusqu'alors du domaine des Parties casuelles. Sans parler de la composition due par H. Bohier, déjà recouvrée en partie par le receveur des Parties casuelles, dont les lettres du 19 février 1535 autorisèrent l'Épargne à recevoir le solde[3], Preudomme se vit réserver les amendes prononcées par la commission sur le fait des usures[4]; bien mieux, tandis que le soin de centraliser les deux décimes de 1533 avait été laissé à un autre que lui, sans doute au receveur des Parties casuelles, en 1535 ce fut lui qu'on chargea de recouvrer les trois nouveaux décimes demandés au clergé[5]. Ces conquêtes de l'Épargne sur les Parties casuelles sont à retenir; c'est

1. Cf. à titre d'exemples, dans le ms. fr. 15628, les nos 164 à 167, 325 à 331, et, dans le 15629, les nos 652, 783, 852, 855, 860, 861 (pensions et dons payés à Montmorency et à Brion).

2. Mss. fr. 15630, fol. 171 ro à 178 vo, 15631, fol. 200 ro à 209 ro, et 15633, fol. 183 ro à 186 ro.

3. Cf. mss. fr. 15632, no 2 (*Cat.*, III, 7552), et 15633, fol. 191 ro.

4. Ms. fr. 15633, fol. 175 ro à 177 vo.

5. *Ut supra*, fol. 160 ro à 170 ro.

le début d'une évolution qu'on verra s'achever avant la fin du règne.

En 1532, le receveur général des Parties casuelles n'était plus Pierre Dapestegny, qui semble avoir abandonné sa charge dans le courant de l'exercice précédent. A partir du 15 juin 1531[1], on voit le commis à l'extraordinaire des guerres et aux pensions des Suisses, Jean Laguette, exercer l'office en attendant d'y être promu par provisions régulières[2]. Comme Babou d'ailleurs, bien que relevé de ses fonctions, Dapestegny avait conservé la recette de ses « restes », en particulier des sommes assez fortes encore recouvrables du chef des impositions frappées à l'occasion de la rançon du Roi, décimes de 1529, dons de la noblesse, contribution des villes[3].

L'ordonnance du 7 février 1532 déclarait en termes exprès que les deniers des Parties casuelles ne seraient pas déposés dans les coffres aménagés pour l'Épargne. La recette générale des Parties casuelles continua donc à rester indépendante de l'Épargne, mais, bien qu'on n'ait pas les lettres royales qui furent sans doute rendues à ce sujet, on ne saurait douter que J. Laguette ait vu ses opérations de caisse aussi étroitement réglementées que celles de Preudomme. A l'instar des deniers de l'Épargne, les deniers des Parties casuelles durent être mis dans des coffres établis aussi au Louvre; le délai imparti au receveur général pour effectuer l'apport aux coffres des espèces venues en ses mains n'était que de trois jours[4]. De même, le conseil de surveil-

1. Arg. de l'annotation marginale suivante : « Per compotum primum dicti Laguette pro octodecim mensibus et quindecim diebus finitis ultima decembris Mo quingentesimo XXXIIo. » Ms. fr. 10388, recette de Jean Duval. Cf. aussi ms. fr. 3122, fol. 118 ro.

2. En date du 10 août 1532, d'après le *Cat.*, II, 4730.

3. Dapestegny porte dès lors le titre de général de Bourgogne, qu'il avait depuis quelques années déjà. Il s'était vu sur le point, en 1531, d'acquérir l'office de changeur du Trésor. Cf. Arch. nat., J 964, no 29. — Sur le fait qu'il dut opérer la rentrée des « restes » de sa charge, cf. ms. fr. 5503, fol. 28 vo, et Arch. nat., J 960c, fol. 16 vo, 65 vo et 132 vo. Il parvint au surplus à s'en faire décharger. On trouve en 1535 un certain A. Le Roy qualifié « commis aux restes des décimes dont a eu par cy-devant la charge Mo Pierre Dapestegny. » Ms. fr. 15633, fol. 52 ro.

4. Des textes de 1533 parlent de « l'ordonnance et injunction qui a esté dernièrement faicte audit Laguette de porter ou envoyer les deniers de sadicte recepte générale troys jours après la réception d'iceulx ès coffres du Louvre sous peine du double. » Arch. nat., J 960c, fol. 46 vo, et Bibl. nat., ms. fr. 25721, no 402 (*Cat.*, II, 5802).

lance institué auprès de l'Épargne fut investi d'attributions identiques à l'égard des Parties casuelles; ainsi que Preudomme, Laguette ne put encaisser et distribuer les deniers de sa charge qu'en présence des présidents et des contrôleurs, à charge pour ces derniers d'enregistrer sur leurs « contrerolles » les entrées et sorties de fonds[1].

Au surplus, ces prescriptions ne semblent pas avoir été respectées longtemps. Durant l'année 1532 et les premiers mois de 1533, on n'y découvre dans les actes conservés aucune dérogation. Mais, dès mars 1533, des irrégularités s'accusent. Un acte du 10 de ce mois nous apprend d'abord que le Roi a décidé de réserver chaque mois 10,000 écus sur les Parties casuelles « pour convertir en ses affaires sans les déposer aux coffres[2]. » Puis voici des lettres du 4 avril prescrivant de payer 15,000 l. t. à M. de Guise, « nonobstant l'ordonnance sur les coffres du Louvre[3]; » enfin, d'autres, du 5 avril, confirmées le 7, ordonnant de remettre de même 12,000 l. t. à Mme de Nevers[4]. Bref, passé avril 1533, toutes les pièces rencontrées indiquent que les formalités de la mise aux coffres et de la présence des présidents ont cessé d'être observées. Qu'il s'agisse de mandements ou de quittances, aucune en effet où soient mentionnés les coffres ni les

1. Pour démontrer la présence des présidents, on n'a que l'embarras de choisir des références. Citons seulement, à la Bibliothèque nationale, les quittances 1429, 1433, 1437, 1438 du ms. fr. 26124, et les mandements 387, 388, 389, 391 à 398 du ms. fr. 25721 (*Cat.*, II, 5250, 5255, 5340, etc.). Un texte de janvier 1533 dit que « puis naguères avons ordonné que les deniers de vostredite recette générale seront par vous portez doresnavant ès coffres pour ce establiz en nostre chastel du Louvre et les paiements faits en présence des commissaires à ce par nous depputtez. » Arch. nat., J 960^c^, fol. 16 r°. D'ailleurs, ce règlement sur les Parties casuelles doit être assez postérieur à l'ordonnance sur l'Épargne, car voici un mandement du 25 juin 1532 où il n'en est aucunement question; il y est simplement ordonné à Laguette de délivrer comptant ou d'appointer par ses mandements. Arch. nat., K 84, n° 23, et *Cat.*, II, 4671. Quant à l'enregistrement sur des « contrerolles, » on doit l'inférer *a fortiori* de l'ordre donné à Dapestegny d'y soumettre ses « restes ». Cf. Bibl. nat., ms. fr. 5503, fol. 28 v°.

2. Arch. nat., J 960^c^, fol. 35 v°, et *Cat.*, II, 5538. L'analyse du *Catalogue* indique 10,000 l. t. et non pas 10,000 écus.

3. *Ut supra*, fol. 44 v° et n° 5626.

4. *Ut supra*, fol. 45 r° et 46 v° et n°s 5630 et 5645. Cf. aussi mandement du 21 avril 1533 (ms. fr. 25721, n° 399, et *Cat.*, II, 5684), où on lit la clause dérogatoire suivante : « Sans ce que vous soiés tenu porter ne envoyer lesdits deniers ès coffres de nostre chastel du Louvre ne illec les distribuer en ensuivant les ordonnances sur ce par nous naguères faictes. »

présidents, ce qui avait été constant jusqu'alors; désormais, les lettres royales ordonnent purement et simplement à Laguette de payer telle ou telle somme à tel ou tel assigné des deniers de sa recette, et les quittances des parties prenantes portent seulement que telle ou telle somme a été reçue de cet officier.

Ainsi, une année à peine suffit pour que les règlements imposés aux Parties casuelles devinssent lettre morte. Cette constatation est d'ailleurs la seule qu'on puisse dégager dans l'état actuel des documents; comptes et contrôles manquant également, toute analyse des opérations de Laguette est impossible.

Les coffres de l'Épargne et ceux des Parties casuelles n'étaient pas les seuls qui eussent été aménagés au Louvre. A peine liquidées les charges de la guerre close par le traité de Cambrai, François Ier avait entrepris de constituer une caisse de réserve afin de parer aux dépenses d'hostilités futures. Cette caisse avait son siège dans la même tour que l'Épargne et les Parties casuelles; elle était placée sous la surveillance des mêmes commissaires, les présidents et les contrôleurs.

Pour renfermer les fonds réservés, un premier puis un second coffre furent disposés dans une des salles de la tour. Ces meubles, de dimensions moyennes, étaient fermés chacun de quatre serrures différentes, dont les clefs furent confiées, l'une au roi, une seconde au chancelier, une troisième au grand maître Montmorency, la quatrième enfin à l'amiral Brion. Affectés exclusivement au dépôt des espèces, ils étaient sans doute en façon de tirelire; un « perthuis grillé de fer au dessus dudit coffre » permettait d'y introduire les écus d'or sans en faire ouverture[1]. A côté d'eux, la salle du trésor contenait d'autres meubles, vraisemblablement d'une construction plus simple, destinés à recevoir la vaisselle plate et les divers objets de métal précieux consignés aux réserves royales.

Les deux décimes de 1533[2] fournirent la première mise. Dans un des coffres à quatre serrures fut versée l'intégralité de leur produit; en mars 1535, cela faisait déjà 600,000 l. t. sur les

1. Le texte qui révèle cette disposition est postérieur à la période qui nous occupe présentement. Voy. ci-dessous, p. 28. Mais tout porte à croire que les coffres de 1540 ne sont autres que ceux de 1535 utilisés de nouveau.

2. Sur ces décimes, cf. Bibl. nat., ms. fr. 25721, nos 401, 407, et *Cat.*, II, 5801 et 6079.

700,000 auxquelles on les évaluait au total[1]. A cette date, les symptômes de guerre devenant inquiétants, François Ier prit le parti d'accumuler au Louvre le plus d'argent possible. Un état du 14 mars 1535 énumère les ressources dont il faisait compte et qui étaient : 1° les deux décimes de 1533, soit 700,000 l. t.; 2° les restes des quatre décimes de 1529, environ 160,000 l. t.; 3° trois nouveaux décimes à lever en 1535, soit 1,050,000 l. t.; 4° les amendes et compositions des gens de finances, qu'on estimait valoir 1,700,000 l. t.[2]; 5° les restes de l'octroi accordé par la noblesse pour la rançon, soit 50,000 l. t.; 6° la dot de la duchesse d'Orléans (Catherine de Médicis), qui était de 292,500 l. t.; 7° le prix du rachat de Montbéliard par le duc de Wurtemberg, 50,000 écus soleil ou 112,500 l. t.; 8° ce qui était dû par les gens du Périgord, 50,000 l. t.; 9° le produit de ventes extraordinaires de bois, 500,000 l. t.; 10° une imposition à lever sur les roturiers tenant des fiefs nobles en Bretagne, 200,000 l. t.; 11° ce qui était dû sur le revenu de feu Madame, 100,000 l. t.[3].

Tous ces articles constituaient des prévisions de recettes pour près de 5 millions de livres, exactement 4,915,000 l. t. Pour grossir encore ses réserves de près d'un sixième million, le roi, par lettres du 16 mars 1535, prescrivit à Preudomme de prélever sur les recettes de chaque quartier de l'exercice 1535, « après ce que à chacun desdits quartiers nostre maison et celles de... la royne et de noz... enffans et les archers de nostre garde seront payez de leurs assignacions », une somme de 100,000 écus soleil équivalant à 225,000 l. t., et de la déposer dans les coffres à quatre serrures[4].

Ce ne fut pas tout. Au décès de Duprat (9 juillet 1535), ses héritiers reçurent la visite du président Poyet, qui les avisa que

1. Cf. *infra* l'état du 14 mars 1535.

2. Un état précédent, du 23 août 1533, les avait évalués « près de II millions de francz, » sans compter « les debtes de Samblançay, » estimées 500,000 l. t. Arch. nat., J 960c, fol. 132 v° à 134 r°.

3. Bibl. nat., ms. fr. 3000, fol. 16 r°.

4. Un prélèvement d'un million « sur l'ordinaire des finances » de 1535 est prévu à l'état du 14 mars. Quant aux lettres du 16, elles figurent en copie au début du contrôle de la dépense pour 1535 (ms. fr. 15632, fol. 2 r° et 4 v°) et sont adressées aux présidents, au trésorier de l'Épargne ou son commis et généralement aux autres commissaires du Louvre. Il faut noter que les quatre prélèvements de 225,000 l. t. ne devaient donner que 900,000 l. t. et non un million.

Sa Majesté désirait leur emprunter 100,000 écus soleil qui seraient remboursés en neuf annuités de 25,000 l. t. Bientôt, sur un rapport de Poyet, le Roi demanda 300,000 l. t., sauf pour les héritiers Duprat à s'aider de la vaisselle du défunt à défaut d'argent comptant. En fin de compte, il fut transigé à 280,000 l. t., dont 33,383 l. 4 s. 3 d. t. en vaisselle et le reste en écus soleil. On porta le tout au Louvre, où les espèces furent versées dans un des coffres-tirelires et la vaisselle déposée dans un autre meuble[1].

De la sorte, si les recettes prévues à l'état du 14 mars eussent été réalisées, augmentées comme elles le furent du prêt Duprat, elles eussent assuré la constitution en 1535 d'un gros fonds de réserve de 6 millions de livres au moins. Mais les résultats réellement obtenus furent loin d'être aussi brillants.

Le contrôle de la dépense de l'Épargne pour 1535 constate, à la date du 19 mai, un premier versement de 225,000 l. t. en 100,000 écus soleil tirés du coffre de l'Épargne des deniers du premier quartier, qui, « après avoir été poisez au marc ont ce jourdhuy, en la présence des seigneurs de Humyères, chevalier de l'ordre du Roy nostredit sire, et Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, aussi chevalier, conseiller dudit sire et secrétaire de ses finances, et en la nostre (de Nicolas, Briçonnet, Viole et Michon)[2], esté mis par ledit Preudomme en ung moien coffre fermé à quatre clefz, aussi estant audit Louvre, ouquel sont les deniers des derrenières décimes et dont le Roy nostredit sire a devers luy l'une desdictes clefz, et les trois autres ès mains de messeigneurs les cardinal de Sens, légat et chancellier, et les seigneurs de Montmorency, grand maître, et de Bryon, admiral de France ». Le 15 novembre, un second versement d'autant d'espèces des deniers du second quartier fut opéré dans les mêmes formes[3]. Ajoutons que le registre ne parle pas autrement du trésor de réserve.

1. Sur cette affaire, dont le règlement définitif ne fut apuré que neuf ans plus tard, cf. Bibl. nat., ms. Dupuy 466, fol. 9 à 17, et fr. 4658, nos 36 et 38; Arch. nat., P 2306, p. 963 à 972, et P 2307, p. 397 à 405; *Cat.*, III, 7996, et IV, 11977 et 13690.

2. On voit qu'outre l'assistance des présidents et contrôleurs, les versements aux coffres de réserve exigeaient la présence de deux autres témoins de qualité, Humières et Neuville. Voy. *infra*, p. 26.

3. Ces versements sont constatés dans des certifications signées par les présidents et contrôleurs. Ils avaient été respectivement ordonnés par lettres royales des 12 mai et 11 octobre. Cf. ms. fr. 15632, nos 267, 280, 477, et *Cat.*, III, 7830 et 8163.

Quant au contrôle de la recette, il est muet, non seulement sur ces prélèvements, mais encore sur toute opération relative aux coffres à quatre clefs. Non qu'il n'y soit question cependant de certaines des recettes escomptées à l'état du 14 mars : du folio 160 recto au folio 170 recto sont inscrits des encaissements à valoir sur les décimes de 1535; au folio 191 recto, on relève une partie de 21,000 l. t. provenant d'une composition de 120,000 l. t. accordée à un condamné de la Tour carrée, le sénéchal de Lyon Henri Bohier, et au folio 52 recto une autre de 4,000 l. t. fournies par le « commis aux restes » des décimes de 1529. Mais rien de tout cela n'alla grossir le fonds de réserve; décimes et composition, confondus avec les produits des recettes générales, furent mis à la caisse commune du « trésor et Espargne » du Roi.

Quel était donc, au 31 décembre 1535, le montant des réserves du Louvre? En additionnant les 600,000 l. t. des décimes de 1533 avec les 450,000 l. t. prélevées sur « l'ordinaire » de 1535 et les 250,000 l. t. environ extorquées aux Duprat, on obtient un total de 1,300,000 l. t. D'autre part, il avait été payé à coup sûr plus de 100,000 l. t. et peut-être 200,000 sur la dot de la duchesse d'Orléans[1]. Enfin, du chef de quelqu'un des autres articles énumérés à l'état du 14 mars, des rentrées au profit du trésor de guerre avaient certainement eu lieu. Aussi, manquât-on d'éléments d'information plus précis, on devrait porter à plus d'un million et demi le contenu des coffres. On verra ci-dessous que, décompte fait de la vaisselle, celui-ci s'élevait exactement à 1,659,812 l. 6 s. 1 d. t. C'était peu à côté des 6 millions sur lesquels on avait tablé; c'était encore fort beau comme entrée de jeu pour la guerre qu'on allait entreprendre. Les coffres à quatre serrures ne furent sans doute pas étrangers aux succès de la campagne de 1536.

IV.

En 1536, François Ier eut à faire front à l'ennemi sur toutes

1. Cinquante mille écus, soit 112,500 l. t., avaient été versés par le pape en décembre 1533 (ms. fr. 15629, n° 654, et *Cat.*, II, 6623), et 90,000 l. t. furent reçues pour solde par Prendomme le 16 février 1536 (Arch. nat., P 2306, p. 291 à 293). Les 90,000 l. t., faisant la différence entre 112,500 + 90,000, et le chiffre de la dot (292,500 l. t.) avaient vraisemblablement été payés avant le 31 décembre 1535.

les frontières. Au sud, il dut fortifier Bayonne et Narbonne; au nord, couvrir la ligne de la Somme; à l'est, occuper et défendre les états du duc de Savoie; en Provence enfin repousser l'invasion qu'y tenta Charles-Quint. Ses dépenses furent énormes; joints à ceux de l'artillerie, les frais extraordinaires des guerres dépassèrent 4 millions et demi[1]. La campagne suivante, signalée au nord par une double campagne en Artois et au sud par la perte du Piémont, bientôt suivie de sa réoccupation, fut plus onéreuse encore; 5 millions et demi au moins furent absorbés par les extraordinaires[2]. Puis, bien qu'à la suite des trêves de Bonny et de Monçon les hostilités eussent pris fin sur la Somme et sur les Alpes, l'année 1538, pendant laquelle le Roi ne cessa pas ses armements, eut aussi un budget très chargé; les extraordinaires exigèrent plus de 2 millions[3]. Ainsi, durant ces trois exercices, le trésor supporta une dépense extraordinaire de 12 à 13 millions.

Ce n'est pas le lieu de rechercher quels furent les expédients fiscaux auxquels on recourut alors; quels qu'ils aient été, ils n'empêchèrent pas le système créé par l'ordonnance du 7 février 1532 d'être profondément troublé dans son fonctionnement.

Dès l'ouverture des hostilités, le Roi et la cour se rapprochèrent de la frontière menacée du sud-est. Naturellement, Preudomme les suivit. De concert avec le commis à l'extraordinaire des guerres, Martin de Troyes, il semble avoir eu pendant toute la campagne la charge de pourvoir, sous la haute direction du chancelier Dubourg et du Conseil siégeant à Lyon[4], aux dépenses de l'armée de Piémont et du camp d'Avignon.

La première source à laquelle il dut puiser fut le trésor du Louvre. On lui fit d'abord encaisser directement des fonds attribués l'année précédente aux coffres-tirelires. Le 16 février, il reçut 90,000 l. t., formant le « parfait » de la dot de la duchesse d'Orléans; en échange, il délivra une quittance que Dubourg prit soin de faire tenir à la Chambre pour servir lors de la reddition des comptes de l'Épargne[5]. Bientôt on entama les réserves

1. Exactement 4,339,800 l. t. pour l'extraordinaire des guerres et 213,200 pour celui de l'artillerie. Ms. fr. 4523, fol. 50 et 51.

2. 5,274,600 l. t. pour celui des guerres seul. Ms. cité, *ut supra*.

3. 2,113,600 l. t. pour celui des guerres. *Ut supra*.

4. Cf., sur les pouvoirs du Conseil, Bibl. nat., ms. Dupuy 466, fol. 5, et Decrue, *De privato consilio Francisci primi*, p. 89.

5. Arch. nat., P 2306, p. 291 à 293.

entassées dans les coffres. Un mandement royal du 1er mars enjoignit aux commissaires du Louvre, présidents et contrôleurs, de fournir 500,000 l. t. au trésorier. En conséquence, on réclama les quatre clefs à ceux qui les détenaient pour les confier à un commis de Preudomme, le maître des comptes Th. Rappouel, qui se rendit à Paris et les remit, le 7 mars, aux commissaires. Ceux-ci ouvrirent aussitôt un des coffres et en tirèrent les espèces nécessaires, qu'ils délivrèrent à Rappouel contre une quittance de son maître dont il était porteur. On enregistra cette pièce au contrôle de la recette de l'Épargne et on en opéra le dépôt à la Chambre des comptes ; en outre, une expédition authentique délivrée par la compagnie fut mise dans le coffre où avaient été prises les 500,000 l. t. Rappouel repartit ensuite pour Lyon avec l'argent qu'il versa entre les mains du trésorier et les quatre clefs qu'il rapporta au Roi[1].

Deux mois et demi plus tard, un second appel, qui devait être le dernier, fut fait aux coffres-tirelires. Par des lettres en date du 16 mai, François Ier adressa aux commissaires la réquisition suivante : « Nous vous mandons et expressément enjoignons qu'assistant avec vous nostredit conseiller Me Thomas Rapouel, porteur desdites clefs, et l'ouverture par luy faite en vostre présence de nosdits coffres, vous en ferez entièrement tirer tout ce qui est de présent, en quelque espèce et à quelque somme que le tout se puisse monter, outre les cinq cens mil livres tournois naguères de nostre ordonnance tirez desdits coffres, et lesdits deniers qu'ainsy seront par vous tirez desdits coffres délivrez à nostre amé et féal conseiller et trésorier de nostre Épargne Me Guillaume Prudhomme ou à son commis porteur de sa quittance le rendant de ce comptable envers nous[2]. » Effectivement, Rappouel étant allé de nouveau à Paris avec les quatre clefs, les présidents assistés des contrôleurs lui laissèrent ouvrir les coffres, où furent trouvés 1,159,812 l. 6 s. 1 d. t., qu'ils lui livrèrent du 26 au 31 mai ; ils reçurent en retour une quittance signée de Preudomme et datée du 31 mai, qui fut l'objet des mêmes formalités que la précédente[3].

1. Quittance du 7 mars, à rapprocher des lettres citées ci-dessous du 16 mai suivant. Arch. nat., P 2306, p. 295 à 297.

2. Boislisle, *Pièces justificatives...*, n° 63, d'après Arch. nat., P 2306, p. 303 à 305 (*Cat.*, III, 8447).

3. Arch. nat., *ut supra*, p. 306 à 309.

Restait encore la vaisselle de Duprat, à laquelle avait été jointe ultérieurement celle de Ph. Babou[1]. On en fit argent sans tarder. Sur l'ordre du roi apporté par des lettres du 25 août, tout fut jeté en fonte vers le milieu de septembre ; les espèces en provenant, exactement 40,255 l. 12 s. 8 d. t., furent aussitôt envoyées au commis à l'extraordinaire des guerres[2].

On sait que l'absence de Preudomme n'était pas un obstacle au fonctionnement normal de l'Épargne. A son séjour à Lyon on ne saurait donc attribuer les irrégularités qu'on y peut constater en 1536, dont le couronnement fut après quelques mois la désorganisation des services installés au Louvre. Ce qui entrava presque dès le début de la guerre la marche de ces services et ce qui l'arrêta bientôt complètement, ce fut l'excédent constant et considérable des dépenses à solder sur les recettes effectuées. Afin de pourvoir au plus vite à des nécessités pressantes et toujours renouvelées, après avoir tiré de l'Épargne, à peine entrées dans les coffres, toutes les sommes qui y venaient[3], on imagina d'envoyer ordres sur ordres aux agents de recette, commis aux recettes générales ou autres, pour qu'ils fissent tenir directement tous les deniers disponibles au trésorier de l'Épargne ou au commis à l'extraordinaire[4]. C'était tarir dans sa source l'alimentation des coffres de l'Épargne, qui cessèrent en peu de temps de recevoir quoi que ce fût. A partir des premiers mois de 1537, l'ordonnance du 7 février 1532 doit être considérée comme tacitement abrogée dans ses dispositions relatives aux présidents et aux caisses du Louvre ; passé février, on ne rencontre plus de documents financiers où il en soit question[5]. Bien mieux, nous

1. Cf. Arch. nat., *ut supra*, p. 453 à 457.

2. Arch. nat., *ut supra*, p. 443 à 462, et *Cat.*, III, 8617. La quittance de M. de Troyes est du 24 septembre. On peut consulter les lettres du 6 septembre adressées au Roi, au chancelier et au Conseil par les présidents et contrôleurs, Arch. nat., J 967, nos 15[1], 15[2] et 15[3].

3. Sur la détresse qui régnait au Louvre, cf. la lettre écrite le 22 septembre au Conseil par les commissaires, Arch. nat., J 967, no 15[3].

4. Cf. en particulier la liasse des lettres de Moraines et Hellin au chancelier, Arch. nat., J 966, 21. Dans ce carton J 966 et dans le suivant J 967 sont conservées nombre d'autres lettres et pièces diverses intéressantes pour l'histoire des finances en 1536-1538.

5. On peut citer comme dernières pièces où figure la formule mentionnant l'intervention des présidents trois mandements des 16 janvier, 11 et 18 février 1537, tous trois relatifs d'ailleurs à des deniers de l'exercice 1536 (ms. fr. 25721, nos 466, 468, 469, et *Cat.*, III, 8745, 8795, 8802). Notons toutefois des lettres du

savons qu'au cours de cette année 1537 le contrôle général cessa d'être exercé par ses titulaires; les deux charges de contrôleurs furent successivement supprimées, celle de la dépense après le premier quartier et celle de la recette après le second[1].

Ainsi, dès la seconde année de la guerre, le trésorier de l'Épargne se trouva affranchi non seulement de la commission placée auprès de lui en 1532, mais aussi du contrôle institué en 1527. Il redevint ce qu'il avait été de 1524 à 1526; ses faits de gestion et ses opérations de caisse, enregistrés par lui seul et sous sa responsabilité exclusive, échappèrent à toute autre surveillance que celle du Conseil royal; sauf exceptions, que les nécessités militaires rendirent certainement nombreuses, il encaissa et distribua directement les deniers de l'Épargne « à l'entour de la personne du Roy ».

En même temps, Preudomme avait vu ses attributions s'étendre aux dépens de son collègue des Parties casuelles. A dater de l'ouverture des hostilités, il avait été autorisé, on peut le croire, à mettre en recouvrement pour son compte la plupart et les plus productifs des chefs de recettes affectés en 1532 à la charge de Jean Laguette, décimes, amendes de la Tour carrée, etc.[2]. En somme, il semble qu'on ne laissa pendant la guerre aux Parties casuelles que les fonds provenant des ventes et des compositions d'offices[3].

6 juillet 1537 (*Cat.*, III, 9179) adjoignant le président des Comptes J. Lhuillier, déjà désigné comme suppléant le 4 mai 1533, à Nicolaï, Briçonnet et Viole pour vérifier les deniers des coffres et en garder les clefs. Mais cette tentative de réorganisation de la commission n'eut certainement pas de suite. Citons enfin une lettre missive de P. Michon, du 10 avril [1536] ou [1537], relative au « contrerolle de l'Espargne ». Arch. nat., J 967, n° 7[12].

1. Ms. nouv. acq. fr. 895, fol. 11 v° et 12 r°. Les registres de contrôle continuèrent cependant à être tenus au moins pendant quelques mois, sans doute par Preudomme lui-même ou ses commis. Cf. quittance du 26 février 1538 aux *Pièces originales*, dossier Preudomme, n° 32. A moins qu'on ne soit en présence d'une quittance signée en blanc par le trésorier bien antérieurement à sa date et libellée avec la formule alors en usage. On remarquera en effet que le feuillet du « contrerolle », pour l'indication duquel un blanc avait été laissé, y est resté non exprimé.

2. Cf., pour les décimes, ms. fr. 25721, n°s 492, 493, 496, 499, et *Cat.*, III, 9408, 9421, 9770, 9914; Arch. nat., J 967, n° 128, etc...; et pour les amendes de la Tour carrée, ms. précité, 450, et *Cat.*, III, 8397, etc...

3. J. Laguette fut chargé en 1536-37, de concert avec d'autres commissaires, de veiller au ravitaillement des places du Piémont. Cf. Arch. nat., J 966, liasse 26. Il était d'ailleurs suppléé dans sa charge par un certain J. Bernard,

Les trêves conclues en 1537 et en 1538 avec l'empereur furent suivies pour la France de plusieurs années de paix ; mais on ne les mit pas à profit pour rétablir le régime de 1532. Qu'ils se rapportent à l'Épargne ou aux Parties casuelles, les actes de cette période ne présentent pas les moindres traces de l'ingérence des présidents ou de celle des contrôleurs. De ces personnages, il n'est parlé nulle part ailleurs que dans les clauses finales des mandements portant précisément que le Roi entend déroger « à l'ordonnance par laquelle par aucun temps nous avons voullu tous noz deniers estre portez en noz coffres du Louvre et là distribuez en présence des présidens, commissaires et controlleurs à ce ordonnez[1] ». Il y a plus. Passé 1539, toute mention des présidents et contrôleurs disparaît des clauses dérogatoires mêmes ; celles-ci disent simplement « nonobstant l'ordonnance par nous faicte sur l'érection de noz coffres du Louvre et distribution de noz finances », ou encore « nonobstant quelzconques ordonnances, restrinctions et mandements à ce contraires[2] ».

Voici donc comment fonctionnaient désormais l'Épargne et la recette des Parties casuelles.

On relève, dans un mandement du 8 février 1541, ordonnant un versement à un fonds de réserve dont il sera question ci-dessous, la clause dérogatoire suivante : « Nonobstant les édits et ordonnances contenant que tous les deniers de nosdictes finances seroient apportez la part où nous serions[3]. » D'où il faut conclure que des actes royaux avaient été rendus abrogeant l'ordonnance de 1532 et disposant qu'à l'avenir le siège de l'Épargne se déplacerait avec le Roi. Ces actes étaient les lettres expédiées le 26 décembre 1538 sur l'administration des recettes générales. Les unes, d'une portée réglementaire et que le recueil du manuscrit français 5503 qualifie « édict et ordonnance », portaient que les commis aux recettes enverraient ou apporteraient « tous les deniers... ainsi, à mesure et ès mesmes espèces qu'ilz les recevront au trésorier de nostredicte Espargne lez nous ». Les autres,

maître de la Chambre aux deniers, qu'on trouve « commis à l'exercice de la recette générale des Parties casuelles ». Cf. ms. fr. 25721, nos 431 et 524 (*Cat.*, III, 7719 et 10724), et Arch. nat., J 961[11], nos 4, 38 et 45.

1. Cette formule est celle d'un acte du 19 juin 1539, ms. fr. 25722, n° 536, et *Cat.*, IV, 11063. On pourrait citer vingt exemples analogues.

2. Voy., dans le ms. 25722, *passim*, les mandements de 1540 à 1542.

3. Ms. fr. 25722, n° 627, et *Cat.*, IV, 11828.

commissions de rédaction identique nominativement adressées à chacun des personnages chargés de gérer les recettes, se référaient aux précédentes et enjoignaient respectivement à ces personnages de faire tenir les deniers recouvrés dans leurs circonscriptions au « trésorier de nostre Espargne estant *lez nous* »; à la fin était insérée cette clause dérogatoire formelle : « Nonobstant l'ordonnance par nous cy-devant faicte contenant que tous noz deniers feussent apportez en noz coffres ou chastel du Louvre à Paris et là distribuez en présence des présidens, commissaires et contrerolleurs à ce ordonnez, à laquelle ordonnance, jà discontinuée et interrompue en l'année présente, nous, pour certaines et bonnes causes à ce nous mouvans, mesmement pour nous rellever et descharger des fraiz et despences qui s'en ensuivoient, avons dérogé et dérogeons par cesdictes présentes[1]. »

Les titulaires des commissions de 1538 ne s'occupaient pas seulement de « noz deniers des dommaines, gabelles, aides, équivallent, tailles et aultres noz finances », tous chefs de recette englobés sous le terme « l'ordinaire de nosdictes finances », ils avaient encore à faire rentrer « l'octroy caritatif de l'Église et l'aide des gens de pied à nous octroié par les villes de nostre royaulme ». Il s'ensuit que le trésorier de l'Épargne devait centraliser, avec « l'ordinaire » qui lui avait été attribué en 1532, les fonds provenant des décimes et de la contribution des villes. Les conquêtes de son service sur ceux des Parties casuelles, ainsi sanctionnées par « edict et ordonnance », devenaient définitives.

En droit, Preudhomme aurait dû encaisser, puis distribuer comptant tous les deniers des recettes générales, mais pratiquement cela ne se passait pas toujours de la sorte. S'il existe nombre de mandements royaux ordonnant à l'Épargne des paiements comptant, il en existe au moins autant qui laissent au trésorier la faculté d'acquitter comptant l'assignation ou d'en appointer le porteur par ses mandements sur les recettes générales; plusieurs même ne lui laissent pas le choix et lui enjoignent impérativement de recourir à l'appointement[2].

Un court mémoire sur l'Épargne, sans signature ni date, mais

[1] Bibl. nat., ms. fr. [illegible] n° [illegible], et Cat., III, [illegible] et [illegible].

[2] Cf. ms. fr. [illegible] et [illegible], passim, les mandements des années 1538 et suivantes (Cat., III et IV).

apparemment des premiers mois de 1541, est à signaler ici[1]. Son auteur inconnu fait observer qu'en « payant toutes sortes de parties de despence indifféremment sur les deniers qui sont comptans oudict Espargne, de quelque temps qu'ilz provyennent, peult advenir confusion ». Un moyen d'éviter cet inconvénient serait « que les deniers de l'année présente soient convertiz et employez au paiement des charges ordinaires d'icelle année... et par semblable que les deniers provenans des restes et plusvalleurs des finances ordinaires et autres deniers qui restent à recouvrer des années passées soient employez au paiement des charges ordinaires restans à acquicter et autres despences faictes et ordonnées durant icelles années ». Chacune de ces deux catégories de recettes et de dépenses serait l'objet, « après chacun quartier escheu », d'états distincts dressés par le trésorier ; et, outre ces états de quartier, celui-ci fournirait, sans doute au Conseil, « chacune semaine un petit estat ou mémoire abrégé des deniers » encaissés et déboursés au cours de la semaine.

Avant la date attribuée à ce document, l'Épargne avait changé une seconde fois de titulaire. Au général de Normandie, qui se sentait « vieil et maladif[2] », avait succédé sur sa demande à l'ouverture de l'exercice 1540 son gendre Jean Duval, qui l'assistait depuis 1537 au moins dans l'accomplissement des devoirs de sa charge[3].

Quant à la recette générale des Parties casuelles, elle regagna pendant la paix une partie de l'importance qu'elle avait perdue tant qu'avait duré la guerre. A la vérité, les décimes furent pour

1. Ms. fr. 3005, fol. 113. — On doit noter dans cette période des lettres du 29 mars 1537 sur les dons ou rabais d'impôts et sur les gages, pensions, aumônes, etc..., à payer comptant. Nous y renvoyons. Cf. Arch. nat., P 2306, p. 569 et suiv. (*Cat.*, III, 8856).

2. Expressions des lettres précitées du 30 avril 1545, *supra*. Il était mort avant le 28 février 1543. Cf. ms. fr. 25722, n° 780, et *Cat.*, IV, 12894.

3. Cf. ms. Clairambault 1215, fol. 78, pour l'entrée en fonctions de Duval, qui avait été pourvu de l'office de son beau-père par lettres royales du 11 juillet 1539, et les pièces ci-dessus indiquées des Arch. nat. (J 966, 967, etc...) pour son rôle auparavant. Jean Duval était greffier des états de Normandie ; cf. *Pièces originales*, dossier Duval (64754), p. 60. Il ne faut pas le confondre avec un autre Jean Duval, titulaire du change du Trésor et de l'office de receveur et payeur des gages des officiers du parlement de Paris. Cf. *Pièces originales*, dans le dossier Duval (64755), les signatures des pièces 5 et 6, à rapprocher des signatures du trésorier de l'Épargne. — Preudomme avait un fils, Louis, qui, à sa mort, lui succéda comme général de Normandie. — Jean Duval devait mourir à peu près à la même date que François Ier, dans les premiers mois de 1547. Cf. mss. fr. 5127, fol. 44 r°, 47 r°, 92 r°, et 5128, p. 223.

toujours rattachés à l'Épargne, et la contribution des villes ne fut pas attribuée à la caisse de Laguette, mais le recouvrement des amendes encourues par les financiers fut rendu à cet officier[1], ainsi que la charge de recueillir les sommes demandées par le Roi à ses sujets à titre de prêts temporaires[2]. Naturellement, la réglementation de 1532, déjà tombée en désuétude avant 1536, n'avait pas été rétablie. Comme l'Épargne, la recette des Parties casuelles était ambulatoire, et son titulaire encaissait et distribuait comptant, sous réserve de la faculté d'appointement qui ne lui était pas plus déniée qu'à ses collègues de l'Épargne, les deniers afférents à son service.

On était encore loin de l'équilibre financier, que François Ier voulut reconstituer un fonds de réserve semblable à celui de 1535. D'états arrêtés le 23 janvier 1540, il ressort que les charges à solder de l'exercice 1539 dépassaient 2 millions de livres, exactement 2,098,697 l. 18 s. 9 d. t., alors que les « restes » de ce même exercice, déduits ceux de la recette de Normandie, montaient seulement à 564,984 l. 18 s. 3 d. t.[3]. C'était un déficit avéré de plus d'un million et demi. Cela n'empêcha pas le Roi d'enjoindre, quatre jours plus tard[4], à Duval de mettre à part les deniers de la recette de Normandie pour les déposer dans les coffres-tirelires du Louvre[5]. Il devait effectuer le dépôt en présence du secrétaire des finances N. de Neuville et de son beau-père Preudomme, qui lui en délivreraient une « certification » signée de leurs mains[6].

1. Cf. ms. fr. 25722, n° 539.

2. Ainsi, les prêts demandés en 1538 aux gens d'Église, après avoir été d'abord recouvrés par l'extraordinaire des guerres, furent ensuite attribués à Laguette. Cf. Arch. nat., K 87, n° 26, et ms. fr. 25722, n°s 707 et 708 (*Cat.*, IV, 12194 et 12195). Sur les prêts demandés aux particuliers, cf. ms. fr. 25722, n°s 756 à 760, et *Cat.*, IV, 12616, 12629, 12630, 12648.

3. Mss. fr. 20505, fol. 154, et 3127, fol. 125.

4. Les lettres du 27 janvier par lesquelles fut ordonné le prélèvement des deniers de Normandie ne sont connues que par des mentions contenues aux pièces citées ci-dessous. La décision était déjà prise au 23, car, dans un des états de cette date, on lit : « Normandie, pour ce que les deniers d'icelle charge se mectent ou coffre du trésor du Roy, cy : néant. »

5. On se rappelle qu'en 1535, malgré l'assistance des présidents et contrôleurs, deux témoins, Humières et Neuville, avaient dû aussi se trouver présents à l'introduction des espèces. — Des quatre clefs, nous savons que deux furent d'abord confiées à Montmorency, puis lui furent retirées dans les premiers mois de 1542. Cf. Decrue, I, 404.

6. Cf. certification du 8 juillet 1540 dans ms. fr. 26127, n° 2024, à rapprocher du mandement du 8 février 1541, dans ms. fr. 25722, n° 627, et *Cat.*, IV,

Ces ordres furent exécutés. A deux reprises, les 17 mars et 8 juillet 1540, Duval, assisté de Neuville et de Preudomme, introduisit dans un des coffres, après les avoir comptés et pesés, des écus d'or provenant des deniers de Normandie; le premier versement fut de 304,998 l. 15 s. t. en 135,555 écus, le second de 112,500 l. t. en 50,000 écus[1]. Outre ces 417,498 l. 15 s. t. ou 185,555 écus, le coffre reçut encore, sans doute des deniers de Normandie d'un des quartiers de 1540[2], 225,000 l. t. ou 100,000 écus, car on sait qu'il contenait, au 5 avril 1541, 642,498 l. 15 s. t. D'après un état dressé à cette date, sur un ensemble de recettes prévues de 4,619,287 l. t. à recouvrer en 1541, 920,758 l. 9 s. 7 d. t. avaient déjà été dépensées. Restaient donc disponibles 3,688,528 l. 12 s. 5 d. t., en regard desquelles on trouvait, pour les charges ordinaires de l'année, 3,736,083 l. 2 s. 6 d. t., d'où ressortait une insuffisance de recettes de 47,554 l. 10 s. 1 d. t. On pouvait d'ailleurs compter que ce déficit serait notablement aggravé par les dépenses imprévues à survenir durant l'exercice. Sans s'arrêter à des considérations de ce genre, François Ier, craignant apparemment que la guerre n'éclatât bientôt et désireux de porter dans le plus bref délai sa réserve au chiffre rond de 3 millions, ordonna de prendre sur les ressources de 1541 la somme nécessaire, soit 2,357,501 l. 5 s. t. Dès lors, on n'avait plus que 1,341,037 l. 5 s. 5 d. t. pour faire face à des charges que les crédits ouverts en cours d'exercices porteraient certainement à plus de 4 millions.

Aucune pièce ne subsiste qui prouve que ces prescriptions aient été exécutées et que les réserves aient atteint, en 1541, 3 millions de livres. Ajoutons seulement que le décime exigé cette année du clergé par lettres du 31 juillet, et aussi les deux autres décimes demandés par de nouvelles lettres du 19 novembre pour

11828. C'est dans la certification qu'il est question du « perthuis grillé de fer estant au-dessus dudit coffre » signalé plus haut.

1. Ce n'est pas que tous les deniers de Normandie eussent été scrupuleusement réservés. Ils avaient été mis à contribution pour solder l'achat comptant d'un « grand diamant en table enchassé en ung anneau d'or », vendu 62,000 écus ou 139,500 l. t. par un marchand d'Anvers. Cf. Arch. nat., K 87, n° 16. Il est vrai que cette acquisition pouvait être considérée comme une constitution de réserve sous une forme moins encombrante qu'un amas d'espèces.

2. Ms. fr. 3005, fol. 111. Il ne semble pas qu'on ait fait compte dans cette pièce des deniers de Normandie. En tout état de cause, en effet, leur affectation au fonds de réserve persistait.

la liquidation des emprunts de 1538, durent « estre aportez en nostre Espargne et mis en réserve ou couffre de nostre trésor sans en prandre ne toucher aucun denier, sinon à l'urgent besoin qui pourra advenir pour la deffense de nostre royaulme[1] ».

V.

Pendant les hivers 1542-1543 et 1543-1544, on mit la dernière main à la réforme des recettes générales entamée dix ans auparavant; deux grandes ordonnances furent promulguées à cet effet en décembre 1542 et en janvier 1544[2]. Des dispositions applicables à l'Épargne et aux Parties casuelles, les dernières auxquelles s'arrêta François Ier, sont à relever dans ces actes; elles ne font guère que sanctionner les pratiques en usage depuis 1537.

Ainsi, la pratique des assignations par mandements portant quittance fut réglementairement autorisée concurremment avec celle des paiements comptant, mais pour être assujettie à de sévères conditions de forme. D'abord, au trésorier de l'Épargne seul, et non à tout officier de recette, fut conféré le pouvoir d'émettre des mandements; puis, sur les receveurs généraux seuls, et non sur les receveurs particuliers, ces mandements durent être tirés, et par eux seuls ils durent être acquittés[3]. Par là, les paiements, bien que n'étant pas tous effectués par le trésorier de l'Épargne, étaient cependant opérés sous sa dépendance exclusive et sous son entière responsabilité. Dans les pièces comptables, lui seul figurait en nom, et les receveurs qui acquittaient ses mandats de délégations ne le faisaient que comme ses commis; aux quittances des parties prenantes, en effet, on spécifiait expressément que les deniers avaient été reçus du trésorier par les mains de tel ou tel receveur général.

1. Cf. ms. fr. 25722, nos 665 à 667, 707 et 708, Arch. nat., K 87, nos 18 et 26, et *Cat.*, IV, 12035 à 12038, 12194 et 12195.

2. 7 décembre 1542 dans Isambert, XII, 796, et 17 janvier 1544 aux Arch. nat., P 2307, p. 281 à 292 (*Cat.*, IV, 12830 et 13549).

3. Il n'y avait d'exceptions que pour les gages d'officiers et autres charges ordinaires, payés sans avis du trésorier de l'Epargne par les receveurs de tout ordre, et pour les gages des cours souveraines prélevés sur les gabelles par les simples quittances des receveurs et payeurs de ces compagnies. L'exception faite en faveur de ces derniers était la conséquence de lettres rendues en juin 1537. Ms. fr. 25721, no 485, et *Cat.*, III, 9163.

Le nombre assez restreint des officiers qui payaient sur mandements de l'Épargne permettait un contrôle facile et rapide. Ce contrôle était d'ailleurs assuré de la manière suivante : après chaque quartier, les receveurs généraux devaient dresser des états au vrai des deniers encaissés et distribués par eux, qu'ils faisaient tenir au Conseil royal ; de son côté, aux mêmes époques, le trésorier fournissait au Conseil l'état des deniers reçus de ces comptables en espèces ou par mandements, « afin que par nostredit Conseil lesdits estats de l'Espargne et desdites receptes générales soyent vérifiez et confrontez l'un à l'autre ».

Les fonds disponibles dans les recettes générales, après paiement des délégations portées aux mandements de l'Épargne, devaient être envoyés par les receveurs au trésorier, qui les distribuait comptant ; à ce propos, les prescriptions des ordonnances antérieures étaient purement et simplement réitérées[1].

Un point à noter tout particulièrement dans les nouveaux édits, c'est qu'ils firent disparaître la dualité créée par les réformes de 1523-1524 dans l'administration supérieure des finances ; ils mirent la recette des Parties casuelles dans la dépendance de l'Épargne.

Par l'ordonnance de décembre 1542, le titulaire des Parties casuelles se vit assimilé à un receveur général ordinaire. « Par le receveur général de nos Parties casuelles », y est-il dit, « seront payez seulement les dons et bienfaits que nous ferons par nos mandements et acquits sur les deniers de la vente et composition de nos offices[2], et le surplus des deniers d'icelle charge sera délivré au trésorier de nostredite Espargne par ses quittances seulement pour subvenir à la guerre et autres nos affaires urgens. » Laguette ne se résigna pas aisément à cette perte de son autonomie ; il protesta le plus haut et le plus souvent qu'il put, mais en vain. La question fut tranchée contre lui par l'ordonnance de janvier 1544, dont voici les termes : « Pour ce que plusieurs fois nous a esté remontré par le receveur général de

1. Le 1er mars 1546 furent rendues des lettres renouvelant les ordres déjà plusieurs fois donnés aux comptables de rendre leurs comptes, de ne pas retenir de deniers, etc... Cf. Fontanon, II, p. 629 à 631.

2. Citons cependant un mandement à Laguette, du 1er avril 1543, relatif à un don de 225 l. t. qui se termine par la clause dérogatoire « nonobstant que tels dons et bienffaictz deussent estre payez par le trésorier de l'Espargne ». Ms. fr. 25723, n° 785, et *Cat.*, IV, 12958.

noz Parties cazuelles que, à cause de son office ayant titre et charge de trésorier et receveur général de nos finances extraordinaires et Parties cazuelles, luy doibt appartenir de faire le recouvrement et recepte de tous noz deniers extraordinaires, et que au trésorier de nostre Épargne appartient seulement la recepte de noz domaines, aydes, équivallent, tailles et gabelles, qui est nostre revenu ordinaire, après avoir considéré les causes de la création, institution et séparation desdits deux offices, entendu les remontrances et raisons, tant dudit receveur général des Parties cazuelles que dudit trésorier de nostre Épargne, regardé les meilleurs moyens de faire recevoir nosdits deniers sans confusion, le plus clairement et à moindres frais qu'il sera possible, et trouvé, comme par cy-devant avons congneu, estre très requis et prouffictable que le compte général de nosdits deniers soit tenu par un seul comptable résident près de nous, à ces causes et autres à ce nous mouvans avons déclaré et ordonné, déclarons et ordonnons par ces présentes que ledit trésorier de nostre Épargne recevra comptant ou en assignation tous noz deniers ordinaires et extraordinaires par les mains des receveurs généraulx de noz finances et Parties cazuelles et non par autres mains, afin que sa recepte puisse estre facilement et certainement contrerollée et vérifiée par la despense des estatz et comptes desdits receveurs généraulx[1]. »

Les réclamations de Laguette, on le voit par le texte ci-dessus, n'avaient pas pour seul objet le rattachement de son service à l'Épargne; elles portaient aussi sur l'amoindrissement de ses pouvoirs de recette. L'ordonnance de décembre 1542 avait en effet consacré les empiétements de l'Épargne dans le domaine des finances dites extraordinaires. Outre les deniers du domaine et des tailles, aides, équivalents, gabelles, etc., les receveurs généraux devaient recouvrer « les deniers des décimes des gens d'église, octroi et contribution des villes et autres deniers extraordinaires, et iceux deniers délivrer et envoyer en nostre Espargne ». D'ailleurs, loin d'être rapportées en janvier 1544, ces dispositions furent précisées dans un article spécial qui suit : « Tous deniers ordinaires et extraordinaires qui écherront à recevoir aux lieux et pays où sont establies les receptes générales de

1. Ce texte important, inédit comme l'ordonnance dont il constitue le IVe article, a été donné dans son intégralité par M. de Boislisle, art. cité, p. 255.

nosdites finances seront receus par les receveurs généraulx d'icelles respectivement[1], et tous les deniers des offices et autres deniers extraordinaires qui écherront à recevoir en nostre court, provenans d'ailleurs que desdites receptes générales, seront receus par ledit receveur général des Parties cazuelles. »

Citons encore un article de l'ordonnance de 1544, le VIIe, qui prescrit la tenue de registres-journaux à peu près en la même forme que l'ordonnance de décembre 1523 avait déterminée vingt ans auparavant : « Pour chacun quartier de l'année seront faitz deux registres dudit Épargne, l'un de recepte et l'autre de dépense, et deux autres semblables registres pour lesdites Parties cazuelles, èsquels registres, qui seront en chacun feuillet signez d'un secrétaire de noz finances, percez et séellez de nostre grand séel en cordon de soye, sera par chacun jour escripte la recepte et dépense desdites charges, que ledit trésorier de l'Épargne et receveur général des Parties cazuelles signeront à la fin de chacune page desdits registres respectivement, à commencer dès le premier jour de ce présent mois de janvier; et en chacun registre de l'Épargne, tant de recepte que de dépense, seront faitz deux chapitres séparez, l'un de l'ordinaire et l'autre de l'extraordinaire, sans les mesler ensemble[2]; laquelle recepte sera couchée par articles contenans les jours de la réception des deniers et dont ils seront provenuz, et ladite dépense par articles de la forme de ceux des rolles que avons accoustumé signer pour l'expédition des acquits dudit trésorier de l'Épargne[3]. » Naturellement, ces registres devaient être, « après l'année escheue, portez en nostre Chambre des comptes à Paris pour estre confrontés sur les comptes que lesdits comptables rendront pour icelle année. »

A chaque paragraphe des actes de 1542-1544 revient le nom du Conseil privé. Les attributions souveraines de cette assemblée

1. Cf., pour l'application de cette disposition, les extraits des comptes des recettes générales pour 1547 du ms. 4545 de la bibl. de l'Arsenal. On y voit figurer, à côté du domaine et des tailles, aides, gabelles, etc..., les décimes, la contribution des villes, les ventes extraordinaires de bois, les emprunts contractés aux foires de Lyon, etc...

2. C'était la conséquence de l'attribution à l'Épargne de l'extraordinaire; la dualité de services était réduite à une dualité d'écritures.

3. Les cartons J 960 et suiv. des Archives nationales contiennent nombre de ces rôles sur papier signés « Françoys » et non scellés pour les années 1532 et suiv. Par une erreur singulière, ces pièces sont indiquées dans le *Musée des archives* comme des « acquits de comptant ».

en matière de finances y apparaissent en pleine lumière ; le trésorier de l'Épargne n'est qu'un commis à ses ordres et l'agent d'exécution de ses décisions, des « expéditions » dressées à la chancellerie en vertu de ses délibérations ; pour tout résumer d'un mot déjà employé plus haut, c'est son caissier et rien de plus. Précisément pour cette époque (26 février 1543), on a un « rôle de ceux que le Roi veut entrer en son Conseil pour le fait de ses finances[1] ». Le trésorier y figure, mais tout au bas de la liste, après les secrétaires des finances Bayard et Bochetel ; il en est le plus mince personnage[2].

Pas plus pour les années qui suivirent ces ordonnances que pour celles qui les précédèrent immédiatement, il ne s'est conservé le moindre débris des écritures de l'Épargne ou des Parties casuelles. Mais les documents de la série des *Mandements* et de celle des *Quittances* laissent voir qu'on cessa bientôt d'observer à la rigueur la prescription du second édit relative au versement intégral des rentrées des Parties casuelles à l'Épargne. Dès le 26 février 1544, on adressa directement à Laguette des mandements de paiements à effectuer parfois « sur les premiers et plus clairs deniers de sa recette », et plus souvent sur le produit de la négociation d'un office déterminé ; ces mandements, qui ont trait la plupart du temps à des dons royaux, contiennent au surplus la clause dérogatoire, « nonobstant les ordonnances dernièrement faictes sur le faict et distribucion de nos finances, contenant que les deniers de vostre recette seront par vous mis ès mains du trésorier de nostre Espargne et tous dons payez par luy et non par autre[3] ». Le nombre des actes de ce genre s'accroît d'une façon constante jusqu'à la fin du règne[4].

1. Publ. par Decrue, *De privato consilio*, d'après le ms. fr. 3005, fol. 109.

2. L'ordre chronologique appelle ici la mention de l'ordonnance déjà indiquée (ci-dessus, t. LV, p. 17) du 30 avril 1545, portant que la charge de trésorier de l'Épargne « ne pourroit jamais être vendue ne réputée de la nature et qualité des offices vénaux, pour quelque cause ou pour quelque moyen ne en quelque manière que ce soit. »

3. Cf. ms. fr. 25722, n°s 839, 843, 844, 849, 851, etc..., jusqu'à 1014, *passim*. En faisant payer des dons par Laguette, on revenait en somme à l'article cité plus haut de l'ordonnance de décembre 1542.

4. Le 7 avril 1546 furent rendues des lettres à l'effet d'autoriser la chancellerie à substituer aux acquits sur parchemin et en forme de mandements patents expédiés sur chaque partie de dépense des rôles également sur parchemin correspondant aux rôles en papier signés du Roi et contenant toutes les parties portées à chacun de ces derniers ; ces rôles sur parchemin devaient être munis

Quelle que fût, en 1542, l'importance du trésor constitué au Louvre à partir de 1540, la guerre que François Ier engagea contre Charles-Quint et Henri VIII dut mettre à sec en peu de temps les coffres-tirelires. Qu'on en juge par les chiffres suivants : les comptes des extraordinaires accusent pour 1542 une dépense de près de 5 millions de livres, et pour chacune des deux campagnes suivantes de plus de 6 millions; en 1545, après la paix de Crépy, alors qu'on n'avait affaire qu'à l'Angleterre, les extraordinaires absorbèrent plus de 3 millions, et près de 2 millions en 1546, où on traita dès le mois de juin avec Henri VIII. Bref, de 1542 à 1546, 23 millions de livres, ou peu s'en fallut, furent consommés en frais de guerre[1]. Ni les réserves des coffres ni les ressources, tant ordinaires qu'extraordinaires, de ces cinq exercices ne pouvaient balancer de telles charges. A n'en pas douter, on se vit à la paix en face d'énormes arriérés. Fidèle à son système cependant, le Roi se mit incontinent à faire de nouvelles réserves. Lorsqu'il mourut, moins d'un an plus tard, plusieurs millions de livres étaient entassés dans ses coffres. Cette accumulation d'espèces frappa vivement les contemporains, pour lesquels François Ier passa du coup grand financier. Dans A. de Thou et dans Bodin, on retrouve des échos de leurs admirations. Le

du cachet du Roi et signés par un secrétaire des finances; à chacun d'eux devait être attaché un mandement patent aux gens des Comptes ordonnant l'allocation aux comptes de l'Épargne de toutes les parties du rôle. Arch. nat., P 2307, p. 895 à 897.

1. Voici un tableau de ces frais emprunté au ms. fr. 4523, fol. 50 et 51 :

1° *Extraordinaire des guerres :*	
1542 (compte général)	3,441,600 l. t.
1542 (guerre de Perpignan)	1,283,300 »
1543	5,937,900 »
1544	6,249,900 »
1545	2,894,600 »
1546	1,581,000 »
Total	21,388,300 l. t.
2° *Extraordinaire de l'artillerie :*	
1542	(manque)
1543	332,000 l. t.
1544	329,200 »
1545	429,900 »
1546	166,300 »
Total	1,277,400 l. t.
Total général	22,665,700 l. t.

premier affirme que, toutes dettes payées, ce prince laissa 400,000 écus en numéraire, sans compter un quartier des impôts prêt à recouvrer[1]. Le second parle de « 1,700,000 escus en l'Espargne[2]. » Aussi nombre d'historiens postérieurs ont-ils accepté pour démontré que les finances françaises étaient, en 1547, dans l'état le plus florissant. Citant, les uns A. de Thou et les autres Bodin, tous ont célébré l'habileté fiscale d'un souverain qui obtenait, au lendemain d'une guerre de plusieurs années, un budget en excédent. Le malheur est que ces belles dissertations ont pour base une équivoque. Voici en effet quelle était réellement la situation au décès du Roi.

Des extraits du compte de la recette générale de Lyon pour 1547 contiennent un article ainsi libellé : « Les emprunctz faicts aux paiements des foires tenues à Lyon durant l'année de ce compte, VI millions VIII^c LX^m VIII^c XLIIII l. t. » Et, plus loin, on lit que « la pluspart duquel emprunt fut rembourcé par le trésorier de l'Espargne en la mesme année 47[3] ». D'autre part, des états de janvier 1549 indiquent qu'il était dû, à la fin de 1548, 2,421,846 l. t. à des banquiers de Lyon[4]. Enfin, on sait par Bodin que François Ier avait organisé en « parti », ou, pour employer la terminologie moderne, en syndicat, les marchands fréquentant les quatre foires lyonnaises; c'était afin de donner à leur crédit, auquel il recourait fréquemment, une base plus large et plus solide. Ce « grant parti de Lyon », comme on disait alors, cette « banque de Lyon », comme l'appelle Bodin, lui rendit effectivement des services analogues à ceux que la Banque de France rend de nos jours au trésor; il lui ouvrit un compte d'avances à peu près illimitées, qu'on reportait de foire en foire moyennant une bonification de 4 % par échéance, soit 16 % par an.

Là est l'explication du fait qui semblait si merveilleux à A. de Thou et à Bodin. François Ier, qui succomba au moment de rompre une fois de plus avec Charles-Quint, n'avait eu, durant l'hiver 1546-1547, d'autre préoccupation que la guerre future. Pour avoir de l'argent sous la main à l'ouverture des hostilités,

1. *Histoire*, t. I, p. 77 de l'édit. de 1616. — Le fait qu'un quartier des impôts était à recouvrer n'est que la conséquence de la date à laquelle mourut François, le 31 mars.
2. *République*, p. 905 de l'édit. de 1580.
3. Bibl. de l'Arsenal, ms. 4545, fol. 168.
4. Ms. fr. 3127, fol. 61-62 et 91-94.

il avait réalisé par emprunts à Lyon des sommes énormes qu'il avait enfouies au Louvre[1]. Les millions qui dormaient ainsi étant productifs des intérêts que l'on sait, l'opération devait avoir pour résultat net au bout de l'année une perte sèche d'un sixième environ. Henri II, moins pressé d'entrer en campagne, comprit que la spéculation était déplorable, et se liquida. Il fit rembourser au syndicat lyonnais « la pluspart duquel emprunt », apparemment tout ce qu'en contenaient les coffres-tirelires. Mais cette restitution fort sage ne dut pas être un règlement définitif. Sans doute, le compte d'avances du « grant parti » n'avait pas pour article unique les 6,860,000 livres de 1547. Tout porte à croire que les 2 millions et demi, du chef desquels on faisait état en janvier 1549 de près de 500,000 l. t. d'intérêts échus ou à échoir à la foire de la Toussaint 1548 et aux quatre foires de 1549, étaient pour partie au moins un reliquat de dettes contractées sous le règne précédent. D'où il suit que François Ier, loin de léguer à son successeur des excédents disponibles, lui aurait laissé à solder des comptes dont la balance ne s'établissait pas du tout en sa faveur.

Entre les faits exposés dans les pages qui précèdent existe un lien logique. Des idées maîtresses, dont on ne s'écarte jamais, dominent et commandent les mesures réformatrices qui se succèdent pendant plus de vingt années, de 1523 à 1544. L'abaissement, ou plutôt l'annihilation de l'opulente aristocratie financière des trésoriers, des généraux et des receveurs ne fut pas le résultat de ressentiments aveugles et de jalousies irréfléchies. Si on démolit pièce à pièce et délibérément l'édifice administratif existant, c'est qu'on avait déjà conçu dans leurs grandes lignes, sinon dans leurs détails, les plans d'une construction plus parfaite. Il y eut dans l'exécution des tâtonnements, et telles décisions furent prises qu'il fallut presque sur-le-champ rapporter ou cesser d'appliquer. La faute en fut le plus souvent à la situation budgétaire déplorable dont nous avons à l'occasion donné des aperçus. Des déficits écrasants et inévitables, car on ne signait la paix

1. Bodin reconnaît qu'il était « endebté à la banque de Lyon de 500,000 escus », mais ajoute qu'il les « avoit en ses coffres et quatre fois davantage ». *Op. cit.*, p. 893.

que pour préparer la guerre, entravèrent de façon permanente le fonctionnement des rouages les mieux imaginés.

Malgré tout, cependant, la voie qu'on s'était tracée dès le début ne fut pas abandonnée. Centralisation, uniformité, simplification, ces trois termes caractérisent, croyons-nous, le but visé par François Ier et ses inspirateurs. Or, il est incontestable que des améliorations furent réalisées à ce triple point de vue. Suppression de la commission délibérative et exécutive de « Messieurs des finances » et restitution de ses pouvoirs au Conseil royal, puis subordination de tous les agents de recette à un comptable unique tenu de résider auprès du Roi, voilà pour la centralisation. Confusion des anciennes finances ordinaires et extraordinaires, suivie de l'absorption dans l'Épargne du nouvel extraordinaire des Parties casuelles, voilà pour l'uniformité. Enfin, substitution de formes rapides et commodes d'assignation et de recouvrement à la procédure lente et compliquée des décharges et des écrous, voilà pour la simplification. Ces constatations sans commentaires permettent d'apprécier la valeur et la portée de l'entreprise tentée et accomplie sous François Ier.

Assurément, lorsque succomba ce prince, bien des retouches étaient encore à faire, et le système financier présentait plus d'une incohérence et plus d'une lacune. Sa mise au point devait être l'œuvre d'Henri II. Mais il n'y avait plus qu'à marcher dans le chemin frayé; tout l'essentiel avait été déjà trouvé et soumis à l'épreuve de l'expérience. En administration, que l'honneur en revienne à lui ou à ses ministres, François Ier fut un véritable initiateur. Ainsi que le fait observer M. de Boislisle, qui signale « dans cette première période du XVIe siècle... un progrès réel de l'organisation financière et de la centralisation administrative[1] », on l'a trop méconnu.

G. JACQUETON.

1. Art. cité, p. 256.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LES « ÉCONOMIES ROYALES » DE SULLY

ET

LE GRAND DESSEIN DE HENRI IV.

(*Suite* [1].)

IV.

Toutes ces idées, en partie très positives, en partie chimériques, ont été sans aucun doute exposées souvent par Sully à son maître Henri IV (aussi bien ne les a-t-il pas inventoriées du jour au lendemain, dans le calme de sa retraite), et nous nous fions à ce sujet au texte des *Économies*. Mais, de toute évidence aussi, Henri IV n'a pas approuvé tous ces projets (le manuscrit de Sully lui-même nous l'affirme). Or, lesquels parmi eux acceptait-il? Lesquels au contraire repoussait-il? Question très délicate et à laquelle les *Économies royales* ne nous permettent pas de répondre. Qu'on parcoure tout notre manuscrit, et l'on n'y trouvera aucune page, aucune ligne qui nous apprenne pourquoi Henri IV faisait, en mai 1610, de si formidables armements. Il est évident pour nous que tant de troupes n'étaient pas réunies uniquement pour rendre Clèves et Juliers à leurs légitimes héritiers; mais Sully ne nous dit pas ce que Henri IV voulait faire, une fois Clèves enlevée à l'archiduc, évêque de Strasbourg. Pour le savoir ou le deviner, nous sommes obligé d'étudier avec le plus grand soin la politique générale de Henri IV dans les dernières années de sa vie d'après les pièces diplomatiques; et encore il n'est pas possible d'arriver à un résultat très précis. Henri IV avait sûrement, par le traité de Brussol, promis au duc de Savoie le Milanais, qu'il fallait conquérir sur l'Espagne. Il avait promis d'une manière vague aux protestants d'Allemagne de les rétablir dans leurs anciennes libertés; mais avait-il déjà disposé de toutes les possessions

1. Voir *Revue historique*, t. LIV, p. 300, t. LV, p. 67, et LV, p. 291.

de l'Autriche et de l'Espagne en dehors de la péninsule hispanique? Nous ne le pensons pas[1]; nous sommes même sûr qu'il n'avait engagé aucune négociation, sinon avec le duc de Savoie, en vue du partage de ces terres. Un historien qui a étudié avec le soin le plus minutieux l'histoire des relations de Henri IV avec les États italiens, M. Édouard Rott, écrit en termes excellents : « Admettons que Henri ait nourri le dessein d'avantager tous les *stati liberi* du Midi. Quel devait être son premier soin dans ce cas, sinon de s'ouvrir de ses projets de partage aux États intéressés? On objectera qu'envers les ligues suisses et grises il était tenu à user de réserve, dans la crainte que ses confidences ne prissent la route de Milan. Mais cet inconvénient n'existait ni à Rome ni surtout à Venise, où certaines dépêches étaient lues au Sénat, *expulsis papalistis;* et cependant les archives du Vatican, comme celles de Saint-Marc, sont muettes à cet égard; tout au plus ces dernières renferment-elles une ou deux pièces relatives à la cession de Gera d'Adda et d'une partie du Crémonais à la république, mais il n'y est fait aucune mention de la Sicile[2]. » Ainsi Henri IV espérait sans aucun doute que son expédition sur Clèves entraînerait une guerre générale contre l'Autriche et l'Espagne, que de cette guerre ces puissances sortiraient amoindries et abaissées; mais aussi, sans aucun doute, il n'avait point distribué d'avance ses conquêtes futures ni même décidé jusqu'où il poursuivrait le cours de ses succès. Les événements lui auraient dicté sa conduite, et, comme il est mort avant de s'être mis à la tête de son armée, il a laissé chacun libre de se poser cette question oiseuse : que serait-il arrivé s'il avait vécu? ou même de lui attribuer une foule de desseins plus ou moins fantastiques. Sully, le premier, s'est laissé glisser sur cette pente et n'a pu s'empêcher de lui prêter ses propres conceptions. Il a affirmé dans notre manuscrit qu'il était chargé de négocier en 1603 avec le roi d'Angleterre la réduction de la maison d'Autriche dans le « continent des Espaignes. » Il ne devait pas s'arrêter en si beau chemin; dans son exil, il forma des rêves plus insensés, et, dès lors, pourquoi ne mettrait-il pas ces nouvelles chimères sur le compte de Henri IV? Il le fit dans une nouvelle édition des *Économies royales*, celle qui a été livrée par lui à la presse.

Mais déjà les desseins que, dans son manuscrit, Sully avait prêtés à Henri IV étaient connus du public. Agrippa d'Aubigné les avait

1. Nous n'avons pas pu nous procurer une brochure de C. Höfler, *Heinrich's IV Plan dem Hause Habsburg Italien zu entreissen.* Prag, 1859. C'était sans doute un écrit de circonstance.

2. Rott, *Henri IV, les Suisses et la haute Italie.* Paris, 1882, p. 450.

dévoilés dans l'Appendice qu'il ajouta au troisième volume de son *Histoire universelle*, parue en 1620[1]. Depuis que Sully avait quitté la cour en 1611, Agrippa d'Aubigné avait eu de nombreuses relations avec lui. Sully demeurait gouverneur du Poitou, et dans cette province étaient situées les forteresses de Maillezais et de Doignon[2], qui appartenaient à l'auteur des *Tragiques*. Les deux gentilshommes se rencontrèrent, en 1611, à l'assemblée des protestants à Saumur[3]. En 1615, lors de la seconde révolte de Condé, Sully avait d'abord promis à la reine mère que sa province ne remuerait point, et il était venu à Maillezais pour persuader à d'Aubigné de demeurer en repos; mais bientôt l'un et l'autre prirent les armes, et leurs compagnies occupèrent les mêmes campements[4]. Ils eurent encore l'occasion de se voir lors de la conférence de Loudun, « cette foire publique d'une générale lâcheté[5]. » Enfin, quand d'Aubigné, écœuré de tant de perfidies, persuadé qu'ici-bas chacun cherchait son intérêt propre, se résolut de chercher à Genève un asile pour sa vieillesse, c'est au gendre de Sully, au duc de Rohan, qu'il vendit sa maison de Doignon et son gouvernement de Maillezais[6], et sans doute Sully fut mêlé aux pourparlers. N'est-il pas probable qu'en ces circonstances les deux seigneurs n'aient souvent parlé du grand roi, si lâchement assassiné, des préparatifs militaires qu'il faisait l'année même de sa mort et des magnifiques desseins qu'il s'apprêtait à exécuter? D'Aubigné a ainsi, selon toute vraisemblance, appris de la bouche même de Sully le plan de Henri IV, du moins ce plan que l'ancien surintendant avait imaginé tout d'abord[7]. Nous retrouvons en effet, dans l'*Histoire universelle*, la première version du grand dessein telle que le manuscrit des *Économies royales* nous l'a fait connaître. Mais, comme d'Aubigné est toujours emporté par sa nature fougueuse et par la vivacité de son imagination, il n'a pas été un interprète très fidèle de la pensée de Sully; aux détails qu'il tenait, selon toute vraisemblance, de ce dernier, il en

1. L'*Histoire universelle* du sieur d'Aubigné, tome III. A Maillé, par Jean Moussat, M.DC.XX, p. 542 et suiv.

2. Le Doignon ou le Donjon était situé dans une île de la Sèvre niortaise.

3. *Mémoires* de Théodore-Agrippa d'Aubigné, éd. Lalanne, p. 116; cf. Postansque, *Théodore-Agrippa d'Aubigné; sa vie, ses œuvres et son parti*, p. 47-48.

4. *Mémoires*, p. 120-121.

5. L'expression est d'Agrippa, *Mémoires*, p. 122.

6. Voir la lettre adressée à ce sujet par Agrippa à Pontchartrain et publiée par Lalanne, *op. laud.*, p. 384.

7. Philippson, persuadé que les *Économies royales* avaient été rédigées de 1635 à 1638, s'est imaginé, bien à tort, que Sully aurait paraphrasé Agrippa d'Aubigné.

a ajouté d'autres qui lui appartiennent en propre. Le canevas nous paraît bien avoir été fourni par Sully, la ressemblance parfaite des traits fondamentaux chez l'un et l'autre le prouve; mais sur ce canevas Agrippa d'Aubigné a brodé.

Voici le résumé de l'exposition d'Agrippa. Henri IV, après la longue paix dont avaient joui ses États, se résolut d'employer armes et trésors pour se faire reconnaître par-dessus les princes de son siècle. Mais il trouva sur son chemin le roi d'Espagne; pour s'accroître, il fallait le diminuer. Il gagna d'abord les cœurs de ses plus dignes voisins, surtout du roi d'Angleterre, « avec qui il commença de traicter par Suilli dès lors de son ambassade. » Ce dernier détail ne trahit-il pas la source à laquelle d'Aubigné a puisé? Deux desseins lui furent présentés : le premier d'attaquer le Milanais et de l'enlever à l'Espagne, dont elle assurait les communications avec les Pays-Bas; le second de marcher contre la Flandre et de réduire l'archiduc à se rendre à discrétion[1]. Ces deux plans suggérèrent au roi un troisième, beaucoup plus vaste, celui de « délivrer de la domination espagnolle tous ceux qui gémissent dessous. » On devait rendre au grand-duc de Toscane Porto-Ercole et Orbitello; les Vénitiens se partageraient avec le pape et les autres princes italiens le royaume de Naples; enfin, on choisirait le duc de Bavière pour le porter à l'Empire et on réduirait l'Espagnol « aux frontières des Pyrénées et de la mer. » Tous ces détails concordent parfaitement avec ceux que Sully nous a donnés dans le sommaire de l'année 1610. Comme Sully encore, d'Aubigné affirme que le roi ne voulait obtenir, pour prix de ses sacrifices, aucun profit apparent; et par là « il attachoit à soi inséparablement tous ceux qui auroient eu des plumes de cette dépouille[2]. » Mais d'Aubigné dépasse bientôt Sully. Il soutient, sans se soucier de la contradiction, que la France cherchait à étendre « son règne au mont Senis et aux rivières antienes qui en faisoient le partage vers la haute et basse Allemagne; » qu'avec le concours de l'archiduc, Henri IV vouloit mettre la couronne impériale sur sa tête; que deux armées de 25,000 hommes chacune s'apprêtaient à marcher sur l'Espagne, l'une par Saint-Sébastien, l'autre par Perpignan. Tous ces desseins allaient être exécutés. « Les Alemans s'armoient à la françoise pour combattre de même; le prince d'Anhalt, fait leur chef, vouloit se monstrer maistre sous celui qui

1. D'Aubigné dit que ce dessein fut « porté par le prince Maurice, embrassé par le duc de Suilli. » Je ne pense pas qu'on songera à nous opposer cette petite phrase.

2. D'Aubigné dit que la France devait fournir en quatre ans cinquante millions. Sully avait dit quarante millions en trois ans. Les chiffres concordent à peu près.

l'avoit enseigné. Le margrave de Brandbourg espuisoit la noblesse de Poméranie (*sic*) et les Suisses leurs rochers immobiles. Tout cela pour faire un empereur des chrestiens, qui de sa menace arresteroit les Turcs; pour refformer l'Italie, dompter l'Espagne, reconquérir l'Europe et faire trembler l'Univers. » Mais :

> O faciles dare summa Deos, eademque tueri
> Difficiles,...

au moment où la France et son roi allaient se couvrir de gloire, un misérable assassina Henri IV[1].

D'Aubigné a évidemment tiré en grande partie de son imagination tout ce qu'il ajoute aux renseignements qu'il tenait, selon toute vraisemblance, de Sully lui-même. Comment supposer un seul instant que l'archiduc Albert aurait aidé Henri IV à se faire couronner empereur d'Allemagne? Et pourtant ces affirmations de d'Aubigné vont être répétées par des écrivains postérieurs; il y eut ainsi une première version du grand dessein, se rattachant bien sans doute à l'écrit de Sully, mais au manuscrit des *Économies*, à l'œuvre primitive de l'ancien ministre, et non à l'écrit imprimé où les plans attribués à Henri IV ont pris de tout autres proportions. Nous trouvons cette version

1. *Histoire universelle*, 1re édition, p. 542-544. Le texte de la seconde édition, « augmentée de notables histoires entières et de plusieurs additions et corrections faites par le même auteur, » s. l., M.DC.XXVI, en trois volumes in-folio, ne diffère pas en ce point de la première. Voir t. III, 738-739. Mais, dans ses *Mémoires* (éd. Lalanne, p. 113), d'Aubigné nous donne des détails nouveaux sur l'expédition qui aurait été projetée contre l'Espagne. Dans l'*Histoire universelle* déjà, il nous avait dit que cette expédition avait été résolue parce que « quelques riches marchans des côtes de Guienne, ameutez par un vis-amiral du pays, s'ofrirent à nourrir l'armée, qui conquerroit l'Espagne. » Nous apprenons dans les *Mémoires* que ce vice-amiral était lui-même : « Il (d'Aubigné) pressa le roy de jetter une branche de ses desseins vers l'Espaigne et, donnant de tout costez sur les ongles à son ennemy, lui envoyer une flèche vers le cœur. » Le roi objecta le proverbe : « Qui va faible en Espagne y est battu et qui y va fort y meurt de faim; » mais d'Aubigné lui fit de très belles promesses des marchands, qui s'engageaient à fournir les vivres à prix raisonnable, et l'expédition aurait été arrêtée « après que le duc de Sully eût fort traversé l'affaire au commencement. » D'Aubigné affirme que le roi lui aurait communiqué son grand dessein « tout du long, » malgré ses observations « que telles pièces ne se devoient commettre qu'à ceux qui en portoient le fardeau. » Nous ne doutons point, pour notre part, que d'Aubigné ait, au cours de sa carrière, proposé à Henri IV de faire une expédition en Espagne et que le roi ait accueilli une semblable offre, lui qui excitait sous main les Morisques à la révolte. Mais d'Aubigné, ce nous semble, a rattaché à tort ces pourparlers au grand dessein; lui aussi, n'a-t-il pas voulu dans ses *Mémoires* augmenter son rôle? N'a-t-il pas attaché une importance excessive à quelques paroles royales qui ne devaient pas tirer à conséquence? Il a combiné ses souvenirs personnels, ainsi amplifiés, avec les récits que, selon nous, il tenait de Sully.

dès 1624, dans un panégyrique latin fait par Claude-Barthélemy Morisot, de Dijon. Il nous affirme que Henri IV voulait enfermer l'Espagne dans sa péninsule, emporter le Milanais avec l'aide du duc de Savoie, des Vénitiens et des « Ligures, » puis avec une égale impétuosité envahir le royaume de Naples et la Sicile, « ces terres françoises, » se contentant de la gloire de l'entreprise et en laissant les fruits à autrui[1]. Comme d'Aubigné, il nous parle du prince d'Anhalt et du margrave de Brandebourg devant venir se mettre à la tête des armées; il ajoute à ces noms celui du prince de Galles, qui devait faire sous un tel maître ses premières armes[2]. Nous relisons ensuite de semblables affirmations dans les Mémoires de Fontenay-Mareuil, écrits sous le règne de Louis XIII, mais publiés pour la première fois en ce siècle par M. Monmerqué. Henri IV, en faisant de si vastes préparatifs, voulait, nous dit le chroniqueur, ramener en France la princesse de Condé fugitive, régler à l'avantage des protestants la succession de Clèves, faire donner au duc de Bavière la couronne impériale, enlever aux Espagnols l'Italie. Venise, le duc de Savoie et le pape ont été gagnés à ce dessein, car la France a renoncé d'avance à ses droits sur Naples, la Sicile et Milan. Le pape a cédé à « l'espérance d'unir la plus grande partie du royaume de Naples au domaine de l'Église et de prendre le reste pour son neveu, qui sans cela ne pouvait s'égaler aux ducs de Parme et d'Urbain, descendus aussi de neveux de papes. » Tous les princes d'Italie ont été ainsi gagnés, de même que le roi d'Angleterre, dont le fils doit combattre sous les drapeaux de Henri IV[3].

Mais, de tous les écrivains qui ont ajouté foi aux développements de d'Aubigné, le plus autorisé est sans doute le cardinal de Richelieu lui-même. Dans les Mémoires qui ont été composés sous sa direction et qui n'ont paru que longtemps après sa mort[4], il prête à Henri IV,

1. Nomen tantae victoriae penes regem futurum erat; fructus, penes principes italos.

2. *Henricus Magnus*, authore Cl. Bartholomeo Morisoto Divionensi. Lugduni Batavorum, M.DC.XXIV, p. 130-131, in-4°. Une deuxième édition in-12 a paru. Genevae, apud Petrum Aubertum, M.DC.XXVII.

3. Fontenay-Mareuil, éd. Michaud, p. 8-11. Fontenay-Mareuil ajoute que le dauphin devait épouser l'héritière de Lorraine; « de sorte qu'au mesme temps que le Roy seroit parti de Paris, un ambassadeur seroit allé à Nancy pour signer le contract de mariage. » En 1609, en effet, Bassompierre, envoyé en secret à Nancy, avait été chargé de négocier le mariage du dauphin avec la princesse Nicole (cf. Bassompierre, *Journal de ma vie*, éd. Chantérac, p. 535); mais en 1610 ce projet était abandonné. Au milieu du mois de mai, le duc de Lorraine, Henri II, s'apprêtait à envoyer sa fille en Bavière, pour la mettre à l'abri de toute tentative d'enlèvement (Philippson, III, p. 384).

4. En partie, du moins, à Amsterdam, en 1730, sous le titre : *Histoire de la mère et du fils.*

non seulement le dessein de donner le Milanais au duc de Savoie, mais encore celui « d'intéresser tous les princes d'Italie en ses conquêtes, la république de Venise par quelque augmentation contiguë à ses États, le grand-duc de Florence en le mettant en possession des places qu'il prétend lui avoir été usurpées par les Espagnols, les ducs de Parme et de Modène en les accroissant en leur voisinage et Mantoue en la récompensant grassement du Montferrat (*donné au duc de Savoie*) par le Crémonais. » Il ajoute que le roi désirait réduire en son obéissance Gênes et Naples[1]. Henri IV, continue-t-il, voulait aussi profiter des querelles suscitées par l'héritage du duc de Clèves pour allumer la guerre en Allemagne, non à dessein d'y chercher quelque établissement au delà du Rhin, mais pour occuper et divertir les forces de ses ennemis, et il ajoute : « Peut-être que l'appétit lui fût venu en mangeant et qu'outre le dessein qu'il faisoit pour l'Italie il se fût résolu d'attaquer la Flandre, où ses pensées se portoient quelquefois, aussi bien qu'à rendre le Rhin la borne de la France, y fortifiant trois ou quatre places[2]. » Ne retrouvons-nous pas dans cette hypothèse de Richelieu la phrase de d'Aubigné : « Il vouloit étendre son règne aux rivières antienes qui en faisoient le partage vers la haute et basse Allemagne? » Vers l'époque même où Richelieu écrivait ces lignes, Dupleix, dans son histoire de France, protestait contre les fantaisies de d'Aubigné. Il reconnaissait que les grands desseins du roi étaient inconnus et que ce serait vanité de marquer les conventions particulières conclues avec tant de divers potentats, « comme a fait d'Aubigné. » « Tout cela, dit-il, n'est qu'imagination et conjecture. » Mais Dupleix lui-même, en laissant croire que tant de conventions étaient signées, a contribué pour sa part à propager l'idée qu'en 1610 Henri IV songeait à bouleverser l'Europe[3]. Girard, écrivant en 1635 la vie de son maître, le duc

1. Richelieu ne parle pourtant pas de la promesse faite au pape du royaume de Naples, à Venise de la Sicile, bien qu'il fasse mention de la conquête future de Naples. Il peut paraître étrange que Richelieu, qui fut au pouvoir en 1617, qui connaissait Villeroy, le secrétaire des affaires étrangères sous Henri IV, ait répété les dires de d'Aubigné; mais, au moment où ses *Mémoires* étaient écrits, la légende du grand dessein, sans cesse rappelée, venait naturellement se placer sous la plume des écrivains; puis, observons que Richelieu n'est pas affirmatif; il n'émet que des hypothèses.

2. Richelieu, *Mémoires*, éd. Michaud, p. 11-12.

3. Dans son édition de 1635, p. 400, Dupleix revint sur les grands desseins du roi, « ayant veu depuis peu de jours les mémoires et instructions données au sieur de Bullion, conseiller d'État et surintendant des finances, sur la négociation du traicté que le Roy fit avec le duc de Savoie. » Dans ce mémoire, on disait que le roi de la Grande-Bretagne, les Hollandais et les potentats d'Allemagne étaient prêts à marcher avec le roi, « que le pape, la seigneurie de

d'Épernon, imite la réserve de Dupleix. « Le roi, dit-il, n'avoit découvert à personne le fond de ses intentions. Si quelqu'un les eût sceues avec certitude, le duc d'Épernon en eust été participant. » Mais Girard aussi, tout en avouant que son héros, quoique nommé en l'absence du roi membre du conseil de régence, n'a point connu le magnifique dessein, soupçonne que Henri IV voulait faire rendre aux voisins d'Espagne « les terres qui leur avoient été usurpées, aux républiques leur liberté, et réduire la puissance d'Espagne aux termes de son ancienne possession[1]. » Ainsi, avant que le livre des *Économies* eût paru, il était partout entendu que Henri IV voulait réduire la maison d'Espagne à l'Espagne. La première version de Sully, propagée par d'Aubigné et ses imitateurs, avait fait son chemin.

Et pourtant un auteur avait fait connaître, vers l'époque même où Sully songeait à livrer au public les *Économies royales*, la vérité sur le « grand dessein » de Henri IV. Cet auteur écrivait, vers 1634, dans la Bastille, le journal de sa vie. C'est Bassompierre. Il nous indique comment M. de Sully et d'autres huguenots ne cessaient de montrer à Henri IV la nécessité d'abaisser la maison d'Espagne. Le roi, aliéné de la maison d'Espagne par les outrages qu'il en avait reçus en sa jeunesse, écoutait volontiers leurs propos. Mais il voyait bien que son premier devoir était de rétablir la prospérité dans le royaume et de rendre le bien-être à un peuple ruiné. Aussi ne songeait-il point à entreprendre une guerre ouverte contre les Espagnols. Pourtant, de temps en temps, il « en prenait son parti. » Ainsi, dans son ambassade de 1603, Sully dut faire quelques ouvertures à Jacques Ier sur une étroite ligue et conjonction de la couronne de France et d'Angleterre contre celle d'Espagne. Les deux princes se lièrent d'amitié, sans pourtant contrevenir à la paix de Vervins et sans que Jacques Ier fût empêché de signer peu après la paix avec Philippe III. Mais bientôt Charles-Emmanuel, duc de Savoie, mécontent des Espagnols, sollicita l'amitié de Henri IV et l'invita à faire cause commune avec lui. Le roi hésita longtemps avant de se joindre au duc, dont il suspectait la fidélité. Les États de Hollande lui offrirent de s'unir à eux et de rompre la trêve qui venait à

Venise, le grand-duc de Toscane et les autres princes d'Italie s'y joindroient volontiers, sur l'espérance de profiter du débris des États usurpés par les Espagnols. » Mais ici Dupleix analyse mal ces instructions, qui nous ont été conservées dans un assez grand nombre de manuscrits. Voir entre autres Bibl. nat., ms. fr. 3466, fol. 25. Il y est bien dit que les Vénitiens sollicités se joindront sans doute au roi, quand le jeu sera commencé, mais il n'est pas question du pape, du grand-duc de Toscane et des autres potentats de l'Italie.

1. *Histoire de la vie du duc d'Espernon, divisée en trois parties.* Paris, Augustin Courbe, M.DC.LV, p. 234-235.

peine d'être signée, le 9 avril 1609[1]. Henri IV fit encore des objections. Mais, quand l'archiduc Léopold eut occupé Juliers[2], quand l'archiduc Albert eut accueilli à Bruxelles, puis fait partir pour Milan le prince de Condé et donné sa protection à la princesse, pour qui le vieux roi brûlait d'une passion sénile, il n'hésita plus. Il s'allia au prince de Savoie, qui devait conquérir le Milanais; il espérait gagner les Vénitiens en leur promettant la Ghiara d'Adda! Il se jeta alors entièrement « dans le grand dessein. » Cette exposition de Bassompierre nous paraît très claire et fort juste[3]. L'auteur ne nous parle pas d'un bouleversement complet de l'Europe; il ne distribue pas les possessions de la maison d'Autriche arbitrairement; il n'est pas question chez lui de donner la Sicile aux Vénitiens ou Naples au pape. Puis, avec beaucoup de raison, il nous montre que Henri IV n'avait pas sans cesse, au cours de son règne, les yeux fixés sur un unique but et le cerveau hanté en quelque manière par le grand dessein, comme Sully nous le représente. Le roi de France déteste sans doute toujours les Espagnols, mais il ne songe pas toujours à les détruire : n'a-t-il pas cherché à un moment à unir par un double mariage les deux maisons de France et d'Espagne[4]? Une série de circonstances plus ou moins fortuites le décidèrent, à la fin de 1609 et au début de 1610, à embrasser enfin le grand dessein et à s'y jeter éperdument. Et ici il faut admirer comment la passion vient en aide aux raisonnements et comment des circonstances contingentes seules décident les hommes à convertir en faits les idées politiques. En dernier lieu, Bassompierre nous indique bien quels sont les vrais auteurs du grand projet. Il nomme en première ligne, avec Lesdiguières et M. de Bouillon, le duc de Sully. C'est Sully qui a sans cesse « ulcéré et envenimé Henri IV » contre la maison d'Autriche; c'est lui qui, « par de vives persuasions, » l'a décidé à ne pas repousser en 1609 les offres du duc de Savoie. Dès lors, ne sommes-nous pas autorisé à croire qu'en réalité ces entretiens entre le roi et le ministre, que nous rapportent les *Économies*, ont eu lieu, et que, si Sully n'a pas présenté en 1610 à son souverain le mémoire sur les magnifiques desseins, du moins il lui a exposé très souvent de pareilles théories. Le roi ne l'a pas suivi

1. La signature de cette trêve, conclue grâce aux efforts de Henri IV, — et cela après la mort du duc de Clèves (25 mars 1609), — montre bien qu'à cette date Henri IV n'était pas résolu à rompre ouvertement avec l'Espagne. Voir les réflexions très justes faites sur cet acte par M. Hanotaux, *Études historiques sur les XVIe et XVIIe siècles en France*, p. 159.

2. Le 23 juillet 1609.

3. Bassompierre, éd. de Chantérac, p. 261-267.

4. A consulter le livre de M. Perrens, *les Mariages espagnols sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis*. Paris, 1869.

jusqu'au bout; il est resté en deçà. Il n'a adopté des idées du ministre que la partie dont nous parle Bassompierre.

Bassompierre ne nous signale que les projets du roi sur l'Italie; il ne nous dit pas ce qu'il voulait faire en Allemagne. Un raisonnement analogue au précédent nous conduira sur ce point à la vérité. Henri IV a songé, à un moment de son règne, à faire donner la couronne impériale au duc de Bavière[1]; il a même songé à obtenir l'Empire pour lui-même[2]; si le roi d'Espagne avait réclamé pour lui les voix des électeurs, il aurait nettement opposé sa candidature à la sienne, comme fit jadis François Ier contre Charles-Quint[3]. Mais ces projets n'étaient point arrêtés dans l'esprit du monarque. C'étaient des projets d'un jour, conçus étant donnée cette circonstance; ce n'étaient pas ceux de la veille ni ceux du lendemain. En 1610 sûrement, Henri IV ne songeait pas, comme Sully nous l'insinue, à créer le duc de Bavière roi des Romains; car celui-ci était devenu trop odieux aux protestants depuis le jour où il avait exécuté avec tant de rigueur la sentence prononcée contre Donauwerth[4]. Le grand tort de Sully, dans le manuscrit des *Économies*, n'est pas de prêter de semblables desseins au roi, mais de nous le montrer acharné dans la poursuite des mêmes desseins, de nous parler d'un plan unique continu, alors qu'il y a eu des plans successifs. Mais Sully ne s'arrêtera pas en chemin. Ce plan qu'il a prêté à Henri IV, il va le modifier profondément, il va attribuer dans l'édition imprimée des *Économies* des projets nouveaux à son roi, et, si invraisemblables qu'ils fussent, ils vont trouver, comme les premiers, des croyants et des admirateurs.

(Sera continué.) Ch. PFISTER.

1. M. Anquez, dans son livre sur *Henri IV et l'Allemagne*, a fort bien montré la politique de Henri IV au sujet de la succession à l'Empire (p. 136 et suiv.). En 1605, le roi pensa en effet au duc de Bavière, mais il dut bientôt renoncer à lui.

2. Bibl. nat., ms. fr. 2943, fol. 33. « Conférence secrette d'Henry le Grand, tenue pour le subject des moyens de parvenir à l'Empire, avec trois de ceulx ausquels il a accoustumé de communiquer ses plus sérieuses affaires. »

3. Voir le Mémoire de Bongars, cité par Anquez. On lira avec intérêt, dans un *Recueil de quelques discours politiques escrits sur diverses occurences des affaires et guerres estrangères depuis quinze ans en ça* (M.DC.XXXII. Bibl. nat., Lb^{36}, 17), le premier discours où l'on montre que le roi de France ne saurait convoiter utilement l'Empire et qu'il est pourtant nécessaire de l'arracher à la maison d'Autriche. L'auteur propose de le donner au duc de Bavière, et il ajoute que tel avait été le dessein de Henri IV. Évidemment, depuis d'Aubigné, cette créance était généralement répandue.

4. Sur la politique de Henri IV vis-à-vis de l'Allemagne, on consultera avec fruit l'article d'Alfred Baudrillart, *la Politique de Henri IV en Allemagne* (*Revue des Questions historiques*, t. XXXVII, p. 418); voir surtout Philippson, *Heinrich IV und Philipp III*, t. III, p. 315 et suiv.

MADAME, MÈRE DU RÉGENT,

ET SA TANTE

L'ÉLECTRICE SOPHIE DE HANOVRE.

NOUVELLES LETTRES DE LA PRINCESSE PALATINE.

(*Suite*[1].)

III.

La princesse Sophie[2] était le douzième enfant de Frédéric V, électeur palatin, qui fut un moment roi de Bohême, et d'Élisabeth Stuart, fille du roi d'Angleterre Jacques Ier. Elle naquit le 14 octobre 1630, pendant que ses parents vivaient dans l'exil en Hollande, son père ayant perdu ses États héréditaires du Palatinat en même temps que la couronne éphémère de Bohême. Elle avoue elle-même qu'on fut assez embarrassé pour le choix des noms et des parrains à lui donner, « car tous les rois et princes considérables avoient déjà pris cette peine aux enfans qui m'avoient précédée... J'estois le douziesme fruit du mariage du roy mon père et de la reine ma mère; je crois que ma naissance ne leur causa d'autre joie que celle que je n'occupois plus le poste que j'avois tenu[3]. »

Elle ne fut pas élevée sous les yeux de sa mère, qui préférait la vue de ses guenons et de ses chiens à celle de ses enfants[4]; au reste,

1. Voir *Rev. hist.*, LV, 308.

2. *Memoiren der Herzogin Sophie, nachmals Kurfürstin von Hannover*, herausgegeben von Dr Ad. Köcher. Leipzig, Hirzel, 1859, in-8°. (*Publikationen aus den K. preussischen Staats-archiven*, 4r Band.) Ces Mémoires, malgré leur titre allemand, sont écrits en français. — Dans la même collection, 1° T. XXVI : *Correspondance* (également en français) *de la duchesse Sophie de Hanovre avec son frère Charles-Louis, électeur, comte palatin du Rhin...*, publiée par Ed. Bodemann, d'après les documents originaux conservés à Hanovre. Leipzig (et Paris), 1886, in-8°; 2° T. XXXVII : *Briefe der Kurf. Sophie v. Hannover an die Raugräfinnen u. Raugrafen zu Pfalz*, herausgegeben v. Ed. Bodemann. Leipzig, 1888, in-8°. — On pourra consulter encore sur cette princesse une étude de M. Bodemann : *Die Herzogin Sophie v. Hannover*, dans *Historisches Taschenbuch*, Jahrg. 1887 (1888, in-12); et Ad. Köcher, *Geschichte von Hannover u. Braunschweig* (1648-1714), 1r Theil. Leipzig, 1884, in-8°.

3. *Memoiren...*, p. 33.

4. *Ibid.*, p. 34.

les frères et sœurs de Sophie avaient été élevés de même à quelques lieues de la Haye, où la reine déchue tenait sa cour avec l'argent que lui fournissaient généreusement les États généraux de Hollande. L'un de ces frères, Charles-Louis (le père de Madame), étant, à la suite de la paix de Westphalie, rentré dans son électorat, Sophie obtint d'aller vivre auprès de lui. De treize ans plus âgé, l'électeur palatin avait une tendresse vraiment paternelle pour cette sœur, qu'il appelait sa fille; elle y répondait, de son côté, en donnant à ce frère le nom de *papa,* de *cher papa*, qui revient souvent dans les lettres qu'elle lui adressait, et qui ont été conservées[1]. L'électeur venait justement de se marier (février 1650); il avait épousé la fille du landgrave de Hesse-Cassel. Sophie se réjouissait à l'idée de la vie agréable qu'elle allait mener auprès de sa jeune belle-sœur; mais son illusion fut de courte durée. L'électrice palatine lui fit presque aussitôt confidence que c'était contre son gré qu'elle avait épousé son mari, « un vieux jaloux; » c'était sa mère qui avait choisi cet époux sans la consulter; beaucoup d'autres, qu'elle eût acceptés volontiers, avaient soupiré pour elle, entre autres un duc de Wurtemberg, deux ducs de Brunswick, un palatin et plusieurs comtes. « Ce discours me surprit sérieusement (*sic*), dit Sophie; je me souhaittois mille fois à la Haye, où j'avois toujours vu passer pour crime quand une femme se plaignoit de son mari, et qu'on tournoit ces folles en ridicule[2]. »

De son côté, l'électeur fit part à Sophie de la méchante humeur de sa femme, qu'il trouvait mal élevée et surtout beaucoup trop coquette. « Elle aimoit à charmer tout le monde par une foiblesse d'esprit et non pas à finir par une méchante conclusion. Il y avoit plus de folie que de crime dans son fait; mais M. l'électeur, qui l'aimoit avec une fort grande délicatesse, vouloit tout pour luy et rien pour les autres. » Charles-Louis essayait en vain de la gagner; « mais cela la faisoit cabrer davantage, car elle estoit de l'humeur de son oncle le landgrave Fridéric, qui n'estoit sousmis que quand on le maltraitoit[3]. »

Les reproches de l'électeur, relativement à la coquetterie de sa femme, avaient été fort mal reçus par celle-ci. « La moindre parole qu'il lâcha sur ce sujet à madame sa femme la mit dans une furie épouvantable, qui dura[it] souvent tout le jour. » Elle eut bientôt plus justement raison d'être furieuse, quand elle s'aperçut des infidélités de son mari. Parmi les filles d'honneur de l'électrice, il y en avait une que sa maîtresse, par mesure de précaution, faisait coucher dans sa chambre. En Allemagne, aussi bien qu'en France, les filles d'hon-

1. Voir, à la page précédente, la note 1.
2. *Memoiren...*, p. 47.
3. *Ibid.*, p. 47-48.

neur avaient besoin d'être surveillées de près; on peut voir dans les lettres de Madame à sa tante le scandale que causèrent les filles d'honneur de la dauphine[1]; celles de la reine avaient déjà fait assez parler d'elles. Un frère de Charles-Louis et de Sophie, le fameux prince Rupert, qui a tant marqué dans la révolution d'Angleterre et qui se trouvait alors au Palatinat, s'éprit de cette fille d'honneur de l'électrice. Il lui déclara son amour par un billet ne portant aucune suscription et que la fille d'honneur (cette Louise de Degenfeld dont le nom a été prononcé plus haut) remit à sa maîtresse, croyant qu'il était adressé à l'électrice. Celle-ci, « qui auroit voulu paroistre la plus belle de sa cour » aux yeux de son beau-frère, le crut aussi, et, après avoir lu l'épître amoureuse, dit naïvement à ce dernier : « Je ne scay pourquoy vous vous plaignez de moy, ny quel sujet je vous aye jamais donné de douter de mon affection. » Mais, à la rougeur du prince et à sa confusion, l'électrice s'aperçut que l'hommage n'était pas pour elle. De son côté, le prince découvrit qu'il avait un rival en la personne de son frère l'électeur, qui, pour le moment, n'avait, pas plus que Rupert, à chanter victoire. Quant à l'électrice, elle ne se doutait encore de rien; mais elle ne tarda pas à être édifiée quand, une nuit, s'étant réveillée, elle aperçut son mari reposant aux côtés de la fille d'honneur. Le bruit qu'elle en fit, étant donnée son humeur violente, fut épouvantable, raconte Sophie; l'électeur eut toutes les peines du monde à sauver sa maîtresse des griffes de sa femme légitime, qui « n'en attrapa que le petit doigt, qu'elle mordit avec rage. » La paix pourtant se fit entre les deux époux, à condition que l'électrice s'engageât à ne point maltraiter la maîtresse de son mari. L'électeur jura que celle-ci « n'avoit point consenti à la liberté qu'il avoit prise de s'approcher d'elle, et qu'il ne s'étoit rien passé de malhonnête[2]. » Mais, un beau jour, en fouillant dans le cabinet de la Degenfeld, l'électrice y trouva non seulement « tous les poulets de l'électeur, mais aussi tous les bijoux qu'il lui avoit donnés. » La princesse était d'un naturel emporté; entrant dans une violente colère, elle fit un vacarme effroyable. Nous assistâmes alors, raconte Sophie, à « une scène extraordinaire. L'électeur se tenoit devant sa maîtresse pour parer les coups qu'elle pourroit recevoir de madame sa femme; l'électrice marchoit par la chambre, tenant tous les bijoux de la Degenfeld entre ses mains. Elle s'approcha de nous tout en feu : « Princesse, voici la récompense de la g...; cela n'est-il pas pour « moi? » A cette demande, Sophie, malgré la gravité de la situation,

1. Lettre du 28 oct. 1687, déjà traduite dans Jæglé.
2. *Memoiren...*, p. 57.

ne put s'empêcher d'éclater de rire, et, ce qu'il y a de comique, c'est que le rire gagna également l'épouse courroucée. « Mais, un moment après, sa colère la reprit, comme M. l'électeur luy dit qu'il falloit rendre les pierreries à celle à qui elles appartenoient. » Elle répliqua, en les jetant par toute la chambre : « S'ils ne doivent pas être « à moi, les voilà donc ! » Cependant, l'électeur prit sa maîtresse et l'enferma à clef dans son cabinet de peur d'accident, et prit ensuite le temps de la tirer de là pendant que l'électrice soupoit, pour la loger dans un bel appartement au-dessus de sa chambre, dont il fit percer la planche [le plancher] pour y pouvoir monter par échelle. L'électrice découvrit bientôt ce chemin et y seroit montée, le couteau à la main, si ses dames ne l'en eussent empêchée[1]. »

Cependant, l'électrice finit par laisser le champ libre à sa rivale, et elle se retira, non sans avoir été soufflетée devant témoins par son mari[2]. Ce dernier vécut dès lors tendrement et paisiblement avec sa maîtresse, qu'il épousa de la main gauche, comme nous avons dit, et dont il eut quatorze enfants; ayant eu le malheur de perdre (1677) « sa chère Louise de Degenfeld, » qui, du reste, méritait tout l'attachement qu'il lui portait, il en eut un chagrin profond qu'il ne dissipa qu'en la remplaçant. Le 24 juillet 1695, Madame écrit de Saint-Cloud à sa tante :

On m'a dit hier que feu papa avoit encore un garçon (*Buben*) en Suisse, qu'il auroit eu, après la mort de la raugrave, d'une Suissesse dont elle avoit été fille d'honneur et qui s'appeloit Hollanderine; il n'auroit pas reconnu l'enfant, étant mort trop tôt, mais il lui auroit envoyé quelque argent en Suisse, où le garçon est élevé. On ajoute que la mère a épousé en Suisse un homme excessivement riche et qu'elle s'est fait attribuer par donation tout son bien, mais avec cette stipulation qu'elle n'auroit jamais d'enfants de lui pour que toute la fortune puisse aller au fils de papa. Je voudrois savoir si cette histoire est vraie; car, jusqu'à présent, je n'en avois point entendu parler...

La tante devait savoir à quoi s'en tenir à cet égard, car elle-même

1. *Ibid.*, p. 57-58.

2. Dans une étude sur l'électeur Charles-Louis : *Le père de Madame, duchesse d'Orléans* (Paris, 1864, in-8°), nous avons déjà parlé de ces démêlés; mais les *Mémoires* de Sophie de Hanovre n'avaient pas encore paru. — Pour l'histoire de la vie et du gouvernement de cet électeur palatin : Ludw. Häusser, *Geschichte der Rheinischen Pfalz*, 2e Ausg. Heidelberg, 1856, 2 vol. in-8°; Wundt, *Versuch einer Gesch. des Lebens u. Regierung C.-Ludwigs.* Ibid., 1786, in-8°; Lipowski, *Ludwig, Kurfürst...* Salzbach, 1824, in-8°. — Sur Louise de Degenfeld, sa maîtresse : Kazner, *Louise, Raugräfin von der Pfalz.* Leipzig, 1878, in-12.

avait écrit jadis à son frère l'électeur palatin, dans une lettre d'un ton bien singulier (27 mai 1680) :

Les gazettes disent que vous vous accommodez d'une Suissesse; c'est signe de santé, et j'espère qu'elle vous participera de ses forces pour ocmenter (*sic*) votre vigueur et chaleur naturelle, que la jeunesse communique, à ce qu'on dit, par l'exhalaison.

A cette date, le père de Madame était âgé de soixante-trois ans; il avait encore, de par le monde, un bâtard né en Angleterre, pendant le long séjour que Charles-Louis avait fait en ce pays; ce fils illégitime vint se fixer à Heidelberg, où il prit, en échange du nom qu'il avait porté jusque-là, le titre de baron de Selz, et surtout, comme apanage, les revenus de la ville de ce nom[1].

IV.

Les querelles si fréquentes qui avaient lieu dans le ménage électoral palatin, et auxquelles Sophie assistait, devaient lui faire vivement désirer son éloignement de Heidelberg; une occasion s'offrit, qu'elle saisit avec empressement. Elle était demandée en mariage de plusieurs côtés, entre autres par le duc de Hanovre, George-Guillaume[2], que les États de ce pays pressaient fort de se marier. Comment, ayant déjà une promesse de George-Guillaume, épousa-t-elle le frère de ce dernier, Ernest-Auguste, le cadet de la maison de Brunswick, branche de Lünebourg, c'est là une histoire qu'il serait intéressant, mais trop long, de raconter; elle nous renseignerait sur les mœurs des cours d'Allemagne à cette époque, mœurs que Madame ne cesse d'opposer à celles de la cour de France, comme si les princes allemands ne menaient pas une vie aussi dissolue, tout en étant beaucoup plus grossiers. Qu'il nous suffise de dire que George-Guillaume, étant allé, suivant son habitude, passer le temps du carnaval à Venise, il s'y était, à ce que nous apprend sa fiancée, « acomodé de la première courtisane qu'il avoit rencontrée, à sçavoir d'une Grecque qui n'avoit rien de beau que ses habits. » Ce fut cette courtisane qui le mit « dans un estat fort malpropre pour le mariage[3]. » Il aimait beaucoup son frère cadet, qui exerçait sur lui

1. On publia, en ce temps-là, sur les amours de l'électeur palatin, un pamphlet, *la Vie et les amours de Charles-Louis...* (Cologne, J. Plantie, 1692, in-18), dont parle Madame dans sa correspondance.

2. Sur ce personnage, consulter : *Georg.-Wilhelm, Herzog von Brunswick u. Lüneburg*, v. H.-C. Heimbürger. Celle, 1852, in-8°.

3. *Memoiren...*, p. 55.

une grande influence. Il lui proposa donc un singulier arrangement, auquel Sophie s'empressa de souscrire, vu les avantages matériels qui devaient en résulter : Ernest-Auguste épouserait à sa place, avec promesse d'hériter, pour lui ou pour ses enfants, des États de George-Guillaume, lequel s'engageait en outre, *par écrit*, à renoncer à jamais au mariage et à garder un célibat éternel[1]. Un pareil engagement valait le billet à La Châtre. Le mariage de Sophie avec Ernest-Auguste eut lieu en 1658. Il faut lire dans les *Mémoires* de la tante de Madame quelles furent les assiduités de George-Guillaume auprès de sa belle-sœur, qu'il se repentit bientôt d'avoir cédée à un autre, et la jalousie bien naturelle du mari, qui, d'autre part, avait grand intérêt à ménager un frère à riche succession. Il finit pourtant par se lasser de cette présence continuelle d'un tiers et de la surveillance assidue que lui-même était obligé d'exercer. Un jour, le beau-frère étant, « comme à son ordinaire, » entré le matin dans la chambre de Sophie avant qu'elle fût habillée, celle-ci se trouva, nous dit-elle, dans un grand embarras, « car M. le duc (le mari) m'avoit témoigné que cela ne luy plaisoit plus. Je dis pour le faire sortir (*le*, c'est-

1. Dans ses voyages d'hiver en Italie, Georges-Guillaume entraînait ordinairement son frère cadet, Ernest-Auguste, celui qui allait épouser Sophie. Même après son mariage, ce dernier continua à se rendre en Italie. Urbain Chevreau raconte l'anecdote suivante : « Étant à Venise sur un balcon avec Mme la duchesse (Sophie), je lui montrai M. le duc son mari qui parloit à une noble Vénitienne qui étoit fort belle : « Il m'importe peu, dit-elle en riant, que « M. le duc promène son cœur toute la journée, pourvu que, le soir, il me le « rapporte » (*Chevræana*, 1697, in-12, p. 142). Mais il arriva un moment où le duc ne le rapporta plus, surtout quand il eut été entièrement captivé par l'altière et artificieuse comtesse de Platen, qu'on accuse du meurtre de Philippe de Kœnigsmarck.

A la Bibliothèque nationale, nous avons jadis découvert un exemplaire de l'ouvrage que nous venons de citer, le *Chevræana*, exemplaire couvert de notes manuscrites. En regard du passage où Chevreau (ancien secrétaire du père de Madame) dit (p. 91) : « J'ose dire que la France n'a point de plus bel esprit que Mme la duchesse de Hannovre d'aujourd'hui..., » l'annotateur a écrit en marge : « Sophie, dernière fille de Frédéric V, électeur palatin... Frédéric V estoit l'ayeul paternel de ma grand'mère. » Ces mots sont de la main de Louis d'Orléans (1703-1752), fils du régent, qui se retira dans l'abbaye de Sainte-Geneviève.

De ces notes, écrites par le fils du régent, nous citerons encore celle-ci (p. 24), où il est question d'une reine dont le nom revient plusieurs fois, tant dans les *Mémoires* de Sophie que dans les *Lettres* de Madame à sa tante : « ... Ceste reine Christine estoit si affr[euse?], outre qu'elle n'estoit point mariée. Elle alla au Sénat grosse, et, près du [trosne?], elle y sentit les douleurs pour accoucher, et se leva en disant tout haut la cause qui luy faisoit quitter l'assemblée. Je tiens le fait de Mlle de la Gardie. » — Ce volume curieux a été, sur nos indications, placé dans la Réserve (in-12, Z 1849^A^).

à-dire G.-Guillaume) que j'allois mettre ma chemise; il sortit, croyant rentrer, mais il trouva la porte fermée, ce qui le mit dans un grand désespoir[1]... »

Ce fut sur ces entrefaites que Sophie demanda à son frère de lui confier sa fille, alors âgée de sept ans[2], et qui se trouvait dans une position fausse à Heidelberg, entre sa mère presque répudiée ou du moins dédaignée et la rivale qui l'avait remplacée, Louise de Degenfeld. Élisabeth-Charlotte arriva à Hanovre en juillet 1659; elle y resta jusqu'en juillet 1663, par conséquent quatre années; elle ne se cachait pas pour dire que ce temps, passé auprès de sa tante, avait été le plus heureux de sa vie. On avait jusqu'ici peu de détails sur l'enfance d'Élisabeth-Charlotte, sauf ceux qu'elle a donnés elle-même dans ses lettres; la *Correspondance* de Sophie avec son frère[3] comble cette lacune. Dès le mois de mai, Sophie, apprenant que l'électeur lui enverra sa fille, en témoigne sa joie : « Je verray bientost un de vos reietons, ma chère Liselote[4]. » Je ne lui promets, ajoute-t-elle, rien d'extraordinaire ici, mais, du moins, je ferai tout pour la diriger le mieux possible et la suivre avec intérêt, « comme si elle estoit sorti[e] de moy[5]. » Et, quand l'enfant arrive, sa tante

1. *Memoiren...*, p. 66-67. — « La partie n'estoit pas égale, » dit-elle encore, avec cette liberté de langage qui était aussi le genre de sa nièce. « Après qu'on s'estoit diverti tout le long du jour ensemble au jeu et à la promenade, mon duc se trouva la nuit bien accompagné, et son frère n'avoit rien pour se contenter. Je ne sçay s'il s'estoit attendu à plus de contentement, puisqu'en Italie, quand un frère est marié, tous les autres disent : *Siamo maritati.* » (*Ibid.*, p. 66.)

2. Madame était née le 27 mai 1652; elle-même a fixé la date de sa naissance dans une lettre de la correspondance actuelle : « Versailles, 27 mai 1708, 10 heures du matin. — ... C'est par le bon Dieu que j'ai commencé, et maintenant c'est par vous que je commence mon jour de naissance, car je viens de la paroisse, où j'ai communié. Je n'y ai pas entendu chanter, avec accompagnement de trompettes et de clairons : « Viens, Dieu créateur, Esprit saint, visiter le « cœur de tes créatures..., » ni ceci : « Nous demandons, par-dessus tout, la « vraie foi au Saint-Esprit, qu'il nous protège à notre mort, quand nous quit- « terons cette vallée de misère, *Kyrie eleison.* » Ces chants, vous, vous les entendrez, à moins que vous n'alliez aujourd'hui à l'église française. Mais, ce que je dois faire aussi, c'est de vous remercier pour les bontés que vous me témoignez depuis cinquante-six ans. C'est une grande constance de votre part de m'avoir continué ces bonnes grâces invariablement pendant tant d'années; mais vous pouvez être sûre que personne au monde plus que moi ne vous honore, aime et respecte, et ne vous restera jusqu'à la fin aussi profondément attachée. »

3. Dans les *Publikationen aus den K. Preuss. Staatsarchiven*, 26ᵉ Band, mentionné plus haut.

4. Petit nom d'amitié composé des deux noms abrégés : Élisabeth et Charlotte.

5. *Correspondance...*, p. 14.

admire sa mine raisonnable (20 juillet 1659), « comme si c'eust esté une personne de vingt ans, » et combien son caractère diffère heureusement de celui de sa mère. « C'est assurément le meilleur naturel d'enfant qui existe au monde, » dit-elle dans une autre lettre (24 août), où nous voyons qu'Élisabeth-Charlotte savait lire et écrire l'allemand[1], connaissait ses prières et son catéchisme, « chose très nécessaire. » Sa gouvernante était toujours à ses côtés pour la préserver de tout accident, et pourtant cette gouvernante « n'a que 50 risdaler de gage[s]; où en trouver une autre qui fasse de mesme, qui soit de condition et qui entende son monde[2]? » Rien dans l'enfant qui rappelât l'humeur bizarre de sa mère, sauf quelque grimacerie. « L. L. (Liselotte) a autant d'esprit qu'une personne de vint ans en pourroit avoir et se peut gouverner si jolyment que c'est une merveille, mais il luy en faut faire souvenir à tout moment, » car l'enfant était très étourdie. Elle était encore si jeune! Et pourtant, on songeait déjà à un mariage pour elle : « Mme Withypol et moi avons dessein de la faire reyne d'Angleterre, à présent que les Presbytériens, qui sont vos amis, sont au pouvoir; mais M. le duc luy souhaite le prince de Dannemarc. » (Lettre du 18 avril 1660.)

Avec une sollicitude maternelle, la princesse Sophie veillait sur le dépôt qui lui était confié. Un matin, comme elle sommeillait encore, on entre brusquement dans sa chambre; elle entend vaguement parler d'une chute. Aussitôt elle s'imagine que sa chère Liselotte s'est

1. On a conservé d'elle de cette époque (1659) une lettre en allemand écrite à son père, pendant une excursion qu'elle fit en Hollande, excursion dont nous parlerons plus loin. Cette lettre prouve que l'enfant était assez avancée pour son âge; mais, si nous la reproduisons, ce n'est pas pour ce motif, c'est parce qu'on a ici la plus ancienne lettre connue d'une femme qui en a tant écrit durant sa longue existence : « Très cher papa, V. Gr. aura sans doute appris par ma tante que je suis arrivée ici (à la Haye) bien portante, il y a huit jours. S. M. la reine (de Bohême) est très gracieuse pour moi et m'a déjà fait cadeau d'un petit chien. Demain, j'aurai un maître de langues; le maître à danser m'a déjà donné deux leçons. Ma tante dit que, si l'on trouve ici quelqu'un qui sache chanter, j'apprendrai également le chant. Je deviendrai donc très habile, et j'espère que, lorsque j'aurai l'honneur de baiser les mains à mon papa, V. Gr. trouvera que j'ai mis beaucoup de zèle à apprendre... En ce moment, je vais aller avec ma tante chez la princesse d'Orange; il me faut donc finir... » (*Correspondance...*, p. 20-21, en note.)

Le père ayant répondu, la tante écrit : « Cette petite se croit une dame de grand[e]s affaires depuis que vous avez pris la peine de luy escrire, car elle est fort empêchée pour bien répondre... » (23 févr. 1660.) Cependant, ailleurs, Sophie mande à son frère que personne ne s'occupe de la correspondance de l'enfant. La dernière lettre qu'elle vous a envoyée était même si bien écrite que je ne l'aurais pas cru, dit-elle, si je ne l'avais vu de mes propres yeux.

2. *Ibid.*, p. 17-18.

cassé le cou; « je tremblai, dit-elle, plus d'une heure de suite, sans pouvoir me remettre. » Par bonheur, c'était une fausse alerte; mais à peine les craintes de la tante sont-elles dissipées que voilà l'enfant, qu'on était en train de coiffer et qui, sans doute, s'amusait à jouer avec les épingles qu'on mettait dans ses cheveux, la voilà qui en avale une et l'épingle lui reste dans la gorge. La tante n'hésite pas; elle plonge sa main dans le gosier de l'enfant et en retire le corps étranger qui était déjà tout tordu. Il y eut bien des larmes versées, d'autant plus que la tante, sévère cette fois, menaça du fouet « la petite dame » si elle s'avisait encore d'introduire des épingles dans sa bouche. (Lettre du 17 août 1660.)

On ne pouvait se dispenser de mener la jeune princesse à sa grand'mère, Élisabeth Stuart, fille de Jacques Ier d'Angleterre, l'ex-reine de Bohême. A peine arrivée en Hollande, Sophie dut garder la chambre et même le lit, car elle était enceinte et elle se ménageait dans le désir « de faire un prince pour plaire aux Hanovriens », comme elle disait; pendant ce temps, Liselotte, livrée à elle-même, était la joie et l'agrément de tous ceux qui la voyaient à la cour de sa grand'mère. Celle-ci ne s'occupait plus de ses chiens ni de ses guenons, mais seulement de sa petite-fille, qu'elle trouvait fort à son goût et même « très belle, » le front particulièrement bien fait. En effet, ajoutait Sophie (17 novembre 1659), « elle devient toujours plus jolie. » La reine était fière de voir que l'enfant n'avait rien de la famille de Hesse-Cassel, mais qu'elle ressemblait à sa race à elle, la race des Stuarts[1]. Elle en prenait un soin sans pareil; Liselotte était-elle un moment debout, vite la reine venait s'asseoir auprès d'elle, ou bien elle lui apportait *elle-même* une chaise; « quand elle sort avec elle, S. M. attend une heure au degré au sortir de la visite pour lui faire mettre ses coiffes et mouchoirs; enfin, je n'ay jamais veu une mère plus éprise d'un enfant; je crains seullement qu'elle [ne] me la gâte... » Tant d'attentions étonnaient de la part de la reine, si orgueilleuse et si personnelle, et qu'on n'était pas habitué à voir se gêner ainsi pour les autres!

La tante raconte sérieusement qu'un certain amiral hollandais, débarqué le même soir qu'Élisabeth-Charlotte, étant venu présenter ses hommages à la reine et ayant vu cette jolie enfant, sans savoir qui elle était, la prit familièrement par la tête et la baisa. Le pauvre homme, averti de sa méprise, en fut si décontenancé qu'il envoya

1. Elle disait en anglais, langue que sa fille Sophie, reproduisant ses paroles (*Correspondance...*, p. 20), orthographie bien singulièrement : « *Schi is not leike the house of Hesse; schi is leike ours.* »

sur-le-champ sa femme à la princesse Sophie pour lui en faire des excuses. En revanche, l'enfant, au dire de sa tante, sut mieux garder sa dignité chez la princesse royale; car, après lui avoir fait de très bonne grâce une révérence, elle passa « fort bien devant elle, en suivant la reine pas à pas; cela estoit si joly que chacun en rioit. Enfin, on admire fort mon enfant, ce qui ne me donne pas peu de joye. »

La bonne tante notait jusqu'aux mots et aux réparties de sa nièce. L'enfant s'étant trouvée avec le petit prince d'Orange, la gouvernante de celui-ci, supposant un mariage futur entre les deux bambins, se mit à énumérer toutes les belles choses qu'Élisabeth-Charlotte aurait par ce mariage, à quoi l'enfant répondit : « J'espère qu'il n'en sera pas comme pour Cendrillon, à qui l'on avait promis un tas de belles choses, et qui dut ensuite vivre dans les cendres [1]. »

Cependant, ainsi que Sophie en convenait, la Hollande n'était pas un pays à choisir « pour esguiser son esprit » (la conversation y étant *insipide*), mais bien « pour adjuster un peu le corp[s], à quoy on s'entent plus qu'en Allemagne, et pour aprendre la propreté des meubles et du ménage[2]. » Aussi eut-elle bientôt assez de cette vie, d'autant que « je crains, dit-elle, d'y être (c'est-à-dire à la Haye) mangée par les chiens, » les nombreux chiens dont sa mère était entourée, et la lettre où elle donne ces détails se termine par cette phrase : « Voilà tout ce que ma stupidité me permet de vous dire d'un lieu comme celui-cy. » (Lettre du 15 décembre 1659.)

A leur retour à Hanovre, la tante et la nièce faillirent périr dans

1. *Correspondance...*, p. 20. — Le petit prince d'Orange dont il est ici question est celui qui devint plus tard si célèbre sous le nom de Guillaume III. La première fois qu'Élisabeth-Charlotte fut menée chez la mère du jeune prince (elle connaissait celui-ci pour avoir déjà joué plusieurs fois avec lui, mais elle ne connaissait pas sa mère) : « Dites-moi, je vous prie, quelle est cette dame, qui a un si furieux nez? » Il répondit en riant : « C'est la princesse royale, ma « mère. » J'en fus toute stupéfaite... »

Élisabeth-Charlotte, en son enfance, jouait donc avec le futur Guillaume III, et elle mettait, paraît-il, tant d'ardeur à son jeu qu'il lui arriva parfois de...; mais comment exprimer décemment ces choses-là? laissons-lui plutôt la parole. Donc, dans une lettre à sa tante (Fontainebleau, 8 octobre 1688), elle dit : « ... Sur tout ce que vous m'écrivez au sujet du pape et de notre roi, je ne puis vous donner mon opinion; mais j'ai plus permission de parler du prince d'Orange. Quand, à la Haye, je jouais avec lui et que, sauf votre respect, je faisais dans ma chemise (*in mein hemdt schiss*), je ne pensais pas alors qu'un jour il ferait si grande figure. Pourvu qu'il ne mette pas à ses grands projets le sceau que je mettais alors à mon jeu; mais, même si cela devait arriver et que pour nous il en résultât la paix, j'en serais certes fort contente... »

2. *Ibid.*, p. 23. — Dans une autre lettre (p. 25), Sophie avoue que « les Allemands sont brutaux et ne regardent point aux mérites des personnes. »

un incendie qui se déclara sous les chambres qu'elles occupaient, dans la petite ville de Clopenburg. Un page, qui paraît avoir été un fils naturel de George-Guillaume, emporta dans ses bras Liselotte; l'enfant ne cessait de crier : « *Wo ist tante?* (Où est ma tante?) » Celle-ci déclare qu'elle eut peur d'être assommée par la population, car, dit-elle avec insouciance, on ne savait si c'étaient ses gens à elle ou les paysans qui avaient mis le feu, cause de la destruction d'une demi-douzaine de maisons[1].

Le 28 mai 1660, Sophie accoucha d'un fils, le prince George-Louis, celui qui devint roi d'Angleterre, le premier roi de la dynastie actuellement régnante, la dynastie de Hanovre, et qui fut l'époux de l'infortunée Sophie-Dorothée. Et, puisque le nom de cette autre Sophie vient de se rencontrer sous notre plume, que de choses n'aurions-nous à dire sur elle et sur sa mère (Éléonore d'Olbreuse), d'après la correspondance actuelle, si notre attention ne devait pas se porter sur les deux femmes qui font le sujet de ce travail, Élisabeth-Charlotte et Sophie de Hanovre! Bien longtemps après cette époque, Madame rappelait comment elle s'était glissée subrepticement dans la chambre de sa tante au moment de l'accouchement; c'était une espièglerie d'enfant curieuse, qui annonçait de bonne heure ce qui se manifesta chez elle si fortement dans la suite, à savoir la tendance à ne croire que ce qu'elle voyait de ses yeux, sans se fier à ce qu'on voulait lui conter :

Versailles, 10 février 1707. — Je ne puis me faire à l'idée que l'électeur de Brunswick, dont la naissance et l'enfance me sont aussi présentes que si c'étoit aujourd'hui, est maintenant grand-père. J'ai juste huit ans de plus que lui, étant née le 27 mai 1652 et lui le 28 mai 1660. Je voyois, je m'en souviens, tout le monde en peine de vous; je courus à votre chambre (vous étiez en mal d'enfant, dans la pièce servant aux audiences) et me mis à plat ventre devant la porte afin d'entendre ce qui s'y disoit. Peu après, Mme de Harling, qui me cherchoit, me conduisit là où vous étiez; on était en train de baigner le prince derrière un écran; je regardai tout autour, je le vois encore...

Cependant, le moment douloureux de la séparation approchait. La tante est désolée de penser qu'elle ne pourra ramener et remettre elle-même entre les mains de son père l'enfant dont le départ va causer à elle et aux autres « d'extrêmes regrets. »

Pour mon particulier,... je confesse que je crois qu'elle pourra estre bien mieux nourie[2] dans une cour bien raiglée comme la vostre qu'en

1. *Correspondance...*, p. 25-26.
2. Expression du temps, pour « mieux élevée. »

celle-cy, où l'on vit en bourgeois et où on ne voit casi personne... Elle paroist de très bon naturel et apprend tout ce qu'on veut. Je crois que vous ne trouverez rien à reprendre à elle que ses grimasses, dont je ne crois pas qu'elle se pourra corriger avant qu'elle ait le jugement de voir dans son miroir que cela est mal[1].

Les raisons que vous alégués pour retirer la princesse électorale d'icy sont tout à fait selon la raison, dit-elle dans une autre lettre ; car l'infante du Palatinat pourra tousjours aprandre mieux à tenir sa gravité chez elle qu'avec moy en Westfalie, où l'on est *very homley*[2]; mais, néantmoins, il faut que vous soyés aussi assuré que, quand mesme je ferois vint enfans, que je n'en auray jamais plus de soin que d'elle, vostre sang m'estant aussy cher que le mien propre...[3].

Enfin, au mois de juillet 1663, Élisabeth-Charlotte quitta cette tante chérie, qui, le 11, écrivait à son frère :

Demain, nous partons pour aller aux eaux de Pirmond (Pyrmont), dont Mme de Terlon n'aura une seulle goutte, pour m'avoir enlevé ma chère L. L. (Liselotte), que je n'ay ny veu(e) ny accompagné(e), le jour qu'elle partit. Cependant, pour m'esgaier un peu, nostre maistre de dance est revenu de Paris avec une très bonne bande de violons...

Mme de Terlon, dont il vient d'être parlé, était la nouvelle gouvernante qui avait pris la succession de Mme de Harling. Il faut avouer que c'était un singulier choix que celui de Mme de Terlon pour former une jeune princesse aux belles manières, pour lui apprendre la langue des cours et des gens comme il faut, c'est-à-dire le français. Voici, par exemple, comment cette gouvernante s'y prenait pour détruire les fausses impressions que l'enfant aurait pu se former au sujet des songes : « Tout songe, tout mensonge, » lui disait-elle à peu près dans ces termes, « mais *faites vos ordures*[4] dans votre lit, vous les trouverez sans faute. » L'idée avait paru si drôle à l'enfant, qu'elle allait souvent auprès de sa gouvernante et lui disait, afin d'avoir l'occasion d'entendre la même phrase : « Ma chère Madame Terlon, expliquez-moi donc ce rêve; il est extraordinaire. »

Avec quel profond chagrin Liselotte (elle avait alors onze ans) se sépara de sa tante, on peut le deviner, d'autant qu'elle avait le cœur très sensible. La mort récente de sa grand'mère, la reine de Bohême, lui avait arraché bien des larmes, ce qui n'était pas le cas pour sa

1. *Correspondance...*, p. 48-49.

2. *Very homely*. Sophie, on le voit, écrit l'anglais de la même façon que le faisait sa mère.

3. *Correspondance...*, p. 51-52.

4. Nous employons une periphrase; mais, dans le texte, la même idée est exprimée par un seul mot, dont la concision égale la malpropreté.

tante, pas plus sans doute que pour son père, car, en écrivant à l'électeur, Sophie se contente de ces quelques mots au sujet de leur mère à tous deux : « Mes lettres de Londres sont fort vieilles et ne me disent que la mort de la bonne reyne, sans qu'elle ait ressenti aucune douleur... » (Lettre du 26 mars 1662.)

Élisabeth-Charlotte se souvenait toujours avec émotion des années si agréables passées auprès de sa tante ; elle aimait à se rappeler les joies innocentes qu'elle avait goûtées à Hanovre. Bien des années après, elle écrivait, à propos de la fête de Noël :

Marly, 11 janvier 1711. — A Hanovre, je m'en souviens parfaitement, on fête la Noël pendant trois jours, mais, ce qui me fait de la peine, c'est qu'il n'y a plus la belle étoile ni l'enfant Jésus que figuroient les écoliers[1]. De mon temps, vous alliez à la Sainte-Cène le jour même de Noël, et cela n'étoit pas remis au dimanche. Sans doute, le buis (*bycksbaum*) où l'on suspend les lumières n'aura pas été oublié pour les enfants de la princesse électorale. Que j'aurois voulu voir le petit Jésus ! Ici, l'on ne connoît rien de cela. J'ai voulu en introduire l'usage, mais Monsieur a dit : « Vous nous voulés donner de vos modes allemandes pour faire de la despence, je vous baisse (*sic*) les mains. » J'aime voir la joie des enfants, mais les enfants de mon fils ne prennent plaisir à rien au monde ; de ma vie je n'ai vu enfants pareils...

Elle s'était efforcée, pendant les quatre ans qu'elle était restée en Hanovre, de ne donner à sa tante aucun sujet de mécontentement ; aussi, dans une de ses lettres, elle prend plaisir à rappeler qu'une fois seulement elle lui a, non pas désobéi, mais simplement « obéi à regret. »

Marly, 14 mai 1705. — Je me souviens encore parfaitement de l'épouse du duc Christian-Ludwig[2] : elle étoit longue, maigre, de beaux yeux, les cheveux châtain-clair. Elle me donna deux perroquets, et vous m'ordonnâtes de lui abandonner mon chien Fidèle ; ce fut, je pense, la seule fois de ma vie où je vous obéis à contre-cœur, car je tenois beaucoup à mon petit chien.

Et aussitôt ce souvenir lui en rappelle un autre du même temps :

A Zell, j'allois avec la fille de la gouvernante, en haut, dans la cuisine de la duchesse, où une cuisinière préparoit exprès ses aliments ; j'aime assez voir cuisiner ; là je faisois claquer les vessies de poisson, divertis-

1. En certaines contrées de l'Allemagne, la veille de Noël, les enfants promenaient dans les rues une grande étoile en souvenir de celle qui avait conduit les Mages ; cette étoile, entourée de rayons, était fixée au bout d'un long bâton et avait, au centre, une lumière. L'usage existait également en Alsace et s'y est peut-être conservé.

2. Le duc de Zell, beau-frère de Sophie.

sement qui n'est guère princier, mais la bonne Mme de Terlon me laissoit, comme vous savez, faire tout ce que je voulois.

Dans une lettre précédente, elle avait déjà fait allusion à ce goût pour la cuisine :

Je me rappelle très bien avoir vu à Zell, chez la duchesse [Dorothée] une demoiselle de Holstein [dont sa tante sans doute lui avait parlé]; mais, autant que je puis me le rappeler, ce n'étoit plus une enfant, elle se regardoit comme trop grande pour jouer avec moi, qui avois déjà dix ans; en outre, elle avoit déjà de la gorge et elle aimoit mieux causer avec les cavaliers qu'avec moi. De mon côté, je préférois monter à la cuisine avec la fille de la gouvernante, dont j'ai oublié le nom; là, nous battions le beurre, nous faisions rôtir des oiseaux avec Decken (un des pages de la cour) et nous confectionnions des sauces que nous mangions ensuite; ces oiseaux, c'étoit Decken qui nous les tuoit... (Fontainebleau, 3 novembre 1687.)

D'après ce que nous venons de raconter, on voit que Saint-Simon s'est grandement trompé quand il a dit que Madame n'avait « jamais guère vu cette tante » à qui elle « écrivoit fidèlement des volumes deux ou trois fois la semaine[1]. » Elle avait, au contraire, vécu, comme on vient de le voir, quatre années entières auprès d'elle; puis elle l'avait revue à Heidelberg, quand Sophie venait en visite chez son frère l'Électeur; enfin on peut supposer que de Heidelberg même, non encore mariée, elle avait déjà pris l'habitude de lui écrire.

V.

Mais ces temps heureux, ces années de calme et d'insouciance ne devaient pas durer longtemps. Il se préparait pour elle un mariage qui n'était pas destiné à lui procurer le bonheur. La principale

1. Saint-Simon, édit. Boislisle, V, 47-48. — Saint-Simon fait ici une autre erreur : il dit que Sophie était « fille du malheureux roi d'Angleterre Charles Ier. » Or, Sophie était fille d'une sœur (Élisabeth Stuart) et non d'une fille de ce roi. L'éditeur-annotateur, qui pourtant redresse assez souvent Saint-Simon, n'a pas relevé cette erreur; il en commet du reste lui-même un certain nombre à propos de ces personnages allemands. Par exemple il parle de la succession des deux frères de Madame, « les Électeurs Charles-Louis et Charles, morts sans hoirs mâles, en 1680 et 1685. » Charles-Louis était le père, non le frère, de Madame; son « hoir mâle » fut ce prince Charles, frère unique d'Élisabeth-Charlotte. — Il sera question plus loin de Sophie-Dorothée, belle-fille de la tante de Madame. M. de Boislisle prétend (II, 252, note 7) que cette princesse fut mariée deux fois; or, tout le monde sait qu'elle n'eut qu'un seul époux (et ce fut encore trop pour elle), époux qui fut le prince George-Louis, premier roi d'Angleterre de la dynastie de Hanovre.

médiatrice en cette affaire fut la fameuse princesse palatine Anne de Gonzague, belle-sœur de l'électeur palatin, père de Madame. Tout un plan fut concerté entre ces deux personnages; on peut en suivre le développement dans une correspondance qu'ils entretinrent, correspondance écrite en français et que M. Bodemann a insérée à la suite des lettres auxquelles nous avons fait ci-dessus un certain nombre d'emprunts, à savoir les lettres de Sophie à son frère. Celles d'Anne de Gonzague et de Charles-Louis[1], relatives au mariage projeté entre le duc d'Orléans, frère de Louis XIV, et la princesse électorale, ainsi qu'à la conversion préalable de celle-ci, conversion sans laquelle l'union n'aurait pu se conclure, sont au nombre d'une trentaine; elles se trouvent parmi les manuscrits de la Bibliothèque royale de Hanovre et embrassent une période de dix-sept mois (juill. 1670-déc. 1671). Nous voudrions pouvoir entrer dans les détails de l'intrigue qu'elles dévoilent et où il fut convenu que le père feindrait d'ignorer ce qui se passait au sujet du changement de religion, tandis qu'il se tenait, au contraire, au courant de toutes les démarches, ce qui était beaucoup plus naturel. Une lettre écrite par la princesse, mais non *proprio motu,* aussitôt après sa conversion, vient mettre le comble à cette comédie que joua l'électeur palatin, qui, dans cette alliance avec Louis XIV, entrevoyait surtout les avantages politiques qu'il espérait en tirer. Voici ce document, cité par M. Bodemann et qui n'est pas emprunté aux manuscrits de la Bibliothèque royale non plus qu'aux archives de Hanovre; une copie s'en trouve au British Museum et a été publiée par M. Klopp dans son ouvrage sur la chute des Stuarts[2]. Élisabeth-Charlotte écrit de Metz à son père :

Monseigneur, je ne doute pas que la profession que je viens de faire de la religion catholique et romaine *ne surprenne* V. A. É.; que si je n'ay osé lui déclarer ce dessein avant de partir d'auprès d'Elle, je la supplie très humblement de croire que la seule appréhension de luy déplaire m'en a ôté la liberté et que tous les avantages du monde n'auroient pu me faire prendre cette résolution, si je n'avois cru le devoir faire pour mon salut. J'ose espérer, Mgr, que V. A. É. est trop juste pour avoir moins de bonté pour moy, et cependant je tâcheray de mériter par toutes les actions de ma vie qu'Elle me permette toujours la qualité de sa très humble et très obéissante fille et servante. — Élisabeth-Charlotte[3].

1. *Correspondance...*, p. 445 et suiv.

2. *Der Fall des Hauses Stuart im Zusammenhange der europäischen Angelegenheiten.* Wien, 1875-1888. 14 Bde in-8°.

3. Ce document a été reproduit par M. Ed. Bodemann dans son Introduction à la *Correspondance...*, p. XVII.

A quoi Charles-Louis répondit par une lettre devant servir à sa justification auprès de ses sujets et de ses coreligionnaires :

Madame ma très chère fille, vous pouvés juger *avec quel étonnement* j'ay deu recevoir la nouvelle que vous me mandés de la profession que vous avés faite à Metz de la religion romaine, et vous ne pouvés nullement douter que ce changement n'ai deu me surprendre. Mais, comme c'est Dieu seul qui sonde les cœurs, c'est aussi luy seul qui est le juge des consciences, et c'est à luy que vous devés rendre conte de vostre action...

Or, l'électeur savait parfaitement dans quel but il envoyait sa fille à Strasbourg d'abord et ensuite à Metz; le programme était tracé et arrêté d'avance entre lui et Anne de Gonzague. La conversion de la princesse ne s'est donc pas faite librement ni par suite d'une conviction réelle, dit M. Bodemann, qui trouve un argument de plus dans la langue en laquelle est écrite la lettre de la princesse; « c'est par contrainte et par obéissance filiale qu'elle a embrassé le catholicisme; mais, au fond du cœur, elle resta fidèle à son ancienne Église et ferme dans les souvenirs du protestantisme, ainsi que le prouvent tant de passages de ses lettres. »

Élisabeth-Charlotte eut donc raison dans la suite de se comparer à un « agneau » sacrifié à l'intérêt politique. La comparaison fait sourire, surtout quand on se la représente telle que Hyacinthe Rigaud la peignit plus tard dans le beau portrait qu'il a fait de cette princesse; mais, en ce temps-là, elle était encore jeune, elle était vive et alerte. Les montagnes des environs de Heidelberg n'avaient pas de recoins cachés qu'elle ne connût; elle avait si souvent gravi leurs sommets! Et ses courses à cheval pendant les chasses avec le roi à Versailles, à Saint-Germain et ailleurs, où elle fit de si nombreuses chutes! Dans les premiers temps de son séjour en France, alors que l'embonpoint ne l'avait pas encore envahie, elle était mince et légère, ainsi qu'elle le rappelle dans une lettre où elle paraît répondre à quelque nouvelle que sa tante lui avait mandée :

15 avril 1703. — ... De mon temps, la fiancée et le fiancé n'étoient pas sur des bancs; ils se tenoient debout, droit devant le pasteur. Les mariages qui débutent par des rires ne sont pas toujours les plus heureux. Cependant, nous pensâmes mourir de rire au mariage de M. le Dauphin et de Mme la Dauphine à Châlons. La grande Mademoiselle étoit sur des gradins; le pied lui glissa, et elle tomba sur le cardinal de Bouillon, qui alloit faire le mariage. Le cardinal tomba sur M. le Dauphin et Mme la Dauphine, qui n'auroient pas manqué de choir également si le roi n'avoit étendu le bras et n'eût empêché qu'on ne tombât absolument comme des cartes. J'étois à cette époque encore mince et

légère; je sentis que Mademoiselle alloit tomber sur moi; je sautai quatre degrés d'un coup, ce qui fit qu'elle tomba sur le cardinal.

Et, une fois la plume à la main, elle ne s'arrête pas facilement; elle se met à bavarder, selon son habitude, à tort et à travers :

... Si le fiancé a dormi pendant l'allocution, je l'excuse, car il est rare qu'on puisse s'en abstenir. C'est, au reste, d'autant mieux pour la fiancée, car il n'avoit plus besoin de repos, ayant dormi avant de s'aller coucher. — Des cheveux blancs ne font pas bien dans le lit; j'ai vu ainsi le bon roi (d'Angleterre) Jacques; il n'étoit pas beau...

L'avenir a prouvé qu'Élisabeth-Charlotte, étant donnés ses goûts et sa prédilection pour les Allemands, aurait mieux fait d'épouser un prince de sa nation, par exemple le prince héréditaire de Bade-Durlach, qui se mit sur les rangs, mais que la princesse électorale trouvait affecté et même ridicule. Ce mariage échoua par suite d'une circonstance assez comique qu'elle-même a racontée.

Le père du prétendant, le margrave Frédéric, était venu demander pour son fils, à l'électeur Charles-Louis, la main d'Élisabeth-Charlotte. Mais, en même temps, il avait cru devoir, par convenance, aller aussi trouver à Cassel la femme de l'électeur, qui, séparée de son mari, s'était retirée auprès de ses parents. Il revenait de là quand les troupes du duc de Lorraine, qui avaient fait invasion au Palatinat, enlevèrent tous les chevaux dans un village. Les paysans, s'imaginant que cette capture avait été faite uniquement pour fournir des chevaux de poste au margrave et à sa suite, se rassemblent armés de gourdins et tombent sur le vieux margrave et ses gens, qu'ils assomment presque à coups de bâton. Furieux, le margrave rompit le mariage, car il crut que c'était une affaire arrangée d'avance par l'électeur, pour le punir d'être allé à Cassel demander le consentement de la mère.

Mais il était écrit que Madame viendrait en France et qu'elle aurait l'honneur, dont elle se serait volontiers passée, disait-elle plus tard, d'entrer dans la famille de Louis XIV. Ce que fut cette union si mal assortie, conclue le 16 novembre 1671, on le sait par les lettres anciennes de Madame.

De ce mariage naquirent une fille, mariée plus tard au duc de Lorraine (elle entre, à propos de ce mariage, dans de singuliers détails d'alcôve), et un fils, qui fut dans la suite le régent[1]. On ne devait pas s'attendre à des révélations bien piquantes à l'égard de ce dernier, attendu que sa mère avait, dans les correspondances déjà publiées,

1. Nous ne parlons pas d'un autre fils qui mourut à l'âge de trois ans.

dit tout ce qu'on pouvait dire sur son compte; d'ailleurs les lettres actuelles s'arrêtent à l'année 1714 (15 juin). Mais on pouvait au moins espérer qu'elle aurait été plus communicative sur certains points particuliers, par exemple sur le mariage de ce fils avec une fille naturelle de Louis XIV, l'une de celles qui étaient, ainsi qu'elle disait, « le fruit d'un double adultère. » Or, son récit est bien sec et bien pâle à côté de celui de Saint-Simon, qui a fait de cet épisode un récit inoubliable. Voici simplement ce qu'elle écrit à sa tante le lendemain de son entrevue avec le roi :

Versailles, 10 janvier 1692. — J'ai les yeux si gros et si gonflés qu'à peine puis-je y voir, attendu que j'ai vraiment fait la folie de pleurer toute la nuit; cependant, je ne veux pas laisser passer la poste du vendredi[1] sans vous informer de ce qui m'est arrivé hier de désagréable, à quoi j'étois loin de m'attendre.

A trois heures et demie, Monsieur est entré chez moi et m'a dit : « Madame, j'ay une commission pour vous de la part du roy qui ne vous sera pas trop agréable, et vous devez luy rendre responce à ce soir vous-mesme, c'est que le roy vous mande que, luy et moy et mon fils estant d'accord du mariage de Mlle de Blois avec mon fils, que vous ne serés pas la lâche[2] qui vous y opposerés. » Je vous laisse à penser quelle a été ma consternation et ma tristesse.

Le soir, à huit heures, le roi m'a fait venir dans son cabinet et m'a demandé si Monsieur m'avoit fait la proposition et ce que j'en pensois. « Quand V. M. et Monsieur me parlerés en maistre, comme vous faittes, je ne puis qu'obéir, » répondis-je, car je me souviens de ce que vous m'avez écrit naguère par Harling sur ce sujet, que, si l'on vouloit à toute force ce mariage, je devois m'y soumettre. C'est maintenant une chose faite. Hier, le roi et toute la cour sont venus dans ma chambre pour me complimenter sur ce bel événement, et je n'ai pas voulu attendre plus longtemps pour vous informer, j'allois dire de mon malheur. La tête me fait si mal que je ne puis rien ajouter, sinon que je suis et resterai jusqu'à la mort...

Et, comme sa tante lui avait sans doute fait des observations au sujet de son attitude en cette circonstance et des scènes qu'elle avait provoquées, elle répond, le 21 février :

On vous a mal renseignée en vous disant que je me suis conduite comme une enfant à propos du mariage. Je ne suis plus d'âge à tenir une conduite puérile[3].

1. C'était habituellement le jeudi que Madame écrivait à sa tante; elle lui écrivait aussi le dimanche.

2. M. Jæglé, qui a donné pour la première fois cette lettre presque entière, traduite sur l'original, met ici « la seule » au lieu de « la lâche. »

3. Ern. Jæglé, 2e édit., I, 91.

Du soufflet, de ce fameux soufflet qu'elle appliqua sur la joue du duc de Chartres, quand ce dernier, le jour suivant, s'approcha d'elle pour lui baiser la main à son ordinaire, pas un mot dans les lettres actuelles! Et pourtant Saint-Simon est bien formel : « ... M. son fils s'approcha d'elle, comme il faisoit tous les jours, pour lui baiser la main. En ce moment, Madame lui appliqua un soufflet si sonore qu'il fut entendu de quelques pas, et qui, *en présence de toute la cour,* couvrit de confusion ce pauvre prince et combla les infinis spectateurs, *dont j'étois,* d'un prodigieux étonnement. » Faudra-t-il ne plus croire à l'existence de ce soufflet devenu légendaire, et que Saint-Simon a immortalisé, surtout si, à l'argument tiré du silence qu'on remarque à ce sujet dans la correspondance actuelle, nous joignons le témoignage suivant d'une des lettres de Madame, non pas à sa tante, mais à la raugrave Louise, lettre à laquelle la critique n'avait encore prêté aucune attention : *De ma vie, je n'ai donné un soufflet à mon fils...* (Versailles, 15 février 1710)[1]. En écrivant cette phrase, avait-elle oublié son mouvement d'impatience ou plutôt d'indignation de l'an 1692? Alors, ce serait simplement un manque de mémoire comme il devait lui en arriver souvent, avec sa manière d'écrire au milieu du bruit et des conversations qui allaient leur train autour d'elle; il est pourtant difficile d'admettre qu'elle ait pu oublier un fait aussi particulier. Si c'est, au contraire, de parti pris, ce serait plus grave, car alors son renom de franchise et de sincérité serait singulièrement compromis.

En revanche, sur la manière de juger le mariage qu'on avait imposé à son fils, elle ne varie point :

Paris, 11 mai 1692. — Si, jeudi dernier, je n'avois pas dû aller à Versailles, de là retourner à Saint-Cloud, et si, le soir, je n'étois pas revenue ici à Paris, je n'eusse pas manqué de répondre par le dernier ordinaire à votre gracieuse lettre. Maintenant, je suis en pleine solitude, car tout le monde est parti d'hier[2]. J'appelle la raison à mon secours et cherche à m'accommoder au temps; mais cela est plus ou moins facile, selon l'état de la rate. Il me semble que je n'ai pas lieu de me chagriner beaucoup de n'avoir pas été emmenée. A cette exclusion, il n'y a pas d'autres causes que les deux suivantes : Monsieur ménage volontiers son argent, et puis la vieille ordure qui est auprès du roi[3] me déteste parce que je ne suis ni hypocrite ni cafarde[4]. Aussi a-t-elle empêché le roi de me donner ce qui étoit nécessaire pour le voyage; et,

1. Ern. Jæglé, 2e édit., II, 114.
2. Pour le voyage de Flandre, dont Madame n'était pas, comme on va le voir.
3. Mme de Maintenon.
4. Ici, elle invente un mot, le verbe *hypocriser* (hipocrisiren).

le seul prétexte qu'on puisse alléguer pour ma disgrâce, c'est que je n'ai pas vu d'un bon œil qu'on ait ensorcelé mon fils pour faire un mariage infâme. Je n'en rougis pas, bien au contraire. J'avoue que, s'il eût été en mon pouvoir de l'empêcher, je l'aurois fait certainement; donc cette disgrâce me convient mieux qu'elle ne me déplaît.

Paris, 20 juillet 1692. — Si le grand homme[1] veut qu'on prenne ses ordures pour de l'encens, au moins devroit-il nous donner des encensoirs d'or afin de les contenir. Oui, j'ai été contraire au mariage de mon fils, je n'en rougis point, et j'aime mieux vivre dans la disgrâce du roi sans « lâcheté » que si j'avois à me reprocher d'avoir consenti à quelque chose d'« infâme » par « flatterie » et de mon plein gré. Cela, je ne pourrois me le pardonner; mon cœur allemand et le sang qui bouillonne toujours en moi après vingt années de séjour en France se révolteroient éternellement là-contre...

Au bout de vingt années passées à la cour de Versailles, elle était en effet, pour les sentiments, comme pour les manières, restée aussi allemande que le premier jour.

Guillaume DEPPING.

(Sera continué.)

LE NABAB RENÉ MADEC

(1736-1784)

ET LA CESSION A LOUIS XVI DU DELTA DE L'INDUS.

(Suite.)

III.

Depuis 1777, les documents témoignent d'une louable application, au ministère, à s'enquérir de la situation de l'Inde, et des ressources offertes par cette dernière à notre action diplomatique et militaire. Voilà du nouveau. Nous ne sommes plus aux temps de l'ancien ministre de Boynes, et de son digne maître Louis XV. Les papiers d'État, à l'époque où nous sommes maintenant, témoignent du changement qui s'est opéré à l'avènement du nouveau roi. Ils contiennent mémoires sur mémoires relatifs aux choses de l'Hindoustan.

1. Louis XIV.

On a présent à l'esprit celui qui concerne l'*affaire secrète*, et les propositions de Madec touchant Tata-Bakar. La conséquence de cette pièce fut l'envoi à Madec de M. de Montigny, chargé de renseigner *de visu* la cour, et de faire le nécessaire. M. de Montigny, après une traversée mouvementée dont la trace est facile à suivre dans les papiers du ministère, débarqua dans l'Inde au printemps de 1778, quelque temps après l'arrivée de Madec à Pondichéry. Grand fut son désappointement d'apprendre, comme première nouvelle, le départ, déjà vieux d'une dizaine de mois, de Madec pour notre chef-lieu. Page 39 du volume précité, une lettre du 22 juin 1778 dit que le ministre envoie des choses *de la dernière conséquence* à Madec. M. de Montigny continue en priant le commandant de l'ancien corps Madec d'avoir la bonté d'envoyer à Serende (dépendance de Lahore) « l'officier qu'il jugera le plus avoir la confiance de M. Madec, pour raisonner ensemble sur les objets qui l'intéressent. »

Le 25 août 1778, Montigny écrit d'Agra à M. de Bellecombe une lettre qui n'a jamais dû parvenir : Pondichéry allait capituler le 17 octobre. Dans le brouillon de cette lettre (aux Colonies), Montigny explique au gouverneur qu'il déplore le départ de Madec, avec qui il devait conférer « sur l'objet d'un mémoire qu'il avait envoyé à la cour, et prendre des arrangements en conséquence. » M. de Montigny ajoute qu'il était chargé de tirer au clair l'affaire de Tata, mais que, « d'après des renseignements certains pris auprès d'un homme du pays, ce projet lui paraissait inconséquent. »

Timour-Chah, prince du Candahar, a enlevé cette ville sur l'Indus, ainsi que tout le pays que ce fleuve arrose, depuis environ trente ans. Il y jouit d'un pouvoir absolu. Cent cinquante mille hommes de troupes persanes qu'il a à sa solde, c'est-à-dire les meilleures troupes de l'Asie, défendent ce démembrement de l'empire mogol.

Ainsi s'exprime une note sur la lettre conservée au ministère. Cette note fait connaître que, M. de Bellecombe ayant chargé Visage de traiter avec Nagef-Khan, une convention, un peu modifiée par Chevalier, était intervenue entre ceux-ci. La note continue disant que Montigny a décacheté devant Visage la lettre adressée à Madec absent, pour voir si les instructions de Versailles cadraient avec le traité passé entre Nagef-Khan et le représentant et successeur de Madec.

Nagef-Khan[1] reçut Montigny en audience le 8 août. Montigny lui exposa que le ministère l'envoyait conférer avec Madec sur l'objet de son mémoire, et fit connaître à Nagef-Khan qu'on allait faire passer un corps royal en Asie. A cette affirmation, le nabab répondit qu'il était prêt à attaquer les Anglais avec son armée, montant à

1. Archives des Colonies, vol. 141, C².

150,000 hommes, aussitôt qu'on lui aurait envoyé 7 à 800 Français[1]. Page 42, le même volume contient une lettre du 21 août 1778 que Montigny envoie d'Agra à Madec; mais une note attenante nous fait connaître qu'elle ne fut jamais remise au destinataire, le porteur ayant eu le « cou coupé. »

Monsieur, je ne puis que vous témoigner mes regrets sur votre prompte retraite à Pondichéry, dans un temps où vous touchiez à la veille d'éprouver les bontés du ministre et les grâces du roi. Les ordres ministériels dont j'étais chargé de vous faire part, et particulièrement une lettre de M. de Sartines, vous eussent confirmé tout ce que j'ai eu l'honneur de vous annoncer. Mais l'abandon d'un parti, auquel votre réputation donnait de l'éclat, peut changer complètement la face des choses. Je crois qu'il n'y a que votre retour qui puisse faire revivre tout ce que vous aviez à vous promettre des assurances positives du ministre concernant votre avancement militaire. Je puis vous assurer que le prince (l'empereur) vous reverrait avec plaisir. Quant à moi, Monsieur, je ne puis vous exprimer la joie que j'aurais à en traiter avec vous. Voyez M. de Bellecombe : le général vous fera part d'une lettre qui vous mettra au fait de ce que je ne puis vous détailler ici.

Madec était en garde de revenir, au moment où Montigny lui écrivait de la sorte, pour bien des raisons. A supposer même que la lettre lui fût parvenue, et qu'il eût pu matériellement percer les lignes anglaises pour retourner *en haut*, suivant l'expression des documents, il lui eût fallu l'autorisation de M. de Bellecombe d'abord, et ensuite il eût eu à prendre sur lui d'abandonner la défense active de la place, dont il était l'âme au dehors. En ces circonstances, Montigny agit sagement, restant sans réponse de Madec, de se *rabattre auprès des princes indiens*, ainsi qu'il en donne avis, le 12 juin 1779, à M. Beaudouin[2]. Quand Madec rentrera en France, ce sera un M. Beaudouin qui sera désigné par le roi pour lui remettre la croix de Saint-Louis. La lettre de Montigny est évidemment, ainsi que son contexte le donne à entendre, adressée à un militaire; je m'imagine que le correspondant de ce dernier sera précisément la personne qui procédera à la réception de Madec dans les ordres du roi.

Dans sa lettre à Beaudouin, Montigny répète que « le projet sur Tata est le plus sot qui ait jamais été présenté à l'administration. » Nous allons voir, dans quelques instants, ce qu'il faut penser de cette affirmation. Montigny fait ici porter à Madec la déception de sa mission manquée, et nous édifie une fois de plus sur le proverbe : « Que les absents ont toujours tort. »

1. Je me demande s'il ne faudrait pas rectifier ces chiffres, bien faibles suivant les vraisemblances, et lire : 7 à 8,000 hommes.
2. *Loco citato.*

Provisoirement, l'avis des Anglais semblerait avoir été fort différent de celui de Montigny. En effet, Anquetil, consul à Surate, rapporte[1] qu'un M. de Moncrif avait été envoyé à Montigny par la cour de France porteur d'une mission secrète; que les Anglais avaient fouillé les malles de Moncrif lors de son arrivée à Bombay, et y avaient pris une lettre qui avait causé dans le gouvernement une activité fébrile et mis tout le monde officiel dans le plus complet bouleversement. Ferais-je une supposition hasardeuse en disant que la dépêche capturée contenait l'annonce de l'envoi des secours à la côte malabare, en d'autres termes, l'avis que le gouvernement adoptait le projet de Tata? Évidemment non; à défaut des documents qui me manquent sur ce point, je crois, avec les vraisemblances, que Moncrif apportait la nouvelle d'une attaque vers Bombay. Et j'ajoute que si, contrairement à nos intérêts, l'expédition fut plus tard envoyée à la côte de Coromandel, ce résultat paraît dû aux rapports de Montigny, rapports dont nous allons dans quelques instants examiner la valeur. Il serait d'ailleurs à souhaiter qu'un chercheur plus heureux que moi arrivât à éclairer ce point. Je n'ai pu réussir à le faire même avec les documents anglais (*Maratta Series*) de Bombay publiés par M. Forrest, le célèbre archiviste en chef du gouvernement impérial de Calcutta. Cependant, les papiers édités par lui semblent indiquer que mes inductions ci-dessus sont exactes.

Pour prononcer notre jugement sur l'affaire de Tata, nous allons parcourir rapidement les documents du temps.

Commençons par un double rapport anonyme, portant la mention « présenté à M. de Sartines le 10 juin 1777 » qui existe au *fonds Madec*.

Premier projet. — On expose qu'Assef-Dowlah est excédé des agissements des Anglais, qui lui imposent l'entretien d'une de leurs brigades au prix de 40 lakhs de roupies par an, et lui ont enlevé (ou peu s'en faut) les provinces de Bénarès, Allah-Ahbad, et une partie de celle de Fez-Abad. Ils l'ont forcé à chasser Gentil, et ont fait empoisonner Sudjah-Dowlah, son père[2]. Ils l'ont obligé à mettre à la tête de trente-huit bataillons de ses troupes trois officiers anglais par bataillon et à chasser, outre Gentil, quatre-vingts officiers français. On continue en disant que le vrai moyen de se débarrasser des Anglais serait d'amener une entente entre l'empereur et Assef-Dowlah. Le premier ferait semblant de déclarer la guerre au second. Comme il n'y a que 600 Anglais dans la brigade de la Compagnie au service d'Assef-Dowlah, rien ne serait plus facile, les deux armées

1. *Loco citato*.

2. Accusation inexacte d'après le rapport de Visage, chirurgien du défunt : voir Modave.

étant en présence, que de désarmer ceux-ci sous menace de mort. L'empereur et le nabab prendraient alors à leur service, en augmentant leur solde, les noirs de la première brigade, et leurs armées ainsi renforcées tomberaient d'abord sur la brigade de Patna, ensuite sur celle de Bahrampour, et finalement sur celle de Cassimbazar. Les bégoums de Sudjah-Dowlah, maîtresses de trésors immenses, en sacrifieraient une partie pour venger le défunt; Cassem-Ali-Khan, nabab détrôné du Bengale, en ferait autant. Pour décider cette explosion parmi les princes indigènes, il faudrait dix mille hommes et, en plus, six vaisseaux destinés à assiéger Calcutta. On s'engagerait à restituer leurs pays aux seigneurs indigènes et à laisser près d'eux le corps expéditionnaire pour les protéger des retours offensifs des Anglais. Les deux nababs français du Mogol, Madec et Sombre, « qui se sont distingués par une valeur incroyable et sont l'appui et le soutien de l'empire, » seraient entièrement dévoués à faire mettre le projet à exécution. On les nommerait, pour commencer, colonels et chevaliers de Saint-Louis. On agirait de même au Coromandel avec Lallée, chef du parti français de Nizam-Ali. On prendrait pour général en chef Bussi, dont la gloire est toujours vivante dans l'Inde. Le convoi ne serait pas plus d'un an à la charge de la France : depuis le départ jusqu'à la prise de Calcutta.

Deuxième projet[1]. — L'auteur du mémoire demande qu'on débarque à Pondichéry 1,000 fantassins et 600 cavaliers français pour renforcer le corps de Madec; il se charge de les conduire par terre à Delhi, où l'empereur les prendra à sa solde. Jusqu'à ce moment, leur transport par mer et par terre ne coûterait pas 250,000 livres. Or, on gagnerait sur la solde du corps entier précisément cette somme-là par an, en comptant chaque fantassin vingt-cinq roupies par mois à l'empereur et chaque cavalier trente-cinq, alors qu'on ne donnerait à ces militaires que vingt et trente roupies, respectivement. Resteraient la solde de traversée, le convoi par terre et par mer. Pour y faire face, on n'aurait qu'à envoyer en France 500,000 livres empruntées à la caisse des fortifications de Pondichéry, et à y retourner pour la même somme d'achats de plomb, vin, fer, cuivre, etc., toutes marchandises qui donnent net, dans l'Inde, plus de 50 % de bénéfice. Par cet artifice, on couvrirait encore cette dépense. A remarquer qu'en cas de guerre, si on levait un corps de 10,000 cipayes seulement, on les compterait dix roupies par mois à l'empereur, alors qu'on ne les paie que neuf, d'où, nouveau bénéfice, applicable aux fortifications de Pondichéry. Les officiers, payés de 200 à 500 roupies par mois (sous déduction d'une retenue analogue à celle qu'on ferait sur les soldats),

1. Annexe du précédent.

seraient au nombre de cinquante, ce qui permettrait à la cour d'exercer autant de grâces fort appréciées. Pour conclure, les partis de MM. Madec et Sombre, ainsi renforcés, seraient en état de balancer les troupes des Anglais, et ne coûteraient rien à la France.

Dans le *fonds Madec,* je trouve encore un autre rapport sur un projet d'attaque contre les Anglais dans l'Inde. Ce projet, nous en reparlerons plus tard, car il est postérieur au retour de Madec en France. Vers cette époque, le général avait, à un moment donné, demandé à servir à nouveau dans l'Hindoustan, où nous allions envoyer trop tard une expédition, et où la guerre durait toujours. Madec, arrêté par la maladie qui devait, après un court répit, l'emporter (1784), avait présenté une requête pour repartir. Cette requête avait été accueillie, mais Madec avait été contraint, par sa santé, à renoncer à son bénéfice; puis la paix était survenue. Le rapport dont je parle maintenant, et qu'une apostille d'une main inconnue attribue à Lally, le neveu, est postérieur au traité de Versailles. Il se livre d'abord à de longues considérations sur la puissance, etc., des Anglais; puis, arrivant à la partie technique du projet, désigne Madec comme l'unique militaire capable, par son expérience locale, sa possession des langues du pays, sa connaissance des souverains, d'assurer le succès d'une expédition envoyée au Mogol par la côte de Malabar. Dans ce dernier projet, il n'est plus question de Tata, et on doit s'arranger de manière à ne pas amener, actuellement, de rupture avec l'Angleterre. Madec et son corps seront près de l'empereur, dans les conditions où les Hessois étaient aux États-Unis. Ce corps, recruté à l'Ile de France, ne devrait compter que mille blancs; Madec choisirait les officiers. Il serait accompagné de douze pièces de 12 approvisionnées à deux cents coups par pièce. Des Iles, on enverrait un aviso au commandant de Mahé pour faire préparer le débarquement; la troupe partirait aussitôt sur Delhi, pour se mettre aux ordres et à la solde de l'empereur. On enrôlerait tous les Français errant dans l'Hindoustan pour fortifier le corps; puis, après avoir discipliné, en y mettant au besoin plusieurs années, l'armée de l'empereur, on soulèverait contre les Anglais les nababs du bas Gange, qui, joints aux troupes du Mogol, seraient en état de reprendre à la Compagnie le cours du fleuve, moins Calcutta. Enlever cette dernière ville serait l'objet d'une guerre ouverte entre la France et l'Angleterre, etc. C'est, on le voit, le projet Madec, moins l'établissement de Tata.

La dernière opinion que j'aie à présenter à ce sujet est celle de Law de Lauriston, mais je ne puis le faire que de mémoire, ayant perdu la copie de son rapport, copie par moi levée aux Archives de Pondichéry. Cette opinion est défavorable, mais, il m'en souvient, très faiblement motivée.

Ceci exposé, nous allons examiner successivement les pièces et conclure.

Tout d'abord, il ne faut pas oublier, ici, que nous sommes à la fin du XVIIIe siècle, et qu'on chercherait vainement alors, en France, un homme pour contester la nécessité d'un établissement dans l'Inde, suffisant pour alimenter le commerce du royaume. Or, tous les points que nous occupions sous Louis XVI dans l'Hindoustan étaient, soit dans la sphère d'action anglaise, et, par conséquent, en état de blocus (Chandernagor, Patna, Dacca, etc.), soit dans une zone manifestement exposée à la conquête anglaise ultérieure, ce qui revient au cas précédent (Mahé, Calicut, etc.), soit enfin dans une zone où, des alliés à nous, tels que Hayder-Ali, occupant ce qu'on appelle aujourd'hui le *hinterland*, nous ne pouvions nous étendre qu'aux dépens de nos amis : tel était, par exemple, le cas de Pondichéry.

Tout autre était la position de Tata. D'abord, au lieu d'être, comme Pondichéry, sur un fleuve côtier inutilisable, Tata occupait les bouches d'un des plus beaux systèmes hydrographiques de l'Asie : circonstance majeure, capitale en tous les temps, mais encore plus il y a un siècle, époque où pas une route n'existait dans l'Hindoustan. Il est évident qu'une fois établis dans le soubah de Tata, nous eussions remonté le cours d'eau jusqu'à la vallée de Cachemyr ; bien peu de conquérants, en effet, fixés aux bouches d'un fleuve, s'y cantonnent ; ils en sortent fatalement un jour, soit par ce sentiment que les Anglais appellent « la faim de la terre » (*land-hunger*), soit pour couper court, ultérieurement, aux attaques ou au blocus des maîtres des sources. Or, dans le cas que nous envisageons, le *hinterland* du Sindh n'était alors plus occupé, sur aucun de ses points, par l'empereur, notre allié : c'était le domaine des Afghans, et des rebelles qui l'avaient dépouillé. Loin de faire une opposition à notre occupation de ce pays, route de toutes les invasions passées (et futures) contre la vallée du Gange, vallée où la puissance impériale s'était concentrée, Chah-Allam eût vraisemblablement été fort heureux de nous voir assumer à sa place les responsabilités de la frontière nord-ouest. Dans la conversation où il chargea Madec de proposer à Versailles l'affaire de Tata, l'empereur ne fit pas un mystère au général de la partie de ses États dont la conservation lui était à cœur, et cette partie, c'était le cours du Gange.

Ainsi donc, notre présence à Tata était, non une menace, mais une garantie pour le Mogol. La ligne de partage des eaux entre la vallée du golfe d'Oman et celle de la mer du Bengale était une limite naturelle, mais non pas une barrière, et nous pouvions, avec la plus grande facilité, aller de l'Hindus à Delhi porter, suivant son désir, secours à l'empereur. D'autre part, une fois établis dans le soubah,

nous y étions très difficilement attaquables aux Anglais. Les bouches de l'Hindus étant protégées sur les deux rives par des déserts, nos rivaux ne pouvaient nous aborder que de front : entreprise périlleuse pour eux, car, suivant le cas, nous pouvions soit recevoir des secours de l'empereur notre allié, soit nous retirer chez lui à l'abri des poursuites dans l'hypothèse d'une défaite, et de là menacer plus tard la Compagnie britannique sur le Gange ou le Sindh, à notre choix.

Restait l'opposition des indigènes qui avaient conquis le Pendjab sur le Mogol. Montigny est, nous le savons, fort effrayé des 150,000 Perses de Timour-Chah, qui gardent sa nouvelle conquête. Évidemment, le chiffre est gros. Mais, dans l'Asie, c'est vrai depuis Xerxès et avant, il faut tenir compte moins du nombre que de l'organisation des troupes indigènes. Sans aller bien loin, Madec, avec quelques blancs seulement pour discipliner un petit corps de natifs à l'européenne, a eu, à notre connaissance, plus d'une fois *deux cent mille hommes* sur les bras : à Delhi, à Backcher et chez les Djattes. Toute la question est donc de savoir à quel type appartenaient, en 1776, les troupes afghanes et sickhes, au type européen ou au type indigène. Or, Modave, dont la compétence militaire est indéniable, dont les renseignements sont pris sur les lieux, nous apprend que les troupes en question n'avaient point d'artillerie de campagne, qu'elles combattaient à l'arme blanche, et que leurs mouvements étaient aussi confus que ceux des autres armées natives de l'Hindoustan. Voilà qui tranche la question. Si Madec avait eu, le jour de la bataille de Delhi, au lieu d'une vingtaine de blancs et de quelques milliers de noirs, de trois à cinq mille Français, comment pense-t-on qu'eût tourné la journée pour les Mahrattes? Au reste, lorsqu'en 1806 Napoléon Ier songera aux Indes et fera examiner la perspective d'une attaque contre elles par Rousseau, on constatera que les Sindhiens, laissés à leurs propres forces, auront accompli par leurs seuls moyens cette expulsion des Afghans, que Montigny déclare impossible aux armes du roi[1].

Ainsi donc, le plan de Madec était à la fois avantageux et exécutable; il nous dotait d'un grand établissement aux Indes, était à portée de notre allié, loin de nos concurrents européens, non pas si loin, cependant, que nous ne pussions les menacer très dangereusement par les États du Mogol, et ceci est un point capital. Comme voies et moyens d'exécution, il fallait, non pas débarquer à Pondi-

1. Voir : Archives nationales, Secrétairerie d'État, AF, IV, 1686, pièce 11; — Archives des Affaires étrangères, Asie, Mémoires et Documents, Perse, vol. IV, p. 419 et suiv., le *Dossier de Sindh*; — voir aussi l'ouvrage bien connu sur la *Mission du général Gardanne en Perse*, et les articles que M. Gaffarel publie actuellement dans la *Revue géogr.*, sur les projets de l'empereur relatifs à l'Inde.

chéry pour traverser à pied tout le Décan et l'Hindoustan (notre corps expéditionnaire, du fait seul du climat, et sans prévoir d'autres difficultés, eût, dans cette hypothèse, subi des déchets considérables); il fallait atterrir à Mahé, ou mieux à Tata, puis de là suivre sur Delhi, et descendre ensuite le grand fleuve.

Je souligne, dans un des projets que nous avons analysés, une idée qui n'est peut-être pas inspirée par les doctrines de la chevalerie, mais qui est à coup sûr pratique, et décèle chez son auteur une profonde connaissance des mœurs indiennes. C'est la proposition d'une connivence entre Assef-Dowlah et l'empereur, le second faisant semblant de déclarer la guerre au premier, et tous deux tombant, ensuite, sur le contingent britannique d'Assef-Dowlah d'abord, puis, successivement, sur chacune des brigades de la Compagnie. Une entreprise ainsi conduite avait toutes chances de réussite sous une seule condition : celle du secret.

Il existe dans nos papiers d'État, aux Colonies, divers projets d'attaque de Calcutta; car l'expulsion des Anglais comportait deux ensembles d'opérations parfaitement distincts. Il fallait, premièrement, détruire sur le haut fleuve leur puissance militaire et surtout commerciale, c'est-à-dire, réduire leurs troupes qui tenaient la campagne, et brûler le pays. Il fallait ensuite prendre Calcutta ou, plus exactement, le fort Williams, immense citadelle européenne bâtie au bord de l'Hougly, en avant de la capitale, de manière à protéger celle-ci et le Bengale des incursions des flottes rivales. Le siège de cette place était une opération de poliorcétique à faire par les moyens réguliers. Madec et les souverains du pays eussent, pendant ce siège, œuvre d'une expédition formée en France, servi d'armée d'observation, et eussent été chargés d'assurer le blocus de la place. Quant au siège lui-même, nos archives en contiennent plusieurs projets. Le plus détaillé, celui dont les idées générales (je me garde d'apprécier les moyens techniques) me semblent les plus pratiques et les mieux combinées, est contenu dans le mémoire dont j'ai déjà parlé[1].

Le plan de Madec avait sur celui qu'on tentera d'exécuter plus tard, avec Suffren et Bussy, un avantage considérable. Au XVIIIe siècle, sur mer, notre point faible était l'escadre. Notre grand marin ne s'appellera pas de Grasse, mais Surcouf. A cette époque, en effet, la marine royale n'avait pas une valeur comparable, proportions gardées, à notre flotte corsaire; mais cette dernière n'avait rien à faire dans une entreprise comme celle de l'enlèvement du Bengale aux Anglais. Or, si au lieu de rester à tenir perpétuellement la mer, ainsi qu'elle

1. Colonies, vol. 117, C[2], p. 99 et suiv.

va le faire, glorieusement j'en conviens, sous le bailli de Suffren, l'escadre avait remonté l'Hougly pour s'embosser vis-à-vis du fort Williams, une fois à l'ancre, c'eût été la besogne de Madec, avec des batteries à terre, de la protéger contre les attaques de sa rivale. On la soustrayait ainsi aux chances de destruction, dans une campagne prolongée, contre un ennemi redoutable, et on réduisait les risques à courir au minimum : ceux de la traversée.

Somme toute, la campagne qui va bientôt se terminer contre l'Angleterre, en faisant perdre à cette dernière les États-Unis, aura été conçue et exécutée de manière à ne rien nous rapporter personnellement. Aux Indes, on agira tardivement, et on se contentera de la clause du *statu quo ante bellum*, en abandonnant Tippou-Sahib, ainsi que nos corps francs répandus chez les princes. En Amérique où, malgré toutes les influences, nous pouvions souverainement faire la loi de notre intervention, au lieu d'aller débarquer nos troupes dans notre ancienne colonie du Canada et de reconquérir cette dernière, comme nous devions manifestement tendre à le faire, nous nous déclarerons satisfaits avec un simple secours donné aux rebelles et avec l'affranchissement de ces derniers. Cette politique, dont le désintéressement était renouvelé de celui de Louis XV après Fontenoy, n'avait qu'un défaut : imposer à la nation de *payer sa gloire*, comme on dira plus tard. Or, la gloire sans résultats tangibles, sans compensations matérielles des sacrifices demandés au pays, n'est pas suffisante. En tout cas, elle n'empêchera point la monarchie de mourir en pleine apothéose militaire, au bruit des triomphes de Lafayette et de Suffren.

Si on s'était décidé à intervenir à Delhi, au lieu de porter nos coups sur Goudelour, on a vu que nous avions les plus grandes chances d'arriver à bout du plan si bien dressé par Madec. Il est assez curieux de se représenter les conséquences ultérieures de notre occupation de la vallée du Sindh. Séparés des Anglais, qui eussent monopolisé le Décan, par le Mogol restauré au Bengale, nous eussions (à supposer que l'édifice élevé trente ans plus tôt ait survécu à la crise impériale) été désormais rivés à l'alliance anglaise, dès le moment où la Russie aurait commencé sa marche vers l'est. Tant que cette dernière aurait été occupée en Europe, Français et Anglais auraient pu continuer l'ancienne tradition de leurs rivalités et de leurs jalousies. Mais, à la première avance sérieuse des Russes sur le Centre-Asie, le sentiment du danger commun eût forcément rapproché toutes les puissances maîtresses des Indes, car, en face d'un adversaire de cette taille, la division, c'était la perte de tous. Si le plan de Madec avait réussi, c'en était fait pour l'avenir de l'alliance russe.

IV.

J'ai terminé l'exposé de l'affaire de Tata et l'examen de ses conséquences politiques. Je vais reprendre maintenant la suite des opérations militaires et autres de Madec, après la bataille de Fatehpour. Le 10 octobre 1775, Madec écrivait à Chevalier (*fonds Madec*) qu'il avait perdu, le 29 juillet précédent, une bataille complète contre les Rohillas; que ceux-ci lui avaient tué MM. Vincent, Barrouet, Onnée, Berville, La Martinière; qu'ils lui avaient pris ses canons, son bagage et son camp. Il ajoutait qu'à la date de sa lettre son parc d'artillerie était reconstitué, ses troupes remises sur pied (au grand étonnement de ceux qui publiaient que ce désastre était irréparable), et qu'il avait reparu à la cour. Ce qui sauva Madec, c'est que les vainqueurs abandonnèrent, comme nous l'avons déjà vu bien des fois, la poursuite de leurs avantages pour piller les bagages de l'ennemi. Le lendemain du désastre, Madec était dans Agra. Six jours plus tard, il en ressortait avec deux bataillons bien rétablis, réoccupait Fatehpour et son jaghir (qui d'ailleurs n'avait pas bougé), puis de là ramenait son contingent à Nagef-Khan, le généralissime de l'empereur.

Ce dernier laissa voir à Madec un changement d'attitude qui ne fut pas du goût de notre Breton. Il faut lire dans Modave comment un jour, au dorbar (conseil), Nagef-Khan, s'étant risqué à des propos malsonnants, fut reçu par Madec. Celui-ci lui fit une scène telle que Modave le vit au point d'être égorgé par les assistants, qui dégainèrent et sortirent leurs pistolets sur lui. A force de sang-froid, Madec en imposa à tout le monde et sortit sain et sauf du dorbar. Il n'en fallait pas moins pour replacer le général sur le pied où nous l'avons toujours vu, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Au reste, la leçon porta. Modave, qui va se brouiller avec Madec et que l'esprit de passion commence à aveugler, est assez mal inspiré pour blâmer ce trait de vigueur du général. Cependant, lui-même, Modave, raconte quelques lignes plus bas un guet-apens qui lui fut tendu quelque temps après, à lui et à Madec, et où tous deux faillirent périr. Il continue son récit, nous montrant Nagef-Khan, insolent et narquois la veille, leur donnant à tous les deux, dans cette critique circonstance, aide et protection. Nul doute, cependant, sur la cause du revirement dans la conduite de celui-ci : cette cause n'est autre que l'attitude énergique de Madec.

Reprenons maintenant le récit des opérations militaires contre les Djattes. Nous sommes dans les derniers mois de 1775. L'armée de l'empereur, occupée au siège de Dig, n'avance que lentement dans ses entreprises; il est dû dix mois de solde aux troupes, et ces der-

nières n'attaquent que mollement. Dans la place, les Rohillas, vainqueurs de Madec à Fatehpour, sont allés rejoindre les Djattes. Grâce à ce secours, ceux-ci sont donc numériquement très forts. Mais les Djattes sont divisés entre eux; les deux partis que nous connaissons dans leur nation se font la guerre à l'intérieur de la ville. Et, comme si cette cause d'affaiblissement ne suffisait pas, Modave, l'historien de ce siège, nous raconte que les Djattes se prirent de querelle avec les Rohillas et finirent par chasser ces derniers de la ville, en leur reprenant toutefois le butin fait sur Madec. Après le départ des Rohillas, Nagef-Khan réussit à affamer les assiégés. Mais il ne put empêcher ceux-ci de lui échapper en masse par la fuite et de le priver ainsi de la plus grande partie des ressources que lui eût procurées le sac de la ville ou une capitulation régulière imposée à ses défenseurs.

Ces opérations retinrent Madec et Modave à l'armée impériale jusque vers le milieu de l'année 1776. Pendant ce temps-là, Aumont surveillait les terres et la portion centrale du corps de Madec. Par sa correspondance, qui existe, nous le savons, au *fonds Madec*, nous voyons tous les détails de l'administration civile et militaire d'un jaghir mogol au XVIIIe siècle. L'administration civile se résume en deux choses : protéger les cultivateurs contre les exactions du dehors ou du dedans, faire rentrer les loyers dus par les gros fermiers ou *gémidars*. Les lettres d'Aumont sont pleines d'imprécations et de plaintes contre ces derniers, toujours à l'affût d'un prétexte pour payer le moins possible ou même pour ne pas payer du tout. Le jaghir de Madec produisait nominalement trois lakhs; mais, cette année 1776, la récolte fut détestable, et il n'en resta peut-être pas la moitié dans les coffres d'Aumont. Comme il avait à sustenter le corps de Madec, qui était en campagne, il dut laisser le Dépôt plusieurs mois sans solde. Il sentait parfaitement, avec une troupe mercenaire, le péril de cette situation. Dans une de ses lettres à Madec, je le vois supplier ce dernier d'envoyer aux gémidars « une lettre comme il en écrit quelquefois, qui donne la fièvre de peur et le cours de ventre. » — Je ne sais ce qu'en fit Madec; mais, le 25 février 1776, la portion centrale était en pleine révolte à Bari, pendant que les détachements de marche étaient au siège de Dig, sous Nagef-Khan, avec Madec. Aumont envoya à son général un petit billet d'appel que je retrouve au *fonds Madec*, priant celui-ci d'accourir coûte que coûte. Mais Madec n'eut pas, cette fois, le loisir de quitter l'armée, comme il l'avait eu déjà au moment de Fatehpour. — Aumont dut donc se tirer d'affaire comme il put; il lui fallut, pour cela, beaucoup de sang-froid et de rhétorique, car il avait peu d'argent. La situation était d'autant plus difficile que la mutinerie avait des blancs pour

instigateurs. Enfin, après un mois de désordre, les troupes reçurent quelques acomptes et reprirent peu à peu le service.

Ce qui avait accrû considérablement les difficultés financières de Madec, c'était qu'il venait de prendre à sa solde presque tous les Français dernièrement chassés, à l'instigation des Anglais, par le fils de Sudjah-Dowlah. Il faut lire à ce sujet les représentations que lui fait Aumont. Ce dernier déclare que, s'il s'obstine à conserver un pareil contingent de « hautes-payes, » la situation deviendra bientôt irrémédiable. Madec fut donc, en ces dures circonstances, obligé de licencier une partie non seulement de ses officiers, mais de ses hommes de troupe indigènes. Modave profite de la circonstance pour lancer contre Madec une insinuation calomnieuse dont tout fait justice : les papiers d'Aumont aussi bien que le récit de Modave lui-même. N'est-ce pas ce dernier, en effet, qui vient de nous représenter Nagef-Khan devant dix mois de solde à ses troupes, au siège de Dig? S'il en est ainsi, Nagef-Khan était dans l'impossibilité de rien verser à la caisse de Madec. Celle-ci n'étant pas alimentée davantage par les revenus du jaghir, comment eût fait Madec pour conserver ses hautes-payes? Les événements jusqu'à ce jour nous ont montré que, bien différent en cela des autres partisans dans l'Inde dont Herbert Compton s'est fait récemment l'historien, Madec n'était pas un homme d'argent; tout au contraire. Nous l'avons vu se ruiner pour entrer dans les vues patriotiques de Chevalier; et quand, prochainement, il reviendra en Bretagne, ce ne sera pour y rapporter qu'une faible partie de son ancienne fortune. Il existe dans ses papiers une pétition au roi, postérieure à son retour, où il fait valoir la modicité relative de son avoir pour redemander du service. A son départ de l'Inde, il n'avait pas le quart de ce qu'il avait en quittant le service des Djattes.

Je vois par les papiers d'Aumont que c'est le 20 juin 1776 que Modave rompit avec Madec. Il fut bientôt imité par un officier fort brave d'ailleurs, qui se retrouvera avec Madec au siège de Pondichéry, le chevalier de Cressy. Ce dernier, comme Modave, quitta Madec pour une question d'argent. Modave mourut à Mazulipatam en décembre 1777 sans avoir eu le temps, à supposer qu'il en ait eu la volonté, de faire trancher par la justice son différend avec Madec. Mais le temps ne manqua point à Cressy, qui attaqua Madec au civil, dès qu'il se fut rencontré avec lui dans les états du roi. Par arrêt du conseil supérieur de Pondichéry, faisant fonction de parlement dans la colonie, en date à Pondichéry du 14 mars 1778, arrêt dont l'expédition authentique et en forme existe au *fonds Madec*, Cressy, qui demandait à Madec 1,750 roupies pour complément de vingt-cinq mois de paye, a été débouté de sa demande et renvoyé à se pourvoir par-devant le

nabab Nagef-Khan. La prétention de Modave, autant qu'on en peut juger par ses dires, était analogue. Je n'insiste pas sur ces détails, dont l'intérêt historique est nul; néanmoins, il était à propos d'éclairer le lecteur sur le revirement de Modave vis-à-vis de Madec.

A la fin de 1776, la position pécuniaire de Madec était intenable chez l'empereur. Modave raconte qu'alors Nagef-Khan augmenta Madec de 11,000 roupies; mais nous venons de voir quelle était la détresse d'argent où se trouvait le généralissime de l'empereur durant le siège de Dig; ce simple rapprochement entre deux parties du récit de Modave, situées à quelques pages de distance, nous met en garde désormais contre son impartialité quand il parlera de Madec. Quoi qu'il en soit, ce dernier vendit son parti au radjah de Gohd, comme nous l'avons vu plus haut, et partit pour Pondichéry le 22 mai 1777[1]. Moins heureux que le corps de Sombre, qui survécut de longues années à son chef sous la direction de la célèbre begoum sa veuve, le corps de Madec se disloqua dès que la main énergique de son fondateur cessa de se faire sentir. Dès le 11 juin 1777, Visage, le nouveau commandant, dans une lettre dont j'ai l'autographe sous les yeux, écrit à Madec qu'il est débordé.

Je ne rappelle pas au lecteur que Visage avait été désigné par Chevalier à Madec comme celui que, en sa qualité de chef de la nation au Bengale, il désirait lui voir pour successeur. Je transcris dans la lettre citée une phrase qui montre si les instructions laissées par Madec à Visage étaient conformes ou non aux désirs du commandant royal à Bengale : « ... Je lui ai dit (au radjah — ou *ranah* — de Gohd) que vous m'aviez laissé pour commander le corps avec ordre de ne rien faire sans son avis; que je ne pourrais le quitter sous quelque prétexte que ce soit, *à moins que la guerre ne vînt à se déclarer et que la nation ne me donnât des ordres*[2]... »

Je passe sous silence de nombreuses lettres du même fonds, où ses anciens officiers envoient de Gohd au général leurs meilleurs souvenirs et leurs bons souhaits. Madec avait été précédé sur Pondichéry par un de ses fidèles lieutenants, La Sauvagère, et par Aumont. Le premier envoie, chemin faisant, à Madec une nouvelle qui dut lui faire plaisir; M. de Lallée, après avoir reçu Modave, l'avait éconduit. A la date du 12 octobre, M. de Bellecombe envoie un passeport pour Madec à Hayder-Abad, et, à celle du 19, il avise le ministre qu'il attend

1. Vers le moment où il quitta Gohd, voici, d'après un état de solde émargé existant au fonds Madec, le nom de ses officiers : Aumont, Visage, Rozet, Cressy, Pillet, Pédron, Calvé, La Genetais, Autier, du Breteuil, Pluart, Brugeon, Fabre, Robert.

2. *Loco citato*. Fonds Madec.

l'arrivée du général pour lui envoyer à Versailles un rapport politique sur les *Affaires d'En-Haut*, comme disent les pièces du temps[1].

Les autres lettres de Visage montrent l'agonie progressive du corps de Madec. Le radjah, hors d'état de solder troupes et officiers, voit fondre dans sa main la petite armée du général, et il s'arrange pour ne point payer ce dernier. — Il donne bien à Visage, pour Madec, un effet de 12,000 roupies; mais Visage est pillé; on lui prend la lettre de change avec ses effets personnels; il attribue ceci à un guet-apens du radjah. Visage, après avoir quitté Gohd et servi sous Nagef-Khan, fut obligé par la famine d'abandonner aussi ce dernier. Peu de temps après, nous le voyons dans un nouveau rôle. Successivement chirurgien de Sudjah-Dowlah, diplomate pour Chevalier, puis général après Madec, une de ses lettres à celui-ci nous apprend qu'il est maintenant corsaire et qu'il écume le golfe d'Oman avec un méchant sloop et douze Européens associés, sous le commandement de M. de la Butte. « Nous avons pris un vaisseau anglais de quatre cents tonneaux. Cela raccommodera un peu nos affaires, qui étaient furieusement dérangées, » écrit-il de Goa, le 1er février 1780, à Madec[2].

Je clos tout ceci par une citation d'une lettre datée d'Agra, le 10 mars 1788, et adressée à Mme veuve de Madec (le général mourut en 1784) : « Pauvre Rana de Gohd n'est plus; sa capitale, un endroit de désolation, réduite par les Mahrattes, et lui mort dernièrement prisonnier au fort de Goualior. » C'est Wendel, le jésuite qui avait marié Madec, qui s'exprime ainsi. Sa lettre en contient une autre qu'envoient à Mme de Madec ses frères restés dans l'Inde; Montmirel, ex-officier du général, et Visage sont morts.

Descendons maintenant au Carnatique et voyons ce qui se passe à Pondichéry. Du 14 février 1778, jour de l'arrivée de Madec, à la déclaration de guerre, qui sera connue dans notre capitale des Indes six mois plus tard, je ne trouve la trace de celui-ci que dans deux endroits insignifiants. Il donne chez Me Wulliez, notaire, une procuration et gagne contre Cressy le procès dont nous avons parlé. En juillet, les bruits de rupture avec l'Angleterre prirent, à Pondichéry, une consistance telle qu'on écrivit à ce propos au Conseil de Madras. Ce dernier fit une réponse si entortillée et si captieuse que personne ne douta plus de la déclaration de guerre. Le 1er août, M. de Bellecombe, le gouverneur, prit une décision autorisant Madec à prendre le titre et le rang de capitaine d'infanterie[3]; il avait ses vues sur notre Breton.

1. Vol. 148, C², aux Colonies, p. 205.
2. Papiers de Madec.
3. Fonds Madec.

Dès les premiers indices d'hostilités, on s'était mis avec ardeur à travailler aux fortifications. Après la prise de Pondichéry sous Lally, les Anglais avaient rasé la ville. Depuis la rétrocession, on n'avait que faiblement travaillé au rétablissement de l'enceinte. Les archives des colonies sont pleines, pendant tout l'intervalle entre les deux guerres, de conflits à propos du plan à exécuter; à tout moment, on change d'ingénieurs et de système de fortification. Par ailleurs, la caisse du génie est en principe vide. Si donc la direction des travaux était pitoyable, de son côté, la technique de leur exécution était pire, s'il est possible; j'ai relevé aux pièces originales des procès-verbaux de visite du gros œuvre, constatant partout des lézardes et des malfaçons graves. Au commencement de juillet, les travaux étaient si peu avancés qu'on pouvait être emporté de vive force : la courtine n'était qu'à quatre pieds au-dessus du radier du fossé, et cinq bastions n'étaient qu'ébauchés. On n'avait plus le temps de controverser *pro et contra* sur Cormontaigne et sur Vauban. Le gouverneur nomme M. Dulac ingénieur en chef; vers la mi-juillet, près de cinq mille travailleurs étaient à l'œuvre sous ses ordres; à la fin du même mois, on était à l'abri d'une insulte; l'artillerie était en position, et, le 30, les deux gouverneurs, — l'ancien, Law de Lauriston, et le nouveau, M. de Bellecombe, — couchèrent avec la garnison sur les remparts.

Qu'avait-on de troupes pour les défendre, ces fortifications si étendues (leurs crêtes avaient un périmètre de 3,800 toises), si tiraillées dans leur plan, si gâchées dans leur exécution? 558 blancs du régiment de Pondichéry, 153 canonniers, 428 cipayes, la garde bourgeoise. Puis « M. de Bellecombe fit acheter pour le compte du roi quinze chevaux, les seuls qui se trouvaient dans la colonie : il les fit monter par quinze dragons qu'il forma et mit aux ordres de M. Madec[1]. »

Le *fonds Madec* renferme, aux dates des 4 et 7 août, deux ordres de M. de Bellecombe enjoignant à Madec de faire des reconnaissances au large de la place et d'effectuer la police de ses dehors. Le 8 août, les Anglais, venus par terre de Madras, campèrent à Périmbé, à une lieue de Pondichéry; leur chef, le major général Hector Munro (le vainqueur de Bockcher), somma la place. M. de Bellecombe lui fit une réponse fière et digne; et le siège commença.

Bien que je n'en fasse pas l'histoire, je suis obligé cependant de don-

1. Mémoire imprimé, relié, aux archives de l'Inde; il est anonyme. — M. Gallois-Monbrun en a un exemplaire; il en possède aussi une variante manuscrite. — Pour le siège, voir le vol. 152, C², aux Colonies. Nos papiers d'État contiennent à peu près tous les renseignements de M. Gallois-Monbrun et, en outre, beaucoup de pièces originales que celui-ci n'a pas.

ner un détail suffisant des opérations générales. On a vu dans quel pitoyable état était le corps de la place, formé de murailles mal conçues, mal exécutées, inachevées, d'épaulements frais et non terminés. Par ailleurs, la garnison était plutôt trois fois trop faible que deux; la grosse artillerie faisait concevoir aux officiers des craintes sur la solidité des pièces : craintes justifiées, car, durant le siège, de nombreux éclatements désoleront les défenseurs. La poudre et les munitions étaient, on ne le verra que trop, absolument insuffisantes. Le spectacle de notre détresse depuis la dernière guerre découragera les princes nos alliés, qui nous laisseront abandonnés à nos uniques forces. Les seules conditions favorables étaient celles où nous nous trouvions sous le rapport des provisions de bouche, de l'argent, — chose rare à Pondichéry depuis vingt ans, — et de la marine : notre flotte avait une légère supériorité sur l'escadre anglaise. M. de Bellecombe, commandant supérieur des forces de terre et de mer, pouvait donner des ordres à nos navires. Il donna pour instructions à Tronjolly, leur commandant, qui avait 1,308 hommes et 168 canons sur cinq bâtiments, alors que, sur le même nombre de bâtiments, les Anglais n'avaient que 154 canons et 1,010 hommes, d'attaquer l'ennemi avec la dernière vigueur. Par l'étude attentive des documents originaux et la connaissance personnelle que je possède des hommes et des choses de l'Inde, je me suis rendu un compte exact des vues générales de M. de Bellecombe sur la défense de la place. A la côte de Coromandel, la saison des pluies diluviennes de l'hivernage commence vers la mi-octobre; il fallait donc atteindre cette date, coûte que coûte. Si on y réussissait, on devait espérer que les maladies et les boues rendraient, comme sous Dupleix, l'obstination des assiégeants impossible et les obligeraient à la retraite. Or, si Tronjolly, maître de la mer, empêchait la flotte des Anglais de communiquer avec leur armée de terre, ceux-ci, au lieu de débarquer à portée de la place leur parc de siège, étaient obligés de le traîner par terre de Madras sous Pondichéry, *sans routes ni ponts;* opération qui leur faisait perdre certainement plusieurs semaines.

M. de Bellecombe donna à Tronjolly tout ce qu'il voulut, notamment quarante milliers de poudre, et lui laissa ses effectifs au grand complet, ne lui demandant qu'une chose : prendre une offensive vigoureuse comme, dans quelques années, on verra faire le bailli de Suffren. — Le 10 août, les deux escadres en vinrent aux prises sous les murs de Pondichéry; nous fûmes plutôt vainqueurs, et la flotte anglaise se retira momentanément à Madras. Après quelque hésitation, M. de Bellecombe fit chanter un *Te Deum* le 11. Le 20, les navires britanniques revinrent au même lieu présenter la bataille à notre flotte. Entre-temps, disent les témoignages de l'époque, la

conduite de Tronjolly était devenue plus que suspecte : il venait d'embarquer pour son compte une pacotille de poivre et de nègres; ce fait donnait lieu à des suppositions qu'on devine. — Le 20, les deux escadres manœuvrèrent en vue sans prendre contact. Le 21, notre flotte avait disparu, allant se cacher à l'Ile de France et laissant le champ libre aux Anglais. Adieu tout espoir, dès lors, de décider les princes à une intervention quelconque ! Les Anglais débarquent tranquillement leur matériel et commencent leurs opérations à terre.

D'après un mémoire du temps, imprimé, qui existe aux Colonies et chez M. Gallois-Monbrun, les officiers de Tronjolly furieux l'eussent insulté; et, cependant, M. de Bellecombe écrivait au ministre, à la date du 3 octobre[1], une lettre à la fois indignée et navrante. S'il avait pu, dit-il, prévoir la fuite de Tronjolly, il ne lui aurait laissé que les gabiers et les timoniers nécessaires pour emmener la flotte; il aurait fait débarquer 800 blancs (plus qu'il n'en avait à Pondichéry) et repris ses poudres. — Pendant les premiers jours, on ne put pas croire à l'abandon de la flotte. Au bout de quelque temps, il fallut bien s'avouer la vérité; on était bloqué par terre et par mer. La Saint-Louis vint sur ces entrefaites. On retrouva un reste de gaieté pour boire à la santé du roi; mais les événements s'annonçaient mal. Et d'abord les Anglais débarquèrent tranquillement leur parc de siège sans perdre de temps; le 27 août, le bombardement de la place va commencer. Dès le principe des opérations, le mémoire imprimé et la lettre précitée de M. de Bellecombe nous montrent Madec en mouvement. C'est lui que le gouverneur envoie reconnaître la première tranchée : « Il tourne autour de l'ouvrage et rend au gouverneur un compte qui annonçait un homme aussi intelligent que brave. » — Presque immédiatement après, on tendit une embuscade aux Anglais. Il s'agissait d'attirer leurs troupes près des murs de la place, qui avaient reçu des préparatifs en conséquence, et de les y mitrailler.

M. de Bellecombe ordonna à M. Madec de faire une seconde sortie avec ses dragons, cinquante pallis et cinquante cipayes pour engager les Anglais à se montrer. A peine fut-il aperçu que trois mille hommes parurent avec quelques escadrons de cavalerie, qui furent dispersés sur-le-champ par le canon de la place, qu'on avait disposé à cet effet; l'infanterie se retira alors et ne reparut plus[2].

Je néglige le détail du progrès quotidien des approches; cependant je dois signaler une grave conséquence du départ de notre escadre. Pondichéry a la forme d'un fer à cheval dont la mer ferait la ligne

1. Colonies, vol. 152, C², p. 293 et suiv.
2. Mémoire imprimé.

droite. Or, ce côté n'avait pas été reclos. La flotte anglaise voulut, le 4 septembre, profiter de cette circonstance; en conséquence, elle s'approcha du rivage : mais on put couvrir la place par des travaux exécutés à la hâte.

Ce fut vers le 18 septembre que les Anglais, en possession de renforts énormes, purent porter l'attaque, entreprise sur tous les côtés, au maximum d'intensité; ce jour-là, ils commencèrent à faire des salves de cinquante pièces à la fois contre la ville. Nous leur répondions avec la plus grande vigueur; notre artillerie éteignit même leur feu le 18 septembre. Mais, le 19, son commandant, M. Barri, était tué d'un boulet; M. de Bellecombe déplore amèrement cette perte. Le 22, il fait sortir Madec avec 80 hommes et deux pièces de campagne. Ce dernier tombe sur une garde de tranchée au moment où on la relevait, la mitraille et le soir rentre dans la place. Dans la nuit du 23 au 24, nouvelle sortie de Madec, à la tête de 100 cipayes et de ses cavaliers, dirigée celle-là contre la tranchée sud. Les Anglais voulurent le couper de la place avec 250 blancs, mais perdirent 60 hommes, dont le capitaine de grenadiers Fletcher, qui périt de la main de Madec.

Ces diverses occasions avaient mis ce dernier en plein relief. Le 25, M. de Sauvergne, colonel du régiment de Pondichéry, piqué d'émulation, voulut faire une grande sortie contre la même batterie sud. Le mémoire raconte que le colonel envoya Madec en reconnaissance, longtemps déjà après minuit. Madec lui rapporta le fusil d'une sentinelle anglaise endormie et lui dit qu'on ne se défiait de rien; mais il ajouta que, le jour allant bientôt paraître, il était grand temps de partir. Il s'agissait cette fois d'une sortie en force dont on attendait de grands résultats. M. de Sauvergne s'y prit trop tard, donna l'éveil aux Anglais par des commandements à haute voix, fit faire, avant d'aborder l'ouvrage, trois pauses à la troupe et fut obligé de battre en retraite sans avoir réussi à autre chose qu'à se faire faire quelques morts et quelques blessés. — Sentant sans doute la faute qu'il avait commise, on le verra, à partir de ce moment, rechercher les postes les plus exposés; mais son prestige semble s'être évanoui dans la malheureuse affaire du 25.

A partir du 26, l'ennemi est au bord de l'avant-fossé et à portée de pistolet de la porte de Madras. De tous côtés, il multiplie les batteries. Il fait une tentative pour saigner le fossé, mais échoue, repoussé par le sergent européen La Grandeur.

Le 28, Madec, qui avait établi son poste depuis plusieurs nuits dans la partie du nord-ouest, sauta dans la tranchée que couronnait le chemin couvert, suivi de dix grenadiers cipayes, tua quelques hommes, fit deux prisonniers et mit le reste en fuite. Il fut obligé de se retirer à

l'approche d'une colonne d'infanterie, qui n'osa le poursuivre jusqu'au petit retranchement pratiqué dans le tracé de la place d'armes Saint-Joseph [1].

Pendant ce temps, le lieutenant-colonel Coutanceau et les magistrats, lieutenant civil en tête, semaient des bruits désastreux parmi les bourgeois. Le gouverneur alla à l'arsenal, où les dames s'étaient retirées, rassurer ces dernières de son mieux.

Le 29, M. de Bellecombe fait une reconnaissance.

Le 4 octobre, M. Madec, à la tête de 50 hommes du régiment de Pondichéry, 40 grenadiers cipayes, 4 canonniers et 6 Cafres, ayant pour officiers MM. Méder, Marneville, du Boulac et Caradec, lieutenants, sauta dans la batterie du sud-est, égorgea tout ce qui se trouva dans la tranchée, à l'exception d'un canonnier et de six cipayes qu'il amena prisonniers, encloua six pièces de canon et en amena une de campagne, sans perdre un seul homme. Les quatre officiers se sont comportés avec la plus grande bravoure. L'intelligence de M. Madec fait regretter tous les jours que la faiblesse de la garnison ne permette pas de lui confier de forts détachements. Il lui manquerait encore un grade supérieur pour pouvoir commander les capitaines, son brevet étant postérieur à tous les autres.

Le mémoire où je prends cette citation n'épargne pas M. de Bellecombe, mais il est cependant d'accord avec le gouverneur sur Madec [2].

Voici la lettre de M. de Bellecombe au ministre :

Les sorties que j'ai fait conduire par le sieur Madec ont réussi au delà de mes espérances, surtout la dernière... Le sieur Madec, à qui nous devons cet avantage, est le même qui a commandé pendant quinze ans un parti de Français et une armée de noirs au service de l'empereur mogol. Il sert au siège de Pondichéry avec une bravoure, des talents et une utilité dignes des plus grands éloges. D'après ce que cet officier a fait sous nos yeux, il eût été bien à désirer qu'il fût revêtu d'un grade supérieur et que j'eusse pu lui fournir un détachement de 4 à 500 hommes pour tenir la campagne et harceler l'ennemi. C'eût été assurément un des meilleurs moyens que j'aurais eu à employer pour la défense de Pondichéry, si ma garnison seulement se fût trouvée de la moitié du nombre d'hommes qu'elle eût dû compter. — (Signé : Bellecombe.)

Cependant, l'attaque se poursuit avec vigueur ; l'ennemi renforce ses batteries de tranchée. Le gouverneur veut voir par lui-même l'état des approches : il s'embarque sur le fossé et est blessé d'une balle aux reins. Le parti de la capitulation recommence ses menées : le

1. Mémoire imprimé.
2. Colonies, vol. 152, C², p. 302.

général y répond en imprimant, du lit où le retient sa blessure, une nouvelle vigueur aux opérations de la défense. Le 9 octobre, Faure repousse avec énergie l'assaut dirigé contre la demi-lune qu'il commandait. Le 11, notre artillerie maltraite les Anglais. Le 13, l'ennemi saigne le fossé; M. Marchand, adjoint au génie, aveugle la saignée. Les Anglais débarquent 800 matelots pour l'assaut.

Depuis quelque temps, le poste de Madec était sur la capitale du bastion de la reine, entre le fossé et l'avant-fossé, pour prendre l'assiégeant de flanc s'il tentait l'assaut par une brèche praticable qu'il avait faite dans le bastion de l'Hôpital. Madec passait là les nuits dans un retranchement, avec deux pièces de campagne qu'il retirait au jour.

M. Madec était toujours accompagné de M. de la Sauvagère, qui avait longtemps servi sous ses ordres dans le Mogol, et qu'il connaissait en état de le seconder dans ses opérations. Il a toujours été de toutes les sorties. A celle du 25 septembre, commandée par le colonel du régiment, il fut couvert du sang de M. de la Roque, blessé à côté de lui. Sur le compte aussi exact que favorable rendu au général par M. Madec des services de M. de la Sauvagère, M. de Bellecombe crut ne pouvoir se dispenser de lui donner un brevet d'officier, signé de Louis XV... On peut reprocher aux commandants des bastions, instruits de l'heure et des endroits par où devait passer M. de Madec avec son détachement pour aller à son poste, de l'avoir exposé plusieurs fois à être mis en pièce par la mousqueterie des remparts, auxquels on avait cependant donné avis de sa sortie[1].

Dans la nuit du 14 au 15, les Anglais emportèrent la demi-lune nord-ouest. Faure, qui n'avait pas dormi depuis quatre jours ni quatre nuits, s'y laissa surprendre. Mais Léonard rejeta les Anglais de l'autre côté du fossé, et le général rendit son commandement à Faure, coupable seulement de fatigue.

Cependant, il restait dix milliers de poudre; la mousson et les pluies étaient en retard. M. de Bellecombe envoya un parlementaire à sir Hector Munro, qui accorda sur-le-champ à la garnison tous les honneurs de la guerre. La capitulation, préparée depuis longtemps par les personnages auxquels nous avons fait allusion, fut signée le 17 octobre dans la nuit. Le lendemain, les 493 hommes qui composaient tous les débris de la garnison sortirent de la place avec drapeaux et artillerie : ils reçurent les honneurs stipulés. Les Anglais, ne pouvant croire qu'une semblable poignée d'hommes avait suffi à défendre contre leur formidable armée plus de sept quarts de lieue

1. Mémoire imprimé.

de crêtes, firent des fouilles partout dans les propriétés particulières et les couvents, craignant un guet-apens; ce dont les nôtres se formalisèrent fort. M. de Bellecombe, rendant compte de sa défense au ministre, ne craint pas de lui écrire : « J'y ai trouvé la gloire. » C'est exact; mais j'ai le droit, appuyé sur le rapport de M. de Bellecombe lui-même, d'en réclamer une partie pour Madec.

Je trouve dans les papiers de Madec son permis de retour en France, délivré le 20 décembre 1778 par sir William Baillie, le gouverneur anglais de Pondichéry. Madec s'embarqua donc sur *le Brisson* pour l'Ile de France, et de là prit passage pour Lorient sur *le Marbœuf*. Mais ses traverses n'étaient pas encore finies. *Le Marbœuf* fut capturé par un corsaire anglais, et Madec fut emmené en Irlande. Là, on le retint deux mois; mais, au bout de ce temps, et conformément à la capitulation, on l'autorisa à continuer sa route pour Lorient, où il arriva le 8 octobre 1779. Il partit aussitôt pour Versailles. Là, il apprit que le brevet de colonel lui avait été expédié le 1er janvier 1777. On y ajouta la croix de Saint-Louis. Les promesses de Chevalier[1] s'accomplissaient donc, mais avec quel retard!

Après avoir fait procéder à sa réception dans l'armée et dans les ordres du roi, Madec, souffrant de la maladie qui l'emportera bientôt, après une fausse guérison, partit pour la Bretagne. Il s'occupa du baptême d'un de ses enfants, dont les parrain et marraine, aux termes d'une procuration devant Me Provost et son collègue, notaires à Paris, en date du 27 mars 1781, furent M. d'Albignac (qui va partir dans l'Inde commander une des brigades sous Bussi) et Mme de Bellecombe.

Dès le mois de décembre 1780, Madec avait été anobli, lui et sa postérité, par lettres patentes relatant la substance de notre récit; et, le 7 février 1781, d'Hozier, juge d'armes de France, régla ses armoiries : une épée flamboyante, garde d'or, lame d'argent, avec la devise : *Nullis perterrita monstris*. — « Le roi a bien voulu anoblir votre famille en considération des actions qui ont anobli votre personne, » lui écrivit alors le duc de Castries, dans un billet qui existe en autographe au *fonds Madec*. En conséquence de cet anoblissement, Madec put acheter de la famille d'Aremberg les fiefs de Coetfao et Pratanraz près Quimper et en fit aveu et dénombrement au roi suivant acte reçu par Me Lavau et son collègue, notaires à Quimper, le 1er avril 1784. C'est vers cette époque qu'il acheva de bâtir le château actuel de Pratanraz, dont la chapelle ne fut achevée qu'après

1. Puisque je prononce le nom de Chevalier, il ressort des documents que ce dernier, lors de la déclaration de guerre, glissa entre les doigts des Anglais qui le guettaient; mais il leur fut vendu par le radjah de Cathek.

sa mort; je trouve en effet son acte de consécration par un vicaire général de Quimper, à une date postérieure au décès.

D'après la capitulation, Madec ne pouvait servir contre l'Angleterre pendant son voyage de retour; il était donc libre dès son débarquement. Aussitôt en France, Royou, avocat au parlement de Bretagne, dans un article qui a dû être imprimé dans *l'Année littéraire* de Fréron, vers 1785, et dont je trouve la minute dans les papiers de Madec, Royou, dis-je, nous fait connaître que Madec avait redemandé et reçu du service dans l'Inde, à l'époque de sa maladie; cette dernière seule le retint en Europe. J'ai sous les yeux la copie de la demande qu'il avait faite pour commander les cipayes du corps expéditionnaire. Dans ce placet, il expose à la cour ses états de service, sa connaissance des langues et des princes de l'Inde; il fait valoir enfin les pertes qu'il a subies pour l'utilité de la nation.

Mais la paix de Versailles approchait. Le répit que la maladie avait donné à Madec ne fut pas, d'ailleurs, de longue durée; et il mourut à Quimper, à quarante-huit ans seulement, le 27 juin 1784, dans l'hôtel qu'il s'était fait bâtir sur le quai. Le lendemain, il fut inhumé dans une des quatre tombes qu'il possédait, comme seigneur de Coetfao et Pratanraz, en l'église des Cordeliers de Quimper, désaffectée à la Révolution et démolie en 1845. Ses restes furent exhumés (voir la *Revue de l'Armorique* d'alors) et rapportés à Penhars, commune d'où dépend Pratanraz, où ils reposent aujourd'hui.

Voici l'inscription qui fut gravée alors sur la tombe du nabab et de la begoum sa femme :

Cy-gît René-Marie de Madec, né à Quimper en 1736 et y décédé le 28 juin 1784, et Marie-Anne Barbette, veuve dudit René de Madec, colonel et chevalier de Saint-Louis en France et nabab en Asie, née le 16 août 1753 à Delhi, dans le Mogol, et décédée à Quimper le 26 avril 1841. — Priez Dieu pour eux.

On sera peut-être encore plus étonné dans cent ans, dit Royou, qu'on ne l'est aujourd'hui d'apprendre qu'au fond de la Bretagne a vécu un homme qui, du rang le plus ordinaire, est parvenu à la dignité de prince de l'empire mogol, qui a possédé de petits états asiatiques et laissé dans l'Orient une réputation éclatante; car, comme l'observe très judicieusement le cardinal de Retz, les exemples du passé touchent sans comparaison plus les hommes que ceux de leur siècle : nous nous accoutumons à ce que nous voyons.

Les cent ans de Royou sont expirés. — Au lecteur de conclure aujourd'hui.

Émile Barbé.

L'ANARCHIE ADMINISTRATIVE

LE CLERGÉ ET LA MUNICIPALITÉ D'ERNÉE

D'APRÈS LES PROCÈS-VERBAUX DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE.

(DE FÉVRIER 1791 A JUILLET 1793.)

Si Paris a été le grand foyer de la Révolution et si, après la Constituante, la Législative et la Convention, la Municipalité parisienne a joué un rôle prépondérant dans les événements de cette époque tumultueuse et tragique, les archives des départements et des petites communes ne sont pas des documents à dédaigner pour l'historien qui cherche à reconstituer la vie de la France au cours d'une période à jamais mémorable. Aujourd'hui, la publication des procès-verbaux essentiels de la Commune de Paris est achevée, au moins jusqu'au 10 août 1792, et je ne regrette pas d'avoir consacré deux années d'un travail aride à l'étude des délibérations de la Municipalité parisienne, depuis le 14 juillet 1789 jusqu'au renversement de la monarchie. D'autres achèveront ce monument, et des archivistes consciencieux jusqu'à la minutie, notamment MM. Tuetey et Tourneux, dressent, en ce moment, pour les travailleurs le catalogue complet des pièces manuscrites ou imprimées que renferment nos dépôts publics sur l'histoire de Paris pendant la Révolution.

En province, bien des érudits collaborent à la même œuvre en mettant au jour ce qui nous reste des archives des départements et des communes[1]. Ces documents sont précieux parce qu'ils permettent d'étudier la répercussion des actes du Pouvoir central sur l'esprit des populations éloignées de la capitale, et sur l'attitude des autorités locales, en présence des exagérations révolutionnaires ou des efforts violents des royalistes.

Grâce à l'obligeance éclairée d'un de mes anciens confrères du

1. Il a paru, dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*, publiée par le ministère de l'Instruction publique, un *Catalogue des procès-verbaux des Conseils généraux, de* 1790 *à l'an II*. Il a été préparé par M. Lecestre, archiviste aux Archives nationales. Paris, Imprimerie nationale et librairie Hachette, 1891, in-8° de XIV-182 pages. Voir la critique de cette publication dans la *Révolution française*, n° du 14 décembre 1892, p. 551.

barreau de la Cour de cassation, M. Renault-Morlière, député de la Mayenne, conseiller général de ce département et maire d'Ernée, j'ai pu parcourir et analyser plusieurs séries de procès-verbaux émanant du Directoire du département de la Mayenne et de la municipalité d'Ernée, où, s'il y a beaucoup à laisser, il y a aussi beaucoup à prendre. C'est le résultat de ce travail d'analyse que nous voudrions aujourd'hui présenter au public, en nous excusant de nous être dispensé d'une reproduction intégrale; mais on a tant abusé, dans ces derniers temps, des reproductions intégrales, dont le moindre défaut est d'occasionner des frais énormes, hors de proportion avec l'intérêt de ce genre de publications, que le public ne nous en tiendra pas rigueur.

Les documents sur lesquels nous appelons l'attention sont les suivants :

1° Extraits des registres des arrêtés du Directoire du département de la Mayenne comprenant trois séries de pièces, qui vont, la première du 19 février 1791 au 17 novembre 1791; la seconde d'avril au 15 août 1792; la troisième du 19 mai au 26 juillet 1793 [1];

2° Deux registres des procès-verbaux de la municipalité d'Ernée, allant, l'un de ventôse an II (février 1793) au 17 pluviôse an IV (janvier 1796); l'autre de frimaire an II (novembre 1793) à ventôse an II (février 1794).

Nous nous proposons d'analyser tout d'abord, au point de vue surtout des rapports du clergé avec les autorités municipales et départementales, les extraits des registres du département de la Mayenne, en ajournant l'examen des registres de la municipalité d'Ernée, qui présentent certes de l'intérêt, mais un intérêt d'ordre plus spécial.

On sait qu'aux termes des lois votées par la Constituante pour réorganiser l'administration de la France et fonder l'unité administrative [2], les électeurs de chaque département, après avoir nommé les députés de l'Assemblée nationale, choisissaient les membres de l'administration du département parmi les éligibles de tous les districts;

1. Ces pièces sont des expéditions authentiques, sur feuilles détachées et signées, *pour copie conforme au registre*, par le vice-président et le secrétaire du Directoire.

2. La grande loi du 22 décembre 1789 fut sanctionnée par le Roi le 8 janvier suivant. Les lettres patentes sont datées de janvier 1790 sans indication de jour (coll. Baudoin, p. 171 et suiv.). Le décret du 14 frimaire an II supprima les Conseils de département; mais le décret du 28 germinal an III rapporta cette loi de frimaire an II et rétablit les administrations départementales comme elles étaient avant le 31 mai 1793. Ils reprirent donc leur existence légale jusqu'à la Constitution du 5 fructidor.

que chaque administration de département, composée de trente-six membres, se divisait en deux sections; l'une, sous le titre de *Conseil de département,* ne tenait qu'une session d'un mois par an pour régler le budget départemental, mais devint ensuite permanente; et l'autre, sous le titre de *Directoire de département,* comprenait huit membres pris dans le sein de l'administration de département et renouvelés par moitié tous les deux ans. Ce directoire restait toujours en activité pour l'expédition des affaires. A l'administration du département se trouvait subordonnée celle du district, composée également d'un conseil et d'un directoire. Au-dessous, la *commune,* libre en partie et non rattachée aux administrations supérieures, sauf pour ce qui concernait la répartition des contributions directes, leur perception et leur versement dans les caisses du district, la régie des établissements d'utilité générale, la surveillance des propriétés publiques, était administrée par un corps municipal, élu par les citoyens actifs de la commune et ayant pour chef le *maire,* qu'assistait le *procureur syndic,* fonctionnaire électif aussi dont la mission consistait à défendre les intérêts de la commune.

Au début et pendant presque toute la durée de la Révolution, les administrations départementales et communales de la Mayenne paraissent animées d'un esprit beaucoup plus conservateur que subversif. Sous les formules qui proclament un dévouement sans réserve aux principes de la Révolution, apparaît le désir ardent de maintenir l'ordre public et la légalité, rude et lourde tâche pour les bons citoyens, en face des foules déchaînées et misérables qu'enflammaient, d'une part, les appels violents de l'ancien clergé et, d'autre part, les furieuses déclamations des comités révolutionnaires. Placée, comme entre deux étaus, entre la France, républicaine ou qui va bientôt l'être, et la Vendée, cléricale et royaliste, que le 10 août va jeter dans l'insurrection ouverte, la Mayenne ressemble à une île battue de flots terribles, balayée par les vents qui soufflent de tous les points de l'horizon, à un poste d'avant-garde qu'on sacrifie le plus souvent et qui tourne vers Paris, le grand réservoir d'hommes d'où part l'impulsion, où se concentre et rayonne le Pouvoir central, des regards souvent désespérés.

Ces sentiments de justice, de modération, de respect pour la loi éclatent surtout dans les arrêtés du Directoire de la Mayenne qui se rattachent à la question religieuse, la principale cause des guerres civiles de l'Ouest.

On sait que le décret du 12 juillet 1790, connu sous le titre de *Constitution civile du clergé,* avait profondément remanié les institutions ecclésiastiques, en confiant à l'élection populaire la nomina-

tion des évêques et des curés, et en obligeant les titulaires élus à prêter serment de fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi. Bien que Louis XVI eût donné sa sanction, le 24 août, à la *Constitution civile du clergé*, les déclarations violentes du pape Pie VI, les instructions des évêques avaient poussé le clergé à une résistance ouverte. Le Roi, mentant à ses principes les plus chers et songeant déjà à la fuite, avait bien, le 26 décembre 1790, donné sa sanction au décret du 27 novembre, par lequel la Constituante réitérait l'injonction aux prêtres de prêter serment et ordonnait le remplacement des réfractaires, mais toute la France savait à quoi s'en tenir sur la sincérité du monarque qui, de la même plume qui avait approuvé le décret sur le serment des prêtres, en affirmant « la droiture de son caractère, » écrivait au roi de Prusse pour réclamer l'intervention armée de l'étranger. (Lettre du 26 décembre.) Quant aux évêques, ils publiaient des mandements incendiaires, retiraient aux prêtres constitutionnels le droit de confesser et d'absoudre et menaçaient d'excommunication les fidèles qui les reconnaîtraient. La France ancienne se soulevait contre la France révolutionnaire, et nulle part cette guerre civile ne fut plus féroce que dans l'Ouest. Chaque église devenait un champ de bataille où les prêtres non assermentés, forts des sympathies de leurs paroissiens, disputaient violemment le terrain aux *intrus*, comme on appelait alors les nouveaux curés constitutionnels.

Les registres du département de la Mayenne contiennent sur cette crise religieuse des documents assez caractéristiques.

Le premier est une délibération du Directoire datée du 19 février 1791, — le jour même du départ de Mesdames, tantes du Roi, qui fuyaient Paris pour ne pas avoir à subir l'intervention des prêtres assermentés dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux. C'est le moment précis où la Révolution bravée va recourir brusquement aux lois exceptionnelles contre l'émigration et le clergé rebelle :

Le procureur général syndic a dit :

« Messieurs, jusqu'à ce moment, la douceur et la modération ont été les seules armes que vous avez opposées aux ennemis de la Constitution. Vous avez cru que des ministres d'un Dieu de paix, faisant un retour sur eux-mêmes, regarderoient bientost comme un crime leur résistance formelle à la loy; mais je vous annonce avec chagrin que vos espérances ont été trompées. L'impunité semble avoir enhardy les malintentionnés, et on souffle de toutes parts le feu de la révolte et de la sédition : c'est dans la chaire, destinée à prescher la morale évangélique, que des prêtres osent tenir les discours les plus incendiaires.

« Le dimanche 13 février, présent mois, le curé de la paroisse de Levaré, district d'Ernée, étant monté en chaire pour publier la loy du

27 novembre que lui avoit fait passer la municipalité, fit suivre cette lecture de celle d'un prétendu mandement de l'évesque de Bologne. Cet écrit a été, dès qu'il a paru, dénoncé à l'Assemblée nationale comme contenant des principes anticonstitutionnels, et ce fut principalement sur les articles qui sont le plus contraires aux dispositions des décrets de l'Assemblée nationale, acceptés et sanctionnés par le Roy, que le curé de Levaré s'arrêta davantage, affectant mesme de les relire à plusieurs reprises.

« Une pareille conduite ne peut tendre qu'à soulever les peuples contre l'autorité légitime et armer peut-être les citoyens les uns contre les autres. Vous ne pouvez donc plus balancer, Messieurs, à armer contre le curé de Levaré toute la sévérité de la justice. L'article 8 de la loi du 27 novembre vous le prescrit impérieusement : il veut que ceux qui s'opposeront à l'exécution du décret soient poursuivis comme perturbateurs du repos public.

« Je demande donc à être autorisé à dénoncer, poursuite et diligence du procureur syndic d'Ernée, le curé de Levaré à M. l'accusateur public près le tribunal de ce district, pour y être poursuivi suivant la rigueur des loix, aux termes du décret du 27 novembre dernier, accepté le 26 décembre suivant, et que copie de votre arrêté soit envoyée à l'Assemblée nationale. » — *Suit un arrêté conforme.*

Après ces grands événements : la fuite du roi (20 juin 1791), sa déchéance de fait, le conflit sanglant du Champ-de-Mars entre la garde nationale de La Fayette et le peuple (17 juillet), la scission devint profonde entre les modérés, les constitutionnels et les *Jacobins*. Le départ de Monsieur avait activé l'émigration en la transformant en système. En dépit de l'acceptation par le Roi de la nouvelle Constitution (13 septembre), le remplacement de la Constituante par la Législative, où siégeaient des députés plus jeunes et plus ardents, marquait le déclin du parti constitutionnel, qu'affaiblit encore la démission de La Fayette et de Bailly ; la nation se classait, avec une netteté de plus en plus saisissante, en deux camps, séparés par l'abîme des haînes. Tandis que les nobles couraient à Coblentz, où trônait Monsieur, les prêtres soufflaient avec une rage croissante le feu de la guerre civile. Dans l'Ouest, on rouvrait à coups de hache les églises fermées par la Révolution ; déjà plusieurs villes étaient assiégées par les rebelles, comme le prouve l'adresse du Directoire de Mayenne-et-Loire, lue à l'Assemblée législative le 6 novembre 1791, et des prêtres conduisaient au pillage de longues processions armées. Les pièces que nous analysons ajoutent certains faits intéressants à ceux qu'a déjà recueillis l'histoire. Elles prouvent notamment que, dans plusieurs localités de la Mayenne, les municipalités étaient complices des violences de l'ancien clergé et de son refus de se soumettre à la

loi. C'est ainsi que, dans la commune de la Pellerine, les officiers municipaux refusèrent d'installer le nouveau curé et même d'ouvrir les lettres du District. Il fallut déléguer deux officiers municipaux d'Ernée et envoyer de la garde nationale pour protéger le prêtre assermenté et l'installer dans son église mise à sac. Tel est l'objet de l'arrêté du Directoire en date du 5 octobre 1791 :

Vu la lettre du sieur Péan, prestre, nommé à la cure de la Pellerine, en date du premier de ce mois, de laquelle il résulte que les officiers municipaux de cette paroisse ne paroissoient pas disposés à assister à son installation, recevoir son serment et en rédiger procès-verbal; l'arrêté du district d'Ernée, du même jour, qui, en conséquence, prie deux officiers municipaux de la ville d'Ernée de se transporter le lendemain à la Pellerine et d'y procéder à ladite installation, au refus de ceux de la Pellerine, la sommation faite à la requête de ces deux officiers municipaux au procureur de la commune d'avertir les autres membres de la municipalité de s'assembler pour remplir, dans cette circonstance, les fonctions que leur prescrivirent les décrets, l'absence momentanée de ces officiers municipaux, la réponse de l'épouse du procureur de la commune, à l'huissier qui a laissé ladite sommation, que son mary s'étoit absenté, que tout étoit inutile; que la municipalité avoit bien reçu une lettre du District, mais qu'elle n'avoit pas daigné l'ouvrir; le procès-verbal rédigé par les deux officiers municipaux commis à cet effet, lequel constate que le sieur Péan, étant entré dans la sacristie pour y prendre les ornemens nécessaires à la célébration de la messe, il avoit vu ouverte et sans clef l'armoire destinée à renfermer les différens ornemens, que, malgré la vive impression que cette circonstance lui avoit causée, il étoit monté à l'autel, où, ayant trouvé le tabernacle fermé, il ne put dire la messe comme il se le proposoit, par le trouble où il étoit;

Vu enfin l'avis du District du 3 de ce mois, arrêté sur les conclusions du procureur général syndic, que la délibération du district d'Ernée est et demeure confirmée et qu'elle sera exécutée, à l'exception néanmoins que, relativement au détachement de garde nationale relaissé au bourg de la Pellerine pour le maintien de l'ordre et la sûreté particulière du sieur Péan, il se retireroit aussitôt que la municipalité de cette paroisse seroit rentrée dans ses fonctions, et qu'elle auroit déclaré formellement, par une délibération prise en conséquence, qu'elle veilleroit à la tranquillité publique et à la sûreté individuelle du sieur Péan, curé de la Pellerine; que, jusqu'à ce, les frais et dépenses dudit détachement, réglés et arrêtés par le District, seroient et demeureroient à sa charge; que le procureur de la commune seroit tenu de remettre les clefs manquantes de l'église, du tabernacle et de la sacristie et de l'armoire y contenue; sinon, et à faute d'y satisfaire dans le jour de la notification de la présente délibération, que le sieur Péan seroit autorisé à en faire faire de neuves à ses frais; qu'inventaire et récolement seroient faits des orne-

ments et effets appartenant à ladite église, en présence de quatre officiers municipaux de ladite paroisse à ce appelés, et, dans le cas de refus de leur part d'y assister, en celle de deux commissaires que le district d'Ernée est autorisé à nommer à cet effet; au surplus, que la présente délibération sera notifiée, par la voie du District, à la municipalité de la Pellerine, pour qu'elle ait à en garder état, la rendant dès à présent garante et responsable des troubles qui pourroient arriver, par les suites de son absence de la paroisse et l'abandon coupable de sa fonction dans cette circonstance essentielle.

Ce qui se passait à la Pellerine n'était pas un cas isolé : les autres municipalités du District se montraient aussi malveillantes à l'égard des prêtres constitutionnels et prêtaient le même appui à l'ancien clergé qui n'avait pas quitté le pays. Un arrêté du Directoire, en date du 17 novembre, énumère les violences dont le nouveau curé de Montaudain eut à se plaindre. Rien n'explique mieux les colères de l'Assemblée législative et n'est plus propre à faire comprendre, sinon à justifier, le décret du 29 novembre 1791, qui prive les prêtres réfractaires de toute pension, les répute suspects de révolte contre la loi et permet aux Directoires de département de les éloigner de leur domicile, dans les communes où surviendraient des troubles :

Vu les lettres et requêtes du sieur Chopin, curé de Montaudain, district d'Ernée, desquelles il résulte qu'il est journellement insulté dans ses fonctions par le juge de paix du canton et même quelques personnes attachées à la municipalité; que ces invectives, répétées devant les paroissiens, excitent parmi eux de la fermentation et, en les attachant de plus en plus à leurs anciens prêtres non assermentés, toujours habitans de la commune, fait naître la haine du fanatisme contre le pasteur avoué par la Constitution; que les sieurs Marchand et Boismotté, prêtres, anciens vicaires, affectent de sortir de l'église sitôt qu'ils voyent entrer le sieur Chopin; qu'ils emmènent avec eux leurs partisans, qui crient au véritable pasteur : *Sors intrus;* que, sitôt qu'il a quitté l'église, les deux prêtres y rentrent avec leur suite, qui n'épargne point les injures, de manière que le sieur Chopin, menacé de pierres et de coups de fusil, n'a pas la liberté de faire des fonctions dans son église, lorsqu'il plaît aux prêtres non assermentés d'y célébrer leurs messes. Vu pareillement l'avis du district d'Ernée, ouï le procureur général syndic en ses conclusions; considérant que les outrages et menaces qu'éprouve le sieur Chopin, et qui ne sont malheureusement que trop certains, entre autres causes, peuvent être occasionnés par l'ignorance de la loi et des arrêtés des corps administratifs, qui sont mal présentés aux habitants ou dont on néglige la publication et l'affiche; que, néanmoins, quel qu'en soit le motif, il est du devoir des magistrats du peuple de faire respecter les ministres qu'il s'est choisis et de les mettre à l'abri de la fureur des malveillants, en provoquant de justes peines contre ceux qui les troublent

dans leurs fonctions, et dont les manœuvres tendent à la subversion de l'ordre, surtout de cette tolérance sans laquelle la liberté des cultes ne pourroit jamais se maintenir;

Arrête qu'il est enjoint au procureur de la commune et à la municipalité de Montaudain de faire lire et publier avec soin et correction les loix, les arrêtés et instructions des corps administratifs, le premier jour de dimanche ou fête après leur réception, de manière que tous puissent en être instruits, à peine de responsabilité contre cette municipalité et contre le procureur de cette commune; qu'au surplus, le sieur Gonault, juge de paix du canton de Montaudain, les sieurs Lemarchand et Boismottë, prêtres, seront dénoncés à l'accusateur public près le tribunal du district d'Ernée, à la requête du procureur général syndic, poursuite et diligence du procureur syndic du District, pour être poursuivis suivant la rigueur des loix sur les faits rappelés au présent arrêté, ceux que pourra lui fournir le sieur Chopin, en lui indiquant par ledit sieur Chopin les témoins qui sont dans le cas d'en déposer; qu'au surplus, tous les citoyens sont invités à l'union et à la paix, à laquelle la diversité des opinions ne devroit pas être un obstacle; que la municipalité est spécialement chargée de maintenir dans la commune l'ordre d'y faire respecter les personnes et les propriétés et surtout les ministres constitutionnels, sous peine de demeurer responsable des maux qui résulteroient ou de son insouciance ou de sa malveillance; que l'administration du département, en cas que ses remontrances n'ayent pas l'effet qu'elle en attend, déploiera contre les coupables et contre la commune de Montaudain entière l'autorité qui lui est confiée...

Mais quel effet pouvaient produire les remontrances et les mesures platoniques des administrations départementales, quand on savait partout que des ministres comme Delessart encourageaient hypocritement les pires violences contre les prêtres constitutionnels? On l'avait bien vu à Caen, où, en ce même mois de novembre 91, un prêtre constitutionnel avait failli être égorgé, lorsqu'on apprit que le Roi lui-même, conseillé par les Feuillants, opposait son veto au décret rendu contre les prêtres rebelles (19 décembre). Déjà de vastes associations se formaient dans l'Ouest sous la direction des agents des princes émigrés, tels que ce La Rouërie, commissionné en mars 92 par les frères du Roi et nommé *chef des royalistes de l'Ouest*. Des couvents, des églises, des villages, où les femmes pleuraient leurs pasteurs, un cri de révolte s'élevait. Les prêtres d'Angers, dans une lettre au Roi, datée du 9 février 92, promettent et prédisent une jacquerie de paysans. Des paroisses entières, conduites par le clergé, se mutinaient et menaient une véritable croisade contre les municipalités soumises à la loi. Dans la Mayenne, le désordre commençait aussi à prendre des proportions inquiétantes. La chapelle de Vezins, sur le territoire de Saint-Pierre-des-Landes, servait de quartier général aux

prêtres réfractaires. A la date du 5 mars 92, le Directoire du département en ordonne, par l'arrêté suivant, la fermeture et la vente :

Vu l'arrêté du district d'Ernée du 3 de ce mois, pris sur ce que le procureur syndic a représenté qu'il étoit informé par la voix publique qu'il se rassembloit en la chapelle de Vesin, située paroisse de Saint-Pierre-des-Landes, plusieurs ecclésiastiques ayant refusé de prêter le serment prescrit par la loy du 26 décembre 1790; qu'ils semoient la division dans les esprits en répandant les principes du fanatisme et de l'intolérance dont ils sont imbus; qu'ils ne cherchoient qu'à soulever le peuple de mille manières; qu'ils sont d'autant plus dangereux qu'ils sont plus adroits à éluder la loi; qu'ils exerçoient des fonctions publiques à Vesin et faisoient des progrès funestes par leurs discours, leurs actions inciviques; que le public, séduit et trompé, en reçoit l'impression avec une confiance aveugle et devient l'ennemi de la chose publique et de la Constitution; qu'il soustrait aux peines de la loi ses plus détracteurs; enfin, que le maintien de l'ordre exige que la chapelle de Vesin soit fermée, d'autant mieux qu'elle est supprimée et que les biens en dépendans ont été vendus comme biens nationaux, et qu'elle est elle-même susceptible d'être mise en vente;

Arrête, sur le rapport de monsieur Jourdain et les conclusions du procureur général syndic, que la chapelle dont il s'agit sera fermée, que défenses seront faites à tout prêtre non assermenté de s'en servir pour y dire la messe ou y célébrer aucuns offices religieux, attendu qu'il est libre aux ecclésiastiques, quoique n'ayant pas prêté le serment prescrit par la loy du 26 décembre 1790, de dire leurs messes dans les églises paroissiales, et qu'ils se rendent pour le moins suspects dès qu'ils cherchent à se dérober aux regards vigilants des corps administratifs et des municipalités, en se rassemblant clandestinement dans des lieux écartés; et que ladite chapelle sera mise incessamment en vente; en conséquence, que le Directoire du district d'Ernée demeure expressément chargé de prendre les mesures convenables pour la prompte exécution du présent arrêté, et d'employer tous les moyens possibles à l'effet de découvrir les ecclésiastiques et autres qui tendroient à égarer le peuple et à troubler la tranquillité publique, pour les dénoncer ensuite et provoquer contre eux la rigueur de la loy.

Dans la situation terrible que faisait à la France le traité d'alliance offensive et défensive, signé le 9 février 92 entre l'Autriche et la Prusse, en attendant l'ouverture des hostilités; en présence de la mise en demeure du prince de Kaunitz et du comte de Cobentzel, sommant les Français d'effacer 89 et de rétablir les Ordres du clergé et de la noblesse, la guerre civile, attendue et fomentée par l'émigration et l'étranger, ne pouvait tarder à se déchaîner.

La délibération du Directoire de la Mayenne en date du 14 avril

1792 indique dans quel état de trouble et d'anarchie se trouvait le district d'Ernée à cette époque :

Vu le procès-verbal rédigé le jour d'hier par les administrateurs du Directoire du District, conjointement avec les officiers municipaux de la ville d'Ernée, contenant le compte-rendu de tous les événements qui y ont eu lieu dans le courant de cette semaine, et qui constatent, entre autres faits, que cette ville étoit dans un état d'insurrection qui déconcertoit tous les bons citoyens; que l'autorité des corps administratif, municipal et judiciaire n'y étoit plus respectée; que le désordre étoit au comble et les alarmes universelles; que le peuple, égaré et séduit par des ennemis du bien public, s'opposoit ouvertement à la circulation des grains et enfreignoit tous les décrets y relatifs; que, *sous prétexte du maintien de la religion,* il se portoit aux plus grands excès contre ceux qui avoient ou paroissoient avoir des principes opposés aux siens, *parce qu'ils refusoient d'aller à la messe des prêtres assermentés;* que, pendant les nuits, on avoit cassé les vitres de différentes maisons; que, lundi dernier, la veuve Cheminel, s'en revenant de Charné sur les cinq heures du soir, avoit été insultée par différents particuliers qui s'étoient jetés à elle, et que le nommé Ragaigne, l'un d'eux, garde national de Vitré, lui avoit coupé les cheveux avec son sabre; que, le même jour, sur les neuf heures du soir, plusieurs particuliers s'étoient portés chez François Guerrier, et qu'ils avoient pris à discrétion son pain et son cidre; que, le jeudi, le nommé Bertrand, qui, depuis deux mois, se tient dans un état d'ivresse continuelle, s'étoit transporté, sur les onze heures du matin, à la prison et y étoit entré, sous le prétexte qu'on lui avoit ordonné de s'y constituer prisonnier; que deux officiers municipaux qui s'y étoient rendus avoient eu beaucoup de peine à le faire retirer. Il étoit pris de vin et dit hautement qu'il étoit rempli d'assignats, qu'il les faisoit et n'en manquoit jamais, ce qui fait croire que ce particulier, qui est très pauvre, étoit payé et excité par des ennemis secrets pour semer le trouble et le désordre; que, le même jour, ledit Bertrand, redoublant (*sic*) sur ses pas, avoit été de nouveau à la porte de la prison; qu'il avoit à la main une corde et qu'il disoit hautement qu'il vouloit s'en servir pour pendre à la lanterne le sieur Duhoux, qui étoit dans la prison; que, le mercredi, le nommé Dauphin, menuisier, sergent de la garde nationale, étant à la tête d'une patrouille et passant dans la rue Neuve, avoit couché en joue le nommé Alaix et sa femme, marchands épiciers, qui étoient dans leur boutique, et avoit brûlé sur eux l'amorce d'un fusil dont il étoit armé et qui étoit chargé; que les nommés Poirier, Gautier fils, cordonnier et ouvrier, et Chevrier, composant cette patrouille, en avoient fait leur rapport à l'officier de garde;

Le Directoire du département de la Mayenne a arrêté, après avoir entendu le procureur général syndic, qu'il seroit pris toutes les mesures capables de rétablir le bon ordre et la tranquillité publique dans la ville d'Ernée; qu'étant nécessaire de faire un exemple qui puisse intimider

les malfaiteurs, et de poursuivre la punition des coupables connus, il dénonçoit au juge de paix d'Ernée et à ses assesseurs lesdits Ragaigne, Bertrand et le Dauphin (*à raison des faits précités*).

Au fanatisme religieux qui agitait les masses, comme aux temps les plus troublés du XVIe siècle, se joignaient d'autres causes de désordre, notamment la crise des subsistances, la crainte de la faim. « A chaque canton ou commune, a écrit M. Taine[1], il faut son pain, son approvisionnement sûr et indéfini. Que le voisin se pourvoie comme il pourra; nous d'abord, ensuite les autres. Et, par des arrêtés, par des coups de force, chaque groupe garde chez lui les subsistances qu'il a ou va prendre chez les autres les subsistances qu'il n'a pas. » Les blés ne circulent plus parce que les municipalités sont forcées de taxer le pain. Les fermiers cachent leurs grains pour ne pas être contraints de le vendre à perte ou pour éviter les réquisitions violentes. Ils ne vont plus aux marchés ou n'y portent que juste ce qu'il faut pour ne pas être dénoncés et pillés comme accapareurs. Ceux qui vont s'approvisionner aux marchés, en partie déserts, ne sont pas sûrs de rapporter chez eux les grains qu'ils ont payés. De plus, le blé est séquestré dans le canton où on le récolte. Malheur aux étrangers qui veulent s'approvisionner en dehors de leur commune. Chaque district est en lutte contre le district voisin; les femmes elles-mêmes s'en mêlent, et il n'est pas rare de les voir à la tête des émeutes.

Le Directoire de la Mayenne, plus ferme que beaucoup d'autres, essayait encore, en juin 1792, de faire respecter la loi et le principe de la liberté du commerce, ainsi que le prouve la délibération du 15 juin :

Vu les procès-verbaux de la municipalité et district d'Ernée, en date des 4, 8 et 12 de ce mois, desquels il résulte que l'esprit d'agitation et de discorde, qui semble malheureusement régner dans la ville d'Ernée, a produit différens excès répréhensibles qui, s'ils restent impunis, en promettent de plus considérables encore; que la vie et les propriétés des citoyens n'y sont plus en sûreté; que l'oubli de la loi et le mépris des autorités constituées y sont portés au comble; que, le 31 mai dernier, la gendarmerie nationale, à laquelle la municipalité avoit donné un réquisitoire pour prêter main-forte au nommé Louis Chérot, meunier de la paroisse de Chaillant, à l'effet de faire cesser des obtacles que des malintentionnés avoient apportés à l'enlèvement des grains par lui achetés au marché, avoit été insulté et menacé par un attroupement de différentes personnes; que les femmes Grousset et Laigre, qui étoient à la tête de ces attroupemens, s'étant permis plusieurs excès, furent,

1. *La Révolution*, t. I, p. 330.

sur la dénonciation de la municipalité et d'après un mandat d'arrêt du juge de paix, conduites dans la maison d'arrêt; que, le 4 de ce mois, sur les six à sept heures du soir, les nommés Bouvier, Laigre, Fauquet, Droyer fils, Grousset fils, armés de haches et autres outils, s'étoient portés, suivis d'un rassemblement considérable, au-devant de ladite maison d'arrêt; qu'ils avoient sommé le concierge de leur en ouvrir les portes et que, sur le refus qu'il en avoit fait, ils étoient venus les enfoncer au moyen des instruments dont ils étoient nantis; qu'ensuite, ils avoient expolié lesdites femmes Laigre et Grousset, sans qu'il fût possible de les en empêcher; que ces bris de prison et exploitation étoient déjà faits lorsque le procureur syndic et le procureur de la commune, prévenus de l'attroupement, se disposoient à l'aller dissiper et à prévenir les violences qui en avoient été les suites; que ledit Bouvier, ci-devant employé dans les gabelles, se tenoit depuis quelque temps dans un continuel état d'ivresse, malgré son extrême indigence; qu'il s'étoit permis, en différentes circonstances, d'insulter et menacer d'honnêtes citoyens, même de casser les vitres de leurs maisons; que, le mardi, un jour de marché, il s'étoit formé de nouveaux rassemblements sur la place; que les particuliers qui les composoient s'étoient formellement opposés à la liberté de la vente et enlèvement des grains; que ledit Bouvier, entre autres, entouré d'un grand nombre de femmes, s'étoit fait donner des grains par violence, au prix qu'il avoit voulu; qu'il empêchoit les étrangers d'en acheter; que les représentations du procureur de la commune n'avoient pu l'arrêter, qu'il s'étoit répandu en injures contre lui et avoit poussé plusieurs personnes sur lui; enfin que, mardi dernier encore, quoique les troubles aient été moins violents, les murmures et les menaces avoient recommencé, et qu'un garçon meunier, qui étoit venu pour acheter des grains, avoit reçu dans le tumulte un coup de bâton sur la tête, sans qu'il sache de qui.

Le Département, considérant qu'il est urgent de remédier à de pareils désordres et de sévir contre leurs coupables auteurs; que les entraves mises à la libre circulation des grains nuisent également à l'intérêt public et particulier; que, la crainte qu'elles donnent éloignant ceux qui achètent, il en résulte que les marchés ne se trouvent pas approvisionnés; que les grains augmentent au lieu de diminuer, en sorte que le malheureux en est la première victime.

Le Directoire du département dénonce au juge de paix d'Ernée les femmes Laigre et Grousset, lesdits Bouvier, Laigre et Droyer fils, Fauquet et Grousset fils, leurs complices et adhérents, à raison des faits susmentionnés.

L'arrêté ajoute que, « aussitôt les mandats d'arrêt décernés contre les accusés, il sera envoyé, sur la première réquisition, une force armée suffisante pour les faire mettre à exécution. »

Après la haine des prêtres contre la Révolution, après la disette et la faim, le recrutement militaire ne contribuait pas dans une faible

mesure à soulever les passions des habitants de l'Ouest, depuis que, le 20 avril 1792, la France avait voté la guerre aux rois et que les rois, de leur côté, s'étaient rués sur la France. Les masses parisiennes, en forçant les portes des Tuileries le 20 juin, avaient donné un avertissement brutal à la cour, coupable d'applaudir à nos premières défaites de Tournai et de Mons et de tendre la main à l'étranger. De fait, la situation était terrible. Des nuées de volontaires, pleins d'enthousiasmes, mais peu disciplinés pour lutter contre l'invasion, un chant sublime, *la Marseillaise,* et c'était tout! Ni ordres, ni approvisionnements, ni unité dans le commandement. Dans les provinces, chaque Directoire agissait isolément, en général dans un esprit peu sympathique à la Révolution. On le vit bien au nombre des adresses contre-révolutionnaires que les administrations départementales envoyèrent à l'Assemblée après le 20 juin; on le vit bien à l'attitude du Directoire de Paris, qui suspendit Pétion et Manuel. Pour briser toutes ces malveillances et sauver la France qui s'abîmait dans l'anarchie gouvernementale, la Législative avait proclamé, le 22 juillet, *la Patrie en danger.* Le décret mettait toutes les gardes nationales en activité; le nombre d'hommes à fournir par chaque département devait être fixé par l'Assemblée; le Département et le District en feraient la répartition; dans un délai de trois jours, les hommes de chaque canton auraient à désigner entre eux ceux que le canton enverrait au chef-lieu du District pour recevoir la solde, la poudre et les balles.

L'arrêté du Directoire de la Mayenne en date du 21 août 1792 nous apprend comment ces mesures furent accueillies dans le district d'Ernée :

Vu différentes lettres à nous adressées, desquelles il résulte que quelques ennemis de la chose publique semblent s'être concertés pour exciter des troubles et empêcher l'exécution de la loi du 22 juillet dernier, de la délibération du Département qui fixe le nombre d'hommes que doit fournir chaque district, tant pour le complettement du bataillon de volontaires que pour la formation de cinq nouvelles compagnies et le complettement de l'armée de ligne, ainsi que de la délibération du district d'Ernée, qui a fait la répartition de son contingent entre chacun de ses cantons; que environ trois cents particuliers de Montaudin et Larchamp s'étoient réunis contre les citoyens des paroisses de Levaré et Saint-Berthevin, qui s'étoient présentés pour concourir à former le nombre d'hommes exigé du canton; qu'ils les avoient maltraités et obligés de s'enfuir en menaçant de tuer le premier d'entre eux qui s'offriroit pour servir sa patrie; que les commissaires même avoient été exposés de manière à ce que la prudence leur avoit fait un devoir de renoncer à remplir leur mission et qu'il leur étoit devenu impossible

de rédiger sur les lieux un procès-verbal de ce qui s'étoit passé; qu'entre autres, le nommé Louis Charlot, demeurant au lieu de la Charbonnière, paroisse Montaudin, avoit commencé la rébellion et à élever la voix contre les ordres des commissaires; que près de deux cents des révoltés s'étoient portés dans la cour de la dame Lemétayer-Champorinais dans le dessein de s'introduire dans sa maison; que plusieurs y coururent pour voir si l'on ne verbalisoit pas des différents excès qu'ils avoient commis; qu'un grand nombre ensuite s'étoit rendu au lieu de la Botinière, où demeure le sieur Le Fizelier, capitaine des grenadiers, à environ un quart de lieue du bourg de Montaudin; qu'ils y avoient pillé et dévasté le jardin, abattu les fruits du verger, rompu quelques arbres et cassé la porte d'une écurie; que, ne l'ayant point trouvé et ayant appris qu'il étoit dans le voisinage chez la demoiselle Lavigne, où la crainte l'avoit fait se réfugier, ils avoient été l'y chercher; qu'ils l'avoient ramené de force au bourg; qu'ils s'étoient saisis de la liste d'inscription des grenadiers qu'il avoit dans sa poche et l'avoient déchirée, après l'avoir maltraité et jeté par terre; que, comme il étoit aux prises avec l'un d'eux, le nommé Tronchot, menuisier, demeurant près Marolles-en-Larchamp, lui avoit donné un violent coup d'une toise dont il étoit armé et l'avoit grièvement blessé au côté; que, rendus audit bourg, ils s'étoient emparés de la liste des autres compagnies de la garde nationale et l'avoient lacérée; qu'ils avoient même voulu rompre les registres de la municipalité et s'étoient, à cet effet, transportés chez le maire; que le nommé Foureau, du lieu de la Gervais-en-Montaudin, avoit frappé à coups de bâton le sieur Du Domaine, capitaine de la garde nationale; que les nommés Merlin, père et fils, le premier présenté par le district et agréé par le département pour l'un des experts commis aux estimations qui doivent préparer le repartement des contributions foncières et mobilières, avoient été poursuivis, ainsi que plusieurs autres bons citoyens, et que le sieur Gouault, juge de paix, témoin de tous ces désordres, et le procureur de la commune n'avoient pris aucunes précautions ni employé aucun des moyens prescrits par la loy pour les arrêter;

Sur tout quoy le Conseil général du département de la Mayenne, délibérant, et considérant que la commune de Montaudin n'a cessé de donner des marques d'incivisme; que les bons citoyens y ont toujours été persécutés et insultés; qu'il est nécessaire d'y faire rentrer les rebelles dans l'obéissance à la loy et d'effrayer par la punition exemplaire des coupables ceux qui tenteroient de les imiter; considérant, en outre, qu'aux termes de l'art. 28 de la loy du 3 août 1791, le procureur de la commune de Montaudin et le juge de paix du canton doivent se présenter au lieu de l'attroupement et faire les réquisitions prescrites par les articles 26 et 27 de la même loi; qu'ils devoient user de tous les moyens qu'elle leur indique pour prévenir et dissiper les troubles dont il s'agit; que, loin d'y avoir satisfait, il ne paroît pas même qu'ils aient rédigé procès-verbal de ce qui s'est passé, ledit jour 15 de ce mois,

au bourg et environs de Montaudin ; que cette obligation étoit d'autant plus indispensable pour eux que, d'après la loy du 8 juillet, qui fixe les mesures à prendre lorsque *la Patrie est en danger*, et d'après celle du dix de ce mois, relative à la suspension du Roy, ils étoient tenus de rester à leur poste, en état de surveillance continuelle, et que la circonstance particulière du rassemblement des citoyens du canton capables de porter les armes leur en faisoit surtout un devoir impérieux ;

A arrêté, après avoir entendu le procureur général syndic, que lesdits sieurs juge de paix et procureur de la commune sont et demeurent dénoncés au tribunal criminel, et que les nommés Charlot et Tronchot, pour les faits susmentionnés, et tous leurs complices et adhérens, demeurent dénoncés aux juges qui en doivent connoître pour être chacun d'eux puni conformément à la loy...

Ces actes d'insubordination, cette violente opposition aux décrets sur le recrutement ne procédaient certes pas d'un inavouable sentiment de lâcheté, mais, après le conflit sanglant du 10 août, après la chute sans remède de cette monarchie sur laquelle s'appuya le prêtre jusqu'au dernier jour avec une illusion fanatique, il y eut dans l'Ouest une commotion violente. L'émeute de Fouesnant près Quimper (juillet 92) n'avait été qu'une tentative toute locale, une sorte de remerciement adressé au malheureux prince qui venait d'écrire au Directoire du Finistère pour réclamer l'élargissement des prêtres réfractaires, emprisonnés à Brest. Quelques gardes nationaux, un peloton de gendarmes avaient eu raison des 500 paysans soulevés par Allain Nedellec. Mais, le 24 août, c'étaient quarante paroisses et 8,000 hommes qui avaient dévasté Châtillon et attaqué Bressuire. Ce mouvement encore avorta, et les gardes nationaux patriotes suffirent à le réprimer. Seulement on avait pu relever ce fait grave : la connivence de certains magistrats de la Révolution, ainsi Delouche, maire de Bressuire. De même, nous venons de le voir, le juge de paix et le procureur de la commune de Montaudin avaient pris parti pour les rebelles. Le département de la Mayenne allait-il aussi prendre feu et s'insurger contre la Loi ? Les pièces que nous allons analyser prouvent que, si la révolte, dans ce département, ne souleva pas les masses, vers ce mois d'août 92, elle aboutit néanmoins à des désordres partiels d'un caractère assez grave.

D'une délibération du Directoire en date du 25 août, il résulte que, le 15, les sieurs Reuzeau père et fils, de la commune de Saint-Ellier, « se sont opposés ouvertement aux recrutement et inscription des volontaires à fournir par ce canton ; que même ils ont voulu forcer la garde établie pour maintenir le bon ordre et ont levé le bâton sur elle, en disant qu'ils se foutoient d'elle, ainsi que de ceux qui avoient

provoqué l'Assemblée; qu'ils ont excité leurs camarades à les soutenir dans leur rébellion et déclaré hautement qu'ils ne s'enrôleroient pas; que c'étoit aux officiers municipaux et aux *acquéreurs de biens nationaux* à marcher les premiers. » Le Directoire ordonna que les deux Reuzeau seraient dénoncés au juge de paix de Landivy comme « perturbateurs de l'ordre public, » avec leurs complices et adhérents; et, comme le juge de paix de Landivy, le sieur Hossard (qui ne fut saisi que le 21 octobre de la dénonciation du Directoire), refusa d'en connaître, sous prétexte qu'il avait été commissaire pour l'exécution de la loi sur le recrutement et avait dressé lui-même le procès-verbal ayant servi de base aux poursuites, le Directoire du département arrêta, le 10 octobre, que Reuzeau père et fils, leurs complices et adhérents seraient traduits devant « le directeur du juré (*sic*) du tribunal du district d'Ernée pour être poursuivis et punis suivant la rigueur des lois. »

A cette époque troublée où les partis s'entre-déchiraient, où les institutions du passé luttaient encore, grâce à l'appui des baïonnettes étrangères, contre la jeune République qui, les pieds teints du sang de Septembre, montrait au monde étonné son front ceint de l'auréole de Valmy, une même fièvre secouait les hommes et les poussait à mourir ou à tuer. Dans les provinces, la main du pouvoir central ne se faisant plus sentir, les prêtres conspiraient, les comités révolutionnaires rêvaient d'imiter les hécatombes parisiennes, et les autorités départementales ou municipales, profondément divisées elles-mêmes, ne pouvaient opposer aux pires excès que des arrêtés dépourvus de sanction et une écharpe qui n'en imposait à personne. Chaque citoyen voulait des armes pour se protéger lui-même ou pour terroriser autrui, et il n'était pas rare que des communes entières fissent des incursions brutales contre les communes voisines, comme ces tribus indiennes que divisent entre elles d'inexplicables haines, et qui vivent côte à côte sur le pied de guerre, en méditant des agressions sauvages.

C'est ainsi qu'en septembre 1792 une troupe de fanatiques de la commune de Saint-Germain-le-Guillaume vint sommer la municipalité de lui délivrer un réquisitoire pour aller désarmer la commune de Saint-Hilaire-des-Landes, et, en présence du refus énergique des officiers municipaux, força le dépôt d'armes qui se trouvait à la mairie; puis, sous la conduite d'un commandant de la garde nationale, ces habitants de Saint-Germain-le-Guillaume se mirent en marche sur Saint-Hilaire, au nombre d'environ deux cents, et, arrivés à l'hôtel de ville de cette commune, allèrent s'emparer de vive force des armes enlevées à leurs administrés *suspects* par les autorités

municipales de cette petite localité, en vertu de la loi du 28 août 1792.

La délibération du Directoire du département, en date du 31 octobre, relate les faits et prescrit aux chefs des gardes nationaux de Chailland et de Saint-Germain de rendre les armes dérobées à la municipalité de Saint-Hilaire; mais on devine déjà, à la mollesse et au caractère platonique de la répression, que les autorités départementales de la Mayenne se trouvent débordées et ne sont plus maîtresses de lutter contre les excès de pouvoir imputables à ceux mêmes qui avaient la charge du maintien de l'ordre :

Vu le procès-verbal de la municipalité de Saint-Germain-le-Guillaume, en date du 11 septembre dernier, duquel il résulte que Jean Jouet et André Le Feuvre fils, à la tête d'une troupe de citoyens armés de cette paroisse, s'étoient présentés à la maison commune, y avoient demandé un réquisitoire pour aller désarmer la commune de Saint-Hilaire-des-Landes; que, sur les représentations du citoyen Nicolas Lecocq, maire, que la municipalité ne pouvoit accorder un pareil réquisitoire, et que les citoyens d'une paroisse n'avoient pas le droit d'aller désarmer ceux d'une autre commune, ni même de s'y transporter sans un ordre préalable du Département ou du District, ou, au moins, du juge de paix ou du commandant du bataillon du canton, les esprits s'étoient échauffés; que plusieurs avoient élevé la voix, insulté la municipalité et avoient dit qu'ils lui feroient bien donner un réquisitoire de force, ou, sans quoi, ils la feroient marcher avec eux; que le maire et les officiers municipaux s'étoient à l'instant revêtus de leurs écharpes et avoient répondu unanimement qu'ils ne donneroient point de réquisitoire et qu'ils ne marcheroient pas; que les insultes avoient redoublé; qu'au même instant, le tocsin avoit sonné et le tambour battu, et que le maire alors avoit dit à haute voix : « Qu'il vous souvienne, messieurs, que c'est sans ordre de la municipalité que la cloche sonne et que bat le tambour! » qu'un moment après, un grand nombre de gardes nationaux étoient entrés et avoient demandé des cartouches; que, le maire ayant répondu que cela compromettroit la municipalité et la rendroit responsable des délits qui pourroient se commettre, les gardes nationaux avoient dit tumultueusement qu'ils n'en demandoient pas pour commettre des délits, mais afin de se mettre en sûreté pour désarmer la commune Saint-Hilaire, et qu'ils n'entendoient pas tant de raisons; qu'il leur falloit des cartouches, sinon qu'ils alloient enfoncer l'armoire qui les contenoit et en venir aux plus grands excès contre la municipalité; que le maire avoit répondu qu'à l'exemple du vertueux Simoneau, il étoit prest à répandre jusqu'à la dernière goutte de son sang pour faire respecter les lois et les propriétés, et pour le soutien de la liberté et de l'égalité; qu'enfin, il ne consentiroit pas qu'il fût délivré de cartouches; qu'aussitôt l'on avoit frappé plusieurs coups contre les panneaux de l'armoire; que plusieurs officiers municipaux observent qu'il étoit plus prudent d'ouvrir l'armoire que de la laisser rompre; que

la réponse du maire fut néanmoins qu'il seroit d'avis de la laisser briser, mais qu'au surplus et à la force, n'y ayant plus de loi, l'on pouvoit l'ouvrir, ce qui, sur-le-champ, fut exécuté; que chacun ensuite prit des cartouches et que la troupe se mit en marche pour Saint-Hilaire.

Autre procès-verbal rédigé le lendemain de celui sus-daté par la municipalité de Saint-Hilaire, lequel constate qu'en vertu de la loy du 28 août dernier, elle avoit fait procéder au désarmement des citoyens suspects de son territoire et déposer les armes trouvées chez eux dans la maison commune; que les commandants de la garde nationale de Chailland et de Saint-Germain-le-Guillaume, à la tête d'environ deux cents hommes, armés de fusils, piques, broches, fourches et bocs, étoient venus, ledit jour 12 septembre, au bourg de Saint-Hilaire; qu'ils étoient entrés dans la maison commune, y avoient compté les armes qui y étoient déposées, et qui consistoient en dix-huit fusils et une bayonnette, du nombre desquels dix étoient destinés pour monter la garde, un pistolet et une broche à rôtir; qu'ils avoient demandé la permission d'entrer au corps de garde, ce qui leur fut accordé; qu'en étant à sortir, ils ont été, eux commandant et gens de leur troupe, chez plusieurs citoyens; qu'ils ont pris chez Michel Machard, officier municipal, neuf onces et demie de poudre à canon, avec un pistolet dont il avoit fait déclaration; chez le nommé Beillard, marchand, qui étoit lors absent, une gourde avec deux livres et demie de poudre et une livre de *postes* (?) ou environ; que de là ils s'étoient répandus dans la campagne, y avoient désarmé plusieurs particuliers qui avoient déclaré leurs armes, formant dix-huit fusils et cinq pistolets, au greffe de la municipalité, croyant qu'elles y seroient en sûreté, mais que lesdits commandants, étant revenus avec leur suite, sur les six à sept heures du soir, entrèrent de force au corps de garde et emportèrent la majeure partie des fusils et pistolets; que même ils avoient désarmé quelques citoyens qui étoient lors de garde, desquelles armes la municipalité demande la restitution;

Vu sur le tout l'avis du district d'Ernée; considérant que les faits énoncés par les procès-verbaux ci-dessus sont graves et répréhensibles, que la conduite des nommés Jouet et Lefebvre est notamment très coupable, que la descente illégale et abusive faite dans la paroisse de Saint-Hilaire paroît avoir été concertée entre les commandants de Chailland et Saint-Germain; que, loin de l'autoriser de leur présence, leur devoir étoit de l'empêcher;

Considérant qu'aux termes de l'article 1er de la troisième section de la loy du 14 octobre 1791, les fonctions des citoyens servant en qualité de gardes nationales sont de rétablir l'ordre et de maintenir l'obéissance aux loix; que, suivant l'article 5 de la même section, les citoyens ne peuvent ni prendre les armes ni se rassembler en état de gardes nationales, sans l'ordre des chefs médiats ou immédiats, ni ceux-ci l'ordonner sans une réquisition loyale dont il doit être donné commu-

nication aux citoyens à la tête de la troupe; que les commandants de Chailland et Saint-Germain n'en avoient sûrement aucune; que ç'a été de leur propre autorité qu'ils ont conduit plusieurs de leurs concitoyens armés dans la paroisse de Saint-Hilaire; que, conformément à la même loy, les chefs et officiers de gardes nationales sont responsables de l'abus qu'ils pourroient faire de la force publique;

Considérant que les visites domiciliaires dans la commune de Saint-Hilaire ne devoient être faites, ainsi que les désarmements, que par les officiers municipaux de cette commune ou par des citoyens commis de leur part; que ceux de Chailland et de Saint-Germain n'avoient pas le droit de se porter sur son territoire; qu'ils avoient encore moins celui de s'emparer des armes qu'ils y ont trouvées; que les inconvénients qui peuvent résulter de ce que des gardes nationales, sans réquisitions légales, se permettent d'excéder les limites de leurs communes ont été si bien sentis que la loy du 14 septembre dernier défend aux municipalités de donner des ordres, d'envoyer des commissaires et d'exercer aucunes fonctions municipales, si ce n'est dans leur territoire; qu'elle défend à tous corps administratifs ou militaires[1]... hors l'étendue de son territoire (*sic*); que la même loy porte que, si, d'après sa publication, de prétendus commissaires faisoient de pareilles réquisitions, ils seroient arrêtés et leur procès seroit fait comme coupables d'offense et de rébellion à la loy;

Considérant enfin que les dispositions de cette loy doivent s'appliquer, à bien plus forte raison, à des commandants de gardes nationales qui, de leur propre mouvement, se transportent, à la tête d'hommes armés, dans une commune voisine et commettent divers actes arbitraires et vexatoires, le Conseil général du département, après avoir entendu le procureur général syndic, approuve la conduite tenue par la municipalité de Saint-Germain, improuve celle des commandants de gardes nationales de Chailland et Saint-Germain, qui ont été dans la paroisse de Saint-Hilaire, le 12 septembre dernier, leur rappelle les dispositions des loyx citées, pour qu'ils ayent à l'avenir à ne plus s'en écarter, et arrête qu'ils seront tenus, sous leur responsabilité personnelle, de remettre, dans la huitaine de la notification qui leur sera faite de la présente délibération au district d'Ernée, qui les rendra à la municipalité de Saint-Hilaire, toutes les armes et munitions qu'ils en ont enlevées ou souffert enlever, sinon autorise le procureur syndic du district à les poursuivre pour les faire condamner à les restituer et à rendre plainte contre eux à cet effet;

Arrête au surplus que les nommés Jean Jouet et André Lefebvre fils, ensemble leur complices et adhérents, seront, pour les faits ci-dessus mentionnés, dénoncés à la requête du procureur général syndic, qui indiquera comme témoins les officiers municipaux de Saint-Germain,

1. Il doit y avoir ici plusieurs mots passés. On doit lire sans doute : « De faire des réquisitions d'armes. »

et qui demeure chargé de veiller à l'exécution de la présente et d'en rendre compte de quinzaine en quinzaine.

En décembre 92, il ne s'agit plus seulement d'attentats isolés : ce sont des paroisses entières qui se lèvent au son des cloches et commencent une véritable guerre. La délibération du Directoire de la Mayenne en date du 28 décembre raconte l'agression commise dans la nuit du 27 contre les brigades de gendarmerie d'Ernée et Gorron, dans les environs de Bourgon, et autorise le citoyen Pottier, un des administrateurs, à diriger sur Bourgon une troupe de 200 gardes nationaux de Laval, avec mission d'opérer de concert avec 100 gardes nationaux d'Ernée, appuyés par la gendarmerie du district, et de désarmer les habitants de Bourgon, après avoir arrêté les suspects et « fait descendre les cloches de cette commune, » qu'on enverra ensuite à la monnaie de Nantes.

Sur les six heures du soir, un courrier extraordinaire arrivé d'Ernée a remis sur le bureau un paquet contenant un procès-verbal commencé le jour d'hier et arrêté ce matin à sept heures par plusieurs gendarmes des brigades d'Ernée et Gorron, un avis du district, une lettre du citoyen son procureur syndic, une délibération du Conseil général de la commune d'Ernée et une lettre du maire de cette ville, en date de ce jour; desquelles pièces il résulte notoirement que les gendarmes des dites brigades d'Ernée et Gorron ayant été requises par le tribunal du juré près le tribunal du district de Laval contre plusieurs particuliers prévenus de complicité relativement à l'insurrection qui a eu lieu dans les paroisses de Saint-Ouen et du Bourgneuf les 26 et 27 septembre derniers, s'étoient en conséquence transportés la nuit dernière au bourg de Bourgon; qu'après avoir fait des perquisitions infructueuses dans les différentes maisons qui le composent, n'y ayant pas trouvé un seul homme, excepté un vieillard infirme, ils avoient dirigé leurs pas vers le Bourgneuf pour y faire également des recherches; qu'en sortant du Bourgon ils avoient rencontré un jeune homme armé d'un long bâton au bout duquel étoit une pique; ils lui avoient demandé où il alloit et ce qu'il entendoit faire de ce bâton; que, sur les réponses suspectes qu'il leur avoit faites, ils l'avoient désarmé; qu'à peine éloigné d'un quart de lieue de Bourgon et qu'étant alors environ minuit une décharge de plus de cinquante coups de fusil avoit tout à coup été faite sur eux par-dessus les hayes; qu'aussitôt ils s'étoient occupés à repousser les assaillants et que, pour n'en être pas enveloppés, ils s'étoient formés en avant et arrière-garde; que de nouvelles décharges avoient succédé à la première; que le citoyen Latour, l'un d'eux, avoit été frappé de deux coups de feu; qu'une balle lui avoit traversé le bras gauche, à la saignée, et qu'il avoit été atteint, à différentes parties de la tête, avec du gros plomb; qu'une balle avoit traversé le flanc droit, au-dessus de l'épaule, du cheval du citoyen Ferrand; que l'avant et l'arrière-garde,

qui, par l'effet de la défense vigoureuse qu'elles avoient opposée à leurs assassins, s'étoient éloignées l'une de l'autre, avoient pu se rejoindre; que cependant l'un des gendarmes de l'arrière-garde étoit venu retrouver ses camarades, mais que les autres avoient été attendus et appelés en vain pendant plus d'une heure, au milieu des coups de fusil redoublés lâchés sur ceux de l'avant-garde; que, le danger ne faisant qu'augmenter, et que, craignant de laisser tomber aux mains des assassins le citoyen Latour, que la perte de son sang affaiblissoit sensiblement, ils avoient cru devoir s'en retourner à Ernée, où, avec bien de la peine, ils étoient arrivés sur les cinq heures du matin; qu'à une heure de l'après-midi, lors du départ du courrier, l'on n'avoit encore reçu aucune nouvelle des cinq gendarmes restés en arrière, et que tout faisoit concevoir à leur sujet les plus justes alarmes; que les gardes nationales d'Ernée se seroient portées sur-le-champ à leur secours, mais que les administrateurs du District avoient considéré que leur nombre de cent cinquante ou environ étoit insuffisant; que les paroisses de Bourgon, du Bourgneuf, de Launay, Villiers, de Saint-Pierre-Lacour, dans son arrondissement, et plusieurs autres voisines de celui du district de Laval et celle de la Grande et Petite-Chapelle d'Erbrée, de Saint-Mervé et de Bréard, dans le district de Vitré, toutes dirigées par les mêmes principes de l'incivisme le plus déclaré, étoient coalisées; qu'au premier son de cloche elles se rassembloient et qu'elles pouvoient former un attroupement de plus de 4 à 5,000 hommes; qu'il falloit absolument employer pour les réduire une force imposante; que ces paroisses étoient un foyer d'insurrections et de révoltes sans cesse renaissantes; que, jusqu'ici, il avoit été impossible d'y faire exécuter la loi et respecter les autorités constituées; que le temps enfin étoit venu d'user contre leurs habitants rebelles de mesures générales et fermes; que leur désarmement devenoit un devoir et qu'il falloit enlever leurs cloches, dont ils s'étoient servis plus d'une fois pour se donner le signal de rassemblement; qu'à cet effet, ils demandoient des secours au département et l'invitoient à envoyer des forces pour se joindre à la garde nationale d'Ernée.

Sur tout quoy le Directoire du département de la Mayenne, délibérant, et considérant que les paroisses susdénommées sont depuis trop longtemps dans un état de révolte ouverte; que d'autres meurtres et assassinats y ont été précédemment commis, que le règne de la loy y est entièrement méconnu; que l'on n'y voit qu'anarchie et désordre et que le patriotisme y a toujours été persécuté; que la coalition de ces paroisses est l'un des fils sans doute d'un grand complot médité contre la sûreté publique; qu'il s'agit de le rompre et détruire jusqu'à cette ressource des ennemis de la liberté, et que, pour en venir plus sûrement à bout, il est nécessaire que les moyens employés soient concertés avec les districts de Vitré et d'Ernée, d'où dépendent ces communes, et exécutés en même temps avec unanimité; a arrêté, après avoir entendu le procureur général syndic : 1° de nommer le citoyen Pottier

l'un des administrateurs, pour, en qualité de commissaire civil, partir lundi prochain sur les six heures du matin, escorté de deux cents hommes au moins de la garde nationale de cette ville et de la gendarmerie, ayant une pièce de canon, et se rendre au bourg de Bourgon, où il est nécessaire qu'il soit arrivé à une heure de l'après-midi ; 2° que le district d'Ernée y enverra, sous la conduite d'un commissaire civil pris dans son sein, cent des gardes nationales de son chef-lieu, ou plus, s'il est possible, avec ceux des gendarmes des brigades du Gorron et d'Ernée qui restent, qui sont en état de marcher, et une pièce de canon, pour y arriver aussi à une heure, ainsi que le détachement de Laval, auquel ils se réuniront ; 3° qu'étant plus que probable que les hommes du bourg de Bourgon ne s'en étoient absentés la nuit dernière que pour former l'attroupement qui a commis l'assassinat dont il est ci-dessus mention ou en faire partie, le citoyen Pottier demeure autorisé à arrêter tous les particuliers du bourg de Bourgon et à faire amener en la maison d'arrêt de cette ville deux d'entre eux que, d'après les renseignemens par lui pris, il jugera susceptibles ; qu'il demeure également autorisé à faire descendre les cloches de cette commune pour être conduites en cette dite ville et de là envoyées à l'hôtel de la monnoie de Nantes, ainsi qu'à en faire désarmer tous les habitans indistinctement, des armes desquels il en dressera un état qui en constatera le nombre et l'espèce ; 4° qu'ensuite il se portera dans les communes du Bourgneuf, de Launay, Villiers, de Saint-Pierre-la-Cour et autres circonvoisines, s'il le juge convenable, pour y opérer le même désarmement et s'emparer de leurs cloches ; qu'au surplus, il prendra tous les moyens de précaution et de sûreté que les circonstances et sa sagesse lui dicteront ; 5° que le district de Vitré sera invité à envoyer dans les paroisses de la grande et petite chapelle d'Erbrée, de Saint-Mervé et de Bréard, les mêmes jour et heure que dessus, une force publique suffisante pour en désarmer les habitans et enlever leurs cloches et à nommer un commissaire civil à cet effet ; 6° que les différens détachemens se réuniront au besoin pour dissiper concurremment les attroupemens, s'il s'en formoit de considérables, et agir de concert ; 7° enfin, que, pour l'exécution de ce que dessus, copies de la présente seront envoyées aux districts d'Ernée et Vitré, et que le ministre de l'Intérieur sera informé du transport de la force publique et de ses motifs, et des mesures ci-dessus arrêtées.

Le 17 janvier 1793, la Convention nationale avait condamné Louis XVI à la peine capitale, et, le 20, décidé que le roi serait exécuté dans les vingt-quatre heures. Le lendemain, Samson l'exécuteur avait montré aux Parisiens la tête sanglante du prisonnier du Temple, et cette terrible nouvelle avait porté au paroxysme la fureur du clergé breton et vendéen, le véritable instigateur des neuf insurrections qui s'étaient succédé de juin 1791 à la fin d'août 1792. En outre, pour résister à l'Europe coalisée qui venait de lancer sur la

France onze armées, au total plus de 375,000 hommes, la Convention avait promulgué, entre autres décrets, celui du 20 février 1793, qui mettait en réquisition tous les Français de dix-huit à quarante ans. *Puisqu'il n'y a plus de roi, nous ne devons plus payer l'impôt,* disaient les paysans vendéens. Le jour où fut prescrite la levée de 300,000 hommes, plus de six cents villages se soulevèrent. A ce peuple qui ne veut pas être arraché à son champ, à ses bœufs, frappés, eux aussi, de réquisition éventuelle, le prêtre souffle sa haine farouche. Louis XVI, c'est le second Christ : il faut le venger. Derrière le sacristain Cathelineau il y a le curé Bernier : au Conseil supérieur qui dirige l'insurrection, c'est lui qui est le vrai chef, quoiqu'on ait peut-être exagéré son rôle, comme le démontrent des travaux récents. Après Mâchecoul et Saint-Florent, 100,000 hommes s'assemblent au son des cloches. L'aumônier Barbotin dirige le bras de Stofflet, le garde-chasse, et leurs soldats sont sans peur, parce qu'ils sont confessés et absous; ils tuent pour faire souffrir leurs victimes, comme le curé constitutionnel de Mâchecoul, comme ces deux autres curés que les colonnes de Cathelineau lardèrent longuement à coups de piques les 16 et 17 mars, comme ces malheureux prisonniers de Cholet qui furent immolés dans la semaine de Pâques, comme ces six jeunes gens qu'on fusilla liés à l'arbre de la Liberté.

Quel était l'état d'esprit des autorités municipales des provinces de l'Ouest et des citoyens dévoués à la République, en présence de ces atrocités dignes de la Saint-Barthélemy et des beaux temps de l'Inquisition? Les patriotes tombèrent-ils dans la rage antireligieuse? L'implacable fureur du clergé et de ses bandes eut-elle pour pendant l'athéisme le plus grossier? Répondit-on aux assassins des curés constitutionnels par l'assassinat des curés réfractaires? Cela put se faire à Paris, mais dans la Mayenne nullement. L'esprit religieux persiste chez les républicains, et ils invoquent contre « les brigands » l'aide du Dieu des armées et de la Vierge Marie : leur religion paraît même plus orthodoxe et plus authentique que celle du pseudo-évêque d'Agra ou du curé Bernier.

C'est ainsi qu'à la date du 19 mai 1793, à la veille de la campagne vigoureuse que les chefs vendéens Lescure, La Rochejaquelein, Stofflet, Cathelineau allaient diriger contre Saumur, on voit les officiers et sous-officiers de la garde nationale de Montenay prendre la délibération suivante pour ordonner une procession solennelle à la chapelle de Charné, en vue d'obtenir du ciel le succès des armes républicaines, « la conversion des brigands et leur retour au giron de la mère patrie. »

Aujourd'hui 19 mai 1793, l'an IIe de la République française, sont comparus à la maison commune les citoyens commandant, officiers et sous-officiers de la garde nationale de cette commune, lesquels ont représenté que la patrie pouvoit sans doute compter beaucoup sur l'énergie des républicains ses vrais enfants, mais que tous les élans et les efforts du patriotisme seroient impuissants s'ils n'étoient secondés par la protection du Dieu des armées, que, pour l'intéresser en faveur de la cause commune, ils croyoient ne pouvoir mieux réussir que par l'entremise de Marie, qu'en conséquence ils demandoient qu'on allât processionnellement à la chapelle de Charné, et qu'il fût dit une messe pour implorer la miséricorde de Dieu, et lui demander le succès de nos armes sur nos ennemis extérieurs et intérieurs, et, plus encore, pour obtenir de sa bonté paternelle la conversion des brigands et leur retour au giron de notre mère patrie par des sentiments de paix et de fraternité.

Sur quoy, la municipalité, assemblée en Conseil permanent et applaudissant au zèle patriotique et religieux des pétitionnaires, considérant qu'il n'est point de plus vrai civisme que celui qui a pour base la religion catholique, parce qu'elle fait un précepte rigoureux d'aimer sa patrie et de lui sacrifier ses biens et sa vie même, et le procureur entendu, a averti que ladite procession aura lieu le lundi 27 de ce mois, jour fixé par le citoyen curé, que tous les citoyens de cette paroisse seront invités d'y assister; que le luminaire de la messe sera fourni du produit de la charité des fidèles, et qu'à cet effet, il sera fait une quête dans cette église, en même temps que celle que l'on fera demain dimanche prochain pour aider nos frères d'Ernée à payer le canon, affût et train d'artillerie dont ils ont fait l'emplette pour le service public, et spécialement pour la sûreté de ce district, soit en imposant aux malveillants, soit en les repoussant, en cas d'attaque...

Le Directoire de la Mayenne ne se montra pas animé de sentiments plus révolutionnaires, et cela dans le temps même où un clergé fanatique et farouche, le véritable conducteur de l'insurrection vendéenne, tendait la main à l'étranger, appelait une invasion anglaise et voulait lui ouvrir la porte de la France par l'entrée de la Loire, en dirigeant contre Nantes une formidable attaque; à l'heure où les brigands de Charette jetaient dans les puits les soldats républicains, les enterraient vifs ou en faisaient d'horribles chapelets... pour plaire à Dieu. Les autorités départementales de la Mayenne répondaient à ces barbaries en protégeant contre les persécutions du maire d'Ernée, Quantin, un prêtre de quatre-vingt-six ans, nommé Adrien Deslandes, assermenté et parfaitement inoffensif, qu'on avait arrêté chez son neveu, le citoyen Dodard, juge au tribunal de district d'Ernée. Il n'est pas sans intérêt d'analyser les documents qui se rapportent à cette affaire.

Le 19 mai 1793, le Directoire du département de la Mayenne était saisi d'une requête du citoyen Dodard, juge au tribunal de district d'Ernée. Ce magistrat exposait qu'Adrien Deslandes, son oncle, « prêtre âgé de quatre-vingt-six ans, qui avait remis, il y a environ huit ans, entre les mains du ci-devant évêque du Mans la cure de Châtillon près Mayenne, avait été arrêté le 15 de ce mois à Marolles, paroisse de Larchamp, chez le citoyen Desloges, son neveu, quoiqu'il eût prêté, le 20 mars dernier, le serment prescrit par la loi du 15 août dernier. » Le citoyen Dodard joignait à sa requête un certificat des officiers municipaux de la commune de Larchamp, district d'Ernée, qui attestait qu'Adrien Deslandes avait prêté le serment « de maintenir la liberté et l'égalité » dans les termes de la loi du 15 août 1792. Sur quoi le Directoire, prenant acte de ce serment et considérant « qu'aucune plainte n'était parvenue contre le citoyen Deslandes, que la paix et la tranquillité règnent dans la commune de Larchamp, » arrête que « ledit Deslandes, prêtre, sera renvoyé chez son neveu Desloges, où il trouve tous les soins qu'exigent son âge et ses infirmités. »

Mais la délibération du Directoire ne fut pas exécutée par le citoyen Quantin, maire d'Ernée, qui en avait cependant délivré un reçu, et, le lendemain même de la réception de l'ordre d'élargissement signifié par le Directoire, avait fait arrêter de nouveau par la garde nationale le malheureux prêtre. Le Directoire rappelle, dans une nouvelle délibération qui porte la date du 21 mai, les faits déjà relevés dans celle du 19. Il constate que le citoyen Deslandes avait cessé d'être fonctionnaire plusieurs années avant la Révolution; qu'en conséquence, il n'avait pas prêté le serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790, parce qu'on n'avait pas eu à le lui demander, mais qu'il avait prêté celui *de liberté, d'égalité,* conformément à la loi du 15 août 1792, et ce avant le 23 mars dernier; « que son grand âge, la conduite qu'il avait toujours tenue, le patriotisme reconnu du citoyen Desloges dont il habitait la maison le mettaient à l'abri de tout soupçon, qu'aussi personne ne l'avait dénoncé. » Le Directoire consentait « à fermer les yeux sur la manière illégale dont avait agi le maire d'Ernée, qui avait donné seul un réquisitoire et avait fait marcher la force armée sur la commune de Larchamp, où il n'avait aucune autorité. » L'administration départementale « s'était contentée de déclarer que le citoyen Deslandes n'était pas dans le cas de détention et avait ordonné son élargissement. » Mais le maire d'Ernée, de concert avec le juge de paix, n'avait tenu aucun compte de cet ordre et, de son chef, avait maintenu ou renouvelé l'arrestation du malheureux vieillard, alors qu'aux termes de la proclamation de novembre 1789,

la moitié des membres plus un du corps municipal eût été nécessaire pour prendre une délibération. Le maire tombait donc sous le coup de la loi du 16 octobre 1791, laquelle prononçait la peine de la dégradation civique contre le président d'une assemblée municipale qui aurait donné suite à des actes annulés. Ce maire méritait par suite d'être dénoncé aux tribunaux, après avoir été suspendu provisoirement de ses fonctions, et le juge de paix s'était mis dans le cas d'être déféré par l'accusateur public au tribunal criminel, conformément à l'article 3 du titre 4 de la loi du 27 septembre 1791. Toutefois, le Directoire, avant de prononcer, jugeait sage de « s'assurer d'une façon positive de qui avait émané l'ordre de se saisir du citoyen Deslandes. » Mais il ne croyait pas empiéter sur le pouvoir judiciaire en ordonnant l'élargissement immédiat de Deslandes, puisque ce dernier n'avait pas été mis à la maison d'arrêt et qu'on l'avait seulement « mis dans l'endroit que le District a désigné pour la réclusion momentanée des personnes suspectes. » En conséquence, le Directoire chargea le procureur syndic du district d'Ernée de sommer les gardes nationaux qui avaient arrêté Deslandes « de communiquer, sous le reçu de l'administration, le réquisitoire ou l'ordre en vertu duquel ils avaient agi, et, en cas de refus de leur part, de les dénoncer et poursuivre devant les tribunaux, pour être punis comme ayant attenté arbitrairement à la liberté d'un citoyen. » La délibération du Directoire renouvelait, en terminant, l'ordre de mettre sur-le-champ en liberté le citoyen Deslandes.

Le maire d'Ernée ne s'inclina pas volontiers devant la décision de l'administration départementale et persista dans son attitude aussi violente qu'illégale. Lorsque le Directoire du district d'Ernée reçut l'arrêté pris le 21 mai, il manda les gardes nationaux qui s'étaient rendus coupables de la deuxième arrestation de Deslandes, et, après un premier refus, ces gardes nationaux communiquèrent le réquisitoire en vertu duquel ils avaient agi. Ce réquisitoire était signé du maire Quantin, du sieur Clément, juge de paix, et de « quelques autres officiers municipaux ou notables. » En le transmettant au Département, l'administrateur et procureur syndic d'Ernée joignait un rapport constatant « que le sieur Quantin, maire, semblant chercher toutes les occasions d'aller contre les arrêts des corps administratifs auxquels il est subordonné, avait fait remettre à la maison destinée aux personnes suspectes le nommé Pottier, auquel le Département, par son arrêté du 18, avait permis d'aller pour huit jours auprès d'un de ses enfants, lors attaqué de la petite vérole ; que le sieur Quantin ne s'en est pas tenu là ; que, de concert avec le sieur Clément, juge de paix, il a parcouru la ville d'Ernée, s'est répandu

en propos et en invectives contre le Département et le District; qu'il a excité ouvertement les citoyens à se soulever contre ce dernier corps; que les choses ont été poussées au point qu'un des administrateurs a donné sa démission; que les autres, craignant pour leurs jours, demandent à être autorisés à quitter Ernée et à porter dans une autre commune le siège de l'administration; qu'un membre a, au même instant, déposé sur le bureau une requête des officiers municipaux de Saint-Pierre-des-Landes, par laquelle il exposait que, depuis quelques jours, le sieur Quantin s'est transporté sur leur territoire et a fait désarmer deux d'entre eux dont le patriotisme n'a jamais été équivoque... »

Pour faire cesser de pareils excès de pouvoir et réprimer les violations des lois du 16 octobre 1791 et du 14 septembre 1792, le Directoire du département arrêta que Quantin serait déféré aux tribunaux, comme ayant, à deux reprises différentes, donné suite à des arrêtés annulés par le Département en ordonnant l'arrestation des sieurs Deslandes et Pottier, et pour s'être transporté et avoir donné des ordres dans des communes étrangères, notamment à Larchamp et à Saint-Pierre-des-Landes, fait désarmer des officiers municipaux et avoir cherché à soulever des citoyens contre l'administration du district. Considérant, en outre, que des renseignements pris il semblait résulter que les sieurs Clément et Quantin avaient surpris des signatures apposées au bas du réquisitoire en vertu duquel Deslandes avait été incarcéré pour la deuxième fois, le Directoire du département chargeait le district d'Ernée de provoquer les déclarations des signataires et enjoignait au procureur syndic de dresser à cet égard un procès-verbal qui serait transmis au procureur général syndic du département. Ce dernier magistrat était chargé, conformément à l'article 3 du titre 4 de la loi du 20 septembre 1791, de déférer le juge de paix Clément au tribunal criminel, pour être poursuivi « comme ayant concouru à l'arrestation illégale du citoyen Deslandes et ayant excité les citoyens à se soulever contre l'administration du District. » Enfin, par application de la loi du 26 août 1790, le Directoire suspendit provisoirement de ses fonctions le maire Quantin, jusqu'à ce que les tribunaux eussent prononcé sur son sort, faisait défense aux gardes nationaux et aux citoyens d'Ernée de le reconnaître comme maire, et ordonnait son remplacement par le plus ancien officier municipal. L'huissier Desmoulins, qui avait fait une signification comme huissier sans avoir de certificat de civisme, était en outre dénoncé comme coupable du crime de faux au directeur du jury, et il était enjoint aux administrateurs du district d'Ernée de ne pas quitter leur poste, car « ils avaient fait serment de mourir

plutôt que de l'abandonner, » attendu que « c'est avec du courage et de la fermeté qu'on peut venir à bout de vaincre *les anarchistes* et de faire respecter la loi. »

Comment se termina ce conflit violent entre le Directoire du département de la Mayenne et le maire d'Ernée ? Le dernier mot appartenait au Pouvoir central, représenté par le ministre de l'Intérieur. Une délibération du Directoire, en date du 26 juillet 1793, nous apprend de quelle manière le ministre Garat soutint l'administration du département dans sa lutte contre l'illégalité. Le jury acquitta le maire Quantin, qui reprit ses fonctions de maire sans aucune autorisation, et le Département dut s'humilier en ratifiant la réinstallation du magistrat municipal qui s'était mis en révolte ouverte contre la loi :

Il a été donné lecture d'une lettre du ministre de l'Intérieur, en date du 22, par laquelle il annonce que le Pouvoir exécutif verra avec plaisir que le Département réintègre dans ses fonctions le citoyen Quantin, maire d'Ernée, qui avoit été suspendu de ses fonctions par arrêté du 25 mai, attendu, marque le citoyen Garat, « que ce fonctionnaire paroît n'avoir été entraîné à une faute que par un zèle inconsidéré. »

Le Département, considérant que la réintégration du citoyen Quantin dans ses fonctions de maire pouvoit n'être pas nécessaire, puisqu'il les avoit reprises immédiatement après la déclaration du juré sans aucune autorisation, sous prétexte vraisemblablement qu'il demeuroit suspendu jusqu'à ce que les tribunaux eussent prononcé sur son sort, a arrêté, après avoir entendu le procureur général syndic, qu'il n'y a aucun empêchement à ce que le citoyen Quantin continue comme par le passé ses fonctions de maire d'Ernée.

Ainsi l'anarchie triomphait, et la ferme conduite du Directoire de la Mayenne recevait un blâme indirect du Pouvoir central.

Il n'en reste pas moins, — et c'est la moralité de notre travail, — que, de février 1791 au mois de juillet 1793, l'administration d'un département aussi exposé aux violences d'une insurrection terrible, en même temps qu'aux fureurs des Jacobins exaltés, sut conserver une modération patriotique, une correction absolue, et multiplia ses efforts pour concilier l'ordre et la liberté. Si les documents qu'on vient de lire présentent quelque intérêt pour l'histoire locale de la Mayenne et même pour l'histoire générale, on nous saura gré peut-être de les avoir exhumés des modestes archives de la mairie d'Ernée.

Paul ROBIQUET.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Nécrologie. — La science de l'histoire sociale et économique vient de subir une grande perte. André Réville, professeur d'Histoire du Travail à l'enseignement populaire supérieur, est mort le 22 juillet à Dieppe, dans sa vingt-huitième année. Par les succès ininterrompus qu'il avait remportés partout, par les idées qu'il avait semées et l'influence qu'il commençait à exercer, ce jeune homme était déjà un maître ; par la rare noblesse de son caractère, la pureté de sa vie, la chaleur de sa bonté active, il était depuis longtemps un modèle et il laisse un exemple. Celui qui consacre ces lignes à la mémoire d'André Réville peut dire à bon escient que cette mort inopinée a causé d'inconsolables douleurs.

André Réville, né le 28 janvier 1867 à Rotterdam, avait fait de brillantes études au collège de Dieppe et au lycée Henri IV. Entraîné par une vocation très précoce vers la science et l'enseignement, il sortit de la voie ordinaire et ne se présenta point à l'École normale ; il fit son apprentissage d'érudition à l'École des chartes, tout en préparant à la Sorbonne l'examen de licence et le concours d'agrégation d'histoire. En 1888, il alla travailler dans les archives anglaises. Il aimait et admirait les Anglais, leur sang-froid, leur énergie, leur joie de vivre et d'agir. Tout jeune, André Réville avait résolu de se consacrer à étudier leur histoire ; mais d'autres soucis avaient peu à peu capté son attention : la vanité de la plupart des événements d'ordre politique, l'importance capitale des institutions, des mœurs, enfin des faits économiques, l'avaient vivement frappé. Il concilia ses vœux anciens et ses aspirations nouvelles en prenant comme sujet de thèse, pour obtenir le titre d'archiviste paléographe et plus tard celui de docteur, *la Révolte des paysans d'Angleterre sous Richard II*. Sorti troisième de l'École des chartes en 1890 et reçu second à l'agrégation la même année, il retourna en Angleterre pour continuer ses travaux. En 1894, le Conseil municipal de Paris créa la chaire de l'Histoire du Travail et y appela André Réville. Notre ami professa pendant trois ans l'histoire de la production et des classes laborieuses avec une

ardeur, une science et un succès qui semblaient inaugurer une lumineuse et féconde carrière. La mort vient d'éteindre le flambeau de cette belle intelligence, qui voulait rayonner pour autrui, d'étouffer le feu de ce noble cœur, qui aimait si vivement les déshérités et souffrait tant de leurs maux.

Les soucis de l'enseignement absorbaient si complètement le jeune professeur qu'il n'avait pu continuer ses travaux personnels. La seule étude importante qu'il ait publiée a paru dans la *Revue historique* (août-septembre 1892); elle a pour objet une institution anglaise fort intéressante, *l'Abjuratio regni*, et elle témoigne des plus précieuses qualités : abondance et exactitude de l'information, méthode et clarté. André Réville avait donné aussi à diverses revues des comptes-rendus bibliographiques qu'il avait rédigés avec sa conscience et son indépendance ordinaires. La critique du dernier ouvrage d'Alfred Baudrillart, qu'il avait faite récemment pour la *Revue de sociologie*, était un véritable modèle. Enfin, les manuscrits qu'il a laissés ont été confiés à la piété d'un ami, qui les publiera.

Charles PETIT-DUTAILLIS.

OUVRAGES NOUVEAUX. HISTOIRE GÉNÉRALE. — Deux nouveaux volumes viennent de s'ajouter au *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* (Paris, Plon, in-8°), les tomes XVI et XXIII. Le premier, œuvre de M. l'abbé ALBANÈS, est occupé par l'inventaire détaillé des manuscrits de la bibliothèque d'Aix en Provence. Cette collection ne renferme qu'un petit nombre de manuscrits anciens, mais, par contre, on y trouve quantité de volumes et de recueils utiles à consulter pour l'histoire politique, administrative et littéraire de l'ancienne Provence. C'est en effet à Aix que l'on conserve la très précieuse bibliothèque formée au XVIIIe siècle par le célèbre marquis de Méjanes. Le nouveau catalogue fera connaître suffisamment cet ensemble remarquable, dont jusqu'ici aucun inventaire détaillé n'avait été dressé. — Le tome XXIII, consacré à la bibliothèque de Bordeaux, est dû à M. C. COUDERC. Un catalogue détaillé, mais très insuffisant, des manuscrits de ce dépôt, avait été publié en 1880 par les soins de M. Delpit. M. Couderc a pu, grâce à une étude attentive de chaque article, donner des descriptions de tous points plus exactes et plus complètes que celles de son prédécesseur. Les manuscrits de Bordeaux ne sont pas sans intérêt au point de vue historique et littéraire; le nouvel inventaire sera un guide très précieux pour les savants qui auront à les étudier.

On a beaucoup parlé ces temps derniers de la sainte tunique d'Argenteuil; le public sceptique a même assisté, non sans un secret plaisir, aux disputes entre l'église cathédrale de Trèves et la paroisse

française, chacune des deux parties prétendant seule posséder la relique authentique. Il serait imprudent de prendre position dans la querelle; à vrai dire, la question n'appartient guère à l'histoire; les défenseurs d'Argenteuil déclarent sans valeur les arguments fournis par leurs adversaires de Trèves; ils ont peut-être raison sur ce point, mais faut-il en conclure que leur cause soit meilleure et leurs prétentions parfaitement justifiées? M. l'abbé Vanel a jugé utile de publier une *Histoire de la sainte tunique d'Argenteuil*, composée au XVIIe siècle par un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, D. Wyard (Paris, Havard, 1894, in-12). L'ouvrage n'est guère digne d'un confrère des d'Achery, des Mabillon et des Ruinart; la forme en est grotesque, et l'excellent bénédictin paraît avoir eu plus de bon vouloir que de critique. La sainte tunique d'Argenteuil serait celle-là même qu'au rapport de saint Jean les bourreaux du Christ tirèrent au sort sur le Golgotha; elle fut découverte au milieu du XIIe siècle; au VIe, d'après Grégoire de Tours, elle était conservée dans la ville grecque de Galatha. S'il semble certain que la relique vénérée aujourd'hui est bien celle que trouvèrent les moines d'Argenteuil en 1156, on ne saurait en bonne critique affirmer que c'est l'objet même vénéré en Grèce au VIe siècle, et il serait à plus forte raison impossible d'affirmer que cette dernière relique était le vêtement même de Jésus. Certaines reliques célèbres de la Passion, la sainte croix, par exemple, le fer de lance, la couronne d'épines, ont leur histoire suivie et certaine depuis leur première invention, et pour plusieurs cette histoire remonte au temps de Constantin. La relique d'Argenteuil ne date que de l'an 1156, et on peut affirmer que certain écrivain éminent de cette époque, dont on ne saurait mettre en doute la sincère piété, Guibert de Nogent, l'aurait, s'il l'avait connue, rangée au nombre de ces fausses reliques dont il se moque si joliment dans son *De pignoribus sanctorum*. Le clergé moderne serait peut-être mieux inspiré en n'encourageant pas ces pratiques superstitieuses qui prêtent à rire aux incrédules. La lettre de Marolles, que M. l'abbé Vanel cite avec raison dans sa préface et qui a justement trait à la sainte tunique, paraît donner sur la question des reliques la note la plus juste; elle est en tout cas pleine de bons conseils que les ecclésiastiques de nos jours feraient bien de méditer.

M. P. Guérin continue, dans les *Archives historiques du Poitou*, la publication de son recueil des documents concernant cette province qui sont contenus dans les registres de la chancellerie de France. Le t. VI, nouvellement paru (Poitiers, Oudin, 1893, in-8°), comprend les années 1390 à 1403. On y trouve beaucoup d'actes n'intéressant qu'une partie restreinte de l'ancienne France, mais la plupart sont

des lettres de rémission, et ces actes, on le sait depuis longtemps, sont d'une importance particulière pour l'histoire des mœurs. On en a publié déjà un grand nombre, mais tous ou presque tous ont leur valeur propre ; le fait tient à la manière dont ces actes ont été rédigés ; les clercs de la chancellerie se bornaient en général à insérer dans la lettre royale la supplique de l'impétrant, et ces suppliques, écrites parfois avec beaucoup de grâce et de finesse, constituent de vrais petits tableaux de mœurs. M. Guérin a, dans une courte mais substantielle introduction, groupé les faits relevés par lui dans ces actes ; il remarque avec raison qu'on ne saurait, pour juger nos ancêtres, employer exclusivement cette source spéciale, si précieuse qu'on puisse l'estimer ; aucun historien n'aurait l'idée saugrenue d'exposer les mœurs de la société française au XIXe siècle d'après les faits divers de la *Gazette des tribunaux*. Mais, même en tenant compte de cette très importante réserve, il faut avouer que ces vieux actes ne donnent pas des mœurs de nos ancêtres une idée bien favorable. Ils prouvent l'existence chez toutes les classes de la société, même les plus élevées et les plus éclairées, d'habitudes de grossièreté et de violence aujourd'hui heureusement perdues. Vengeances atroces, querelles ridicules et rixes sanglantes, tels sont les faits que ces lettres relatent le plus souvent, et les coupables ne sont pas toujours des paysans ou des gens de métiers, mais trop souvent de petits nobles ou des clercs, des curés de campagne ou de petites villes, voire même des religieux. Si nos ancêtres avaient des qualités d'endurance au mal, une énergie, une activité que les classes dirigeantes ont perdues aujourd'hui, ils avaient aussi la main trop lourde, le geste trop prompt et passaient trop aisément des paroles à l'action. La vie humaine avait évidemment moins de valeur alors qu'aujourd'hui, et la société regardait comme des peccadilles des faits qui, chez un homme de condition moyenne, passeraient aujourd'hui pour des actes monstrueux et s'expliqueraient à peine par un accès de folie. A ces détails sur les faits et gestes de nos ancêtres, ajoutons mille renseignements curieux sur les relations de famille ou de société, sur les événements politiques et les rapports entre les sujets et les représentants de l'autorité royale. Ces courtes indications suffisent pour marquer l'intérêt des volumes publiés par M. Guérin ; en entreprenant cette précieuse série, la Société des archives du Poitou a bien mérité de tous les médiévistes ; il serait à désirer que l'exemple fût suivi par quelques autres compagnies de province, qui feraient œuvre utile en remplaçant par ces textes inédits, si précieux à tous égards, quelques-uns des mémoires souvent peu personnels et mal informés dont elles encombrent leurs volumes et leurs recueils.

M. A. Franklin vient d'enrichir de deux nouveaux volumes *la Vie privée d'autrefois* (Paris, Plon, in-18). Tout d'abord, sous ce titre : *les Magasins de nouveautés,* une histoire sommaire du costume féminin et masculin depuis le XIIIe siècle. Pour justifier le titre du volume, l'auteur débute par la corporation des merciers, négociants qui répondaient en partie à la fois à nos bazars et aux magasins de nouveautés de ce siècle. Cette revue de la mode et de ses modifications rapides s'arrête à la fin du règne de Louis XVI. Le volume est, comme les précédents, de lecture agréable, et, sans avoir la prétention d'épuiser la matière, M. Franklin a retracé exactement les principales révolutions de la mode en France pendant six siècles; il a entremêlé son exposé d'anecdotes piquantes et de chiffres curieux à retenir, le tout emprunté aux meilleures sources. — Le second volume a pour titre : *Variétés chirurgicales.* Dans deux tomes précédents, M. Franklin avait esquissé l'histoire des médecins et des chirurgiens; aujourd'hui, il donne quelques détails sur les sages-femmes et les opérateurs en plein vent; beaucoup de ces derniers n'étaient guère moins habiles que quelques-uns des praticiens les plus réputés des XVIe et XVIIe siècles, car, pour un Ambroise Paré, combien de Purgon et de Diafoirus le corps médical ne comptait-il pas à cette époque? L'auteur a déjà donné un aperçu des singulières pratiques suivies par les médecins d'autrefois; aujourd'hui il fait un court historique de la saignée, qu'on infligeait à tout le monde il y a deux cents ans; ainsi Guy Patin ne se vante-t-il pas quelque part d'avoir saigné un enfant de trois jours? Il est vrai que ces docteurs Sangrado attribuent toutes les guérisons qu'ils ont obtenues, grâce au concours de la bonne nature, à cette pratique lamentable, et qu'ils oublient d'énumérer les malades morts entre leurs mains. Quelques pages sur les hôpitaux de Paris au XVIIIe siècle terminent l'ouvrage; chacun sait combien déplorable en était l'organisation et la gestion quelques années avant 1789; à tous égards, les anciens établissements hospitaliers du moyen âge avaient été infiniment mieux organisés; à part les temps d'épidémie, les malades, s'ils y étaient mal soignés, y mouraient au moins tranquilles, et on n'entassait pas dans un seul lit cinq à six nouvelles accouchées ou tout autant de fiévreux.

Cette administration singulière des hôpitaux parisiens n'est qu'un exemple particulier de la décadence extraordinaire dont était frappée l'administration tout entière à la fin de l'ancien régime. A vrai dire, on l'a déjà dit bien des fois, jamais ni les Valois ni les Bourbons n'ont apporté au gouvernement intérieur du pays la persévérance et la méthode qui dirigea leur politique extérieure. Tout occupés d'assurer à leurs maîtres la domination en Europe, les plus grands ministres

gouvernent sans vues d'ensemble et en tenant compte uniquement des besoins du moment. De là de singulières anomalies; au moment même où le plus grand ministre des finances que la royauté ait jamais eu, Colbert, essaie de réformer l'assiette et la levée des impôts, il est obligé, pour suffire aux dépenses de la cour et aux frais des guerres, parfaitement inutiles, d'augmenter les taxes et d'apporter à leur perception une rigueur de plus en plus grande. Aussi, au plus beau moment du règne de Louis XIV, durant les vingt premières années du gouvernement personnel de ce prince, les provinces éloignées de la cour sont-elles en pleine révolte, et, pour comprimer ces soulèvements, le pouvoir royal doit-il recourir à la force armée; ce sont là des faits qu'il faut toujours rappeler pour corriger le tableau trop brillant que les historiens les plus libres d'esprit tracent trop souvent des débuts de ce règne. La Gascogne, comme la Bretagne et le Roussillon, fut pendant plusieurs années, à partir de 1662, en pleine révolte. Colbert voulait, contrairement aux anciens privilèges de la province, appliquer dans toute sa rigueur un nouveau règlement sur la vente du sel. La nouvelle charge était lourde, l'impôt avait toujours été impopulaire, et les révoltés trouvent à point nommé un chef hardi et entreprenant, le fameux Audijos. On s'est longtemps trompé sur l'origine et les antécédents de ce brillant chef de bandes. M. A. Communay, qui vient de publier la première partie d'un recueil sur *la Gabelle en Gascogne*[1], prouve que c'était un pauvre gentilhomme né à Coudures, dans le département actuel des Landes. A la tête d'une troupe de hardis révoltés, il tient tête pendant plusieurs années aux agents de l'intendant Pellot, parent et âme damnée de Colbert. Connaissant admirablement le pays, renseigné exactement sur les allées et venues de ses ennemis par les habitants, qui lui sont tout dévoués, il nargue tous les efforts, se réfugie plusieurs fois en Espagne et reparaît toujours insaisissable. Pour décourager ses partisans, on multiplie les rigueurs; logements de troupes, amendes, emprisonnements, mauvais traitements et sévices personnels, on emploie tous les moyens, et les agents royaux n'épargnent même pas les innocents. On pend et on roue pendant plusieurs années. Tout reste inutile, et quand Audijos, lassé de la lutte, veut bien déposer les armes, on achète sa soumission par un titre de colonel, et l'ancien chef de partisans va mourir en Sicile, où il sert brillamment pendant deux ans sous les ordres du duc de Vivonne. Les nombreux documents inédits réunis et annotés par M. Communay jettent un jour

1. Audijos. *La Gabelle en Gascogne* (*Archives historiques de la Gascogne*. fasc. 24). Paris, Champion, 1893, in-8°.

tout nouveau sur cette tragédie provinciale trop peu connue et montrent quels abîmes de misère et d'agitations cachait le décor somptueux de la cour de Versailles.

Histoire locale. — L'ouvrage publié par M. le comte de Ludres, *Histoire d'une famille de la chevalerie lorraine*[1], n'est pas sans intérêt. L'auteur n'a pas écrit pour le grand public; ayant à sa disposition les archives, fort riches, de sa propre famille, il s'est attaché uniquement à faire connaître le rôle joué par ses ancêtres en Lorraine depuis la fin du XIIIe siècle; mais, au lieu de se borner à analyser les chartes et documents du chartrier de Ludres, il a essayé de faire connaître le rôle social de l'ancienne noblesse, sa manière de vivre et la part prise par elle aux événements politiques. Quelques-unes des théories émises par le noble auteur paraîtront peut-être un peu hasardées et aventureuses; la féodalité a sans doute rendu des services signalés à la France, mais ces services ont été largement payés, et, si la Révolution a brusquement et brutalement dépouillé la classe noble, il faut bien avouer que cette classe jouissait, il y a cent ans, d'exemptions et de privilèges quelque peu excessifs, étant donné le rôle social joué par elle. Toutefois, même en faisant les plus expresses réserves sur certaines assertions difficilement justifiables, l'équité oblige à reconnaître que l'auteur parle des événements tragiques du dernier siècle, événements dont sa famille a eu tant à souffrir, avec une véritable philosophie et une réelle modération. L'ouvrage est d'une lecture agréable, écrit avec simplicité; l'auteur, qui n'a point voulu composer un livre à proprement parler scientifique, parle souvent de tout autre chose que des comtes de Ludres, mais toujours d'une manière intéressante. Enfin, il a tiré bon parti des riches archives qu'il avait en main, et l'on peut signaler aux amateurs d'inédit un certain nombre de lettres et de billets adressés par la duchesse d'Orléans, mère du régent, à Isabelle de Ludres, connue pour sa fortune éphémère à la cour de Louis XIV, billets et lettres jusqu'ici inédits et qui devront se joindre désormais à la volumineuse correspondance de cette princesse; quelques-uns de ces billets ne manquent point d'intérêt et sont dignes de leur auteur, esprit caustique et passablement méchant.

L'*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, de l'abbé Lebeuf, jouit encore d'une grande réputation, en partie imméritée, mais que justifie l'absence de toute histoire critique de la capitale française. M. F. Bournon, dont nous avons signalé les additions et corrections au travail primitif, a eu le courage, fort méritoire à coup

1. Paris, Champion, 2 vol. in-8°.

sûr, de rédiger, avec M. A. Augier, la table analytique de l'ouvrage original (Paris, Féchoz, 1893, in-8°). C'est le complément indispensable de la réimpression de l'histoire de Paris, publiée il y a quelques années à la même librairie, et c'est en même temps un répertoire fort utile de faits et de noms pour l'histoire de l'Ile-de-France; elle remédie heureusement à l'ordre assez défectueux suivi jadis par l'abbé Lebeuf.

M. A. Thomas, dans son excellent ouvrage sur les états provinciaux de la France centrale, avait volontairement laissé de côté les assemblées similaires de la vicomté de Turenne, principauté à peu près indépendante, qui garda cette autonomie jusqu'en 1731, date où elle fut vendue au roi par le duc de Bouillon. M. René Fage s'est proposé de combler cette lacune et d'étudier le fonctionnement des institutions représentatives de ce grand fief du XIVe au XVIIIe siècle; il a trouvé une riche collection de textes jusqu'alors inconnus dans le fonds Bouillon aux Archives nationales, et a pu écrire sur le sujet un très curieux volume d'exposition et consacrer un autre volume aux pièces justificatives. Ces états de la vicomté sont assez anciens; M. Fage les rattache aux assemblées féodales des Xe et XIe siècles; mais, à vrai dire, ce n'est là qu'une hypothèse que rien ne vient justifier. En 1407, il est dit dans un mémoire au roi que le vicomte de Turenne a de toute ancienneté le droit et l'habitude de réunir l'assemblée des trois états de sa seigneurie pour traiter avec eux des affaires du pays, et que le consentement de ces états est nécessaire pour la levée des taxes, mais on sait que cette expression *de toute ancienneté* n'a pas un sens précis dans les textes du moyen âge, et M. Fage n'a trouvé aucune trace de session tenue par les représentants des trois ordres avant le début du XVe siècle. On peut croire que l'institution n'est pas beaucoup plus ancienne; les savants qui ont étudié le plus récemment le sujet admettent que les états provinciaux n'ont existé réellement qu'après l'établissement par la royauté des états généraux, et, à l'exemple de ces derniers, sauf en Languedoc, on ne trouve aucune trace de ces assemblées avant le XIVe siècle. Quoi qu'il en soit, dès lors les états de la vicomté de Turenne fonctionnent à peu près régulièrement et s'assemblent d'ordinaire tous les ans; les domaines de la famille étant situés les uns en Limousin, les autres en Quercy, le plus souvent les communautés de chacune des deux parties de la seigneurie s'assemblent séparément, mais, jusqu'au XVIIIe siècle, les seigneurs convoquent de temps à autre des assemblées plénières, admettant des représentants de toutes les paroisses de leur seigneurie. A l'origine, les trois ordres sont représentés; puis le clergé cesse de paraître, et bientôt la noblesse suit cet

exemple et députe simplement deux syndics généraux, nommés à titre viager, l'un pour le Limousin, l'autre pour le Quercy.

Les attributions des états de la vicomté, ainsi réduits aux gens du tiers ordre, se bornent en général au vote et à la répartition des impositions demandées chaque année par le souverain. Seul le vicomte a le droit d'imposer ses sujets et, jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, ces derniers ne payent rien au gouvernement royal. Ces impositions varient et augmentent d'année en année et sont réparties entre les communautés d'après un tarif de proportion une fois fixé. Aux dons gratuits s'ajoutent presque toujours des cadeaux en argent au souverain et à sa famille et des gratifications aux officiers de la maison vicomtale et aux agents des états. Avec le temps et à mesure que le tiers état gagne en influence, les états ont en plus quelques attributions administratives, telles que la réfection des routes et des ponts; mais jamais ces assemblées de Turenne ne jouent à cet égard un rôle aussi important que les assemblées diocésaines du Languedoc, qui, pendant plus de deux cents ans, administrent les différentes circonscriptions de cette dernière province avec le concours et sous la surveillance des agents royaux, intendants et subdélégués. Le rôle de ces assemblées a donc toujours été fort modeste, mais elles n'en ont pas moins rendu à leurs commettants de réels services; s'imposant eux-mêmes, levant eux-mêmes leurs tailles, les habitants de la vicomté n'ont eu, pendant plus de deux siècles, que fort peu de rapports avec les élus et autres agents financiers dont les agissements n'ont jamais contribué à rendre l'autorité populaire, et c'était un spectacle salutaire, alors que partout ailleurs avaient disparu les vieilles libertés, de trouver un petit pays de la France où survivait ce vieux principe de notre droit public, qu'un impôt, pour être légitime, doit être consenti.

Moins favorisé que la province de Languedoc, l'Agenais ne possède pas encore une histoire complète et vraiment scientifique. Beaucoup de monographies et de travaux de détail parus depuis soixante ans ont, il est vrai, contribué à éclaircir quelques faits mal connus et à fixer quelques dates. M. Jules Andrieu, auquel on doit une remarquable *Bibliographie de l'Agenais*, a jugé utile de résumer les notions acquises et vient de publier une *Histoire de l'Agenais*[1]. L'auteur n'a pas eu la prétention de faire une œuvre nouvelle, et il ne cite que rarement des documents d'archives; de ce fait, son histoire est fortement incomplète, principalement pour la période du moyen âge. Mais, si on tient compte équitablement des intentions de

1. Paris, Picard, 1893, 2 vol. in-8°.

l'auteur, si on ne prend ces deux volumes que comme un résumé de tout ce qui a été imprimé depuis deux cents ans sur l'histoire de la province, on doit reconnaître qu'il a réussi, et son œuvre sera fort utile, principalement aux érudits parisiens, souvent peu au courant des innombrables publications provinciales. Sans doute, M. Andrieu n'a pas la prétention d'avoir lu tout ce qui a paru sur son pays natal; mais il connaît beaucoup de plaquettes et de mémoires difficiles à consulter, et il a su tirer de ces lectures étendues et prolongées un récit intéressant et clair. Pour le moyen âge, il y aurait lieu de compléter le travail; ainsi, l'histoire du XIIIe siècle aurait à profiter du dépouillement de la chancellerie d'Alfonse de Poitiers et des rôles conservés au Record office à Londres. Les renseignements empruntés à cette dernière source par M. Langlois pour son histoire de Philippe le Hardi montrent combien on peut découvrir dans les archives anglaises de textes intéressant les provinces du sud-ouest. La partie la plus intéressante de l'*Histoire de l'Agenais* nous paraît donc être celle qui a trait au XVIe et au XVIIe siècle. L'auteur a fait là un heureux emploi des nombreux mémoires de cette époque publiés de nos jours et tracé un tableau fort curieux et en somme nouveau des guerres de religion et des troubles de la Fronde. Le récit est sobre et simple, sans grandes phrases, et l'ouvrage se laisse lire sans fatigue; M. Andrieu ne fait allusion aux événements de l'histoire générale que là où la chose est nécessaire pour faire comprendre la suite des événements, et il rapporte sans parti pris et sans récriminations inutiles les abominables excès commis par les deux partis en présence. Ne voir dans ces luttes civiles qu'une affaire religieuse ne serait-ce pas se tromper? Les questions de foi intéressaient bien peu les petits capitaines soi-disant protestants ou catholiques, qui prenaient occasion de l'affaiblissement du pouvoir central pour se livrer tout à l'aise à leur goût d'aventures et à leurs instincts de brutalité.

Les archives municipales de Manosque renferment une traduction en provençal des privilèges et franchises de cette petite ville, traduction faite en 1293 par un notaire, Audebert Gauzès. M. ISNARD, archiviste des Basses-Alpes, a entrepris et mené à bonne fin la publication de ce registre, important à la fois comme document historique et comme texte de langue[1]. M. CHABANEAU, de Montpellier, a bien voulu ajouter à l'introduction de l'éditeur quelques remarques sur le dialecte employé par le traducteur. Les textes mêmes sont d'un grand intérêt pour l'histoire du droit municipal en Provence. Manosque faisait partie du comté de Forcalquier, et, au moment de céder ses

1. *Livre des privilèges de Manosque.* Paris, Champion, 1894, in-4°.

droits sur la ville et le territoire à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (1208), le dernier comte, Guillaume III, jugea prudent de doter les habitants d'une charte de libertés. Cette charte, fort libérale, les exemptait d'un certain nombre de redevances onéreuses et concédait aux prud'hommes ou consuls le droit de rendre la justice. La précaution était utile; la domination des chevaliers de Saint-Jean était d'ordinaire lourde à porter, et, à peine en possession de leur nouveau domaine, les hospitaliers essayent, avec l'appui de la papauté, d'abolir la charte de 1206. La lutte durera plus de cent ans et se terminera en 1334 par le triomphe de la commune. Les textes publiés par M. Isnard permettent de suivre pas à pas les progrès des libertés de Manosque; ils renferment encore mille détails sur les usages du pays, les impôts, le droit local, l'administration de la justice. Enfin le compilateur du XIVe siècle a inséré dans le volume bon nombre de textes plus généraux : statuts du comté de Forcalquier, ordonnances des comtes de Provence, etc. De chaque acte le volume donne le texte latin original et la traduction provençale, qui s'éclairent l'un l'autre. Un lexique des mots de langue vulgaire et une table des matières et des noms propres terminent et complètent cette fort utile publication.

A. MOLINIER.

N. B. — Nous sommes contraints de remettre à une prochaine livraison le compte-rendu du premier volume de la très importante *Histoire littéraire du peuple anglais,* par M. J.-J. JUSSERAND (Didot), du premier volume de la grande publication de M. DELAVILLE LE ROULX, *Cartulaire général de l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem* (Leroux), du *Valenciennes* de M. CHUQUET. Nous devons nous contenter de les annoncer aujourd'hui, ainsi que trois charmants volumes de la collection des *Grands écrivains français* (Hachette), *Joseph le Maistre,* par M. COGORDAN, *Diderot,* par M. J. REINACH, et *Froissart,* par Mme Mary DARMESTETER.

G. M.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Storia d'Italia, dai tempi più antichi sino alle guerre puniche. Parte I. Storia della Sicilia e della Magna Grecia di Ettore Pais, prof. ord. nella Università di Pisa. Vol. I. Torino, Palermo, Clausen, 1894. In-8°, XVI-624 pages.

Voici le résumé de ce volume : chap. I, des plus anciens habitants de l'Italie méridionale avant l'arrivée des colons grecs (p. 1-77); chap. II, des plus anciens habitants de la Sicile (p. 78-145); chap. III, de la fondation des colonies grecques dans les deux pays, d'après les récits des auteurs anciens (p. 146-249); chap. IV, de la valeur de ces traditions (p. 250-334). Seize appendices traitent encore de questions spéciales : I, des Messapiens et des Iapyges, que M. Pais considère comme étant d'origine différente; II, de la question de savoir si le nom et le royaume d'Italie ont pris naissance dans le sud du Bruttium; M. Pais tient pour le nord; III, des plus anciennes relations entre la Grèce et l'Italie (contre M. Helbig, qui admet entre les deux presqu'îles des relations commerciales par terre antérieures aux Hellènes); IV, de la valeur des opinions d'Hérodote et d'Hellanikos au sujet de l'origine orientale des Etrusques; V, des Aborigènes et des Sikèles (les Sikèles n'ont jamais existé dans l'Italie centrale); VI, des Libui-Ligui-Umbri (tous trois peut-être presque identiques); VII, de l'origine de l'expression de Grande-Grèce; VIII, de la colonie des Sybarites à l'embouchure du Silaros; IX, Troizen, colonie de Massalie en Italie, ou les rapports entre Poseidonie et Sybaris; X, Thèbes de Lucanie, Métaponte; XI, Uria en Messapie; XII, Enna et Kasmenae; XIII, la colonisation grecque sur les bords de l'Adriatique; XIV, Tauromenion, colonie des Zancléens d'Hybla; commentaire au livre VI, 268, de Strabon; M. Pais admet une colonie sur le promontoire de Taurus, au sud de Catane; XV, les prétendus éléments sémitiques en Italie; XVI, la fondation de Taras (dirigé spécialement contre un article de M. Geffcken dans les *Jahrbücher für Philologie* de 1893).

Cet ouvrage forme le premier volume de la *Storia di Sicilia e della Magna Grecia*, qui sera elle-même la première partie d'une histoire de l'Italie depuis les temps les plus reculés jusqu'à la première guerre punique. M. Pais nous expose dans la préface le plan de son œuvre. Page IX, il insiste sur l'idée que Rome fut « erede di Siracusa, » et que de Syracuse elle hérita trois choses : son antagonisme contre Carthage, son amitié avec Rhodes et la pensée « di costituire uno stato sicuro della penisola. » Je ne crois pas que Rome se soit guidée seulement d'après Syracuse pour régler ses rapports avec Rhodes, et il me semble bien difficile d'admettre que Syracuse ait songé à constituer

« uno stato signore della penisola; » nous n'avons aucun renseignement là-dessus, et la chose eût été impraticable. Par contre, je suis d'autant plus disposé à partager l'avis de M. Pais en ce qui concerne les relations entre Rome et Carthage que j'ai exprimé cette même idée au chapitre I du premier volume de mon *Histoire de la Sicile dans l'antiquité*. La tentative de M. Pais de réunir l'histoire de la Sicile à celle de la Grande-Grèce est des plus méritoires, car elle fera ressortir plus clairement les rapports intimes des deux pays, mais elle est aussi des plus difficiles, car, ainsi que je l'ai prouvé maintes fois ailleurs, les sources pour l'histoire de la Grande-Grèce sont tout à fait insuffisantes. Dans tous les cas, il est très utile que M. Pais ait dirigé ses études justement sur l'histoire de l'Italie méridionale.

Son ouvrage est essentiellement critique, moins fait pour être lu que pour être étudié. Il ne contient ni une histoire proprement dite ni un exposé de la situation des deux pays jusqu'au commencement du ve siècle, en tenant compte de l'histoire de leur civilisation, ce que j'ai cherché à faire pour la Sicile; il contient des recherches sur l'histoire et spécialement une critique des traditions anciennes; c'est, comme le dit M. Pais, page 144, en parlant d'une certaine partie du volume, un essai « di formarci possibilmente un giusto concetto del come sia sorta et si sia svolta la tradizione letteraria. » M. Pais cherche par là à satisfaire les justes exigences de l'école critique moderne, d'après laquelle une histoire de l'antiquité ne peut être menée à bien si l'on ne se rend compte d'abord dans quelle mesure les sources anciennes dépendent les unes des autres et dépendent de certaines tendances de l'esprit humain.

Le résultat auquel arrive M. Pais est celui-ci : jusqu'à l'époque de Thucydide et d'Antiochus, nous n'avons à peu près aucun document certain, et même Thucydide, qu'on est accoutumé de croire sans réserve lorsqu'il prétend parler du VIIIe siècle, n'a guère fait que représenter l'état des choses à l'époque où il vivait. Les principaux points que l'auteur a fixés au sujet de la critique en général sont les suivants, (nous laissons de côté l'application qu'il en a faite dans certains cas particuliers) : 1° jusqu'au ve siècle, peu de choses ont été écrites; nous ne pouvons donc nous fier ni aux récits ni aux chronologies de cette époque; 2° la tradition verbale a dès le début défiguré les questions les plus importantes; 3° même un homme comme Thucydide et bien plus encore d'autres écrivains nous ont fait un tableau de leur époque en voulant nous dépeindre l'antiquité. N'y a-t-il donc aucun moyen d'arriver à la vérité? Oui, nous répond l'auteur, il y en a un, et il en use largement : c'est l'observation des « homonymes, » c'est-à-dire des noms de lieux, de fleuves, etc., qui se rencontrent sous la même forme dans des pays différents. Nous convenons qu'il y a beaucoup de vrai dans ce que dit M. Pais, notamment au sujet de l'importance des homonymes; cependant, nous y trouvons aussi bien des exagérations, et cela précisément dans les trois points cités plus haut. Il nous est impossible de discuter chaque détail; il nous faudrait pour cela écrire

un livre aussi volumineux que le sien; nous nous contenterons de relever quelques exemples de ce qui nous paraît exagéré.

M. Pais nous dit, page 485, que « tutta la Magna Grecia da Taranto al Bruzzio meridionale e di qui a Sinuessa venne detta Sicilia. » A notre avis, ceci n'est pas exact. Nous trouvons seulement dans les extraits des grammairiens quelques localités de ces règions qui sont par erreur indiquées comme situées en Sicile; aucun véritable écrivain ne se sert de ce nom pour désigner ces contrées; la méprise du grammairien Apollonios ne peut être prise en considération. Par contre, la tradition affirme que Rome et d'autres villes du Latium ont été à une époque reculée habitées par des Sikèles, ce que M. Pais ne veut pas admettre. Il prétend que, si l'on a faussement, à son avis, émis cette hypothèse, et si l'on a plus tard appelé toute l'Italie méridionale Sikelia (ce qui n'est pas le cas), il faut en chercher la raison « nella grande espansione politica e commerciale dei Sicelioti sotto l'egemonia di Siracusa, dopo la battaglia di Imera e Cuma sino ai tempi di Dionisio II. » Ceci est inadmissible. Il est vrai qu'au ve et au ive siècle des vaisseaux syracusains ont abordé aux côtes du Latium, mais jamais Syracuse n'y fut assez puissante pour que, par cette seule cause, la légende ait pu s'accréditer que Tibur et même Rome aient jamais été au pouvoir des Sikèles. Puisqu'on le disait, il faut supposer qu'ils ont réellement habité un point quelconque de l'Italie centrale. M. Pais veut bien admettre que les Sikèles ont habité le Bruttium; pourquoi n'auraient-ils pas, à un moment donné, résidé dans le Latium? Il n'y a aucune raison de le nier. Il est naturellement permis de ne pas le croire; il est permis aussi de se contenter de l'explication de M. Pais : hégémonie de Syracuse sur toute l'Italie depuis le Phare jusqu'à Sinuessa (pourquoi pas jusqu'à Rome?); pour nous, la tradition nous semble préférable à cette nouvelle hypothèse.

M. Pais attache plus d'importance aux homonymes découverts par lui qu'à la tradition. Beaucoup d'entre eux sont, en effet, remarquables et probants, et nous sommes bien d'avis que, lorsqu'il en fait ressortir la valeur, M. Pais a bien mérité de la critique historique. La théorie est juste en soi, et il faut lui savoir d'autant plus de gré de la défendre si courageusement qu'il se met par là en opposition formelle avec « son ami » M. Beloch, un des érudits qu'il révère le plus, s'il faut en juger d'après les termes d'admiration qu'il lui prodigue. En théorie, M. Beloch ne veut rien savoir des homonymes (*Griech. Gesch.*, Bd. I), quoique, dans la pratique, il ne les dédaigne pas. Mais, sur ce point encore, nous ne pouvons absoudre M. Pais du reproche d'exagération. Si l'on affirme que *Aborigines*, *Abruttium*, *Aprustani*, *Bruttii*, Βρεττίους et Βρεττίους ne sont que des modifications du même mot, et si l'on prétend que le mot Βρεττίους, qui se trouve dans Lykophron, mais qui ne s'y trouve qu'une fois, était « in uso per indicare le popolazioni del centro d'Italia almeno dalla metà del iv secolo, » n'est-on pas fondé à dire qu'il est fait des homonymes un usage quelque peu excessif?

Nous ne sommes pas plus d'accord avec l'auteur sur les conclusion

qu'il tire dans l'appendice IV. Il émet l'opinion que les Étrusques ont été pris par les Grecs débarqués en Étrurie pour des Lydiens, à cause de la « tendenza commune a tutti i coloni greci di chiamare gli indigeni dei paesi ove giungevano con lo stesso nome con il quale distinguevano gli indigeni del paese che essi lasciavano » (p. 451). M. Pais pense que les Phocéens venant de la Lydie ont pour cette raison appelé Lydiens les aborigènes d'Italie (p. 452). Mais cette « tendenza commune, » qui serait bien étrange, demanderait d'abord à être prouvée. La seule preuve que fournisse M. Pais, c'est qu'il y avait en Espagne un peuple appelé les Bebryces, qui aurait, d'après lui, reçu son nom des Phocéens immigrés, qui considéraient le peuple espagnol comme identique aux Bebryces de Mysie. Mais il est à noter que ces Bebryces demeuraient loin des Phocéens et qu'ils sont d'ailleurs un peuple plus mythique qu'historique; comment donc les Phocéens auraient-ils donné aux Ibères précisément le nom de Bebryces? M. Pais dit qu'ils étaient « di stirpe frigia, in altri termini di una gente che abitava il paese limitrofo a Focea. » En réalité, ils passaient pour être, non de race phrygienne, mais thrace, comme les Phrygiens eux-mêmes, et, de plus, la Phrygie est encore éloignée de la Phocée. Comment donc les Phocéens auraient-ils retrouvé justement en Espagne des Bebryces qui premièrement, selon toute probabilité, n'existaient plus à cette époque, qui secondement n'étaient pas des Phrygiens et n'avaient donc rien de commun avec les « indigeni del paese che essi lasciavano? » A notre avis, M. Pais fait donc erreur en parlant d'une « tendenza commune, » et les explications traditionnelles des rapports entre les Étrusques et les Lydiens conservent toute leur valeur. Page 459, M. Pais fait sur le style mycénien une observation que je citerai pour montrer comment il y traite une question purement historique. Il dit : « So bene che alcuni archeologi, sopratutto gli archeologi francesi (v. ad es. il recentissimo e pregevole trattato del Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*. Paris, 1892, I, p. 62 seg.) fissano la durata di questo stile fra il secolo VIII ed il IX, e reputano che questa arte micenea sia stata interrotta dalla invasione dorica che pongono verso il 1104. Tuttavia non sarebbe male che questi archeologi fossero meno creduli rispetto alla cronologia convenzionale, o per lo meno combattessero gli argomenti con i quali il Beloch, nel *Rh. Mus.*, 1890, p. 555 seg., secondo che a me sembra, ha dimostrato esser pura leggenda la pretesa invasione dorica, e che lo stile così detto di Micene durò nel Peloponeso sino al secolo VIII. »

Nous estimons qu'il n'y a pas une différence sensible, en ce qui concerne l'époque, entre l'opinion des archéologues français et celle que professe M. Pais, d'accord avec M. Beloch. Que le style mycénien ait duré jusqu'au IXe ou jusqu'au VIIIe siècle, il ne vaut vraiment pas la peine de disputer là-dessus, puisqu'on ne peut le savoir exactement; ces chiffres reposent sur des suppositions et n'ont pas moins de valeur les uns que les autres. Quant au désir exprimé par M. Pais, que « codesti archeologi » s'occupent d'abord de réfuter l'opinion de M. Beloch au

sujet de la migration dorienne avant d'en exprimer une sur la durée du style mycénien, ce désir est à peine justifié. La théorie de M. Beloch est un paradoxe qui n'a été admis en dehors de M. Pais par aucun érudit de valeur, et nous ne doutons pas que M. Pais lui-même ne renonce bientôt à la défendre. Car, si son esprit critique peut se plaire à nier une tradition, il devra reconnaitre que le principal argument de M. Beloch repose sur ce fait qu'il nie la parenté de deux peuples de même nom, les Doriens de l'Oeta et ceux du Péloponèse (Beloch, *Grisch. Gesch.*, I, 150), et c'est ce fait que M. Pais, le grand promoteur de l'homonymie, ne pourra admettre à la longue.

Il nous resterait à dire bien des choses sur la question de savoir si réellement l'histoire de l'époque antérieure à l'an 500 a des bases aussi fragiles que l'admet M. Pais (pour notre part, nous le nions formellement); sur la part d'authenticité que l'histoire de l'Orient, qui remonte bien plus haut que la tradition grecque, peut ajouter à l'histoire de la Sicile; sur d'autres points encore; mais nous devons borner ici cet article. Nous nous permettrons seulement d'attirer encore l'attention sur le service rendu par l'éditeur, M. Clausen, en fournissant l'abondante bibliographie que l'auteur a eue à sa disposition, et nous terminerons en adressant les plus vifs éloges à M. Pais pour le zèle, la pénétration, les connaissances, la conscience dont il a fait preuve, ainsi que pour le ton courtois, digne d'un esprit cultivé, qu'il a toujours conservé dans la discussion. Nous attendons avec impatience la suite de son ouvrage.

Ad. Holm.

Zur Entstehung des Kurcollegiums, von Dr Reinhold Kirchhœfer. Halle, Kæmmerer, 1893. In-8°, 190 pages.

Il y a déjà longtemps que la question des origines du collège électoral provoque les recherches des érudits. Le nombre des brochures et dissertations que ce grave problème a fait éclore depuis un demi-siècle est considérable. Bien que la lumière ait été faite sur un grand nombre de points, il reste encore beaucoup d'obscurité à dissiper au moins pour la période antérieure à la fameuse bulle d'or de Charles IV qui vint trancher définitivement le débat. Le nouveau travail de M. K., sans avoir la prétention d'épuiser le sujet, nous donne un résumé clair, substantiel, et d'une lecture vraiment utile.

A l'époque carolingienne, l'élection, — dans la mesure où s'applique le principe électif, — emane de tous les grands de l'empire. Bientôt on ne voit intervenir que les représentants de certaines races privilégiées, et puis avec Conrad II on revient à l'idée d'une élection faite par tous les grands. C'est au XIIe siècle seulement qu'on voit se former, mais d'une façon bien confuse, un groupe restreint de princes électeurs. M. K. combat avec raison l'interprétation un peu forcée que Philipps, Ficker et, après eux, Harnack, Weiland et Quidde ont donnée de certains textes, et il essaie de marquer à son tour la portée des élections de 1125 et de 1152.

Ce qui ressort le plus nettement des documents, c'est que, vers le milieu du XIIe siècle, cinq personnages occupent une situation prépondérante : ce sont les archevêques de Mayence et de Cologne, les ducs de Souabe, de Bavière et de Saxe. Quatre autres doivent être placés sur une seconde ligne : l'archevêque de Trèves, les deux ducs de Lorraine et le comte palatin du Rhin. Il faut mettre enfin sur un troisième rang les archevêques de Salzbourg, de Magdebourg et de Brême. Otton de Freysing nous dit bien qu'ils votaient *secundum ordinem*, mais faut-il attacher une importance capitale à l'ordre dans lequel ils votaient? Comment expliquer alors qu'Arnold de Lübeck, en parlant de l'élection d'Otton IV en 1208, fasse voter l'archevêque de Magdebourg avant le duc de Saxe?

Un fait plus grave, c'est l'adjonction du droit électoral aux grandes charges de l'empire (*Erzämter*), qui, au XIIe siècle, n'étaient pas encore devenues héréditaires. C'est au cours de la longue lutte entre Philippe de Souabe et Otton de Brunswick, et sous l'influence de la cour de Rome, que le collège électoral se constitue définitivement, et c'est dans les livres de droit de la première moitié du XIIIe siècle qu'on trouve pour la première fois la théorie nettement formulée. L'*auctor vetus de beneficiis*, qui écrivait vers 1220, exprime cette idée que le roi germanique, lorsqu'il vient demander au pape la confirmation de son élection, doit être accompagné des six princes qui sont les premiers parmi les électeurs. La procédure indiquée par le vieil auteur féodal est exposée plus complètement dans le Miroir de Saxe (rédigé entre 1228 et 1232). Mais M. K. aurait dû essayer de nous dire, — ce qui serait si intéressant pour l'étude qu'il a entreprise, — quelles circonstances ont amené Eike de Repgow à formuler cette théorie, et quel était son but. La théorie qu'il expose a-t-elle été imaginée par lui, comme beaucoup d'historiens le prétendent, ou bien, au contraire, nous fait-il connaître simplement le droit qui était alors en vigueur? Autant de questions sur lesquelles nous sommes imparfaitement renseignés. M. K. ne nous dit rien non plus des circonstances qui favorisèrent bientôt le triomphe complet de cette théorie et n'insiste pas assez sur l'ingérence de la papauté. Il s'est trop exclusivement borné à un commentaire du Miroir de Saxe sans étudier les passages des chroniques ou des diplômes qui eussent pu jeter quelque lumière sur la question.

Le dernier chapitre est consacré à l'histoire du collège électoral depuis 1257. Il nous montre fort bien que, dans cette période troublée qui précéda l'avènement au pouvoir de Rodolphe de Habsbourg, la participation des autres princes à l'élection préparatoire (*Vorwahl*) aussi bien qu'à l'élection proprement dite (*Kur*) perdit toute son importance. Il nous retrace aussi l'histoire des luttes et des compétitions dont la septième voix fut l'occasion, et nous fait le récit, fort intéressant, des prétentions rivales des ducs de Bavière et des rois de Bohême. Il se demande ensuite quelle est la portée de la bulle d'Urbain IV de 1263 et quelle importance il faut attribuer aux mots *qui sunt septem numero*. Le collège électoral s'est, en définitive, formé par la coutume, à la

faveur de circonstances extérieures, et c'est par l'usage aussi qu'il échappa à l'influence de la papauté, dont la bulle d'or de Charles IV ne parlera plus.

Bien que M. K. soit plus attentif à nous faire connaître et à critiquer les opinions de ses prédécesseurs qu'à rajeunir la question par une étude directe et minutieuse des sources, son livre n'en sera pas moins d'une lecture profitable pour tous ceux que préoccupe ce difficile problème de l'histoire constitutionnelle de l'Allemagne. Il les aidera à voir comment les deux idées de transmission héréditaire de la couronne et de droit électif ont, pendant des siècles, réagi l'une sur l'autre, et à mieux comprendre comment le principe électif a fini par triompher.

Georges BLONDEL.

Ein neu nützlich-und lustigs Colloquium von etlichen Reichstags-Puncten, publié par E. GOTHEIN. Leipzig, Duncker et Humblot, 1893. In-8°, CXVII-107 pages.

La fin du XVIe siècle et le commencement du XVIIe correspondent à une époque intéressante dans l'histoire des transformations économiques de l'Allemagne. L'organisation financière, en dépit de vives résistances, y devient de plus en plus « capitalistique, » et on commence, après l'avoir longtemps méconnue, à comprendre toute l'importance du crédit. Malheureusement, on ne distingue pas encore assez les problèmes économiques des problèmes juridiques et on cherche, avec une obstination dont les manifestations très diverses servent à nous faire connaître l'esprit public de cette époque, à les envelopper dans le moule formaliste du droit romain.

M. Gothein, dont nous avons analysé ici même la remarquable *Wirthschaftsgeschichte des Schwarzwaldes,* vient de publier un écrit de polémique, oublié depuis longtemps, très partial, mais très spirituel, et qui est propre à nous donner une idée tout à la fois des conceptions du XVIIe siècle en matière économique et des procédés de polémique employés alors. Il a fait précéder cette publication d'une longue introduction qui permet d'en mieux apprécier l'importance.

Remontant au début du XVIe siècle, il nous montre comment le Reichstag d'Augsbourg de 1500 avait essayé de compléter la réforme de l'empire commencée à Worms cinq ans auparavant. On s'occupa, en effet, d'une réorganisation militaire et financière, et on élabora un projet de règlement de police contenant des idées très généreuses sur les moyens d'assurer le bien-être et la sécurité générale. On étudia aussi la question de l'usure et les moyens de combattre certains dissentiments qui s'étaient élevés entre la théorie et la pratique. Il y avait longtemps sans doute que tous les contrats usuraires étaient prohibés, et que de lourdes amendes frappaient les contrevenants; mais, dans la pratique, on avait tourné la défense, et, sous le couvert de certains con-

trats (tels que les ventes *a remere*), on éludait constamment la loi. La chute de Maximilien Ier et l'insuccès de ses tentatives de réforme administrative empêchèrent les propositions de la diète d'Augsbourg d'aboutir. La question fut reprise en 1530, et on détermina soigneusement ce qui devait être regardé comme contrat usuraire (certaines pratiques permettaient aux créanciers de percevoir jusqu'à 20 %). Un règlement de 1548, qui vint compléter ces premières prohibitions, laisse entrevoir l'influence exercée alors en Allemagne par notre grand jurisconsulte Dumoulin, qui s'y était réfugié. Il était devenu la grande autorité des protestants.

M. Gothein nous montre ensuite comment les dettes qui grevaient la propriété foncière s'accrurent peu à peu depuis la fin du XVIe siècle. Au moment où s'ouvrit la guerre de Trente ans, la situation économique du pays était déplorable, et c'est avec raison qu'on a appelé cette époque le temps des rogneurs et des billonneurs (*Kipper und Wipperzeit*). On fit alors en Allemagne quelque chose d'analogue à ce qui avait été imaginé en France en 1593; les *moratoria* jouèrent un rôle considérable. Un certain nombre de tribunaux reçurent l'ordre de ne condamner les débiteurs qu'au paiement d'une partie des intérêts échus. Le plus curieux de ces *moratoria* est celui qui fut rendu par l'empereur Ferdinand III en 1638 pour la Silésie et la Bohême. Mais les brigandages des troupes et toutes les conséquences d'une guerre sans merci rendirent la détresse épouvantable; des contrées entières furent transformées en véritables solitudes, et les luttes entre les villes et la chevalerie dont le Brandebourg fut le théâtre accrurent encore la misère générale. Le crédit paraît s'être moins développé dans cette partie de l'Allemagne que partout ailleurs.

M. Gothein nous donne enfin quelques détails sur la vie, le rôle et les opinions de plusieurs publicistes et professeurs de ce temps, Tabor de Strasbourg, Rumelin de Tubingue, Marquard de Marbourg, Carpzow, Pflaumer, Manz, Schütz, Karl Mieg, Westermann, etc. Tous ces personnages nous apparaissent en définitive comme des esprits médiocres, et le ton des discussions qui tiennent une si grande place dans leurs écrits n'est pas fait pour nous donner une haute opinion de leur caractère et de leur urbanité. S'il est permis de ne pas s'associer à toutes les appréciations de M. Gothein, il faut, du moins, lui savoir gré d'avoir attiré l'attention et jeté quelque lumière sur un côté peu connu de la littérature allemande du XVIIe siècle.

Georges BLONDEL.

The Marquis d'Argenson, by Arthur OGLE. Londres, Fisher Unwin, 1893. In-8°.

Tout le monde sait que le marquis d'Argenson est un homme original, un écrivain fécond en aperçus, remarquable par la justesse et la

profondeur de quelques-unes de ses vues. Mais son court ministère compromet plutôt qu'il ne sert sa renommée, et la thèse de M. Zévort a prouvé sa faiblesse dans l'exécution même de ses conceptions les plus heureuses. Cependant sa figure a si bien séduit M. Ogle qu'il veut à tout prix le hausser jusqu'au rang de grand ministre et d'homme d'État. Il discute passionnément les reproches justifiés de M. Zévort et de M. le duc de Broglie; non pas qu'il apporte quelque document nouveau, quelque témoignage qui s'impose. Mais il a été conquis, à la lecture du Journal de d'Argenson, et il a « senti qu'un homme ne pouvait agir une année en doctrinaire aveugle et brouillon et penser l'année suivante en homme d'État. » Malgré cette conviction toute personnelle, les plans du marquis en 1745, l'alliance quand même avec la Prusse, l'électeur de Saxe candidat malgré lui à l'empire, Frédéric II chargé de convertir le Saxon récalcitrant, resteront des idées dignes d'inspirer tout au moins l'étonnement. M. Ogle pourrait, avec l'incohérence de la politique française d'alors, plaider les circonstances atténuantes. Mais la maladie d'admiration particulière aux biographes l'emporte si bien qu'il retrouve ici « la tradition de Richelieu » et conclut quelques lignes plus bas que, « stratégiquement, il (d'Argenson) regardait la Silésie comme la plus importante des provinces françaises : il aurait presque préféré sacrifier la Lorraine. » — Quant à déplorer avec M. Ogle que d'Argenson et les idées des *Considérations sur le gouvernement de la France* n'aient pas sauvé le royaume de la Révolution, ce n'est plus là qu'une pure thèse d'école et le roman de l'histoire. Ajoutons cependant que ce livre est écrit d'un style vigoureux, que le personnage est heureusement mis en lumière et défendu avec une chaleur soutenue qui toutefois entraîne çà et là des expressions ambitieuses et de simples phrases à effet. — En résumé, malgré son titre d'étude critique et ses discussions de textes, cet essai se distingue plus par son mérite littéraire que par sa valeur historique.

G. Créhange.

Les Français dans l'Inde. — Dupleix et La Bourdonnais. — Extraits du journal d'Ananda Rangapoullé, par M. J. Vinson. Paris, Leroux, 1894. 1 vol. in-4°.

La *Revue historique* a donné l'année dernière une notice sur un manuscrit tamoul conservé à Pondichéry, les *Mémoires de Rangapoullé*, dont le gouvernement anglais des Indes fait actuellement lever copie, sous les auspices de M. Forrest, l'orientaliste et le savant bien connu.

Par notre précédent compte-rendu, auquel nous renvoyons, on a pu voir l'intérêt majeur que présentent les *Mémoires de Rangapoullé* pour la connaissance des origines européennes de l'Inde. Placé, pendant le milieu du XVIIIe siècle, à portée de tout voir et de tout entendre au gouvernement de Pondichéry, Rangapoullé a entassé dans son *Journal*,

sans la moindre critique, les renseignements de tout ordre parvenus à sa connaissance. Ce manque de discernement n'est pas ce que j'apprécie le moins chez Rangapoullé, car il est l'indice d'une sincérité absolue, et peu m'importe que cette sincérité, due peut-être à une insuffisance d'instruction, soit involontaire! Dans une période où tout le monde parle avec ses passions, je suis heureux de rencontrer un narrateur qui arrive à moi avec ses impressions naïves, et ce sera l'œuvre de la critique de faire le triage utile au milieu du précieux fatras de Rangapoullé.

Au premier aspect, le formidable volume de M. Vinson avait fait naître en moi l'espoir que nous allions, enfin, posséder un aperçu suffisant du *Journal* de Rangapoullé. Disons-le de suite, cet espoir a été déçu. Le gros tome de M. Vinson, démesurément grossi par un procédé de librairie, donne certes d'intéressantes coupures du *Journal,* trop intéressantes, je dirai, car notre curiosité, ainsi mise en éveil, n'est nullement apaisée par les citations qu'on nous mesure trop parcimonieusement. La notice publiée en tête de son travail par M. Vinson vient encore augmenter notre désappointement en nous détaillant tous les trésors enfouis dans l'original. Espérons que le gouvernement des Indes, qui seul peut assumer une tâche de cette importance, ne reculera pas devant la traduction complète, laissant ainsi chacun libre de faire sa sélection au milieu des anecdotes parfois puériles, parfois de majeure importance, compilées par Rangapoullé.

M. Vinson, dans son Avertissement, nous fait l'historique de la découverte des *Mémoires* et nous apprend qu'une plaquette en avait été extraite par M. Laude, ci-devant procureur général à Pondichéry. Elle fut publiée dans notre chef-lieu aux Indes à une date mémorable, le 16 juillet 1870, jour de la déclaration de la guerre et de l'inauguration de la statue de Dupleix. Cette plaquette n'a eu qu'une circulation locale et est actuellement introuvable.

Par M. Vinson, j'apprends en outre l'existence, à la Bibliothèque nationale, département des manuscrits, fonds tamoul, d'une copie du manuscrit original de Rangapoullé. L'existence de cette copie, levée jadis à Pondichéry par l'orientaliste Ariel, m'était inconnue. J'ai travaillé sur le fonds Ariel pour l'histoire du nabab René Madec, que publie cette Revue; mais, ne sachant pas le tamoul, j'ai dû me borner au dépouillement des papiers historiques laissés par Ariel. Cette copie des *Mémoires* n'est pas la pièce la moins importante de sa collection.

M. Vinson signale feu M. Gallois-Monbrun père, de Pondichéry, comme celui qui a attiré l'attention des savants sur le *Journal de Rangapoullé.* J'ai vu en effet, pendant que j'habitais Pondichéry, des indices qui concordent absolument avec cette donnée.

Je ne puis mieux conclure qu'en répétant à nouveau le désir de voir une traduction intégrale mettre les *Mémoires* à la complète disposition des curieux. M. Vinson remarque, entre autres choses, et avec juste raison, qu'ils nous montrent un Dupleix inconnu, le Dupleix homme

d'affaires et le Dupleix intime, très différent du nabab d'apothéose reçu actuellement par l'histoire, et personnifié dans le monument théâtral de Pondichéry. Si le *Journal* est intégralement publié, nous lui devrons, à coup sûr, beaucoup d'autres remarques analogues.

Émile Barbé.

Dr Hanns Schlitter. **Die Reise des Papstes Pius VI nach Wien und sein Aufenthalt daselbst**; ein Beitrag zur Geschichte der Beziehungen Josefs II zur rœmischen Curie. Wien, Tempsky, 1892. In-8°, XIX-239 pages. (Fontes rerum austriacarum; vol. XLVII, 1re moitié : Diplomata et acta.)

Nous ne connaissions pas bien jusqu'à présent les circonstances du célèbre voyage que Pie VI fit à Vienne en 1782, dans l'espoir d'obtenir de Joseph II l'abrogation de ses lois religieuses, ou tout au moins la modification de certains décrets plus particulièrement contraires aux vues de la Curie. On n'ignorait pas que la démarche tentée par le Pape était demeurée vaine, mais le secret de ses nombreux entretiens avec l'empereur n'avait guère transpiré, et les écrits du temps ne contiennent presque rien de précis sur cet épisode intéressant du Joséphisme. L'empereur a tenu un Journal pour son frère Léopold de Toscane, mais, s'il y parle assez longuement des fêtes et des cérémonies qui marquèrent le séjour de Pie VI dans sa capitale, il ne donne généralement de ses entretiens avec le Pape que les conclusions[1]. D'ailleurs, on peut se demander s'il possède bien toute l'impartialité désirable pour rendre un compte exact de discussions délicates, sur des questions brûlantes entre toutes, où son amour-propre et son autorité sont en jeu.

M. Schlitter a donc fait chose très utile en publiant le Journal de Dini, premier maitre des cérémonies de la cour pontificale, qui accompagna son maitre à Vienne en 1782[2]. Dini rapporte jusque dans les plus infimes détails tout ce qui concerne le cérémonial et, ce qui est autrement intéressant, il tient note jour par jour de ce que le Pape lui confie relativement aux graves intérêts qui se débattent. Nous avons donc maintenant, en regard de la version impériale des lettres à Léopold, la version pontificale du majordome romain.

M. Schlitter ne s'est pas borné à transcrire le texte de Dini; il en a donné un savant commentaire, fruit de patientes recherches dans les archives, tant à Rome qu'à Vienne. Les papiers de la cour pontificale ne lui ont rien fourni de particulièrement important : en effet, le Pape, tant qu'il

1. Alfred von Arneth, *Joseph II und Leopold von Toscana. Ihr Brief-Wechsel*. Vienne, 1892, 2 vol. in-8°, p. 87-105.

2. Ce Journal est conservé aux archives du Vatican dans la collection dite *des maîtres de cérémonies*.

demeura sur le territoire de l'Empire, n'envoya aucun écrit au collège des cardinaux, et la correspondance du nonce Garampi avec le secrétaire d'État Pallavicini est loin d'être complète. L'exploration a été plus fructueuse à Vienne : l'éditeur y a trouvé des lettres du Pape, de l'empereur et du nonce à Kaunitz, de Cobenzl et de Brunati[1] à l'empereur, et surtout les mémoires dans lesquels Kaunitz et Cobenzl discutent avec le souverain les termes des réponses qui seront faites aux revendications pontificales. Enfin il y a des rapports de diplomates étrangers à leurs gouvernements qui éclairent la question d'un jour nouveau[2]. Nous connaissons donc aujourd'hui par le menu l'histoire de cette longue et délicate négociation, et nous y trouvons bien des choses inédites. C'est ainsi, par exemple, que nous voyons Kaunitz conseillant instamment à son souverain de décliner la visite du pape, et l'empereur, au contraire, désireux de voir Pie VI et de s'entretenir avec lui sur l'objet de leurs dissidences. N'ayant pu l'emporter sur ce point, le chancelier insiste pour que, dans ses rapports avec la Curie, l'empereur se montre raide[3]. Joseph est d'un avis tout opposé; il manifeste des sentiments pleins d'élévation et de noblesse, un profond respect pour la personne du pontife, mais il entend n'abdiquer en rien ce qu'il considère comme les droits de sa couronne. Voici un exemple intéressant de sa susceptibilité en cette matière : Pie VI, avant de quitter Rome, avait confié à ses cardinaux, sous le sceau du secret, son intention de profiter des cérémonies du jeudi saint pour exposer ses griefs à l'assemblée des fidèles, en présence de l'empereur. Celui-ci, mis au courant par une indiscrétion, chargea l'archevêque de Vienne de faire savoir au Pape que, s'il donnait suite à ce projet, lui Joseph prendrait immédiatement la parole pour le réfuter, sans souci du scandale que cette scène ferait naître dans la cathédrale.

Les négociations devaient porter notamment sur l'édit de tolérance, sur la question des couvents et sur la juridiction épiscopale. L'empereur, bien décidé à ne faire sur ces trois points aucune concession sérieuse, se montrait plein de courtoisie dans les discussions, mais se dérobait[4]. Il tenait cependant beaucoup à sauvegarder les apparences et, pour que le peuple le crût en accord complet avec le chef de l'Église, il entourait publiquement celui-ci d'hommages et d'égards de tout genre. Pie VI démêla bientôt les secrètes pensées de son hôte, rompit les conférences et fit ostensiblement ses préparatifs de départ. Joseph, déconcerté, — c'est Dini qui parle, — protesta de sa bonne volonté, et pria le Pape de consentir à un

1. Abbé joséphiste qui gérait temporairement l'ambassade impériale à Rome.
2. Notamment ceux de Bernis à Breteuil et de Foscarini au sénat de Venise.
3. « *Schroff*. »
4. Les ministres avaient proposé d'abord que les négociations se fissent exclusivement par écrit; ils craignaient que l'éloquence bien connue de Pie VI, qu'on appelait en Italie *il persuasore*, ne parvînt à changer les dispositions de leur souverain.

débat plus approfondi, « dans l'intérêt de l'Église[1]. » Pie VI céda. Il avait compris que la résistance venait surtout de Kaunitz, et il s'efforça de ramener l'opiniâtre homme d'État à des idées plus conciliantes. Il poussa l'abnégation jusqu'à lui faire visite le premier, malgré les protestations des prélats de sa suite, qui considéraient Kaunitz comme « le pire ennemi de l'Église. » Il le traita avec une considération marquée et sollicita ses bons offices pour arriver à une solution satisfaisante. Le chancelier accueillit ces avances gracieuses avec une raideur extrême et se borna à déclarer « qu'il n'y pouvait rien. »

Cependant les conférences se prolongeaient sans amener de résultats, et les Viennois, auprès de qui Pie VI était devenu rapidement populaire[2], murmuraient contre le gouvernement. L'empereur, voulant plus que jamais donner le change au public et faire croire que le bon accord régnait entre les deux pouvoirs, pria le Pape de remettre lui-même la barrette aux cardinaux Firmian et Batthyani, récemment préconisés. Pie VI consentit et communiqua à Joseph le discours qu'il voulait prononcer dans cette cérémonie. Il y louait la fastueuse hospitalité du souverain, son dévouement aux affaires publiques, et la piété du peuple autrichien. L'empereur lui fit insinuer par le cardinal Migazzi qu'il lui serait agréable d'entendre aussi faire l'éloge de son zèle religieux. Le Pape aurait répondu d'abord qu'il ne pouvait louer la piété d'un prince dont les actes tendaient à la ruine de l'Église; toutefois, sur les instances du cardinal, il consentit à le faire, espérant que cette condescendance disposerait l'empereur à plus de souplesse. L'allocution, ainsi modifiée à la grande joie de Joseph[3], fut reproduite par tous les journaux et distribuée à des milliers d'exemplaires. Cependant cela n'empêcha pas les ambassadeurs de faire connaître à leurs gouvernements les choses telles qu'elles s'étaient réellement passées. Pie VI déclara, du reste, lui-même à l'envoyé de la république de Venise que Joseph II ne lui avait proposé que des modifications dérisoires à ses décrets, que son voyage à Vienne avait été infructueux, mais que sa conscience ne lui reprochait rien.

L'espoir du pontife était donc déçu, et il repartit bientôt pour ses États. L'empereur voulut lui donner une marque personnelle d'amitié

1. Rien de tout cela n'est rapporté dans la correspondance de l'empereur avec son frère Léopold.

2. « Il y avait un enthousiasme ridicule, qui avait gagné surtout les femmes » (*Jos. II und Leop. v. T.*, I, 103).

3. « Je vous joins ici l'allocution en latin que le Pape a tenue, et vous me ferez plaisir de la faire insérer dans la *Gazette de Florence* et de la rendre publique. Quant aux points essentiels, vous aurez vu par mes réponses qu'il a obtenu peu de chose, et moi j'en ai obtenu cette espèce de déclaration publique qui m'était nécessaire pour l'enthousiasme qu'il avait causé dans toute l'Europe » (*Jos. II und Leop. v. T.*, I, 104). — Détail piquant que nous apprend Dini : lorsque parvinrent à Rome les journaux portant le texte du discours pontifical, le sacré-collège les fit saisir; il se refusait à croire que Pie VI eût tenu un pareil langage.

et conféra à son neveu préféré, Louis Onesti-Braschi, la dignité de prince du Saint-Empire. S'il faut en croire Dini, Pie VI aurait rendu le diplôme d'anoblissement[1] : il était venu à Vienne, disait-il, pour défendre les droits de l'Église, et nullement en vue d'obtenir des avantages et des honneurs pour sa famille. Le moment, du reste, lui semblait mal choisi, car les négociations n'avaient pas abouti à un résultat qui justifiât pareil cadeau.

Sur ce point capital les deux témoignages sont donc d'accord : le voyage à Vienne n'a aucunement réalisé les espérances dont le souverain pontife s'était bercé, et celui-ci ne s'est fait aucune illusion à ce sujet. Le Journal du maître des cérémonies ne parle pas autrement que la correspondance de l'empereur.

Et pourtant, quand le Pape fut arrivé à Venise, il changea de langage : il déclara que le succès avait dépassé ses prévisions, qu'il avait eu gain de cause en matière de tolérance, de dispenses de mariage, etc. Les partisans de la Curie triomphèrent, mais leur joie fut de courte durée : rentré à Rome, Pie VI évita de parler de son séjour à Vienne[2] et donna aux évêques les dispenses nécessaires pour qu'ils pussent obéir aux décrets impériaux. Quelques années plus tard, la Révolution française devait lui donner des soucis plus graves encore.

Ce bref résumé permet de se rendre compte de l'importance de la publication faite par M. Schlitter. On ne pourra désormais traiter la question du Joséphisme sans y recourir. D'autre part, l'auteur s'est soigneusement abstenu de toute déclamation, et son livre présente l'objectivité requise d'une œuvre scientifique.

Eugène Hubert.

Secret Service under Pitt, by W. J. Fitzpatrick, F. S. A. Londres, Longmans, 1892. 1 vol. in-8°, x-390 pages[3].

Dans une tour du château de Dublin, on voyait récemment encore, abandonnés en un coin à la poussière et à la rouille qui rongeait leurs ferrures, deux coffres protégés contre l'indiscrétion du public par une

1. Cette assertion de Dini ne cadre pas avec ce qu'écrit l'empereur à Léopold : « J'ai créé prince de l'Empire son neveu Onesti; il a accepté avec reconnaissance cette faveur, mais il m'a prié de différer l'envoi du diplôme, craignant la satire (*sic*) » (*Jos. II und Leop. v. T.*, I, 103).

2. Au consistoire qui suivit sa rentrée, il se loua beaucoup de l'accueil qu'il avait reçu à Vienne, mais il ne donna aucun détail sur les négociations qu'il avait poursuivies.

3. Il a déjà paru une seconde édition de cet ouvrage, revue et corrigée. Nous ne l'avons pas sous les yeux; mais nous croyons, dès lors, inutile de relever ici les fautes insignifiantes que les critiques ont signalées dans la première édition, et qui portent principalement sur les choses de France, — comme le nom de Marie-Thérèse pour Marie-Louise, femme de Napoléon Ier (p. 30), etc.

bande de papier jaunie avec ces mots : « Défense d'ouvrir, secrets d'État; » *Not to be opened, secret and confidential* (p. VII-VIII). Aujourd'hui pourtant, les secrets ne durent guère, et l'irrespectueuse curiosité des chercheurs d'inédit ne pouvait tarder à violer le scel mystérieux. Mais, sitôt obtenue l'autorisation d'entr'ouvrir les paperasses menaçantes, il s'en échappa toute sorte d'histoires d'hommes masqués, d'entrevues nocturnes, d'enlèvements, de trahisons, de pendaisons, assez d'aventures improbables, en un mot, pour défrayer deux générations de romancières à la façon de Mrs. Radcliffe ou de Miss Braddon. Et l'éclat qui s'en est suivi justifie la circonspecte interdiction des gouvernements antérieurs. Ce n'est pas que tout fût inconnu jusqu'alors dans cette étrange et lamentable chronique, où le comique se mêle à l'odieux dans des proportions inouïes. Le livre des dépenses secrètes du gouvernement d'Irlande pour l'époque du *Home Rule*, dont il est ici question, avait été vendu comme vieux papier (p. 9); et certains autographes compromettants avaient passé de temps à autre sous le marteau du commissaire-priseur (p. 177). Les historiens, de leur côté, par des voies qui leur étaient personnelles, avaient obtenu des aperçus désobligeants sur la sincérité de quelques « Immortels » illustres parmi les défenseurs de l'Irlande. M. Froude avait même soulevé les premiers scandales en révélant des défaillances que leurs auteurs croyaient dissimulées jusqu'à l'heure du Dernier Jugement. Mais ni lui ni ses prédécesseurs n'avaient eu connaissance des pièces décisives que l'on vient d'étaler au grand jour. Seul, M. Lecky, dans les derniers volumes de son *Angleterre au XVIIIe siècle*, s'en était servi pour rectifier une ou deux légendes fragiles. Il était réservé à M. Fitzpatrick de nous édifier pleinement, non point sur le service complet des informations secrètes du ministère de Pitt, — le titre de son livre est trop absolu, — mais sur l'espionnage en Irlande pendant la période troublée qui a précédé et suivi l'union parlementaire de l'île avec la Grande-Bretagne. Bien entendu, M. F. s'est servi d'une quantité de documents autres que ceux des coffres inviolés, dont le contenu va de 1795 à 1805. Il s'est fait une spécialité de ces recherches souterraines où il est passé maître[1]; et, depuis trente ans bientôt, nous lui devons l'édifiante biographie d'un entrepreneur d'espionnage de l'époque, Francis Higgins, dit « le faux Squire[2]. » Outre les renseignements d'archives, il a d'ailleurs recueilli des derniers survivants de cet âge héroïque des dépositions orales ou par lettres qui

1. Il avait eu d'abord l'idée d'intituler son livre : « Lanterne pour éclairer un sombre corridor, avec la clé de la Chambre aux secrets. » *A Lanthorn through some dark passages, with a key to Secret Chambers;* mais il a eu le bon esprit de renoncer à ce titre trop ingénieux. — M. J. T. Gilbert vient de publier, à petit nombre d'exemplaires, quelques-uns des documents analysés ou signalés par M. F. (*Documents relating to Ireland*, 1795-1804. Dublin, Dollard, 1893).

2. *The Sham Squire, and the Informers of* 1798, 3e éd., revue et augmentée. Dublin, 1868.

rendent ses livres indispensables à consulter. Il excelle à dépister un traître sous ses interminables déguisements, faux-fuyants, pseudonymes, anonymes. Il y prend le plaisir que d'autres trouvent à chasser le renard; et l'on peut dire, puisqu'il éveille de lui-même cette comparaison (p. VIII), qu'une fois aux prises avec sa victime il la tient et la « coiffe » avec la curieuse obstination d'un *fox-terrier*. Son livre n'est pas écrit, même pas composé, et ne se recommande guère au lecteur indolent. Mais, à le construire dans les règles, il eût perdu, nous déclare-t-il, un temps précieux, mieux employé à poursuivre ses fouilles. Du reste, en nous livrant ses notes, comme un juge d'instruction son dossier au ministère public, sans en excepter les plus menus détails, relevés avec le scrupule d'un Boswell [1], il nous présente en un même volume ses personnages sous une multitude d'angles qui leur donnent un relief plein de vie. Nous ne pouvons malheureusement qu'indiquer le rare intérêt de l'ouvrage et donner au nom des principaux traîtres, dont la plupart ont à la fois trahi la France et l'Irlande, la juste notoriété qu'ils se sont efforcés de fuir jusqu'à leurs derniers moments.

Voici d'abord Samuel Turner, avocat, mort, comme presque tous les « indicateurs » de son espèce, en odeur de sainteté patriotique et intransigeante. Turner n'est autre que l'inconnu qui vint, un soir d'octobre 1797, dans un attirail mélodramatique, — chapeau rabattu, noir manteau, — frapper à la porte de lord Downshire pour offrir ses services au cabinet de Pitt. On soupçonne qu'il n'en était pas à son début et qu'il avait pu contribuer incidemment à faire échouer la descente de Hoche l'année précédente (p. 54-59). Quoi qu'il en soit, c'est en cherchant à l'identifier, malgré ses ruses pour esquiver les révélations, que M. Fitzpatrick a réuni les meilleurs éléments de son livre (p. V). Turner établit son quartier général à Hambourg, centre de l'émigration irlandaise. Là, solidement installé dans la confiance générale, il jouissait d'intimités qui lui permettaient de surveiller toute la correspondance de lady Edward Fitzgerald, — la célèbre Paméla de Mme de Genlis — et de pénétrer à son gré dans le cabinet de Reinhardt, notre chargé d'affaires. En relation directe avec Hoche, Talleyrand, on le voit brouiller toutes les cartes, mettre aux prises les émigrés stupéfaits d'être éventés à chaque pas, les jeter dans une crise de soupçons mutuels et livrer ses amis fidèles à l'Angleterre, qui les pendait, en apparence sans motifs plausibles, mais sur un ensemble de données occultes dont nul, hors des coulisses, ne pouvait percer le secret, — témoin le cas du P. O' Coigly (p. 21). Turner a-t-il esquivé jusqu'au bout la vengeance de ses victimes? Il est certain qu'aucune ombre d'accusation ne s'était, jusqu'à ces derniers temps, élevée contre lui. Mais il disparaît de la scène aussi mystérieusement qu'il y était entré. Un jour, vers 1815, il doit se battre en duel dans l'île de Man. Pendant les préparatifs de la

1. La comparaison est de l'*Athenæum*, n° 1649, p. 744.

rencontre, la balle échappe par mégarde (le coup n'avait-il pas été prémédité ?) au pistolet de son adversaire et lui brise le crâne (p. 104).

Après Turner, M. Fitzpatrick nous démasque Francis Magan, avocat aussi, auteur de la dénonciation qui jeta dans les mains des autorités anglaises lord Edward Fitzgerald, quatre jours avant la date fixée pour l'insurrection de mai 1798. Lord Edward, traqué par la police, devait se réfugier sous le toit de Magan, qui prit soin de le faire arrêter d'avance au dehors pour diminuer les chances de soupçon. Magan mourut en 1843, laissant la réputation d'un parfait gentleman, austère, peu facile d'accueil et d'une impeccable respectabilité. Mais on ne lira pas sans impression la description de cette maison inhospitalière, transformée en taudis, où il a vécu ses dernières années avec sa sœur, thésaurisant son or, dans la double transe perpétuelle du vol et d'une révélation brutale qui fit éclater son déshonneur à tous les yeux (p. 149-152).

Passons sur Thomas Collins, le marchand de soieries, et sur Phillips, le prêtre interdit, pour arriver à un maître fourbe, troisième avocat[1], Léonard Mac Nally, tribun ardent, violent évocateur à la barre du tribunal des libertés de l'Irlande, qui avait la rare impudeur de communiquer sous main au ministère public les confidences et les plans de défense de ses clients. Même sous la Terreur, en France, je ne sais si l'on a vu un autre exemple de cette entente cordiale, mais stupéfiante, entre le défenseur et l'accusateur pour envoyer les victimes au bourreau. Mac Nally était un duelliste émérite. Il avait eu la main mutilée. Mais « il lui restait, » disait-il, « le pouce et l'index pour tirer le nez de quiconque se mêlerait de ses affaires. » M. Fitzpatrick, on le comprend, se félicite d'en pouvoir maintenant parler à son aise sans courir le risque palpitant de lui donner prise (p. 183, 206)[2].

Finalement, la découverte des relations du P. Arthur O'Leary, franciscain, avec le trésorier des fonds secrets, a été la dernière goutte d'amertume dans le calice de l'Irlande patriote. Ses enfants s'en sont émus douloureusement jusqu'en Australie (p. 212-213). Prédicateur célèbre, publiciste émérite, ami intime de Burke, admiré de tous les

1. On regrette d'avoir à constater que le gouvernement d'alors recrutait ses indicateurs dans la classe supérieure et intelligente. Jamais le populaire ne se prêtait à la trahison. Aussi l'insurrection de Robert Emmet prit-elle les autorités au dépourvu, les conspirateurs appartenant surtout à la classe ouvrière (p. 98-99, 121, 188).

2. On peut se demander si Mac Nally, tout en servant l'Angleterre moyennant finances, n'eût pas été satisfait de voir l'Irlande arriver quand même à ses fins. Il avait trop d'esprit pour ne pas sentir la vérité de ce qu'il disait lui-même avec un sourire significatif : « Le peuple commence à lire. Ceux qui ne savent pas lire se font faire la lecture des livres et des journaux. Après avoir lu, on réfléchira ; et l'on ne réfléchira pas longtemps sans se déterminer à l'action » (p. 201). — Mac Nally se convertit au catholicisme sur son lit de mort ; et, comme sa femme hésitait à laisser monter le prêtre : « Hé ! lui dit son fils, ne pouvez-vous le laisser aller au diable comme bon lui semble ? » (p. 209).

partis, pleuré de tout son peuple à sa mort, en 1802, le P. O'Leary a joué un rôle sans doute moins répréhensible que celui des pourvoyeurs de gibet, mais non moins double et guère moins hypocrite, en somme, puisqu'il s'était mis aux gages du gouvernement pour lancer l'Irlande dans la voie de la soumission et détruire la politique de ses rêves. Il a travaillé, soit dit à sa décharge, au triomphe de l'ordre et de la paix, mais il s'est employé à des manœuvres, à des diversions, à des intrigues diplomatiques contre la France et l'Espagne, qui ne convenaient ni à son caractère, ni à sa réputation, ni à la confiance pieuse dont on l'honorait.

Le livre de M. Fitzpatrick ne servira pas seulement, comme l'auteur s'en flatte, à faciliter la lecture des grands ouvrages déjà publiés en Angleterre, notamment la correspondance des lords Wellington, Cornwallis et Castlereagh. Il donnera fort à réfléchir sur les destinées de l'Irlande si l'on abandonne l'île d'Émeraude à sa fantaisie séparatiste. Et de plus, en ce qui nous concerne, il éclaire bizarrement certains dessous de la politique française au commencement du siècle. Si Bonaparte a commis la faute, qu'il se reprocha plus tard, d'aller courir l'aventure d'Égypte au lieu de descendre en Irlande, l'erreur s'explique naturellement par le décousu calculé des renseignements que fournissaient au Directoire les faux émigrés comme Turner, et par l'échec des tentatives de Hoche et de Humbert, dont le gouvernement anglais savait tous les secrets avant qu'on mît à la voile[1]. L'affaire du duc d'Enghien se justifiait, aux yeux du premier consul, par l'exemple de l'Angleterre même qui avait enlevé six ans auparavant, sur les quais de Hambourg, un Irlandais devenu général au service de la France, Napper Tandy. Enfin, n'a-t-on point la clef de quelques défaillances étranges chez les agents de notre politique quand on sait que l'or « de Pitt et de Cobourg » n'était rien moins qu'une chimère et que des gens comme Barthélemy et Pichegru sont vivement soupçonnés, — je n'ose dire convaincus, — d'en avoir accepté leur part? Les historiens français ne sauraient trop ici tenir compte des indications que leur offre M. Fitzpatrick.

Quant à la morale de ce livre, — car la question morale se pose machinalement dans l'esprit du lecteur, — elle est, il faut le dire,

1. Le gouvernement français se trompait sur le nombre des marins irlandais qui servaient dans la flotte anglaise, et M. F. montre que Wolfe Tone l'exagérait outrageusement dans ses conversations avec Carnot (p. 113-114). Il est vrai que le Directoire avait d'autres moyens d'information, si l'on en juge par ce passage du rapport de Talleyrand : « La flotte de l'amiral Nelson, par exemple, a ses équipages composés presque entièrement d'Irlandais. *Je tiens ce fait du ministre d'Espagne.* » Cf. Pallain, *le Ministère de Talleyrand sous le Directoire*, p. 295. Mais l'ambassade d'Espagne, à Londres, était elle-même desservie par des agents irlandais, comme son aumônier, le Dr Hussey, qui aurait joué d'ailleurs, paraît-il, un rôle assez important, quoique peu connu en France, dans la conclusion du concordat de 1801 (p. 33, 265, 284).

désastreusement pessimiste. Ces tristes héros sont tous morts environnés de prestige[1], salués comme des martyrs, quoique laissant à leurs héritiers une fortune incompréhensible, mais aussi respectable par le chiffre que respectée dans ses origines discrètes[2]. Il ne faut donc pas s'étonner que l'espionnage continue de fleurir en Irlande. Les ministères whigs en Angleterre ont eu beau se piquer de puritanisme sous ce rapport, l'espionnage leur a toujours été aussi nécessaire pour se préserver des insurrections que le service des *détectives* policiers pour garder les citoyens du vol et de l'assassinat. On assure même que le récent ministère Gladstone, après d'énergiques protestations contraires, a suivi les voies de ses prédécesseurs. M. Asquith et M. Morley se servant d'espions à leur tour : le mal, décidément, est incurable. C'est le dernier mot de la comédie[3].

H. P.

Wiehr (Ernst). **Napoleon und Bernadotte im Herbstfeldzuge 1813.** Berlin, 1893. In-8°, XII-496 pages.

« Le faux patriote seul se plaindra de l'objectivité historique qui rend pleine justice à l'étranger comme à l'enfant du pays et qui, avec une parfaite impartialité, reconnaît ses qualités et la part qu'il a prise aux succès de la patrie. » C'est en ces termes heureux que, dans la préface

1. Le capitaine Armstrong, agent anglais, dont les dénonciations s'étaient courageusement produites au grand jour, est demeuré jusqu'à sa mort, en 1858, au milieu des Irlandais, qui ont fini par lui témoigner une réelle affection, et l'on a vu des réfractaires endurcis faire pieusement cortège à ses funérailles (p. 333-334).

2. Higgins a laissé un million de fortune; Magan, 350,000 francs, toutes ses dettes réglées. Le gouvernement anglais paie royalement ses espions en vertu d'un raisonnement très pratique : avec 10,000 livres sterling on peut acheter bien des consciences, tandis qu'on entretiendrait à peine un régiment en cas de guerre. Aussi peut-on s'étonner de la modicité des prétentions de Turner, qui se contenta de 500 livres, de temps à autre, pendant son activité de service, et d'une pension de retraite de 300 livres, — alors qu'on avait mis 100,000 livres (2,500,000 fr.) à la disposition des autorités pour acheter les « indications » bien moindres d'un nommé Reynolds. Il est vrai que ce dernier, ignorant sa valeur marchande, se vendit malheureusement pour une somme très inférieure.

3. « Les temps sont changés. Aujourd'hui la trahison est inconnue en Irlande... Il n'y a plus d'indicateurs, parce qu'il n'y a plus d'indications intéressantes à acheter. » *Edinburgh Review*, juillet 1892, p. 85. — « M. Asquith s'est acquis sa réputation en défendant devant les tribunaux des gens accusés de tenir tête à la police. Or, M. Asquith n'était pas depuis six mois au ministère de l'intérieur que ses discours trahissaient clairement qu'il se servait de renseignements d'agents secrets, autrement dit d'espions politiques... M. Morley est également contraint, en ce moment, d'employer ces « ressources de la civilisation » pour pénétrer le caractère de l'association défensive de l'Ulster, et pour la refréner au besoin. » *Quarterly Review*, juillet 1893, p. 236.

de son livre, M. Wiehr caractérise sa manière d'envisager la tâche de l'historien. Lui, Allemand, se propose de rendre justice à deux Français, à Napoléon Ier et surtout à Bernadotte, en établissant la vérité historique sur les événements qui se passaient à l'armée du Nord pendant les mois d'août et de septembre 1813. Il lui fallait un certain courage pour se montrer équitable, surtout envers le prince royal de Suède, qui, depuis quatre-vingts ans, a été dépeint par la tradition généralement admise en Allemagne comme ayant intentionnellement trahi la cause à laquelle il s'était lié comme chef d'État et qu'il devait soutenir en sa qualité de général d'armée. Des études approfondies aux archives de Berlin et de Paris ont mis M. Wiehr à même de modifier considérablement cette manière de voir.

Ce n'est que dans le premier chapitre que l'auteur s'occupe de l'empereur ; le reste de l'ouvrage est consacré à Bernadotte.

Pendant longtemps, la mode a été de critiquer Napoléon, non seulement quant à son caractère, où certes il y aura toujours beaucoup à redire, mais encore quant à son génie militaire. Entre autres, on avait prétendu que l'offensive commandée par lui, d'abord à Oudinot et ensuite à Ney, contre l'armée alliée du Nord, avait été contraire à tous les principes stratégiques et explicable seulement par la haine que l'empereur portait à Bernadotte ou, tout au plus, par le désir de frapper les imaginations par la prise de Berlin. Thiers lui-même voit dans cette expédition un sacrifice que le grand capitaine aurait fait à une politique extravagante et désastreuse. M. Wiehr prouve, au contraire, que Napoléon exécutait ici un dessein admirable. Il désirait rejeter les alliés derrière l'Oder, écraser ainsi les levées patriotiques en Prusse, amener les Russes à se retirer vers leur propre pays, tenir en échec les Autrichiens par une forte position autour de Dresde et arriver ainsi à dissoudre la coalition redoutable qui s'était formée contre lui. A ce point de vue, la mission du corps de Davout dans le Mecklembourg s'explique parfaitement : il avait à couper la retraite aux ennemis battus par Oudinot, arriver avant eux sur l'Oder inférieur, les anéantir ; Girard et Dombrowski devaient maintenir les communications entre Oudinot et Davout. La réunion de ces différents corps ne devait avoir lieu que sur l'Oder même. On pourrait objecter à cette opération qu'elle menait l'armée française trop loin de sa base naturelle d'opérations, la France. Mais l'empereur répondait d'avance à ce blâme par cette idée indubitablement juste : on ne coupe pas les communications à une armée victorieuse de 400,000 hommes s'appuyant sur un groupe de places fortes et sur un fleuve tel que l'Elbe.

Ce fut donc un magnifique projet. Pourquoi a-t-il échoué? Parce que Napoléon évaluait trop bas le chiffre et la qualité des troupes prussiennes réunies sous les ordres de Charles-Jean de Suède. Ajoutons que l'activité infatigable de Blücher et la défaite inopinée de Kulm empêchèrent l'empereur de se jeter lui-même sur l'armée du Nord, comme il se l'était proposé.

La légende accusant de trahison le prince de Suède s'est formée dès l'époque même des événements auxquels elle se rattache. Humilié dans son orgueil patriotique par les terribles revers de 1806, le peuple prussien aspirait à les faire oublier par de grands faits militaires. Or, sur les autres théâtres de la guerre, ses troupes étaient mêlées aux Russes, aux Autrichiens; seule, l'armée du Nord n'était composée, dans sa grande majorité, que de soldats prussiens. Instinctivement, on cherchait à leur attribuer tout le mérite des victoires de Grossbeeren, de Hagelberg et de Dennewitz. A cet effet, le prince français qui les commandait devait être écarté et les généraux prussiens devaient obtenir la double gloire d'avoir vaincu à la fois des ennemis plus forts en nombre et leur propre général en chef, adversaire secret et pour cela même le plus dangereux.

Coup sur coup, toutes les parties de cette tradition sont anéanties par les preuves irréfutables et par l'argumentation serrée de M. Wiehr. Il démontre qu'au moment où les hostilités recommencèrent, après l'armistice, le 17 août 1813, la situation du prince était très difficile, de nature à lui interdire toute offensive contre l'ennemi, et que Bülow, en la demandant, se basait sur une appréciation erronée des forces françaises. Jamais Bernadotte n'a songé à abandonner Berlin sans une bataille, laquelle, au contraire, il avait toujours l'intention de livrer, comme le montrent les ordres qu'il donna aux généraux prussiens. Il n'est pas moins faux qu'il leur ait commandé d'interrompre la bataille de Grossbeeren et de se retirer jusqu'aux portes de la capitale. Une telle indication ne repose que sur les mémoires du major Reiche, écrits trente ans après les événements, à une époque où la légende était déjà considérée comme parole d'évangile. La vérité est que, dès la veille, Bernadotte avait commandé une attaque générale des corps prussiens contre l'armée d'Oudinot. Ce ne fut pas sa faute si, après la victoire, Bülow n'a pas poursuivi l'ennemi avec toute la vigueur désirable.

De même que la bataille de Grossbeeren par Bülow, le combat de Hagelberg (27 août) fut livré par le général Hirschfeld sur l'ordre du prince. Les chiffres indubitables cités par l'auteur prouvent que les Français n'y avaient pas la supériorité du nombre, comme la tradition le veut, mais qu'ils étaient seulement 9,000 au plus contre 12,000 Prussiens et 4,000 Cosaques. Il n'est pas vrai non plus qu'ils aient succombé par milliers sous les crosses de fusil de la *Landwehr;* il n'y a que trente ou trente-cinq Français que l'on ait trouvés tués de cette manière. La lutte, très acharnée, prit fin plutôt par le grand nombre des alliés que par leurs mérites ou par les fautes des Français. Seulement, M. Wiehr se trompe en n'évaluant les pertes de ceux-ci qu'à 4,000 hommes; elles étaient de 5,300 à peu près, surtout à cause de la poursuite vigoureuse et meurtrière des Cosaques.

L'on a amèrement reproché à Bernadotte de ne pas avoir suivi le conseil de Bülow qui, après Grossbeeren, voulait, ou qu'on passât l'Elbe, ou qu'on attaquât le camp français établi sous les remparts de Witten-

berg. L'auteur prouve que chacune des deux opérations était impossible et n'aurait amené qu'un désastre. Le prince Charles-Jean avait parfaitement raison d'attendre que l'ennemi sortit de sa position inexpugnable pour tomber alors sur lui. Bientôt, ce moment arriva. Ney fut placé à la tête de l'armée française et reçut l'ordre de reprendre la tentative d'Oudinot. La défaite que Ney subit à Dennewitz le 6 septembre n'est pas imputable à des fautes de détail commises par lui, mais à l'espoir impossible qu'il nourrissait de pouvoir détruire le corps prussien de Tauentzien avant l'arrivée des autres troupes alliées, pour pouvoir alors continuer sa marche de Berlin par la route la plus rapide. M. Wiehr constate qu'à Dennewitz les Prussiens n'ont pas lutté, comme on l'a prétendu, avec 45,000 hommes contre 58,000, mais bien avec 49,000 contre 38,000, et que le prince de Suède arriva encore à temps avec ses Russes et avec ses Suédois pour rendre la victoire certaine, même si les Prussiens avaient été repoussés par le maréchal.

Tout cela nous paraît irréfutable. Cependant, nous croyons que le zèle de M. Wiehr pour rendre justice au mérite, méconnu depuis si longtemps, de Bernadotte, l'a mené trop loin. S'il y a un fait qui ressort clairement de sa dissertation si complète et si lumineuse, c'est que Charles-Jean s'est toujours efforcé d'éviter une rencontre directe entre lui-même et ses Suédois d'un côté et les Français de l'autre. Il est vrai que quelques petits corps de troupes suédoises se sont laissé entraîner par leur ardeur guerrière à se jeter dans la mêlée, à Grossbeeren comme à Dennewitz; mais ce fut sans en avoir reçu l'ordre de leur prince. A coup sûr, Bernadotte n'a pas été traître en 1813; il a conduit l'armée du Nord avec de la précaution, mais avec du talent et de la bonne volonté. En effet, la victoire de Napoléon n'aurait-elle pas amené sa perte? Cependant, il a soigneusement cherché à n'irriter les Français ni contre lui-même ni contre ses sujets. Était-ce pour des motifs de politique suédoise ou pour des raisons personnelles? Nous penchons vers cette dernière hypothèse. Cette conduite du prince de Suède a du moins donné une apparence de vérité à la légende que M. Wiehr vient de détruire définitivement par son excellent ouvrage. Des deux côtés des Vosges, tous les historiens devraient comprendre, comme cet auteur, qu'un prétendu patriotisme, disons plutôt le chauvinisme, n'a rien à faire avec la science, et que pour celle-ci il n'existe pas d'autre but que de rechercher et d'établir la vérité.

M. PHILIPPSON.

Maria-Josefa-Amalia Herzogin zu Sachsen, Kœnigin von Spanien, von Konrad HAEBLER. Dresden, Wilhelm Baensch, Hofverlagsbuchhandlung, 1892. 247 pages.

Ce petit livre contient la biographie de la reine d'Espagne Marie-Joséphine-Amélie, troisième épouse du roi Ferdinand VII. C'était une

princesse saxonne, et c'est à Dresde que l'auteur a mis à profit les lettres de la reine, adressées à son père, ses poésies gracieuses, qui prouvent qu'elle a su se rendre tout à fait maîtresse de la langue espagnole, la correspondance diplomatique des ministres saxons à la cour de Madrid. Grâce à ces sources, d'un caractère si varié, M. Haebler a pu élargir le cadre biographique de la jeune reine, qui ne porta la couronne que pendant dix années; elle fut en effet enlevée par une mort prématurée le 17 mai 1829. Il a élucidé en quelque sorte l'histoire espagnole pendant une époque critique. Malheureusement, son récit prend çà et là le ton d'un panégyrique et devient trop officieux. Ainsi, quand on se rappelle quel homme fut Ferdinand VII, on ne lira pas sans surprise, page 69, que le roi consacrait les heures du matin « aux affaires graves du gouvernement. »

Alfred Stern.

Eugen Guglia. **Leopold von Rankes Leben und Werke.** Leipzig, Wilh. Grunow, 1893. 1 vol. in-8°, 424 pages.

Le volume dont nous venons de transcrire le titre n'est pas encore le volume définitif qui s'écrira un jour ou l'autre sur Ranke et qui ne comprendra pas seulement l'histoire de l'activité de l'historien, — activité d'ailleurs si féconde et si pleine qu'elle suffirait à elle seule à donner matière à un beau et solide ouvrage, — mais celle de son époque.

Si l'on considère, en effet, que Ranke a été éveillé à la vie intellectuelle au début du siècle, c'est-à-dire au plus beau moment de la vie scientifique de l'Allemagne, à l'époque où s'élèvent ces merveilleuses constructions qui sont la gloire la plus incontestable de ce pays : les travaux de Grimm, de Lachmann, de Benecke, de Dietz, de Bopp et d'Ottfried Muller; qu'il se rattache lui-même par Niebuhr à cette glorieuse lignée intellectuelle; si l'on considère aussi qu'il a suivi dans toutes ses étapes le mouvement nationaliste qu'accomplit la Prusse; qu'il vécut dans l'intimité de conseillers de rois, — Ancillon, Savigny, Eichhorn, Gerlach, Radowitz, le baron Bunsen, etc., — et que lui-même, à maintes reprises, sous Frédéric-Guillaume IV et sous Guillaume Ier, fut sollicité à dire son mot sur la situation; que ses travaux, enfin, tout en ayant un développement bien à eux, se rattachent pourtant aux événements contemporains[1]; si l'on considère ces choses, dis-je, l'on verra que

1 Il dit lui-même, dans son *Autobiographie*, que les soulèvements de la Grèce contribuèrent en 1827 à diriger son attention sur les Ottomans. Après l'achèvement de l'*Histoire des papes*, il eut l'idée d'opposer à cette histoire les origines du protestantisme. Les événements de 1848 (*Kulturkampf*) ne furent pas étrangers à cette décision. En 1848, devant les progrès des idées révolutionnaires en Allemagne, il songe à écrire une histoire de la Révolution française pour détruire « les légendes des apologistes français de la Restauration. »

raconter sa vie c'est en quelque sorte faire l'histoire de tout un siècle en Allemagne.

Dans le cadre restreint de son travail, M. G. ne pouvait embrasser tout cela. Il n'a voulu faire qu'une esquisse très générale de l'activité historique de Ranke, et, dans ses proportions modestes, ce volume nous satisfait pleinement. On ne peut le vouloir plus complet. Ce qu'on pourrait même lui reprocher, c'est d'avoir souvent donné des détails superflus. On y lit en effet des choses comme celles-ci : « Il envoie à Selma, la fiancée de son frère, une croix d'or qu'elle doit porter le jour de sa noce... Aux vacances de Noël, ne pouvant aller à la maison, il envoie de modestes cadeaux : à son père une pipe et une tabatière; à sa mère un cachet et des souliers d'hiver » (p. 29).

Ailleurs, M. G. nous raconte par le menu toutes les études que fit Ranke, nous décrit tous les maîtres dont il suivit les leçons, dans les différentes écoles de la Thuringe par où il passa, ne faisant, du reste, en cela que reproduire l'*Autobiographie* de l'historien, avec laquelle il fait ainsi souvent double emploi. De même, en Italie, il nous décrit après Ranke les lieux que celui-ci visite, les monuments qu'il voit, sans rien ajouter de nouveau, sans dégager surtout pour nous l'esprit et la signification de ce voyage. En quelques tableaux ramassés et concis, — ce qu'était par exemple la vie d'une petite ville de campagne en Allemagne au début du siècle, ce qu'était l'Université de Leipzig au moment où Ranke y étudia, l'influence que Berlin et son voyage en Italie eurent sur la forme même de son histoire, — il eût pu nous faire comprendre d'une façon plus concrète la manière dont l'historien se forma.

Ce livre nous apprend cependant bien des choses. Pendant la période de Francfort, M. G. nous fait brièvement l'histoire du gymnase de cette ville depuis sa fondation jusqu'à l'époque où Ranke y fut nommé professeur, et cela a un intérêt général. D'autres parties nous donnent des renseignements nouveaux : l'accueil, par exemple, que reçut le premier ouvrage de Ranke dans les cercles éclairés de l'Allemagne; l'influence que Jacobi eut sur la pensée de l'historien. Nous avons goûté particulièrement le chapitre consacré à l'exposé des idées politiques de Ranke. Tout au plus pourrait-on reprocher à l'auteur d'avoir donné à cette partie une trop large place dans son ouvrage : 65 pages sur 400 que contient le livre, c'est beaucoup, d'autant plus que l'influence des idées politiques de Ranke se fait peu sentir sur son histoire. On ne voit point chez lui, comme chez Sybel ou Treitschke, son point de vue personnel étalé à chaque page. Je sais bien que Ranke, adepte de l'école historique de droit, prétendait que l'exposé impartial des faits donnait la raison des principes politiques, et que, sans se donner la peine de tirer les conclusions soi-même, tout lecteur intelligent, par la connaissance qu'il prenait du passé d'un peuple, acquérait du même coup la notion de ce que ce peuple pouvait faire dans le présent au point de vue poli-

tique; mais cela il l'a indiqué plutôt qu'il ne l'a démontré réellement[1].

A côté de cette partie biographique assez développée, il y a une partie critique que nous avons trouvée très remarquable. M. G. n'étudie pas Ranke au point de vue littéraire, ni même au point de vue strictement historique, mais à un point de vue plus général : il envisage l'historien dans ses traits essentiels et cherche à bien déterminer ce qui constitue son originalité en histoire. « Faire une critique approfondie de ses ouvrages, dit-il, serait une entreprise au-dessus de nos forces. Personne ne serait du reste à la hauteur d'un tel travail que Ranke lui-même, car il ne s'agirait de rien moins que de connaître l'histoire dans ses sources elles-mêmes. Un tel travail, en outre, ne se fait pas de seconde main, puisqu'il n'y a qu'un petit nombre d'ouvrages de Ranke qui aient été étudiés vraiment scientifiquement et desquels on puisse dire avec certitude : ceci est un résultat acquis, cela est moins certain, et cette chose-ci n'est qu'une opinion de l'auteur. « Mais autre chose est de dire de quelle manière Ranke traite l'histoire : cela, on le découvre en lisant ses œuvres et en les comparant avec les œuvres que ses prédécesseurs et ses contemporains ont écrites sur le même sujet... Enfin, on peut, à propos de Ranke, étudier les points suivants : Quelles circonstances ont fait de lui un historien? Ne peut-on pas retrouver dans ses œuvres, si objectives qu'elles paraissent, les traces de ses croyances et de ses idées? Bref, ses livres ne révèlent-ils rien de l'homme? » (p. 2). C'est là le second côté de l'œuvre de M. G. dont je voudrais dire quelques mots.

Je ne serais pas aussi affirmatif que M. G. en disant que ce qui poussa Ranke à faire de l'histoire, ce fut « l'intérêt moral et religieux. » Je sais bien qu'il ne fait que répéter ce que Ranke dit lui-même. Mais Ranke le dit dans une lettre. Et, si cela ne suffit pas à infirmer la portée de ses paroles, il faut se rappeler dans quelles circonstances il a écrit cette lettre. Ranke était alors violemment attaqué par les historiens de l'école de Léo et par Léo lui-même, qui lui reprochait de manquer d'intérêt philosophique et religieux. A quoi il répond : « C'est là la plus sotte accusation qu'on puisse porter contre moi, puisque c'est cela et pas autre chose qui m'a poussé à faire de l'histoire. »

En prenant trop à la lettre cette déclaration, on risquerait de voir en Ranke un historien moraliste de l'école de Schlosser, ce qu'il n'est pas. Au contraire, sa conception est juste à l'opposé de celle du vieux Kantien. Il ne prononce jamais de jugement sur certaines actions privées d'un homme historique. Il voit la conduite de cet homme dans son

1. A propos des idées politiques de Ranke, je relèverai une petite inexactitude de M. G. Il dit : « Les deux Ranke firent partie de l'association de Vater Jahn » (p. 39). Il y a erreur, me semble-t-il. Le frère de Ranke seul, Henri, fut un Turner. Cela ressort du passage suivant de son *Autobiographie* : « Er gesellte sich den Turnern mit Entschiedenheit bei und brachte mich erst dadurch in eine gewisse Verbindung mit dem Thun derselben » (p. 36).

ensemble. Cette conduite, il la juge bonne ou funeste selon que, politiquement parlant, elle a été bonne ou funeste pour son pays. Mais certaines particularités de conduite le retiennent peu en elles-mêmes. A propos d'un Richelieu ou d'un Charles II d'Angleterre, il ne tonnera pas comme Schlosser contre le « débauché. » Il dira plutôt, comme de Charles II, « que l'amour des plaisirs et même la dissipation n'empêchent pas des hommes intelligents de prendre la part la plus active aux affaires. » Cela n'est pas d'un moraliste bien sévère; mais, en arrivant au cœur de la vie des individus et des nations, il rencontre ces lois morales qui s'imposent à la vie humaine, et, historiquement, il est bien forcé d'en tenir compte, puisque c'est la vie même des nations qui dépend de cela. Nul plus que Ranke n'est mieux renseigné sur les causes de prospérité et de décadence des peuples, qu'il s'agisse des républiques italiennes, des Ottomans, de la monarchie espagnole, de la papauté, du saint-empire germanique, etc. Mais ces jugements, pour moraux qu'ils paraissent, sont plus encore des jugements d'historien que de moraliste. Ranke ne recherche pas dans le passé une loi qui règle notre conduite, mais il nous « ouvre, comme dit Vinet, le spectacle complet de la vie. »

A notre avis, l'inspiration des ouvrages de Ranke est surtout esthétique[1]. Ce qui l'a poussé à faire de l'histoire, c'est la séduction qu'exerça sur son esprit le spectacle de la brillante civilisation du XVIe siècle en Italie. Ce qu'il désirait à cette époque, comme il le dit, c'est « apprendre quelque chose de la floraison de tous les germes que l'antiquité y a semés » (lettre de mars 1820, *Zur eigenen Lebensg.*, p. 89). Et dans son œuvre il revient sans cesse à cela. La civilisation est pour lui la chose importante de l'histoire du monde. A la fin de son *Histoire d'Allemagne*, il salue cette civilisation européenne qui, mieux que toute chose, fait « l'unité des peuples germaniques et romans que la religion n'a pu réaliser. » De même dans son *Histoire de France*, déplorant l'assassinat de Henri IV, il ajoute : « S'il avait vécu, il aurait peut-être épargné à l'Allemagne les horreurs de la guerre de Trente ans et sauvé cette civilisation de la seconde moitié du XVIe siècle, qui a pu être surpassée en ce qui concerne le développement des sciences et du génie d'invention, mais qui était alors incomparablement plus répandue dans toutes les classes de la société. » Bien d'autres passages de ses Histoires nous montreraient, peut-être mieux encore, que Ranke mettait la civilisation au-dessus de tout, et c'est cela qui fait de lui l'historien cosmopolite le plus compréhensif qui ait été.

Mais, bien qu'il eût cette grande largeur de vues, Ranke avait sur certains sujets des partis pris de nationaliste prussien; M. G. le constate lui-même à propos de son opinion sur la Révolution française : « Il atténue, dit-il, les tendances despotiques du gouvernement; il ne met

1. C'est aussi l'avis de H. de Sybel, *Gedæchtnissrede auf L. von Ranke.*

pas en lumière les fautes énormes que ce gouvernement commit; enfin, il touche à peine à l'action dissolvante que les doctrines révolutionnaires des écrivains d'avant la Révolution ont eue... C'est, si l'on peut dire, un essai de la Révolution écrit avec les idées du gouvernement prussien d'alors » (p. 342).

En d'autres endroits aussi, M. G. fait preuve d'une grande indépendance de jugement. On sait que Ranke assignait à toute révolution une marche analogue : après la révolution, l'anarchie, puis le despotisme. « Je gagnai, dit-il, la confiance du roi (Frédéric-Guillaume IV) en lui prédisant en 1848 la dictature du troisième Napoléon. » 1870 lui donne une assurance plus grande encore. La victoire de la Prusse lui apparaît comme la victoire de l'ordre sur l'anarchie et la mort de la révolution en Europe. « Voyons-nous, dit M. G., ces prédictions de vieillard... se réaliser? Qui connaît, même superficiellement la littérature du mouvement démocratique-socialiste; qui lit dans les journaux les comptes-rendus de leurs assemblées, leurs discussions et leurs décisions ne pourra faire moins que d'élever des doutes sur la vérité des prophéties de Ranke » (p. 404).

M. G. révèle là un excellent esprit, modéré et plein de sagesse. Ce n'est pas sans raison qu'il a choisi Ranke comme sujet. Il a avec le grand historien une affinité naturelle d'esprit; il cherche même à être plus objectif que lui, plus impartial. Mais, à la fin de son livre, il constate avec mélancolie que cet esprit-là tend de plus en plus à disparaître chez ses compatriotes. « En Allemagne, dit-il, on révère toujours Ranke comme le père de l'historiographie; ses élèves remplissent encore les chaires des Universités; des écoles moyennes son enseignement s'étend dans les cercles les plus lointains de la nation, et pourtant, ne nous y trompons pas : ce que l'on accueille, ce que l'on croit, ce que l'on répand, n'a rien à voir avec la véritable essence de l'histoire de Ranke, d'où sont sorties ses idées, ses espérances et sa consolation » (p. 405).

Antoine GUILLAND.

An Introduction to the study of the Constitution. *A study showing the Play of physical and social Factors in the creation of institutional Law.* By Morris M. COHN, attorney at Law. Baltimore, the John Hopkins press, 1892. 1 vol. in-8°, XI-235 pages.

En écrivant son *Introduction à l'étude de la Constitution* politique des États-Unis, M. Morris Cohn n'a pas eu d'ambitions trop hautes. Il a voulu, nous dit-il, réunir pour le lecteur « une masse de renseignements épars dans une multitude d'ouvrages » et rappeler ou « montrer le jeu des facteurs physiques et sociaux dans la formation du droit en général et du droit constitutionnel en particulier » (p. v). C'est en effet un livre de vulgarisation, quoique M. Cohn ne lui donne pas expresse-

ment ce titre. Il n'y faut pas chercher de vues très originales. Le style même, un peu terne, se ressent parfois de la lourdeur des nombreux ouvrages allemands que l'auteur a consultés. Les exemples qu'il offre perdent de leur relief dans la mise en œuvre. Mais on y trouve une somme de travail considérable et des remarques utiles sur la transformation des coutumes, des institutions, des lois anglaises, par le seul fait de leur implantation sur le terroir américain. Du reste, il ne peut être indifférent de nous rappeler que, dans les lois où se traduisent nos volontés de conduite, où nous prétendons affirmer la plénitude de notre liberté, les circonstances extérieures du pays, — climatériques, géographiques et autres, — nous dominent encore pour une forte part. Cela dissipe bien des chimères, à commencer par le rêve d'une unification future de l'humanité sous un même code. Cela réduit, en outre, à de sages limites la théorie des emprunts et de l'imitation courante dans l'évolution des lois, — théorie que nous venons de voir un homme d'un rare mérite essayer à tort de réhabiliter[1], en invoquant par analogie la migration des contes et légendes, précisément à l'heure où la thèse de cette migration est le plus vigoureusement battue en brèche[2].

M. Cohn entre en matière par un chapitre sur les rapports du droit et de la souveraineté (p. 1-21). Il soutient aussitôt une thèse que nous croyons dangereuse, savoir que l'idée de droit n'implique pas celle d'autorité souveraine. « La souveraineté, dit-il, n'a point de terme pour s'exprimer dans les langues anciennes; c'est un mot d'origine féodale » (p. 1). Mais il en est de la souveraineté, ce semble, comme d'une infinité d'autres concepts ou d'institutions plus ou moins formelles, — telles que la famille et la procédure, dont l'auteur lui-même parle comme nous en parlons ici (p. 39-128), — et dont on subit l'influence sans trop s'en rendre compte avant un certain éveil de l'intelligence. S'il existe des tribus qui se gouvernent sans autorités apparentes, à l'état d'anarchie pure[3], comme se gouverne aussi en réalité la République internationale, on ne saurait dire qu'elles connaissent le droit à proprement parler, c'est-à-dire un ensemble de garanties sur lesquelles chacun puisse compter en tout état de cause pour la défense de ses intérêts. Le droit international est un droit; mais, faute de souveraineté qui l'impose, il le deviendra plutôt dans l'avenir qu'il ne l'est actuellement[4]. Dans le minimum de civilisation que nous puissions admettre,

1. Tarde, *les Transformations du Droit*. Paris, Alcan, 1893.

2. *Ibid.*, p. 176. Cf. le livre de M. Joseph Bédier sur *les Fabliaux* ou, dans un sens plus général, les réflexions de M. Ch. M. Andrews (*Yale Review*, février 1893, p. 388).

3. Leur cas est analysé par Maine (*Village Communities*, chap. III). Si nos résidents coloniaux connaissaient quelque peu les travaux de l'École anglaise, ils éprouveraient moins d'embarras à comprendre et décrire les populations de ce genre qu'ils découvrent sur notre domaine. Voir entre autres le capitaine Cupet, *Tour du Monde*, 1893, t. I, p. 210-212.

4. L'école écossaise, qui cependant admet le droit naturel comme droit effec-

l'idée de souveraineté reste inséparable de celle du droit; et, si elle n'apparaît pas toujours quand on la cherche, non plus du reste que la force qui lui fait obéir, il n'est pas moins vrai que l'on doit savoir où elle réside pour s'y référer aux heures critiques. Nous ne saurions donc accorder à M. Cohn qu'elle n'existe pas aux États-Unis, et que Bentham avait tort de l'y découvrir sous le costume fédéral. « La souveraineté, dit notre auteur, est une idée qui se développe (*a growth*) et que l'on ne peut appliquer que relativement. Aux États-Unis, elle ne réside pas dans le peuple. Elle ne réside dans le peuple ni de par les précédents gouvernementaux ni de par l'aveu du gouvernement actuel. Le peuple ne s'est pas réservé le pouvoir d'annihiler ce gouvernement. Il peut introduire des changements dans la constitution fédérale, mais seulement de la façon que prescrit cette constitution. Le gouvernement fédéral n'est pas souverain absolu, car il ne peut annihiler les États. Les États ne le sont pas davantage, car ils tiennent leur pouvoir du gouvernement fédéral qui leur est supérieur » (p. 3). — Laissons de côté l'absolu. La souveraineté, comme la liberté, aura beau ne se jamais réaliser absolument, elle est un ingrédient nécessaire de la politique, de même que la ligne et la surface, qui ne se réalisent pas davantage, sont des éléments essentiels de la géométrie. Dire que le peuple américain n'est pas souverain, parce qu'il ne peut changer sa constitution que dans les formes prescrites, est aussi ridicule que de prétendre que nous ne sommes pas libres, parce que nous acceptons une contrainte morale ou sociale, — d'autant qu'il peut aussi changer ces formes pour l'avenir en s'y pliant une première fois, alors que les contraintes morales ou sociales sont inchangeables à notre gré[1]. Vienne une grande vague d'enthousiasme ou de colère qui soulève le pays et se heurte aux entraves de la Constitution, on verra le peu de résistance qu'elles opposeront à la volonté générale, et l'on saura promptement à qui appartient le dernier mot.

Le chapitre II, sur les facteurs physiques ou sociaux du droit, traite d'abord des facteurs inorganiques représentés par les éléments (p. 22-35), puis de ceux qui se révèlent dans l'individu ou dans les associations qu'il forme avec ses concitoyens (p. 35-67). Dans le chapitre III, l'auteur étudie spécialement l'action de ses diverses influences sur les principales branches du droit civil, — propriété (p. 68-101), famille

tif, n'est pas loin de convenir que le droit international est seulement en voie de formation juridique. Cf. Galbraith Miller, *Lectures on the Philosophy of Law*. Londres, Griffin, 1884, p. 50-51, 81-84.

1. Aussi a-t-on prétendu que les républiques de l'antiquité, « où l'autorité religieuse et sociale pesait de tout son poids sur la conscience individuelle, constituaient précisément l'opposé de l'idéal démocratique moderne » (Th. Ferneuil, *les Principes de* 1789 *et la Science sociale*. Paris, Hachette, 1889, p. 148). Mais, comme il n'est aucune personne sensée qui n'accepte dans sa conduite des influences sociales et théistes ou athéistes quelconques, où trouvera-t-on d'assez libres penseurs pour mériter le vrai titre de démocrates?

(p. 101-117), obligations (p. 117-126), procédure (p. 126-140). Au fond, M. Cohn insiste beaucoup plus sur les influences sociales que sur les influences physiques. C'est pourtant sur le terrain de la science physique qu'il aurait le plus de chance de nous fournir des vues neuves et intéressantes. Les travaux de l'école italienne lui semblent inconnus. Un livre comme celui de M. d'Aguanno, par exemple, pour le droit civil[1], — quoique nous soyons loin pourtant d'en accepter toutes les conclusions, — lui aurait ouvert des perspectives attrayantes. Je ne vois pas qu'il ait tiré non plus de M. Westermarck, pour la famille, quoiqu'il le cite, le parti qu'on en devait attendre; et je persiste à croire que les conclusions du professeur finlandais sont autrement solides ou spécieuses que celles par exemple de M. Robertson Smith[2]. — Pour la procédure, M. Cohn, en nous parlant de la nécessité d'une justice prompte et satisfaisante, aurait bien dû nous expliquer pourquoi la loi de Lynch obtient un si curieux empire aux États-Unis[3]. Ce serait peut-être le cas de faire intervenir les facteurs physiques, et l'on en signalerait deux sans difficulté. D'abord, le développement brusque du régime démocratique dans les territoires de Far-West, où le suffrage universel, avec toutes ses conséquences, même les plus extrêmes, a servi d'amorce pour attirer les émigrants[4]. Or, on sait ce que vaut pour la stricte justice l'élection des juges, et M. Cohn a sur ce chapitre des demi-réticences mélancoliques (p. 138). La seconde cause est l'obligation d'employer dans les États du sud des populations d'intelligence et de moralité inférieures. L'esclavage a engendré la guerre de Sécession, qui a engendré l'émancipation prématurée des nègres, laquelle engendre à son tour la corruption des mœurs politiques et judiciaires[5].

Les deux derniers chapitres sont consacrés, l'un à l'étude des influences déjà signalées sur le droit constitutionnel (p. 141-180), l'autre à leur manifestation directe dans la constitution des États-Unis (p. 181-213). Une courte conclusion (p. 214-218), suivie d'une longue bibliographie

1. *La Genesi e l'Evoluzione del Diritto civile, secondo le resultanze delle scienze antropologiche e storico sociali.* Turin, Rocca frères, 1890. Encore ne parlons-nous pas du droit criminel, quoique la *Criminologie* de Garofalo, la *Sociologie criminelle* d'Henri Ferri et les ouvrages de Tarde nous paraissent indispensables à connaître pour un historien jurisconsulte.

2. M. Cohn cite néanmoins M. John Fiske, dont les idées se rapprochent de celles de Westermarck (p. 40-42). La deuxième édition de ce dernier ouvrage vient de paraître à Londres, 1894.

3. Sur la loi de Lynch, — qui ne nous inspire pas, en principe, les mêmes répugnances qu'à M. Desjardins (*Questions sociales et politiques*. Paris, Plon, 1893), — voir les remarques intéressantes de MM. Garofalo et Pedro Dorado dans la *Scuola positiva*, 15 août et 15 septembre 1893.

4. Boutmy, *Études de droit constitutionnel*. Paris, Plon, 1885, p. 202, 210.

5. Voir, par exemple, le livre de M. Laird Clowes, correspondant du *Times* : *Black America*. Londres, G. Bell, 1891. Du reste, M. C. considère cette émancipation comme une grande faute.

(p. 219-228)[1], termine le volume. Ici encore, nous reprocherons à M. Cohn de n'avoir pas assez creusé les traits de cette constitution, pour montrer ce qu'elle doit à l'hérédité des constitutions coloniales[2], et aussi de n'avoir pas insisté suffisamment sur l'action des conditions physiques dans le passé et l'avenir du pays[3]. Il signale vaguement l'immensité du territoire, la question des noirs et l'agglomération des villes comme les trois facteurs physiques à considérer. Il est probable, en effet, que ce seront des causes de troubles ou de modifications sérieuses dans la Constitution, malgré les soins que ses auteurs ont pris pour la rendre à peu près intangible. Elle n'a pas toujours inspiré le respect. M. Cohn observe qu'elle ne s'est pas établie sans contradiction (p. 199); et, de fait, elle a subi le sort de toutes les constitutions neuves qui ne se font aimer qu'à force de se rendre utiles. C'est un point que l'on oublie trop en France quand on nous prêche en principe le respect de la Constitution. Si par « respect » on entend « obéissance, » rien de mieux. Mais, si l'on interprète « respect » par « vénération, » on se trompe du tout au tout. Car le courant vital d'un peuple ne s'arrête pas une seconde, et, sitôt une loi votée, de nouveaux besoins se préparent ou se font jour, qui induiront bientôt en tentation de la violer ou de la tourner, à moins qu'elle ne s'adapte promptement aux exigences du public. La Constitution des États-Unis a merveilleusement rempli ce rôle jusqu'à nos jours, sans trop sortir des voies ouvertes devant son évolution naturelle. Elle est entourée de vénération; per-

1. M. C. semble confondre les deux frères Reclus, Élie et Élisée, l'auteur des *Primitifs* et celui de la *Géographie universelle*.

2. Il faut se méfier grandement des formules générales quand on étudie la psychologie d'une révolution. M. Cohn nous assure que « le résultat du progrès des colonies fut qu'elles ne voulaient plus de roi. Et, vu leur rude apprentissage de l'indépendance sous toutes ses formes, elles n'avaient point de goût pour la royauté, la noblesse, les idées féodales » (p. 185). C'est assurément ainsi que les Américains envisageraient aujourd'hui les choses. Mais, au moment même de la rupture, si tel était leur véritable sentiment, comment expliquer que Washington ait rencontré tant d'hostilité populaire, même pour nourrir ses troupes, et qu'une fois vainqueur il se soit entouré d'un cérémonial princier qui intimidait jusqu'à son ami Gouverneur Morris? Enfin, les garanties multiples qui visent à rendre la constitution presque immuable, — au point que M. C. n'y reconnaît même plus la souveraineté du peuple, — ne donnent-elles pas raison à M. le Speaker Reed, quand il soutient que « les gens les plus intelligents d'alors doutaient sérieusement de la sagesse des masses, et que l'idée de laisser au populaire sa liberté franche n'eût pas obtenu beaucoup plus de succès qu'elle n'en obtiendrait aujourd'hui chez les Russes? » (*North. Am. Rev.*, janvier 1892, p. 11).

3. Un trait curieux est, par exemple, la différence d'humeur qu'entraînent les climats de l'est et de l'ouest. Un yankee de New-York, transplanté sur le versant du Pacifique, perd de sa fébrilité nerveuse, de son ambition remuante et gagne en longévité. Cf. Ch. Dudley Warner, *Harper's Mag.*, décembre 1890, p. 44, 57.

sonne en ce moment n'incline à l'attaquer. M. Cohn se croit même obligé de disculper les Américains du reproche qu'on leur adressa parfois de la canoniser. « Elle est perfectible comme toute autre chose, » dit-il, et il ajoute : « Cette prétendue canonisation n'est en somme que l'insistance, l'attachement très compréhensible avec lesquels on s'en tient à ses clauses. Toute autre ligne de conduite l'eût annihilée ou l'eût rendue impuissante pour le bien : car le dédain que nous affectons pour la teneur d'un document entraîne au total son impuissance et son inutilité. A part le développement et le changement des aspirations fondamentales du peuple, rien n'a plus contribué à détourner son affection du texte même de l'Écriture sainte que la critique destructive dont ce texte a été l'objet » (p. 198). Rien de plus juste. Mais il n'en est pas moins vrai que l'on ne fait pas au scepticisme sa part et qu'il ne s'arrêtera pas plus en politique qu'en religion. Si la Constitution des États-Unis devient un jour gênante aux yeux du peuple, elle sera traitée sans plus de respect que l'Évangile par un docteur de Tubingue. Ce jour viendra-t-il? Ce sont probablement les circonstances physiques qui décideront de sa venue[1]. M. Cohn paraît croire à la centralisation continue du pouvoir et à l'accroissement des attributions fédérales (p. 15, 201, note 6, 216). Or, le gouvernement centralisé d'un aussi vaste territoire serait impossible[2]. Si le courant doit au contraire s'arrêter ou revenir en arrière pour fortifier l'autorité des États, l'unité nationale du pays ne serait guère moins en danger[2]. Le maintien du *statu quo* n'est pas dans les vraisemblances. Peut-être existe-t-il en réserve dans l'avenir une troisième solution, qui fortifierait les prérogatives fédérales en les réduisant au minimum et en les confiant à des spécialistes[3], tout en

1. Il est à noter que l'Australie se trouve menacée, par la nature des choses, d'une sécession pareille à celle que les États-Unis ont failli subir et subiront peut-être finalement. L'Australie du Sud, tempérée, accessible au travail blanc, peut rester démocratique. Mais l'Australie du Nord, tropicale, n'admettant que le travail des Canaques ou des Chinois, offrira sans doute un jour l'aspect d'une aristocratie terrienne (Miss Flora Shaw; cf. à l'Institut colonial de Londres, 9 janvier 1894, *Weekly Times* du 12).

2. On doit se rappeler ici qu'au moment du lynchage des Italiens de la Nouvelle-Orléans, le gouvernement fédéral commença par déclarer qu'il n'avait pas le pouvoir d'obliger la Louisiane à verser une indemnité, ce qui n'était admissible que si l'on autorisait par contre l'Italie à rompre les relations diplomatiques avec cet État particulier et, le cas échéant, à lui déclarer la guerre.

3. Ceci donnerait à la fois satisfaction au désir que formule Novicow, après tant d'autres personnes, de voir enfin les affaires politiques aux mains de gens compétents (*Luttes entre les Sociétés humaines*. Paris, Alcan, 1893, p. 710 et suiv.), et au goût de plus en plus vif du public pour l'indépendance personnelle. Lire à ce sujet un curieux article de la *Quarterly Review*, d'octobre 1893, sur « Chicago. » La doyenne des revues conservatrices d'Angleterre, éprise des jeunes libertés américaines, estime que l'on a raison de porter au pouvoir des nullités administratives pour prévenir le gouvernement oligarchique des bureaux et des fonctionnaires (p. 308). Mais la spécialisation des attributions gouver-

augmentant, pour le reste, l'autonomie et en quelque sorte l'anarchie du citoyen. Mais, cette fois encore, les circonstances physiques joueraient une grande part dans la Constitution, ne serait-ce que pour établir à qui, de l'autorité ou de l'anarchie, doit appartenir, entre autres, le souci de l'hygiène. Au surplus, ce sont là des conjectures sur lesquelles il est inutile d'insister dans une revue consacrée à l'histoire. L'avenir le plus prochain nous est inconnu. M. Cohn termine son livre en protestant contre les rêves d'Henri Georges et d'Édouard Bellamy. Il se rencontre avec Tocqueville en exprimant une méfiance des prévisions humaines sur laquelle le grand écrivain français revient à chaque instant dans sa correspondance. « Ce qui me frappe, ce sont les étroites limites dans lesquelles est renfermée la vue des hommes, même des grands hommes, quand il s'agit de l'avenir. Je n'ai pas rencontré dans les ouvrages du grand Frédéric un mot qui annonce l'attente des grandes révolutions qui sont sur le point de changer l'aspect de l'Europe... N'est-il pas singulier que ce misérable Louis XV au fond de son fumier ait entrevu ce que Frédéric, éclairé par toutes les lumières de son génie, ne voyait point[1] ! »

nementales, si elle est accompagnée de leur diminution, ne nuirait pas plus au développement des libertés individuelles que le remplacement des officiers d'une garde nationale par des officiers d'armée régulière. D'ailleurs, en Europe, la spécialisation déjà s'opère d'elle-même, et c'est parce que la « matière ministrable, » comme disait irrespectueusement un humoriste anglais, n'est pas infiniment variée que l'on a l'amusant spectacle de ministres renversés un jour qui ressuscitent le lendemain sous une autre étiquette. Ils ont au moins la compétence du ministère, s'ils n'ont pas celle de leurs ministères respectifs (Charles Benoist, *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1894, p. 405).

1. *Œuvres et corresp. inéd.*, t. II, p. 271.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Directeur,

Le cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, que M. Leo Drouyn vient d'imprimer dans la collection des *Archives historiques de la Gironde*, renferme un certain nombre d'actes qui débutent ainsi : *Memor. est quod...* Le mot *Memor.* est suivi d'un signe abréviatif, et M. Bémont, en rendant compte, dans la *Revue historique* (LV, 394), de la publication de M. Drouyn, a fait remarquer qu'il y avait lieu de compléter ce mot. L'observation est incontestablement fondée. M. Bémont dit aussi comment le mot doit être complété. Sur ce second point, votre collaborateur me permettra de ne point partager son avis et d'en dire les raisons, parce qu'il s'agit d'une question assez intéressante, ce me semble, de diplomatique.

M. Bémont propose de restituer la formule comme il suit : *Memorandum est quod...* Cette restitution était à priori la plus rationnelle; elle est cependant inexacte. Dans les cartulaires de Saint-Seurin et de la Sauve, que le département de la Gironde et la ville de Bordeaux viennent d'acquérir des héritiers de sir Thomas Phillipps[1], on retrouve la même formule sans abréviation : le premier mot est constamment *Memoriale*. La phrase est donc : *Memoriale est quod...*, et elle peut être rapprochée de cette autre plus connue : *Hec est noticia qualiter...*

Memoriale est, en effet, dans le Bordelais tout au moins, un terme qui désigne une espèce particulière d'actes commençant par ce mot. La table des matières insérée, au XVe siècle, en tête du cartulaire déjà cité de Saint-Seurin, renferme (fol. 4 v°) l'indication suivante : « A folio LXXIIII° usque ad LXXXXI, sunt carte, instrumenta, memor[ialia], » etc. En 1341, un boucher de Saint-Macaire donne quittance à un de ses concitoyens pour toutes les sommes que ce dernier lui devait « ab carta ni sens carta, ab memorial ni sens memorial. » Or, cette espèce d'actes répond à la *noticia*, au bref ou *memoratorium* : c'est une charte établie sous une forme simplifiée, sans invocation, suscription ni salut.

Je crois pouvoir ajouter que, dans notre province, cette forme appartient à la chancellerie de l'officialité, qui s'en servait assez habituellement pour la rédaction des contrats. L'attribution est certaine pour quelques-uns des *mémoriaux* que j'ai eus sous les yeux; elle est probable pour d'autres; elle n'est impossible pour aucun.

Veuillez agréer, etc. BRUTAILS.

1. Le cartulaire de la Sauve est du XIIIe siècle; celui de Saint-Seurin est de la même époque dans la partie où je trouve le terme *Memoriale* en toutes lettres.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 1894, janvier-avril. — J. Havet. Les actes des évêques du Mans; suite (étudie les chartes des « Actus pontificum » relatives aux monastères du diocèse; elles sont au nombre de 49, dont 21 sont entièrement fausses et 28 authentiques ou interpolées). — H. Omont. Nouvelles acquisitions du département des mss. de la Bibliothèque nationale pendant les années 1892-1893. — Bruel. La Chambre des comptes de Paris; notice et état sommaire de 3,363 registres de comptabilité des XVIIe et XVIIIe siècles versés aux Archives nationales en 1889 (ces registres proviennent du Contrôle général). — Portal. Essai d'étude démographique sur Cordes, Tarn (depuis le XIVe siècle). — L. Le Grand. Lettre de Charles VIII concernant la victoire de Rapallo, 10 sept. 1494 (d'après une plaquette imprimée du temps). — Bibliographie : *Arbois de Jubainville.* Les premiers habitants de l'Europe; t. II (art. de F. Lot : beaucoup d'érudition, mais aussi beaucoup d'hypothèses aventureuses et peu justifiées sur les Ligures, les Celtes, etc.). — *H. de la Tour.* Atlas de monnaies gauloises (complément du *Catalogue* paru en 1889). — *Em. von Ottenthal.* Die Regesten des Kaiserreichs, 919-1024. — *Boucher de Molandon* et *Ad. de Beaucorps.* L'armée anglaise vaincue par Jeanne d'Arc sous les murs d'Orléans (art. important qui rectifie et complète le livre sur plusieurs points). — *Dionne.* Jacques Cartier (l'auteur de l'art. donne une bibliographie intéressante des travaux relatifs à Cartier). — *Ul. Chevalier.* Description analytique du cartulaire du chapitre de Saint-Maurice de Vienne et Chronique inédite des évêques de Valence et de Die. — *Id.* Codex diplomaticus ordinis Sancti Rufi Valentiae. — *A. de la Bouralière.* Maintenues de noblesse prononcées en 1714-1718. — *Parfouru.* Une saisie de navires marchands anglais à Nantes en 1587. — Xenia Bernardina (compilation formée pour commémorer le 8e centenaire de la naissance de saint Bernard. Elle comprend : 1° une réimpression critique des sermons du saint; 2° une liste des mss. conservés dans les bibliothèques de dix monastères cisterciens; 3° des notices consacrées à l'histoire de quatorze établissements de cet ordre; 4° une bibliographie des œuvres de saint Bernard ou le concernant). — *Anthyme Saint-Paul.* L'Innomée (il s'agit du terme d'architecture *gothique* auquel l'auteur voudrait substituer celui d'*ogivale* ou de *gallicane*). — *G. Bapst.* Essai sur l'histoire du théâtre, la mise en scène, le décor, le costume, l'architecture, l'éclairage, l'hygiène. — Le *P. A. Lamy.* Galerie illustrée de la Compagnie de Jésus. Album de 400 portraits.

2. — La Révolution française. 1894, 14 juillet. — Aulard. Les causes du Dix-huit brumaire (la cause principale, c'est la guerre, qui interrompit le développement pacifique et normal de la Révolution et livra celle-ci à un chef d'armée victorieux). — Clérembray. Le comté d'Eu au moment de la convocation des États généraux de 1789; 1er art. — Prentout. Tourcoing pendant les occupations étrangères de 1792 et 1793 (d'après les archives de Tourcoing). — Ét. Charavay. Lettre de Menou à J.-B. Fourier (d'Alexandrie, 1er prairial an IX; concernant les collections que Fourier avait formées en Égypte pendant l'expédition).

3. — Mélanges d'archéologie et d'histoire. 1894, mai. — E. Le Blant. Les premiers chrétiens et les dieux (comment s'est propagée la croyance à l'action malfaisante de certaines œuvres d'art laissées par les païens). — Gsell et Graillot. Exploration archéologique dans le département de Constantine. Ruines romaines au nord de l'Aurès; suite et fin (en tout 142 numéros). — Hauvette. Notes sur des mss. autographes de Boccace à la bibliothèque Laurentienne. — Paul Fournier. Le premier manuel canonique de la réforme du xie siècle (il s'agit de la collection en 74 titres dite *Diversorum sententiae patrum*. Nous reproduisons ci-après les conclusions de l'auteur de l'article : elle a été rédigée vers l'an 1050 à Rome, dans l'entourage de Hildebrand, au moyen de décrétales vraies ou fausses empruntées au faux Isidore et de fragments de lettres du pape saint Grégoire; elle a été inspirée par l'esprit réformateur de Léon IX et de Hildebrand; elle était connue en Italie et hors d'Italie dès l'époque de Grégoire VII; plusieurs des écrivains qui défendaient alors l'autorité pontificale lui empruntèrent des arguments; elle a fourni à bon nombre de collections canoniques du xie siècle et du commencement du xiie leur ordonnance générale ainsi que de très nombreux matériaux; grâce à ces collections, une portion notable de ces matériaux a été connue de Gratien et utilisée par lui). — P. Fabre. Les offrandes dans la Basilique vaticane en 1285 (publie le texte des offrandes déposées sur l'autel majeur de saint Pierre, d'après le premier vol. de la série des *Introitus et exitus*, qui sont une des sources du budget pontifical). — Ch. Grandjean. La date de la mort de Benoît XI (7 juillet 1304).

4. — Annales de l'École libre des sciences politiques. 1894, 15 juillet. — D. Zolla. Les variations du revenu et du prix des terres en France au xviie et au xviiie siècle; suite et fin (le xviiie siècle peut être divisé en trois périodes distinctes correspondant aux oscillations diverses du prix des denrées agricoles : 1° dans les dernières années du règne de Louis XIV, les cours se maintiennent à un niveau relativement élevé; 2° depuis 1720 jusqu'à 1750 ou 1760, il se produit une baisse considérable; 3° pendant la fin du règne de Louis XV et jusqu'à la Révolution, une hausse marquée se manifeste et présente les caractères d'un phénomène économique d'une extrême généralité; mais en

même temps le prix de la main-d'œuvre resta stationnaire. La hausse profita presque uniquement aux propriétaires et aux entrepreneurs de culture, aux fermiers particulièrement).

5. — Nouvelle Revue historique de droit. 1894, juillet-août. — Henry MONNIER. Études de droit byzantin. L'Ἐπιβολή; suite (après Justinien). — Félix AUBERT. Le ministère public, de saint Louis à François Ier : le procureur général, les avocats du roi. — L. DELISLE. Quittance d'une somme payée à un secrétaire du roi chargé de porter aux baillis et sénéchaux l'ordre d'envoyer au roi « les coustumes et stilles de leurs bailliages, pour en faire une coustume nouvelle, » 26 août 1480. — J. TARDIF. Une nouvelle inscription relative au jurisconsulte L. Javolenus Priscus.

6. — Revue de géographie. 1894, juillet. — P. GAFFAREL. Napoléon Ier et ses projets sur l'Hindoustan; fin en août (missions de Gardane, de Jaubert et de Romieu; échec définitif des plans de Napoléon). = Août. P. BARRÉ. La Pénétration du Soudan par le Sénégal et le Niger (avec un résumé chronologique et une carte). — Dr ROUIRE. Les Anglais sur le haut Nil; l'annexion de l'Ouganda et la conquête de l'Ounyoro.

7. — Revue maritime et coloniale. 1894, juin. — MAHAN. Influence de la puissance maritime sur l'histoire, 1660-1783; traduit de l'anglais, suite en juillet (discussion des éléments de la puissance maritime). = Juillet. CHABAUD-ARNAULT. La guerre du Paraguay, 1866; 1er art. — LALLEMAND. Chronique du port de Lorient, de 1803 à 1809; suite (beaucoup de menus faits intéressants pour faire connaître l'état de la marine française au moment de la déclaration de l'Empire).

8. — Bulletin critique. 1894, 15 juin. — Voltaire, le Siècle de Louis XIV; nouvelle édition par *Rébelliau* et *Marion* (cette édition, capable de satisfaire les plus érudits, est aussi la meilleure à mettre entre les mains des élèves). = N° 14. *Dalbus*. Les ordinations anglaises (l'auteur veut prouver que les évêques Parker et Barlow, ayant été régulièrement ordonnés, ont pu à leur tour ordonner régulièrement; les ordinations anglicanes peuvent donc être tenues pour valides; l'abbé Duchesne les tient au contraire pour invalides ou au moins pour suspectes). — *A. Baudrillart*. Les divinités de la Victoire en Grèce et en Italie (très intéressant). — *Sandys*. Aristotle's constitution of Athens (excellent; tient résolument pour l'authenticité). — *Lecoutere*. L'archontat athénien, d'après la Πολιτεία τῶν Ἀθηναίων (bon travail).

9. — Journal des Savants. 1894, juin. — B. HAURÉAU. Catalogue des manuscrits des bibliothèques de France. Tome XXIII, Bordeaux. — E. DE ROZIÈRE. Les origines de l'ancienne France (d'après le livre de M. Flach. Deuxième article : M. Flach affirme d'une façon trop absolue la disparition totale de l'ancien régime municipal romain; il ne voit pas que les redevances nombreuses distribuées par les rois mérovin-

giens à leurs fidèles étaient d'origine romaine; il a tort de repousser la définition de Guérard, que « ce qui forme la base de la société féodale c'est *la terre*, » pour y substituer celle-ci : « ce qui forme la base de la société féodale, c'est *le clan*. » Il n'en est pas moins vrai que l'ouvrage de M. Flach est « une des œuvres historiques les plus originales et les plus vigoureuses de ces derniers temps »). = Juillet. R. Dareste. Histoire du droit frison (à propos des *Untersuchungen* de Richthofen). — L. Delisle. Le recueil bibliothéconomique de K. Dziatzko (analyse les six fascicules déjà parus de la *Sammlung bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten*, en insistant sur la discussion relative à la part qui revient à Gutenberg dans la découverte de l'imprimerie et dans les applications de cette découverte). — Wallon. Alexandre Ier et Napoléon (d'après les ouvrages de MM. Vandal et Tatistcheff). — Hauréau. Philippe de Grève, chancelier de l'Église et de l'Université de Paris, de 1218 à 1236.

10. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1894, n° 24. — *Budge*. The mummy; chapters on egyptian funeral archæology (utile manuel). — *Cantarelli*. Il vicariato di Roma (bon). — *V. Cucheval*. Histoire de l'éloquence romaine depuis la mort de Cicéron jusqu'à l'avènement de l'empereur Hadrien (estimable). — *Ashley*. An introduction to english economic history and theory; 2e partie (manuel de l'histoire économique et sociale de l'Angleterre du xive au xvie siècle; original en partie; la partie théorique a été inspirée par un esprit de réaction excessif contre les railleries d'Endemann). = N° 25. *G. Fagniez*. Le Père Joseph et Richelieu, 1577-1638 (important art. de R. Reuss, qui expose sur la valeur morale du P. Joseph des opinions toutes contraires à celles de l'auteur). = N° 26. *W.-M. Müller*. Asien und Europa nach altægyptischen Denkmælern (remarquable, encore que l'auteur croie souvent avoir découvert des choses connues depuis longtemps et qu'il juge avec une rigueur déplaisante les opinions de ses adversaires). — *Fage*. Les États de la vicomté de Turenne (bon). — *Ch. Pradel*. Mémoires de Batailler sur les guerres civiles à Castres et dans le Languedoc, 1584-1586. — *Opel*. Der niedersæchsisch-dænische Krieg; vol. III, 1627-1629 (remarquable). — *A. Gindely*. Geschichte der Gegenreformation in Bœhmen (ouvrage composé avec une compétence exceptionnelle). = Nos 27-28. *Gardner, Loring, Richards, Woodhouse, Schulz*. Excavations at Megalopolis, 1890-91. — *Headlam*. Ecclesiastical sites in Isauria (consciencieux; beaucoup de nouveau). — *Schieber*. Die frænkischen und alemannischen Siedlungen in Gallien, besonders in Elsass-Lothringen (brochure ambitieuse, avec quelques statistiques utiles, mais incomplètes). — Dr *E. Mayer*. Zoll, Kaufmannschaft und Markt zwischen Rhein und Loire bis in das xiii Jahrh. (prétend appliquer à l'origine des villes françaises la théorie de Schrœder et de Sohm sur la concession d'un marché). = Nos 29-30. *Tozer*. Selections from Strabon (bon). — *Persichetti*. Viaggio archeologico sulla via Salaria nel circondario di Cittaducale (utile, mais beaucoup trop long). — *J. du Teil*. Le livre de raison de noble Honoré du Teil, 1571-1586. — *L. Deschamps*.

Histoire sommaire de la colonisation française (utile résumé). = N°s 31-32. *Baumont.* De Luxoviensium abbatum potestate, et quomodo Luxoviensis terra comitatui Burgundiae adjuncta fuerit (estimable). — *Id.* Études sur le règne de Léopold, duc de Lorraine et de Bar, 1697-1729 (travail de grande valeur). — *G. Lesca.* I commentarii Rerum memorabilium quae temporibus suis contigerunt, d'Enea Silvio de' Piccolomini (très bon travail; l'auteur prépare une nouvelle édition de l'œuvre de Pie II d'après un ms. qu'il analyse ici). — ***Fages.*** Histoire de saint Vincent Ferrier, apôtre de l'Europe (mise en œuvre de beaucoup de documents utiles, bien que d'inégale valeur).

11. — **Le Correspondant.** 25 juin. — Abbé KANNENGIESSER. Le mariage civil et le Kulturkamp en Hongrie (intéressant historique, mais qui prouve combien il est difficile aux défenseurs de l'Église d'accepter les idées d'égalité civile). — GAVARD. Un diplomate à Londres. Lettres et impressions; IV (du 16 février 1873 au 18 janvier 1874, spirituels croquis de la société aristocratique anglaise). — BUCHÈRE. La langue du droit et les hommes de justice dans le théâtre de Molière (fait ressortir l'exactitude des peintures et du langage juridique dans Molière). — L'Allemagne nouvelle. Le parti socialiste; II (de 1883 à 1893; le parti socialiste commence à être miné par l'anarchisme individualiste). = 25 juillet. Abbé LEMIRE. Le catholicisme en Australie. — GROBINSKI. Le mouvement révolutionnaire en Italie. La Sicile (signale avec vigueur la véritable tyrannie exercée en Sicile sur le peuple par la bourgeoisie, par les gabellati ou grands fermiers qui falsifient les votes de ceux qu'ils ont ruinés et exploités). — DRONSART. Lettres d'ambassadrices et souvenirs de grandes dames (lettres de lady Charlotte Canning, de 1843 à 1860, sur la France de 1843 à 1855, puis sur l'Inde, et de sa sœur la marquise de Waterford sur l'Irlande de 1840 à 1859; lettres de lady Granville, de 1810 à 1840, sur Paris). — LANZAC DE LABORIE. Louis XIV et les papes (à propos des livres de MM. Gérin et de Moüy).

12. — **Études religieuses.** 1894, 15 juillet. — LAPÔTRE. Études d'histoire pontificale. L'Empire, l'Italie et le pouvoir temporel des papes au temps de Jean VIII; suite (l'élection de Charles le Chauve; l'idéal de Jean VIII. Le pacte entre le pape et l'empereur, dont on a tant parlé, n'a rien à voir avec cet idéal; le pape avait sincèrement cru trouver dans Charles le Chauve plus qu'un Charlemagne, un chef d'État mieux fait que lui pour réaliser l'idéal d'empereur que pouvaient rêver les pontifes romains de ce temps-là. Ils espéraient toujours que les Francs ressusciteraient l'ancienne civilisation romaine dans toute sa force et tout son éclat. L'illusion dont Jean VIII paraît avoir été le jouet à l'égard de Charles le Chauve s'explique par la réelle valeur personnelle de ce prince qu'on a trop calomnié).

13. — **Revue des Deux-Mondes.** 1894, 15 juin. — G. HANOTAUX. Marie de Médicis, les Concini et l'évêque de Luçon; 1re partie (fin de la régence; le nouveau personnel; met en lumière les talents et le rôle

de Claude Barbin, un des protecteurs de Richelieu); suite le 1er juillet (la paix de Loudun et l'arrestation de Condé, conseillée par Barbin; remaniement ministériel, où Richelieu obtient enfin une place). — Vicomte D'AVENEL. Le prix et le loyer des maisons en France; suite : les temps modernes (montre l'énorme plus-value de la propriété bâtie à Paris depuis Louis XIII; l'augmentation a été de 550 pour 100). — FAGUET. Le comte de Saint-Simon (brillante analyse de ses idées morales, politiques, sociologiques; en quoi Saint-Simon a été socialiste, et en quoi il s'écarte du socialisme scientifique à la mode depuis quarante ans). = 1er juillet. G. BOISSIER. L'Afrique romaine; 4e art. : les campagnes (conditions de la petite et de la grande propriété sous la domination romaine en Afrique; le domaine impérial et son administration). = 15 juillet. Julian KLACZKO. Rome et la Renaissance. Dans la *Camera della Segnatura*. — Albert VANDAL. Le passage du Niémen; 1er art. : l'irruption; suite le 1er août : l'arrivée à Wilna et la dernière négociation (récits présentés avec beaucoup d'art et de mouvement). — Émile MICHEL. Diego Velasquez. — Victor DU BLED. Les comédiens français pendant la Révolution et l'Empire; 2e partie.

14. — La Revue de Paris. 1894, 1er février (1re année, n° 1). — Ern. RENAN. Philon d'Alexandrie et son œuvre. — JUSSERAND. Le roman d'un roi d'Écosse (Jacques Ier; sa vie romantique au milieu d'une cour et d'un peuple à demi civilisés). = N° 2. J. SIMON. Ernest Renan. — Baron DE BARANTE. Le ministère Casimir Perier, 1831-32 (extraits de la correspondance de Barante, qui paraîtront au t. IV de ses *Mémoires*). — J. DARMESTETER. La guerre et la paix intérieures, de 1871 à 1893. = N° 3. God. CAVAIGNAC. La féodalité en Prusse en 1894. — Fr. MASSON. Napoléon Ier et l'étiquette (de la différence entre l'étiquette de sa cour et celle de la royauté). = N° 4. O. FEUILLET. Lettres de Compiègne et de Fontainebleau (charmants tableaux de la vie de cour sous le second empire). — Le parti royaliste de 1871 à 1893. — Mary ROBINSON. A la cour de Gaston Phœbus, 1388-1391 (épisode de la vie de Froissart). — Eug. DUFEUILLE. Prévost-Paradol. = N° 5. Baron D'HAUSSEZ. Mémoires sur le ministère Polignac; suite aux nos 7 et 9 (seconde partie des Mémoires du baron d'Haussez, qui, on le sait, fut un des membres les plus éclairés du dernier ministère de la Restauration). = N° 6. L.-N. BONAPARTE. Lettres de Ham. = N° 7. Ét. LAMY. Le second empire et les ouvriers; suite au n° 8. — M. TOURNEUX. Les indiscrétions de Rulhière (des efforts faits par Catherine II et par Diderot pour empêcher Rulhière de publier ses *Anecdotes sur la révolution de 1762*, qui, en réalité, parurent seulement en 1797, après la mort de l'impératrice). = N° 8. G. PINET. L'école polytechnique et les Saint-simoniens. — H. GAIDOZ. Les Roumains de Hongrie (accepte l'opinion de M. Xénopol sur les Roumains au moyen âge). = N° 9. Edm. POTTIER. A quoi sert un musée de vases antiques. = N° 10. Alfred RÉBELLIAU. Le Père Joseph (à propos du livre de M. Fagniez). = N° 11. MÉRIMÉE. Lettres à la princesse Julie; suite au n° 12 (il s'agit de

la marquise de Roccagiovine, petite-fille, par son père, de Lucien Bonaparte et, par sa mère, du roi Joseph; ces lettres sont des années 1863-1870). = N° 13. Lord Wolseley. Waterloo (pourquoi Napoléon laissa-t-il perdre les avantages pourtant si considérables qu'il avait remportés le 16 à Ligny? C'est évidemment son état de santé qui lui fit perdre un temps précieux et irréparable).

15. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1894. Mars-avril. — Lettres de M. Geffroy (découvertes archéologiques à Rome). — Clermont-Ganneau. Antiquités de Phénicie (inscriptions; figurine en bronze massif représentant un lion couché et qui devait servir de poids). — Delaville le Roulx. Les hospitalières de Saint-Jean-de-Jérusalem (quand l'ordre de l'Hôpital se fonda, des couvents de femmes s'établirent à côté des couvents d'hommes; après la prise de Jérusalem par Saladin, les hospitalières émigrèrent et furent disséminées en Occident; elles renoncèrent désormais au soin des malades et de l'hospitalité pour se consacrer exclusivement à la prière. La règle qui fut donnée en 1188 à leur monastère de Sigena en Aragon servit de modèle aux maisons fondées par la suite. La plupart de ces maisons traversèrent obscurément le moyen âge; quelques-unes persistaient encore à la fin du XVIIIe s.; enfin il en existe encore au moins deux en Espagne). — Mai-juin. Geffroy. Lettre sur les découvertes archéologiques à Rome. — Héron de Villefosse. Rapport sur les découvertes faites à Carthage par le R. P. Delattre pendant les premiers mois de l'année 1894. — Homolle. Rapport sur les fouilles de Delphes. — R. de Maulde. L'œuvre historique de Jean d'Auton (Jean d'Auton était Saintongeais, religieux de l'ordre de Saint-Benoît; il partit pour Milan à la suite de l'armée française en 1499; il fut chroniqueur et poète; populaire en son temps par ses poésies, il n'est plus connu que par ses chroniques qui forment le seul récit authentique que nous possédions en France pour l'histoire des années 1499 à 1508). — Specht. Note sur les mss. de Stanislas Julien. — Héron de Villefosse. Inscription latine trouvée à Gourbata, Tunisie. = Séances. 6 juillet. Oppert. Les fouilles de Ninive par Botta et Flandin (calcule le poids de huit lions en bronze qui étaient aux portes de la ville et interprète le texte relatif à la superficie de Khorsabad. Étude de métrologie assyrienne). = 13 juillet. Naville. Fouilles opérées au temple de Deir-el-Behari. — Foucart. L'origine et la nature des mystères d'Éleusis. = 20 juillet. Müntz. Les collections des Médicis. — Clermont-Ganneau. Inscriptions de Palestine. — Deloche. Note sur l'ouvrage de M. Drapeyron concernant l'ancien diocèse de Limoges. — S. Reinach. La *cateia* de Virgile (arme celtique, identique à la francisque des Francs, et à laquelle on attribuait la propriété de revenir vers celui qui l'avait lancée). = 27 juillet. P. de Nolhac. Le Virgile du Vatican (étude sur les miniatures de ce ms. qui reproduisent sans doute des peintures de beaucoup plus anciennes que le Ve s., où il a été écrit).

16. — Société nationale des Antiquaires de France. Séances. 1894, 20 juin. — M. Berger présente une bible latine qui a appartenu à Jean de Dürbheim, évêque de Strasbourg, conseiller d'Albert d'Autriche, et qui est couverte de notes relatives aux affaires politiques du XIVe siècle. — M. Babeau lit un mémoire sur le salon du Dôme, au palais du Louvre, qui paraît devoir être identifié avec la rotonde d'Apollon. = 4 juillet. M. Prou entretient la Société des découvertes faites au lieu dit la ville de Gannes, près de Châtillon-sur-Loire. — M. Delaborde signale quelques dépositions de l'enquête pour la canonisation de saint Louis, retrouvées par lui dans les archives du Vatican. = 11 juillet. M. Berger indique une bible exécutée par un captif dans la prison de la Schiava, à Venise, en 1369. — M. Durrieu observe le fait qu'au XVe siècle on exécutait en France et en Flandre des livres d'heures pour l'exportation en Italie et en Espagne, et cite des exemples à l'appui. = 18 juillet. M. l'abbé Batiffol signale certaines rubriques portant le nom d'Innocent III et éclairant les origines du bréviaire romain. — M. Gauckler communique deux inscriptions découvertes en Tunisie par MM. Sadoux et Bonyac, faisant connaître les noms complets de deux proconsuls d'Afrique mentionnés d'une façon imparfaite dans les codes Théodosien et Justinien. = 25 juillet. M. d'Arbois de Jubainville entretient la Société des suffixes celtiques et ligures en *aco, ago, aca, aga, avo,* etc.

17. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. 1894, 15 juin. — C. Pascal. Un ambassadeur désagréable à la cour de Louis XIV : sir William Trumball, 1685-86; fin (chapitre bien documenté de l'histoire des persécutions dirigées contre les huguenots). — F. Borel. Un document inédit relatif à la paix de Saint-Germain, 21 août 1570 (il donne la liste de tous les membres du conseil du roi qui avaient juré d'observer l'édit; notes biographiques sur ces signataires). — R. de Cazenove. Procès de Martin, muletier d'Anduze, 1726; 1re partie (convaincu d'avoir conduit à Genève trois réfugiés fuyant la rigueur des édits et colporté plusieurs volumes des psaumes de David en vers français, et reçu des lettres destinées à des réfugiés). — O. Douen. La bible française avant Lefèvre d'Étaples. — H. Gelin. Inscriptions huguenotes; supplément. = 15 juillet. Lévy-Schneider. Le pasteur Jeanbon-Saint-André, jusqu'à la réunion des États généraux, 1749-1789; lettres inédites de Jeanbon sur les dissensions de l'église de Castres et l'exil de Boniffas-Laroque, 1782-1783. — Ém. Gauthier. Le catéchisme de Genève, de Jean Calvin; son origine et la date de sa composition (dans la semaine du 20 au 27 nov. 1541).

18. — Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux. 1894, n° 1. — Ch. Molinier. Cours d'histoire de l'art (leçon d'ouverture d'un cours professé à la Faculté des lettres de Toulouse en 1894 et qui eut pour objet l'étude de la Renaissance). — Imbart de la Tour. Les Cou-

tumes de la Réole; textes et pièces justificatives (publie : 1° les chartes de Gombaud concernant la fondation et la dotation du prieuré; 2° le texte des coutumes; 3° quelques documents du XIIIe s. relatifs aux conflits du prieuré et du roi Richard, à la suppression des droits judiciaires du couvent, 1187-1237).

19. — Annales de Bretagne. 1894, juillet. — P. Parfouru. Les Irlandais en Bretagne, XVIIe et XVIIIe siècles (quelques documents). — Id. Une mutinerie d'écoliers au collège de Rennes en 1629. — Henri Sée. Les comptes de recettes et de dépenses pour la Bretagne en 1495 et 1496 (analyse du ms. fr. 8310 de la Bibl. nat.). — Léon Maître. Introduction à la géographie historique de la Loire-Inférieure; fin (nomenclature des paroisses du diocèse primitif de Nantes). — A. Le Braz. Les saints bretons d'après la tradition populaire; suite. — Xavier d'Haucour. Études d'histoire bretonne. Les « menues necessitez » du parlement de Bretagne; fin (1° les « entrées de commissaires; » 2° le compte de la buvette de 1555). — Vie d'Eugène Danycan, capitaine de vaisseau, 1786-1864; fin.

20. — Annales de l'Est. 1894, juillet. — Dr G. Bleicher. Une page de l'histoire scientifique et littéraire de l'Alsace ; les sociétés scientifiques et littéraires avant et après l'annexion; suite et fin. — A. Fournier. Le fondateur de l'abbaye de Senones (Gondelbert, fondateur de Senones, n'a jamais été évêque de Sens; il possédait le titre d'évêque, mais on ne sait de quel diocèse). — J. Favier. Lettres tirées de la collection de la bibliothèque de Nancy; suite. = Bibliographie : *Eug. Hans.* Urkundenbuch der Pfarrei Bergheim, Ober-Elsass (bon). — *Ch. Schmidt.* Répertoire bibliographique strasbourgeois jusque vers 1530; fasc. 2-5 (excellent).

21. — Annales du Midi. 1894, avril. — Bladé. Géographie politique du sud-ouest de la Gaule pendant la domination romaine; suite en juillet (Turba = Talva était le chef-lieu du municipe romain des *Bigerrones* ou *Bigerri;* le *castrum Bogorra* date de l'époque romaine, mais il est impossible d'en déterminer l'emplacement. Localités de moindre importance faisant partie de la *civitas Turba ubi castrum Bogorre*). — L.-G. Pélissier. L'ambassade d'Accurse Maynier à Venise; fin (textes). — Suchier. Manuscrits perdus de la Somme provençale du code de Justinien. — Vernière et Lempereur. Notes autobiographiques de Henri de Sévery, évêque de Rodez. — H. Courteault. Un épisode de la conquête de la Guyenne sous Charles VII (publie et commente une lettre de rémission délivrée par Charles VII en 1461 en faveur de Jean de Gestède, seigneur gascon, qui avait joué pour lui avec succès le rôle de policier). = Bibliographie : *Isnard* et *Chabaneau.* Livre des privilèges de Manosque, 1169-1315 (remarquable). — *Lorgue.* Histoire de Mortemart, Haute-Vienne (insuffisant). — *A. Tardieu.* Grand dictionnaire historique, généalogique et biographique de la Haute-Marche (très médiocre). = Juillet. Courteault. Un archiviste des comtes de Foix au XVe siècle :

le chroniqueur Michel du Bernis (il s'agit du chroniqueur toujours appelé depuis Buchon : Miguel del Verms et qui, dans le ms. probablement autographe de l'auteur, est toujours écrit : Miguel del Vernis ou Bernis. Sa vie, sa chronique, son inventaire des titres de la maison de Foix : montre la grande valeur de ces deux œuvres pour l'histoire du XIVe et du XVe siècle. Publie en appendice un mémoire envoyé par Michel du Bernis à Gaston IV pour lui permettre de justifier par-devant le roi la légitimité du titre de « comte par la grâce de Dieu »). — M. Boudet. Charles VII à Saint-Flour et le prélude de la Praguerie, 1437 (d'après le registre original des comptes consulaires de la ville. L'auteur détruit en passant une légende inventée de toutes pièces il y a un demi-siècle, sur le séjour d'Agnès Sorel en même temps que le roi; quant au voyage du roi, il avait pour objet une expédition militaire dirigée contre Rodrigue de Villandrando et contre les princes qui pensaient à faire de Saint-Flour le pivot de leur prise d'armes). — P. Brun. Un helléniste du XVIIe siècle : Pierre Bertrand de Mérignon, d'Ax-les-Thermes. — A. T. Le plus ancien manuscrit de la vie de saint Martial (il est de la première moitié du IXe s. et se trouve à Carlsruhe). — G. Doncieux. Les sarcophages de Saint-Maximin et la légende de Marie-Madeleine (indique l'origine de la légende qui fait mourir à Saint-Maximin Marie de Magdala : c'est dans une interprétation erronée des figures ornant un sarcophage antique conservé dans la crypte. Le sujet traité représentait le lavement de mains de Pilate; on y a vu l'acte de Marie versant un vase de parfum sur les mains du Seigneur et l'on a conclu que là était le tombeau de Marie). — A. T. La légende de Marie-Madeleine dans *Girart de Roussillon* (corrige un passage de la traduction de *Girart*, vers 9860 et suiv., donnée par M. Paul Meyer). — E. Cabié. Les Dupuy, du Rouergue, et leur collection de mss. au XVIIe s. (c'est un de ces Dupuy, sans doute Pierre, qui a possédé et catalogué la bibliothèque de mss. dont M. Delisle a publié l'inventaire dans la *Bibl. de l'École des chartes*, 1889, p. 158).

22. — Annales de la Société d'émulation de l'Ain. 1894, févr.-mars. — Brossard. Le procès des justices entre le bailliage-présidial de Bresse et les seigneurs haut-justiciers du pays, 1601-1780; suite en avril-juin. — Truchelut. Études sur les usages ruraux de la Bresse et de la Dombes; suite.

23. — Bulletin d'histoire ecclésiastique (Romans). 1894, mai-juin. — Ul. Chevalier. Bibliographie historique du Dauphiné au moyen âge; suite (art. destiné au *Répertoire*). — Abbé Perrin. Histoire de Pont-en-Beauvoisin; suite : XIVe siècle. = Juillet-août. Abbé Fillet. Histoire religieuse de Saint-Laurent-en-Royans, Drôme. — Abbé Perrin. Histoire du Pont-de-Beauvoisin; suite.

24. — Bulletin de l'Académie delphinale. 4e série, tome V, 1893 (Grenoble, Allier, 1894). — R. Delachenal. Correspondance de P. Chépy avec le ministre des affaires étrangères, mai 1793-janvier 1794 (pendant

sa mission à l'armée des Alpes. Mémoire de 423 pages avec une table abondante. Important pour l'histoire militaire de la Convention). — Abbé Martin. La Tour-du-Pin, de 1789 à 1793 (histoire de cette ville au commencement de la Révolution). — J. Perreau. Les variations de la frontière française des Alpes. — Général Thomas. Grenoble à différents âges (avec carte et plans). — J. Roman. Jetons du Dauphiné; dernier article. — V. Arnaud. Familles dauphinoises oubliées : la famille de Combourcier; 1re partie, branche des seigneurs de Ratier et du Monêtier.

25. — Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne. 1894, mai. — Burin des Roziers. Le dernier titulaire d'une baronnie au XVIIIe siècle (biographie de François de Bonamy de Mirambel; sa détresse sous l'ancien régime, ses misères sous la Terreur; il mourut usé de maladies et de privations en 1804).

26. — Travaux de l'Académie nationale de Reims. Années 1891-1892, tome II (Reims, Michaud, 1894). — H. Jadart. Les bibliophiles rémois (long mémoire de 250 pages). — Paul Thirion. Les frais du sacre sous les derniers Capétiens (publie et commente plusieurs pièces relatives au sacre de Philippe le Bel et de ses trois fils; détails et chiffres intéressants. L'impôt du sacre; son origine et son établissement; conflits entre l'échevinage et l'archevêché au XIIIe et au XIVe s. Répartition de l'impôt entre les habitants de la seigneurie de l'archevêque. Les « restes » du sacre disputés entre les habitants et les officiers du roi).

27. — Revue de Champagne et de Brie. 1894, févr. — A. Bonvallet. La prévôté royale de Coiffy-le-Châtel, aujourd'hui Coiffy-le-Haut; suite (administration et justice); suite en mars-avril (ses pertes au XIVe s., avec une carte et un plan du château de Coiffy; liste des châtelains, capitaines et gouverneurs de la place). — N. Goffart. Précis d'une histoire de la ville et du pays de Mouzon, Ardennes; suite (la monnaie de Mouzon); suite en mars-avril (biographie mouzonnaise). = Mars-avril. H. J. Le duc de Mazarin et l'instruction dans ses terres du Rethélois en 1685. — A. Roserot. Répertoire historique de la Haute-Marne. Deuxième partie : catalogue des actes. — L. de Grandmaison. Inventaire sommaire des fonds de C.-M. Le Tellier, archevêque-duc de Reims, Bibl. nat., f. fr., 20707-20770. — E. Rey. Geoffroy Foucher, grand commandeur du Temple, 1151-1170. — Abbé Roussel. Nouvelle dissertation sur les saints Jumeaux; suite (réflexions qui confirment leur origine cappadocienne).

28. — Société éduenne. Mémoires. T. XXI (Autun, Dejussieu, 1893). — Rigollot. Rues et égouts antiques découverts à Autun en 1891. — Anat. de Charmasse. Note sur l'exercice du droit de gîte en 1382, 1385 et 1407. — Note sur le passage des reîtres dans l'Autunois et le Charolais en 1569 et 1587. — Voyages de Courtépée dans la province de Bourgogne en 1776 et 1777; suite. — F. Courtois. Les

écoles du Creusot, 1787-1882. — Alph. DE MONARD et l'abbé DORET. Montjeu et ses seigneurs; 2e partie : le président Jeannin et ses descendants, 1596-1748. — Paul MONTARLOT. Un chapitre de l'histoire municipale d'Autun, 1523-1542 (d'après le plus ancien registre de la ville).

29. — Revue historique et archéologique du Maine. 1894, 2e semestre, t. XXXVI, 1re livr. — A. CELIER. Notice biographique sur dom Paul Piolin; suite. — LIGER. Les ruines d'Oisseau, Sarthe; réponse à M. de la Sicotière (il n'y eut point de *villa* gallo-romaine à Oisseau, mais une grande ville, une *civitas*, et la preuve, c'est qu'il y avait un théâtre!). — QUERUAU-LAMERIE. L'abbé Cotelle de la Blandinière (sa biographie, 1708-1795; ses travaux sur l'histoire ecclésiastique). — Dom HEURTEBIZE. Mémoire de Berruyer, évêque du Mans, pour la réhabilitation de Jeanne d'Arc.

30. — L'Union historique et littéraire du Maine. 2e année, 1894, n° 1. — Abbé A. LEDRU. Bataille de Pontvallain, 4 déc. 1370; suite et fin au n° 2 (prise de Vaas). — G. FLEURY. Un droit de bourgeoisie à Mamers (il fallait à Mamers cinq ans de séjour pour devenir bourgeois; de là le nom d'une rue de la ville « vicus qui dicebatur Quinque-Anni » ou « rue de Cinq-Ans »). — A. LEDRU. Les armoiries de la ville du Mans. — Abbé FROGER. Les comptes de fabrique de la paroisse de Courgains au XVe siècle; suite aux nos 2 et 3. — Abbé BRUNEAU. Les églises d'Athenay et de Flacé. = N° 2. Abbé DELÉPINE. L'ancienne église de Sacé. = N° 3. Abbé ANGOT. Querelle des négociants et des fabricants de toiles à Laval, 1732. — Abbé A. LACROIX. Origines de l'assemblée de Coulaines le lundi de Pâques (elle remonte à une procession établie au milieu du XVIe s.). — N° 5. MENJOT D'ELBENNE. Pierre tombale de Jean de Maule, chevalier, seigneur de Courteilles-le-Maule, mort en 1323. — S. A. L'abbaye d'Épau du XIIIe au XVe s. — P. DE FARCY. Sceau d'Adam Chastelain, évêque du Mans, 1413. = N° 6. Comte D'ANGÉLY-SÉRILLAC. Une lettre de 1789. — Abbé LEDRU. Un seigneur du Plessis-Roland à Précigné en 1498. — ABEILLE. Une exécution à Sablé en 1396. = N° 7. Abbé COUTARD. Une autopsie au XVIe s. : meurtre d'Olivier de Feumusson. — Abbé LEDRU. Guillaume Masnier, hôte de La Fontaine, et la famille de Jeanne d'Arc (La Fontaine est un quartier du Mans).

31. — Revue de l'Agenais. 1893, nov.-déc. — E. D'ANTIN. Une commune gasconne pendant les guerres de religion, d'après les archives de Laplume; suite en mai-juin. — Journal agenais de Malebaysse, 1636-1649; suite en mai-juin. = Mai-juin. P. HÉBRARD. Les prébendes de l'abbé de Bellile de Jaubert, 1752-1775; suite. — L. DE L. Une lettre inédite de Claude Gélas, évêque d'Agen (adressée à Paul Phélippeaux de Pontchartrain, secrétaire d'État, 28 oct. 1612).

32. — Revue de Gascogne. 1894, juillet-août. — Ph. LAUZUN. Châteaux gascons de la fin du XIIIe s. : le château de Busca (histoire de

la famille de Maniban, depuis la fin du XVe s.). — Abbé Tauzin. La Fronde dans les Landes; suite. — Camoreyt. Objets gallo-romains avec inscriptions trouvés à Lectoure; supplément.

---

33. — Historische Zeitschrift. Bd. XXXVI, Heft 3. — Wittich. La catastrophe de Wallenstein (analyse les événements des années 1633 et 1634 d'après le tome III des documents sur les négociations de la Suède et de ses alliés avec Wallenstein et l'empereur, p. p. G. Irmer dans la Collection des archives de Prusse). — Mémoires de Th. de Bernhardi (fin du tableau de la Russie à la mort de Nicolas; rapports du parti révolutionnaire avec le parti slavisant). = Comptes-rendus : *B. Keil.* Die solonische Verfassung in Aristoteles' Verfassungsgeschichte Athens (important pour les sources de la Πολιτεία, où K. voit un ouvrage posthume d'Aristote). — *Hallier.* Untersuchungen über die edessenischen Chronik (106 fragments historiques relatifs surtout aux choses ecclésiastiques, de 133 av. J.-C. à 539 ap. J.-C. Texte syriaque et traduction). — Urkundliche Nachtræge zur œsterreichisch-deutschen Geschichte im Zeitalter Kaiser Friedrich's III, hsggb. v. *A. Bachmann* (riche recueil s'étendant jusqu'à 1482). — *Rieker.* Die rechtliche Stellung der evangelischen Kirche Deutschlands in ihrer geschichtlichen Entwickelung bis zur Gegenwart (très remarquable). — Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe, bearbeitet v. *G. Turba;* t. II (années 1516-1554). — *R. Koser.* Kœnig Friedrich der Grosse I; 20-41 (beaucoup de nouveaux documents sur les préliminaires de la guerre de Sept ans; excellent exposé des réformes judiciaires de Cocceji. Peu de choses à reprendre). — *M. Philippson.* Friedrich III als Kronprinz u. Kaiser (impartial). — *Blok.* Geschiedenis van het Nederlandsche volk. I et II (s'étend jusqu'à 1559. Très bien informé et habilement écrit). — *J. de Hullü.* Bijdrage tot de geschiedenis van het Utrechtsche schisma (bonne histoire de ce schisme du XIVe s.). — *Knuttel.* De toestand der Nederlandsche Katholicken ten tijde der Republik (excellent travail qui prouve qu'au XVIe et au XVIIe s. la liberté de conscience a été mieux respectée en Hollande que partout ailleurs en Europe). — *Brugmans.* Engeland en de Nederlanden in de eerste jaren van Elizabeth's regeering (bonne dissertation). — Comptes-rendus sur les rapports faits par MM. Blok, Berns et Uhlenbeck sur les documents conservés en Angleterre, en Saxe et en Russie et relatifs à l'histoire des Pays-Bas. — *Ramsay.* Lancaster and York. A Century of English History, 1399-1485 (histoire militaire, financière et généalogique; sec, mais contient du nouveau). — Comptes-rendus de M. Packowski sur les mémoires et rapports de l'Académie des sciences de Cracovie de 1885-1892. — Collectanea ex archivo collegii historico; t. VI. — Monumenta medii aevi res gestas Poloniae illustrantia; vol. XXII : Codex epistolaris saeculi decimi quinti; t. II. — Acta historica res gestas Poloniae illustrantia ab a. 1507 ad a. 1795; t. XII : Leges, privilegia et statuta civitatis Cracoviensis; II, 1, etc.

34. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1894, n° 4. — *A. von Reville.* Die Auflœsung des preussich-englischen Bündnisses im Jahre 1762 (travail important, composé à l'aide des papiers des archives de Berlin et de Londres, surtout à l'aide de la correspondance privée du duc de Newcastle, qui donnent souvent les raisons intimes des décisions prises par les ministres. Défend la politique de lord Bute et sa conduite à l'égard du roi de Prusse). — *Kaibel.* Stil and Text der Πολιτεία τῶν Ἀθηναίων (travail remarquable, mais dont les conclusions négatives sont loin d'être au-dessus de la discussion). — *O.-E. Schmidt.* Der Briefwechsel des Cicero von seinem Prokonsulate in Cicilien bis zur Cæsar's Ermordung (excellente étude sur la chronologie de ces lettres, leurs allusions politiques, etc.). — *Fr. de Enzinas.* Denkwürdigkeiten vom Zustand der Niederlande und von der Religion in Spanien; trad. p. *H. Bahmer* (rapports composés aux Pays-Bas en 1543-1545 par Fr. de Enzinas, autrement dit Dryander, protestant espagnol qui traduisit la Bible, et adressés à Mélanchthon; ils sont en latin). = N° 5. *G. Bode.* Urkundenbuch der Stadt Goslar; 1re partie : 922-1250. — *Knieke.* Die Einwanderung in den westfælischen Stædten bis 1400 (bonne monographie inspirée par les doctrines de G. von Below). — Ægyptische Urkunden aus den k. Museen zu Berlin. — *H. Zimmer.* Nennius vindicatus (critique véhémente par Heeger, que Zimmer avait attaqué sans ménagement; pour Heeger, la prétendue traduction irlandaise de l'Historia Brittonum, sur laquelle Z. a échafaudé sa théorie, n'a aucune valeur; ce n'est pas une traduction, mais une adaptation par un Irlandais lettré des faits contenus dans l'Historia Brittonum, et que l'auteur croyait de nature à intéresser ses compatriotes). = N° 6. *Hübner.* Der Immobiliarprocess der frænkischen Zeit (travail très méritoire). — *Wilcken.* Tafeln zur ælteren griechischen Palæographie nach Originalen des Berliner K. Museums (excellent).

35. — Neue Jahrbücher für deutsche Theologie. Bd. III, Heft 2, 1894. — Zœckler. Hilarion de Gaza (la biographie d'Hilarion par Jérôme a été condamnée par Israël comme dénuée de toute autorité; ce qui est vrai, c'est que, dans cette biographie, la fiction se mêle à la vérité. Contribution à l'histoire des débuts du monachisme). — Nœldeckhen. Tertullien et le « De spectaculis » (des jeux en Grèce au temps de Tertullien; leur extension dans l'occident de l'empire romain). — L. Lemme. Un réformateur du xve siècle : Matthias Dœring (contre la récente biographie de ce franciscain, par Albert; c'est à tort qu'on lui a attribué le traité intitulé : « Confutatio primatus papae »).

36. — Theologische Quartalschrift. Jahrg. LXXVI, Heft 2, 1894. — Schanz. Le sacrifice; son principe; des manières dont il était célébré chez les peuples de l'antiquité et chez les Israélites. — Demmler. L'auteur des traités « de bono pudicitiae » et « de spectaculis » (il est impossible que ce soit saint Cyprien; peut-être est-ce Novatius). — Sedmueller. Les synodes de Rome en 798 et d'Aix-la-Chapelle en 799

(le premier fut tenu le 23 octobre et le second en mai ou en juin). = Comptes-rendus : *Mœller*. Lehrbuch der Kirchengeschichte (fait avec soin). — *Dieterich*. Nekuyia (beaucoup de points contestés). — *Hardy*. Die Vedisch-brahmanische Periode der Religion des alten Indiens (utile).

37. — Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie. Jahrg. XXXVII, Heft 2, 1894. — Krueger. Aristide, auteur de la lettre à Diognète (appuie cette attribution en comparant la lettre à l'Apologie d'Aristide trouvée en 1891). — Achelis. Le « canon Muratorius; » son âge et son origine (contre les hypothèses de Koffmane). — Dræseke. Le commentaire par Zonaras de la lettre dite canonique de Grégoire de Néocésarée; texte et commentaire. — Tollin. Rapprochements entre les doctrines de Thomas d'Aquin et celles de Michel Servet. = Comptes-rendus : *Wirth*. Aus orientalischen Chroniken (bon). — *Delehaye*. La vie de saint Paul le Jeune et la chronique de Métaphraste (excellent). — *N. Kalogeras*. Markos Eugenikos und Kardinal Bessarion (important).

38. — Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen. Bd. XCII, Heft 1, 1894. — Haase. Les lettres de la duchesse de Saxe-Gotha, Louise-Dorothée, à Voltaire; suite dans Heft 2. — Mahrenholtz. Critique des légendes relatives à Victor Hugo (jugement très défavorable sur le caractère de Hugo; des plagiats qu'il a commis, etc.).

39. — Beitræge zur Kunde der indogermanischen Sprachen. Bd. XX, Heft 1, 1894. — Hoffmann. Les oracles de Dodone (commentaire de quelques inscriptions publiées par Carapanos dans le *Bull. de corr. hellén.*, XIII, 1890, p. 155-159).

40. — Hermes. Bd. XXIX, Heft 1, 1894. — Hiller von Gærtringen. La liste des prêtres d'Apollon Erethmios dans l'île de Rhodes (publiée d'abord par L. Ross; texte et commentaire; important pour la connaissance des fêtes et du calendrier rhodiens). — B. Keil. L'année civile et l'année du calendrier à Athènes au ve s. av. J.-C. (étudie surtout la réforme de Clisthènes). — C. Trieber. Articles critiques sur Eusèbe (recherches sur la liste des rois d'Albe-la-Longue dans la chronique d'Eusèbe et dans d'autres historiens; elles montrent qu'Eusèbe a utilisé ses sources d'une manière très superficielle et arbitraire; il faut se défier de ses données chronologiques). = Heft 2. Schulten. La « Lex Hadriana de rudibus agris » (texte, traduction et long commentaire de cette inscription publiée pour la première fois par Carton, dans la *Rev. archéol.*, XIX, 214; elle est importante pour l'histoire agraire dans l'empire romain et pour faire connaître l'administration des domaines impériaux). — B. Keil. Une inscription d'Halicarnasse (commentaire détaillé d'une inscription publiée par Haussoullier dans le *Bull. de corr. hellén.*, IV, 294, 1880; étudie surtout les signes numéraux qui s'y trouvent. Article important pour l'histoire des alphabets grecs en Asie-Mineure).

41. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. Bd. CXLVII, Heft 3, 1894. — W. Schwarz. La politique d'Alexandre le Grand (des raisons qui décidèrent Alexandre à créer Alexandrie d'Égypte; la politique qu'il suivit dans le règlement des institutions égyptiennes est tout à fait digne d'éloges). — L. Gurlitt. Quand a été publiée la correspondance de Cicéron? (aussitôt après la bataille d'Actium; on en fit une lecture pour Auguste. Critique des hypothèses de Leo).

42. — Rheinisches Museum für Philologie. Bd. XLIX, Heft 1, 1894. — Nissen. La réforme de la monnaie athénienne par Solon (attaque les idées exposées par U. von Wilamowitz-Mœllendorff dans son *Aristoteles und Athen*). — Dietze. Les écrits du mythographe Hygin (il a composé un livre de « Genealogiae; » la première partie contenait les tableaux généalogiques des dieux et des héros; la seconde, les récits concernant chacun d'eux, ou « fabulae. » La première est perdue. C'est sur le modèle des « Genealogiae » qu'Hygin composa son Astronomie). — Kuhnert. Les anciennes formules magiques employées pour allumer le feu, la fièvre et l'amour (compilation très détaillée de formules tirées des écrivains de l'antiquité et des papyrus des bibliothèques de Londres, Vienne, Paris et Berlin). — Beloch. Les Phéniciens dans la mer Égée (il est inexact que dès les plus anciens temps il y ait eu d'actives relations commerciales entre la Grèce et les Phéniciens et que ces derniers aient fondé sur le sol grec de nombreuses colonies. Ils n'ont paru dans la mer Égée qu'à une époque tardive, quand les Grecs s'étaient déjà établis dans les îles et en Asie-Mineure). = Heft 2. Riess. Légendes populaires chez Artémidore (dans les récits que fait cet auteur des songes et de leur signification, l'on trouve des données nombreuses sur les idées religieuses, les légendes et les fables populaires de son temps). — Seeck. L'authenticité des « Scriptores historiae augustae » (l'auteur avait précédemment cherché à montrer, de concert avec Dessau, que ce recueil ne peut avoir été composé aux temps de Constantin et de Dioclétien, mais que c'est une falsification du ve s. Aujourd'hui, il réfute les objections opposées à cette hypothèse et montre que les renseignements fournis par ces « Scriptores » sur l'armée, la monnaie, le titre des empereurs, sont autant d'anachronismes. L'existence de Caesar Crispus est une pure invention de l'auteur de cette fabrication). — Tœpffer. La chronologie de l'ancienne histoire grecque (1° la deuxième guerre de Messène éclata vers le milieu du VIIe s., 60 ou 70 ans après la première; 2° chronologie des combats entre les Athéniens et les Éoliens pour la possession de Sigeion; ils furent terminés à la fin du VIIe s. Note additionnelle sur la biographie des tyrans Lygdamis de Naxos et Pittacus de Mytilène). — Ihm. Valère Maxime et Januarius Nepotianus (nombreux fragments de Nepotianus, et parmi eux plusieurs passages inconnus jusqu'ici se retrouvent dans l' « Historia miscella » de Landolfus Sagax). — Ruehl. La fondation de Tyr (recherches sur la valeur des données chronologiques fournies par Julius Africanus,

Ménandre et Trogue Pompée. Ménandre donne 1199 comme date de cette fondation, Philistos 1200. Critique les idées de Pietschmann dans son Histoire des Phéniciens, p. 134). — Nissen. L'extension de Rome sous les Flaviens. — Preuner. L'introduction du culte d'Asclépios à Athènes (par l'Athénien Kallias, archonte en 412-411).

43. — Zeitschrift für romanische Philologie. Jahrg. XVIII, Heft 1-2, 1894. — O. Schulz. Les plus anciens documents en langue sarde (publiés par Tola dans le *Codex diplom. Sardiniae,* p. 158, 164 et suiv., et attribués au XIe s. Ils sont faux en partie ou d'une date très postérieure à celle-là. Montre, d'autre part, qu'un document sarde écrit en caractères grecs et publié par Blancard et Vescher dans la *Bibl. de l'École des chartes,* XXXV, 256, a été composé entre 1089 et 1103. Étude sur ce dernier document, important pour l'histoire de la Sardaigne). — Suchier. La chanson de la guerre de Clotaire II contre les Saxons et les débuts de l'épopée populaire en France (nie qu'il ait déjà existé à l'époque mérovingienne une épopée populaire caractérisée. La chanson de geste de Clotaire II n'a rien d'historique; elle a pour thème les luttes entre Thierry III et Clotaire II, qui furent d'abord chantées en allemand; c'est seulement au IXe s. que des chansons françaises ont été composées en français. Recherches sur les sources et sur le développement de la chanson de Clotaire II). — Baist. Un faux pair (dans la chanson de Roland figure parmi les héros un certain Ote dont le nom était sans doute à l'origine Atto. La légende dans sa forme postérieure aura sans doute mis à la place d'Atto Eudes de Chartres, célèbre au Xe s. et mort en 995).

44. — Neue Beitræge zur Geschichte des deutschen Alterthums. Lieferung 12, 1894. — Germann. J. Forster et la Réforme dans le comté de Henneberg, 1496-1558 (il exerça une grande influence sur l'introduction de la réforme luthérienne à Nuremberg, Augsbourg, Ratisbonne et en Thuringe; mort professeur à l'Université de Wittenberg; biographie très détaillée de 680 pages, accompagnée d'un très grand nombre de documents importants pour l'histoire des luttes religieuses dans la première moitié du XVIe s.).

45. — Zeitschrift für deutsches Alterthum. Bd. XXXVIII, Heft 2, 1894. — Laistner. La légende du héros Orendel. — Burg. L'inscription de la pierre de Tune en Norvège (publiée au fasc. 1 des *Norges indskrifter;* critique du commentaire et des corrections apportées à cette inscription runique par Bugge). — Von Grienberger. Dea Garmangabis (d'un autel consacré à cette déesse, qui fut trouvé en 1893 à Lanchester, au comté de Durham; l'inscription a été publiée dans l'*Academy,* n° 1111, p. 158, et dans le *Correspondenzblatt* de la *Westdeutsche Zeitschrift,* 1893, col. 184-186. Cette divinité germanique était honorée par des soldats romains appartenant au peuple suève). — Wrede. Recherches sur les résultats des plus récentes fouilles de l'Atlas linguistique de l'Allemagne publié par Wenker. = Comptes-rendus :

Lukas. Die Grundbegriffe in der Kosmogonieen der alten Vœlker (bon). — *Zenker*. Geschichte der Wiener Journalistik ; Bd. II : das Jahr 1848 (sans valeur). — *Neubaur*. Die Sage vom ewigen Juden ; 2e édit. (bon).

46. — Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirthschaft im deutschen Reich. Jahrg. XVIII, Heft 2, 1894. — G.-F. Knapp. L'émancipation des paysans en Autriche et en Prusse (depuis le commencement du XVIIIe s. L'Autriche s'était proposé d'affranchir les paysans et d'affermir en même temps sa situation sociale ; elle y a mieux réussi que la Prusse ; partout elle devança cette dernière de vingt à vingt-cinq ans ; puis un calme plat a duré de la mort de Joseph II à 1848, époque où la réforme sociale fut reprise et appliquée dans un esprit radical. A partir de 1811, la Prusse a lentement mais sûrement travaillé à l'émancipation des paysans et elle a fait très habilement servir sa législation sociale à sa situation politique au sein de l'Allemagne).

47. — Jahrbücher für Nationalœkonomie und Statistik. Bd. VI, Heft 3, 1893. — Wirminghaus. Histoire de la population française (d'après Levasseur). = Bd. VII, Heft 5. Sommerlad. L'activité économique de l'Église en Allemagne pendant le moyen âge (expose les efforts accomplis par l'Église pour la culture du sol, ses préoccupations pour le bien-être social du peuple, son influence sur la vie politique et la civilisation). = Comptes-rendus : *Gumplowicz*. Sociologie und Politik (des critiques). — *Kern*. Der Grenzzoll in Schlesien, 1556-1624 (bon). — *Kirchhœfer*. Entstehung des Kurcollegiums (bon). — *Nübling*. Ulm Handel und Gewerbe im Mittelalter (important). — *Busch*. England unter den Tudors (bon).

48. — Mittheilungen des k. deutschen archæologischen Instituts. *Athenische Abtheilung*. Bd. XIX, Heft 1, 1894. — Hiller von Gærtringen, Kern et Dœrpfeld. Fouilles au théâtre antique de Magnésie du Méandre (publie 55 inscriptions, la plupart importantes ; le culte d'Hermès Tychon ; reconstitution du théâtre grec, qui avait été reconstruit par les Romains). — Kern. Inscriptions de Magnésie du Méandre. — Buresch. Contributions à l'épigraphie et à la géographie de la Lydie (publie une inscription d'Antioche de Lydie, avec un commentaire détaillé. Histoire de Tralles ; noms divers portés par cette ville et par plusieurs localités de l'ancienne Lydie). — Frænkel. L'inscription du gouverneur égyptien Hippomédon de Samothrace (complète le mémoire de Kern au vol. XVIII des *Mittheil*. L'inscription nous apprend qu'en 246 le roi Ptolémée Évergète protégea l'île de Samothrace contre les pirates au moyen de fortifications et d'une garnison). — Preger. Inscriptions d'Athènes. — Dœrpfeld. Les fouilles à Athènes entre l'Acropole et la Pnyx (on a découvert une importante canalisation d'eau qui remonte sans doute au temps de Pisistrate, le temple de Dionysos Lenaios et celui d'Artémis). — *Rœmische Abtheilung*. Bd. VIII, Heft 4, 1894. Huelsen. Publications relatives à la topographie de Rome qui ont paru en 1892.

49. — Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft. Bd. XLVII, Heft 4, 1893. — O. Francke. Rapports des Indiens avec l'Occident (on a prétendu que la population de l'Inde n'avait dans l'antiquité pris aucune part aux grandes relations d'échanges entre les peuples du monde ; c'est une erreur : les peuples de l'Inde occidentale envoyèrent des vaisseaux en Occident et atteignirent à un haut degré dans l'art de la navigation. La langue dont ils se servaient alors était le pali, non le sanscrit). — J. Jolly. Contributions à l'histoire du droit hindou ; suite (1° les mariages entre des enfants ; contre Bhandarkar ; 2° des collections sur l'histoire du droit hindou laissées par Stenzler après sa mort). — Huebschmann. Iranica (1° Sahrbaraz, général de Chosroès II ; 2° le roi mythique des Perses, Kav Xosrov). = Compte-rendu : *Nûtzel.* Münzen der Rasuliden (distingué). = Bd. XLVIII, Heft 1, 1894. Schreiner. L'apologie du savant juif Salomon ben Adret contre le musulman Abou Mahomet Ahmed ben Hazm. — Buehler. Remarques sur les inscriptions du roi Asoka. — Leumann. La légende du roi indien Bharata (contributions à l'histoire des moines brahmaniques dits Parivrajaka). — Éthé. Le plus ancien document sur le poète Firdouci (il se trouve dans la chronique de Tabaristan, par Mahomet bin al-Hasan bin Isfandijâr, écrite vers 1216). — Compte-rendu : *Grünbaum.* Neue Beitræge zur semitischen Sagenkunde (bon ; des critiques par Bacher).

50. — Zeitschrift des deutschen Palæstina-Vereins. Bd. XVII, Heft 1, 1894. — Schick. Les édifices les plus importants qui ont été construits à Jérusalem ; suite (depuis l'époque du roi David à la destruction de la ville par les Chaldéens ; avec un plan topographique). — Melander. Hakeldama (localité au sud de Jérusalem, identique à « Thophet » de l'Ancien Testament). — Gelzer. La description de la Palestine par Georgius Cyprius (contre A. Schlatter ; la liste des villes de la Palestine donnée par Georgius a un caractère profane et non ecclésiastique). — Lydia Einsler. Mar Eljas, el-Chadr et Mar Dschirjis (sous ces trois noms saint Georges est honoré en Orient, même des Musulmans. Détails intéressants sur l'origine de ce culte et sur ses rapports avec le culte d'Élie).

51. — K. Bairische Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und der historischen Classe. Bd. II, Heft 4, 1893. — G.-F. Unger. La chronologie de Flavius Josèphe (les données chronologiques fournies par sa Guerre contre les Juifs suivent le calendrier hébraïque, mais avec les noms macédoniens des mois, Josèphe identifiant le calendrier syro-macédonien avec le calendrier lunaire des Juifs. Appendice sur la mort de Vitellius, qu'il faut placer le 20 déc., non le 21). — Riezler. Le gouvernement intérieur de la Bavière sous le duc Albert V (publié dans le « Abhandlungen »). — Von Maurer. Sur le mythe de la déesse Hulda.

52. — K. Preussische Akademie der Wissenschaften. Sitzungs-

berichte. Stück 1. — Dillmann. Le voyage de Th. Bent dans l'Afrique orientale (il a exploré les remarquables ruines de Zimbabye situées en territoire portugais, entre le Sabi et le Zambèse; elles doivent sans doute leur origine aux Sabéens. Détails sur d'importantes découvertes de monuments dans l'Abyssinie septentrionale, au temps du royaume axumitique). = Stück 2-3. Mommsen. Un testament égyptien de l'an 189 ap. J.-C. (publie et commente le texte grec d'après un papyrus du Fayoum, aujourd'hui au musée égyptologique de Berlin). = Stück 5. Ficker. L'inscription tombale d'Abercius (De Rossi, au tome II de ses *Inscr. christ.*, 1re partie, 1888, p. XIII, la tient pour une des plus importantes inscriptions chrétiennes; au contraire elle a un caractère tout païen). = Stück 12-13. Harnack. La traduction latine, récemment découverte, de la première lettre de Clément (il y a dans cette traduction une digression sur l'obéissance des chrétiens au souverain, qui a été composée au IXe ou au XIe siècle).

53. — K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen. *Nachrichten.* 1894, n° 1. — Frensdorff. Contributions à l'histoire et à l'explication des livres de droit allemands; 2e art. (les sources du Miroir de Saxe et le « Landfriede; » du sens du mot « Friede; » en quoi le rédacteur du Miroir a su allier le respect du passé avec une critique des institutions de son temps).

54. — Alemannia. Bd. XXI, Heft 3, 1893. — H. Mayer. L'Université de Fribourg en Bade, 1818-1852; suite. — Hamm. Sur l'histoire de l'administration forestière dans le landgraviat de Nellenbourg, 1551-1786.

55. — Deutsche Revue. Août-déc. 1893. — Le roi Charles de Roumanie; suite, de juin à nov. 1869. — H. von Poschinger. Lothar Bucher; suite. — Ottilie Moldenhauer. L'Allemagne au moment de la Révolution de Juillet (extraits de la correspondance de la comtesse de Mensdorf, née princesse de Cobourg, femme du gouverneur autrichien de la citadelle de Mayence, avec le prof. Schacht; des idées politiques qui, vers 1830, avaient cours en Allemagne dans les cercles aristocratiques, universitaires et bourgeois). — Th. Wiedemann. Seize années dans le cabinet de Ranke; suite. — J. von Gruner. Lettres de Joseph de Gœrres à Juxtus Gruner, 1814-1819. — Le général Fr. Goldschmid. La Perse et la politique européenne. — A. Tille. Universités anglaises et allemandes. — Carl Blind. Un Français d'il y a trois cents ans sur la Russie (analyse l'*Estat de l'empire de Russie,* publié en 1607, par l'officier français Margeret). — H. Geffcken. L'Angleterre, la France et la Russie en Asie (juge sévèrement la politique de l'Angleterre, qui a rendu de grands services à la France et à la Russie). — H. von Wilke. Le journal et les lettres de Gouverneur Morris.

56. — Nord und Süd. Janv. 1894. — Duboc. Justus Mœser, 1720-1794; sa vie et ses écrits. — E. Schulz. Cagliostro et autres aventuriers

de même espèce (alchimistes, spirites et charlatans depuis le moyen âge jusqu'à nos jours). — Berger. Poésie populaire et poésie savante (on ne saurait indiquer de différence fondamentale entre ces deux poésies; la différence existe entre la poésie transmise oralement ou par l'écriture). = Février. Achelis. Max Müller et la science des religions comparées (fait un grand éloge de cet érudit). — Zernin. Le général Dragomiroff et ses idées sur la stratégie (biographie de ce général russe, 1831-1894; analyse son récit de la campagne de 1866). = Mars. Wuensche. L'art arabe au temps des Abbassides. — Karpeles. Maurus Jokai. = Avril. Sauer. John Ruffini. — Bruchmann. L'origine et les formes du culte des ancêtres. — Gust. Schroeder. Les fouilles à Troie-Hissarlik en 1893 (la colline d'Hissarlik fut peut-être une nécropole à incinération défensible).

57. — Preussische Jahrbücher. Bd. LXXVI, Heft 1, 1894. — O. Seeck. Les Allemands et leur civilisation primitive (l'auteur en trace une image favorable; ce qui caractérisait alors les Allemands, c'était la force sauvage de l'individualisme, qui, pendant longtemps, entrava le développement du droit, de l'état et des institutions). — Kuekelhaus. La jeunesse de Richelieu (d'après le livre de G. Hanotaux). — Friedrichswicz. La politique douanière de l'Angleterre depuis 1820; suite dans Heft 2. = Heft 2. R. Haym. H. Baumgarten, sa vie et son œuvre. — Th. Fischer. La politique coloniale de la France dans le nord-ouest de l'Afrique (la colonisation de l'Algérie a produit des résultats déplorables).

58. — Jahresberichte des historischen Vereins Dillingen. Jahrg. VI, 1893. — Scheller. Fouilles à Faimingen (restes d'un castellum romain). — Kirchmann. Fouilles à Schretzheim (on y a ouvert de nombreux tombeaux et trouvé des objets importants de l'époque germanique). — Popp. Les voies romaines le long de la rive droite du Danube; suite, avec cartes. — Englert. Un registre de rentes de Dillingen, 1540; suite. — Id. Histoire d'un chef de brigands bavarois, 1738-1771; d'après des documents inédits.

59. — Württembergische Vierteljarhshefte für Landesgeschichte. Jahrg. II, 1893, Heft 1-2. — W. Lang. Les années de jeunesse du comte Charles-Frédéric Reinhard, 1761-1837 (pendant la Révolution et l'Empire, il fut ministre, ambassadeur, pair de France; sa biographie d'après ses ouvrages, ses poésies et ses lettres). — Sixt. Un bas-relief romain d'Oberriexingen (il représente Actéon et Diane). — Nestle. Les témoignages antiques sur le « Limes imperii romani » en Allemagne. — M. Bach. Tombeaux et armes à la cathédrale d'Ulm. — Kolb. Les troubles ecclésiastiques dans la ville impériale de Schwæbisch-Hall en 1601-1604, d'après des documents inédits. — Giesel. Sur l'histoire du monastère des Dominicaines de Kirchberg en Wurtemberg (décadence morale et économique de ce monastère de 1540 à 1590). — Bossert. Questions de topographie (recherches sur l'emplacement et l'étymologie

des quinze noms de lieu du Wurtemberg, nommés dans d'anciens documents). = Heft 3. F. von Thudichum. Les chartes fausses des monastères de Hirsau et d'Ellwangen (on avait prétendu jusqu'ici que le monastère clunisien de Hirsau et d'autres monastères de cet ordre avaient non seulement été soumis immédiatement au Saint-siège au point de vue de la justice ecclésiastique, mais avaient encore été une libre possession du Saint-siège, à l'exclusion de toute suzeraineté temporelle; ces conclusions ont été tirées de documents faux. A l'exemple de Hirsau, d'autres monastères clunisiens d'Allemagne ont fait fabriquer des privilèges de cette nature : ainsi fit, au XIIIe s., le monastère d'Ellwangen, pour amoindrir les droits des avoués du couvent et limiter l'autorité administrative de l'évêque d'Augsbourg). — D. Schæfer et Stælin. Additions au précédent mémoire (les auteurs opposent quelques difficultés à cette théorie). — Bossert. La juridiction de l'évêque de Constance en Wurtemberg, 1520-1529 (le pouvoir des évêques de Constance a été fort amoindri par les princes laïques, surtout autrichiens, et leur indépendance menacée. Décadence des finances épiscopales; difficultés que l'évêque rencontra pour lutter contre la réforme luthérienne). — Wagner. La ville impériale de Schwæbisch-Gmünd de 1565 à 1576; suite (raconte les luttes contre la Réforme et les efforts pour rétablir dans toute sa force la doctrine catholique). — Sixt. Un bas-relief romain de Beihingen à Ludwigsburg (représente Attis, divinité phrygienne). = Heft 4. Roth von Schreckenstein. Biographie de Wolfgang Roth de Schreckenstein (il vivait sous Charles-Quint; il fut capitaine de lansquenets allemands et prit souvent part aux guerres impériales). — Weiss. Les institutions municipales de Wachbach (des conventions passées au XVIe et au XVIIe s. entre les chevaliers d'Adelsheim et l'ordre Teutonique au sujet de l'organisation de ce village). — Fetzer. Des publications relatives à l'histoire de Wurtemberg parues de 1888 à 1892.

60. — Mittheilungen des Freiberger Alterthumsvereins. Heft XXIX, 1892. — Kiessling. Les anciens châteaux et habitations nobles dans les environs de Freiberg; suite (histoire de la baronnie de Freibergsdorf et de ses possesseurs depuis le XIIIe s.).

61. — Mittheilungen des Geschichts-und Alterthumsforschenden Vereins zu Eisenberg im Herzogthum Sachsen-Altenburg. Heft 9, 1894. — O. Weise. Histoire sociale du pays d'Eisenberg aux temps les plus anciens. — Id. Le houblon et la vigne dans les environs d'Eisenberg. — Id. Chartes relatives à la seigneurie de Hainspitz, 1555-1755.

62. — Kollektaneenblatt für die Geschichte Bayerns. Jahrg. LVI, 1892. — O. Rieder. L'église et l'école dans le diocèse d'Eichstætt (surtout dans la ville et le district de Nassenfels). — Heim. Une charte relative à la ville de Neubourg, 1400 (relative au partage des communaux entre les bourgeois). — E. von Destouches. Quatre lettres du conseil

municipal de Neubourg à la ville de Munich, 1404-1412 (concernant les affaires privées de quelques bourgeois). — Fouilles à Stepperg sur le Danube (restes insignifiants de fortifications romaines). — Autobiographie de Franz von Lœher, 1818-1892.

63. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte der Stadt Nürnberg. Heft 10, 1893. — Richard Ehrenberg. Hans Kleberg, dit « le bon Allemand, » 1486-1546 (né à Nuremberg, il s'établit à Lyon comme banquier, devint « valet de chambre du roi » et obtint pour François Ier un emprunt important des marchands allemands. A cause de la part qu'il prit à la fondation de « l'aumône générale » à Lyon, on lui éleva dans cette ville une statue). — Wernicke. Contributions à l'histoire de l'art à Nuremberg (liste de forgerons, peintres, architectes, fondeurs, etc., avec des notes sur leurs travaux du xve au xviie s.). — Donaubauer. Nuremberg vers le milieu de la guerre de Trente ans, 1630-1632 (négociations de la ville avec les belligérants; événements militaires qui s'accomplirent dans les environs. Les sympathies de la bourgeoisie étaient tout entières pour le roi de Suède; le conseil municipal au contraire essayait de rester neutre. Article important). — N. Mueller. La correspondance du patricien de Nuremberg Hieronymus Baumgærtner et de sa famille, 1541-1563. — Mummenhoff. Différends entre Nuremberg et le margrave de Brandebourg Frédéric relativement à la suzeraineté des territoires voisins de la ville, 1499-1504. = Comptes-rendus : *Knapp.* Das Criminal-Verfahren in Nürnberg in ælterer Zeit (bon). — *A. von Eye.* Albrecht Dürer's Leben (sans grande valeur). — *Burckhardt.* Albrecht Dürer's Aufenthalt in Basel (des critiques). — *Kamann.* Die Fehde des Ritters Gœtz von Berlichingen mit der Reichsstadt Nürnberg, 1512-1514 (bon).

64. — Mittheilungen über rœmische Funde in Heddernheim. Heft 1, 1894. — Quilling. Les fouilles au cimetière de Heddernheim en 1891-1892. — Thomas. Fours de potier romains à Heddernheim. — Donner-Richter. Les casques antiques du musée historique de Francfort.

65. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Jahrg. XIII, Heft 1, 1894. — Le général de Sarwey. Le Limes imperii romani (étude sur sa constitution en Allemagne et en Angleterre; en Allemagne, il avait un but pacifique et non guerrier). — Ritterling. Gouverneurs romains de la Germanie inférieure (additions à la liste dressée par Liebenam). — G. Wolff et Fr. Cumont. Un sanctuaire de Mithra trouvé à Heddernheim, près de Francfort (commentaire détaillé des fouilles et de leurs résultats; des différentes espèces de sanctuaires dédiés à Mithra; du culte attribué à cette divinité). — P. Richter. Les privilèges impériaux pour le monastère de Springiersbach (publie trois diplômes importants des années 1144, 1171, 1193; leur origine et leur date. Important pour l'histoire de la diplomatique au xiie s.).

66. — Zeitschrift des Bergischen Geschichtsvereins. Bd. XXIX,

1893. — G. von Below. Documents relatifs à l'histoire des impôts dans les duchés de Juliers et de Berg (96 pièces de 1410 à 1678). — Jœsten. Le château de Windeck, près de Bonn; sa description et son histoire du XIIe au XVIIIe s. — Harless. La légende de la fondation de l'abbaye d'Altenberg (publie un texte de cette légende d'après un ms. de la bibliothèque de Dusseldorf). — Kuech. Une chronique inédite des abbés d'Altenberg, 1133-1517. — Redlich. Le colloque de Dusseldorf en 1527 (entre le prédicateur luthérien Friedrich Myconius et le Franciscain Johann Heller; publie le texte de la relation faite par Myconius sur ce colloque). — Krafft. Procès intenté au chanoine Friedrich, comte de Rietberg, au sujet de mauvais traitements infligés à un bourgeois de Cologne en 1528. — Ed. Jacobs. L'introduction de l'Intérim dans le comté de Kœnigstein en Vettéravie et le prédicateur luthérien Johann Meinerzhagen (le comte Louis de Stolberg, qui possédait ce comté, se décida, non sans de longues hésitations, à respecter l'Intérim. Publie cinq lettres de 1547-1549). — Wachter. Deux lettres du duc d'Albe et de la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite de Parme, au duc Guillaume de Clèves, sept. 1567 (elles concernent le procès des comtes d'Egmont et de Horn et la persécution des luthériens). — L. Schmitz. Un rapport du nonce pontifical à Cologne, Pier Luigi, de mars 1630 (relatif à la situation religieuse dans la partie du diocèse de Cologne située sur la rive droite du Rhin).

67. — Zeitschrift des Vereins für Geschichte und Alterthum Schlesiens. Bd. XXVIII, 1894. — Markgraf. Histoire financière et administrative de Breslau sous le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II. — Schubert. S.-J. Ehrhardt; sa vie et ses écrits (historien silésien qui vécut de 1732 à 1793). — Wutke. Tentatives pour obtenir du sel en Silésie, du XIIIe s. jusqu'en 1747. — J. Krebs. La Silésie en 1626-1627; suite (récit détaillé de la campagne de Wallenstein dans la Haute-Silésie dans l'été de 1627; art. important). — Gruenhagen. L'évêché de Breslau après la mort de Frédéric le Grand (le prince-évêque de Breslau, Ph. Gotthard-Schaffgotsch, s'était, depuis 1757, brouillé avec Frédéric II et, depuis 1766, il était sans aucune relation avec le gouvernement prussien; après la mort de Frédéric le Grand, il chercha à faire sa paix avec la Prusse. Détails sur le projet du gouvernement autrichien de confisquer les possessions de l'évêché de Breslau et sur les tentatives faites pour faire concorder en Silésie les limites des diocèses avec celles qui bornent l'Autriche et la Prusse). — Kronthal. Leonhard Asenheimer, général silésien, 1442-1446 (nommé par Élisabeth, reine de Bohême et de Hongrie, général en chef dans la guerre contre la Pologne en 1443; détails sur les événements militaires qui furent accomplis en Silésie en 1442-1446. Asenheimer se brouilla avec la ville de Breslau et fut envoyé au supplice comme perturbateur de la paix publique). — Ketrzynski. Les catalogues des évêques de Breslau (au tome VI des *Monumenta Poloniae historica*, l'auteur a publié les listes qu'on possède des évêques de Breslau et étudie les rapports de ces listes

les unes avec les autres et avec leurs sources. Ici, l'auteur résume les résultats de ses recherches). — E. Fink. La maison de commerce des Fugger et les mines qu'elle possédait en Silésie (depuis la fin du xve s., les Fugger possédaient des mines en Hongrie; ils acquirent ensuite une grande influence sur le commerce en Silésie; depuis le commencement du xvie s., ils entrèrent aussi en possession de la mine d'or de Reichenstein). — Gruenhagen. Rapports du ministre de Hoym sur le commerce de la Silésie en 1786-1797. — W. Shulte. Suini (ce château fort n'est pas identique à Schweidnitz; il était situé près de Bolkenhain). — Pfotenhauer. Silésiens à l'Université de Bologne, 1203-1450 (d'après les « Acta nationis Germanicae universitatis Bononiensis »). — Friedensburg. Les monnaies de la principauté de Ratibor (publie deux lettres de 1417). — Gruenhagen. Notes sur l'histoire de la Silésie tirées du British Museum (1° les griefs des états protestants de Silésie, 1702; 2° sur l'histoire des négociations relatives aux emprunts de la Silésie en 1735; 3° un mémoire de Scharnhorst sur la situation militaire de la Prusse en mars 1813; 4° le carnet du Dr D. Rindfleisch de Breslau, 1602-1619). — Reimann. Art. nécrol. sur l'historien Richard Rœpell.

68. — Brandenburgia. N° 10, 1894. — F. Meyer. Pamphlets politiques brûlés par ordre de Frédéric le Grand. = N° 11. W. von Schulenburg. Le Spreewald à Berlin et sa population wende. = N° 12. Élisabeth Lemke. Les anciens métiers à filer et à tisser.

69. — Zeitschrift des Westpreussischen Geschichtsvereins. Heft 23, 1894. — V. Lauffer. Le commerce maritime de Danzig à la fin du xve s. (d'après des documents inédits; tableaux statistiques détaillés, avec commentaires). — Œsterreich. Les rapports commerciaux de la ville de Thorn avec la Pologne; suite, 1454-1577 (beaucoup de détails sur la politique des rois de Pologne à l'égard des privilèges commerciaux de la ville; elle les perdit en 1537).

70. — Zeitschrift der historischen Gesellschaft für die Provinz Posen. Jahrg. VIII, Heft 1, 1893. — Kvacsala. Le séjour d'Amos Comenius à Lissa. — Beheim-Schwarzbach. Le district de la Netze au temps du premier partage de la Pologne; suite (l'industrie, organisation des communautés de village); suite dans Heft 2 (la colonisation en Pologne pendant les xvie-xviiie s.; statistique du district en 1770). — Warschauer. Notices sur quelques mss. de la bibliothèque royale de Berlin qui se rapportent à l'histoire de la province de Posen. = Heft 2. Hassencamp. Un procès de sorcellerie à Ostrowo en 1719.

71. — Zeitschrift der Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte. Bd. XXIII, 1893. — Hasse. La charte de fondation du monastère cistercien de Reinfeld, 1189 (il existe pour cet événement trois chartes, dont deux fausses et la troisième probablement authentique). — Eckermann. Digues construites au sud de Husum, près d'Eiderstedt et de Stapelholm, du xve au xixe siècle

(avec une carte). — WETZEL. Les mémoires du général de Buchwald au temps de son commandement à Altona en déc. 1813 (il commandait alors les troupes danoises qui faisaient partie de l'armée du maréchal Davout; important pour l'histoire des combats livrés par Davout aux troupes alliées. Publie le texte des mémoires et la correspondance du général avec les fonctionnaires français, russes et danois). — A. WOLFF. Lütke Namensen, moine franciscain, 1498-1575 (adversaire décidé de la réforme luthérienne, fondateur du gymnase de Flensburg). — DETLEFSEN. Liste des membres d'une fraternité à Itzehoe à la fin du XVe s. (texte et remarques sur les noms propres). — HASSE. Le privilège de l'empereur Frédéric Ier pour la ville de Hambourg, du 7 mai 1189 (il a été interpolé au XIIIe s.). — WETZEL. Biographie du diplomate russe Caspar de Saldern, 1710-1786 (publie une note contemporaine qui défend le célèbre diplomate contre les reproches qu'on lui a adressés). — LIENOLDT. Le duc Albert de Schleswig-Holstein, 1585-1613 (sans intérêt historique). — WETZEL. Publications récentes sur le domaine de l'histoire de Schleswig-Holstein.

---

72. — K. Akademie der Wissenschaften zu Wien. Philosophisch-historische Classe. Sitzungsberichte. Bd. CXXIX, 1893. — BEER. Rapport sur une mission poursuivie dans les bibliothèques espagnoles de manuscrits en 1886-1888; suite. — KARABACEK. Un camée romain provenant du trésor des sultans de Hamâh (imitation d'un camée romain, actuellement possédé par l'archiduc Renier; vers 1270, elle appartint au sultan de Hamâh Mahomet II. Notes sur la biographie de ce prince et sur l'art industriel sous les princes arabes de l'Asie septentrionale). — STEFFENHAGEN. La glose du « Miroir de Saxe » et son influence sur les monuments postérieurs du droit allemand. — H. VON ZEISSBERG. La Belgique sous le gouvernement de l'archiduc Charles, 1793-94; suite (expose les négociations relatives aux assemblées des États de Belgique en 1793-94; mesures prises dans les territoires de la France septentrionale occupés alors par les troupes autrichiennes; la police et la surveillance de la presse; détails sur les rapports de l'Autriche avec Dumouriez et ses officiers, ainsi que sur le séjour de Dumouriez en Allemagne). — VONDRAK. Traces de la traduction des Évangiles en ancien slave dans la littérature de la Bohême. = Mittheilungen der præhistorischen Commission. Bd. I, n° 3, 1893. — SZOMBATHY. Un tumulus à Langenlebarn en Basse-Autriche (de l'influence de l'art oriental sur l'Europe centrale). — M. HŒRNES. Rapport sur les antiquités préhistoriques conservées aux musées de Padoue, d'Este et de Vérone (avec de nombreux dessins; objets faux). — HEGER. Fouilles à Amstetten dans la Basse-Autriche (armes, ornements de bronze, vaisseaux en terre cuite de l'époque romaine).

73. — Archiv für œsterreichische Geschichte. Bd. LXXVIII, Hælfte 2, 1892. — WERTHEIMER. Deux mémoires de l'archiduc d'Autriche Renier, de 1808 et 1809 (le premier avait pour objet d'amener

l'empereur François à réformer l'administration et les finances et de combattre l'influence du conseiller d'État Baldacci; il eut un plein succès. Après le traité de Schœnbrunn en oct. 1809, l'archiduc composa un second mémoire où il recommandait une réforme fondamentale de la monarchie, la réorganisation des finances, l'égalité de toutes les provinces, la simplification des rouages administratifs, la réduction de l'armée, la protection de l'industrie et du commerce; il souhaitait que l'Autriche devînt un État uni et que la constitution de la Hongrie fût étendue aux autres provinces de l'Autriche). — Id. Le séjour en Angleterre des archiducs Jean et Louis d'Autriche en 1815 et 1816 (d'après des documents inédits : les archiducs étaient chargés de travailler la cour d'Angleterre en faveur d'une alliance avec l'Autriche; ils désiraient en outre apprendre à connaître la situation politique et industrielle de l'Angleterre. Détails importants tirés des notes prises alors par les deux princes sur l'opinion publique en Angleterre, sur les partis à la cour, sur les membres de la famille royale, sur les hommes d'État les plus remarquables de l'Angleterre, etc.). — J. Loserth. L'anabaptisme en Tirol en 1526-1536 (le chevalier Joseph de Beck avait formé un grand recueil de documents et de correspondances sur l'histoire de l'anabaptisme en Tirol; c'est à l'aide de ces documents que l'auteur a composé le présent travail: il a surtout mis en lumière le rôle joué par le prédicateur anabaptiste Jacob Huter). = Bd. LXXIX, Hælfte 1, 1893. Dopsch. Origines et caractères du « Landrecht » autrichien (on a deux versions différentes de ce « Landrecht; » la première et la plus courte, composée en 1237, avait pour objet de fixer et de protéger les droits des États provinciaux à l'égard des ducs; il est probable que l'empereur Frédéric II connut et approuva ce dessein. La seconde n'a eu force de loi que pendant peu de temps; elle a été promulguée sous le règne d'Ottokar, 1266-1276). — G. Winter. L' « ordo consilii » de 1550 (publie l'ordre de Charles-Quint sur l'organisation du « Reichshofsrath » du 18 août 1550; détails sur l'activité et la compétence des importants fonctionnaires de ce conseil). — Loserth. L'anabaptisme en Tirol de 1536 à son extinction (les dernières traces de l'anabaptisme se retrouvent au XVIIe s.). = Hælfte 2, 1893. F. von Krones. Histoire de la Société de Jésus en Hongrie, 1645-1671 (surtout d'après des notes inédites des Jésuites autrichiens et hongrois. La direction du parti catholique en Hongrie était alors entièrement aux mains des Jésuites). — Wertheimer. Vienne en 1813 (d'après des documents inédits : impressions produites sur l'esprit public par les événements; les différents partis dans le peuple et à la cour qui désiraient, l'un la neutralité à l'égard de Napoléon, l'autre la guerre). — Beer. Les rapports commerciaux de l'Autriche avec les états allemands sous Marie-Thérèse (rapports entre l'Autriche et la Prusse; profonde influence économique exercée par la perte de la Silésie). = Bd. LXXX, Hælfte, 1893. H. Schlitter. Le rôle du gouvernement autrichien à l'égard du testament de Napoléon Ier (détails très circonstanciés sur les négociations poursui-

vies par les exécuteurs testamentaires de Napoléon avec le gouvernement autrichien et avec Marie-Louise. Après la mort du duc de Reichstadt, celle-ci renonça entièrement à ses droits à l'héritage. Publie un grand nombre de dépêches, lettres et documents des années 1821-1833).

74. — Archiv des Vereins für Siebenbürgische Landeskunde. Bd. XXV, Heft 1, 1894. — Séraphin. Lettres de la famille de Heydendorff (plusieurs membres de cette famille ont, de 1750 à 1850, exercé d'importantes fonctions civiles et militaires en Transylvanie; publie 228 lettres de 1737-1853, importantes pour l'histoire de ce pays).

75. — Mittheilungen der Gesellschaft für Salzburger Landeskunde. Jahrg. XXXIII, 1893. — Mark. Les domaines bohémiens de l'électeur Ferdinand de Salzburg (ils furent cédés en 1803 par la Bavière à ce prince pour le dédommager des territoires du ci-devant archevêché de Salzbourg, attribué en partage à la Bavière; de la prise de possession de ce territoire et de leur situation intérieure d'après des sources contemporaines). — Wutke. Bulles pontificales pour l'histoire de l'archevêché de Salzbourg au XIIIe et au XIVe s. (23 pièces de 1245 à 1309). — Zillner. Histoire de l'architecture privée dans le territoire de Salzbourg. — Wagner. Histoire du théâtre à Salzbourg.

76. — Zeitschrift für œsterreichische Gymnasien. Jahrg. XLV, 1894, Heft 5. — Zahlfleisch. La politique d'Aristote dans sa composition primitive (c'est à tort qu'on a modifié l'ordre donné par les mss.).

77. — Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie. 1894, avril. — *Ed. Boleslas-Ulanowski.* Acta capitulorum Gnesnensis, Posnaniensis et Vladislaviensis, 1468-1530. — *An. Lewicki.* Codex epistolaris saeculi XV; tomus III, 1446-1501. = Mai. *Ulanowski.* Un village polonais du XVIe au XVIIIe s. (il s'agit du village de Kasina Wielka, dans le district de Limanowa, qui a conservé tous ses registres judiciaires. C'est à l'aide de ces registres que la présente étude a été composée. Ce village jouissait, au XVIe s., de l'autonomie; les habitants prenaient une part active à toutes les affaires de la communauté et, quoique sous la domination d'un seigneur, se considéraient comme libres, possédant la terre à titre, non de serfs, mais de locataires. Le servage, au moins pour ce village, est donc un fait tout récent. De semblables études, poussées aussi scientifiquement, permettraient d'éclairer d'un jour nouveau la question si importante des origines et de la condition du servage en Pologne).

---

78. — The english historical Review. 1894, avril. — J. H. Round. M. Freeman et la bataille de Hastings (reprend point par point toute la question des retranchements élevés par les Anglais et répond aux critiques de M. Archer et de Mlle Norgate; maintient que, s'il y eut un fossé creusé devant les lignes anglaises, il n'y eut pas de barricade; les fantassins de Harold se firent seulement un rempart de leurs écus ser-

rés les uns contre les autres à la mode de l'antique *testudo*. Quant au témoignage de Wace, on ne peut en tenir compte, puisqu'il a écrit plus d'un siècle après les événements ; il a mal compris le passage où Guillaume de Malmesbury parle de la « scutorum testudo. » Le récit de Freeman est à refaire en entier). — Perry. L'évêque Beckington et le roi Henri VI (sa biographie esquissée surtout au point de vue de son rôle épiscopal et des rapports du roi avec l'Église). — Miss Sellens. La ville d'York au XVIe s. (intéressante analyse des registres municipaux). — Miss Mac Arthur. L'auteur du « Boke longyng to a justice of the peace » et son intérêt pour l'histoire des salaires au XVIe s. (l'auteur de ce traité sur les juges de paix est Fitzherbert ; l'ouvrage prouve que l'échelle d'après laquelle les juges de paix devaient fixer les salaires dans leurs sessions trimestrielles n'a pas été inventée sous Élisabeth, mais qu'elle existait près d'un demi-siècle avant le décret de 1564). — Bury. L'empire romain en l'an 600 (d'après la « Descriptio orbis romani » de Georgius Cyprius, récemment publiée par H. Gelzer). — Miss Bateson. Le prétendu pénitentiel latin d'Egbert et l'ouvrage perdu de Halitgar de Cambrai (analyse du ms. Bodl. 718, qui est du Xe s. et appartint autrefois à la cathédrale d'Exeter, rapproché du Vatic. 1352 et d'un traité « De vita sacerdotum » publ. par Martène et Durand d'après un ms. de Trèves et attribué par eux à Halitgar, évêque de Cambrai). — H. Hall. Une charte des libertés anglaises inconnue (discussion sur le sens du mot *gravamen* dans la charte de Henri Ier ; quant à cette charte et au résumé de la grande charte de Jean, ils paraissent avoir été faits par un scribe français pour l'usage de la chancellerie de France, peut-être au moment de l'expédition de Louis de France en Angleterre). — R. Garnett. L'empoisonnement prétendu d'Alexandre VI (le fait de la mort subite du pape, empoisonné, dit-on, par un breuvage qu'il destinait au cardinal Corneto, est démenti formellement par les dates que fournissent les ambassadeurs vénitiens). — A. Williams. Une paroisse galloise pendant l'Interrègne (extrait du « Merthyr Tydil register »). = Comptes-rendus : *Fowler*. The city state of the Greeks and Romans (excellent). — *Montagu Burrows*. Commentaries on the history of England from the earliest times to 1865 (ouv. plein de bonnes intentions, original jusqu'à un certain point, mais incomplet et trop souvent erroné ou incorrect). — *Evans* et *Rhys*. Liber Landavensis (reproduction littérale, faite avec un soin très minutieux, du fameux livre de Llandaff, d'après l'original, écrit vers le milieu du XIIe s.). — *J. Jacobs*. The Jews of angevin England (recueil très bien fait). — *W. Wallace*. Life of St Edmund of Canterbury (bon). — *Maitland* et *Baildon*. The court baron (contient cinq traités relatifs à la manière de tenir cette sorte de tribunal seigneurial appelé « court baron; » ces textes sont fort intéressants pour l'histoire du droit, de l'économie politique et des mœurs. Très bonne introduction bibliographique). — *Scaife*. Florentine life during the Renaissance (amusant). — *J. Gairdner*. Letters and papers, foreign and domestic, of the reign of Henry VIII ; vol. XIII, part. 2 (va jusqu'à la fin de 1538).

— *Barrett.* The Trinity house of Deptford Strand (très intéressante histoire de la guilde ou association des marins de Deptford, constituée par Henri VIII). — *Turba.* Venetianische Depeschen von Kaiserhofe; vol. II (ces dépêches se rapportent aux années 1546-1555). — The mss. of the duke of Portland; vol. II. — *H. Powell.* The buccaneers of America; a true account by John Esquemeling (utile réédition de l'édit. de 1684). — *C. F. Bishop.* History of elections in the american colonies (livre très bien documenté et qui sera fort utile). — *Morse Stephens.* Europe, 1789-1815 (premier volume paru d'une histoire générale de l'Europe depuis la fin de l'empire romain, qui en contiendra huit; l'auteur écrit en apologiste de la Révolution française et dissimule plus qu'il ne convient les violences commises par les Français en Allemagne). — *Wilson.* Epochs of american history : division and reunion, 1829-1889 (excellent résumé). — The miscellany of the scottish history society; vol. I. — *Sergeant.* John Wyclif (tout à fait insuffisant). — *Raine.* York (bon, malgré d'assez nombreuses erreurs). — *D. Macray.* Catalogi cod. mss. bibliothecae Bodleianae partis V, fasc. 3. = Juillet. Maitland. Histoire d'un manoir (le manoir de Wilberton, au comté de Cambridge, d'après les rôles de ce manoir, conservés depuis le XIVe s. Histoire financière de son exploitation; des étapes successives par lesquelles on est arrivé de la rente en nature, qui existait presque partout avant 1350, à la rente en argent, qui devient générale après 1410). — Arthur Dimock. La conspiration du Dr Lopez (Ruy Lopez était un juif portugais, converti au luthéranisme, qui devint médecin en chef de la reine Élisabeth, partisan de don Antonio, prétendant au trône de Portugal, mais en même temps espion pour le compte à la fois de Philippe II et d'Élisabeth; arrêté en février 1594 comme suspect de haute trahison, il fut pendu à Tyburn. C'est peut-être à lui que Shakespeare faisait allusion en créant le personnage de Shylock). — Oppenheim. La marine royale sous Charles Ier; 3e partie : l'administration. — Colonel Lloyd. Catinat. — Paul-Maria Baumgarten. Lettres pontificales relatives à l'Angleterre, 1183-1187 (en tout dix lettres ou fragments). — Round. Note sur la Grande Charte (relève un passage erroné dans l'Histoire de Rouen de Chéruel). — Pocock. Correspondance de l'archevêque Holgate, 1547. — Firth. Lettres de William Wandesford à sir Rowland Wandesford (trois de ces lettres concernent Strafford). = Bibliographie : *Rushforth.* Latin historical inscriptions illustrating the history of the early empire (textes fort bien publiés, mais le plan est défectueux). — *Keene.* History of India (consciencieux). — *Edgar.* History of early scotch education (ouvrage solide et utile). — *Tout.* Edward I (bon résumé). — *Gasquet.* The great pestilence of 1348-49 (excellent). — *Cunningham.* The growth of english industry and commerce in modern times (remarquable; mais le plan est défectueux : ici il y a trop de théorie, là trop de détails). — *Lamond.* A discourse of the common weal of this realm of England (bonne édition d'un des documents les plus intéressants que

nous ayons pour l'histoire sociale vers le milieu du XVIe s.). — *Zimmermann.* Kardinal Pole; sein Leben und seine Schriften (bonne biographie; la meilleure qu'il y ait du cardinal). — *Dasent.* Acts of the privy council. New series, vol. VII, 1558-1570. — *Willert.* Henry of Navarre and the Huguenots in France (bonne biographie à l'adresse du grand public). — *Ernst.* Memoirs of the life of Philip Dormer, fourth earl Chesterfield (contient des fragments inédits des « Newcastle papers »). — *J. Bradshaw.* Sir Thomas Munro and the british settlement of the Madras presidency (bon).

79. — The Academy. 1894, 23 juin. — *Overton.* The english church 1800-1833 (excellent). = 30 juin. « Aethelred-Mucil, Gainorum comes » (dissertation de W. H. Stevenson sur le sens du mot « mucil, » qui ne signifie pas « grand, » mais qui est un nom propre, en opposition à celui d'Aethelred; notes sur ce dernier personnage). = 7 juillet. *Wylie.* History of England under Henry IV; 2e vol. (beaucoup d'érudition; mais le récit se perd trop souvent dans les détails et dans les digressions). — Les récentes acquisitions de la Bodléienne. = 14 juillet. *Sir W. Hunter.* Bengal ms. records; a selected list of 14,136 letters in the Board of revenue, Calcutta, 1782-1807 (excellent). — *Comte Nigra.* Count Cavour and Madame de Circourt (publie quelques lettres inédites; il y en a trop peu). — Namur, Ramillies, Menin; lettres originales (publiées par C. E. Doble, 1695, 1706). = 28 juillet. *Hill.* The diatessaron of Tatian (bon résumé des travaux publiés). — *Wyatt.* Beowulf (excellente édition).

80. — The Athenæum. 1894, 23 juin. — *Kidd.* Social evolution (ouvrage basé sur une érudition de seconde main, mais intéressant et instructif). — *Barry O'Brien.* The autobiography of Theobald Wolfe Tone, 1763-1798 (document précieux pour l'histoire d'un des patriotes irlandais les plus acharnés contre la Grande-Bretagne). — *Barrett.* Somersetshire (compilation sans valeur originale). — *Hart* et *Lyons.* Ramsey cartulary; vol. III (important). — Une gemme gnostique. — Un système mycénien d'écriture en Crète et dans le Péloponèse. = 30 juin. A life of archbishop Laud, by a romish recusant (médiocre; l'auteur s'est contenté de mettre bout à bout des extraits des journaux écrits par Laud et des « Calendars » des papiers d'État). — *Mr.* et *Mrs. Sidney Webb.* The history of Trade-unionism (clair et intéressant; les auteurs font commencer l'histoire des associations ouvrières en 1700, car ils n'ont rien trouvé d'identique auparavant). = 7 juillet. Bulletins littéraires annuels : Belgique, Bohême, Danemark, France, Allemagne, Grèce, Hollande, Hongrie, Italie, Pologne, Russie, Espagne. — *Atkinson.* Calendar of state papers. Ireland, 1596-1597 (important pour la période qui précède immédiatement la révolte de Tyrone). — Extracts from the records of the royal burgh of Lanark. = 14 juillet. *Zimmer.* Nennius vindicatus (beaucoup de science et aussi de superbe assurance

dans l'hypothèse). — *Bowring*. Haidar Ali and Tipu Sultan (remarquable). = 21 juillet. *Mrs. Hope*. The first divorce of Henry VIII as told in the state papers; edited by *Gasquet* (consciencieux; sans parti pris; beaucoup de faits précieux, mais peu d'idées; l'ouvrage posthume de Mr. Hope a été publié par le Père Gasquet avec le soin qu'il apporte à tout ce qu'il fait). — *Bliss*. Calendar of entries in the papal registers relating to Great Britain and Ireland. Papal letters; vol. I : 1198-1304 (important). = 28 juillet. *Stanning*. The royalist composition papers, 1643-1660. — *Clay*. Yorkshire royalist composition papers (important). — *Wilson*. The parish registers of Dalston, Cumberland, 1570-1678. — *Boase*. Registrum collegii Exoniensis; pars II : an alphabetical register of the commoners of Exeter college, Oxford.

81. — The contemporary Review. 1894, juillet. — Sir J. R. Seeley. Histoire de la politique anglaise (il est impossible, pour comprendre le développement de cette politique, de s'en tenir à l'histoire intérieure, aux batailles parlementaires; il faut savoir comment s'est faite l'union des royaumes, comment l'empire commercial s'est ajouté à l'union territoriale; et pour cela il fait étudier l'Angleterre dans ses rapports avec les puissances continentales, l'influence qu'elle a exercée et ressentie dans ce contact).

82. — The nineteenth century. 1894, juillet. — Fred. Harrison. Le centenaire d'Edward Gibbon (grand éloge de l'auteur de *Decline and fall* et de son livre, à l'occasion du centenaire que l'on se prépare à célébrer en Angleterre. Gibbon, en effet, mourut âgé de cinquante-sept ans en janvier 1794). = Août. W. L. Alden. Italie contre France (la France a placé l'Italie devant ce dilemme : la guerre ou la banqueroute; c'est elle seule, c'est « sa vanité blessée » qui est responsable de l'état de paix armée où l'Europe aujourd'hui consume ses forces; elle rend la guerre inévitable et paraît s'y résigner « d'un cœur léger, » grâce à l'alliance russe. L'auteur s'intitule : ancien consul général des États-Unis à Rome). — Prince Kropotkine. L'aide mutuelle dans les villes du moyen âge (plus nous pénétrons dans la vie du moyen âge, plus nous voyons que les villes n'y constituaient point une organisation politique; c'était un essai pour organiser, sur une plus grande échelle que dans une communauté de village, une étroite union des habitants pour leur permettre de s'aider et de se secourir, pour réglementer la production et la consommation, sans leur imposer les chaînes de l'État, mais en donnant pleine liberté à l'expression du génie créateur de chaque groupe séparé d'individus en art, métiers, science, commerce et organisation politique).

83. — Quarterly Review. T. CLXXVIII, 1894, janvier-avril. — L'Histoire et la Fable (ne trouve que trois romans historiques où respire vraiment l'esprit du temps : *Esmond*, de Thackeray; *Romola*, de George Éliot, et *John Inglesant*, de Shorthouse). — La vieille cuisine

anglaise (y compris l'organisation et l'étiquette des festins). — La Bible au British Museum (catalogue des éditions et traductions diverses. Il est assez curieux de noter que la revision officielle, faite il y a dix ans (1881-1888), de la célèbre version-type de 1611, qui est devenue la Bible familiale en Angleterre, se vend maintenant, à la Clarendon Press, au poids du papier). — Arthur Penrhyn Stanley (doyen de Westminster, historien de l'Église juive. Sa bibliographie vient d'être publiée par M. Prothero). — W.-H. Smith (1825-1891. Ministre de la guerre dans le cabinet de lord Salisbury, 1885. Sa biographie par sir Herbert Maxwell). — Un cycle en Chine (à propos de la biographie de sir Harry Parkes. Les relations de l'Angleterre avec la Chine ont juste soixante ans de date, ce qui représente un cycle chinois). — Hypéride et les découvertes récentes de papyrus (il s'en est fallu de peu que nous possédions les plaidoyers de cet avocat du demi-monde athénien, puisqu'il existait encore un manuscrit complet de ses œuvres dans la bibliothèque du roi de Hongrie, au moment où l'on commençait d'imprimer les classiques grecs et latins).

84. — Edinburgh Review. Vol. CLXXIX, 1894, janvier-avril. — Éditions récentes de Tacite (celles de Furneaux et de Spooner). — La dernière campagne de Montrose (important; avec un plan de la bataille de Carbisdale). — Les résultats des croisades (« l'histoire du royaume de Jérusalem est l'histoire de la puissance de la liberté pour l'Europe »). — Les explorations en Afrique (durant les dix dernières années. Les résultats et perspectives n'ont rien de très encourageant. « Il se peut que l'enthousiasme du moment ne laisse pas de traces plus sérieuses que les vieilles entreprises des Hollandais et des Portugais. Et si, comme on le dit, nous posons maintenant des jalons pour l'avenir, cet avenir est bien loin, tandis que nous avons à nos portes des problèmes auxquels nous ne saurions trop réserver d'attention »). — Trois nobles anglaises (d'après les lettres nouvellement publiées de Lady Burghersh, plus tard comtesse de Westmoreland, écrites durant les campagnes d'Allemagne et de France, 1813-1814, et les souvenirs de la comtesse Canning et de sa sœur la marquise de Waterford sur l'insurrection de l'Inde, 1857; la grande famine d'Irlande, 1846-47, etc.). — Le maréchal de Moltke et la campagne de Bohême (il est très difficile d'estimer la valeur militaire de Moltke, un chef d'état-major se heurtant à des difficultés qui ne gênent point un commandant en chef comme Napoléon. Mais il se peut que les publications intégrales, tirées plus tard des archives de la guerre en Prusse, nous révèlent un Moltke plus remarquable encore que nous ne le soupçonnons).

---

85. — Archivio storico italiano. 1894, disp. 1. — N. Festa. Les lettres grecques de Frédéric II (donne une nouvelle édition fort améliorée de ces lettres inexactement reproduites en 1855 par G. Wolff,

avec la trad. en latin de Huillard-Bréholles, des notes critiques et une introduction historique). — Saltini. Celio Malespini, le dernier novelliste italien du XVIe s. — Giov. Sforza. Henri, évêque de Luni, et le cod. Palavicino des archives capitulaires de Sarzana (description de ce ms., qui n'est pas autre chose que le « Liber jurium » de l'église de Luni, composé par l'évêque Henri, 1288). — Giorgetti. Collection Gherardi déposée aux archives d'État de Florence (250 pièces sur parchemin des années 1307 à 1782). — Marchesini. Trois pièces autographes sur parchemin de ser Lapo Gianni, 1300, 1317, 1321. — Savini. La vraie patrie du cardinal Pietro Capocci (ce cardinal, un des plus fermes conseillers d'Innocent IV dans sa lutte contre Frédéric II, naquit à Rome d'une famille noble). — Lœvinson. Actes relatifs à la soumission de Spolète à Pérouse en 1324. — L.-G. Pélissier. Notes italiennes sur l'histoire de France (1° une lettre de Louis de Montpensier et autres documents y relatifs, 1496-1499; 2° idée et brouillon d'un traité entre Charles VIII et Lud. Sforza, 1497). = Bibliographie : *Borromeo.* Origine e libertà di Alessandria; 2e partie (1152). — *Dornpacher.* Quando nacque Cangrande I Della scala (il naquit probablement en 1291). — *Marchesan.* L'università di Treviso nei sec. XIII e XIV (bon). — *Maccari.* Istoria del re Giannino di Francia (il s'agit de ce bourgeois de Sienne, Giannino Baglioni, qui se prétendit du sang de France et en revendiqua les droits). — *P. Peragallo.* Disquisizioni Colombine; n° 1 : la nuova scuola spagnuola anticolombina (discute avec science et succès les accusations que certains savants espagnols, par réaction contre Roselly de Lorgues et son école, ont fait peser sur la mémoire du grand navigateur). — *Gabotto.* Lo stato sabaudo da Amadeo VIII ad Emanuele Filiberto; I, 1451-1467; II, 1467-1496 (un des plus importants livres sur l'histoire du Piémont qui aient paru dans ces derniers temps). — *Feliciangeli.* Notizie e documenti sulla vita di Caterina Cibo-Varano, duchessa di Camerino. — *M. Hermann.* Albrecht von Eyb und die Frühzeit des deutschen Humanismus (très bonne biographie). — *Fiorini.* Istorie fiorentine di Niccolò Machiavelli, con commento; libri I-III (excellente édition). — *Molmenti.* Carpaccio, son temps et son œuvre (biographie qui n'apprend pas grand'chose de nouveau; c'est un prétexte pour l'auteur de peindre la vie de luxe à Venise au temps de cet artiste). — *Fabretti.* Cronache della città di Perugia; vol. IV, 1517-1586 (publie deux chroniques : l'une de Giulio de Constantino, 1517-1547, et l'autre de G.-B. Crispolti, de 1578 à 1586). — *Stromboli.* La vite degli uomini illustri della casa Strozzi, commentario di Lorenzo di Filippo Strozzi (publie vingt-sept vies dont six seulement étaient déjà connues). — *Campori.* Corrispondenza tra L.-A. Muratori e G.-G. Leibniz (cette correspondance embrasse les années 1699-1717, les plus fécondes de Muratori). — De quelques publications historico-juridiques relatives au patronat royal sur le siège patriarcal de Venise. — *Carutti.* Storia della città di Pinerolo (bon). = Disp. 2. C. de Stefani. Fragment

inédit des statuts de Lucques de 1224 et de 1232. — Ant. Messeri. Matteo Palmieri, bourgeois de Florence au XVe s. — Mori. Un géographe de la Renaissance : Francesco de Niccolò Berlinghieri. — L.-G. Pélissier. Notes italiennes sur l'histoire de France; suite (informateurs italiens à Lyon en 1498). — Franc. Carabellese. Un nouveau livre de marchands italiens aux foires de Champagne (extraits de ce livre, qui nous est parvenu très mutilé et qui est de la seconde moitié du XVIe s.). = Bulletin historique, France, par L.-G. Pélissier. = Bibliographie : *Grasso*. Studi di storia antica e di topografia storica (études sur le pays des Hirpins). — *Comba*. Storia dei Valdesi (bon). — Gli albori della vita italiana; vol. I : le origini dei comuni; vol. II : le origini della monarchia e del papato; vol. III : scienze, lettere ed arti (remarquable histoire de la civilisation italienne par une réunion d'érudits spéciaux). — *Marzi*. Lettere dettate in volgare da ser Ventura Monachi come cancelliere della repubblica fiorentina; testo di lingua, 1341-1344. — *Rœssler*. Cardinal Johannes Dominici O. Pr., 1357-1419; ein Reformatorenbild aus der Zeit des grossen Schisma (importante biographie. Dominici a eu deux célèbres disciples : S. Antonino, archevêque de Florence, et fra Angelico). — *L. Heinemann*. Geschichte der Normannen in Unteritalien und Sicilien; vol. I (ouvrage très consciencieux; le vol. I s'arrête à la mort de Robert Guiscard). — *Abbé Gremaud*. Documents relatifs à l'histoire du Vallais; vol. II : 1375-1402. — *Gius. de Leva*. Storia documentata di Carlo V in correlazione all' Italia; vol. V (très important; étudie la période comprise entre l'intérim d'Augsbourg et la convention de Passau). — *Beani*. Clemente IX (biographie de Giulio Rospigliosi, né le 27 janv. 1600, pape en 1667, mort en 1669; l'auteur prétend que son court pontificat fut pour les Romains « l'âge d'or; » c'est beaucoup pour un règne insignifiant dont le fait principal a été l'échec des chrétiens dans la guerre de Candie). — *Claretta*. I reali di Savoia, munifici fautori delle arti. — *A. Crespellani*. Medaglie estensi ed austro-estensi edite ed illustrate. — *Bonfadini*. Vita di Francesco Arese (biographie à thèse, apologie intéressante, mais forcée et subtile, d'un de ceux qui ont coopéré à la fondation du royaume italien). — La société colombienne de Florence en 1893-1894; rapport du prof. A. Alfani.

86. — Archivio storico lombardo. 1894, 31 mars. — F. Novati. Des rapports entre Trente et Crémone, du XIe au XVIe s. (des Crémonais qui ont vécu à Trente ou qui y ont exercé des fonctions civiles ou religieuses; rapports littéraires entre les deux villes). — E. Colombo. Le roi René, allié du duc François Sforza contre les Vénitiens, 1453-54; 1re partie (étude accompagnée de nombreux documents). — G. Livi. Les archives d'État à Brescia; notes et projets de classement. — Rapport sur les récentes acquisitions du musée archéologique de Brera à Milan. = Bibliographie : *Sommi-Picenardi*. La famiglia Sommi. — *Parazzi*. Origini e vicende di Viadana e suo distretto. — *Romano*. Suor

Maria Domitilla d'Acqui, cappuccina di Pavia (intéressante contribution à la vie civile et religieuse du XVIIe s.). — *Genova di Revel.* Umbria ed Aspromonte (bon chapitre d'histoire contemporaine). — *Carminati.* Il circondario di Treviglio e i suoi comuni. — Bulletin bibliographique pour l'histoire de la Lombardie. = 30 juin. G. Romano. Giangaleazzo Visconti empoisonneur; un épisode de l'expédition de Robert de Bavière en Italie en 1401 (quoi qu'en pensent Helmholt et Winkelmann, l'accusation portée contre le duc de Milan est calomnieuse; elle a été inventée par le gouvernement florentin). — E. Colombo. Le roi René allié au duc François Sforza contre les Vénitiens, 1453-1454; fin. — A. Cappelli. Guiniforte Bazizza, précepteur de Galeazzo-Maria Sforza (publie plusieurs documents inédits). — Rotondi. Les empereurs Dioclétien et Maximien et leurs panégyriques. — D. Sant'Ambrogio. La prétendue villa de Linterno, séjour de Pétrarque près de Milan en 1357 (en réalité, il habita la chartreuse de Caregnano, éloignée d'environ quatre kilomètres de Linterno). — Une visite de l'empereur Joseph II à la ville de Lodi, 1784. — Bibliographie : *H. Reinhardt.* Die Correspondenz von Alfonso und Girolamo Casati mit Erzherzog Leopold V von Œsterreich, 1620-1623 (important pour l'histoire de la guerre en Valteline). — *Fumagalli.* Bibliografia storica del giornalismo italiano (beaucoup d'utiles indications, mais manque trop souvent d'exactitude). — Bulletin bibliographique pour l'histoire de la Lombardie.

87. — Archivio storico per le provincie napoletane. Anno XIX, fasc. 1, 1894. — M. Schipa. Le duché de Naples; suite (période normande, 1030-1140; chap. II, amoindrissement territorial du duché et résistance aux Normands jusqu'à la mort de Robert Guiscard). — E. Nunziante. Les premières années de Ferdinand d'Aragon et l'invasion de Jean d'Anjou; suite (la politique de Naples et de Milan contre Gênes et contre la France, 1458-1459). — B. Maresca. Le cardinal Antonio Micheroux pendant la réaction napolitaine de l'année 1799; suite. — B. Croce. Naples de 1508 à 1512, d'après la « Question de amor, » roman espagnol des premières années du XVIe s. (la première édition est de 1513). — Sogliano. Mélanges d'épigraphie napolitaine; contribution à l'histoire et à la topographie antiques de Naples; suite. = Comptes-rendus : *Jahar.* Die Wahl Urbans VI (l'auteur soutient la légalité de l'élection d'Urbain VI). — *Frhr. von Helfert.* Memorie segrete des Freiherrn Giangiacomo von Cresceri; Enthüllungen über den Hof von Neapel, 1796-1816 (caquetage amusant; mais il est impossible que ces Mémoires soient de Cresceri). — *Minasi.* Il monastero basiliano di s. Pancrazio sullo scoglio di Scilla (bon). — *Visalli.* I Calabresi nel risorgimento italiano, 1799-1882 (bon). — *G. Gasparri.* La fine di un re; Murat al Pizzo (met en œuvre d'excellents documents). — *G. Biagio.* 40 lettere di Gioacchino Marat. — *G. Tropea.* Storia dei Lucani (1re partie d'un travail fait sur les sources). — *G. Grasso.* Studi di storia antica e di topografia storica (bon). — *Morea.* Chartularium Cupersa-

nense (contient 202 chartes écrites à Conversano et ailleurs, de 815 à 1266). — *Puglise.* Arechi principe di Benevento e i suoi successori (utile). — *Sorricchio.* Il comune Atriano nel XIII e XIV secolo. — *Savini.* La communità di S. Flaviano, ora Giulianova, e la dominazione d'Innocenzo IV in Abruzzo nel 1254. — *Ricciardi.* Marigliano ed i comuni del suo mandamento. — *Bonazzi.* Nobiltà municipali del Napoletano. — *M. De' Santi.* Memorie delle famiglie Nocerine. — *Bonanni.* Della zecca e monete Aquilane e degli artisti ed operai addetti all' officina. — *Foresio.* Le monete delle zecche di Salerno; 2ª part. — *Lagumina.* Catalogo delle monete arabe esistenti nella biblioteca comunale di Palermo (important). — *Pansa.* Il chronicon Casauriense e le vicende dell' insigne monastero benedittino alla Pescara (important pour l'histoire de l'abbaye de Saint-Clément à Casauria). = Fascicule 2. M. Schipa. Le duché de Naples; suite (chap. XIII : le duché en face des comtes Normands de la Sicile). — B. Maresca. Le chevalier Antonio Micheroux lors de la réaction napolitaine de 1799; suite. — E. Nunziante. Les premières années de Ferdinand d'Aragon et l'invasion de Jean d'Anjou; suite. — B. Croce. La cour des tristes reines à Naples (ces « tristes reines » sont Jeanne d'Aragon, sœur de Ferdinand Ier le Catholique, veuve de Fernand Ier de Naples, et sa fille, appelée aussi Jeanne, reine aussi de Naples; œuvres littéraires où cette cour est décrite). — Percopo. Nouveaux documents sur les écrivains et les artistes des temps aragonais; suite (frà Giocondo de Vérone; Giovanni de Trocculi; Francesco Pucci).

88. — Archivio storico siciliano. Anno XVIII, 1894, fasc. 4. — Salemi. Monographie du palais du comte Frédéric dans la rue Biscottari à Palerme, possédé aujourd'hui par les fils d'A.-F. Bonanno. — Salvo di Pietraganzili. Les Sicules et les habitants primitifs de la Méditerranée, d'après les théories anthropologiques de MM. Sergi, Romano et P. Orsi. — Correra. L'inscription napolitaine de Domitia Callista (texte grec de cette inscription et commentaire). = Bibliographie : *Pais.* Storia d'Italia dai tempi più antichi sino alle guerre puniche (voy. plus haut, p. 130). — *Stampini.* Alcune osservazioni sulla leggenda di Enea e Didone nella letteratura romana (estimable). — *Gius. Biundi.* Di Gius. La Farina e del risorgimento italiano (intéressant). — *P. Lanza di Scalea.* Donne e gioelli in Sicilia nel medio evo e nel rinascimento.

89. — Archivio della r. società romana di storia patria. Vol. XVI, fasc. 3-4. — Calisse. Documents provenant du monastère de San-Salvatore, sur le mont Amiata, relatifs au territoire romain, VIII-XIIe s. — Manfroni. La ligue chrétienne de 1572, avec des lettres de M.-Antonio Colonna (ajoute d'utiles documents à ceux qu'avait déjà publiés le P. Theiner). — Pagnotti. Relation d'une ambassade en Savoie, 1624-1627, écrite par Bernardino Campello, auditeur du nonce à Turin. — Monticolo. Le cod. Marciano DCI et la septième classe des

mss. italiens (ce ms. ne contient rien sur l'expédition de Liutprand à Ravenne en 728, aucune lettre du pape Grégoire II). — Id. Le ms. Barberini XXXII, 125 (note sur une chronique qu'il contient et qui a été composée au XIVe s.). — Lanciani. La reconstruction de Frascati par Paul III (liste des indemnités allouées aux propriétaires expropriés).

90. — R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna. Atti e memorie. 3e série. vol. XI, fasc. 4-6, juill.-déc. 1893. — Fr. Cavazza. Les écoles de l'ancienne Université de Bologne; suite (3e partie : les écoles des légistes depuis les dernières années du XIIIe s. jusqu'au XVIe; suite des documents : nos 7-35). — Pellegrini. Deux actes testamentaires de Giovanni II de Bentivoglio, seigneur de Bologne, 1501, 1506. — Ungarelli et Giorgi. Documents relatifs au jeu à Bologne au XIIIe et au XIVe s. — Malagola. Les travaux de la R. Deputazione di storia patria, de 1875 à 1893; rapport du secrétaire. La présente livraison est accompagnée d'un fascicule de 106 pages où se trouve résumée l'histoire de la Société depuis 1860 : *la R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagne dall' anno 1860 al 1894* (Bologne, Garagnani).

91. — Nuovo Archivio veneto. T. VII, 2e part. — F. Pozza. La commune rurale de Bassano (elle n'est pas antérieure à l'an 1000; ses institutions politiques et sociales). — Aug. Bazzoni. Giacomo Casanova, confident des inquisiteurs d'État de Venise (Casanova, le célèbre auteur des Mémoires, après s'être échappé des plombs, n'eut qu'un désir, celui d'être employé par les inquisiteurs d'État. Après six années des tentatives les plus extraordinaires, il réussit à être admis à leur service, mais seulement pour trois mois, 1780. Extrait des rapports qu'il leur adressa de 1776 à 1782). — Cipolla. Un placite de l'empereur Henri V (de Trévise, 1er août 1118; texte et commentaire). — Corti. La liquidation de la dette publique de la république de Venise proposée, dans la seconde moitié du XVIe siècle, par Gian-Francesco Priuli (histoire des emprunts de la république, volontaires ou forcés, depuis l'an 1164; analyse de la proposition faite pour alléger les finances vénitiennes après la bataille de Lépante; détails sur la liquidation commencée en 1578). — C. Cipolla. Publications relatives à l'histoire de l'Italie au moyen âge, 1893. — F. Gabotto. Le nouveau poème de Pace del Friuli et l'*Historia vicecomitum* de Giorgio Merula (poème relatif à l'exil de Matteo Visconti; Merula lui a emprunté ce qu'il raconte sur ce même événement). — Gronau. Zorzon de Castelfranco; son origine, sa mort et sa tombe (notes biographiques sur un personnage qui fut probablement le père du Giorgione). = Bibliographie : *Pellegrini.* Due atti testamentari di Giovanni II Bentivoglio, signore di Bologna. — *Morpurgo.* Dieci sonetti storici fiorentini (relatifs aux inondations de 1333, à la guerre de Mastino Della Scala et à celle de Grégoire XI). — *Nani.* Ricordi storici, 1555-1627.

92. — Studi e documenti di storia e diritto. Anno XV,

fasc. 1-2, janv.-juin 1894. — Gismondi. La Bible et la sagesse grecque (l'opinion d'après laquelle les philosophes grecs auraient puisé en grande partie leur savoir dans les livres sacrés des Hébreux manque de solides fondements). — L. Fumi. L'inventaire des biens de Giovanni de Magnavia, évêque d'Orvieto et vicaire de Rome (biographie de ce prélat très peu connu; l'inventaire est de 1365). — Bertolini. Théorie générale de la peine conventionnelle d'après le droit romain. — Carasoli. Le monument de Paul IV dans l'église de la Minerve. — L. de Feis. Histoire du pape Libérius et du schisme des semi-Ariens; suite.

---

93. — Boletin de la R. Academia de la Historia. T. XXIII, fasc. I à VI, juill.-déc. 1893. — Fr. Codera. Livres arabes imprimés à Tunis (notice sur quatre volumes donnés à l'Académie). — Fidel Fita. Le docteur D. Juan de Jaso, père de saint François Xavier. Nouvelles notes biographiques et documents inédits (32 pièces inédites provenant la plupart des archives du duc de Granada de Ega). — Ed. Capelle. La grotte préhistorique de Segobriga (découverte d'ossements et d'instruments de l'âge de pierre et de l'âge du cuivre). — Fidel Fita. Inscriptions inédites d'Arcos et de Jerez de la Frontera (épigraphie latine). — Fr. Codera. Compte-rendu du livre intitulé « Monnaies des dynasties arabico-espagnoles » (de D. Antonio Vives; avis favorable). — Fidel Fita. L'inquisition à Guadalupe (procédures inédites). — P. de Madrazo. Compte-rendu favorable du « Nouveau guide du voyageur en Espagne et en Portugal, » par D. Emilio Valverde y Alvarez. — Fr.-R. de Uhagon. Antiquités romaines de la Alcarria (près de Cifuentes, Guadalajara). — Isidore Loeb, H. Grætz et Fidel Fita. L'inquisition de Torquemada; secrets intimes (notes et documents du P. F. Fita à propos de deux articles de MM. Loeb et Grætz, publiés dans la *Revue des études juives* et reproduits par le Boletin). — Fr. Codera. Inscription arabe de la chapelle de Sainte-Catherine à Tolède. — Fr. Coello. Voies romaines de Sigüenza à Chinchilla (non indiquées dans l'itinéraire d'Antonin). — Fr. Codera. Catalogue des manuscrits arabes de la bibliothèque départementale d'Alger. — Notes sur 31 livres ou mss. arabes acquis pour l'Académie. — Ant. Sanchez-Moguel. Le tombeau du *Doctor Eximio* (découvert à l'église San-Roque, de Lisbonne, du tombeau de Francisco Suarez). — Histoire générale, civile et ecclésiastique de la province de Zamora (par D. Ursicino Alvarez Martinez; compte-rendu favorable). — Conde do Casal-Ribeiro. Portugal et Espagne (affinités des deux nations; pour remercier de sa nomination comme académicien honoraire). — Fidel Fita. Inscriptions romaines inédites d'Añavieja et d'Oyarzun; excursion épigraphique d'Alcala de Henares à Saragosse. — Romualdo Moro. La ville celtibérique de Nertobriga, ses ruines à Calatorao (rapport succinct d'une exploration et de fouilles archéologiques). — Juan de Dios de la Rada y Delgado. Catalogue des

objets rapportés de Nertobriga et de Bilbilis, par M. R. Moro. — Ant. Sanchez Moguel. Doña Blanca de Portugal (1259-1321, fille d'Alfonse III de Portugal et d'Alfonse X de Castille). = *Variedades* : Ripoll, panthéon des comtes de Barcelone et de Besalù (acte de translation de divers restes en l'église Sainte-Marie de Ripoll, en 1893). — Fidel Fita. Saint François Xavier ; sur la mort de sa mère (document inédit). = *Noticias* : Épigraphie latine ; trouvailles archéologiques à Mérida ; indications bibliographiques ; réception de D. Ant. Rodriguez Villa. = T. XXIV, fasc. I-VI, janvier-juin 1894. — Fr. Coello. Voie romaine de Chinchilla à Saragosse. — F. Fita. Inscriptions romaines et hébraïques (d'Arcos de la Frontera, de Fregenal de la Sierra, d'Espejo et de Tolède). — A.-G. Ribeiro de Vasconcellos. Suarez à Coïmbre (Suarez professeur à l'Université de Coïmbre, 1597-1617). — M. Fernandez y Gonzalez. Notice sur un ms. arabe acquis par l'Académie (deux tomes de l'ouvrage historique d'Aben-An-Noguairi). — C. Fernandez-Duro. La date de la mort de Christophe Colomb et le lieu de sa sépulture (20 mai 1506. Monastère de Santa-Maria de las Cuevas de Seville). — E. Hübner. Monuments préhistoriques de Majorque et de Minorque (compte-rendu du livre de M. E. Cartailhac sur les *Monuments primitifs des îles Baléares*). — Vicomte de Palazuelos et J. Moraleda y Esteban. Deux articles sur les grottes d'Olihuelas (près de Tolède. Sans intérêt archéologique). — A. Rodriguez-Villa. Compte-rendu favorable d'une *Étude sur les clefs des chiffres diplomatiques*, présentée en ms. à l'Académie par D. Cl. Pérez-Gredilla. — C. Fernandez-Duro. Précis d'histoire de l'Amérique centrale (de D. Ag. Gómez-Carrillo). — A. Sanchez-Moguel. L'Espagne et Camoens. — La sainte reine de Portugal (étude sur la date et le lieu de la naissance de sainte Isabelle, infante d'Aragon, reine de Portugal). — F. Fita. Le Dr Juan de Jaso, père de saint François Xavier. Sa « Chronique des rois de Navarre » (texte de cette chron. avec remarques). — C. Fernandez-Duro. Jean Cousin, véritable inventeur de l'Amérique, selon le capitaine anglais Gambier (crit. de l'ouvr. « The True Discovery of America »). — E. Hübner. Bronzes épigraphiques de Clunia et de Bilbilis. — Note sur les « Vies des Espagnols célèbres » par Quintana. — Examen d'un projet de dictionnaire biographique des Espagnols célèbres. — L. Jiménez de la Llave. Archives municipales de Talavera de la Reina (à consulter. Catalogue analytique d'un certain nombre de liasses de ces archives). — Documents relatifs à la continuation de l'*España sagrada*, voyage de P. Sáinz de Baranda à Barbastro, Barcelone, Girone et Vich (1850) et visite des archives de Tarazona, Veruela, Alfaro, Tudela, Calatayud et Borja, par V. de la Fuente (1862). — F. Fita. Conciles nationaux de Palencia en 1100 et de Girone en 1101 (documents sur ces conciles presque inconnus). — A. Sanchez-Moguel. Une lettre du *Doctor eximio* (Suárez, 1611, de Coïmbre). — Le tombeau du *Doctor eximio*. — P. de Madrazo. Avis concluant à l'impression d'un mémoire de D. R. de Hinojosa sur les « Matériaux relatifs à l'histoire

d'Espagne conservés dans les archives secrètes du saint-siège » (quelques indications utiles d'après ce mémoire). — F. Fita. Conciles nationaux de Carrión en 1103 et de Léon en 1107 (actes et documents). — J. Gómez de Arteche. Compte-rendu analytique du livre de D. C. de Echegaray intitulé « Recherches historiques relatives au Guipuzcoa. » — F. Codera. Livres provenant du Maroc. — L. Villanueva. Station préhistorique de Badajoz. — A. Blasquez. Les côtes d'Espagne à l'époque romaine (longue étude géographique avec carte). — F. Fita. Conciles nationaux de Salamanque en 1154 et de Valladolid en 1155 (documents). — L. Jiménez de la Llave. Deux lettres inédites du bienheureux Juan de Avila. — A. Sanchez-Moguel. Le premier comte de Ficallo (D. Juan et non D. Carlos de Borja. Étude biographique et généalogique avec documents). — C. Fernandez-Duro. Notices sur Vargas Ponce et Fernández de Navarrete (anciens directeurs de l'Académie de l'histoire). = *Variedades* : Extraits des « Diarios de los Verdesotos » de Valladolid. — J. de D. de la Rada y Delgado. Objets provenant des ruines de Nertóbriga. — F. Fita. Lettre donnant au comte de Lanzarote le titre de marquis (Philippe II, 1er mai 1584). — J. Paz y Espeso. Les plus anciens diplômes de la Bibliothèque nationale relatifs au monastère de San Millan (929-1030-1053). — F. Fita. Note relative à ces documents. — Recherches d'archéologie romaine dans la province d'Almeria. — L. Jiménez de la Llave. Lettre autographe du bienheureux P. Fr.-Diego-José de Cádiz. — F. Fita. Pierre monumentale relative au bienheureux Diego de Cádiz. — Bulles inédites d'Urbain II. = *Noticias* : Épigraphie latine et hébraïque, bibliographie; note sur le tombeau du « Doctor eximio, » etc.

---

94. — Archivo do Districto Federal. Revista de documentos para a historia da Cidade do Rio de Janeiro. — Le premier numéro de cette revue a paru le 1er janvier 1894. Les directeurs, le docteur Henrique Valladares et l'archiviste en chef Mello Moraes, se proposent, comme l'indique le titre, d'y imprimer des documents relatifs à l'histoire de Rio de Janeiro, accompagnés à l'occasion de dessins gravés. Cette tentative mérite toute notre approbation, et nous souhaitons qu'elle réussisse au gré de ses auteurs. Nous nous permettrons de leur faire une seule observation : s'astreindre, comme ils l'ont fait pour certaines pièces, à ne pas séparer les mots réunis dans l'original, à reproduire des abréviations non douteuses, sans intérêt paléographique, comme celles de *que, muito, para,* etc., ne sert qu'à compliquer inutilement la besogne du compositeur. Nous regrettons aussi l'absence d'un sommaire en tête de chaque livraison. Disons en terminant que l'*Archivo* est édité avec une recherche d'ornementation typographique que l'on n'est guère accoutumé à trouver dans des publications de ce genre. = Janvier-avril 1894, fasc. I-IV. Mello Moraes. Poésie en l'honneur du P. Joseph Anchieta S. J. (missionnaire du XVIIe s.). — Notes sur le même. — Concessions de terres, nominations à divers emplois, de

1561 à 1635. — Donation aux Capucins (1592). — Lettre royale du 4 novembre 1759 sur l'emprisonnement et la déportation des Jésuites. — Pièces relatives à la vente de deux fabriques de sucre possédées par les Jésuites, dites Engenho Velho et Engenho Novo (1761-62). — Inventaires des maisons de Santa-Cruz et de Sam Cristovão ayant appartenu aux Jésuites (pièces intéressantes; à noter le catalogue de la petite bibliothèque de la maison de Santa-Cruz). — Biens des Bénédictins et des Carmes (1799). — Nomination de Diego Gomes Carneiro comme chroniqueur du Brésil (1er juin 1651). — Actes de ventes, notices sur les rues de Rio de Janeiro, actes administratifs et royaux.

---

95. — Bulletin de la Commission de l'histoire des églises wallonnes. T. VI, 1re livr. — F.-H. Gagnebin. Les cinquante-trois premières années de l'église wallonne de Bréda (travail important fait d'après les archives; va de 1590 à 1643). — F.-D.-O. Obreen. Notice sur Daniel de Lafeuille, graveur, orfèvre, horloger et libraire à Amsterdam (ce Lafeuille était un artiste distingué, originaire de Sedan; il se réfugia à Amsterdam en 1683). — R.-N.-L. Mirandolle. Une page de l'histoire du commerce de Rotterdam au XVIIIe s. (démontre par les actes du consistoire de l'église wallonne que l'on ne peut faire un reproche aux villes commerçantes d'avoir désiré la paix; la continuation de la guerre aurait eu pour effet de les ruiner complètement). — H.-D. Guyot. Les *schuldprotocollen* de Groningue (ce sont des recueils d'actes notariés; on y trouve des particularités sur des noms connus et des testaments). — A.-J. Enschedé. J. L., comte de Noyelle et de Fallais, général au service des Provinces-Unies (il prit une part importante à la guerre de la succession d'Espagne). — J.-G. de Groot-Janin. La famille Rouvière d'Amsterdam. — E. Bourlier. Nécrologie de Paul du Rieu (né en 1859, mort en 1892, collaborateur distingué de la *Revue*).

96. — Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous. 1893, n° 11. — U. Berlière. Le chapitre provincial des Cisterciens belges en 1782 (réunion des délégués des 53 abbayes bénédictines de Belgique pour protester contre l'édit de Joseph II, du 28 novembre 1781, relatif à la juridiction sur les ordres religieux). = Compte-rendu : *Vicomte de Meaux*. L'Église catholique et la liberté aux États-Unis (remarquable). = N° 12. L. Janssens. Une apologie pyramidale de la Réforme (critique très vive de l'ouvrage de Lagrange « Sur la concordance qui existe entre la loi historique de Brück, la chronologie de la Bible et celle de la grande pyramide de Chéops »). — Bulletin d'histoire monastique. — U. Berlière. Allard, abbé de Florennes, et les Miracula sancti Theoderici (cet abbé a été omis par les auteurs du *Gallia*; B. le rétablit au XIe siècle). = Compte-rendu : *Cattier*. Évolution du droit pénal germanique en Hainaut jusqu'au XVe siècle (excellent). = 1894, n° 1. U. Berlière. L'ordre bénédictin en Belgique (détails intéressants sur les

réformes des XVe et XVIe siècles). — C. A. Les lectures de table des moines de Marchiennes au XIIIe siècle (catalogue des ouvrages qui servaient aux lectures du réfectoire). — Notes pour servir à l'histoire des monastères bénédictins de la province de Reims (réforme de l'abbaye de Saint-Vaast en 1175). = N° 2. G. MORIN. Nouvelles recherches sur l'auteur du « Te Deum » (se prononce pour saint Nicétas, évêque de Remesiana). — U. BERLIÈRE. La civilisation allemande au XVIe siècle (d'après le t. VII de Pastor, « Geschichte des deutschen Volks seit dem Ausgang des Mittelalters »). = N° 3. C. A. La société de Bretagne de l'ordre de Saint-Benoît (détails intéressants et inédits sur l'existence d'une section de l'ordre bénédictin, qui ne vécut que de 1604 à 1628). — Notes pour servir à l'histoire des monastères bénédictins de la province de Reims (visites canoniques de l'abbaye de Saint-Amand; chapitre provincial de Reims en 1348).

97. — Analecta Bollandiana. 1893, 4e livr. — B. KRUSCH. Gregorii Turonensis Passio VII Dormientium apud Ephesum. — Miracula SS. Pauli, Clari et Cyriaci, auctore Alexandro Gemmeticensi. — Catalogus codicum hagiographicorum bibliothecae A. Wins. — Saint Norbert et Tanchelin (prend vivement à partie l'étude publiée par le général Wauvermans dans les « Ann. de l'Acad. d'archéol. de Belgique, » en 1892, et y relève plusieurs inexactitudes flagrantes). = Comptes-rendus : *Wilpert*. Die Gottgeweihten Jungfrauen in den ersten Jahrhunderten der Kirche (la partie patristique laisse beaucoup à désirer; la partie archéologique a une valeur sérieuse). — *A. Schwarze*. Untersuchungen über die æussere Entwicklung der afrikanischen Kirche (riche répertoire). — *J. Schmid*. Petrus in Rom oder novae vindiciae petrinae (traité complet). — *M. Krenkel*. Beiträge zur Aufhellung der Geschichte und der Briefe des Apostels Paulus (saint Paul s'appela d'abord Saul, naquit non pas à Tarse, mais à Gischala, et ne fut jamais marié; le « stimulus carnis » infligé à saint Paul doit s'entendre dans le sens d'une maladie nerveuse chronique). — *J. Laroche*. Vie de saint Nicolas, évêque de Myre (il y manque une étude vraiment critique sur les actes du saint). — *Sackur*. Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemeingeschichtlichen Wirksamkeit (précieuses contributions). — *E. de Saint-Maur*. Vie de Bouchard le Vénérable (substantiel et bien documenté). = 1894, 1re livr. C. PFISTER. La vie de sainte Odile (texte établi surtout d'après le manuscrit de saint Gall, du Xe s.). — La plus ancienne vie de saint Austremoine (discute l'opinion de Krusch sur la valeur des « Gesta Austremonii »). — E. MARTINI. Supplementum ad acta S. Lucae junioris. — Ch. U. CHEVALIER. Repertorium hymnologicum (suite). = Comptes-rendus : *Mordtmann*. Esquisse typographique de Constantinople (recommandable). — *J. Berthier*. La porte de Sainte-Sabine à Rome (rien de neuf). — *Mader*. Der heilige Cyrillus, Bischof von Jerusalem (donne une idée exacte de la vie et de la doctrine de saint Cyrille). — *Pigeon*. Vies des saints des diocèses de

Coutances et Avranches, avec leurs actes en latin et en langue romane (excellent). — *B. Krusch.* Reise nach Frankreich im Frühjahr und Sommer 1892 (beaucoup d'excellents renseignements sur les manuscrits mérovingiens de Paris, Rouen, Reims, etc.). — *Rich.* Life of S. Edmund of Canterbury from original sources (remarquable).

98. — Annales du Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde. T. IV, 1re livr. — Chronique de Termonde (contient les faits les plus intéressants de l'histoire locale, de 1572 à 1772). — Cartulaire du béguinage de Termonde. = 3e livr. Chroniques termondoises, de 1781 à 1798 (assez de détails inédits sur l'occupation française). = T. V, 1re livr. P. DE CROOS. Des biens et de la propriété à Termonde d'après le droit coutumier et féodal (dissertation intéressante faite en partie d'après les archives). — P.-G. DE MAESSCHALCK. L'église collégiale de Termonde (étude archéologique sur cette église, dont la construction fut commencée au XIIIe siècle). — A. PINCHART. Inventaire des pièces d'artillerie existant à Termonde en 1686.

99. — Annales du Cercle hutois des sciences et des lettres. T. IX, n° 3. — J. FRÉSON. Les manuscrits du couvent de Sainte-Aldegonde de Huy (curieux règlements d'ordre intérieur au XVIIe siècle). — R. DUBOIS. La Révolution de 1830 à Huy (détails intéressants pour l'histoire locale). — J. FRÉSON. Les monastères de Huy et de la banlieue lors de leur suppression (inventaire des biens meubles et immeubles de dix-neuf couvents). = N° 4. E. WARZÉE. Étude historique et bibliographique sur les journaux et écrits périodiques hutois (comprend soixante-quatorze notices sur autant de journaux parus, de 1830 à 1894). — P. SAULCY. La vie de sainct Mort, hermite honnoré dans le fauxbourg de Huy (reproduction d'un manuscrit du XVIIe s., intéressant pour l'histoire de Huy au VIIe s.).

100.— Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles. 1894, 1re livr. — J. DESTRÉE. Étude sur la sculpture brabançonne au moyen âge (1re partie d'un travail très important, accompagné de nombreuses reproductions). — A. DE LA GRANGE. L'album de musique du XVe siècle du musée de Tournai (curieux manuscrit à enluminures). — DE RAADT. Notes sur des crimes et délits commis au XIVe et au XVe siècle dans le pays de Malines (d'après les comptes des officiers de justice; détails intéressants).

101.— Bulletin des Archives de la ville d'Anvers. 1893, 1re livr. — P. GENARD. Le registre dit « van den dachvaerden » (ce registre, commencé en 1850, contient les procès-verbaux du magistrat et les arrêts relatifs aux affaires communales traitées par les députés de la ville aux assemblées des États).

102. — Bulletin du Cercle archéologique de Malines. 1893, 1re livr. — CONINCKX. Malines sous la république française (détails sur

les misères de l'occupation de la ville par les troupes républicaines). — Reydams. Contribution à l'histoire de l'avouerie de Moll, Baelen et Desschel. — C.-A. Serrure. Études sur l'origine du nom de Malines. — G. van Caster. Jean de Standonck et son collège à Malines. — G. van Doorslaer. Histoire du carillon de la métropole de Saint-Rombaut.

103. — Bulletin de la Société archéologique et paléontologique de Charleroi. T. XIX, 1re livr. — D.-A. van Bastelaer. Fouilles des sépultures de Fontaine-Valmont. — Catalogue du musée archéologique et paléontologique de Charleroi. — A. Arnould. Les noms de lieux de la commune de Boussu-lez-Walcourt (essai de glossaire étymologique). — D.-A. van Bastelaer. Fouilles des cimetières belgo-romains de Courcelle, des cimetières francs d'Acoz, de Forges-lez-Chimay et de Marcinelle (description détaillée des nombreux objets mis au jour). — J. Kaisin. Trois chartes de Marchiennes-au-Pont (une de 1493, précisant les droits du prince-évêque de Liège; une de 1495, relative au droit de morte-main; une de 1549, donnant les privilèges de Marchiennes). — C. L. Les anciens châteaux forts de Montrou et Montchevreuil à Bouffioulx (étude de topographie et de folk-lore). — M. van Spilbeck. Les cloîtres de Soleilmont.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. V. Fournel, qui vient de mourir, était né en 1829 à happey (Meuse) et était avant tout un critique littéraire et un grand reteur d'anecdotes. Il a publié un *Dictionnaire d'anecdotes* et s'est fait ne place honorable parmi les historiens de la littérature par ses vrages sur le théâtre. Il était de plus un érudit et un curieux dans usieurs domaines et en particulier dans celui de l'histoire de Paris. es livres sur le *Vieux Paris*, les *Cris de Paris*, les *Rues de Paris* méritent n'être pas oubliés. Il avait enfin dirigé récemment ses investigations côté des curiosités révolutionnaires. Si son volume sur Varennes a u de valeur, celui sur les *Hommes du 14 Juillet* offre un véritable térêt, et il a laissé presque achevé un travail considérable sur les médiens révolutionnaires.

— La Commission des antiquités nationales, constituée au sein de Académie des inscriptions et belles-lettres, a décerné les récompenses ivantes : 1re médaille : Guilhiermoz, *Enquêtes et procès;* 2e médaille : éron, *Œuvres de Robert Blondel;* 3e médaille : Merlet et Clerval, lbert, *évêque de Chartres.* 1re mention : Gsell, *Recherches archéolo-ques en Algérie;* 2e mention : Isnard, *Livre des privilèges de Manosque;* mention : Bertrand de Broussillon, *la Maison de Craon (1050-1480);* mention : Belon et Balme, *Jean Bréhal, grand inquisiteur de France;* mention : comte de Beauchesne, *le Château de la Roche-Talbot et ses neurs;* 6e mention : M. de Trémault, *Cartulaire de Marmoutier pour endômois.* — L'Académie a partagé le prix Stan. Julien entre M. Cha-nes : *Mémoire composé à l'époque de la grande dynastie Tang sur les ieux éminents qui allèrent chercher la loi dans le pays d'Occident*, par n, et M. de Groot, de Leyde : *le Code de Mahâyâna en Chine.* Elle a né le prix Bordin à M. G. Bénédite pour un mémoire sur la ques-uivante proposée par l'Académie : Étudier, d'après les récentes vertes, la géographie et l'épigraphie égyptiennes et sémitiques a péninsule sinaïtique jusqu'au temps de la conquête arabe.

M. A. Carrière a, dans une nouvelle brochure intitulée *Nouvelles de Moïse de Khoren* (Vienne, impr. des Mechitharistes), prouvé ïse a utilisé la Chronique de Malalas, qui est du dernier tiers iècle et une source intermédiaire entre Procope et Suidas. Il s ces faits une confirmation de l'hypothèse qui reporte Moïse iècle.

tête du rapport annuel de la section des sciences religieuses des Hautes études, M. A. Sabatier a fait paraître une étude

très pénétrante sur l'*Évangile de Pierre et les évangiles canoniques*. Il arrive à déterminer cinq périodes dans la formation de la tradition évangélique : 1° de la mort de Jésus à 60 environ : tradition orale; 2° de 60 à 80 : les *Logia* de saint Mathieu; souvenirs de Pierre recueillis par Marc, etc.; écrits anonymes et fragmentaires; 3° 80 à 98 : évangile de Luc; première rédaction de Mathieu, peut-être évangile des Hébreux; 4° 98 à 117 : évangile de Jean; rédaction du Mathieu actuel; 5° 117 à 138 : évangile de Pierre, transition à la littérature décidément apocryphe.

— M. le chanoine J.-H. Albanès entreprend une nouvelle édition de la *Gallia christiana*. Il est certain que cette œuvre est erronée et incomplète en beaucoup de points, et il faut applaudir au courage d'un homme qui se propose de refaire avec ses propres forces un travail collectif si considérable, qui demeure un des plus précieux monuments de l'ancienne érudition française. L'auteur viendra-t-il à bout de la tâche qu'il s'est imposée? En tout cas, il annonce dès maintenant la première partie de la *Gallia christiana novissima*, laquelle comprendra, en 4 vol., les quatre anciennes provinces du sud-est de la France (Aix, Arles, Avignon, Embrun), région que M. le chanoine Albanès connaît à merveille et sur laquelle son érudition apportera certainement beaucoup de faits nouveaux. Un cinquième volume sera tout entier consacré au clergé régulier. On peut souscrire dès maintenant au tome I, qui est en partie imprimé, chez Paul Hoffmann, éditeur à Montbéliard, au prix de 36 francs.

— La librairie Ernest Leroux entreprend la publication d'un *Cartulaire général des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem (1100-1310)*, par M. J. Delaville Le Roulx. Il formera quatre forts volumes in-folio, format des *Historiens des Croisades*, et sera publié au prix de 400 francs (300 fr. pour les cinquante premiers souscripteurs). Le premier volume vient de paraître; il s'étend de 1100 à 1200. L'ouvrage étant absolument terminé, les autres suivront à bref délai. La souscription à 300 fr. sera close le 31 octobre 1894.

— Le savant, habile et zélé conservateur du département de la sculpture moderne au musée du Louvre, M. Courajod, a donné, dans la *Petite Bibliothèque d'art et d'archéologie* (Leroux), une *Histoire du département de la sculpture moderne au Musée du Louvre*, divisée en trois parties : le musée d'Angoulême, le musée de Versailles, le musée de la sculpture du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes. On sera étonné de voir à travers quelles vicissitudes et quelles oppositions furieuses l'art français est parvenu à avoir sa place dans notre musée national. Un hommage bien mérité est rendu aux efforts faits par M. de Laborde pour créer un département, qui n'a été vraiment constitué qu'en 1893.

— Le tome II du bel ouvrage de M. R. de Lespinasse sur *les Métiers et corporations de Paris*, qui fait partie de l'*Histoire générale de Paris*

publiée sous les auspices du Conseil municipal de Paris, est consacré aux documents relatifs à l'orfèvrerie, à la sculpture, à la mercerie, aux ouvriers en métaux, au bâtiment et à l'ameublement du XIVe au XVIIIe s.

— M. H. Hauser a publié l'instruction-conférence qu'il a faite à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, le 2 mars 1890, sur *la Poésie populaire en France au XVIe s.* (Clermont, typ. Mont-Louis).

— Le Comité des travaux historiques a distribué les volumes suivants : *la Chronique de Strambaldi,* publiée par M. R. de Mas-Latrie ; le tome V du *Recueil des chartes de Cluny,* publié par M. A. Bruel, comprenant les années 1091 à 1210 ; les *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris (1057-1300),* publiées par M. L. Brièle, avec notice, appendice et table, par M. E. Coyecque (la notice est consacrée à une description et à une analyse des cartulaires de l'Hôtel-Dieu, et un appendice de 65 pages contient l'analyse ou le texte de 184 chartes omises dans le corps de l'ouvrage et se rapportant aux années 829-1298) ; le tome V des *Lettres de Peiresc,* publiées par M. Tamizey de Larroque, est consacré aux lettres de Peiresc à Guillemin, à Holstenius et à Ménestrier, et aux lettres de Ménestrier à Peiresc. On trouvera dans l'avertissement une notice de feu Castan sur Claude Ménestrier.

— M. Ernest Dupuy, qui est aussi versé dans les choses de l'art que dans celles de la littérature, a consacré à *Bernard Palissy* (Lecène et Oudin) un petit volume plein de choses. Il a précisé avec une critique très sévère la biographie de Palissy et son rôle dans la réforme en Saintonge ; il a pénétré plus profondément qu'on n'avait fait jusqu'ici dans son œuvre d'artiste et de savant ; il l'a jugé comme écrivain en lettré et en linguiste ; il a enfin écrit sur les lecteurs et les amis de Palissy deux chapitres qui nous apprennent beaucoup sur l'état des lettres et des sciences au XVIe s. Il nous fait pénétrer dans l'intimité intellectuelle de Palissy, et en même temps il a fourni une contribution importante à l'histoire de la Renaissance française. Le livre de M. Dupuy est un livre de science et de conscience, où il a donné la pleine mesure de son talent[1].

— M. L. de la Brière a gagné une fort spirituelle gageure. Son petit

1. Pour n'être point accusé de complaisance, faisons une petite querelle à M. Dupuy, qui nous servira en même temps à rappeler les services d'un érudit aussi désintéressé qu'infatigable. M. Dupuy attribue *la France protestante* à MM. *Haag* et *Reid*. La première édition de *la France protestante* a été l'œuvre des *frères Haag*. La seconde a eu pour éditeur, directeur et principal auteur M. *Henri Bordier*, qui en a publié six volumes. Depuis le moment où cette seconde édition a été entreprise, M. Bordier lui a consacré tout son temps, et il a fait pour elle de grands sacrifices pécuniaires. Sans doute il a été aidé par de nombreux collaborateurs bénévoles, parmi lesquels M. *Read* (et non Reid) mérite particulièrement d'être cité ; mais il avait toute la charge et toute la responsabilité de la publication. Ce fut un énorme et admirable labeur, où il usa ses forces et sa vie. Après sa mort, un comité a été constitué et M. A. Bernus chargé des fonctions de principal rédacteur.

volume intitulé : *Montaigne chrétien* (Chailley) est une sorte d'exposé et d'apologie de l'Église, de la doctrine et de la morale catholiques composé exclusivement d'extraits des *Essais* et du *Voyage en Italie*. Peut-être pourrait-on tirer des *Essais* une réfutation de *Montaigne chrétien*. Néanmoins il est certain que la postérité a fait Montaigne comme Érasme plus sceptiques qu'ils n'étaient et que ces esprits, essentiellement conservateurs et modérés, acceptaient l'ensemble des croyances de leur temps.

— La petite plaquette de M. R. Rosière : *une Historiette de Tallemant des Réaux annotée par un folkloriste* (Laisney) est un excellent morceau de critique historique. M. R. a pris une des historiettes les plus célèbres, celle de Henri IV, et a montré non seulement qu'elle contient un grand nombre de faits inexacts, mais encore qu'une foule de traits plaisants attribués à Henri IV sont des bons mots déjà connus avant lui et attribués à d'autres personnages, voire même à des personnages de l'antiquité. On y verra entre autres que rien n'est moins certain que l'affirmation, partout répétée d'après Tallemant, que Henri IV sentait le bouc. Il serait à souhaiter qu'on soumit à une critique aussi attentive et aussi sagace tout le recueil des Historiettes, car il est évident que le malicieux anecdotier n'était guère scrupuleux dans le choix de ses sources.

— Sous le titre *Bossuet en Normandie* (Caen, Delesques), M. A. Gasté nous a fait connaître un piquant détail de la vie de Bossuet : son administration du prieuré commandataire du Plessis-Grimoult, qui lui fut donné par Louis XIV en 1671, après qu'il avait abandonné l'évêché de Condom pour devenir précepteur du dauphin. Il conserva le prieuré trente-deux ans, n'y vint qu'une fois, en 1682, mais veilla à la bonne administration des cures qui en dépendaient et surtout s'occupa de faire rentrer très exactement les 10 à 12,000 livres qu'il produisait.

— M. N.-A. Puaux, l'auteur d'une *Histoire de la Réformation française* en huit volumes, vient de publier une *Histoire populaire du protestantisme français* (bureaux de la *Revue chrétienne*) écrite à un point de vue passionnément huguenot et avec un réel talent. C'est bien une histoire populaire, colorée, entraînante, qui met en lumière avec simplicité et force les grands faits et les grandes idées.

— M. P. Viollet a fait paraître le tome IV et dernier de sa traduction de l'ouvrage d'A. Schmidt : *Paris pendant la Révolution* (Champion). Ce volume est consacré aux affaires religieuses et à l'instruction publique. Comme dans les volumes précédents, M. Viollet a ajouté au texte de l'auteur allemand des notes nombreuses et excellentes qui en font un ouvrage sérieusement revu et corrigé. Il l'a fait suivre d'appendices intéressants sur l'état de l'instruction primaire en France avant 89, sur l'enseignement du droit pendant la Révolution et de la traduction du jugement du comte G. de Schlabandorf sur l'œuvre de la Révolution et de Napoléon en fait d'instruction publique. Une table

alphabétique étendue rend facile et commode l'usage de l'ouvrage entier. L'appendice relatif à l'instruction primaire apporte des restrictions importantes à l'opinion soutenue par M. Allain sur l'état florissant de l'instruction primaire au XVIIIe s.

— Les *Pages républicaines* (Alcan) de M. J. REINACH, recueil d'articles publiés de 1886 à 1892 dans la *République française*, sont des pages d'histoire. C'est surtout l'histoire du boulangisme, humiliante aventure qui ne doit point être oubliée, car elle est pleine de douloureux renseignements sur l'état politique et moral de la France. M. Reinach a joué pendant ces six années le rôle le plus courageux et le plus efficace, et il ne faut pas oublier non plus qu'il a contribué plus que tout autre à sauver l'honneur du pays. Ces pages, étincelantes de verve et d'esprit, ont gardé, après huit ans, leur éloquence et leur attrait. Elles doivent être conservées comme un document véridique et impartial sous ses allures passionnées.

— Le comte Louis DE SÉGUR a eu l'heureuse idée de publier, sous le titre : *De 1800 à 1812, un aide de camp de Napoléon* (Didot), les pages les plus remarquables des admirables *Mémoires du général comte de Ségur*, parus en huit volumes en 1873. Ces extraits, où l'élévation des sentiments est égale au talent narratif et auxquels rien ne peut être égalé dans notre littérature militaire, feront lire l'œuvre complète, qui n'a point eu la renommée qu'elle méritait.

— On lira avec intérêt la conférence de M. Fr. FUNCK-BRENTANO intitulée : *Grandeurs et décadences des classes moyennes*, faite le 15 mars aux *Matinées littéraires de Bruxelles*. M. Funck compare la formation de la bourgeoisie au XIIe et au XIIIe s. à sa destruction au XIXe, écrasée qu'elle est entre l'aristocratie d'argent et le prolétariat. Il pense que l'on n'évitera une catastrophe effroyable qu'en revenant à la réglementation du travail et, ce qui est encore plus difficile, à l'esprit évangélique.

— M. DORISON, dans son volume *Alfred de Vigny et la poésie politique* (Perrin), a cherché à élucider la partie politique et sociale de la pensée philosophique de Vigny. Il a bien vu que la philosophie de Vigny est avant tout un symbole social et sa religion une religion humanitaire ; mais il a enveloppé des nuages d'un style vague et obscur la pensée de Vigny, elle-même bien souvent obscure et vague.

— On trouvera quelques faits bons à prendre pour l'histoire et la géographie locales dans la nouvelle brochure de M. l'abbé CAZAURAN : *Saint-Arailles et Notre-Dame de Brétous* (Auch, Soulé, 1894, 55 p.). Ces localités ont appartenu pendant plusieurs siècles à la famille de Montesquiou. On souhaiterait plus d'ordre dans un si court travail, et l'on aimerait à ne pas y rencontrer un acte de 1236 placé sous le règne d'Édouard III.

— La *Collection de Voyages illustrés* de la maison Hachette s'est enrichie de deux volumes intéressants : *A travers la Russie boréale*, par Ch. RABOT, et *Voyages aux trois Guyanes et aux Antilles*, par G. VERSCHUUR.

— Le 77e fasc. du *Nouveau Dictionnaire de géographie universelle* (Hachette) contient trois articles très importants : *Vienne*, *Virginie*, *Volga*.

— Le *Dictionnaire général de la langue française* de MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas (Delagrave) est arrivé à la 13e livraison et à la lettre F. On peut voir au mot *État* avec quelle délicate et juste conception du développement et de la filiation des sens a été faite l'histoire des mots et ont été choisis les exemples.

— Le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* s'est enrichi des volumes suivants : t. XVI, *Aix*, rédigé par M. U. Robert, qui a reconstitué autant que possible l'histoire des manuscrits du marquis de Méjanes et qui a dressé une table remarquablement complète et bien conçue. Le t. XXI contient les catalogues de vingt-cinq bibliothèques, dont les plus importantes sont celles de *Chaumont, Langres, Chambéry, Saint-Étienne, Châteaudun, Cognac, Vienne*. Le t. XXIII, *Bordeaux*, rédigé par M. Couderc, est fort intéressant et est précédé d'anciens catalogues des collections dont les manuscrits ont été versés à la bibliothèque de Bordeaux.

— M. G. Jacqueton, conservateur adjoint à la bibliothèque-musée d'Alger, vient de publier l'Inventaire des archives espagnoles du gouvernement général de l'Algérie et l'histoire de ce fonds. Ce fonds se compose de deux cartons et de trois registres. L'un des cartons contient les pièces relatives à la constitution du fonds ; l'autre est rempli, ainsi que les trois registres, par des documents originaux ou des copies de provenance étrangère. Les copies ont pour la plupart été effectuées de 1841 à 1848 par Melchior Tiran, ancien officier de la garde royale, licencié en 1830, et chargé de missions en Espagne par les ministères de la guerre, des affaires étrangères et de l'instruction publique. Tiran acquit en outre une collection formée au XVIIe s. par don F. Beltran, évêque de Salamanque et grand inquisiteur. Dans leur ensemble, ces pièces se rapportent à l'histoire de la domination espagnole en Algérie aux XVIe-XVIIIe siècles (*les Archives espagnoles du gouvernement général de l'Algérie; histoire du fonds et inventaire*. Alger, Jourdan ; Paris, A. Picard, in-8°, 134 p.).

— La première livraison de la *Revue politique et parlementaire*, fondée et dirigée par M. Marcel Fournier, a paru le 1er juillet. Bien qu'elle soit exclusivement consacrée aux questions de la politique courante et que, par conséquent, il doive s'y trouver peu d'articles rentrant dans le cadre de la *Revue*, nous signalerons dans ce premier numéro les articles de M. Raffalovitch, sur la réforme fiscale en Prusse, et de M. Douarche, sur les évolutions de la propriété foncière et le socialisme en Grèce, d'après l'ouvrage de M. Paul Guiraud (qui ne s'occupe que de la Grèce antique). Quant à la publication elle-même, si elle demeure fidèle à son programme et au modèle qu'elle s'est proposé à elle-même dans cette première livraison, elle deviendra très vite indispensable à tous ceux qui s'occupent activement de la vie politique.

— Le département de la Gironde et la ville de Bordeaux viennent d'acquérir une partie de la célèbre collection de Cheltenham, formée par sir Thomas Phillipps. Dans le catalogue de cette collection, publié par M. Omont (*Bibliothèque de l'École des chartes*, 1889), le lot bordelais était de beaucoup le plus important parmi les lots afférents aux différentes provinces de la France. L'achat que nous signalons comprend vingt-huit registres et 2,068 chartes; il fait rentrer tous les documents girondins de Cheltenham, à l'exception de deux rouleaux qui portent dans le catalogue établi par sir Thomas Phillipps les nos 4069 et 4412.

Quelques-uns des registres offrent un haut intérêt, par exemple les nos 71, Cartulaire de Saint-Seurin (xiie-xive s.); — 69, Cartulaire de la Sauve (xiiie s.); — 82, Censier, obituaire et cartulaire de Saint-André (xiiie s.), — et un bel ensemble de terriers des xve et xvie siècles. Le n° 4371 est formé des huit premiers feuillets de l'obituaire de Sainte-Croix qui se trouvait déjà à Bordeaux et qui a été publié l'année dernière dans le tome XXVII des *Archives historiques de la Gironde*, p. 293 et suiv.

Le plus grand nombre de ces manuscrits bordelais avaient été la propriété d'A. Monteil. Ils proviennent surtout de Saint-Seurin de Bordeaux, de la Sauve, des Jacobins, de l'hôpital Saint-James, de la cathédrale Saint-André, de l'archevêché, de Sainte-Croix, de la seigneurie de Castelnau-en-Médoc, des Augustins.

En faisant connaître le nouveau et signalé service que le Conseil général de la Gironde et la Municipalité de Bordeaux viennent de rendre aux études historiques, il serait injuste d'oublier le nom de M. Dezeimeris, conseiller général et correspondant de l'Académie des inscriptions, promoteur de ce projet, au service duquel il a mis son influence et son autorité.

— *Port-Mahon. La France à Minorque sous Louis XV (1756-1763), d'après les documents inédits des archives de France et des Baléares*, par E. Guillon, docteur ès lettres, chargé de missions historiques. Étude très attachante sur la prise de Minorque en 1756 par le duc de Richelieu et l'occupation française de l'île de 1756 à 1763. Les recherches qu'a entreprises M. Guillon dans nos archives et dans celles des Baléares ont été parfaitement conduites, et sa « documentation » ne laisse rien à désirer. Puis l'auteur a fort habilement composé son récit, il lui a donné de la vie et de l'intérêt. A fort bon escient, M. Guillon ne s'est pas borné à raconter l'épisode de la conquête et de l'occupation; il a expliqué le pays, les habitants, les mœurs et les institutions de la petite île qui fut nôtre pendant sept années. En butinant de droite et de gauche dans la littérature historique et locale, en étudiant le terrain même, il s'est fait une idée très nette et exacte des conditions politiques et sociales de la région qui touche de si près à notre colonie africaine et qui lui tient, on peut le dire, par les liens du sang, puisque les éléments les meilleurs, les plus sains et les plus stables de cette France d'Afrique sont précisément d'origine minorquine.

Livres nouveaux. — Documents. — *G. Charrier*. Les jurades de la ville de Bergerac. Tome III, 1533-1577. Bergerac, impr. générale du Sud-Ouest. — *Hautcœur*. Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Pierre-de-Lille. 2 vol. Lille, Quarré; Paris, Picard. — *Baron d'Esneval*. Notes et documents pour servir à l'histoire des communes de la Seine-Inférieure : Malleville-les-Grès. Évreux, impr. Odieuvre. (Revue cathol. de Normandie.)

Histoire locale. — *L. Bertrand*. Histoire des séminaires de Bordeaux et de Bazas. 3 vol. Bordeaux, Féret. — *M. Boudet*. Assauts, sièges et blocus de Saint-Flour par les Anglais, 1356-1391. (Revue d'Auvergne.) Clermont-Ferrand, impr. Mont-Louis. — *H. Faure*. Recherches historiques sur l'abbaye de Fontfroide. Narbonne, impr. Caillard. — *Abbé Lavanchy*. Le diocèse de Genève (partie de la Savoie) pendant la Révolution française. T. I. Annecy, Burnod. — *E. de Fouchier*. La châtellenie de Chouppes en Mirebalais. (Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest.) Poitiers, impr. Roy. — *De Launay*. Deux mille ans d'histoire : la vallée d'Aulnay, Châtenay, Sceaux, Fontenay-aux-Roses, le Plessis-Piquet, etc. Marpon et Flammarion. — *Debièvre*. Lille au XVIIIe siècle, d'après l'abbé d'Expilly et R. de Hesseln. Lille, Leleu. — *E. Michaux*. Histoire d'Origny en Thiérache. Origny, Lecerf. — *A. Roche*. Armorial généalogique et biographique des évêques de Viviers. T. I. Lyon, Brun. — *P. Tierny*. La sénéchaussée d'Armagnac; la justice au XVIe siècle dans la sénéchaussée. — *Durengues*. L'église d'Agen sous l'ancien régime. Pouillé historique du diocèse d'Agen pour l'année 1789. Agen, Ferran.

Alsace. — Sous le titre *Miscellanea Alsatica* (Colmar, Huffel; Paris, Picard), M. l'abbé Ingold a publié dix petites études historiques d'un ton charmant et d'un contenu instructif. Signalons entre autres la biographie de D. Martin Granter, prieur de Saint-Morand d'Altkirch de 1451 à 1482, les aventures du curé Schmidt, espion des armées du roi en 1744, la confrérie du rosaire à Colmar et en Alsace, deux lettres inédites de Schœpflin et de Mabillon, les prévôts du chapitre de Saint-Martin de Colmar. M. Ingold nous promet une *Alsatia sacra*. Il est capable et digne d'exécuter cette belle œuvre.

— M. R. Reuss a consacré une touchante brochure à Jean-Daniel Brunner, pasteur de l'Église française de la confession d'Augsbourg à Strasbourg, et professeur de français et de mathématiques au Gymnase de 1800 à 1821 (*J.-D. Brunner. Ein Lebensbild aus der protestantischen Kirche u. Schule Strassburg's*, 1756-1844. Strassburg, Heitz). — Nous devons aussi à M. Reuss une remarquable notice biographique et bibliographique sur notre ami et collaborateur *Xavier Mossmann*, 1821-1893 (Mulhouse, veuve Bader). On y trouvera non seulement un portrait vivant de ce robuste et noble travailleur et un exposé complet de son activité, mais aussi un beau témoignage des sentiments de patriotisme français et alsacien et de haute impartialité scientifique qui ont inspiré Mossmann, comme son biographe, dans leur œuvre historique. Ce n'est pas seulement la France qui a perdu une des plus généreuses parties de sa sève en perdant l'Alsace, c'est aussi l'Allemagne qui, en faisant une barrière de ce qui était un trait d'union, s'est privée elle-même d'un des moyens les plus efficaces d'expansion et de communication qui

fussent donnés à son génie. Ce n'est qu'en restant Française que l'Alsace pouvait garder son originalité et continuer à jouer son rôle historique d'interprète sympathique entre deux grandes nations.

Allemagne. — Nous avons annoncé à tort dans notre dernière livraison (LV, 449) la mort de M. Wilhelm Martens. M. Meyer von Knonau et M. Quidde ont bien voulu nous avertir que nous avions fait une confusion avec M. Richard Martens, qui vient de mourir en effet, mais qui n'a rien de commun, ni avec M. Wilhelm Martens, biographe du pape Grégoire VII, qui habite près de Dantzig, ni avec un homonyme, professeur à Constance.

— La Commission d'histoire instituée dans le sein de l'Académie des sciences de Bavière a tenu sa séance plénière annuelle les 17, 18 et 19 mai derniers. Dans le précédent exercice, elle a publié le vol. XXXVII de l'*Allgemeine deutsche Biographie;* le vol. V des Actes de la diète impériale, nouv. série : *die Reichstagsakten unter Kaiser Karl V;* le tome VII des *Recesse und andere Akten der Hansetage 1256-1430;* le tome II des *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich IV u. Heinrich V.* Le tome XXIII des *Chroniken der deutschen Stædte* est prêt à paraître; il forme le tome IV des chroniques d'Augsbourg, publiées par Fr. Roth. Les autres séries sont poussées activement; quelques-unes, comme celle de la Hanse, sont à la veille d'être terminées; d'autres, comme celles des actes de la diète, qui demandent une très longue préparation, ont été réparties en plusieurs sections, auxquelles sont attachés de nombreux et actifs collaborateurs.

— Le second congrès des historiens allemands s'est réuni à Leipzig du 29 mars au 1er avril. On y a discuté sur la place de l'histoire ancienne dans l'enseignement, sur la situation et l'importance des études d'histoire locale et sur les domaines ouverts à l'activité des sociétés provinciales, sur les principes à suivre pour la publication de documents relatifs à l'histoire moderne. En outre, deux mémoires ont été lus : l'un par M. Schmoller sur la bureaucratie allemande du XVIe au XVIIIe s. (imprimé dans le *Jarhrbuch* de Schmoller, XVIII, 3); l'autre par M. Seidlitz, de Dresde, sur l'art post-gothique dans le royaume de Saxe (imprimé dans le supplément littéraire de la *Leipziger Zeitung,* du 31 mars 1894). Le prochain congrès aura lieu à Marbourg.

— M. H. Hueffer a publié, en collaboration avec M. Arnheim, une étude sur les relations et la brouille du roi de Suède Gustave III avec sa mère Louise-Ulrike, sœur de Frédéric le Grand, en se servant principalement des dépêches du ministre prussien Mencken à Stockholm (*Das Zerwurfnis Gustafs III von Schweden mit seiner Mutter Luise-Ulrike.* Leipzig, Duncker et Humblot). Cette brouille, qui avait son origine dans la dépendance même où se trouvait Gustave III vis-à-vis du parti français et dans son mariage avec Sophie-Madeleine, fille du roi Frédéric V de Danemark, se compliqua de l'aversion de Louise-Ulrike pour son second fils, Charles, duc de Sudermanie, et de la créance qu'elle accorda

aux accusations d'adultère lancées contre la reine. M. Hueffer croit pouvoir disculper entièrement celle-ci de ces accusations, dont la reine Catherine de Wurtemberg s'est faite l'écho dans le journal que nous avons publié (cf. *Rev. hist.*, XLIX, 324). La réconciliation entre Louise-Ulrike et son fils n'eut lieu qu'au moment où la reine-mère fut près d'expirer. Ce récit a un grand intérêt dramatique et les dépêches de Muncken peignent sous des couleurs très vives l'intérieur de la cour de Suède.

— M. Max Lossen a consacré le discours qu'il a prononcé à la séance solennelle de l'Académie des sciences de Munich, le 28 mars 1894, à étudier la doctrine du tyrannicide à l'époque chrétienne (*Die Lehre vom Tyrannenmord in der christlichen Zeit*). Il analyse très finement de quelle manière la doctrine chrétienne du tyrannicide, qui n'est formulée avec précision qu'au XIIe s. dans Jean de Salisbury, est née de l'idée même de la supériorité du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel, des anathèmes des papes contre les princes et de la mise hors la loi des excommuniés.

— M. E. Steindorff, gendre de M. Waitz, vient de publier la 6e édition de l'admirable bibliographie de l'histoire d'Allemagne dont Dalhmann avait donné les trois premières éditions et Waitz les deux suivantes (Dalhmann-Waitz, *Quellenkunde der deutschen Geschichte*. Gœttingue, Dieterich). Cette nouvelle édition, qui suit après onze années la cinquième donnée par Waitz, est revue entièrement et prodigieusement enrichie. Elle a 730 pages au lieu de 341 ; elle compte 6,550 numéros au lieu de 3,753 ; et les articles ont été eux-mêmes très augmentés en ce qui concerne soit les travaux critiques sur les sources, soit les articles de revue. Aussi la table des matières a-t-elle 106 pages au lieu de 42. Cet instrument de travail, indispensable pour tous les historiens, trouvera, sous cette forme amplifiée et en même temps simplifiée au point de vue typographique, un succès toujours croissant.

— On lira avec profit les deux volumes que vient de publier M. E. Fournier de Flaix sur l'Allemagne, intitulés : *Pendant une mission en Russie*. Première série : *A travers l'Allemagne* (Guillaumin, Larose). Nous sommes loin de partager tous les rêves qu'inspire à M. Fournier l'alliance franco-russe, alliance qui ne sera utile aux Français qu'à la condition de l'envisager avec le même sang-froid critique que les Russes eux-mêmes ; mais nous apprécions le zèle avec lequel il a rassemblé sur l'Allemagne une foule de renseignements précis, distribués sous trois chefs principaux : entraînement économique, entraînement social et entraînement politique ; le mot entraînement étant pris au sens hippique. Les études sur Hambourg et sur les institutions coopératives de l'Allemagne sont en particulier d'un vif intérêt.

— M. R. Bonafous a consacré à *Henri de Kleist* (Hachette) une biographie étendue suivie d'une étude sur ses œuvres. Le livre de M. Bonafous, tout en laissant à désirer à bien des égards, est consciencieux et

intéressant, car la vie tourmentée de Kleist nous fait pénétrer bien avant dans la psychologie de l'Allemagne du commencement de ce siècle.

Livres nouveaux. — Documents. — *Krause.* Hincmarus, De ordine palatii. (Fontes juris germanici antiqui.) Hanovre, Hahn. — *Zeumer.* Leges Visigothorum antiquiores. Ibid. — *Holder-Egger.* Lamperti monachi Hersfeldensis opera. Ibid. — *Schæfer.* Hanserecesse, 1477-1530. Vol. V. Leipzig, Duncker.

Antiquité. — *M. Bülz.* De provinciarum romanarum quaestoribus 672-710. Chemnitz, Bülz. — *E. von Starck.* Palaestina und Syria von Anfang der Geschichte bis zum Siege des Islam. Berlin, Reuther. — *Bœrner.* De rebus a Graecis 410-403 gestis quaestiones historicae. Gœttingen, Dieterich. — *Gleue.* De homicidarum in areopago Atheniensi judicio. Ibid. — *C.-P. Burger.* Neue Forschungen zur ælteren Geschichte Roms. Vol. I. Amsterdam, Müller. — *Lincke.* Assyrien und Ninive in Geschichte und Sage der Mittelmeervölker. Berlin, Felber.

Histoire générale. — *Kayserling.* Christoph Columbus und der Antheil der Juden an den spanischen und portuguesischen Entdeckungen. Berlin, Cronbach. — *Schwenkow.* Die lateinisch geschriebenen Quellen zur Geschichte der Eroberung Spaniens durch die Araber. Gœttingue, Vandenhœck. — *E. Weber.* Virorum clarorum saec. xvi et xvii epistolae selectae, e codd. mss. Gottingensibus. Leipzig, Teubner. — *Heuser.* Die Belagerungen von Landau in den J. 1702-1703. Landau, Kaussler. — *Malzacher.* Geschichte der Alamannen bis zum Abgang des Herzogthums Schwaben. — *Joachim.* Die Politik des letzten Hochmeisters in Preussen Albrecht von Brandenburg. 2e partie : 1518-1521. Leipzig, Hirzel. — *C. Sutter.* Aus Leben und Schriften des Magisters Boncompagno. Fribourg-en-B., Mohr.

Histoire locale. — *Kiefer.* Geschichte der Gemeinde Balbronn. Strasbourg, Noiriel. — *M. Stern.* Die israelitische Bevölkerung der deutschen Stædte. III, Nürnberg im Mittelalter; 1re moitié : sources. Kiel, Dr M. Stern. — *Westermayer.* Die brandenburgisch-nürnbergische Kirchenvisitation und Kirchenordnung, 1528-1533. Erlangen, Junge.

Angleterre. — Sir Henry Austen Layard est mort le 5 juillet dernier à l'âge de soixante-dix-sept ans. Anglais né à Paris d'une famille huguenote d'origine, il fut élevé en Italie et passa sa vie à courir le monde, d'abord comme voyageur, puis comme diplomate et ambassadeur. La découverte des ruines de Ninive (1839-1845) a rendu son nom immortel. Président de la « Huguenot society, » il publia dans les Mémoires de cette société les dépêches de Suriano et de Barbaro (1891); à Venise, il avait en outre dépouillé les archives pour y étudier la Saint-Barthélemy et la Révocation de l'édit de Nantes. C'est une des figures les plus originales de ce siècle qui vient de disparaître.

— M. John G. Alger vient de publier à Londres (Sampson Low, Marston and Co, 1894) une série d'études sur la Révolution française; le volume est intitulé : *Glimpses of the French Revolution, Myths, Ideals and Realities* (in-8o, 303 pages). — Il prend tout d'abord un à un les mythes qui se sont formés sur quelques-uns des acteurs de la Révolution. Il prétend montrer, dit-il, « que la vision de Cazotte fut inventée par Laharpe, que Mlle de Sombreuil n'acheta pas la liberté de son père

en buvant du sang, que le serrurier Gamain ne fut pas empoisonné, que Labussière ne sauva pas des centaines de prisonniers, » etc. Il s'efforce de ramener à leurs justes proportions la conduite de Barra, celle de Viala, la perte du *Vengeur*, la prise de la flotte hollandaise par la cavalerie française. Il dépeint l'esprit d'utopie auquel on était encore en proie; il fait défiler devant nous les représentants des nations conduits par Cloots. Il montre ensuite le grand rôle joué par les femmes dans cette période tourmentée, et il esquisse une courte biographie de plusieurs d'entre elles : Théroigne de Méricourt, Rose Lacombe, Olympe de Gouges, etc. Puis c'est le tour des enfants; et, pour terminer, l'auteur trace rapidement un tableau du tribunal révolutionnaire, des juges, des victimes, du public assistant aux exécutions, des prisons et de leurs geôliers. Toute cette dernière partie demanderait des développements beaucoup plus longs pour ne pas rester dans la banalité; d'autre part, quand l'auteur traite des légendes révolutionnaires, il fait vraiment œuvre de critique et accomplit une tâche utile et méritoire, du moins pour ses lecteurs anglais, car il n'apprendra rien de bien neuf à ceux des Français qui sont tant soit peu au courant de l'histoire de la Révolution.

— Nous devons à M. H. Cordier un bon *Historique abrégé des relations de la Grande-Bretagne avec la Birmanie* (Leroux, 27 p. in-8°).

— M. Max Leclerc, à qui nous devons de si intéressantes enquêtes sur le Brésil et les États-Unis, a tracé un tableau très fidèle, très complet, très impartial de *l'Éducation des classes moyennes et dirigeantes en Angleterre* (Colin). Son étude est précédée d'un avant-propos par M. L. Boutmy.

— Trois volumes ont déjà paru de la grande édition critique de Chaucer que M. Skeat prépare depuis si longtemps. En voici l'analyse : vol. I, Vie de Chaucer; liste de ses œuvres; le *Romaunt of the Rose* et les *Minor poems*, avec une longue introduction historique et bibliographique. II, *Boethius* et *Troilus and Criseyde*, avec une introduction et des notes. III, *The hous of fame; the legend of good women; the Astrolabe;* les notes et l'indication des sources des récits contenus dans ces poèmes occupent près de la moitié du volume. L'édition sera complète en six tomes, publiés à 16 sh. chacun, ou bien au prix de trois guinées payables à l'avance. Les souscripteurs au Chaucer peuvent en outre obtenir avec une forte réduction les deux vol. de *Piers the Plowman*, publiés par le même éditeur dans la même série (*The complete works of Geoffrey Chaucer*, edited from numerous mss. Oxford, Clarendon press, LXIII-568, LXXX-506 et LXXX-504 p. in-8°). Les historiens auront grand profit à consulter cette magistrale édition d'un poète qui a écrit, sans y penser, tant de curieux tableaux d'histoire.

Italie. — M. Damiano Muoni, mort le 22 février dernier, à l'âge de soixante-quatorze ans, avait publié un grand nombre de monographies sur l'histoire de la Lombardie. On en trouvera la liste dans l'*Arch. stor. lombardo* du 30 juin 1894.

— Ser Ventura Monachi fut chancelier de la république de Florence de 1330 à 1348; dans les quatre registres des lettres qu'il écrivit, la plupart sont en latin; quelques-unes cependant, en langue vulgaire, constituent le plus ancien exemple de l'emploi de cette langue dans la correspondance officielle de la république. Une a été publiée par M. C. Paoli en 1862, en appendice à son *Duca d'Atene;* six par le professeur E. Monaci, y compris celle qu'avait déjà donnée C. Paoli; sept viennent d'être éditées par M. D. Marzi (*Lettere dettate in volgare da ser Ventura Monachi*. Florence, Galileiana; Nozze Morici-Merlini). C'est une publication élégante et très soignée. Ces lettres n'ont pas grande importance historique, sauf celles qui se rapportent à la guerre de Lucques en 1341. M. Marzi rectifie le nom de ser Ventura et celui de son père : il s'appelait Monachi et non Monaci, comme on l'écrit d'ordinaire; il était fils de Monaco et non d'un Niccolò Monaci. Niccolò était son fils; il lui succéda dans ses fonctions.

— M. Niccola Gabiani a publié quelques notes historiques et descriptives sur la *Chiesa di S. Francesco in Asti,* qui fut construite au XIIIe siècle, refaite plusieurs fois et démolie en 1805 (Turin, Paravia; extrait des Actes de la *Società di archeologia e belle arti*).

— On a publié un volume de *Saggi storici* du comte Filippo Saraceno, autrefois employé aux archives d'État de Turin, mort en 1893. Un de ces essais concerne le comte Adalberto Radicati de Passerano et se rapporte aux luttes religieuses du Piémont au temps de Victor-Amédée II (Pignerol, tip. Chiantore).

— La maison Zanichelli de Bologne a publié un vol. de *Scritti vari* de Pasquale Villari. On y remarque les articles : l'histoire est-elle une science?; Vico; Francesco de Sanctis et la critique en Italie; la jeunesse du comte de Cavour.

— Une intéressante étude bibliographique et littéraire sur *le Versioni della Bibbia in volgare italiano* a été faite par Mgr Isidoro Carini. Il parle longuement de la Bible en langue vulgaire au XIVe siècle, imprimée pour la première fois à Venise par Jenson en 1471 et reproduite de nos jours par C. Negroni (Bologne, Romagnoli, 1882-87). Il parle ensuite des bibles qui suivirent celles-là, imprimées ou inédites, approuvées ou désapprouvées par l'Église, du XVe siècle jusqu'à nos jours.

— Le troisième fascicule du *Catalogo dei mss. della Bibl. Riccardiana di Firenze,* rédigé par M. Morpurgo (Rome, Indici e cataloghi a cura del M. della P. I.), contient la description des mss. italiens marqués des numéros 1131-1185; ils ont presque tous un caractère littéraire; parmi les choses historiques, citons les « Vite degli uomini illustri » par F. Villani, ms. du XVIe siècle; quelques parties du statut pisan des XIIIe-XIVe siècles; des journaux romains du XIIIe siècle.

— Une brochure écrite avec soin par Giovanni Livi, directeur des archives de l'État à Brescia, fournit d'utiles renseignements sur la composition de ces archives. Elle contient des papiers d'État et autres docu-

ments depuis 1426; la partie la plus ancienne est disparue. Les statuts (XIIIe-XIVe s.) et le célèbre « Liber potheris » (ancien cartulaire de 1009 à 1286) sont à la bibliothèque Queriniana de Brescia; les correspondances, livres et écritures des corps de métier (XVe-XVIIIe s.), aux archives municipales; les pièces relatives à la courte domination de Pandolfo Malatesta (1404-1421) aux archives municipales de Fano; les livres et parchemins des corporations religieuses supprimées en 1842 aux archives de l'État de Milan.

— M. L. DE MAS-LATRIE a repris, dans un important article paru au tome XXXIV, 2e partie, des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, la question de *l'Empoisonnement politique dans la république de Venise*, qu'il avait déjà abordée en 1871 dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* et qui depuis avait été traitée avec développement dans les *Errori vecchi e documenti nuovi* de M. Fulin et dans les *Secrets d'État de la république de Venise* de M. Lamansky (cf. *Revue hist.*, t. XX, p. 105 et suiv.). M. de Mas-Latrie a mis avec impartialité en lumière ce qu'il y eut d'odieux dans les pratiques du Conseil des Dix et aussi les circonstances atténuantes que Venise pouvait invoquer pour sa défense. Il ajoute aux documents déjà connus un texte nouveau, l'article *Poison* d'un répertoire alphabétique des délibérations les plus secrètes du Conseil des Dix, qui nous montre l'empoisonnement politique pratiqué par Venise jusque dans la seconde moitié du XVIIIe s.

— Le t. V de l'importante *Bibliografia storica degli stati della monarchia di Savoia*, par M. A. MANNO (Turin, Bocca), nous conduit de Cora à Genossi. On y remarquera comme principaux articles : Crescentino, Cuneo, S. Damiano d'Asti, Demonte, Dezana, Dogliani, Domodossola, Dronero, Marquisat de Finale, Fossano, Col de Fréjus.

Suisse. — Mallet du Pan est plus célèbre que connu; aussi lira-t-on avec fruit l'étude de M. G. VALLETTE, intitulée : *Mallet du Pan et la Révolution française* (Genève, Georg), où il raconte la vie et analyse l'œuvre de cet observateur morose et pénétrant que Taine a trop exalté, mais dont les partisans de la Révolution essayent en vain d'écarter le témoignage. M. Vallette devrait solliciter la communication des papiers de Mallet du Pan, conservés en Angleterre, pour lui consacrer une étude plus complète, qu'il mérite.

— Deux élèves de M. G. de Wyss ont publié ensemble les articles nécrologiques qu'ils ont consacrés à leur maître et les ont fait suivre d'une bibliographie très complète de ses écrits (*Georg von Wyss*. Zwei Necrologe von P. SCHWEIZER und H. ESCHER. Zurich, Fœsi).

— M. Max DIACON va publier par souscription une nouvelle édition, illustrée, de l'intéressant ouvrage de feu Huguenin sur *les Châteaux Neuchâtelois anciens et modernes* (Neuchâtel, H. Messeiller, 1894). Le plan de l'ouvrage contient les quatre livraisons suivantes : 1° les châteaux d'Hocquincourt, de Baccontour, de Batoncour, de Salette, le châtelard du Vautravers, le château de Travers, le château des Verrières, la tour Bayard, les châteaux de Roussillon, de la Clusette, de

Bevaix, de Rochefort, de Valangin; 2° les châteaux de Boudry, du Landeron, de Thielle, avec un certain nombre de châteaux de plaisance qui ne se trouvent pas dans l'ancienne édition; 3° les châteaux de Colombier, de Vaumarcus, de Gorgier; 4° le château de Neuchâtel ancien et nouveau, avec une carte ancienne de la principauté comprenant les divisions politiques et judiciaires.

Pays-Bas. — Nous annonçons la mort de M. Knoop, général en retraite depuis plusieurs années, qui a écrit une série d'études importantes sur l'histoire militaire des Pays-Bas, à laquelle il avait voué sa vie laborieuse.

— M. R. Fruin, professeur d'histoire néerlandaise à l'Université de Leyde, a pris sa retraite : la loi néerlandaise fixe en effet le terme du professorat à l'âge de soixante-dix ans. Le 1er juin, le maître vénéré s'est retiré après avoir prononcé devant un auditoire ému un discours sur l'état des études historiques en Hollande depuis qu'il est monté dans sa chaire en 1860 (La Haye, Nyhoff). Notre collaborateur M. Blok, de Groningue, occupera sa place dès la fin des grandes vacances universitaires, au mois d'octobre prochain.

Une dizaine d'historiens néerlandais, le jour de la retraite de M. Fruin, lui ont présenté un recueil d'études sur l'histoire néerlandaise, sous le titre de *Geschiedhundige opstellen* (La Haye, Nyhoff). Ce recueil donne une bonne idée de la condition actuelle des études historiques en Hollande en général. MM. Muller (Leyde), Blok et Muller (Utrecht), Rogge, de Beaufort, Van Riemsdijk, Brill, Acquoy, Andreae, Pols, y ont contribué.

— L'histoire militaire des Pays-Bas a fait l'objet d'un rapport de MM. Muller (Leyde) et Blok, présenté à l'Académie royale. Ces érudits ont proposé de présenter, de la part de l'Académie, au ministère de la guerre une pétition tendant à créer une section pour l'histoire militaire auprès de l'état-major de l'armée. La proposition a été acceptée sans peine, et il y a lieu de croire que dans quelques mois les Pays-Bas suivront l'exemple donné par presque toutes les nations de l'Europe.

— L'histoire religieuse dans l'antiquité jusqu'à la mort d'Alexandre, par M. Tiele (*Geschiedenis van den godsdienst in de oudheid,* chez Brill, Leyde), dont la seconde édition augmentée a commencé de paraître en 1891, est maintenant arrivée à la fin du premier volume, qui traite des religions de l'Égypte, de la Mésopotamie, de l'Asie-Mineure et de la Palestine.

— Dans les *Verslagen* de l'Académie royale, M. Blok a publié une étude détaillée sur le *Kaas en Broodvolk,* nom d'une populace turbulente qui, en 1492, se souleva dans la province de Westfrise contre la domination bourguignonne, soulèvement que l'on a faussement tenu longtemps pour un mouvement social identique aux jacqueries de la France et de l'Allemagne. Dans ces mêmes *Verslagen,* M. Kluyver publie une étude sur le voyage remarquable de Nicolas Witsen, célèbre bourgmestre d'Amsterdam, à Moscou en 1664.

— M. Trosée publie un livre sur la trahison de Rennenberg (*Het verraad van George van Lalaing.* Bois-le-Duc, Robyns), dans lequel il cherche à montrer que ce stadhouder des États Généraux dans le nord des Pays-Bas, qui se réconcilia en 15[illegible] avec le roi d'Espagne, a commis sa trahison, qui rendit la ville de Groningue à la domination espagnole, par crainte d'une conspiration formée par les partisans de l'Église réformée de la ville contre les catholiques.

— M. Fruin a fait paraître dans les *Werken* de la Société historique d'Utrecht un abrégé des Annales de Dusseldorp, catholique acharné, qui vécut vers 1600 et raconta les faits remarquables de son temps aux Pays-Bas. La savante introduction que le vénérable historien a mise en tête de cette édition fait connaître l'esprit qui régna chez les catholiques du Nord pendant la crise religieuse et politique des Pays-Bas vers la fin du XVIe siècle. Un article dans la Revue *de Gids* sur cette même matière a paru au mois de février.

— Le 22 juillet, il y a eu trois cents ans que la ville de Groningue fut prise par l'armée du prince Maurice de Nassau après un siège célèbre dans l'histoire militaire et politique des Pays-Bas. Quelques historiens groninguois se sont réunis pour publier à cette occasion un *Gedenkboek der Reductie van Groningen in 1594* (Groningue, Wolters), dans lequel huit études différentes donnent une idée complète de l'importance de la prise de Groningue pour l'histoire du pays et de la ville. En outre, ce fait historique sera célébré par une grande cavalcade historique au mois de septembre.

— Dans les *Verslagen* de la Société pour la science militaire en Hollande, nous trouvons un article intéressant de M. Slothouwer sur la campagne de 1710 dans le nord de la France (sièges de Douay, Béthune, Aire, Saint-Venant).

— Nous appelons l'attention sur un livre excellent concernant la *Révolution française en Hollande* (Hachette), dans lequel un anonyme très instruit décrit l'histoire de la *République batave* d'après les meilleures sources et dans un style attrayant. Nous parlerons plus explicitement de ce livre dans nos comptes-rendus.

Russie. — Le R. P. Martinov est mort récemment, âgé de soixante-treize ans. Né à Kasan, il abjura le schisme et entra dans la Société de Jésus en 1845. Sa profonde érudition historique et théologique le fit nommer théologien pontifical au concile en Vatican et consulteur de la Propagande pour les affaires du rite oriental. La liste de ses ouvrages est donnée tout au long dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, avec des additions que le P. Sommervogel a fournies au *Polybiblion* (juin 1894).

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

ÉTUDE

SUR LES CLASSES SERVILES EN CHAMPAGNE

DU XIe AU XIVe SIÈCLE.

On se propose de restreindre cette étude à la Champagne. Si, au moyen âge, chaque grand fief a sa vie indépendante, ses institutions originales, les conditions sociales ne sauraient être absolument identiques dans toute la France. Les traits généraux se retrouvent partout, mais, d'une région à l'autre, se marquent des nuances qu'il convient d'esquisser. Une description générale et précise des classes serviles ne sera donc possible que le jour où, pour chaque contrée, existera une sérieuse monographie. — La Champagne nous a semblé présenter un intérêt particulier : les comtes de Champagne ont longtemps maintenu leur indépendance; ils ont créé un état qui, par l'étendue et l'organisation, ne le cède guère au domaine royal. Le comté s'est enrichi rapidement par l'industrie et le commerce; de bonne heure aussi, les classes serviles s'y sont transformées et ont tenté de s'élever à une condition supérieure[1].

1. Ajouterons-nous que nous avons cru trouver dans cette région les documents les plus nombreux et les plus intéressants? Ces documents consistent surtout dans des chartes, qui ont le mérite de l'authenticité et de la précision, mais dont la sécheresse ne peut apporter à la description ni vie ni couleur. — Les principaux cartulaires que nous avons consultés se trouvent au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale : ce sont le *Cartulaire de la comtesse Blanche*, écrit vers 1220 (ancien fonds latin, n° 5993); le *Cartulaire de M. de Thou*, écrit vers 1230 (ancien fonds latin, n° 5992); le *Liber Pontificum* (ancien fonds latin, n° 5993 A); le *Cartulaire de l'évêché de Langres* (ancien fonds latin, n° 5993 B); le *Livre des comptes de Renier Acorre* (fonds français, n° 8593); des copies du *Liber Principum*, que comprennent les tomes 56, 57 et 58 des Cinq Cents de Colbert; etc. Aux Archives nationales, nous avons consulté deux recueils de premier ordre : le *Livre chartier des bailliages de Champagne* (KK 1064), et les *Extenta terre et comita-*

I.

Avant d'étudier la condition des serfs en Champagne, il est indispensable d'examiner le cadre territorial dans lequel nous les trouvons confinés.

L'horizon du serf est singulièrement borné; sa vie tout entière s'écoule dans le domaine seigneurial. Ce domaine semble avoir pour origine la *villa* gallo-romaine, exploitée par une troupe d'esclaves ou de colons sur lesquels le maître exerçait un pouvoir absolu. Au centre de l'exploitation s'élevait la maison du maître, vers laquelle convergeaient, pour ainsi dire, toutes les parties de la villa.

Au IXe siècle et au Xe, la villa existe toujours. La maison du maître est devenue le *mansus indominicatus*[1]. Mais les anciens esclaves sont fixés au sol, comme les colons : chaque serf a reçu un lot de terre, un *manse* ou une parcelle de manse[2]. On distingue encore les manses libres et les manses serviles; mais, en tout cas, la tenure du serf s'est déjà séparée de l'ensemble de la *villa*, dans laquelle elle était tout d'abord confondue[3]. — Comme à l'époque romaine, la villa comprend tous les êtres animés, tous

tus Campanie et Brie (KK 1066). — D'ailleurs un grand nombre de cartulaires champenois ont été publiés dans les revues locales, ou par l'abbé Lalore dans sa *Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes* (7 vol., 1875-1890). Bien d'autres documents ont été édités par M. d'Arbois de Jubainville, dans son excellente histoire des comtes de Champagne, dont les catalogues d'actes nous ont rendu de précieux services, par Varin, dans ses *Archives administratives de Reims* (Coll. des Doc. inéd. de l'Histoire de France), par de Barthélemy, dans son *Diocèse ancien de Châlons*, par Teulet, dans ses *Layettes du Trésor des chartes*; etc.

1. Le duc Boson, en 879, donne à l'abbaye de Montiéramey, « in pago Laticense, mansum indominicatum, in villa quae Lentiscus vocatur, cum omnibus ibi aspicientibus » (D'Arbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne*, t. I, Pièces justificatives, n° 15).

2. Pour ne citer qu'un exemple, le comte Herbert, en 963, donne à l'abbaye d'Homblières « duos mansos de terra et potestate Sancti Medardi, qui siti sunt in pago Virmandensi, in villa quae dicitur Ruminiacus » (*Ibid.*, t. I, p. 453).

3. Cf. Guérard, *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Remi de Reims*. Paris, 1853, in-4°. L'abbaye possède une vingtaine de manses seigneuriaux et environ cinq cents manses, qui sont donnés en tenure aux paysans. Chaque *mansus indominicatus* commande un certain nombre de tenures, et l'on distingue soigneusement les *mansi ingenuiles* et les *mansi serviles*.

les objets meubles ou immeubles qui sont situés sur le domaine, c'est-à-dire les hommes, les forêts, les prés, les pâturages, les cours d'eau, tout comme les terres cultivées[1].

Dès la fin du xe siècle, une nouvelle forme de propriété s'est établie : le fief. Bien que longtemps encore, et même au XIIIe siècle, surtout dans les domaines ecclésiastiques, l'on trouve des vestiges des anciens alleux[2], presque partout cependant se sont créés des fiefs. Ces fiefs se sont, en quelque sorte, superposés à l'ancien domaine ; sur la terre que possédait autrefois un maître unique s'est élevée toute une hiérarchie de propriétaires. Tout ce qui constitue le domaine est susceptible d'être donné en fief. Aussi distingue-t-on soigneusement, lorsqu'on parle d'une terre, les droits domaniaux et les droits féodaux qui pèsent sur elle[3]. — Le plus souvent, au xe et au XIe siècle, le domaine est inféodé en bloc ; les droits seigneuriaux ne sont pas encore détaillés. Mais, à mesure que ces droits se morcellent, chacun d'eux peut devenir l'objet d'un fief[4] ; ainsi voit-on fréquemment au XIIIe siècle ériger en fief la possession d'un certain nombre de serfs.

1. Cf. dans d'Arbois, I, Pièces justificatives, une charte de 877 : « Carolus imperator augustus, pro aeterno regis amore, dedit fideli suo Roberto villam Cadusiam, quae est in pago Tornodrinse, cum omnibus rebus ad se pertinentibus, scilicet tam in mancipiis utriusque sexus quam silvis, pratis, pascuis, aquis aquarumque discursibus. »

2. En 1097, un certain Auscherius donne à l'abbaye de Molême « alodium suum quod apud Pratalenum habebat, cujus servos tantum in vita sua retinuit, post mortem vero suam omnia concessit. Dedit et aliud donum, alodium quod apud Espinolium possidebat » (*Chartes inédites extraites des cartulaires de Molême*, par Em. Socard, dans les *Mémoires de la Société académique d'agriculture de l'Aube*, t. XXVIII, 1864, p. 231). — Vers la même époque, nous voyons cités un assez grand nombre d'alleux (*Ibid.*, *passim*) ; on en trouve encore au XIIIe siècle : un bourgeois de Troyes, en 1219, cède à l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains une terre qu'il possède à Fay, « que vulgo vocabatur campus de Fyais, unde duas partes de allodio tenebat, et tertiam partem de domicellis de Juenniaco per censum et consuetudinem duorum solidorum et mine avene per annum » (Ch. Lalore, *Documents sur l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes*, dans les *Mémoires de la Société d'agriculture de l'Aube*, t. XXXVIII, 1874, p. 32). Cf. encore le cartulaire de Saint-Pierre de Chézy (Bibl. nat., mss., Coll. dom Grenier, t. XXII, ann. 1196) : l'alleu de Saint-Pierre à Cherri semble de petite dimension et occupé par des hôtes.

3. Voici ce que déclare, en 1210, un vassal de la comtesse Blanche de Champagne : « Testificor me tenere de Blancha quicquid habeo apud Vensaule *in feodo et domenio* ; quicquid etiam habeo apud Boudriville *in feodo et demenio*... » (Bibl. nat., ms. latin 5993, fol. 91 v°).

4. En 1272, le sire de Duilli met en fief du roi « omnia illa que tenebat et

Toutefois, la féodalité a encore plus profondément transformé la situation du propriétaire que la condition du domaine. L'ancienne *villa* s'est conservée dans ses traits essentiels : elle comprend toujours toutes les terres et tous les instruments du domaine. Depuis des siècles, ses limites se sont fixées et comme figées ; son finage semble rester immuable, et il s'est particulièrement bien conservé en Champagne ; on le retrouve encore au XIVe siècle[1]. Rien d'important pour le propriétaire comme les limites d'un finage ; sont-elles incertaines, on s'empresse de les déterminer périodiquement par une minutieuse enquête[2].

La *villa* conserve ses parties constitutives : le *mansus indominicatus* et les tenures serviles. — A ce *mansus indominicatus* se rattachent des terres de culture et, en général, les granges, les moulins, les fours, les forêts, les prés et pâturages ; il a même sa justice spéciale[3]. C'est sur ce territoire réservé qu'est bâti le château fort, où réside le seigneur et d'où il domine ses propriétés.

Les tenures des paysans sont comprises dans le finage. On ne distingue plus, comme au IXe siècle, les manses libres et les manses serviles[4]. Les manses semblent être devenus des divisions financières : certains cultivateurs possèdent plusieurs manses ;

possidebat in villis, territoriis et finagiis de Fontenay, de Chavangiis et Holmetes, scilicet villas, justicias, gardas, homines de corpore, terras, prata, nemora, census et redditus universos » (Bibl. nat., ms. latin 5993 A, fol. 540 r°).

1. Cf. l'abbé Lalore, *Chartes de l'abbaye de Mores*, dans les *Mémoires de la Société d'agriculture de l'Aube*, t. XXXVII, 1873, *passim*, et p. 65 : vers 1180, le comte de Bar-sur-Seine donne à l'abbaye un droit d'usage dans ses pâturages « que sunt in finagiis Barri et Villenove et Merre, et in finagiis Ville super Arciam et de Chierrevi et de Laudrivilla et de Lochis et de Essoye et de Curterun et ubicumque fuerint ultra Secanam versus orientalem plagam. » Cf. une autre charte de 1238 (*Ibid.*, p. 91) et des documents du XIVe siècle (J. d'Arbaumont, *Cartulaire du prieuré de Saint-Étienne de Vignory*. Langres, 1882, *passim*). — Le finage s'appelle encore *territorium*, *confinium*, et en langue vulgaire *terrouir* ou *terroir* (Cf. cartulaire de Saint-Médard de Soissons. Bibl. nat., ms. latin 9986, fol. 129 et *passim*).

2. Un débat s'élève entre le fils du comte de Bar et les moines de Quincy « de divisione finagii de Brachigenolli et cujusdam territorii quod Fontanes dicitur, quod grangie de Baleno appendebat. » On appelle des arbitres, qui tracent les limites (D'Arbois de Jubainville, *Voyage paléographique*, p. 191).

3. Dans le dénombrement des biens du monastère de saint Thierri, on lit : « mansum indominicatum in villa Melfeia, cum terris appendentibus... et in his omnibus bannum et justiciam et furnum cum decima tota » (Varin, *Archives administratives de Reims*, t. I, p. 279).

4. Cf. Guérard, *Polyptyque de Saint-Remi de Reims*, *passim*.

d'autres n'ont qu'une portion de manse, et la dimension des tenures varie à l'infini. Chacun vit sur la parcelle qu'il cultive et pour laquelle il doit au seigneur des redevances de toutes sortes[1].

Il est incontestable que l'ancienne *villa* a subsisté très longtemps et qu'aujourd'hui encore elle est assez exactement représentée par le territoire de la commune ou, tout au moins, de la paroisse. On ne saurait nier cependant que, dans le cours du moyen âge, les domaines seigneuriaux ne se soient morcelés. Nous retrouvons à chaque pas les traces de ce travail de décomposition. Par l'effet même de l'héritage, des mutations de toute espèce, des libéralités faites aux églises, les fiefs se démembrent souvent à l'infini; le plus souvent, les églises n'acquièrent par legs que des parcelles de domaine. — M. J. Flach, dans le second volume de ses *Origines de l'ancienne France*, a insisté avec raison sur cette dispersion de la propriété à l'époque féodale; en Champagne, comme dans le reste de la France, bien souvent l'on ne trouve plus que des débris de l'ancienne *villa*[2].

Au début du moyen âge, la grange, le four et le moulin ne sont que des appendices de la *villa*. Plus tard, leur existence devient, en quelque sorte, indépendante; souvent, à la grange, au moulin, au four, se rattachent des terres, que l'on distingue du reste du domaine[3]. Il est fait mention aussi de maisons isolées

1. Les mots *mainie, mainée* ou *mesniée,* qui ne sont que la transformation, en langue vulgaire, du mot *manse*, désignent une famille de serfs, ce qui montre bien que, primitivement, chaque famille servile a été établie sur un manse (Aug. Longnon, *Livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie*, 1172-1222, dans d'Arbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne*, t. VII, 1869, p. 190, n° 2510).

2. M. Flach (p. 67 et suiv.) considère que la dispersion de la propriété domaniale a dû commencer dès le IXe siècle et qu'elle a eu pour principale cause les guerres privées et les invasions qui ont ravagé la Gaule sous les successeurs de Charlemagne. M. Flach n'exagère-t-il pas l'importance de ces invasions? Ont-elles pu avoir une action assez profonde pour « opérer une nouvelle prise de possession du sol? » Ces invasions n'ont bouleversé, en réalité, que quelques régions, et il s'agirait de savoir si, en Normandie même, la constitution de la propriété a été sérieusement modifiée. L'avènement du régime féodal, les mutations auxquelles sont soumises les propriétés, telles sont, nous semble-t-il, les raisons suffisantes du démembrement de la villa. M. Flach n'a garde d'ailleurs de négliger ce point de vue (voy. p. 93 et suiv.).

3. Nous voyons des terres qui, en 1245, dépendent de la grange de Buri (*Documents relatifs à Notre-Dame-aux-Nonnains*, p. 78). En 1110, Garnier, seigneur de Pont, cède à l'abbaye de Molême le lieu où est située l'église de

auxquelles attiennent un ou plusieurs manses; les exploitations séparées ou *cultures*, les hostises ne cessent de se multiplier; souvent le moulin a sa justice spéciale[1]. Il arrive encore que ces dépendances se morcellent elles-mêmes : nous voyons acheter, par exemple, la huitième partie d'un moulin[2].

Toutefois, dans le courant du XIIIe siècle, l'on voit, surtout sur les terres d'église, des domaines se reconstituer et leur territoire se confondre de nouveau avec l'antique finage; souvent, en effet, des laïques cèdent à une abbaye tous les biens qu'ils peuvent posséder dans telle ou telle *villa*, déjà couverte de propriétés ecclésiastiques, et s'interdisent d'acquérir quoi que ce soit, à l'avenir, sur ce territoire[3].

II.

Les esclaves, qui, dans le haut moyen âge, vivent, comme les colons, sur des manses, se sont peu à peu élevés à la condition de ces derniers. Au IXe siècle, on distingue encore parmi les paysans des hommes de condition libre et des hommes de condition servile; mais déjà cette distinction s'efface : sur des manses serviles sont établis parfois des hommes libres, et réciproquement[4]. — Dès le

saint Hilaire « cum grangia et terris arabilibus et omnibus appendiciis ejusdem grangie » (*Chartes de Molême*, p. 253). En ce qui concerne les moulins, cf. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Léger de Soissons*, publié par l'abbé Pécheur dans le *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, 2e série, t. II, 1868, p. 238.

1. En 1104, Hugues, comte de Champagne, donne à Molême plusieurs moulins sur la Seine, « culturam quoque meam ex integro que vulgariter Cumina vocatur, aliasque agrorum partes que juri meo attinent » (*Chartes de Molême*, p. 251).

2. En 1190, Saint-Léger achète, au prix de 23 livres et 90 sous, la huitième partie du moulin de Chevruel (*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Léger de Soissons*, p. 292).

3. Dans le courant du XIIIe siècle, l'abbaye de Sainte-Geneviève dégage de toute possession étrangère son territoire de Marizy; déjà, en 1229, elle rachète l'avouerie qu'elle avait dû céder à Eudes Turc (Ch. Nusse, *Notice historique sur Marizy-Sainte-Geneviève*, dans les *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, 1874, p. 91). En 1244, Érard de Brienne cède à l'abbaye de Molême tout ce qu'il possède, et notamment des serfs, dans la villa de Lannes et sur d'autres finages, et il ajoute : « Et sciendum quod nos aut heredes nostri in predictis locis aut eorum finagiis eidem ecclesie a nobis datis non poterimus de cetero aliquid acquirere ullo modo » (*Chartes de Molême*, p. 359). Cf. *Ibid.*, p. 306.

4. Cf. Guérard, *Polyptyque de Saint-Remi de Reims*, *passim*, et Préface, p. XIV.

XIe siècle, il n'y a plus qu'une seule catégorie de cultivateurs que l'on appelle *serfs* ou *hommes de corps;* ces expressions vont longtemps se maintenir, puisqu'on les retrouve encore, non seulement au XIIIe siècle, mais aussi dans le courant du XIV[e][1].

C'est surtout la naissance, semble-t-il, qui détermine la condition servile : le fils du serf est serf, comme le fils du propriétaire est propriétaire; au moyen âge, toutes les conditions sont comme fixées d'une façon immuable, et rien n'est difficile comme de sortir de la caste où l'on est né. Cependant, *li Droiz et li coustumes de Champaigne*, qui datent du XIVe siècle, déclarent que l'on peut encore devenir serf par « mariages » et par « feux et leux, » c'est-à-dire par l'effet de résidence sur terre servile[2] : en 1223, Roger de Bologne épouse une serve du comte de Champagne; aussitôt il devient l'homme de corps de ce prince[3].

Mais il est aussi des hommes libres qui s'engagent volontairement dans la servitude, qui, dans l'espoir de faire leur salut, se donnent comme serfs à des abbayes. Parmi ces *oblats*, beaucoup aspirent à devenir moines[4]. Mais il en est d'autres, des fieffés même, qui, par piété, choisissent le servage pur et simple et condamnent ainsi leur descendance à une condition inférieure. En 1163, Anselme de Monceaux s'engage avec toute sa famille dans la servitude d'une église[5]; encore au XIIIe siècle, et même aux

1. En 1274, Gallerand de Luxembourg prête hommage au comte de Champagne pour des « homs et des femes de corps » (Bibl. nat., mss., Collection de Lorraine, DCCXVIII, fol. 55). En 1337, Jeanne d'Évreux donne à Saint-Pierre de Chézy tout ce qu'elle possède à Chézy, « tant en justice, censive, vinages, terrages, *hommes et femmes de corps*, comme en deniers et autres choses estant à Chezy » (Bibl. nat., mss., *Cartulaire de Saint-Pierre de Chézy*, ann. 1337).

2. « Coustume est en Champaigne que la ou les mainsmortes sont, que trois choses partent hommes de poote : cest assavoir aages, mariages, feux et leux » (*Li droit et lis coustumes de Champaigne et de Brie*, art. XXIX, dans les *Coustumes du bailliage de Troyes*, de Pierre Pithou. Paris, 1629, p. 532).

3. « Ego Thibaldus..., notum, etc., quod cum Rogerus de Bolonia duxisset in uxorem quandam feminam meam de corpore, videlicet Mariam, filiam Theobaldi Lofeveron, ipse Rogerus devenit homo meus » (Bibl. nat., ms. latin 5992, fol. 300).

4. Tel est sans doute le cas d'un chanoine, nommé Adam, qui donne sa personne et ses biens à un monastère de Reims (Varin, *Archives administratives de Reims*, I, 274-276).

5. Le comte Henri notifie « ... quod Anselmus quidam de Moncellis se et sua, uxorem videlicet suam et filios suos, et locum, in quo sita est ecclesia Sanctae Mariae, sanctique Mauritii, annuente domina Wiburge, a qua idem feodum possidebat, praefatae ecclesiae dedit et concessit in perpetuum » (*Annales Praemonstratenses*, CXCVIII).

approches du XIVe, ces dons volontaires ne sont pas rares[1]. Il est à présumer que les serfs de cette catégorie étaient mieux traités que les autres; mais nul doute qu'après quelques générations ils ne fussent confondus avec les autres représentants de la classe servile.

Le serf est, en réalité, un objet de propriété. Il fait partie du domaine; il en est la dépendance et comme l'instrument. Dans l'inventaire de la seigneurie, on le cite à côté des prés, des forêts, des cours d'eau[2]. Vend-on le domaine : il est presque toujours compris dans la vente. Parfois on l'échange pour une terre[3]. On le donne en fief ou en augment de fief[4].

Peu importe sa personne; il est avant tout une source de revenus, il représente une certaine valeur. Un vassal du comte Henri vend un serf qu'il tient de lui en fief; il tire de cette vente une somme de cinquante livres ; il restera vassal du comte pour cette somme, qui représente la valeur du serf[5]. — Aussi se dispute-t-on tout aussi âprement la possession des hommes de corps qu'on le ferait pour tout autre objet de propriété. De là, nombre de procès. Clément de la Charmoy et sa famille appartiennent-ils à la comtesse de Troyes ou à Jean li Brabanz? Voilà un grave débat. Suivant la procédure ordinaire, on invoque le témoignage du serf; il déclare qu'il est l'homme de la comtesse. Jean abandonne donc ses prétentions; par pure grâce, la comtesse lui concède

1. On en trouve encore un exemple en 1290 : cf. *Cartulaire de l'abbaye de Paraclet*, publié par l'abbé Lalore, dans la *Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes*, t. II (1878), p. 265. — En 1264, Hardouin de Quincy et sa femme, « ob remedium animarum suarum, » se donnent de leur plein gré au couvent de Paraclet (*Ibid.*, p. 243). — En Touraine, au XIe siècle, nombre d'hommes libres se font serfs de Saint-Martin (Cf. le *Livre des serfs de Marmoutiers*, publié par Salmon et L. Grandmaison. Tours, 1864).

2. Voici un acte de 1082 : « Haec igitur sunt alodia... monachis perpetualiter habenda, Roserias, Muceium, Juncherium cum *appendiciis suis*, videlicet servis et ancillis, terris cultis et incultis, silvis, pratis, aquis... » (*Cartulaire de Montiérender*, dans Lalore, *op. cit.*, t. IV (1878), p. 185-87).

3. En 1220, Blanche de Champagne cède un serf à l'abbé de Valsecret, à condition d'avoir des terres en échange (Bibl. nat., ms. latin 5993, fol. 128).

4. « Ego Thibaldus... notum, etc., quod ego dedi dilecto et fideli meo Garnero de Marigniaco in feodum et homagium ligium omnes homines de corpore quos habebam in villa de Estarnaio et quicquid habebam in villis sanctuariis ejusdem ville... » 1229 (Bibl. nat., ms. latin 5992, fol. 98 v°). On trouve une foule d'actes semblables : cf., par exemple, *Ibid.*, fol. 349 v° (acte de 1229), *Chartes de Molême*, p. 329, etc.

5. Acte de 1179 (Bibl. nat., ms. latin 5993, fol. 13).

Marguerite, l'une des filles du serf, et sa femme, Élisabeth, qui cependant avouait appartenir à l'autre partie[1].

Aussi considère-t-on souvent les serfs comme inséparables de la parcelle de terre sur laquelle ils sont établis[2]. Presque toujours la terre et l'homme sont dans la même condition, et c'est pourquoi les tenures serviles ne peuvent sans inconvénient passer à un homme franc : de ce dernier, le seigneur ne recevrait point les mêmes services ; il se trouverait donc lésé dans sa propriété : c'est ce que les *Coutumes de Champagne* nous montrent fort clairement[3].

Cependant, il faut reconnaître que les droits qui portent sur la terre et ceux qui portent sur les serfs sont parfois séparés. On peut céder un domaine tout en gardant les hommes qui vivent sur ce domaine[4], ou bien le serf est cédé sans le fonds qu'il cultivait. Un homme de corps qui a quitté la seigneurie appartient encore au propriétaire, qui exerce sur lui le droit de vente[5]. Enfin, en bien des cas, la tenure semble distincte de la personne qui la fait valoir et dont la condition se rapproche sensiblement de celle de fermier[6].

1. Acte de 1217 (Arch. nat., KK 1064, fol. 92 v°).

2. Voy. *Cartulaire de Saint-Pierre de Troyes*, dans Lalore, *op. cit.*, V, 93, un acte de 1197 : « Quemdam hominem nostrum Radulfum de Corlengiis, tunc temporis manentem apud villam que dicitur Valanz, cum uxore sua et successione et pertinenciis eorum, dedimus et concessimus perpetuo possidendum. » Cf. *Chartes de Molême*, p. 342.

3. Cf. *Li droit et lis coustumes de Champaigne*, dans Pierre Pithou, p. 524 et 533.

4. Le comte Henri de Champagne, en 1195, donne à l'abbaye de Cheminon tout ce qu'il possède à Cheminon, excepté ses hommes de corps (D'Arbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne*, Pièces justificatives, n° 164).

5. Voy. *Chartes de Molême*, p. 292, ann. 1204 : « Donavit etiam ipsa domina Semundum hominem suum cum familia sua et Guidonem filium ejusdem Semundi extra familiam suam constitutum. » Cf. encore le *Livre des Vassaux*, dans d'Arbois de Jubainville, t. VII, p. 136, n° 1806. — En 1296, un seigneur cède à Saint-Médard tout ce qu'il possède à Ciry, « item hommes et fammes de cors qui despendent ou sont venu dou fié des dictes villes en quelconque leu que il soient... » (*Cartulaire de Saint-Médard de Soissons*. Bibl. nat., ms. latin 9986, fol. 46).

6. Voy. *Documents relatifs à Notre-Dame-aux-Nonnains, op. cit.*, p. 18. Cet acte de 1205 nous apprend que Jean de Doillet tient toute sa tenure de Notre-Dame-aux-Nonnains, qui en retire 40 sous de rente. Pressé de dettes, Jean engage sa tenure pour quatre ans à son parent Herbert, moyennant 55 livres. Si, au bout de ces quatre ans, Jean ne l'a pas rachetée, l'abbaye pourra la faire valoir jusqu'à ce qu'elle ait acquitté les 55 livres, ou bien Her-

Mais rien ne montre mieux la situation réelle des serfs que toutes les transactions auxquelles donne lieu leur personne et dont on trouve à chaque instant les traces dans les documents champenois; il s'agit surtout de donations, d'échanges, de ventes.

C'est le plus souvent à des établissements religieux que l'on concède des hommes de corps[1]. En général, toute la famille est donnée en même temps; pour ne citer qu'un exemple, en 1205, la comtesse Blanche offre au monastère de Montiéramey Adam Claude, de Mesnil-Saint-Pierre, avec ses enfants et toute sa famille[2]. Parfois nous voyons cédés des groupes entiers de famille ou même les serfs de toute une *villa*[3]. Plus rarement des dons de cette sorte sont attribués à des laïques; cependant les comtes de Champagne ne négligent pas de récompenser, par de tels présents, les services dévoués d'un officier ou d'un agent : ainsi Renier Acorre reçoit de Henri de Navarre, en 1273, tous les hommes qui habitent Gouvois et Justigni[4].

Les échanges de serfs, déjà fréquents au XIIe siècle, se multiplient au XIIIe. Le plus souvent, ces échanges ont pour but de faciliter les mariages entre serfs de domaines voisins et de supprimer en certains cas le droit de formariage[5]. Il est de règle, naturellement, que les serfs échangés aient la même valeur[6] : quand

bert la cultivera jusqu'à ce qu'il soit rentré dans ses fonds. Si le possesseur, quel qu'il soit, n'acquitte pas le cens dû annuellement, l'abbaye mettra la main sur la tenure : elle tient surtout à sa rente; peu lui importe la personne du cultivateur.

1. « Ego Henricus..., ad preces domini Girardi dilecti mei prioris Sancti Remigii, Hersendim de Condato, et filium et filiam ejus..., cum heredibus ab eisdem exeuntibus, eidem ecclesie in perpetuam elemosynam dedi, » 1166, dans Varin, *Archives administratives de Reims*, I, 346.

2. Bibl. nat., ms. latin 5432, fol. 51 v°.

3. Pierre et Jean de Vitri, en 1269, donnent au monastère de Saint-Faron vingt-cinq familles de serfs, sur lesquelles ils possédaient la mainmorte et le formariage (Bibl. nat., ms. latin 5993 A, fol. 286).

4. *Livre des comptes de Renier Acorre* (Bibl. nat., ms. français 8593, fol. 158). Cf. un acte de 1220, en faveur de Henri des Bordes (ms. latin 5992, fol. 316 v°) : « Ego Thibaldus, etc., notum... quod ego considerans et attendens longum et devotum servitium, quod dilectus et fidelis meus Henricus de Bordis exhibuit michi fideliter et benigne, cupiensque suum in aliquo remunerare laborem, dedi ei et heredibus ejus in perpetuum, in augmentum feodi quod de me tenet, quosdam homines meos qui infra metas parrochie Amilliaci sunt manentes. »

5. Cf., par exemple, *Documents relatifs à Notre-Dame-aux-Nonnains*, p. 93.

6. Cette valeur est souvent fixée en argent : en 1219, l'abbé de Saint-Pierre de Troyes reçoit une serve qui vaut 20 sous : il devra céder à Notre-Dame une serve du même prix (*Ibid.*).

un serf ne suffit pas à la compensation, on en donne deux; la comtesse Blanche a cédé à Saint-Loup de Troyes une de ses femmes de corps; les moines s'engagent à lui donner en échange une de leurs serves; si une seule ne suffit pas à représenter la valeur de la personne qu'ils ont reçue, ils en enverront deux[1]. Lorsque l'une des parties n'a pas encore effectué l'échange, l'ancien maître conserve sur le serf qu'il a cédé certains droits, le service personnel ou parfois la moitié de la taille[2]. L'échange de serfs n'entraîne pas forcément, pour les propriétaires, l'échange de tenures; ce sont plutôt, en général, les serfs qui échangent leur parcelle de culture[3]. Dans les transactions de ce genre, presque toujours il arrive que les enfants déjà nés restent à l'ancien propriétaire[4].

Rien encore de plus fréquent que les ventes de serfs : elles comprennent parfois des individus isolés, mais le plus souvent la famille tout entière[5], ou plusieurs groupes de familles[6], ou même tous les habitants d'une *villa :* en 1210, le couvent de la Charité vend à Blanche tous les serfs qu'il possède à Sézanne[7]; Milon de Ver, en 1248, vend à Thibaut de Champagne tous les hommes et toutes les femmes de corps qui lui appartiennent à Provins, à Fontenay, à Villiers et dans plusieurs autres endroits[8]. Le serf est si bien considéré comme un objet de propriété qu'on en détaille la vente, en quelque sorte; on cède une part de serf, comme aujourd'hui l'on céderait une part d'action[9]. Les prix varient suivant la

1. Bibl. nat., ms. latin 5993, fol. 146 r°.

2. Cf. *Documents relatifs à Notre-Dame-aux-Nonnains*, p. 93 et 102.

3. Cf. un acte de 1250, dans d'Arbaumont, *Cartulaire de Saint-Étienne de Vignory*, p. 58; un autre acte de 1377 (*Ibid.*, p. 134).

4. Enguerrand de Coucy, en 1295, donne à Saint-Pierre de Chézy, en échange d'une autre serve, Marie, fille d'Adam de Hertenges. « Mais est à savoir, ajoute-t-il, que ladite Marie avoit deus enfans, liquel sont et seront, demeurent et demourront notre home de cors en la maniere et en la forme que il estoient devant la confection de ces presentes lettres » (Bibl. nat., *Cartulaire de Saint-Pierre de Chézy*, an. 1295).

5. Guiot de Vacaric et son frère, en 1242, vendent au comte Thibaut « quicquid juris habebant seu exspectabant habere in omnibus modis et commodis in Petrum Tardinel de Verreriis, et uxorem cum heredibus suis procreatis et procreandis (Bibl. nat., ms. latin 5993 A, fol. 526 v°).

6. Cf., par exemple, *Ibid.*, fol. 492.

7. Ms. latin 5992, fol. 276 v°.

8. Ibid., 5993 A, fol. 479 v°.

9. Isabelle de Meix Tecelin vend à Thibaut, en 1252, « *totum* Guiotum pelli-

qualité de l'individu, l'étendue de sa tenure, la valeur des droits auxquels il est soumis : un homme est vendu pour 50 livres[1], mais ailleurs trois hommes ne coûtent que 40 sous[2]. Voici une famille qui vaut 160 livres[3], mais, une autre fois, on achète un groupe de quarante-six ménages pour 40 livres tournois[4]. Les prix, bien que très divers, sont en général assez élevés ; c'est que le serf constitue, pour ainsi dire, l'instrument essentiel du domaine.

On ne s'étonnera pas que souvent encore, en Champagne comme ailleurs, les seigneurs voient surtout en leurs serfs des objets de propriété et qu'ils ne montrent quelque respect pour leur personne que lorsque l'intérêt les y invite. Les scènes de violence abondent. Voici un exemple entre mille : le sire de Hans, furieux de voir un grand nombre de ses hommes abandonner son domaine pour se réfugier sur les terres du comte de Champagne, se met à leur recherche et en tue plusieurs[5]. D'ailleurs, les guerres entre seigneurs sévissent sans relâche ; à tout propos, les parties belligérantes ravagent les champs, au grand détriment des cultivateurs[6]. — On pourrait croire à première vue que les serfs ecclésiastiques jouissent d'une sécurité particulière ; en fait, il n'en est rien. Ils sont exposés, tout comme les autres, aux coups de main des seigneurs, et bien souvent les avoués de l'église, chargés de les protéger, sont les premiers à les molester : c'est ce que reconnaît formellement Gauthier III, comte de Brienne[7]. Il n'est pas rare qu'un chevalier, comme Nicolas de

perium et *medietatem* in liberis dicti Guioti ; et *totum* Odetum, fratrem ipsius, et medietatem in liberis dicte Emeline » (Bibl. nat., ms. latin 5993 A, fol. 534 v°). Cf. *Ibid.*, fol. 479 v°.

1. Ms. latin 5993, fol. 13 r°, et Arch. nat., KK 1064, fol. 11 v°.

2. « Ad haec tres homines eis assignavi apud Pruvinum pro XL solidis » (*Gallia christiana*, XII, *instr.*, 56 B).

3. Arch. nat., KK 1064, fol. 92.

4. La comtesse Blanche ne paie pour tous les serfs de la Charité, habitant Sézanne, que 500 livres (Bibl. nat., ms. latin 5992, fol. 276 v°). La même, en 1202, achète une serve au couvent d'Épernai pour 20 sous de rente (Arch. nat., KK 1064, fol. 162) ; ailleurs, trois enfants coûtent 12 deniers de rente (*Documents de Notre-Dame-aux-Nonnains*, p. 23).

5. Bibl. nat., mss., Cinq Cents de Colbert, t. 58, fol. 126 r°.

6. Cf. Ibid., t. 57, p. 305 : « Ego Thibaldus de Couciaco... notum... quod ego faciam Thibaldum quittari erga comitem Regitestensem de CCC libris pruviniensibus, quas ipse debebat eidem comiti reddere, occasione damnorum, quae gentes dicti comitis Campanie mihi in terra mea prope Pruvinum intulerunt. »

7. « ... Attendens quod injuste predecessores mei multas injurias et plurima

Basoches à Cergy, force les portes d'un village appartenant à un monastère et le pille de fond en comble[1]; souvent même il y a mort d'hommes[2]. Les nécessités de la guerre semblent aux yeux des coupables excuser ces actes criminels : ne faut-il pas approvisionner le château, menacé de siège, le fournir de vivres et de munitions[3]? Les comtes de Champagne eux-mêmes, que cependant les églises considèrent comme leurs protecteurs les plus dévoués[4], ont bien à se reprocher quelques méfaits de ce genre, ou tout au moins ils ne peuvent empêcher leurs officiers d'abuser de leur force : vers 1260, le prévôt de Nogent, suivi d'une troupe armée, force les portes « de la vile de Marnai, » qui appartient à l'abbé de Saint-Denis, s'empare des habitants du village et les mène à Nogent[5].

En dépit de toutes ces violences, naturelles aux époques troublées, les serfs, tels que nous les voyons en Champagne, se distinguent nettement des esclaves de l'antiquité : ils ont une famille et un patrimoine.

La famille du serf est aussi solidement constituée que la famille du seigneur. Le père exerce une très forte autorité sur sa femme et sur ses enfants. On fait en sorte que le mari et la femme appartiennent au même maître; on l'a vu, le plus souvent, les échanges n'ont pas d'autre but[6]. Dans les ventes, on a soin de ne pas sépa-

dampna, occasione jam dicte custodie, abbati et canonicis Beati Lupi et hominibus ville de Molins, multociens irrogaverunt, et ego tempore meo multa gravamina... violenter... predictis canonicis et hominibus suis necessitate mea compulsus intuli » (acte de 1200, *Cartulaire de Saint-Loup de Troyes*, dans la *Collection des cartulaires du diocèse de Troyes*, de l'abbé Lalore, I, 173-75).

1. Il s'agit d'une villa de Saint-Médard de Soissons (D'Arbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne*, t. III, Pièces justificatives, n° XXVII).

2. *Cartulaire de Montier-la-Celle*, dans Lalore, *Collection des cartulaires du diocèse de Troyes*, t. VI, p. 311.

3. C'est ce que déclare Airard de Brienne en 1184 : « In grangiis ecclesie Beati Lupi Trecensis, de Molins et de Ausona, per violentiam ad muniendum castellum meum, annonam cepi, quod quidem facere non debui » (*Cartulaire de Saint-Loup de Troyes*, p. 107).

4. En 1266, des moines se plaignent au comte des vexations qu'ils ont subies pendant son absence : on a ravagé leurs terres, on a battu leurs hommes; le comte seul peut les protéger (Bibl. nat., ms. latin 5993 A, fol. 43).

5. Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, III, p. 556-58.

6. Pour ne prendre qu'un exemple, le chapitre de Troyes, en 1213, déclare « quod cum domina Blancha... Heelinam, feminam suam..., nobis concessisset ad uxorem Bernardi, valleti domini Manasseri, cantoris nostri, nos eidem concessimus ut, quando locus advenerit oportunus, unam de feminabus nostris habeat, ad valentiam istius, quam dictus Bernardus, homo noster, in uxorem accepit » (Bibl. nat., ms. latin 5993, fol. 159 v°).

rer les membres de la même famille ; parfois même, les enfants mariés suivent les parents[1]. Il est vrai que, lorsqu'il y a mariage entre serfs de domaines divers, les enfants sont presque toujours partagés entre les deux propriétaires[2]. Mais il est fort probable que tous les membres de la famille continuent à vivre au même foyer.

La tenure servile est considérée comme une véritable propriété ; elle s'appelle un patrimoine, *hereditas*[3] ; le mot mesnie ou mesniée, qui a pour étymologie le latin *mansus*, désigne tantôt la tenure de l'homme de corps, tantôt sa famille[4]. La parcelle de terre sur laquelle vit le paysan, il la lègue à ses enfants. Il est donc fermier héréditaire ou, si l'on peut dire, usufruitier à perpétuité ; le maître ne peut le déplacer. Il a une maison que lui ont léguée ses ancêtres ; il peut construire des bâtiments sans en demander l'autorisation au seigneur[5]. Est-il bien étonnant qu'un jour il se considère comme le propriétaire de sa tenure, ou peu s'en faut ? Voilà qui nous fera comprendre les futures revendications de la classe servile. Dès le début du XIIIe siècle, il est des hommes qui n'hésitent pas à disposer de leur tenure : en 1200, la comtesse Blanche prévoit le cas où des hommes de Simon, seigneur de Chaumont, légueraient des terres à la même abbaye sans que leur maître en fût seulement averti ; elle prétend mettre fin à cet abus[6].

1. Henri de Crochet, en 1252, a vendu au comte de Champagne « homines suos de Villagrius, videlicet Rolandum et Corram uxorem ejus cum quatuor liberis maritandis ; Jaubertum, fratrem dicti Rolandi, et uxorem ejus, cum duobus liberis maritandis et uno maritato » (Ibid., 5993 A, fol. 431 r°-432 v°).

2. Telle est, par exemple, la convention conclue, en 1145, entre Henri le Libéral et l'abbaye de Montiéramey (D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, t. III, Pièces justificatives, n° XIX). Cf. encore *Cartulaire de Saint-Loup de Troyes*, dans Lalore, I, 116.

3. Un chevalier donne tout ce qu'il possède dans une villa à l'ordre Teutonique « exceptis hominibus suis de corpore cum rebus mobilibus et hereditatibus eorum » (*Cartulaire de Saint-Loup de Troyes*, dans Lalore, I, 193-94).

4. Cf. Longnon, le *Livre des vassaux*, dans d'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, t. VII, p. 75, n° 1060, et p. 187, n° 2479.

5. En 1162, Henri, comte de Troyes, décide « quod nemini, *nisi his qui in praesentiarum ibi manent*, nova ibidem ad manendum aedificia absque assensu et licentia abbatis ecclesie de Cheminon in posterum fundare liceat » (*Gallia christiana*, X, *instr.*, 173-74).

6. Voy. l'abbé Lalore, *Chartes de l'abbaye de Mores*, dans les *Mémoires de la Société d'agriculture de l'Aube*, t. XXXVII, ann. 1873, p. 70. — Les moines peuvent cependant accepter tous les biens mobiliers, « que non sunt de hereditate ab hominibus dicti Simonis vel heredum suorum. »

D'ailleurs, à côté de leur tenure, les hommes de corps peuvent posséder en toute propriété des biens meubles et immeubles. L'esclave de l'antiquité disposait déjà librement de son pécule. Le serf du moyen âge peut s'enrichir soit par l'économie soit par une habileté particulière; ses gains sont bien à lui[1]. Marie-t-il sa fille, il lui donne une dot, et parfois considérable : en 1209, Émeline reçoit de son père, Hugues de Viaspres, seize arpents de terre, quatre bœufs, quatre vaches et seize livres d'argent[2]. Admettons que tous les tenanciers soient soumis à la même condition légale; leur situation réelle peut différer profondément. Il est certain aussi que les lots qu'ils cultivent sont d'étendue fort inégale; dans un même domaine, un paysan peut posséder quatre-vingts arpents, tandis que le voisin n'en exploite que douze[3].

Nous voyons nettement en Champagne que le type de l'esclave antique a complètement disparu; avec leurs serfs les seigneurs passent contrat; ils leur gardent la parole jurée, ou du moins le promettent. Fait-on enquête sur des droits domaniaux? On recourt à leur témoignage[4]. — Souvent nul caractère extérieur ne les distingue des nobles. Parfois, des mariages se concluent entre l'une et l'autre classe : les *Coutumes de Champagne* prévoient le cas où une femme noble épouse un serf; il est vrai qu'à sa mort les enfants perdent le fief de leur mère et deviennent taillables et soumis à la mainmorte, à moins qu'ils ne renoncent à la lignée paternelle[5]. Au contraire, une serve qui épouse un homme libre suit la condition de son mari[6]; nous en trouvons de bonne heure des exemples[7].

1. Lorsque Pierre de Lesmont accorde à ses hommes le droit de donner à l'abbaye de Basse-Fontaine des biens meubles et immeubles, il s'agit naturellement de propriétés qui appartiennent en propre à ces hommes (*Cartulaire de Basse-Fontaine*, dans Lalore, III, 40). Voy. encore un document de 1275 : « Que Isabiaus la Gouge, fame de cors Renier Acorre, requenut lui avoir donné, quité et otroyé de sa bonne volenté senz force a tous iorz oudit Renier un arpent de terre arable a la mote, ou leu que len dit la Sablonniere » (Bibl. nat., ms. français 8593, fol. 36 v°).

2. Un autre donne à sa fille douze arpents, quatre bœufs, quatre vaches et 20 livres d'argent (*Chartes de Molême*, p. 300).

3. Cf. un acte de 1337 publié par le docteur A. Corlieu dans les *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, an. 1874, p. 65 et suiv.

4. *Cartulaire de Saint-Léger de Soissons*, publié par l'abbé Pécheur, p. 234 et suiv.

5. Cf. *Li droit et lis coustumes de Champagne*, dans Pierre Pithou, p. 521.

6. *Ibid.*, p. 543.

7. *Chartes de Molême*, p. 339 (acte de 1235).

Dès le XIIe siècle, la condition des classes rurales n'est plus uniforme; l'on distingue essentiellement les serfs et les francs. Mais, comme les affranchissements ne se sont multipliés qu'au XIIIe siècle; comme les francs, souvent, se distinguent malaisément des serfs et qu'ils sont presque soumis aux mêmes obligations, nous ne considérerons d'abord que les serfs et la nature des droits auxquels ils sont soumis; nous comprendrons mieux alors comment l'affranchissement a pu modifier la situation des classes serviles pour aboutir à une complète transformation.

Ce qui semble caractériser les serfs proprement dits, c'est qu'ils sont taillables à merci. Le seigneur peut lever sur eux des taxes arbitraires, car il ne s'est engagé par aucune convention. Un homme de corps pénètre-t-il dans la ville neuve de Pargues, le maître, pour rentrer en possession de son serf, doit prouver, — il nous faut citer le passage textuellement : — « Quod ille sit homo suus de capite et de corpore et quod ipse *ad voluntatem suam talliabat eum*, sicut hominem suum de capite et de corpore[1]. » — Les serfs sont encore astreints, de façon rigoureuse et sans adoucissement aucun, au formariage et à la mainmorte; ils ne peuvent se marier hors du domaine sans acquitter une redevance onéreuse; meurent-ils sans enfants, leur patrimoine fait retour au seigneur.

III.

Les seigneurs féodaux vivent des revenus de leurs domaines, c'est-à-dire de l'exploitation de leurs serfs. Ils ne tiennent en aucune façon à les gouverner; ils laissent l'administration de leurs terres à des agents subalternes, à des sortes d'intendants.

Le principal de ces agents domaniaux est le maire (*major* ou *villicus*), dont l'origine semble remonter au *villicus* romain. On trouve encore le sous-maire (*submajor*), le grènetier, préposé à la grange, et parfois le messier, qui surveille les moissons et les récoltes[2]. — Tous ces personnages, serviteurs directs du propriè-

1. Acte de 1205 (Bibl. nat., ms. latin 5993, fol. 138 v°-141 r°). Cf. un acte de 1207 dans Martène, *Anecdota*, I, 828-31 : « Item statutum est quod si aliquis de feodo meo vel de custodia mea venerit in villam illam, qui sit homo de corpore alicujus militis... et dominus hominis illius juramento trium militum et trium aliorum proborum virorum probaverit quod ille sit homo suus de corpore et *quod eum pro voluntate sua tailliabat* sicut hominem suum de corpore, dominus ille, hoc probato, hominem suum rehabebit. »

2. Cf. *Cartulaire de Saint-Loup de Troyes*, dans Lalore, *op. cit.*, t. I, 44;

taire, doivent prêter serment au seigneur et lui promettre d'agir « selon son commandement[1]. » Les uns reçoivent leur office par droit héréditaire et ne peuvent être destitués que pour un sérieux délit; les autres, simples employés, se trouvent entièrement à la merci du maître[2]. Y a-t-il sur un même domaine plusieurs propriétaires : ils désignent, en général, un seul maire et le soumettent à leur autorité collective[3]. — Ainsi les mairies ou sergenteries deviennent des sortes de charges vénales dont le seigneur tire bon profit; il en arrive à les considérer comme des rentes qu'il peut léguer, vendre et même partager[4].

Les maires et autres sergents du domaine appartiennent presque toujours à la classe servile et sont choisis parmi les habitants de la *villa*[5]; leurs enfants restent hommes de corps[6]; eux-mêmes sont soumis à la justice domaniale comme de simples serfs[7]. — Ils jouissent cependant de nombreux privilèges, reçoivent l'af-

Cartulaire de Saint-Pierre (*Ibid.*, t. V, p. 93), et *Cartulaire de Montier-la-Celle* (*Ibid.*, t. VI, p. 181).

1. Bibl. nat., ms. latin 5993, fol. 62 v°, et 5993 A, fol. 209 v°.

2. Cf. un acte de pariage conclu entre une abbaye et le comte de Champagne en 1258 : « Villici dicte terre, qui villicationes et qui officia tenent jure hereditario et servientes ecclesie eas, sicut hactenus possidebunt, nisi delinquant in aliquo, per quod debeant villicationes seu officia amittere per judicium. Alii vero villici sive ministri dicte terre nostre, qui per nos instituebantur et destituebantur, de consensu communi instituentur et destituentur » (Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, t. III, p. 427).

3. Cf. *Chartes de Molême*, p. 262 : le fournier de Troyes cède à l'abbaye « terram Villaris ursi, ita duntaxat ut in vita sua terciam partem monachi pro investitura, duas vero post mortem suam residuas partes obtineant. Praeterea ne mutatione vel infestatione ministrorum homines prefate ville ultra modum inquietentur, concessit ut minister de hominibus monachorum eidem terre perficiatur, qui ecclesie terciam partem reddituum et justiciarum, duas quas sibi tantum in vita sua, ut diximus, retinuit partes, reliquas conservet... »

4. En 1252, Isabelle, fille de Gautier, écuyer, vend à Thibaut « medietatem suam majorie dicte ville de Meso-Tecelin, de tant cum ele puet valoir » (Bibl. nat., ms. latin 5993 A, fol. 534 v°). En 1175, le comte de Troyes, Henri, donne en fief à Garin de Dammarie la moitié de la mairie de Dammarie (*Cartulaire de Saint-Médard de Soissons*. Bibl. nat., ms. latin 9986, fol. 18; cf. Cinq Cents de Colbert, t. 57, p. 90).

5. Pour la villa de Saint-Gervais, par exemple, il est décidé « ut super predictos homines episcopus et successores ejus unum de ipsis quem voluerint majorem constituant » (Bibl. nat., ms. latin 5993, fol. 167 v°).

6. Saint-Pierre de Troyes, en 1202, donne à la comtesse Blanche Odierne, fille de l'un de ses maires (Ibid., fol. 24 v°). Cf. *Chartes de Molême*, p. 305.

7. En 1236, le comte de Bar et le comte de Champagne détiennent tour à tour le maire de Saint-Thibault : ils se disputent sa justice comme ils le feraient pour un simple serf (Bibl. nat., Cinq Cents de Colbert, t. 57, p. 109).

franchissement, semblent ne payer que la taille abonnée et sont dispensés des redevances les plus onéreuses[1]. Mais ces privilèges ne sont guère que temporaires, ils sont attachés, non à l'homme, mais à la fonction, et ne durent que tant que dure cette fonction : telle est au moins la coutume usitée sur les terres de Saint-Loup et de Saint-Pierre de Troyes[2]. Toutefois, comme souvent ces charges sont viagères ou même héréditaires, il se forme, pour ainsi dire, une classe de fonctionnaires qui s'enrichit, qui acquiert des domaines et peut-être même des fiefs, qui, en un mot, s'achemine lentement vers la noblesse[3].

Les maires ont pour fonction de gérer le domaine. Gérer le domaine, c'est percevoir tous les revenus, toutes les redevances[4], s'occuper des achats, des ventes et autres mutations foncières[5]; c'est encore exercer la justice sur les serfs ou tout au moins exécuter les arrêts du seigneur[6]. Veut-on marquer qu'on abandonne une terre, on en retire ses agents; ils sont donc bien les véritables représentants du seigneur dans le domaine[7].

Dans les grands domaines, les maires sont subordonnés au prévôt, qui surveille l'exploitation domaniale, concentre les recettes,

1. Cf., par exemple, *Cartulaire de la Chapelle-aux-Planches*, dans Lalore, *op. cit.*, IV, p. 14 et suiv.

2. Henri accorde à l'abbaye de Saint-Loup « libertatem majoris sui, quem habet in villa que Lueriis vocatur. Concessi igitur ut predictus major, *quisquis ipse sit*, secundum successionem temporum, a salvamento et procuratione et ab omni justicia mea de cetero liber sit » (D'Arbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne*, t. III, Pièces justificatives, n° CXXV). Cf. encore *Cartulaire de Saint-Pierre de Troyes*, dans Lalore, t. V, p. 38.

3. En 1166, l'abbé de Chézy vend au maire Gislebert un domaine important au prix de 25 livres (*Cartulaire de Saint-Pierre de Chézy*. Bibl. nat., dom Grenier, t. XXII). — En 1151, Hugue, maire d'Igny, réclame un four, qu'il prétend devoir posséder par droit héréditaire (D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, III, Pièces justificatives, n° CXI). Un certain Guillaume du Chastellet achète à la Ferté une maison et des terres situées en franc lieu, et qui sont de fief royal : un jugement lui fait d'ailleurs perdre son bien, parce qu'il n'a pas demandé au roi son autorisation (*Li droit et lis coustumes de Champaigne*, § 61).

4. « Majorem constituant, qui singulis annis capitalia et cetera... percipiant » (Bibl. nat., ms. latin 5993, fol. 167 v°).

5. Cf. Ibid., fol. 62 v°.

6. Dans un contrat de pariage conclu en 1228 entre Montier-la-Celle et Henri de Sainte-Mémoire, il est dit que, si les serfs ne veulent pas payer la taille, ils y seront contraints par les sergents de Henri; à leur défaut, les sergents du prieur opéreront la saisie (*Cartulaire de Montier-la-Celle*, dans Lalore, VI, p. 172 et suiv.).

7. « Servientes etiam in villa Choysiaci appositos a domino Johanne judicamus removendos » (Bibl. nat., ms. latin 5992, fol. 287).

rend la justice, lève les contingents militaires fournis par les serfs. — Ce sont déjà des personnages importants; certains semblent être nés dans la classe servile[1], mais ils ne tardent pas à s'élever à une condition supérieure; dans le domaine de Champagne, la plupart d'entre eux ont reçu des fiefs et possèdent des biens considérables[2].

L'exploitation du domaine comprend, non seulement les redevances, mais encore les banalités et la justice.

Il faut distinguer les redevances personnelles, qui portent sur la personne du serf, et les redevances réelles, qui sont attachées à la terre. Les premières seules sont constitutives du servage : ce sont principalement la capitation, la taille, la mainmorte, le formariage, les corvées.

La capitation semble une des redevances les plus caractéristiques de la servitude[3]. Malheureusement, nos documents ne nous fournissent à ce sujet que des indications bien insuffisantes. La capitation semble d'abord distincte de la taille. S'est-elle ensuite confondue avec elle? On ne saurait l'affirmer.

La taille porte aussi sur chaque personne servile : elle est d'abord arbitraire et ne se fixe au XIIe et au XIIIe siècle qu'en vertu de contrats conclus entre le seigneur et ses serfs. Son taux moyen semble être de trois sols par individu; dans le *Livre des comptes* de Renier Acorre, on voit telle personne qui paie 11 sous, tandis qu'une autre ne donne que 12 deniers, une autre encore 18 deniers[4]. Peu à peu les villages obtiennent un abonnement et donnent au seigneur une somme fixe représentant la taille collective de tous leurs habitants. — En une certaine mesure, la taille peut être réelle; Saint-Médard réclame la taille d'hommes qui

1. Dans un échange, l'on voit céder comme femme de corps la fille d'un prévôt nommé Garnier (Bibl. nat., ms. latin 5993, fol. 29); le prévôt de Joigny, en 1222, se trouve dans la situation d'un serf fugitif (Ibid., 5992, fol. 158 v°).

2. Étienne de Chaumont, prévôt de Chaumont, a reçu en fief du comte Thibaut des fours et des moulins (Ibid., 5993 A, fol. 412 v°). Cf. encore Ibid., 5993, fol. 29, et Cinq Cents de Colbert, t. 58, fol. 259 v°.

3. « Item ecclesia habet in dicta villa (Bucilly) servos et ancillas, homines videlicet ab origine capitaneos, et qui *solvunt capitagia in recognitione servitutis* » (E. de Barthélemy, *Cartulaire de l'abbaye de Bucilly*, dans les *Mémoires de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, ann. 1881, p. 158 et suiv.).

4. Bibl. nat., ms. français 8593, fol. 61 et suiv., 67 et *passim*.

ont quitté le domaine, mais qui possèdent encore des terres sur son territoire; le droit qui pesait sur le cultivateur s'est alors reporté sur la terre qu'il cultive[1].

La mainmorte et le formariage semblent encore des redevances constitutives du servage; les classes serviles auront plus de mal à s'en affranchir que de la taille même[2]. — La mainmorte est un droit de succession : le seigneur hérite des biens du serf qui meurt sans enfants vivant en communauté avec lui; c'est ce que prouve très clairement un acte du comte de Champagne de 1139[3]. Toutefois, quelques tempéraments semblent avoir été apportés à cette règle si dure; un édit de Thibaut IV de 1227 déclare que les enfants pourront hériter de la tenure de leur père, même dans le cas où ils n'auraient pas vécu en communauté avec lui. Mais, s'ils n'habitent plus le domaine, le seigneur n'admet que difficilement leurs réclamations. L'un des enfants a-t-il quitté le domaine, les enfants qui sont restés n'héritent pas de toute la tenure, le propriétaire confisque la part qui devait revenir au fugitif[4]. — Cependant, comme les serfs commencent à se déplacer, pour les retenir il faut bien faire quelques concessions; en certains cas, l'on décide que, moyennant une certaine somme, les héritiers pourront reprendre la terre sur laquelle ils ont perdu leurs droits[5].

1. « Milo de Vendolio asserebat homines de Dammeryaco, qui sub ipso ad Vendolium venerant, a tallia Sancti Medardi quietos esse cum terras ejusdem apud Dammeryacum tenerent; memorata vero ecclesia reclamabat homines qui terras Sancti Medardi apud Dammeryacum tenerent, talliam debere quocumque irent, si terram vellent retinere... » Saint-Médard obtient gain de cause (*Cartulaire de Saint-Médard de Soissons*. Bibl. nat., ms. latin 9986, fol. 9 v°).

2. Agathe, dame de Pierrefonds, en 1183, cède à l'abbaye de Sainte-Geneviève « tales consuetudines, obventiones sive rectitudines de hominibus suis in terra et potestate mea..., quales habent de hominibus suis..., scilicet respectus, manum mortuam seu caducam et foris maritagia et similia quae in hominibus de corpore domini habere solent » (Ch. Nusse, *Notice historique sur Marizy-Sainte-Geneviève*, dans les *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, ann. 1874, p. 94).

3. « Quod si homines monachorum prefate ecclesie (Montiérender) mortui fuerint in terra mea vel in mea justicia sine herede ac sine pare, *qui sit de eodem dominio*, pecuniam hominis eorum mortui vel mulieris habebunt monachi » (D'Arbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne*, t. III, Pièces justificatives, n° XCIV). Cf. *Li droit et lis coustumes de Champaigne*, art. LX, dans Pierre Pithou, p. 546.

4. Cf. *Ibid.*, p. 532.

5. Voy. *Documents relatifs à Notre-Dame-aux-Nonnains*, p. 41; cf. *Ibid.*, p. 54. En 1235, Guillaume Carnot, bourgeois de Troyes, obtient la maison de

A l'origine, le serf ne pouvait se marier hors du domaine. Mais, de bonne heure, on leva cette interdiction à prix d'argent : le formariage devint une redevance, redevance bien générale et bien persistante, et que l'on retrouve encore dans les villes neuves[1]. Cependant les seigneurs, dans leur intérêt même, s'efforcent d'en adoucir la rigueur; un serf désire-t-il épouser une femme d'un domaine étranger, les deux propriétaires opèrent un échange et le mariage se conclut librement[2]. Parfois même, deux seigneurs s'engagent à permettre de façon générale tout mariage entre leurs serfs respectifs; dans ce cas il n'y a plus formariage; mais les enfants issus de ces mariages mixtes seront répartis entre les deux maîtres[3]. — Ces sortes de conventions ne laissent pas de compliquer les rapports entre propriétaires : l'abbé de Saint-Germain-des-Prés réclame la mainmorte et le formariage sur ses hommes qui habitent à Montigny, à Villeneuve, à Dammarie, et qui sont unis par mariage à des serfs de la comtesse de Champagne; celle-ci garde le formariage et la mainmorte, mais donne, en compensation, à l'abbé une rente de douze livres; l'abbé garde tous ses autres droits. On prévoit le cas où quelque nouveau débat s'élèverait à ce sujet : il serait soumis à l'arbitrage de quatre personnages choisis par les deux parties[4].

Les corvées constituent encore une redevance personnelle : les serfs labourent l'ancien *mansus indominicatus* que le seigneur

son père, que l'abbaye prétendait posséder par droit de mainmorte; en compensation, il donne 10 livres à l'abbaye. Cf. encore *Ibid.*, p. 63.

1. « Quod homines Beati Remigii Remensis, manentes apud villam novam, que Fraxinus dicitur, si decesserint vel se forismaritaverint, prepositus Comitisse mortuam manum vel forismaritagium finare vel levare non poterit sine Sancti Remigii preposito » (Bibl. nat., ms. latin 5993, fol. 23).

2. Ou bien le serf qui veut épouser une femme d'un autre domaine achète la liberté de cette femme. D'après une convention pratiquée dès le XIe siècle, si un homme de corps de Montier-la-Celle veut épouser une femme de Sainte-Marie de Troyes, il doit donner 15 sous « pro libertate sua. » Sainte-Marie, moyennant cette somme, renonce à tous ses droits. Même règle pour les serfs de Sainte-Marie qui épousent des femmes de Montier-la-Celle (*Documents sur Notre-Dame-aux-Nonnains*, p. 8).

3. Henri, comte de Troyes, en 1189, accorde « quod si homo Domus Dei feminam meam duxerit in uxorem, ego et ipsa Domus Dei in ipsis et in liberis ipsorum partem nostram communiter habebimus, et si homo meus feminam Domus Dei duxerit, similiter ego et ipsa Domus tam ipsos quam pueros eorum per medium partiemur. Homines autem et feminae Domus Dei se maritabunt cum hominibus et feminis meis libere et sine forismaritagio » (Pithou, *Coustumes de Troyes*, p. 20).

4. Arch. nat., KK 1064, fol. 165 v° et 166.

s'est réservé, l'ensemencent, le moissonnent, engrangent les récoltes, battent le blé, pressent le raisin ou bien encore ils construisent et réparent des routes, élèvent des fortifications[1]. Il serait fastidieux d'énumérer toutes les corvées que mentionnent les actes champenois; mais on se rend compte que ces corvées contribuent, pour une forte part, à l'exploitation domaniale[2].

Les serfs sont encore astreints au service militaire, soit au profit de leur propre seigneur, soit, lorsqu'ils appartiennent à une terre d'église, au profit du seigneur laïque sous la protection duquel ils se trouvent; le comte de Champagne, par exemple, lève une grande partie de son armée sur les domaines ecclésiastiques. Henri de Saint-Mémoire déclare que vingt de ses hommes de la *villa* de Fontanes se rendront à l'ost et qu'ils seront accompagnés par les serfs de Montier-la-Celle qui demeurent au même endroit[3]. Les hommes que le seigneur a convoqués doivent se rendre immédiatement à son appel[4]; ils emportent des armes et des vivres pour un temps déterminé[5]. Mais ils ne peuvent être entraînés bien loin du domaine; certains ne devront être astreints à servir plus d'un jour hors de chez eux; d'autres ne passeront pas la Marne. Voici même une disposition assez curieuse : si le comte de Champagne veut mener les habitants de Blancheville dans la direction de Bar-sur-Aube, de Vassy ou de Sainte-Menehould, il ne peut exiger qu'un jour de marche, mais, dans la direction de la Lorraine, de la Bourgogne ou de la Marne, il peut les conduire aussi loin qu'il veut[6]. La plupart des seigneurs s'en-

1. Cf., par exemple, *Cartulaire de Saint-Loup de Troyes*, dans Lalore, *op. cit.*, I, 116.

2. Nous voyons donner ou vendre la moitié des corvées d'une villa (Bibl. nat., ms. latin 5992, fol. 293).

3. Acte de 1228, dans le *Cartulaire de Saint-Loup de Troyes*, p. 172-76.

4. S'ils ne répondent pas à l'appel, ils sont condamnés à une amende. Voy. un acte de 1228 à la Bibliothèque nationale, ms. latin 5993 A, fol. 430 : « Quod cum Thibaldus, comes Campanie..., ab omnibus hominibus nostris quamdam emendam exigeret, pro eo quod in quadam expeditione sua non venerint... »

5. L'abbé de Lagny écrit au comte de Champagne, en 1233 : « Cum nos de mandato vestro homines nostros citaverimus, prout debuimus, ut secundum tenorem litterarum vestrarum die dominica post octavam Assumptionis Beate Marie essent apud Montescolare in exercitu vestro cum armis et victualibus ad unum mensem prepositum... » (Bibl. nat., ms. latin 5993 A, fol. 281).

6. D'Arbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne*, t. IV, p. 691 et suiv. Souvent les serfs ecclésiastiques ne sont tenus à se rendre à l'ost que si le comte de Champagne lui-même dirige l'expédition (Bibl. nat., Cinq Cents de Colbert, t. 58, fol. 243 et 244, et *Chartes de Molême*, p. 291).

gagent à ne convoquer leurs paysans qu'en cas de grave nécessité et à les tenir quittes de tout service à l'époque de la moisson[1]. Parlant du service militaire dû par les roturiers, M. Prou déclare qu'il constituait « un devoir justicier et non un devoir féodal et qu'il avait son origine dans l'obligation où tout homme libre était à l'époque carolingienne d'aller à l'ost royale[2]. » Ce devoir ne se rapproche-t-il pas plutôt de la corvée? Le serf, qui cultive le domaine seigneurial, doit encore le défendre; il ne s'éloigne jamais beaucoup de ce domaine et semble ne participer que faiblement aux grandes guerres féodales. Pourquoi voir dans cette obligation autre chose qu'un service seigneurial? S'agit-il de serfs ecclésiastiques, le service militaire qu'ils rendent au seigneur laïque n'est qu'une forme des droits de sauvement, de garde ou d'avouerie. Thibaut, comte de Troyes, en 1199, cède à l'abbaye de Molême tout ce qu'il possède à Vileroux; il n'y conserve que son droit de garde; il fixe ce droit en stipulant que les hommes de l'abbaye ne seront tenus à se rendre à son ost que s'il dirige en personne l'expédition[3]. — Pour expliquer ces services, est-il besoin de chercher une origine carolingienne? Pourquoi ne dériveraient-ils pas de l'autorité domaniale, telle que nous la voyons constituée au moyen âge?

Les redevances réelles se distinguent très nettement des redevances personnelles : elles concernent exclusivement la terre, et l'on ne s'occupe guère, pour les percevoir, de la condition du possesseur. Les habitants de la ville neuve de Belleval qui acquièrent des terres sur le domaine de l'abbé doivent payer les

1. *Cartulaire de Montier-la-Celle*, dans Lalore, *op. cit.*, t. VI, p. 172-176.

2. M. Prou, *De la nature du service militaire dû par les roturiers aux XIe et XIIe siècles*, dans la *Revue historique*, nov.-déc. 1890, t. XLIV, p. 313 et suiv.

3. Thibaut, comte de Troyes, déclare « quod quicquam habebam apud villam que dicitur Vileroux in omnibus modis et commodis tam in grangia quam extra grangiam, preter custodiam ejusdem ville quam mihi retinui, quitavi et concessi abbati et ecclesie Molismensi quiete et pacifice perpetuo possidendam, ita tamen quod si in exercitum meum vel in expeditionem meam ego in propria persona iero, vel occasione proprii corporis detentus, nuncium meum misero, prefate ecclesie abbas ad mandatum et submonitionem meam homines memorate ville in exercitum vel expeditionem meam mittet. Si vero non venerint, idem abbas requisitus mihi faciet emendari... » (*Chartes de Molême*, p. 291).

terrages et les coutumes[1]; en 1171, on déclare que quiconque achètera des terres censuelles appartenant à Saint-Médard de Soissons s'engagera à acquitter les terrages et coutumes; le comte de Champagne lui-même sera soumis à ces droits[2].

Parmi les redevances réelles se place en première ligne le *cens :* c'est un impôt foncier qui porte principalement sur la terre et les maisons[3]; il représente comme le prix du fermage. Il se paie en argent et à jour fixe. Consultons la liste des cens dus à Renier Acorre « le jor de la Saint-Remy » : nous voyons, par exemple, qu'« Avelons la Guerrière » doit « un denier de sa terre a la vigne feu Lucon; » « Adam li Charpentiers » doit « seze deniers de sa meson et de sa masure, lez la meson Martin lou clerc[4]. » — Le cens constitue donc une véritable rente, sur laquelle on assigne des donations ou des legs; il n'est pas de revenu, à cette époque, qui se partage plus aisément[5]. Souvent, on distingue le

1. Martène, *Anecdota*, I, 828-31; cf. Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, II, 205.

2. « Ego Henricus... notum facio me Deo et ecclesie Beati Medardi Suessionensis concessisse ut quicumque terras censuales ejusdem ecclesie apud Dameriacum et in eadem potestate emerunt vel deinceps empturi sunt, omnes consuetudines, quascumque de terra vendita venditores persolvisse dinoscentur, easdem illi, qui emerunt vel empturi sunt, quicumque sint illi, prefate ecclesie cum omni integritate persolvant. Ego etiam, si predictas terras a me emi contigerit, eas quas terra debebit consuetudines reddi faciam » (*Cartulaire de Saint-Médard de Soissons.* Bibl. nat., ms. latin 9986, fol. 19). La Maison-Dieu de Saint-Nicolas devra payer à Jean de Broies, sire de Châtillon, « les terraiges, coustumes et censives et autres servitutes » pour les terres censuelles qu'elle pourra acquérir sur son domaine (D'Arbois de Jubainville, *Études sur les documents antérieurs à l'année* 1285 *conservés dans les archives des quatre petits hôpitaux de Troyes*, dans les *Mémoires de la Société d'agriculture de l'Aube*, t. XXI, 1857, p. 100).

3. L'abbé de Saint-Denis réclame au comte de Champagne « lou cenz des places de deus maisons qui furent abatues por lo pont feire, et lou cenz de deux arpenz de pré, qui joignent au prez de la meison dieu de Nogent » (Bibl. nat., ms. latin 5993 A, fol. 240).

4. Bibl. nat., ms. français 8595, fol. 69; cf. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne*, t. III, Pièces justificatives, n° CLVI. — Le comte de Rethel, en 1166, donne à Saint-Remi « quadraginta solidos de censu, quem habeo apud villam meam Tanium in festo Sancti Remigii... quotannis persolvendos » (Varin, *Archives administratives de Reims*, I, 345).

5. Itier de la Broce, en 1216, reconnaît que l'abbaye possède 20 sous de rente « in parte censuum quos habet idem Iterus apud Monfueil » (*Documents sur Notre-Dame-aux-Nonnains*, p. 28). En 1224, Gautier, médecin de Troyes, donne à Notre-Dame 22 sous de cens à prendre sur plusieurs de ses maisons à Troyes; il assigne à Saint-Étienne 7 sous sur les mêmes maisons (*Ibid.*, p. 42).

cens et le menu cens : le menu cens représente sans doute l'ancien cens; la valeur des terres s'étant accrue, on a créé une redevance supplémentaire[1].

Les *coutumes* proprement dites, c'est-à-dire les terrages ou champarts, les gélines, les charruages, les vinages, sont acquittées en nature. — Pour les *terrages*, le cultivateur donne une part d'avoine ou de froment; ainsi nous voyons acheter « treze costumes fornies... desqueles costumes chascune vaut un sestier d'avoine[2]. » Henri, comte de Troyes, donne à Amaury, prêtre de Joinville, sur les terrages d'une *villa*, cinq mesures de céréales, moitié en froment, moitié en avoine[3]. Les serfs sont obligés d'apporter à la maison du seigneur ou à sa grange les produits en nature qui constituent le terrage[4]. En général, le propriétaire prélève une gerbe sur douze ou sur treize[5]; les agents domaniaux, et notamment le grènetier, font la répartition au moment où les voitures chargées de blé rentrent des champs. — Le *vinage* n'est qu'une forme du terrage : parfois on donne une pinte de vin pour payer l'« avenage » d'un champ[6]. — Le *charruage* est un impôt qui porte sur les bêtes de trait : il se paie en nature ou en argent, quelquefois sous les deux formes[7]; un acte de 1187 nous montre que chaque bœuf coûte au tenancier douze deniers par an[8]. — Le

1. Cf. Bibl. nat., ms. latin 5993 A, fol. 515.

2. Bibl. nat., ms. français 8593, fol. 4.

3. Ibid., *Coll. de Champagne*, t. CXXXVI, p. 217.

4. « Avenas de Saincton, que consueverunt afferri ad domum ipsius Mathildis de Meriaco in festo sancti Remigii » (Bibl. nat., ms. latin 5993 A, fol. 123-124).

5. « De 12 gerbis in omni loco due persolventur, una pro tercia et alia pro decima » (Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, II, 433-36).

6. « Cest li vinages que l'en doit Renier Acorre à Challe Meson, a la Saint Martin en yver... Landez, filz Galet le Botu, une pinte de vin... por avoine de sa meson de Cordemenche. Ernol, filz feu Renier, une chopinne de vin por avenage de sa terre dou clot et dou puis... » (Bibl. nat., ms. français 8593, fol. 88).

7. « Et a Chacis une rente qui est que quiconques a cheval ou chevaus a charrue, il doit une gerbe de blef en aoust et un pain a 1 den. a Noel... » (Arch. nat., KK 1066, p. 101).

8. Reinaud de Pougy, en 1187, déclare aux hommes de Molins « quod ipsi singulis annis pro predicto charrobrio, per singula capita omnium animalium suorum, que trahent aratrum, in automno 12 nummos ministro ipsius consuete persolvent usque ad quindenam que festum Sancti Remigii sequetur; si vero usque ad predictum terminum nummi non redditi fuerint, licebit jam dicto Reinaudo capere animalia » (*Cartulaire de Saint-Loup de Troyes*, dans Lalore, I, 123).

propriétaire reçoit encore de ses serfs un certain nombre de poules et d'oies : c'est ce que l'on appelle les *gelines*[1].

Toutes ces redevances, qui d'abord se paient en nature, finissent par être estimées à prix d'argent; aussi, dès le XIIIe siècle, voyons-nous des domaines où une partie des terrages s'acquitte en argent[2].

Toute mutation foncière donne encore lieu à une redevance : c'est ce qui constitue les *lods et ventes*. En 1229, le comte de Champagne donne au comte de Grandpré les lods et ventes qu'il percevait à chaque vente de maison dans la *villa* d'Espans[3]. Ces droits sont déterminés par la coutume ou fixés par le seigneur[4]; souvent ils appartiennent, en vertu d'un pariage, à plusieurs seigneurs[5]. Leur taux varie naturellement, mais dans chaque domaine ils produisent un revenu annuel à peu près fixe et qu'on peut assimiler à une rente[6].

A ces diverses sortes de taxes viennent encore se joindre les redevances que les serfs de tous les domaines donnent aux églises et celles que les hommes des terres ecclésiastiques paient aux seigneurs laïques, à la garde desquels ils sont commis, c'est-à-dire les dîmes et les droits d'avouerie.

Les dîmes sont perçues par les abbayes ou par les chapitres. L'abbé ou les chanoines vendent-ils une terre, ils gardent le plus souvent la dîme[7]. Toutefois, il est des dîmes qui appartiennent à des laïques; en ce cas, elles sont devenues des rentes qui ont

1. En 1220, la comtesse Blanche donne au couvent de Val-Secret « XL sextarios avene percipiendos annuatim apud Jangonnam... et 14 gallinas apud Jangonnam » (Bibl. nat., ms. latin 5993, fol. 128).

2. A Montreuil, les corvées de Jean de Valence sont estimées 6 sous, les coutumes des vignes 50 sous (Arch. nat., KK 1066, p. 79). « It., li sires a la Villeneuve aux Chievres terrage qui fu venduz pour la moisson LXXVI s., XXXIII sextiers davenne et XXXIII sextiers de froment et VI^XX^ chapons ut supra estimez par an LXX s. » (Ibid., p. 99).

3. Bibl. nat., ms. latin 5992, fol. 97.

4. Les hommes de Molins « de emptionibus vel venditionibus talem solvent consuetudinem qualem homines mei de Brena mihi solvere consueverunt » (*Cartulaire de Saint-Loup de Troyes*, dans Lalore, I, 108).

5. *Ibid.*, p. 231.

6. Arch. nat., KK 1066, p. 78 et 101.

7. En 1200, un couvent vend à Thibaut la terre de Lacoyre « et quicquid infra terminos illos habebamus in omnibus modis et commodis preter grossam decimam et minutam, que nobis retinuimus » (Bibl. nat., ms. latin 5992, fol. 245).

passé de main en main[1]. — Les dîmes sont des redevances en nature qui portent sur les produits de la terre, notamment sur le blé et l'avoine[2]; elles sont évaluées non à la dixième, mais à la treizième partie des récoltes; le tenancier donne une gerbe sur treize, la treizième partie du vin, du foin, des légumes[3]. La menue dîme s'exerce principalement sur le bétail, les porcs, les agneaux, les veaux, quelquefois sur le vin et les légumes[4]. Les abbayes qui possèdent la plupart des chapellenies et des cures les entretiennent au moyen des dîmes, mais elles gardent pour leur profit particulier la majeure partie de ces revenus.

Les établissements religieux de Champagne plaçaient presque toujours leurs terres sous la protection d'un seigneur laïque, notamment sous celle du comte de Champagne. Les serfs en paient les frais, ils acquittent des droits de sauvement et de garde. Ce sont des redevances en nature qui portent aussi sur le blé et l'avoine[5]. Le seigneur renonce-t-il sur une terre à tous ses autres droits, il garde, en général, le sauvement[6].

Ces droits ont comme corollaires, non seulement l'obligation du service militaire, mais encore le droit de gîte; le seigneur, les hommes de son escorte, ses officiers et ses agents doivent recevoir l'hospitalité partout où ils passent[7]. Ce droit donne lieu à de nombreuses vexations, à des abus continuels[8]. Aussi en maint endroit

1. D'Arbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne*, t. III, Pièces justificatives, n° XLII.

2. Voy., par exemple, d'Arbois, *Voyage paléographique*, p. 164 et suiv.

3. « Item, sont tous les deismes gros et menus quelqonques dudit Voignory et du finaige a dit priour a cause de son prieurey seul et senz partie d'autrui... et ne prant ne ne prendra ledit priour que le XIIIe des fruis de quoy on a acostumey de prandre deismes... » (D'Arbaumont, *Cartulaire de Saint-Étienne de Vignory*, p. 101 et suiv.).

4. *Cartulaire de Basse-Fontaine*, dans Lalore, III, 95. Cf. *ibid.*, p. 81 et suiv.

5. En 1188, Henri, comte de Troyes, reçoit 15 mesures d'avoine comme droit de sauvement (*Cartulaire de Saint-Pierre de Troyes*, dans Lalore, t. V, p. 59; cf. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne*, t. III, Pièces justificatives, n° CLV).

6. En 1089, Thibaut Ier renonce, en faveur de Saint-Loup, à ses droits sur Rouilly; il en excepte le sauvement (*Cartulaire de Saint-Loup de Troyes*, dans Lalore, I, p. 10; cf. un acte analogue de 1172 dans les *Chartes de Molême*, p. 279).

7. Cf. *Ibid.*, p. 311.

8. Les seigneurs usurpent souvent ce droit : tel André de la Ferté sur les terres de Montier-la-Celle; le comte de Troyes, en 1158, l'oblige à faire amende honorable au prieur (Bibl. nat., ms. latin 5441, p. 58).

s'est-il transformé en une redevance fixe; parfois il donne naissance à une redevance personnelle, au fouage; en 1203, Pierre, comte d'Auxerre, renonce au gîte qu'il exigeait des hommes de Montier-la-Celle, à condition de recevoir deux bichets d'avoine par feu[1]; ailleurs on n'exige qu'un denier par feu[2]; ailleurs encore, neuf boisseaux d'avoine et deux deniers[3]. — Souvent aussi, du reste, les habitants des domaines laïques sont astreints au droit de gîte et au fouage[4].

Henri SÉE.

(*Sera continué.*)

1. *Cartulaire de Montier-la-Celle*, dans Lalore, VI, p. 27.

2. Charte de Thibaut en 1233 : « Pro quolibet foco singulis annis unus denarius in festo beati Martini mihi solvetur » (Cinq Cents de Colbert, t. LVI, fol. 145).

3. Arch. nat., KK 1066, p. 38; cf. *Ibid.*, p. 103 : « It., li sires ha sur chascun feu de la ville de Louvois, de Tauxieres, de Builon et de Vertuele, par an au jour de la Saint Remy, III s. et une geline et un setier daveine a la mesure de Marueil... »

4. Les hommes de Montier-la-Celle doivent à Verrières, pour chaque feu, 9 boisseaux d'avoine et 2 deniers par an; les serfs du comte, comme ceux des autres seigneurs laïques, ne doivent qu'un quarteron d'avoine; ce qui semble prouver que le fouage dérive des droits d'avouerie (Arch. nat., KK 1066, p. 38).

MÉLANGES ET DOCUMENTS

L'HOMME AU MASQUE DE VELOURS NOIR

DIT LE MASQUE DE FER.

Combien la question du « Masque de fer » a passionné l'opinion
blique depuis le commencement du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours,
cun le sait. Marius Topin a compté cinquante-deux écrivains[1] qui,
uis Voltaire jusqu'en 1870, date où Topin publia son livre,
aient efforcés d'élucider le mystère; encore en oubliait-il une
zaine et ne comptait-il pas les nombreuses plaquettes anonymes
es travaux, parfois importants, qui sont demeurés manuscrits
s nos bibliothèques ou nos dépôts d'archives, ni les auteurs d'his-
es générales, parmi lesquels Camille Rousset et Depping méritent
mention spéciale, ni tous ceux qui ont écrit sur cette question
articles de dictionnaires, ni enfin les drames, romans et poésies.
uis le livre de Marius Topin, de nouveaux travaux ont paru, en
nd nombre, plus importants encore par l'étendue des recherches
les précédents, — un concours d'Œdipes se fit autour du Sphinx
haîné[2], — et voici que la question vient d'être rouverte avec éclat
le livre de MM. Burgaud et Bazeries[3], qui a fait un grand remous
s la presse et les revues savantes. Cette nouvelle publication jus-
, par l'ingéniosité de la recherche, et la nouveauté de plu-
rs détails, le cas qui en a été fait; malheureusement, les textes
itement produits par M. de Grandmaison, dont il sera question
lessous, établissent, sans réplique possible, que MM. Burgaud
Bazeries ont fait fausse route, et la critique, quels que fussent
éloges pour les efforts des auteurs, a dû revenir aux conclu-
s de Michelet[4] : « L'histoire du *Masque de fer* restera pro-

1. Marius Topin, *l'Homme au masque de fer* (Paris, 1870, in-8°), p. 5.
2. Paul de Saint-Victor.
3. Émile Burgaud et commandant Bazeries, *le Masque de fer*, révélation de orrespondance chiffrée de Louis XIV. Paris, Firmin-Didot, 1893, in-12.
4. *Histoire de France* (Paris, 1858, in-8°), t. XII, p. 435.

bablement à jamais obscure, » et de Henri Martin[1] : « L'Histoire n'a pas le droit de se prononcer sur ce qui ne sortira jamais du domaine des conjectures. »

I. — Les Documents.

Le Journal de Du Junca. — Dès le début, citons le texte qui est, à la fois, l'origine et le fondement de tous les travaux publiés sur la question du « Masque de fer. »

Étienne Du Junca, lieutenant de roi à la Bastille, dans un journal dont il commença la rédaction le 11 octobre 1690, jour où il entra en possession de la charge de lieutenant de roi dans la célèbre forteresse du faubourg Saint-Antoine, — sorte de livre d'écrou où il consignait, jour par jour, avec un soin extrême, tous les détails concernant l'arrivée des prisonniers confiés à sa garde, — écrit, à la date du 18 septembre 1698, ces lignes que la légende populaire a rendues mémorables :

Du judy, 18me de septembre [1698], à trois hures après midy, Monsieur de St-Mars, gouverneur du château de la Bastille[2], est arrivé pour sa première entrée, venant de son gouvernement des illes St-Marguerite-Honorat[3], aient mené avec queluy, dans sa litière, un ensien prisonnier quil avet à Pignerol, lequel il fet tenir touiours masqué, dont le nom ne sedit pas, et laient fait metre en de sendant de la litière dans la première chambre de la tour de la Basinnière en atandant la nuit pour le metre et mener moy mesme a neuf hures du soir, avec Mr de Rosarges, un des sergens que Monsieur le Gouverneur a mené, dans la troisième chambre[4], seul de la tour de la Bretaudière, que j'aves fait mubler de touttes choses, quelques jours avent son arivée, en aient reseu l'hordre de Monsieur de St-Mars, lequel prisonnier sera servy et sounié par Mr de Rosarges, que Monsieur le Gouverneur norira[5].

Dans un second registre, le pendant du premier, où Du Junca

1. *Histoire de France* (Paris, 1858, in-8°), t. XIII, p. 46, note.

2. Bénigne d'Auvergne de Saint-Mars, seigneur de Dixmonts et de Palteau, occupa le poste de gouverneur de la Bastille du 18 septembre 1698 jusqu'au 26 septembre 1708, date de sa mort. Voy. sa biographie par Fern. Bournon, *la Bastille* (Paris, 1893, in-4°), p. 34.

3. Aujourd'hui appelées les îles de Lérins (dép. des Alpes-Maritimes). Petit archipel composé de quelques îlots inhabités et de deux îles principales dont la plus grande, Sainte-Marguerite, donnait, sous l'ancien régime, son nom au groupe tout entier.

4. C'est-à-dire au troisième étage de la tour de la Bertaudière. Fern. Bournon, *la Bastille*, p. 34.

5. *Bibl. de l'Arsenal*, ms. 5133, fol. 37 v°.

consignait les détails concernant la mise en liberté ou les décès des prisonniers, nous lisons, à la date du 19 novembre 1703 :

Du mesme jour, lundy 19me de novembre 1703, le prisonnier inconnu, touiours masqué d'un masque de velours noir, que Monsieur de St-Mars, gouverneur, a mené avec que luy en venant des illes Sainte-Marguerite, quil gardet depuis longtemps, lequel sétant trouvé hier un peu mal en sortant de la messe, il est mort se jour duy, sur les dix hures du soir, sans avoir eu unne grande maladie, il ne se put pas moins; M. Giraut, nottre homonier, le confessa hier, sur pris de sa mort; il n'a point reseu les sacremens et nottre homonier l'a exorté un momant avend que de mourir, et se prisonnier inconeu, gardé depuis si lontamps, a esté enteré le mardy, à quattre hures de l'après midy, 20me novembre, dans le semetière St-Paul, nottre paroisse; sur le registre mortuel, on a donné un nom ausy inconeu, que monsieur de Rosarges, major, et Arreil, sieurgien, qui hont signé sur le registre.

Et en marge :

Je apris du depuis con l'avet nomé sur le registre Mr de Marchiel, que on a paié 40 livres danteremant[1].

Les registres de Du Junca étaient conservés dans les anciennes archives de la Bastille, d'où ils ont passé à la bibliothèque de l'Arsenal. Ils sont rédigés d'une grosse écriture de soldat peu habile à manier la plume; l'orthographe en est grossière, ainsi qu'on a pu en juger par le fragment ci-dessus reproduit lettre pour lettre; mais les faits y sont rapportés avec précision et se sont toujours trouvés exacts quand on a cherché à les contrôler.

Ce précieux « journal, » pour reprendre l'expression de M. Fern. Bournon[2], qui servait au lieutenant de roi de livre d'écrou, n'est pas le seul manuscrit dû à la plume de Du Junca que la bibliothèque de l'Arsenal ait conservé. Nous avons encore de lui un exposé, sous forme de doléances, des fonctions du lieutenant de roi à la Bastille[3]; une pétition au roi en vue de la création d'une charge de commissaire de guerre à la Bastille et à Vincennes pour faire les revues des garnisons[4], charge dont lui, Du Junca, aurait naturellement été revêtu; plusieurs états de prisonniers dressés en vue de la comptabilité[5], enfin quelques notices et comptes d'un caractère privé[6].

1. *Bibl. de l'Arsenal*, ms. 5134, fol. 80 v°.
2. Fern. Bournon, *la Bastille*, p. 156.
3. Cahier in-4° annexé au journal de Du Junca, *Bibl. de l'Arsenal*, ms. 5134, publ. par Fern. Bournon, p. 267-70.
4. *Bibl. de l'Arsenal*, ms. 12612, publ. par Fern. Bournon, p. 96, note.
5. États des années 1704-1706. *Bibl. de l'Arsenal*, ms. 12574.
6. *Bibl. de l'Arsenal*, ms. 12629.

Nommé, le 10 octobre 1690, lieutenant de roi à la Bastille, où il entra en fonctions dès le 11[1], Étienne Du Junca mourut le 29 septembre 1706[2]. Ses registres s'arrêtent au 26 août 1705. Renneville, qui, durant sa détention, fut dans les meilleurs termes avec lui, nous apprend[3] que Du Junca était gentilhomme, issu d'une famille de Gascogne, et qu'il était exempt des gardes lorsqu'il entra officier à la Bastille. Autant que nous en pouvons juger par les notices que nous avons conservées de lui, Du Junca fut un caractère scrupuleux, s'acquittant de ses fonctions avec une conscience extrême, mais, d'autre part, ombrageux et ne paraissant pas avoir vécu dans une intelligence parfaite avec les deux gouverneurs de la Bastille, François de Montlesun de Besmaux, puis Bénigne d'Auvergne de Saint-Mars, sous les ordres desquels il se trouva successivement placé. Malgré le peu de culture littéraire dont témoigne le journal qu'il a rédigé, et qui n'étonnera pas chez un soldat, Du Junca appartenait à la meilleure société; nous en avons pour preuve, outre le rang même de lieutenant de roi à la Bastille qu'il occupait, la correspondance de Mme de Coulanges avec Mme de Grignan, où Du Junca est cité comme un ami de ces dames[4].

Ces quelques détails n'auront pas semblé inutiles, étant donnée l'importance prépondérante du journal de Du Junca dans l'histoire du Masque de fer.

Les Notes de Chevalier. — Les extraits du journal de Du Junca imprimés ci-dessus ont été publiés pour la première fois en 1769 par le Père Griffet, dans son *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité dans l'histoire*[5]. Le Père Griffet était

1. *Bibl. de l'Arsenal*, ms. 5134, fol. 1, et cahier annexé, fol. 1.

2. *Catal. des Archives de la Bastille* (t. IX du *Catal. des mss. de la Bibl. de l'Arsenal*), p. 258.

3. *L'Inquisition françoise* (Amsterdam et Leyde, 1724, in-12), t. I, p. 77.

4. Lettre datée du 5 août 1703 de Mme de Coulanges à Mme de Grignan, *Correspondance de Mme de Sévigné* (coll. des Grands Écrivains), X, 498. Le P. Griffet (cité ci-dessous, édition de 1769, p. 294; édition de 1775, p. 307) dit qu'il est question de Du Junca dans les lettres de Mme de Sévigné; il a sans doute fait confusion avec la lettre de Mme de Coulanges.

5. *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité dans l'histoire*, par le R. P. Henri Griffet. Liège, 1769, in-12. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée. Rouen, 1775, in-12. La dissertation sur l'homme au masque remplit le chapitre XIII, lequel, avec le chapitre XII, est une suite du chapitre XI : « De la vérité dans les anecdotes. » Ce petit livre est très remarquable pour l'époque, à cause de l'esprit critique ferme et pénétrant dont l'auteur est doué. Voy. également l'appréciation de M. Lair, *Nicolas Foucquet*, II, 533-34. Ces qualités, jointes aux fonctions du P. Griffet, qui pénétrait incessam-

aumônier de la Bastille et tenait ces documents du gouverneur Jourdan de Launey en personne. Après les avoir transcrits, le Père Griffet ajoute : « De tout ce qui a été écrit sur cet homme au masque, rien ne peut être comparé pour la certitude à l'autorité de ce journal. C'est une pièce authentique, c'est un homme en place, un témoin oculaire qui rapporte ce qu'il a vu, dans un journal écrit tout entier de sa main, où il marquoit chaque jour ce qui se passoit sous ses yeux[1]. »

Commentant les notes de Du Junca avec l'autorité qui lui appartenait et sa connaissance approfondie du régime des prisons d'État, et de la Bastille en particulier, le Père Griffet en tire ensuite plusieurs conséquences dont voici les plus importantes : « 1° Que la chambre de l'homme au masque étoit mieux meublée que celle des autres prisonniers, puisqu'il y avoit eu des ordres pour la meubler envoyés par M. de Saint-Mars; ce qui ne peut s'entendre que d'un ameublement plus riche et plus recherché que celui des autres chambres, sans quoi il n'eût pas été nécessaire d'envoyer pour cela des ordres exprès, puisque les chambres du château sont toujours meublées, mais fort simplement; il falloit donc que l'on eût ordonné un ameublement particulier pour celui-ci; 2° qu'en disant que ce prisonnier étoit *nourri* par Monsieur le gouverneur, M. Du Junca a voulu faire entendre, ou que le gouverneur mangeoit avec lui, ou que sa table étoit servie comme celle du gouverneur; car, du reste, il n'y a aucun prisonnier à la Bastille qui ne soit *nourri* par le gouverneur[1]. M. Du Junca a donc voulu donner à entendre par cette expression que ce prisonnier avoit, à l'égard de sa nourriture, des avantages et des distinctions particulières[2]. »

Enfin, à ces réflexions, le Père Griffet ajoute : « Le souvenir du prisonnier masqué se conservoit encore parmi les officiers, les soldats et les domestiques de la Bastille, lorsque M. de Launey, qui en a été longtemps gouverneur, y arriva pour occuper une place dans l'état-major de la garnison, et que ceux qui l'avoient vu avec son masque lorsqu'il passoit dans la cour pour se rendre à la messe disoient qu'il

ment dans l'intérieur même de la Bastille, où il fut confesseur des prisonniers de 1745 à 1764, donnent aux parties de son ouvrage qui traitent du Masque de fer la plus grande valeur. — Fr. Ravaisson (*Archives de la Bastille*, voy. aux tables) a publié un certain nombre de lettres adressées par le P. Griffet au lieutenant de police, dans lesquelles il lui rend compte de ses visites auprès des prisonniers.

1. Le P. Griffet, édition de 1769, p. 297; édition de 1775, p. 309-10.
2. Le P. Griffet, édition de 1769, p. 296; édition de 1775, p. 308-9.

y eut ordre, après sa mort, de brûler généralement tout ce qui avoit été à son usage, comme linge, habits, matelas, couvertures, etc., que l'on fit même regratter et reblanchir les murailles de la chambre où il étoit logé et que l'on en défit tous les carreaux pour y en mettre de nouveaux, tant on craignoit qu'il n'eût trouvé moyen de cacher quelques billets ou quelque marque dont la découverte auroit pu faire connoître son nom[1]. »

Le Père Griffet tenait directement ces détails des officiers de la Bastille, qu'il voyait presque journellement et parmi lesquels, car ceux-ci vivaient toujours en commun, la tradition de l'homme au masque s'était conservée très vivante. D'ailleurs, le témoignage du Père Griffet est confirmé d'une manière précise par la comparaison que nous en pouvons faire avec les notes suivantes, rédigées par Henri Godillon, dit Chevalier, qui remplit la charge de major de la Bastille depuis 1749 jusqu'en 1787[2], c'est-à-dire pendant près de trente-huit ans. Le major était dans l'administration de la Bastille, non le personnage le plus élevé en grade, puisque au-dessus de lui étaient placés le gouverneur et le lieutenant de roi, mais le personnage le plus important. Toute l'administration intérieure, au moins en ce qui concernait les prisonniers, était en réalité dirigée par lui. Voici en quels termes M. Fern. Bournon, dans sa belle histoire de la Bastille, parle de Chevalier : « C'est le type du fonctionnaire dévoué, laborieux et qui n'ambitionne pas de sortir d'un rang un peu subalterne. On ne saurait dire ce que l'administration de la Bastille a dû à son zèle et à sa parfaite connaissance d'un service difficile entre tous[3]. »

Chevalier avait été chargé par le lieutenant de police Berryer, dès l'année 1749, d'un travail de classement des papiers les plus importants conservés dans les archives de la Bastille, et, plus tard, par les ministres, d'écrire l'histoire même de la forteresse royale et de ses prisonniers. Il se mit au travail avec l'ardeur qui le caractérisait, amassant des notes dans le dépôt d'archives et notant toutes les traditions demeurées vivantes parmi ceux qui l'entouraient[4]. Les détails biographiques concernant les prisonniers qui avaient séjourné dans le château étaient disposés par lui sur de grands tableaux, divisés en colonnes, dont les en-têtes étaient imprimés. Voici le tableau consacré par Chevalier au Masque de fer :

1. Le P. Griffet, édition de 1769, p. 298-99; édition de 1775, p. 311.
2. Cabal. *des Archives de la Bastille*, p. 257.
3. Fern. Bournon, p. 101.
4. Cabal. *des Archives de la Bastille*, p. XXIV-XXVI.

NOMS ET QUALITÉS DES PRISONNIERS.	DATES DE LEURS ENTRÉES.	NOMS DE MESSIEURS LES SECRÉTAIRES D'ÉTAT QUI ONT CONTRESIGNÉ LES ORDRES.	DATES DE LEURS SORTIES.	MOTIF DE LA DÉTENTION DES PRISONNIERS.
Ancien prisonnier de Pignerol, dont on ne dit pas le nom, obligé de porter toujours un masque de velours noir.	18 septembre 1698.	Amené par Mr de St-Mars, dans sa litière, lorsqu'il est venu prendre possession du gouvernement.	Mort le 19 novembre 1703.	On ne l'a jamais sçu, non plus que son nom.

OBSERVATIONS.

C'est le fameux homme au masque que personne n'a jamais connu.

Il estoit traité avec une grande distinction par M. le gouverneur, et n'estoit vu que de M. de Rosarges, major dudit château, qui seul en avoit soin; il n'a point esté malade que quelqu'heures, mort comme subitement. Enterré à Saint-Paul, le mardi 20e novembre 1703, à 4 heures, après midy, sous le nom de Marchiergues.

Nª. Il a esté ensevely dans un drap blanc neuf qu'a donné le gouverneur, et généralement tout ce qui s'est trouvé dans sa chambre a esté brûlé, comme son lit tout entier, chaise, tables et autres ustanciles, ou fondu, et le tout jeté dans les latrines[1].

Comme on le voit, le témoignage du Père Griffet concorde bien avec ce que le major Chevalier dit de la manière distinguée avec laquelle le prisonnier était traité. Les deux textes rapprochés se soutiennent; encore faut-il les joindre au témoignage de Voltaire, qui fut à la Bastille en 1717, et qui rapporte les propos de Bernaville, le successeur immédiat de Saint-Mars au gouvernement du château[2]. Bernaville

1. Tableau rédigé par le major Chevalier pour servir à l'histoire de la Bastille, orig. *Bibl. de l'Arsenal*, ms. 12716. Ce document a été publié une première fois par Carra sans indication de provenance (*Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille*, I, 316-17). Il a été réimprimé sous forme de tableau par M. Fern. Bournon, *la Bastille*, p. 157. Le renvoi de M. Bournon (*Bibl. de l'Arsenal*, ms. 12541) n'est plus exact aujourd'hui, la note ayant été prise par lui à un moment où le fonds était en voie de classement.

2. Voltaire entra à la Bastille le 16 mai 1717 en vertu d'une lettre d'anticipation; la lettre de cachet est datée du 17, ce qui a trompé plusieurs historiens. Il en sortit le 14 avril 1718; l'ordre du roi est daté du 11; cf. *Bibl. de l'Arsenal*, ms. 10633. Bernaville mourut le 8 décembre 1714. On sait que le poète fut embastillé une seconde fois en 1726.

parlait également des égards dont l'homme au masque était entouré[1]. Néanmoins, malgré leur autorité et leur concordance, ces témoignages ne sont plus, comme les lignes de Du Junca, l'expression immédiate des faits, mais l'expression d'une tradition, tradition recueillie, il est vrai, dans un lieu où celle-ci s'était transmise dans les conditions les meilleures[2]. Les lignes fondamentales sont demeurées exactes; mais, avec le temps, elles se sont accentuées.

Tels sont les seuls documents actuellement conservés dans les archives de la Bastille où il soit question de l'homme au masque, et nous osons affirmer qu'il n'y en eut jamais d'autres[3].

1. « Enfin, toutes ces circonstances nous ont été confirmées, » écrit l'auteur si consciencieux de *la Bastille dévoilée*, « par M. le chevalier de Saint-Sauveur, qui les tenoit de son père, à cette époque gouverneur de Vincennes. » *La Bastille dévoilée* (Paris, 1890, in-8°), IXe livr., p. 36.

2. Les officiers du château, réunis du matin au soir, s'entretenaient beaucoup du mystérieux prisonnier et se transmettaient les uns aux autres tous les détails recueillis. « M. de Launey, écrit encore le P. Griffet, disoit encore que Monsieur d'Argenson, lieutenant de police, qui venoit souvent au château de la Bastille, dont il avoit l'inspection, sachant que l'on s'y entretenoit encore de ce prisonnier, demanda un jour aux officiers ce que l'on en disoit, et, quand on lui eut dit les différentes conjectures qu'ils faisoient entre eux, il se contenta de répondre : *On ne saura jamais cela* » (édition de 1769, p. 299-300; édition de 1775, p. 311-12). René Jourdan de Launey, seigneur de La Bretonnière, fut gouverneur de la Bastille de 1710 à 1749. Il peut donc s'agir ici de Marc-René, marquis d'Argenson, qui fut lieutenant de police de 1697 à 1718, ou de Marc-Pierre, comte d'Argenson, lieutenant de police une première fois en 1720, une seconde fois de 1722 à 1724; mais il s'agit plus vraisemblablement du premier.

3. Les ministres Malesherbes et Amelot ordonnèrent en 1775 des recherches dans les archives de la Bastille sur la question de l'homme au masque; le major Chevalier consigna, sur des feuilles qui sont conservées, le résultat des recherches. Les seuls textes que Chevalier et les archivistes de la Bastille purent découvrir furent les notices de Du Junca (cf. Bibliophile Jacob, *Masque de fer*, p. 110-12). Charpentier, dans sa *Bastille dévoilée*, Ire livr., p. 53-55, constate, avec un air de mystère, que, dans le registre qui lui servait à la rédaction de son ouvrage, le fol. 120 avait été enlevé. En supposant que ce folio se rapportât à l'homme au masque, comme il était nécessairement rédigé par Chevalier, par Duval ou par l'un des archivistes de la Bastille qui ont écrit le registre tout entier, il ne pouvait contenir d'autre renseignement que ceux que Chevalier et les archivistes de la Bastille ont transmis à Malesherbes et à Amelot. — G.-B. Depping, dans son introduction à *la Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV* (t. II, p. XXXIV), s'étonne de ne pas avoir retrouvé la lettre de cachet relative à l'entrée à la Bastille de l'homme au masque. Il ne réfléchissait pas à ce qu'était une lettre de cachet : un ordre du roi, contresigné par un secrétaire d'État, envoyé au gouverneur d'une forteresse ou d'une prison, lui enjoignant de recevoir et garder tel ou tel individu. Saint-Mars, qui arrivait des îles Sainte-Marguerite pour prendre possession du gouvernement de la Bastille, emmenant avec lui le prisonnier masqué, n'avait pas à attendre, au sujet de l'entrée du prisonnier à la Bastille, de lettre de

La Lettre de M. de Palteau. — Il y faut joindre la lettre que M. de Formanoir de Palteau adressa, du château de Palteau, près Villeneuve-le-Roi, en date du 19 juin 1768, au célèbre Fréron, directeur de *l'Année littéraire*, et qui fut insérée dans le numéro de ce recueil du 30 juin 1708. L'auteur de cette lettre était le petit-neveu de Bénigne d'Auvergne de Saint-Mars, seigneur de Dixmonts et de Palteau, qui fut le gardien du Masque de fer à Pignerol et arriva avec lui à la Bastille le 18 septembre 1698. Le château de Palteau appartenait à Saint-Mars, qui trouva bon de s'y arrêter avec son prisonnier masqué en allant des îles Sainte-Marguerite à Paris[1].

En 1698, écrit M. de Palteau, M. de Saint-Mars passa du gouvernement des Isles Sainte-Marguerite à celui de la Bastille. En venant en prendre possession, il séjourna avec son prisonnier à sa terre de Palteau. L'homme au masque arriva dans une litière qui précédait celle de M. de Saint-Mars; ils étoient accompagnés de plusieurs gens à cheval. Les païsans allèrent au-devant de leur seigneur; M. de Saint-Mars mangea avec son prisonnier, qui avoit le dos opposé aux croisées de la salle à-manger qui donnent sur la cour; les païsans que j'ai interrogés ne purent voir s'il mangeoit avec son masque; mais ils observèrent très bien que M. de Saint-Mars, qui étoit à table vis-à-vis de lui, avoit deux pistolets à côté de son assiette. Ils n'avoient pour les servir qu'un seul valet-de-chambre, qui alloit chercher les plats qu'on lui apportoit dans l'anti-chambre, fermant soigneusement sur lui la porte de la salle à manger. Lorsque le prisonnier traversoit la cour, il avoit toujours son masque noir sur le visage; les païsans remarquèrent qu'on lui voyoit les dents et les lèvres, qu'il étoit grand et avoit les cheveux blancs. M. de Saint-Mars coucha dans un lit qu'on lui avoit dressé auprès de celui de l'homme au masque[2].

M. de Palteau ne rapporte pas seulement dans sa lettre les témoi-

cachet. Celle-ci se trouve en réalité incluse dans la dépêche du secrétaire d'État à Saint-Mars, en date du 19 juillet 1698 : « Le roy trouve bon que vous partiez des isles Sainte-Marguerite pour venir à la Bastille avec vostre ancien prisonnier. » Voy. ci-dessous.

1. *L'Année littéraire*, ann. 1768, t. IV, p. 353-54.

2. Le château de Palteau existe encore aujourd'hui. M. Lair, ayant à s'occuper de l'homme au masque (voy. ci-dessous), le visita. Il le décrit en ces termes : « Le château de Palteau, situé sur la hauteur, entre les bois et les vignes, présentait en ce temps-là, comme encore aujourd'hui, l'aspect d'une grande demeure seigneuriale dans le style du temps de Henri IV et de Louis XIII. D'abord une vaste cour d'honneur, puis deux ailes, au fond le bâtiment principal et la chapelle. Des arcades cintrées supportent un premier étage, dont les hautes fenêtres traversent le toit et éclairent jusqu'au grenier » (Lair, *Nicolas Foucquet*, II, 482-83). Depuis le XVIIIe siècle, le château a cependant subi quelques modifications, et la pièce où Saint-Mars dîna, avec son prisonnier, sert actuellement de cuisine.

gnages de ses paysans, dont beaucoup avaient été des témoins oculaires, relatant les circonstances du passage du prisonnier masqué au château de Palteau, mais également le récit d'un sieur de Blainvilliers[1], « officier d'infanterie qui avoit accès chez M. de Saint-Mars, gouverneur des isles Sainte-Marguerite, » contenant quelques détails sur la détention du Masque de fer dans cette citadelle. Ce dernier témoignage doit être accueilli avec beaucoup plus de réserve[2] que le premier, lequel est un témoignage collectif. Un seul homme peut, par manque de mémoire, ou imagination, ou gloriole, ou autres causes, altérer, exagérer ou inventer des faits, ce qui n'est plus à craindre quand les mêmes faits sont simultanément rapportés par plusieurs témoins oculaires, qui ne se sont pas concertés pour faire un récit identique. Néanmoins, le témoignage de M. de Blainvilliers mérite encore d'être cité :

Le Sr de Blainvilliers, écrit M. de Palteau[3], qui avoit accès chez M. de Saint-Mars, gouverneur des isles Sainte-Marguerite, m'a dit plusieurs fois que, pour satisfaire sa curiosité, il avoit pris l'habit et les armes d'un soldat qui devoit être en sentinelle dans une gallerie sous les fenêtres de la chambre qu'occupoit ce prisonnier aux isles Sainte-Marguerite; que, de là, il l'avoit examiné toute la nuit; qu'il l'avoit très bien vu; qu'il n'avoit pas son masque; qu'il étoit blanc de visage, grand et bien fait de corps, ayant la jambe un peu trop fournie par le bas et les cheveux blancs, quoiqu'il fût dans la force de l'âge; il avoit passé cette nuit-là presque entière à se promener dans sa chambre[4].

1. Un nommé Zachée de Byot, sieur de Blainvilliers, capitaine d'un des vaisseaux des armées navales de France et cousin de Saint-Mars du côté maternel (il était fils de Zachée de Byot, frère de la mère de Saint-Mars), avait été spécialement préposé à la garde de Foucquet, détenu à Pignerol, au temps où Saint-Mars était gouverneur de cette citadelle. Il fut nommé major de la citadelle de Metz en 1681, quand son cousin quitta Pignerol pour Exiles, et mourut vers 1682, quand Saint-Mars était encore à Exiles, « n'ayant jamais exercé aux iles Sainte-Marguerite, » dit M. Lair. Voy. Loiseleur, *Trois énigmes historiques*, p. 235-36, et Lair, *Nicolas Foucquet*, II, 532. Dans son très remarquable ouvrage, M. Lair s'appuie sur ces faits pour rejeter le récit rapporté par M. de Palteau. Mais est-on certain que le « sieur de Blainvilliers, *officier d'infanterie*, qui avoit accès auprès de M. de Saint-Mars, gouverneur des isles Sainte-Marguerite, » dont parle M. de Palteau, fût le même que le capitaine de vaisseau qui avait gardé Foucquet à Pignerol? Le récit de M. de Blainvilliers n'en doit pas moins être accueilli avec réserve, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

2. Voy. à ce sujet les observations de Saint-Foix, *Essais historiques sur Paris*, édition de 1776, VI, 369-72, et de l'auteur de *la Bastille dévoilée*, IXe livr., p. 18-19, note.

3. *L'Année littéraire*, ann. 1768, t. IV, p. 351-53.

4. « Blainvilliers ajouta, écrit M. de Palteau, qu'il (l'homme au masque) étoit toujours vêtu de brun, qu'on lui donnoit de beau linge et des livres, que le

Le Père Griffet attache à la lettre de M. de Palteau une grande importance et, avec sa connaissance des habitudes des prisons d'État, il en tire des déductions intéressantes que nous signalerons plus loin. « M. de Palteau, dit-il, raconte tout ce qu'il avoit appris de ceux qui vivoient encore lorsque l'homme au masque y passa (au château de Palteau); il ne prend aucun parti sur les différentes conjectures que l'on a faites pour découvrir son nom; sa lettre est dictée par la vérité même[1]. » Ajoutons qu'à nos yeux l'appréciation du Père Griffet est d'un grand poids, non seulement à cause de l'esprit critique dont ses livres font preuve, mais encore à cause de sa situation d'aumônier de la Bastille.

Tels sont les seuls textes dignes d'attention que nous ayons conservés sur l'homme au masque, qui fut transféré par Saint-Mars des îles Sainte-Marguerite à la Bastille, où il entra, ainsi que nous l'avons établi, le 18 septembre 1698 et mourut le 19 novembre 1703. Nous verrons comment, avec l'aide de deux autres textes, que nous reproduirons en leur place et lieu, ils suffisent à résoudre l'énigme séculaire.

II. — La Légende.

Dès que, dans l'histoire d'une nation, un point quelconque se

gouverneur et les officiers restoient devant lui debout et découverts jusqu'à ce qu'il les fît couvrir et asseoir, qu'ils alloient souvent lui tenir compagnie et manger avec lui. » Sur le fait des égards avec lesquels l'homme au masque était traité, le récit de Blainvilliers, bien qu'il se rapproche du témoignage du major Chevalier, de Voltaire et du Père Griffet, cités ci-dessus, est assurément excessif. Si l'on a confiance dans la sincérité du narrateur, il faut admettre que Saint-Mars avait forcé la note dans ses entretiens avec lui. Saint-Mars aimait, en effet, d'une part, à dépister les curieux en leur faisant des contes fantastiques, et de l'autre, par vanité, à laisser croire que le roi lui confiait des prisonniers du plus haut rang. Le 21 août 1669, il écrivait à Louvois : « Bien du monde croit ici que ce prisonnier est un maréchal de France, d'autres disent un président. » (Publ. par Roux-Fazillac, *Recherches historiques et critiques sur l'homme au masque de fer*. Paris, impr. Valade, an IX [1800-1801], in-8° de XXIV-117 p.) Le 8 janvier 1688, Saint-Mars mandait à Louvois, sur le même ton de satisfaction : « Dans toute cette province, l'on dit que mon prisonnier (il ne s'agit pas du Masque de fer) est monsieur de Beaufort, et d'autres disent que c'est le fils de feu Cronvel. » (Publ. par Jules Loiseleur, *Trois énigmes historiques*, p. 299.) Une autre lettre, en date du 12 avril 1670, également à Louvois, est explicative : « Il y a des personnes qui sont quelquefois si curieuses de me demander des nouvelles de mon prisonnier ou le sujet pourquoi je fais faire tant de retranchements pour ma sûreté, que je suis obligé de leur dire des contes jaunes pour me moquer d'eux. » Publ. par Delort, *Détention des philosophes* (Paris, 1829, in-8°), t. I, p. 169.

1. Le P. Griffet, édition de 1769, p. 302; édition de 1775, p. 314.

couvre de mystère, on voit la légende, l'infatigable ouvrière, commencer ses ingénieuses broderies. Nous avons montré son œuvre à la Bastille même, où le mystère était la loi. Les vainqueurs du 14 juillet y avaient découvert, assurait-on, des instruments de torture fantastiques dont on parla avec des frissons d'horreur. Dusaulx nous en a conservé la description dans son discours à l'Assemblée nationale; le *Moniteur*, à une époque postérieure, en parle encore : « Un corselet de fer inventé pour retenir un homme par toutes les articulations et le fixer dans une immobilité éternelle; » c'était une armure de chevalier du moyen âge tirée du magasin d'armes anciennes qui se trouvait à la Bastille. On découvrit également une machine « non moins destructive qui fut exposée au grand jour, mais personne ne put en deviner ni le nom ni l'usage direct; » c'était une imprimerie clandestine saisie chez un nommé François Lenormand, en 1786. Enfin, on arriva, en creusant dans le bastion, aux ossements des protestants et suicidés qu'on y avait enterrés autrefois; les idées de l'époque ne permettaient pas de les déposer dans la terre bénite du cimetière. Le spectacle horrible d'exécutions secrètes au fond des cachots de la Bastille se dressa dans toutes les imaginations. L'Académie des sciences nomma une commission pour faire l'analyse des ossements; l'abbé Fauchet, président de la commune de Paris, prononça un grand discours, et Mirabeau fit entendre ces terribles paroles : « Les ministres ont manqué de prévoyance, ils ont oublié de manger les os[1] ! »

Nous allons voir les quelques détails relatifs à la détention du Masque de fer qui purent pénétrer dans le public, s'y développer avec une force égale et prendre des proportions démesurées. Le mouvement est curieux à suivre. Voici, tout d'abord, le léger masque vénitien qui se transforme en un masque de fer avec des articulations d'acier, que le prisonnier ne quitte jamais[2]. Les égards dont le captif est entouré, égards dont il est question en termes déjà excessifs dans les notes de Chevalier et du Père Griffet et dont on trouve un reflet plus juste dans la lettre de M. de Palteau, se transforment en marques d'une déférence sans limite que les geôliers témoignent à leur captif. On racontait que le gouverneur Saint-Mars, chevalier de Saint-Louis, n'avait jamais parlé à son prisonnier que debout, la tête découverte, qu'il le servait lui-même à table, dans de la vaisselle

1. *Revue historique* (1890), t. XLII, p. 308-309.

2. La légende fit mieux : en 1855, à Langres, elle retrouva le masque lui-même dans un lot de ferrailles, avec cette inscription : « Anno præsenti 1703, ferream mors avulsit personam quam postnato geminus imponi jusserat fra...; » voy. *Revue universelle des arts*, ann. 1855, p. 467.

d'argent, et qu'il lui fournissait à sa fantaisie les vêtements les plus beaux du monde. Nous avons vu qu'après le décès du prisonnier à la Bastille sa chambre fut remise à neuf; on voulait éviter qu'un successeur trouvât dans quelque coin des indications révélatrices. Le fait était exceptionnel à la Bastille; il n'est pas unique; mais quel beau motif à émouvants développements! Parlant de l'époque où l'homme au masque était aux îles Sainte-Marguerite, Voltaire écrit : « Un jour le prisonnier écrivit avec un couteau sur une assiette d'argent et jeta l'assiette par la fenêtre, vers un bateau qui était au rivage, presque au pied de la tour. Un pêcheur, à qui ce bateau appartenait, ramassa l'assiette et la porta au gouverneur. Celui-ci, étonné, demanda au pêcheur : « Avez-vous lu ce qui est écrit sur cette assiette « et quelqu'un l'a-t-il vue entre vos mains? — Je ne sais pas lire, « répondit le pêcheur, je viens de la trouver et personne ne l'a vue. » Ce paysan fut retenu jusqu'à ce que le gouverneur se fût assuré qu'il n'avait jamais su lire et que l'assiette n'avait été vue de personne. « Allez, lui dit-il, vous êtes bien heureux de ne pas savoir lire[1]. »

Dans l'*Histoire de Provence* du Père Papon, il s'agit d'un linge, et le dénouement est plus tragique[2] : « J'ai trouvé dans la citadelle un officier de la compagnie franche âgé de soixante-dix-neuf ans. Il m'a dit que son père, qui servoit dans la même compagnie que lui, avoit plusieurs fois raconté qu'un *frater* de cette compagnie aperçut un jour, sous la fenêtre du prisonnier, quelque chose de blanc qui flottoit sur l'eau; il l'alla prendre et l'apporta à M. de Saint-Mars. C'étoit une chemise très fine pliée avec assez de négligence et sur laquelle le prisonnier avoit écrit d'un bout à l'autre. M. de Saint-Mars, après l'avoir dépliée et avoir lu quelques lignes, demanda au *frater*, d'un air fort embarrassé, s'il n'avoit pas eu la curiosité de lire ce qu'il y avoit. Le *frater* lui protesta plusieurs fois qu'il n'avoit rien lu; mais, deux jours après, il fut trouvé mort dans son lit[3]. »

1. *Le Siècle de Louis XIV*, édition Rébelliau, p. 395.

2. *Histoire générale de Provence* (Paris, 1778, in-4°), p. 12-13, note.

3. Ces anecdotes avaient néanmoins un point de départ exact. Il ne s'agit pas du prisonnier masqué, mais de ministres protestants qui étaient détenus aux îles Sainte-Marguerite en même temps que lui. « Le premier de ces ministres qu'on a conduits ici, » écrit Saint-Mars à Barbezieux, en date du 4 juin 1692, « chante nuit et jour, à haute voix, des psaumes, exprès pour se faire connoître pour tel qu'il est. Après lui avoir défendu par plusieurs fois de discontinuer, sous peine d'une grosse discipline, que je lui ai donnée, ainsi qu'à son camarade, nommé Salves, qui a l'écriture en tête sur sa vaisselle d'étain et sur son linge, des pauvretés, pour faire entendre qu'on le retient injustement pour la pureté de sa foi. » Publ. par Delort, *l'Homme au masque de fer* (Paris, 1825, in-8°), p. 285, et Jung, *la Vérité sur le Masque de fer* (Paris, 1873, in-8°), p. 267.

Enfin, le trait du drap blanc dans lequel Saint-Mars fit envelopper le corps du prisonnier, quand celui-ci fut mort à la Bastille, frappa l'imagination et fut développé à son tour en un goût extraordinaire que le prisonnier aurait eu pour le linge de la plus grande finesse et pour les dentelles de prix; ce qui devait prouver que l'homme au masque était un fils d'Anne d'Autriche, laquelle aimait d'une manière particulière, affirmait-on, les dentelles précieuses et le linge fin.

C'est Voltaire, le grand ironiste, qui popularisa cette histoire empruntée aux *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la Perse*, parus en 1745.

Quelques mois après la mort de Mazarin, écrit-il dans son *Siècle de Louis XIV*, il arriva un événement qui n'a point d'exemples; et, ce qui est non moins étrange, c'est que tous les historiens l'ont ignoré. On envoya dans le plus grand secret au château de l'île Sainte-Marguerite, dans la mer de Provence, un prisonnier inconnu, d'une taille au-dessus de l'ordinaire, jeune et de la figure la plus belle et la plus noble. Ce prisonnier, dans la route, portait un masque dont la mentonnière avait des ressorts d'acier qui lui laissaient la liberté de manger avec le masque sur son visage. On avait ordre de le tuer s'il se découvrait. Il resta dans l'île jusqu'à ce qu'un officier de confiance, nommé Saint-Mars, gouverneur de Pignerol, ayant été fait gouverneur de la Bastille, l'an 1690, l'alla prendre à l'île Sainte-Marguerite et le conduisit à la Bastille, toujours masqué. Le marquis de Louvois alla le voir dans cette île, avant la translation, et lui parla debout et avec une considération qui tenait du respect. Cet inconnu fut mené à la Bastille, où il fut logé aussi bien qu'on peut l'être dans ce château. On ne lui refusait rien de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une finesse extraordinaire et pour les dentelles. Il jouait de la guitare. On lui faisait la plus grande chère, et le gouverneur s'asseyait rarement devant lui. Un vieux médecin de la Bastille, qui avait souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu son visage, quoiqu'il eût souvent examiné sa langue et le reste de son corps. Il était admirablement bien fait, disait ce médecin; sa peau était un peu brune; il intéressait par le seul ton de sa voix, ne se plaignait jamais de son état et ne faisait point entrevoir ce qu'il pouvait être[1].

1. *Le Siècle de Louis XIV*, édition Rébelliau, p. 394-95. — Voltaire a ajouté à ce récit une note qui est digne de plus d'attention : « Un fameux chirurgien, gendre du médecin dont je parle et qui a appartenu au maréchal de Richelieu, est témoin de ce que j'avance, et M. de Bernaville, successeur de Saint-Mars, me l'a souvent confirmé. » Voltaire s'entretint donc de l'homme au masque avec Bernaville. Nous avons dit que Voltaire fut mis à la Bastille, une première fois en 1717, une seconde fois en 1726. Son témoignage doit être rapproché de ceux du major Chevalier, du Père Griffet et de M. de Palteau, cités ci-dessus. Ils témoignent unanimement, avec les exagérations de la tradition,

Ayant vu l'impression produite par ces déclarations, Voltaire s'enhardit et, dans la première édition de ses *Questions sur l'encyclopédie par des amateurs*[1], insinua qu'on avait recouvert le visage du prisonnier d'un masque de peur qu'un indiscret ne reconnût dans ses traits quelque ressemblance trop frappante[2]. L'article *Ana*, où ces réflexions étaient insérées, reparut dans l'édition de 1774[3], suivi cette fois, sous forme d'une addition de l'éditeur, d'une note où Voltaire déclarait que l'homme au masque avait été un frère utérin de Louis XIV, fils de Mazarin et d'Anne d'Autriche et aîné du roi. Le cardinal et la reine avaient fait élever leur enfant en secret, ce dont on n'aurait pas lieu d'être surpris; mais, après la mort du ministre, Louis XIV avait découvert la vérité et fait enfermer le jeune homme avec un masque sur la figure à cause de la ressemblance qui existait entre eux deux[4].

Une fois la carpe dans l'étang, elle ne tarda pas à faire des petits, qui grandirent à leur tour et prirent un monstrueux développement.

On lit dans les mémoires du duc de Richelieu, rédigés par son secrétaire, l'abbé Soulavie, que Mlle de Valois, fille du Régent et à cette date maîtresse de Richelieu, sur les instances de celui-ci, aurait consenti à se prostituer à son père, — la tradition veut que le régent ait été amoureux de sa fille, — pour avoir communication d'une notice rédigée par Saint-Mars sur le Masque de fer. D'après ce récit, que l'auteur des *Mémoires* imprime en entier, Louis XIV serait né à midi et, le soir à huit heures et demie, pendant le souper du roi, la reine serait accouchée d'un second fils, qu'on aurait fait disparaître pour éviter des dissensions ultérieures dans l'État[5].

des égards dont l'homme au masque était entouré. Les matériaux pour *le Siècle de Louis XIV* furent réunis entre 1733 et 1739, et l'ouvrage fut publié pour la première fois en 1751 ; cf. Bengesco, I, 340.

1. S. l. (Genève), 1770-1771, in-8°.

2. I, 253.

3. *Questions sur l'encyclopédie par des amateurs*, nouvelle édition, soigneusement revue, corrigée et augmentée. S. l. (Genève), 1771-1772, in-8°.

4. Voltaire, *Dictionnaire philosophique* (où les *Questions sur l'encyclopédie* ont été fondues), art. *Ana*, édition de 1825, t. I, p. 371-76. — La version adoptée par le célèbre historien anglais David Hume et par le marquis de Louchet (*Remarques sur le Masque de fer*), par Regnault-Warin (*l'Homme au masque de fer*. Paris, 1804, in-12), ne diffère de la version de Voltaire qu'en ce que Mazarin est remplacé par Buckingham ; cf. Marius Topin, p. 11. — Voy. une note anecdotique dans la revue *le Livre*, t. I (1880), p. 229, intitulée : *une Amoureuse posthume du Masque de fer;* il s'agit d'une princesse de Monaco qui, sur ce qu'elle avait entendu dire de la parenté du prisonnier masqué et de Louis XIV, se serait, à distance, éprise du jeune captif.

5. *Mémoires du maréchal de Richelieu* (Londres, 1790, in-8°), t. III, p. 74-113. — Il est à peine utile de faire observer que le prétendu mémoire rédigé par Saint-Mars est apocryphe.

Le baron de Gleichen fait mieux[1]. Il s'efforce de démontrer que ce serait le véritable héritier de la couronne qui aurait été enfermé au profit de l'enfant de la reine et du cardinal. Ceux-ci, devenus les maîtres après la mort du roi, auraient substitué leur fils au dauphin, ce qu'aurait facilité une ressemblance extrême entre les enfants[2]. On voit d'un coup d'œil la conséquence de ce système, qui annule la légitimité des derniers Bourbons.

Sur cette voie, l'imagination ne devait plus s'arrêter. Le bouquet s'épanouit au temps du premier Empire. L'on vit alors paraître des brochures où la version du baron de Gleichen était reprise. Louis XIV n'avait été qu'un bâtard, fils d'étrangers, mais l'héritier légitime avait été enfermé aux îles Sainte-Marguerite, où il s'était marié à la fille d'un de ses gardiens et avait fait souche dont l'empereur en personne était le rejeton direct[3]. La légitimité de Napoléon Ier sur le trône de France établie par le Masque de fer : le grand Dumas n'a pas trouvé cela !

Puisqu'il s'agissait de mystère et de machinations ténébreuses, les Jésuites ne pouvaient rester hors l'affaire. On songea tout d'abord au jeune homme qui aurait été enfermé, à leur instigation, pour avoir écrit deux vers contre eux[4]. Mais cette conception a été largement

1. *Souvenirs du baron Ch.-H. de Gleichen*, précédés d'une notice par Paul Grimblot. Paris, 1869, in-12. — Le baron de Gleichen, né en 1733, mort en 1807, avait été ambassadeur du roi de Danemark en Espagne et en France.

2. La même thèse est soutenue dans un mémoire manuscrit rédigé sous forme de lettre à M. P. Geymet, sous-préfet, par J.-Rod. Peyran (Pomaret, 6 ventôse an XI), conservé aux Archives nationales, M 747, n° 10.

3. L'existence de ces brochures et placards nous a été signalée par M. Frémaux, l'érudit lillois qui a fait paraître dans les *Souvenirs de la Flandre wallonne* des recherches généalogiques appréciées. Dans l'*Intermédiaire des chercheurs* de 1864 (col. 106), Th. Pasquier donne à ce sujet des détails : « Dès que l'enfant fut sevré, le gouverneur des îles Sainte-Marguerite le fit passer en Corse, en le confiant à une personne de confiance, comme un enfant venant de bonne part, en italien de *Buona-parte*. » Ce qui paraîtra inouï, c'est qu'il s'est trouvé des hommes pour prendre ces histoires au sérieux. On lit, dans un manifeste vendéen répandu parmi les Chouans en nivôse an IX : « Il ne faut pas que le parti royaliste se fie aux assurances données par quelques émissaires de Bonaparte, qui n'a pris le trône que pour le restituer aux Bourbons ;... tout démontre qu'il n'attend que la pacification générale pour se déclarer et qu'il veut fonder son droit sur sa naissance des enfants du Masque de fer » (*Intermédiaire*, ann. 1865, col. 171).

4. C'est Renneville qui répandit cette histoire dans le public, comme beaucoup d'autres du même genre. Il assure qu'un des porte-clefs de la Bastille, nommé Ru, lui avait appris que l'homme au masque était détenu « depuis trente et un ans et que M. de Saint-Mars l'avoit amené avec lui des îles Sainte-Marguerite, où il étoit condamné à une prison perpétuelle pour avoir fait, étant écolier, âgé

dépassée par un travail publié en 1883 sous le pseudonyme « Ubalde, » où nous trouvons cette conclusion : « Plus j'y réfléchis, plus je consulte toutes les pièces que je viens de faire passer les unes après les autres sous les yeux du lecteur, plus je crois reconnaître dans l'homme au masque de fer, sans arrière-pensée, sans esprit de système ni entêtement aucun de ma part, J.-B. Poquelin de Molière. » Les Jésuites s'étaient vengés du Tartufe[1] !

III. — Les incarnations successives du Masque de fer.

« Jamais dieu de l'Inde, » dit Paul de Saint-Victor[2] en parlant de l'homme au masque, « ne subit tant de métempsycoses et tant d'avatars. » Nous n'énumérerons même pas toutes les individualités avec lesquelles on a voulu identifier le Masque de fer ; on a été chercher jusqu'à des femmes. Nous nous contenterons de passer rapidement en revue les hypothèses qui ont trouvé le plus de créance dans le public ou celles qui ont été défendues par les travaux les plus sérieux, pour arriver finalement à l'identification, — on verra que c'est une de celles qui ont été proposées anciennement, — que l'Histoire, sans hésitation, pourra dire la vraie.

Un frère de Louis XIV. — L'idée de Voltaire est abandonnée depuis un siècle. Les derniers érudits qui s'y soient arrêtés[3] sont ceux de l'époque révolutionnaire : Charpentier, dans *la Bastille dévoilée*[4], Carra, dans les *Mémoires historiques sur la Bastille*[5], et Millin, dans ses *Antiquités nationales*[6]. L'idée a cependant bien séduit

de douze à treize ans, deux vers contre les Jésuites. » *L'Inquisition françoise* (Leyde, 1724, in-18), t. I, p. XLVII.

1. *Le Secret du Masque de fer, étude sur les dernières années de la vie de J.-B. Poquelin de Molière* (1664-1793), par Ubalde. Bordeaux et Orléans, 1883, in-8° de 31 p. — Dans une lettre que publia *le Moliériste* de 1883 (p. 333), M. J. Loiseleur désigna M. Anatole Loquin comme l'auteur de cette plaquette. M. Anatole Loquin, « de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, » répondit par une note, également insérée dans *le Moliériste* (ann. 1883, p. 367-68), où il ne « s'avoue pas » l'auteur de la brochure, mais laisse au lecteur la conviction que M. Loiseleur avait dit vrai. — Nous devons à M. Georges Monval, archiviste-bibliothécaire de la Comédie-Française, nos vifs remerciements pour la bonne grâce avec laquelle il nous a ouvert son précieux dépôt.

2. *Anciens et modernes*, p. 172.

3. Nous ne citons que les érudits dignes de ce nom.

4. *La Bastille dévoilée*, publication anonyme (par Charpentier, avec le concours de Manuel), IXe livraison. Paris, 1790, in-8° de 180 p.

5. *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille*, t. I, p. 315-24, publication anonyme (par J.-L. Carra, bibliothécaire à la Bibliothèque du roi). Paris, 1789, in-8°.

6. Paris, 1790, in-4°, t. I, p. 8-10. Mentionnons encore pour mémoire l'opuscule

Michelet, mais l'absence de preuves l'a fait reculer, et il a conclu par un point d'interrogation. Alexandre Dumas, écrivant *le Vicomte de Bragelonne*, Fournier et Arnould, écrivant *le Masque de fer* pour l'Odéon, où la pièce eut grand succès en 1831, n'ont pas eu les mêmes scrupules; aussi cette version est-elle la plus répandue. Marius Topin a pris le soin de réfuter surabondamment les différentes formes du système; il serait oiseux d'y revenir[1].

Aussi bien, le seul fondement sur lequel l'hypothèse avait été posée, à savoir la déférence extraordinaire avec laquelle le gouverneur aurait traité son prisonnier, lui parlant toujours debout, tête nue, et le servant en personne, a-t-il croulé sous la publication des documents relatifs au régime des prisonniers aux îles Sainte-Marguerite. Citons la pièce suivante, à cause de son importance pour la question qui va nous occuper. C'est une lettre adressée, en date du 6 janvier 1696, par Saint-Mars, alors gouverneur du château des îles Sainte-Marguerite, au ministre Barbezieux :

Monseigneur,

Vous me commandés de vous dire commant l'on en euze quant je suis apsent, ou malade, pour les visites et précautions qui se font journellement aux prisonniers qui sont commis à ma garde. Mes deux lieutenants servent à manger aux heures réglées, ainsi qu'ils me l'ont vu pratiquer et que je fais encore très souvent lorsque je me porte bien. Le premier venu de mes lieutenants, quy prend les clefs de la prison de mon *ensien prisonnier*, par où l'on commence, il ouvre les trois portes et entre dans la chambre du prisonnier, quy luy remet honnestement les plats et assiettes qu'il a mis les unnes sur les autres, pour les donner entre les mains du lieutenant quy ne fait que de sortir deux portes pour les remettre à un de mes sergents, qui les resoit pour les porter sur une table à deux pas de là, où est le segond lieutenant qui visite tout ce quy entre et sort de la prison, et voir s'il n'y a rien d'écrit sur les vaisselles; et, après que l'on luy a tout donné le nécessaire, l'on fait la visite dedans et dessous son lit, et de là aux grilles des fenêtres de sa chambre, et fort souvent sur luy; après luy avoir demandé fort civilement s'il n'a pas besoin d'autre chose, l'on ferme les portes pour aller en faire tout autant aux autres prisonniers.

Deux fois la semaine, l'on leur fait changer de linge de table, ainsi que de chemise et linges dont ils se servent, que l'on leur donne et retire par compte, après les avoir tous bien visités.

L'on peut être fort attrappé sur le linge qu'on sort et entre pour le

de Saint-Mihiel, *le Véritable homme dit au masque de fer* (Strasbourg, 1790, in-8°), qui conclut également à un fils de Mazarin et d'Anne d'Autriche.

1. *L'Homme au masque de fer*, p. 10-70.

service des prisonniers qui sont de considération, comme j'en ay eu qui ont voulu corrompre par argent les blanchisseuses, qui m'ont avoué qu'elles n'avoient pu faire ce que l'on leur avoit dit, attendu que je fesois moulier tout leur linge en sortant de leurs chambres, et, lorsqu'il étoit blanc et sec, la blanchisseuse venoit le passer et détirer chez moi, en présence d'un de mes lieutenants quy enfermoit les paniers dans un coffre jusque à ce qu'on le remît aux vallets de messieurs les prisonniers. Dans des bougies il y a beaucoup à se méfier : j'en ay trouvé où il avoit du papier au lieu de mèche en la rompant ou quant l'on s'en sert. J'en envoyois acheter à Turin à des boutiques, non affectée. Il est aussi très dangereux de sortir du ruban de chez un prisonnier, sur lequel il écrit comme sur du linge sans qu'on s'en aperçoive.

Feu monsieur Fouquet faisoit de beau et bon papier, sur lequel je lui laissois écrire, et après j'allois le prendre la nuit, dans un petit sachet qu'il avoit cousu au fond de son haut-de-chausses, que j'envoyois à feu monseigneur votre père.

Pour dernière précaution, l'on visite de temps à autre les prisonniers de jour et de nuit à des heures non réglées, où souvent l'on leur trouve qu'ils ont écrit sur de mauvais linge qu'il n'y a qu'eux qui le sauroient lire, comme vous avés vu par ceux que j'eus l'honneur de vous adresser[1].

L' « ancien prisonnier » dont il s'agit dans cette lettre est, comme nous le verrons plus loin, l'homme au masque. Certes, on lui parle « fort civilement; » mais, en voyant le détenu desservir lui-même sa table et ranger les assiettes par piles, nous sommes loin du cérémonial princier sur lequel s'est échafaudée la légende.

Louis de Bourbon, comte de Vermandois. — L'hypothèse qui, après celle du frère aîné ou jumeau de Louis XIV, a le plus passionné l'opinion publique est celle qui faisait de l'homme au masque Louis, comte de Vermandois, amiral de France, fils de la gracieuse Louise de La Vallière. Les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse,* qui furent imprimés à Amsterdam en 1745[2], rapportèrent les premiers, sous forme de récit à clef, l'histoire du soufflet donné au dauphin par le jeune comte de Vermandois, qui aurait été puni du crime de lèse-majesté par une détention perpétuelle. Le livre eut un succès prodigieux. La version émise conquit entièrement l'opinion publique,

1. Publ. par Loiseleur, *Trois énigmes*, p. 310-11.

2. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse.* Amsterdam, 1745, in-12. On trouvera la clef du « jargon » dans Burgaud et Bazeries, p. 11-12. Ce récit est le premier qui ait été imprimé sur le prisonnier masqué de la Bastille. C'est à tort que, dans son *Dictionnaire philosophique,* Voltaire revendique la priorité, *le Siècle de Louis XIV* n'ayant paru qu'en 1751. Les *Mémoires secrets* sont anonymes; on les a attribués successivement à différents auteurs et le plus vraisemblablement à Mme de Vieux-Maisons.

et un détail y contribua beaucoup. Louis de Vermandois avait été amiral de France, et, sur le registre de l'église Saint-Paul, on lisait, — fautivement, comme nous verrons, — dans l'acte d'inhumation du prisonnier mystérieux, le nom « Marchiali, » où l'on découvrit l'anagramme de « hic amiral. » Le Père Griffet lui-même adopta l'opinion, qui fut également celle du major Chevalier et des officiers de la Bastille, comme en témoigne une note manuscrite conservée à la bibliothèque de l'Arsenal[1].

Cette hypothèse est réfutée en une ligne : « Le comte de Vermandois mourut à Courtrai, d'une fièvre maligne, le 18 novembre 1683[2]. »

Le duc de Montmouth. — Réfutation semblable du système qui identifie le Masque de fer avec le duc de Montmouth, bâtard de Charles II et de Lucie Walters. Montmouth mourut sur l'échafaud, à Londres, en 1685, comme il ressort, entre autres preuves irrécusables, des dépêches rédigées par l'ambassadeur de Louis XIV. On sait que Montmouth fut mis à la tête du parti qui, dès les premiers mois de son règne, chercha à renverser Jacques II. Le « système Montmouth » fut préconisé et défendu avec beaucoup de vivacité par Poullain de Saint-Foix[3]. Il fut aussitôt attaqué par le Père Griffet; Saint-Foix répondit; le Père Griffet riposta; Saint-Foix répliqua de plus belle[4]. La polémique est le pendant de celle qui s'est engagée cent ans plus tard entre MM. Marius Topin et Jules Loiseleur, avec cette différence que, dans cette dernière, l'un des deux champions défendait la vérité[5].

Le duc de Beaufort. — « Comme Montmouth, prince royal et issu d'une liaison illégitime, aventurier comme Montmouth, François de

1. *Bibl. de l'Arsenal*, ms. 5134, cahier de notes intercalé après le fol. 80. — En 1789, une plaquette anonyme, intitulée *Recueil fidelle de plusieurs manuscrits trouvés à la Bastille dont un concerne spécialement l'homme au masque de fer* (Paris, 1789, in-8° de 24 p.), publia, parmi des lettres de cachet authentiques, une notice — apocryphe, est-il besoin de le dire? — que le comte de Vermandois aurait écrite à la Bastille le 2 octobre 1701.

2. Fern. Bournon, *la Bastille*, p. 158, note.

3. *Lettre de M. de Saint-Foix au sujet de l'homme au masque de fer.* Amsterdam (Paris, chez Vente), 1768, in-12. Voir le compte-rendu du livre par Fréron dans *l'Année littéraire*, ann. 1768, t. IV, p. 73-85. Fréron admet les conclusions de Saint-Foix.

4. Saint-Foix a réuni les principales pièces du débat en appendice au tome VI (p. 339-482) de ses *Essais historiques sur Paris*. Paris, 1776, in-12.

5. Montmouth trouva encore un partisan en 1789, qui publia une plaquette anonyme (in-8° de 8 p.) intitulée *le Véritable Masque de fer d'après les archives de la Bastille*.

Vendôme, duc de Beaufort, a eu, comme Montmouth, le rare privilège d'être assez aimé du peuple pour qu'on ait longtemps douté de sa mort. Dix ans après l'expédition de Candie, où il disparut, les femmes de la Halle faisaient encore dire des messes, non pour le repos de son âme, mais pour le prompt retour de sa personne, et ces doutes persistants ont valu à Beaufort, comme à Montmouth, l'honneur d'être compté parmi ceux en qui l'on a vu le mystérieux personnage des îles Sainte-Marguerite[1]. »

On sait le rôle du *roi des Halles* sous la Fronde. Louis XIV aurait voulu éviter le retour de mouvements semblables en faisant incarcérer le célèbre agitateur. Lagrange-Chancel mit du talent à imaginer et défendre ce système[2], et, comme il avait été lui-même prisonnier aux îles Sainte-Marguerite, où il disait avoir été exactement renseigné par le gouverneur des îles, M. de La Motte-Guérin, il trouva beaucoup d'oreilles ouvertes. Dans son *Plan de l'histoire générale et particulière de la monarchie françoise*, l'abbé Lenglet-Dufresnoy cite son opinion sans oser se prononcer[3]. Marius Topin a démontré que le duc de Beaufort était mort au siège de Candie le 25 juin 1669[4], ce qui, d'ailleurs, n'était plus mis sérieusement en doute.

Avédick, patriarche arménien de Constantinople et de Jérusalem. — « J'ai découvert l'homme au masque de fer, s'écrie le chevalier de Taulès, et il est de mon devoir de rendre compte à l'Europe et à la postérité de ma découverte[5]! » Ce fut la lecture d'un mémoire, manuscrit et inédit, rédigé par le marquis de Bonnac, ambassadeur de France à Constantinople, qui révéla au chevalier de Taulès l'histoire de l'enlèvement du grand patriarche arménien, opéré à Chio, par les soins du vice-consul français, assisté du Père Jésuite Favillon, et à l'instigation de l'ambassadeur de France à Constantinople, M. de Ferriol, l'un des prédécesseurs du marquis de Bonnac, lequel était lui-même animé par le Père Braconnier, supérieur de la mission

1. Topin, *op. cit.*, p. 116.

2. Lettre à Fréron, datée de Périgueux, 4 juin 1758, insérée dans *l'Année littéraire*, ann. 1759, t. III, p. 188-95.

3. Lenglet-Dufresnoy, *Plan de l'histoire générale et particulière de la monarchie françoise*, t. III (Paris, 1753, in-12), p. 268-69.

4. *Op. cit.*, p. 138-40.

5. *L'Homme au masque de fer*, mémoire historique où l'on réfute les différentes opinions relatives à ce personnage mystérieux et où l'on démontre que ce particulier fut une victime des Jésuites, par feu le chevalier de Taulès. Paris, 1825, in-8°. — La même année parut un autre opuscule du chevalier de Taulès intitulé : *le Masque de fer, ou réfutation de l'ouvrage de M. Roux-Fazillac et réfutation également de l'ouvrage de M. J. Delort, qui n'est que le développement de celui de M. Roux-Fazillac.* Paris, 1825, in-8°.

des Jésuites dans le Levant. Le mémoire du marquis de Bonnac vient d'être publié par M. Charles Schéfer pour la Société d'histoire diplomatique; voici le passage en question[1] :

« Ce patriarche étoit l'ennemi mortel de notre religion et l'auteur de la cruelle persécution que les Arméniens catholiques avoient soufferte; ceux-ci, à force d'argent, trouvèrent moyen de le faire exiler. Cela fut fait par le conseil du Père Braconnier, jésuite, qui étoit à Chio. Ils imaginèrent que, pour se défaire entièrement de cet homme, il falloit gagner le chiaoux qui étoit chargé de le conduire en exil, faire trouver une barque française, à la hauteur de Chio, qui le conduiroit en France, où il seroit mis dans une prison d'État, d'où il ne pourroit jamais sortir. Cette entreprise, toute extraordinaire qu'elle paroisse, fut fort bien conduite par le sieur Bonnat, pour lors vice-consul à Chio. Avédick passa en France : il fut conduit d'abord au Mont-Saint-Michel et de là à la Bastille, où il est mort. »

Il faut lire cette histoire, exposée en détail, dans le livre de Marius Topin. On y verra les excès monstrueux où le fanatisme peut entraîner des hommes civilisés. Nous laissons à penser le retentissement qu'eurent les révélations du chevalier de Taulès avant même que l'auteur les eût publiées. Quand Vergennes entra aux Affaires étrangères, il ordonna à ce sujet des recherches dans les archives et bientôt fit savoir qu'en effet Avédick avait été enlevé dans les conditions indiquées, mais postérieurement à 1706, et qu'il ne pouvait donc être identifié avec le Masque de fer, qui avait été à la Bastille de 1698 à 1703.

Ce fut pour le chevalier de Taulès un coup de foudre. « Jamais peut-être, écrit-il, rien ne m'avoit paru d'une si grande évidence. Je ne sentois pas plus clairement mon existence que je ne reconnoissois le patriarche dans tous les traits du Masque de fer. »

Marius Topin a montré depuis comment, enfermé à la Bastille, le vénérable patriarche fut amené à faire son abjuration, le 22 septembre 1710, entre les mains du cardinal de Noailles, archevêque de Paris; il fut mis en liberté et mourut misérablement le 21 juillet 1711, à un âge avancé, dans une petite maison de la rue Férou[2].

Telles sont les solutions proposées sous l'ancien régime pour l'identification de l'homme au masque de velours; nous en avons réservé une que nous examinerons la dernière.

Nicolas Fouquet. — Les hypothèses produites de notre temps ont

1. *Mémoire historique sur l'ambassade de France à Constantinople*, par le marquis de Bonnac (Paris, 1894, in-8°), p. 56.
2. *Op. cit.*, p. 198.

serré la vérité de beaucoup plus près, parce que les écrivains ont pu consulter les pièces d'archives qui demeuraient autrefois soustraites à la curiosité publique. Au moins Foucquet, dont le bibliophile Jacob (Paul Lacroix) a défendu la candidature avec beaucoup d'ardeur[1], a-t-il réellement été l'un des prisonniers de Saint-Mars au château de Pignerol; mais M. Lair a montré que Foucquet était mort à Pignerol, d'une sorte d'apoplexie, le 23 mars 1680[2], au moment où, à la cour même, on songeait à l'envoyer aux eaux de Bourbon, ce qui devait constituer un premier pas vers la liberté définitive.

Le comte de Keroualze. — François Ravaisson, le savant et charmant conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal, dont nous avons eu l'honneur de continuer le travail de classement des archives de la Bastille et dont l'opinion avait grande valeur, car nul n'a mieux connu le régime des anciennes prisons d'État, avait songé un moment que l'homme au masque pouvait avoir été Sébastien de Penancoet, comte de Keroualze, jeune enseigne de vaisseau, qui avait combattu à Candie sous les ordres de l'amiral de Beaufort; au retour de l'expédition, Keroualze aurait été débarqué prisonnier sur la côte de Provence et conduit à Pignerol. On ne voit guère les motifs qui auraient pu déterminer Louis XIV à condamner le jeune enseigne à une prison perpétuelle; aussi Ravaisson a-t-il exposé son hypothèse timidement[3]. Dans la suite, il fut amené à y renoncer lui-même; nous n'avons pas à insister.

Un espion obscur arrêté par Catinat en 1681. — Telle a été la conclusion de M. Jules Loiseleur, esprit sagace et méthodique, à la suite de sa brillante polémique avec Marius Topin[4] sur l'homme au masque; mais son contradicteur le réfuta de la manière la plus imprévue et piquante en retrouvant Catinat dans le prisonnier même que, selon M. Loiseleur, Catinat avait dû arrêter.

1. *Histoire de l'homme au masque de fer*, par Paul-L. Jacob, bibliophile; nouvelle édition. Paris, 1840, in-12. — Une plaquette anonyme, intitulée *l'Homme au masque de fer dévoilé, d'après une note trouvée dans les papiers de la Bastille* (Paris, s. d. (1789), in-16 de 7 p.), avait déjà soutenu cette opinion. Voici cette note : « 64389000. Foucquet arrivant des isles Sainte-Marguerite avec un masque de fer. » C'était une mystification. La plaquette en question est conservée à la *Bibliothèque de la ville de Paris* sous la cote 9058.

2. J. Lair, *Nicolas Foucquet*, II, 472.

3. Fr. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. X, p. v-xxiii.

4. Les articles de M. Loiseleur ont paru dans la *Revue contemporaine* de juillet-août 1867, p. 193-239, et du 15 février 1870; ceux de M. Topin dans le *Correspondant* de 1869-1870. Les deux adversaires ont groupé leurs principaux arguments dans leurs ouvrages *Trois énigmes historiques* et *l'Homme au masque de fer*.

Louis de Oldendorf. — M. le général Iung a publié un gros volume[1] bourré de notes et de faits, avec de beaux plans représentant Pignerol, Exiles, les îles Sainte-Marguerite, la Bastille; il a fouillé à fond les archives du ministère de la guerre et mis au jour quantité de documents précieux, et il a abouti à cette conclusion que l'homme au masque avait été un espion et empoisonneur, Lorrain de naissance, arrêté le 29 mars 1673, dans une souricière, à l'un des passages de la Somme. Le système a déjà été réfuté par M. Loiseleur[2], qui veille au seuil du secret du masque comme une sentinelle qui veillerait à la porte du Sphinx. Ainsi que l'a fait observer M. Lair[3], M. Iung n'est même pas parvenu à faire entrer son candidat à Pignerol.

Un jacobin fou. — Un érudit de valeur, M. le baron Domenico Carutti, membre de l'Académie des sciences de Turin, qui s'est fait connaître par des travaux considérables sur l'histoire de Savoie, a proposé récemment cette solution inattendue[4]. Ce jacobin, dont le nom est resté ignoré, était entré à Pignerol en 1674. Le motif de sa détention ne nous est que vaguement connu par une lettre de Louvois, où il est dit que le prisonnier s'était rendu coupable d'abus de confiance. Ce personnage est, en effet, l'un de ceux sur lesquels la critique pouvait se fixer. Un seul fait détruit la thèse de M. le baron Carutti : le jacobin mourut à Pignerol vers la fin de l'année 1693[5].

Le lieutenant général Vivien Labbé de Bulonde[6]. — C'est le livre de MM. Émile Burgaud et commandant Bazeries qui vient de rouvrir avec beaucoup d'éclat la question, vieille de près de deux siècles, de l'identité du prisonnier masqué; et, au premier moment, plus d'un crut que la solution était enfin définitivement révélée. Par un procédé d'une ingéniosité extrême, le commandant Bazeries avait retrouvé la clef du grand chiffre employé par Louis XIV en 1694, chiffre com-

1. E. Iung, *la Vérité sur le masque de fer*. Paris, 1873, in-8°.

2. Dans le journal *le Temps*, 1er et 2 mars 1873. Voy. aussi Dom. Carutti, *Storia della città di Pinerolo*, p. 454, note, et p. 457, note.

3. *N. Foucquet*, p. 538-39. Voy. encore, sur l'hypothèse de M. Iung, l'étude de M. Oudin, président de la Société des Antiquaires de Picardie, dans le tome XXVIII des *Mémoires* de la Société (tirage à part de 16 p. Amiens, 1884, in-8°).

4. *Storia della città di Pinerolo*. Pignerol, 1893, in-8°. L'étude sur l'homme au masque se trouve dans les chap. III-V, p. 427-79, *la Cittadella e i prigionieri celebri*, *la Maschera di ferro e la storia*, *la Maschera di ferro e la legenda*. La thèse de M. Carutti a déjà été combattue dans un article signé « Pierre 333, » inséré dans la *Nuova Rassegna*, ann. 1894, n° 7, p. 219-22.

5. Voy. ci-dessous.

6. Voy. des détails généalogiques sur la famille Labbé de Bulonde dans l'*Intermédiaire des chercheurs*, ann. 1893, col. 587-89, et ann. 1894, col. 339-43.

posé de 587 groupes, dont le roi s'était servi pour correspondre avec les commandants en chef de son armée en Piémont. Le 28 juin 1691, le général de Bulonde, placé à la tête des troupes royales devant Coni, avait brusquement levé le siège de la place, en apprenant l'arrivée des soldats du prince Eugène, sans attendre les renforts que Catinat lui avait annoncés, abandonnant munitions et armes, « presque quatre cents soldats blessés et plus de trente officiers blessés dans un hôpital établi aux Récollets, près de Coni. » Le 15 juillet 1691, le lieutenant général de Bulonde fut écroué à la citadelle de Pignerol, au reçu d'une lettre en chiffres que Louvois avait écrite à Catinat, le 8 juillet courant, lettre dont M. le commandant Bazeries a traduit le passage important de la manière suivante : « Elle (Sa Majesté) désire que vous fassiez arrester Monsieur de Bulonde et le fassiez conduire à la citadelle de Pignerol, où Sa Majesté veut qu'il soit gardé enfermé pendant la nuit dans une chambre de ladite citadelle et le jour ayant la liberté de se promener sur les remparts avec un... masque[1]. » M. le commandant Bazeries traduit par *masque* le chiffre « 330. » Pourquoi ? c'est la seule fois que ce chiffre est employé dans toute la correspondance[2]. La seule lecture de cette dépêche aurait d'ailleurs dû arrêter MM. Burgaud et Bazeries. Un prisonnier d'État qui, dès le premier jour, a l'autorisation de se promener sur les remparts, même avec un masque, n'est pas condamné à une détention rigoureuse. Un second point est plus grave encore. L'« hypothèse Bulonde » était en contradiction avec le journal de Du Junca, le document fondamental. En effet, en 1691, date de l'entrée de Bulonde à Pignerol, Saint-Mars était à Exiles depuis dix ans ; Bulonde ne pouvait donc pas avoir été « l'ancien prisonnier que Saint-Mars avoit à Pignerol. » Toute

1. *Le Masque de fer*, p. 3.

2. Cette observation a été faite presque unanimement par la critique. Étant donnée la grande autorité de M. le commandant Bazeries en matière de cryptologie, nous croyons devoir reproduire les observations qu'il nous adresse à ce sujet : « 1° 330 n'existant qu'une seule fois est un mot très rarement employé ; tous les mots mis en avant par la critique, gardien, surveillant, etc., sont à rejeter, tandis que masque convient à merveille ; 2° un chiffre du 19 prairial an III, imprimé, existant aux *Archives de la guerre*, porte à la lettre M les mots : *manque*, mar, marchand, maréchal, marin, *marque*, marquis, *masque* ; ce chiffre comprend 1,200 groupes, celui de Louis XIV n'en avait que 600. Tel que j'ai reconstitué ce dernier, j'ai à la lettre M : *manque*, *marque*, *masque*. Or, cent ans plus tard, la nomenclature des mots se trouve être doublée, et tout fait présumer que les mots chiffrés sous Louis XIV ont été conservés et simplement augmentés pour arriver à 1,200. Ceci est une raison sérieuse ; 3° il faut remarquer que gard (pour gardien) est dans les tables (214), que geôlier, surveillant, etc., auraient exigé plusieurs groupes, et qu'il n'y en a qu'un, 330 ; le doute n'est plus possible : c'est bien *masque* qu'il faut lire. »

réplique, d'ailleurs, a été arrêtée par la publication que M. Geoffroy de Grandmaison a faite dans *l'Univers* du 9 janvier dernier de deux quittances, l'une en date du 1er décembre 1699, l'autre en date du 28 novembre 1705, signées par le lieutenant général de Bulonde en personne. En 1699, l'homme au masque était renfermé à la Bastille dans un isolement absolu; en 1705 il était mort depuis deux ans[1].

Eustache Dauger. — Nous arrivons à celle de toutes les hypothèses mises en avant jusqu'aujourd'hui qui est la plus vraisemblable, après celle, naturellement, qui est la vraie. En effet, comme nous allons le montrer, l'homme au masque a été, de toute nécessité, ou bien le personnage dont il va être question ci-après, ou bien Eustache Dauger, le candidat de M. Lair[2]. Et, puisque nous allons combattre M. Lair, nous sommes à l'aise pour dire la grande impression que nous a produite son livre sur Nicolas Foucquet. Même dans les passages consacrés au prisonnier masqué, passages où, selon nous, l'auteur a fait fausse route, l'esprit est charmé par la maîtrise avec laquelle la discussion est conduite, par un air de souveraineté intellectuelle dont la pensée du lecteur lui-même reçoit la curieuse impression d'être comme fortifiée.

Eustache Dauger, que M. Lair essaie d'identifier avec le prisonnier au masque de velours noir, était un misérable, valet de condition[3], qui avait été amené de Dunkerque à Pignerol, où il fut écroué le 28 juillet 1669, par le capitaine de Vauroy, sergent-major de la ville et citadelle de Dunkerque. Roux de Marsilly, le maître que Dauger avait servi sous le nom de Martin, avait été roué vif, publiquement, à Paris, le 4 juin 1669, après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire[4]. Il est certain que, non seulement Dauger était condamné à une détention perpétuelle, mais qu'il avait de bonnes raisons pour être satisfait de cette détention. M. Lair avoue lui-même que le donjon de Pignerol constituait pour lui une « sûreté relative. » « Je suis sûr, » écrit Saint-Mars à Louvois, « qu'il ne me demandera point à sortir de sa vie. » Ce trait seul aurait dû arrêter M. Lair.

1. Le dernier numéro du *Catalogue de la librairie historique de M. A. Voisin* (mai 1894) contient (p. 5) l'analyse d'une pièce non moins caractéristique : c'est un acte du 28 avril 1692, contenant constitution de rente au profit de Labbé de Bulonde, se trouvant « de présent à Paris, logé en la maison de mons. de La Chastrière, rue du Mail. »

2. J. Lair, *Nicolas Foucquet*. Paris, 1890, 2 vol. in-8°.

3. J. Lair, II, 454.

4. Sur ces détails, que M. Lair paraît avoir ignorés, voy. H. Montandon, dans la *Revue de la Société des Études historiques*, ann. 1888, p. 452, et A. Le Grain, dans l'*Intermédiaire des chercheurs*, ann. 1891, col. 227-28.

Dauger, en effet, ne peut pas être identifié avec le prisonnier au masque de velours noir, pour plusieurs raisons, parmi lesquelles nous en choisirons trois, qui sont péremptoires :

1° Un fait hors de doute, c'est que Dauger était un individu de la plus basse condition. Dans sa lettre datée du 19 juillet 1669, où Louvois annonce à Saint-Mars l'arrivée du malheureux, il dit de le mettre dans un cachot, et, parlant des meubles : « Comme ce n'est qu'un valet, il ne lui en faut pas de bien considérables[1]. » Saint-Mars lui répond : « M. de Vauroy m'a remis entre mes mains le nommé Eustache Dauger. Aussitôt que je l'eus mis dans un lieu fort sûr, en attendant que le cachot que je lui fais préparer soit parachevé, je lui dis, en présence de M. de Vauroy, que, s'il me parloit à moi ou à quelqu'autre d'autre chose que de ses nécessités, je lui mettrois mon épée dans le ventre[2]. » Il faut savoir que le mot « cachot » désignait, dans les prisons d'État de l'ancien régime, des sortes de basses-fosses où l'on reléguait les individus de la pire espèce ou bien, momentanément et pour les punir, ceux des prisonniers mis dans les « chambres » qui avaient donné lieu à des plaintes. En 1672, Saint-Mars proposa de mettre Dauger comme valet au service d'un prisonnier de condition, et, effectivement, en 1675, Louvois consent à ce qu'il soit placé au service de Foucquet[3], qui se trouva alors avoir deux valets, Dauger et un nommé La Rivière, prisonnier volontaire. Quand Foucquet mourut, les deux pauvres diables furent replacés dans un cachot, « un des cachots de la Tour d'en bas, » et traités à raison de cinquante livres par mois[4], ce qui était peu ; à la Bastille, la moyenne était de trois cents livres. Saint-Mars appelle Dauger et La Rivière ses deux « merles. » Il suffira, écrit Louvois, « de les faire confesser une fois par an ; » puis le ministre estime que c'est encore trop et mande qu'il suffira de faire confesser La Rivière et Dauger « en péril de mort. »

Au mois de juillet 1681, Saint-Mars passe du gouvernement de Pignerol à celui d'Exiles et emmène « ses deux merles, » La Rivière et Dauger. Dans sa nouvelle demeure, Dauger n'est pas mieux traité : « Vous pouvez faire habiller vos prisonniers, » écrit Louvois à Saint-Mars, le 14 décembre 1681, « mais il faut que les habits durent trois ou quatre ans à ces sortes de gens-là[5]. » La Rivière mourut en jan-

1. Cité par Lair, II, 453.
2. Lettre de Saint-Mars à Louvois, en date du 21 août 1669, publ. par Roux-Fazillac, p. 105.
3. Lair, II, 454.
4. Lair, II, 477.
5. Topin, p. 332.

vier 1687, et en février suivant Saint-Mars fut nommé au gouvernement des îles Sainte-Marguerite ; il emmène Dauger, et il écrit à ce propos à Versailles « que le lit du prisonnier étoit si vieux et rompu que tout ce dont il se servoit, tant linge de tables que meubles, ne valoit pas la peine d'être emporté et avoit été vendu treize écus[1]. » Comment se fit le transport? On enferma Dauger, ainsi qu'on l'aurait fait d'un colis, dans une chaise hermétiquement close d'une toile cirée qui fut portée par huit Piémontais se relayant quatre par quatre. Arrivé à Sainte-Marguerite, Saint-Mars écrit à Louvois : « Mon prisonnier estoit malade; à ce qu'il disoit, il n'avoit pas autant d'air qu'il l'eût souhaité[2]. » A Sainte-Marguerite, observe M. Lair, on ne le réinstalla pas plus somptueusement[3].

Nous avons essayé de montrer ici même que, sous l'ancien régime et particulièrement sous Louis XIV, la Bastille était une prison de distinction, — La Harpe parle de sa noblesse, — et nos conclusions ont été confirmées par le beau livre de M. Bournon. « Beaumanielle, » écrit en 1713 le ministre Voysin au lieutenant de police d'Argenson, « ne mérite pas assez de ménagements pour être tiré du Châtelet, où il est, pour le transférer à la Bastille[4]. » Nous lisons, dans un rapport adressé à Louis XIV, sur les prisonniers de la Bastille, vers 1694, — l'époque même des événements qui nous occupent : — « Porcelet estoit allé en Italie, disant estre chargé par M. de Pontchartrain de négocier la paix. Il a paru malintentionné dans le temps que le peuple paroissoit agité à cause de la cherté du pain ; on peut l'envoyer dans un château pour y estre nourry à meilleur marché qu'à la Bastille[5]. » Or, dans cette Bastille, où c'était relativement une faveur d'être placé, l'homme au masque était traité avec une distinction particulière; cela ressort des termes mêmes du journal de Du Junca, comme l'observe, en connaissance de cause, le Père Griffet. D'ailleurs, les déclarations du major Chevalier, de Bernaville et du chevalier de Saint-Sauveur laissent le fait hors de doute. Ceux qui ont essayé de nier la distinction du prisonnier masqué, en faisant observer qu'il avait été logé dans une des tours et non dans les « appartements, » ignoraient le régime de la Bastille. On ne pouvait songer à mettre dans les « appartements » situés presque en dehors de la forteresse

1. Topin, p. 332.

2. Lettre de Saint-Mars, en date du 3 mai 1687, publ. par Delort, *Masque*, p. 284; cf. Iung, p. 408.

3. Lair, II, 480.

4. Lettre en date du 19 février 1713 ; publ. par Ravaisson, *Archives de la Bastille*, XIII, 69.

5. *Bibl. nat.*, ms. Clairambault 283, fol. 345.

les détenus condamnés à un secret rigoureux ou à une longue captivité; les « appartements, » — ils étaient au nombre de deux, — servaient à recevoir les gentilshommes sur le point de se battre en duel que les maréchaux de France faisaient arrêter; on y mit le jeune duc de Richelieu, qui « n'aimoit plus sa femme, » et plus tard le fameux cardinal de Rohan, lors de l'affaire du collier. Aussi les appartements étaient-ils rarement occupés [1].

Outre les deux « appartements, » il y avait à la Bastille les « chambres » et les « cachots, » ces derniers réservés, comme nous l'avons dit, aux misérables et aux indisciplinés [2]. L'homme au masque fut logé dans une des chambres, et la note exacte marquant la manière dont il fut traité est donnée par Du Junca, rapportant dans son « journal » qu'il était « soigné et servi » par le major Rosarges. M. de Rosarges était gentilhomme, officier, major de la Bastille. Et il ne faut pas dire que Saint-Mars était réduit à employer ce dernier à cause du secret. Saint-Mars avait également emmené avec lui le porte-clefs Ru [3], lequel connaissait, comme Rosarges, tous les prisonniers des îles Sainte-Marguerite, et l'on ne peut douter qu'il s'en serait fié à lui pour le service de l'homme au masque si celui-ci n'avait été homme de qualité. Ces faits prouvent surabondamment que le mystérieux captif ne peut être identifié avec Eustache Dauger.

2° L'un des textes qui dominent l'histoire du prisonnier masqué est une dépêche adressée par Barbezieux à Saint-Mars en date du 17 novembre 1697; elle se termine par ces mots : « Vous n'avez d'autre conduite à tenir, à l'esgard de tous ceux qui sont confiés à vostre garde, que de continuer à veiller à leur seureté, sans vous expliquer à qui que ce soit de ce qu'a fait vostre ancien prisonnier [4]. » Cet « ancien prisonnier, » comme nous le verrons, est l'homme au masque. La meilleure volonté du monde n'adapterait pas cette phrase à ce que nous savons d'Eustache Dauger. Quand celui-ci vint à Pignerol, son affaire était de si mince importance [5] que Saint-Mars

1. Voy. états des prisonniers de la Bastille, indiquant la chambre que chacun d'entre eux occupe. *Bibl. de l'Arsenal*, ms. 12580.

2. Voy. *la Bastille d'après ses archives*, dans la *Revue historique*, t. XLII (1890), p. 30-73 et 278-316.

3. Lair, II, 484.

4. Publ. par Topin, p. 352.

5. Il faut se tenir en garde contre certaines formules rigoureuses d'apparence qui sont contenues dans les lettres d'incarcération délivrées par le secrétaire d'État, enjoignant par exemple de veiller sur le prisonnier en question, de ne le laisser communiquer avec personne, etc.; ce sont formules courantes dans le style des lettres de ce genre. Cette remarque, très juste, a été faite par M. Topin et H. Montaudon. Ce dernier en a produit des exemples frappants.

voulut en faire un valet pour les autres prisonniers; et, effectivement, ainsi que nous venons de le dire, en 1675, Louvois le fit placer comme valet auprès de Foucquet, où il se trouva en rapport, non seulement avec l'ancien surintendant, mais avec un autre domestique, un prisonnier volontaire nommé La Rivière. On sait combien la rigueur de la détention de Foucquet fut adoucie dans les dernières années. En 1679, il reçoit journellement la visite de Catinat, du marquis d'Herleville, des officiers en résidence à Pignerol. Il a permission de se promener, non seulement dans le donjon, mais par toute la citadelle, et Eustache Dauger est autorisé à l'accompagner[1]. La cour de Versailles en arrive même à envisager l'éventualité de la mise en liberté de Foucquet; il va être autorisé à aller faire une saison d'eau à Bourbon; — c'est à ce moment qu'il mourut. — Et M. Lair veut qu'en 1697 Barbezieux, envoyant à Saint-Mars ses recommandations sur la ligne de conduite à suivre vis-à-vis de ses différents prisonniers, n'en trouve d'autre à formuler que celle-ci : de ne s'expliquer à qui que ce soit de ce qu'aurait fait Dauger! Pourquoi insister? un chacun doit sentir que le masque de velours ne va pas sur la figure de ce valet.

3° Nous montrerons plus loin que l'homme au masque fut transporté directement de Pignerol aux îles Sainte-Marguerite; or, Dauger fut transféré en 1681 à Exiles, d'où il ne vint aux Iles qu'en 1687.

Arrivons enfin à la solution qui a été produite il y a plus d'un siècle et qui est la vraie, sans aucun doute.

IV. — Le comte Hercule-Antoine Mattioli.

Les défenseurs de l'hypothèse Mattioli. — Notre savant collègue M. Henry Martin, conservateur adjoint à la bibliothèque de l'Arsenal, en apprenant que nous travaillions à cette étude, nous dit qu'à la fin

Voy. *Revue de la Société des Études historiques*, ann. 1888, p. 376-77; voy. aussi, à ce propos, Iung, p. 266 et 273; Fern. Bournon, p. 161-62. Exemples qu'il serait facile de multiplier. La plupart de ces textes se rapportent à des prisonniers de peu de conséquence. — En mars 1674, entre à Pignerol le jacobin fou. Louvois écrit à Saint-Mars : « Vous recommanderez à l'officier de le conduire sans éclat par les chemins et de le faire entrer dans Pignerol sans bruit, et même sans que l'on s'aperçoive que c'est un prisonnier que vos gens conduisent dans le donjon, où vous le traiterez de la même façon que le prisonnier que M. de Vauroy vous a amené (c'est-à-dire de la même façon que Dauger). » Publ. par Dom. Carutti, p. 451.

1. Ces détails d'après les instructions envoyées par Louvois à Saint-Mars le 30 janvier 1679, publ. par Delort, *Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres à la Bastille et à Vincennes* (Paris, 1829, in-8°), I, 280-85.

de sa vie François Ravaisson, l'homme qui a le mieux connu l'histoire des prisons d'État, avait abandonné l'hypothèse développée par lui dans l'introduction au tome X de ses *Archives de la Bastille*[1] et répétait : « Il n'y a plus de doute, l'homme au masque était Mattioli. »

C'est le baron Heiss, « ancien capitaine du régiment d'Alsace » et bibliophile distingué, qui a le mérite d'avoir le premier, dans une lettre datée de Phalsbourg, du 28 juin 1770, et insérée dans le *Journal encyclopédique*[2], identifié le prisonnier masqué avec le comte Mattioli, secrétaire d'État du duc de Mantoue. Il s'appuyait principalement sur un passage du numéro d'août 1687 d'une sorte de revue intitulée *Histoire abrégée de l'Europe*, par Jacques Bernard, qui paraissait chez Cl. Jordan, à Leyde[3]. Ce passage était la traduction d'un pamphlet italien imprimé vers 1682 ou 1683, vraisemblablement par P. Marteau, à Cologne, avec le titre : *la Prudenza triomfante di Casale con l'armi sole de' trattati e negociati politici della M. Ch. Mantua*, petit in-12 de 58 pages[4]. Ce pamphlet, visiblement écrit par une personne renseignée et amie du comte Mattioli, cherche à émouvoir l'opinion en faveur de ce dernier; il présente, dès 1682-1683, c'est-à-dire deux ou trois ans après les événements, les faits d'une manière assez exacte, avec cette réserve que l'auteur cherche à blanchir la conduite de Mattioli au détriment du duc de Mantoue.

1. Fr. Ravaisson avait songé à un enseigne de vaisseau du duc de Beaufort, le comte de Keroualze; voy. ci-dessus, p. 275.

2. *Journal encyclopédique*, ann. 1770, t. VI, 1re partie, p. 132-35; réimprimé dans le *Journal de Paris*, ann. 1779, 22 décembre, p. 1470.

3. *Histoire abrégée de l'Europe*, t. III (Leide, 1687, in-12), article *Mantoue*, p. 135-38. L'histoire du comte Mattioli occupe les pages 42-47. Ces renseignements d'après les notes manuscrites de Reth, aux *Archives nationales*, M 747.

4. Voici ce document, dont chaque ligne est à considérer : « Un de mes amis m'a dit qu'il avoit lu dans l'*Histoire abrégée de l'Europe* (cf. t. II, p. 33) qu'on disoit que le duc de Mantoue avoit dessein de vendre sa ville capitale, mais que l'auteur de cette histoire n'en croïoit rien. Vous êtes mal informé. Il est certain qu'on a négocié cette affaire et qu'elle étoit déjà bien avancée. Le secrétaire de ce duc (Mattioli), qui avoit beaucoup de crédit près de son maître, l'a détourné de ce dessein : mais il lui en coûte cher, comme vous l'allez aprendre. Ce fidèle ministre fit entendre au duc qu'il y alloit de son intérêt et de son honneur de conserver son duché et lui fit changer de sentiment : il fit bien plus, il l'obligea à s'unir avec les autres princes d'Italie pour s'opposer aux desseins de la France. Ce fut lui qui négocia l'entrevue des princes qui se fit à Venise l'hiver passé, dans le temps du Carnaval. On choisit ce tems pour mieux cacher les desseins que l'on avoit. Vous le sçavez, sans doute, il n'est pas extraordinaire de voir beaucoup de princes et de personnes de qualité à Venise dans ce tems-là. Ce secrétaire alla ensuite à Rome, où il séjourna quelque tems. Il passa de là presque dans toutes les cours d'Italie; il alla à

Dutens, dans sa *Correspondance interceptée*, reprit la thèse du baron Heiss[1] sous forme de « lettre du chevalier B... au marquis de L..., » datée de Turin, 15 janvier 1783, où nous lisons : « Je suis fort occupé de l'anecdote du Masque de fer, et c'est ici qu'elle a pris son origine et c'est ici qu'il faut l'approfondir, d'après ce que j'en ai entendu dire au duc de Choiseul et au marquis de Castellane. » Le marquis de Castellane avait été gouverneur des îles Sainte-Marguerite.

En 1795, le baron de Chambrier, dans un mémoire présenté à l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Berlin[2], serra la question de plus près. Chambrier avait été longtemps ministre de Prusse à la cour de Turin, et il appuyait les faits rapportés dans le pamphlet italien de 1682 par le témoignage de la tradition, qui était

Venise et à Gênes, et il réussit partout si bien qu'il avoit presques détaché toutes ces puissances des intérêts de la France. Il alla enfin à Turin pour le même dessein. Comme il croïoit ses négociations fort secrètes, il visita souvent le marquis d'Arci, ambassadeur de France à la cour de Savoie. Mais qu'est-ce qui peut échaper aux yeux pénétrans de la France? Le ministre de cette couronne étoit averti de tous les desseins du secrétaire avant qu'il arrivât à Turin; il lui fit pourtant mille civilitez, le régala fort souvant et l'invita enfin à aller prendre le divertissement de la chasse à une lieue ou deux de Turin. Le secrétaire, qui n'avoit point de tems à perdre, et qui jugeoit celui de l'absence de l'ambassadeur de France fort propre pour ses négociations, s'en excusa d'abord sur ce qu'il n'avoit point de chevaux; l'ambassadeur lui en offre, que le secrétaire n'ose refuser, de peur de faire soupçonner quelque chose de la vérité. Le jour de chasse étant venu, ils partirent ensemble, mais ils ne furent pas à une lieue de la ville que le secrétaire fut environné de dix ou douze cavaliers, qui l'enlevèrent, le déguisèrent, le masquèrent et le conduisirent à Pignerol. Il s'imagina bien sans doute qui étoit celui qui lui jouoit ce tour, mais le moyen de résister? » *Histoire abrégée de l'Europe*, III, 135-38; réimprimé dans le *Journal encyclopédique*, août 1770, p. 133-35.

1. *Correspondance interceptée* (Paris, 1788, in-12 de 177 p.), p. 17-18. — Le 1er mars 1783, le marquis de L*** répond au chevalier de B***. *Correspondance interceptée* (Londres, 1789, in-8° de 156 p.), p. 25. — En date du 25 mars, nouvelle lettre, sur le même sujet, du chevalier de B***. *Ibid.*, p. 26-34. — Cette étude se retrouve dans les *Mémoires d'un voyageur qui se repose*, t. II (Paris, 1806, in-8°), p. 204-10, où l'on sait que la *Correspondance interceptée* a été refondue. — Dutens arrête bien sa conclusion sur le ministre du duc de Mantoue, mais il l'appelle, d'après des renseignements qui lui auraient été envoyés de Mantoue, le comte Girolamo Magni. « Magni » est la déformation de « Maggi, » pseudonyme dont Mattioli couvrait sa correspondance avec les ministres de Louis XIV. Cf. Cam. Rousset, *Louvois*, III, 104.

2. *Sur les problèmes historiques et la méthode de les résoudre appliquée à la solution de celui qui concerne l'homme au masque de fer*, lu à l'Académie le 26 novembre 1795, dans les *Mémoires* de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres (classe des Belles-Lettres) (Berlin, 1794-1795, in-4°), p. 157-63.

demeurée vivante dans le nord de l'Italie : « Le comte Mattioli, secrétaire d'État du duc de Mantoue, avait été enlevé près de Turin et conduit masqué dans la citadelle de Pignerol par un détachement de troupes françaises de la garnison de cette place[1]. »

Roux-Fazillac, membre de l'Assemblée législative, puis de la Convention[2], fit paraître, peu après, un ouvrage remarquable par les recherches et l'abondance des documents provenant de fonds d'archives; il affirmait sans hésitation que l'homme au masque était Mattioli[3], conclusion à laquelle arrivait à la même époque le « commissaire organisateur de la loterie nationale dans la 27e division militaire, » un nommé Reth, qui se livra, à propos de la question du Masque de fer, aux investigations les plus étendues dans les dépôts de France et d'Italie, et condensa le résultat de ses recherches en une plaquette de 11 pages dont la lecture est concluante[4]. Parmi les notes, en quantité considérable, qu'il a ramassées et qui sont aujourd'hui conservées aux Archives nationales[5], on trouve sa correspondance avec les bibliothécaires et historiens locaux. « Je vous apprendrai, » lui écrit Bossi, commissaire de la République Italienne près l'administrateur général de la 27e division militaire, « qu'ayant conversé familièrement avec le célèbre comte Carli, un des premiers savants de l'Italie, j'ai toujours trouvé cet homme, très instruit sur tout ce qui regardoit l'Italie, persuadé que l'inconnu étoit un secrétaire du duc de Mantoue dont il n'avoit jamais pu découvrir le nom véritable[6]. »

Si bien qu'il est intéressant de voir, à l'époque révolutionnaire, les deux opinions nettement opposées diviser les écrivains : 1° la

1. *Ibid.*, p. 160.

2. Roux-Fazillac devint ensuite administrateur du département de la Dordogne et chef de division au ministère de l'Intérieur sous le ministre Quinette (1799). A la Restauration, il fut banni de France comme régicide. Il mourut à Nanterre, le 22 février 1833.

3. *Recherches historiques et critiques sur l'homme au masque de fer.* Paris, impr. Valade, an IX (1801), in-8° de XXIV-117 p. — Roux-Fazillac a encore publié une traduction de l'*Histoire de la guerre d'Allemagne en* 1756, par le général anglais H. Lloyd.

4. *Véritable clef de l'histoire de l'homme au masque de fer.* Turin, le 10 nivôse an XI (1802, 31 déc.), in-8° de 11 p. Fut réimprimé dans le *Journal de Paris* du 9 pluviôse an XI (1803, 29 janv.), p. 814-15, et dans le *Journal de la 27e division de la République française*, n° 100 (Turin, 28 nivôse an XI), p. 398-400. Reth fit paraître une notice supplémentaire dans le n° 112 de ce dernier journal.

5. *Archives nationales*, M 747 (désigné par erreur sous la cote M 746 dans l'*État sommaire par séries* publié en 1891).

6. *Archives nationales*, M 747, n° 129.

légende, qui fait de l'homme au masque un frère de Louis XIV, est défendue par Millin, par Carra, par Charpentier, et l'histoire qui, avec le baron Heiss, a mis le doigt sur la vérité, est protégée par les minutieuses investigations du baron de Chambrier, de Roux-Fazillac et de Reth. Mais la légende, plus brillante à l'esprit, ne tarda pas à éclipser sa concurrente dans l'opinion publique. Le savant Delort dut revenir sur la question et présenter de nouveaux arguments en faveur de l'hypothèse Mattioli dans un important ouvrage, accompagné de nombreuses pièces inédites, qui fut imprimé en 1825[1]. L'opinion de Delort, qui s'était beaucoup occupé de l'histoire des prisonniers d'État sous l'ancien régime[2], était digne d'égards. L'érudit anglais G. A. Ellis soutint la même conclusion dans son *Histoire authentique du prisonnier d'État connu sous le nom de Masque de fer*[3], et l'italien Carlo Botta la défendit de son côté[4]. Armand Baschet, en 1865, insista dans le même sens[5]. Tous les arguments produits furent développés avec une nouvelle force par Marius Topin dans un livre qui eut un grand retentissement, où il insérait un document d'une importance capitale[6], et Paul de Saint-Victor leur donna l'éclat de sa plume brillante[7]. Enfin l'ensemble de la question fut ramassé dans une note dense et précise, imprimée par M. E. Gallien, dans *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux* de 1886[8], sous le titre de : *le Dernier mot sur l'histoire du Masque de fer;* ce dernier mot était, pour M. Gallien comme pour Paul de Saint-Victor, pour Marius Topin, pour Baschet, pour Botta, pour Ellis, pour Delort, pour Reth, pour Roux-Fazillac, pour Chambrier et pour Heiss, — Mattioli.

Les érudits qui ont le mieux connu l'histoire du gouvernement

1. J. Delort, *Histoire de l'homme au masque de fer*, accompagnée de pièces authentiques et de fac-similé. Paris, 1825, in-8°.

2. Voy. son importante *Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres*. Paris, 1829, 3 vol. in-8°.

3. Traduite de l'anglais. Paris, 1830, in-8°.

4. Dans le tome VI, p. 321, de la continuation de Guicciardini. Paris, 1832.

5. Armand Baschet, *le Masque de fer*. Paris, 1865, in-16. Nous citons ce travail de seconde main. Il n'est mentionné ni dans le *Brunet* ni dans le *Lorenz*, et nous n'avons pu en avoir communication à la Bibliothèque nationale.

6. Marius Topin, *l'Homme au masque de fer*. Paris, 1870, in-8°. Le document en question avait, il est vrai, déjà été cité dans l'article *Masque de fer* de la *Biographie universelle* de Michaud, t. XVII (Paris, 1820, in-8°), p. 397.

7. Paul de Saint-Victor, *Anciens et modernes*, publ. par Alidor Delzant (Paris, 1886, in-8°), *l'Homme au masque de fer*, p. 161-76. Cette étude est curieuse sur un point, c'est que ce littérateur a été le premier à déchiffrer exactement la pièce la plus importante du débat; voy. ci-dessous.

8. Col. 140.

de Louis XIV, sans étudier la question du masque d'une manière particulière, Depping[1], Chéruel[2], Camille Rousset[3], n'ont d'ailleurs pas hésité à se prononcer en faveur de la solution Mattioli, qu'ils déclarent vraisemblable de tous points.

Cependant, seul contre tous, comme d'Artagnan, Alexandre Dumas résistait aux efforts de vingt savants, et *le Vicomte de Bragelonne*, — rajeunissant la légende mise en circulation par Voltaire et affermie par la Révolution, — fit rentrer dans leur poussière les pièces d'archives que les érudits avaient exhumées. Les incrédules reprirent courage. Le bibliophile Jacob proposa Foucquet[4]. Un écrivain doué d'une rare acuité de dialectique, M. Jules Loiseleur[5], accabla Topin des objections les plus inattendues. Il convainquit tout le monde, jusqu'à notre savant confrère M. Bournon, qui écrit dans son histoire de la Bastille[6]: « M. Loiseleur s'est efforcé de réfuter ces deux hypothèses (frère de Louis XIV et Mattioli), et il paraît y avoir victorieusement réussi, au moins en ce qui concerne Mattioli. » Survient M. Iung. Il affirme que Mattioli est mort aux îles Sainte-Marguerite, en 1694. Nul n'en doute. M. Iung remplace Mattioli par Oldendorf, M. Lair le remplace par Dauger[7], M. Domenico Carutti par un jacobin fou[8], MM. Burgaud et Bazeries par le général de Bulonde; si bien que nous renoncions à connaître jamais le mot de l'énigme quand M. Pierre Bertrand, dans un compte-rendu de l'ouvrage de M. le commandant Bazeries[9], ramena notre attention sur le secrétaire du duc de Mantoue. L'observation de M. Pierre Bertrand est la cause de cette nouvelle étude, qui dissipera sans doute les dernières incertitudes.

L'arrestation de Mattioli. — On sait comment, sous l'influence

1. G.-B. Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV* (Coll. des Doc. inéd.), t. II, p. XXXIV.

2. *Dictionnaire des Institutions*, à l'article *Masque de fer*.

3. *Histoire de Louvois*, nouvelle édition (Paris, 1864, in-12), t. III, p. 111.

4. *Histoire de l'homme au masque de fer*, par Paul-L. Jacob, bibliophile (Paul Lacroix), nouvelle édition. Paris, 1840, in-12.

5. Nous avons cité ci-dessus le détail des articles de revues échangés entre Jules Loiseleur et Marius Topin. M. Loiseleur a réuni l'ensemble de ses arguments dans *Trois énigmes historiques*. Paris, 1883, in-12, p. 225-322; *le Masque de fer devant la critique moderne*.

6. Page 158.

7. La solution donnée par M. Lair a trouvé plus d'un partisan; voy. *Intermédiaire des chercheurs*, année 1891, col. 228, article de M. A. Legrain.

8. La thèse de M. Domenico Carutti a trouvé un défenseur dans la personne de M. Giuseppe Roberti, qui lui a consacré un article dans la *Nuova Rassegna*, année 1893, n° 46. Nous avons dit ci-dessus que le jacobin fou était mort à la fin de l'année 1693.

9. *Revue encyclopédique* du 1er avril 1894, p. 150-51.

de Louvois, la politique habile et insinuante que Mazarin, puis de Lyonne, avaient dirigée fit place à une diplomatie militaire, brusque et envahissante. Louis XIV était maître de Pignerol, acquis en 1632. Sous l'inspiration de Louvois, il jeta les yeux sur Casal. Maîtresses de ces deux places, les armées françaises devaient dominer la haute Italie et tenir directement en respect la cour de Turin. Sur le trône de Mantoue régnait alors un jeune duc, Charles IV de Gonzague, frivole, insouciant, qui dissipait son trésor à Venise, en fêtes et plaisirs. Escomptant les revenus de son duché, il venait, en 1677, d'obtenir de quelques juifs le paiement anticipé des impôts de plusieurs années[1]. Or, Charles IV était marquis du Montferrat, qui avait Casal pour capitale. Spéculant sur la détresse financière et la frivolité du jeune prince, la cour de Versailles conçut le hardi projet d'acquérir Casal deniers comptants.

Un des premiers personnages de Mantoue était en ce temps le comte Antoine-Hercule Mattioli, né à Bologne, le 1er décembre 1640, d'une famille distinguée[2]. Il avait fait des études brillantes et, à peine sorti de la vingtième année, avait été nommé professeur à l'Université de Bologne[3]. Il vint s'établir à Mantoue, où Charles III de Gonzague, de qui il gagna la confiance, en fit son secrétaire d'État. Charles IV lui continua la faveur de son père, lui conserva les fonctions de ministre d'État et le nomma sénateur surnuméraire de Mantoue, dignité à laquelle était attaché le titre de comte.

Louis XIV entretenait auprès de la république de Venise un ambassadeur vif et entreprenant, l'abbé d'Estrades[4]. Celui-ci démêla en Mattioli une nature ambitieuse et intrigante et, vers la fin de 1677, réussit à lui faire agréer les projets de la cour de France sur Casal.

Le 12 janvier 1678, Louis XIV écrivait de sa propre main à Mattioli pour lui dire ses remerciements[5]. Le 13 mars, à minuit, au sortir d'un bal, sur l'une des places de Venise, l'abbé d'Estrades et le comte Mattioli, « cachés aux regards par un masque semblable à ceux que les seigneurs vénitiens portaient dans les fêtes, » — ce détail est à noter, — s'entretinrent, une heure durant, des conditions du traité[6]. Mattioli vint à Paris. Le 8 décembre, l'acte était signé :

1. Marius Topin, p. 269; Loiseleur, p. 229-30.

2. On trouve des détails circonstanciés sur la famille Mattioli, des arbres généalogiques dressés avec soin parmi les documents réunis par Reth, *Archives nationales*, M 747.

3. Marius Topin, p. 271.

4. J.-Fr. d'Estrades, abbé de Moissac, fils du comte Godefroi d'Estrades, maréchal de France.

5. Publ. par Marius Topin, p. 273, note.

6. Topin, p. 273-74.

1° le duc de Mantoue recevra les troupes françaises à Casal; 2° le duc sera nommé généralissime de l'armée royale si Louis XIV dirige une expédition en Italie; 3° le prince recevra, après l'exécution du traité, une somme de 100,000 écus[1]. Puis le roi reçut Mattioli en audience privée, lui remit en souvenir de son séjour à la cour de France un diamant de prix et lui fit verser une somme de 100 doubles louis.

Or, deux mois s'étaient à peine écoulés depuis le voyage de Mattioli en France que les cours de Vienne, de Turin, de Madrid et la République Vénitienne étaient simultanément mises au courant, et jusque dans les moindres détails, de tout ce qui s'était passé. Pour en tirer un regain d'argent, Mattioli avait cyniquement trahi son maître Charles IV et le roi de France[2]. Comme un coup de foudre, retentit à Versailles la nouvelle de l'arrestation du baron d'Asfeld, envoyé de Louis XIV et spécialement chargé d'échanger avec Mattioli les ratifications. Le gouverneur du Milanais l'avait fait saisir et livrer aux Espagnols[3]. Nous laissons à deviner le désappointement de Louis XIV et la colère de Louvois, qui avait poussé aux négociations, y avait pris part active et avait commencé les préparatifs en vue de l'occupation de Casal.

Dès que l'abbé d'Estrades fut au courant des faits et gestes de Mattioli, il conçut le projet le plus téméraire. Il proposa à Versailles de faire enlever le ministre mantouan. Mais Louis XIV ne voulait aucun éclat. Catinat en personne fut chargé de l'opération. L'abbé d'Estrades feignit auprès de Mattioli d'ignorer son double jeu; il lui fit annoncer, au contraire, qu'il avait à lui remettre de nouvelles sommes, conformément aux engagements pris vis-à-vis de lui à Versailles. On fixa rendez-vous au 2 mai 1679. D'Estrades et Mattioli montèrent dans un carrosse, dont Catinat, accompagné d'une douzaine d'hommes, attendaient le passage, et, à deux heures de l'après-dîner, Mattioli était dans la forteresse de Pignerol entre les mains du geôlier Saint-Mars[4]. Il faut songer au rang qu'occupait le ministre italien. Nous sommes en présence d'une des plus audacieuses violations du droit international dont l'histoire ait gardé le souvenir.

Mattioli à Pignerol. — Aussi n'avons-nous pas lieu d'être surpris des précautions qui furent prises pour cacher l'événement. Trois textes dominent le récit qui va suivre : le premier est une dépêche que Louis XIV fit adresser à l'abbé d'Estrades, le 28 avril 1679, par conséquent cinq jours avant l'arrestation. Il approuve le projet de

1. Topin, p. 275.
2. Cam. Rousset, *Hist. de Louvois*, III, 106.
3. Rousset, III, 103; Topin, p. 276.
4. Cam. Rousset, *Hist. de Louvois*, III, 109-110.

son ambassadeur et l'autorise à s'emparer de Mattioli : « Puisque vous croyez le pouvoir faire enlever sans que la chose fasse aucun éclat. » Le prisonnier sera conduit à Pignerol, où l'on « envoie ordre pour l'y recevoir et pour l'y faire garder sans que personne en ait cognoissance. » Les ordres du roi se terminent par ces mots, que M. Topin imprime en lettres capitales : « Il faudra que personne ne sçache ce que cet homme sera devenu[1]. » De son côté, l'opération faite, Catinat écrivit à Louvois, en date du 3 mai : « Cela s'est passé sans aucune violence, et personne ne sait le nom de ce fripon, pas même les officiers qui ont aidé à l'arrêter[2]. » Enfin, dans le pamphlet italien, rédigé par une personne exactement renseignée, en 1682, c'est-à-dire deux ans à peine après l'événement, et un demi-siècle avant qu'il fût question de l'homme au masque, nous lisons : « Le secrétaire (Mattioli) fut environné de dix ou douze cavaliers, qui l'enlevèrent, le déguisèrent, le *masquèrent* et le conduisirent à Pignerol[3], » fait d'ailleurs confirmé par la tradition que les érudits ont recueillie, encore vivante au XVIIIe siècle, dans le pays même. Nous n'insisterons pas sur la puissance démonstrative de ces trois documents unis l'un à l'autre.

Le bruit que Mattioli était mort victime d'un accident de voyage fut répandu, et sa femme, « veuve d'un époux qui devait lui survivre, » entra aux Filles de Saint-Louis à Bologne[4].

Mattioli reçut tout d'abord à Pignerol le nom de *Lestang*. Catinat en personne procéda à son interrogatoire[5], et, par les lettres que l'illustre capitaine envoie à Versailles, on voit la colère qu'inspira à la cour de France la conduite du ministre italien. « C'est un fourbe, écrit Catinat, c'est un fripon, c'est un franc fripon. » Ces expressions reviennent incessamment sous sa plume[6]. L'abbé d'Estrades recommanda au gouverneur de Pignerol de traiter Mattioli « honnêtement, » et Catinat donna des instructions dans le même sens : « Le traiter fort honnêtement pour ce qui regarde la propreté et la nourriture, mais bien soigneusement pour tout ce qui pouvoit lui ôter tout commerce[7]. » On autorisa Mattioli à avoir auprès de lui son valet de chambre.

1. Publ. par Marius Topin, p. 370-71.
2. Lettre de Catinat à Louvois, signée Richemont, publ. par Roux-Fazillac, p. 62.
3. Impr. ci-dessus.
4. Marius Topin, p. 301.
5. En date du 21 mai 1679, publ. par Roux-Fazillac, p. 97-102.
6. Lettres de Catinat en date des 6, 10 et 16 mai 1679, publ. par Roux-Fazillac, p. 64, 75, 77 et 80.
7. Lettre de Catinat à Louvois, cit. par Loiseleur, p. 234.

Ici se place un incident. L'abbé d'Estrades informa Louis XIV que Mattioli « n'avoit point voulu donner à M. le duc de Mantoue les originaux des papiers concernant le traité (la cession de Casal à la France), quelques instances que ce prince, qui n'en a que les copies, luy en ait faites, et qu'il les garde pour les montrer à ceux dont il veut tirer de l'argent[1]. » Il était urgent de recouvrer ces pièces, surtout pour le pauvre duc de Mantoue, qui avait tout à craindre du ressentiment des princes italiens ses voisins et des puissantes cours de Vienne et de Madrid. « M. de Mantoue, écrit d'Estrades, ne vouloit entendre parler de rien qu'il n'ait fait prendre ou tuer Mattioli, dont il se plaint d'avoir esté trahi. Ce qui inquiète le plus M. de Mantoue, c'est que Mattioli lui a fait ratifier le traité et qu'il en a gardé la ratification avec tous les autres papiers concernant cette affaire; lorsqu'on sera maître de la personne de Mattioli, on lui fera donner cette ratification avec le reste[2]. » Ces faits font comprendre que le duc de Mantoue n'ait introduit aucune réclamation au sujet de la disparition de son ministre, qu'il ait même accueilli avec une satisfaction qu'il ne prit pas la peine de déguiser la nouvelle de son enlèvement, dont l'ambassadeur de France lui fit part d'une manière directe, en ajoutant que Mattioli ne sortirait pas de l'endroit où il était[3].

Ces faits expliquent aussi quelques circonstances qui marquèrent les premiers temps de la détention du secrétaire d'État mantouan. Les cours de France et de Mantoue tenaient à rentrer en possession de ces précieux documents. On résolut d'agir sur Mattioli par la plus rude contrainte : on le menaça de la torture[4], on le menaça même de mort. Louvois écrivit à Saint-Mars de le tenir dans une « dure prison[5]. » Les adversaires de la « solution Mattioli » ont cru pouvoir

1. Lettre en date du 22 avril 1679, de l'abbé d'Estrades, publ. par Marius Topin, p. 290.

2. Lettre en date du 29 avril 1679, de l'abbé d'Estrades, publ. par Marius Topin, p. 292.

3. « Fontainebleau, du 21 août 1681. — Je vous ay desjà fait sçavoir que vous pouvez assurer le duc de Mantoue que Matthioly ne sortira point du lieu où il est sans le consentement de ce prince ; et, s'il y a d'autres mesures à prendre pour sa satisfaction, vous m'en informerez. » Lettre de Louis XIV à l'abbé Morel, son ambassadeur à Madrid, publ. par Marius Topin, p. 343-44.

« Mantoue, 12 septembre 1681. — M. le duc de Mantoue a appris avec beaucoup de joye et de sentiments d'une vive reconnoissance ce qu'il a plu à Votre Majesté m'ordonner de lui témoigner au sujet de Matthioly. » Lettre de l'abbé Morel à Louis XIV, publ. par Marius Topin, p. 344.

4. Loiseleur, p. 234.

5. Lettre de Louvois à Saint-Mars, en date du 22 mai 1679, publ. par Iung, p. 449.

en faire flèche, étant donnés les égards dont l'homme au masque fut entouré à la Bastille ; mais ils ont oublié que ces ordres tenaient, en mai et juin 1679, date où ils furent rédigés, aux circonstances particulières que nous venons de signaler. On obtint par ces moyens que Mattioli révélât le lieu où il avait mis les documents, — c'était dans l'épaisseur d'une muraille, à Padoue, — et il écrivit à son père, qui seul connaissait la cachette, pour lui demander de les remettre à un nommé Giuliani, qui n'était autre qu'un agent de la France[1].

Une lettre de Saint-Mars à Louvois, en date du 26 octobre 1680, a fourni une objection semblable. Saint-Mars écrit : « Mattioli a obligé Blainvilliers à lui faire la menace d'une rude discipline s'il n'étoit pas plus sage et plus modéré dans ses paroles. Lorsqu'on l'a mis dans la tour d'Exiles avec le jacobin, j'ai chargé Blainvilliers de lui dire, en lui faisant voir un gourdin, qu'avec cela l'on tenoit les extravagants honnêtes et que, s'il ne le devenoit, l'on sauroit bien le mettre à la raison[2]. » Cette lettre ne s'explique malheureusement que trop bien par le régime auquel les prisonniers de Pignerol, d'Exiles et des îles Sainte-Marguerite étaient soumis. Mattioli s'était oublié jusqu'à des excès qui, pour un prisonnier, étaient graves, injures et menaces ; il avait aussi écrit avec du charbon, sur la muraille de sa chambre, « des choses très méchantes, » qui, à en juger par la lettre de Saint-Mars, étaient sans doute des propos contre le roi[3]. Mattioli s'était laissé emporter si loin qu'il en avait pris peur et avait offert un diamant à Blainvilliers pour gagner son silence.

Nous osons affirmer que, si le prisonnier n'avait pas été un homme de conséquence, les lieutenants de Saint-Mars ne s'en seraient pas tenus à une menace. « Lorsqu'il y aura quelqu'un des prisonniers confiés à votre garde, » écrit le ministre à Saint-Mars, à une époque où Mattioli n'était plus parmi eux, « qui ne feront pas ce que vous leur ordonnerez, ou qui feront les mutins, vous n'avez qu'à les fouailler malhonnestement[4]. »

La colère que la cour de France éprouva, — Louvois en particulier, — de la conduite de Mattioli fut, comme nous l'avons vu, très vive dans les premiers temps, et il faut tenir compte de la dureté et de la brutalité du caractère de Louvois. M. Iung a fait à ce propos ressortir d'une manière intéressante la différence de caractère qui

1. Marius Topin, p. 298 ; Loiseleur, p. 234.
2. Cit. par Iung, p. 450.
3. Lettre en date du 26 octobre 1680, de Saint-Mars à Louvois, publ. par Roux-Fazillac, p. 108-109.
4. Lettre de Barbezieux à Saint-Mars, année 1692, publ. par Iung, p. 268.

distingua Louvois et son fils Barbezieux d'une part d'avec Pontchartrain et Seignelay de l'autre. A propos du même fait, — les ministres protestants qui, aux îles Sainte-Marguerite, chantent des psaumes ou bien écrivent sur du linge et des assiettes d'étain, — Louvois et Barbezieux mandent à Saint-Mars de « fouailler, de donner la discipline et d'étriller de la bonne manière, » tandis que Seignelay écrit : « Sur le compte que j'ai rendu au roi de votre dernière lettre, au sujet de quelque chose qu'un de vos ministres avait écrit sur... et des traitements que vous lui avez faits à cette occasion, S. M. m'a ordonné de vous écrire qu'elle est fort étonnée que vous en ayez usé sans en avoir reçu l'ordre, et elle ne veut pas que vous leur fassiez à l'avenir de pareilles duretés[1]. » Pontchartrain ajoute, en termes encore plus dignes d'estime : « Il est très certain que vous ne devez pas souffrir que ces ministres chantent des psaumes à haute voix; mais, si leur désobéissance alloit jusqu'à le faire quand vous leur avez défendu, il faut les mettre dans les lieux les plus écartés, afin qu'ils ne puissent pas être entendus. A l'égard de ce qu'ils écrivent sur la vaisselle qu'on leur donne, il est aisé d'y remédier en leur en donnant en terre seulement. Enfin, ce sont des très opiniâtres qui sont à plaindre et qu'il faut traiter avec le plus d'humanité possible[2]. »

Cependant Mattioli se plaignit de ne pas trouver auprès de ses geôliers les égards dus à un homme de son rang, et ses paroles impressionnèrent Saint-Mars, qui en écrivit à Versailles pour se justifier[3]. Un événement qui se produisit en 1681 devait beaucoup contribuer à adoucir la captivité du ministre italien. Les cours de France et de Mantoue étaient revenues sur le projet de cession de Casal, que Mattioli avait fait échouer une première fois. Le traité fut signé le 8 juillet 1681; le 27 septembre, les troupes françaises arrivèrent à Pignerol et, le 30, elles pénétrèrent à Casal sous le commandement du marquis de Boufflers. Le principal motif de rancune contre le ministre italien avait disparu.

Plus tard, à travers les longues années de vie commune, Saint-Mars, qui n'était pas un méchant homme, fut séduit par la distinction, l'instruction étendue, la noblesse de son hôte, et il n'est pas surprenant que de bons rapports se soient établis entre eux.

En août 1681, Saint-Mars abandonna le gouvernement de Pignerol

1. Lettre de Pontchartrain à Saint-Mars, en date du 29 juin 1692, publ. par Iung, p. 269.

2. Ibid.

3. Lettre, en date du 24 février 1680, de Saint-Mars à Louvois, publ. par Roux-Fazillac, p. 106-107.

pour celui d'Exiles. Plusieurs documents irrécusables, dépêches de Louvois et lettres de Saint-Mars, ont permis à MM. Iung, J. Lair et Dom. Carutti d'établir d'une manière précise le nombre de prisonniers que Saint-Mars avait alors à sa garde[1]. Nous touchons à l'un des moments décisifs de la démonstration. Ces prisonniers étaient au nombre de cinq. C'étaient : 1° Eustache Dauger, dont il a été question et que nous avons vu placé en qualité de domestique auprès de Foucquet; 2° un nommé La Rivière, prisonnier volontaire, domestique de Foucquet; 3° un jacobin fou, dont le nom est inconnu; 4° un nommé Dubreuil; 5° Mattioli. D'après les termes du journal de Du Junca, qui nous montre Saint-Mars arrivant à la Bastille « avec un ancien prisonnier qu'il avoit à Pignerol, » l'homme au masque se trouve de toute nécessité parmi ces cinq prisonniers. Or, La Rivière mourut à la fin de décembre 1686[2]. Le jacobin fou, dans lequel M. Domenico Carutti a cru reconnaître le prisonnier masqué, mourut à la fin de 1693[3]. Restent Dauger, Dubreuil et Mattioli.

Nous avons indiqué les motifs qui font écarter Dauger. Ceux qui barrent le chemin à Dubreuil ne sont pas moins forts.

1. « Ils étaient cinq, par compte. » La dépêche de Louvois du 9 juin 1681 est très claire. Dans le premier paragraphe, il commande d'emmener « les deux prisonniers de la Tour d'en bas. » Dans le second, il ajoute : « Le reste des prisonniers qui estoient à vostre garde, lesquels doivent rester dans la citadelle de Pignerol. » Voilà le reste bien nettement indiqué; la suite en précise le nombre : « Le sieur du Chamoy a ordre de faire payer deux écus par jour pour la nourriture de ces *trois* prisonniers. » Doc. publ. par Marius Topin, p. 270, cité par Lair, p. 478; cf. Iung, p. 83 et 88, et Dom. Carutti, p. 454.

Cet *état* est encore confirmé par la lettre que Saint-Mars adressa à l'abbé d'Estrades, le 25 juin 1681, au moment de partir pour Exiles : « J'ai reçu hier seulement mes provisions de gouverneur d'Exiles;... j'aurai en garde deux merles que j'ai ici, lesquels n'ont point d'autres noms que messieurs de la Tour d'en bas; Matthioli restera ici avec deux autres prisonniers. » Publ. par Fr. Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, III, 214. Les deux merles, Mattioli et les deux autres prisonniers, total : cinq. Le passage extrait de la lettre de Saint-Mars détruit l'identification que M. Loiseleur a essayé d'établir entre Mattioli et l'un des deux « merles, » autrement dits « messieurs de la Tour d'en bas. »

2. Il était mort à la date du 4 janvier 1687. Lair, p. 479.

3. Barbezieux écrit à Saint-Mars, alors gouverneur d'Exiles, en date du 11 janvier 1694 : « Le sieur de Laprade, à qui le roi a confié la garde des prisonniers qui sont détenus par ordre de S. M. dans le donjon de Pignerol, m'écrit que le plus ancien est mort. » Publ. par Topin, p. 350, note. Le plus ancien était le jacobin fou, conduit à Pignerol en 1674 (Topin, p. 339, note, et Dom. Carutti, p. 450). Dubreuil était entré en 1676, Mattioli en 1679, et, postérieurement au départ de Saint-Mars, en 1687, en était arrivé un quatrième, nommé de Herse. Comme les prisonniers confiés à sa garde n'étaient qu'au nombre de quatre, on ne peut admettre que le gouverneur de Pignerol ait fait confusion. L'erreur de M. le baron Carutti a été de croire que le jacobin avait été

Ce Dubreuil avait été arrêté, le 24 avril 1676, en Alsace. C'était un espion de petite espèce qui servait et trahissait également l'armée française, commandée par Montclar, et l'armée allemande, commandée par Montecuculli. Son arrestation se fit ouvertement et l'on distribua des gratifications aux hommes qui y prirent part. Dubreuil fut tout d'abord enfermé à Brisach. Le ministre écrivit à son sujet sans mystère au duc de Duras, au maître de camp Lagrange, aux gouverneurs des citadelles de Brisach, de Besançon, de Pierre-en-Cize, de Pignerol, à l'archevêque de Lyon. Ce sont quinze gardes de l'archevêque de Lyon qui le conduisent à Pignerol. Nul mystère, nulle autre précaution que celles qui étaient nécessaires pour la sûreté de l'individu. Avant cette arrestation, Dubreuil avait déjà été jeté une fois en prison, à Bordeaux, d'où il s'était évadé, mendiant au long du chemin pour pouvoir continuer sa route[1].

La preuve est donc faite. L'homme au masque ayant été nécessairement un des cinq personnages suivants : Dauger, le jacobin fou, La Rivière, Dubreuil et Mattioli ; La Rivière et le jacobin étant morts avant l'arrivée de Saint-Mars à la Bastille, Dauger et Dubreuil étant inadmissibles, l'homme au masque ne peut avoir été que le comte Mattioli.

En partant pour Exiles, Saint-Mars emmena avec lui les deux anciens domestiques de Foucquet, Dauger et La Rivière ; il laissa à Pignerol Dubreuil, Mattioli et le jacobin fou. En avril 1687, Saint-Mars passa du gouvernement d'Exiles à celui des îles Sainte-Marguerite. Nous avons vu de quelle façon il y transporta son unique prisonnier, Dauger ; La Rivière venait de mourir.

Mattioli était demeuré à Pignerol sous la surveillance du sieur de Villebois, commandant du donjon, qui fut remplacé après sa mort, survenue en avril 1692, par le sieur de La Prade.

Cependant le moment approchait où les prisonniers de Pignerol allaient rejoindre aux îles Sainte-Marguerite leurs anciens compagnons. Un bombardement venait de mettre la place en péril[2]. Louis XIV allait se voir réduit non seulement à retirer ses troupes de Casal, mais à restituer au duc de Savoie Pignerol même, citadelle française depuis trente-deux ans. Barbezieux dut débarrasser la forteresse de ses prisonniers. Ceux-ci partirent pour les îles Sainte-Marguerite le 19 mars 1694[3]. Ils étaient encore au nombre de trois :

transféré à Exiles lors du départ de Saint-Mars, tandis qu'il demeura à Pignerol.

1. Ces détails d'après les mss. de Reth, *Archives nationales*, M 747, et Iung, p. 88-89 et 237-39.

2. Iung, p. 413-14.

3. Topin, p. 348.

Dubreuil, Mattioli et un nommé de Herse, entré en 1687, postérieurement au départ de Saint-Mars, qui ne peut donc prendre rang parmi les candidats au « masque. » Nous avons dit que le jacobin était mort vers la fin de l'année 1693.

« Vous savez qu'ils sont de plus de conséquence, au moins un (Mattioli), que ceux qui sont présentement aux isles, » écrit Barbezieux à Saint-Mars[1]; « vous devez préférablement à eux les mettre dans les prisons les plus sûres. »

Mattioli aux îles Sainte-Marguerite. — Le 3 mars 1693, Barbezieux mandait à Saint-Mars : « Je vous prie de ne plus nommer à l'avenir, dans vos lettres, les prisonniers dont vous voudrez me parler, et de vous contenter de me les faire connaître par *le chanteur, l'écrivain* et *le dernier venu*[2]. » C'est en conformité à ces instructions que Mattioli, dont il est encore question dans une lettre adressée par Barbezieux à M. de La Prade, gouverneur de Pignerol, le 27 décembre 1693, c'est-à-dire quelques semaines avant son départ pour les îles Sainte-Marguerite, n'est plus mentionné dans la correspondance entre le ministre et Saint-Mars, à partir du moment où il eut franchi le seuil de sa nouvelle demeure. Il est désormais désigné par l'expression suivante, qui revient régulièrement dans la correspondance : « votre ancien prisonnier, » quand la lettre est du ministre, « mon ancien prisonnier, » lorsqu'elle est de Saint-Mars.

Eustache Dauger est désigné dans une lettre de Barbezieux à Saint-Mars, en date du 13 août 1694, de la manière qui suit : « le prisonnier qui est sous votre garde depuis vingt ans[3]. » MM. Loiseleur et J. Lair en ont voulu faire état pour l'identifier avec l'« ancien prisonnier, » sans motif cependant, et sans remarquer que l'expression « mon *ou* votre ancien prisonnier » doit désigner un prisonnier qui est venu directement de Pignerol aux îles Sainte-Marguerite sans passer par Exiles. Dès que Saint-Mars, aux îles Sainte-Marguerite, est rentré en possession de Mattioli, dont il n'avait plus eu la garde depuis treize ans, apparaît, — et alors seulement, — l'expression « mon ancien prisonnier, » comme il aurait dit « mon ancien domestique » ou « mon ancien compagnon. » Cette interprétation est non seulement la seule correcte, mais encore la seule conforme au texte du journal de Du Junca : « ayant mené avec lui, dans sa litière, un ancien prisonnier qu'il avoit à Pignerol. » On sait la précision minutieuse de ce livre d'écrou. Si l'homme au masque avait passé par Exiles, Du Junca aurait écrit : « qu'il avoit à Pignerol et à Exiles, »

1. En date du 20 mars 1694, publ. par Topin, p. 350.
2. Publ. par Iung, p. 269.
3. Cité par Loiseleur, p. 306-307.

ou bien « qu'il avoit avec lui depuis son gouvernement de Pignerol, » ou bien « qu'il n'avoit pas quitté depuis Pignerol » ou autre chose d'approchant. Telle est également l'opinion du Père Griffet[1], fondée non seulement sur le journal de Du Junca, mais sur la tradition conservée parmi les officiers de la Bastille. Aussi bien suffit-il de comparer le transport qu'on fit de Dauger, le seul prisonnier mené d'Exiles aux Iles, en 1687, — le malheureux fut manipulé comme un ballot de marchandises, si bien qu'il en faillit périr, — avec la manière dont le prisonnier masqué fut conduit, en 1698, des Iles à la Bastille, dînant en tête à tête avec le gouverneur et s'asseyant auprès de lui dans sa litière, pour voir que ce ne peut être le même homme.

Nous arrivons à l'argument le plus sérieux, le seul argument sérieux qui ait été produit contre la solution Mattioli. M. Iung a cru établir[2] que Mattioli était mort aux îles Sainte-Marguerite peu après son arrivée, en avril ou au commencement de mai 1694, et son opinion a été admise sans hésitation par MM. Loiseleur[3], Lair[4], Burgaud et Bazeries[5] et Dom. Carutti[6]. Or, cette conjecture a pour unique fondement une lettre adressée par Barbezieux à Saint-Mars, le 10 mai 1694, où nous lisons : « J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 29 du mois passé; vous pouvez, suivant que vous le proposez, faire mettre dans la prison voûtée le valet du prisonnier qui est mort[7]. » On ne connaît aux îles Sainte-Marguerite d'autre prisonnier ayant valet que Mattioli, dit M. Iung; il s'agit donc dans la dépêche ministérielle de l'ancien secrétaire d'État du duc de Mantoue.

Tout d'abord, il n'est pas certain que Mattioli ait eu un valet aux îles Sainte-Marguerite, comme il en avait un à Pignerol. Nous savons qu'en décembre 1693, peu avant le transfert, ils avaient, l'un et l'autre, donné lieu à des plaintes[8], et il n'est pas invraisemblable qu'à partir de ce moment, conformément à l'usage des prisons

1. Édition de 1769, p. 298; édition de 1770, p. 310.
2. *Op. cit.*, p. 90-92.
3. *Trois énigmes historiques*, p. 320-21, note.
4. *N. Foucquet*, II, 481.
5. *Op. cit.*, p. 162.
6. *Op. cit.*, p. 440.
7. Cité par Iung, p. 92 et 321.
8. « Vous n'avez qu'à brusler ce qui vous reste des petits morceaux des poches sur lesquelles le nommé Matthioly et son homme ont escrit, et que vous avez trouvés dans la doublure de leur justeaucorps où ils les avoient cachés. » Lettre de Barbezieux, en date du 27 décembre 1693, à La Prade, gouverneur de Pignerol, citée par Topin, p. 346.

d'État, ils aient été séparés. Mais, si l'on y tient, admettons que Mattioli ait eu un valet dans sa chambre aux îles Sainte-Marguerite. Contrairement à ce que pense M. Iung, il n'y fut assurément pas seul dans ce cas, comme suffit à le prouver la phrase suivante d'une lettre adressée par Saint-Mars au ministre, en date du 6 janvier 1696. Saint-Mars parle des précautions en usage pour la visite du linge, quand il revient de la blanchisseuse, avant qu'il soit « remis aux vallets de messieurs les prisonniers. » Ce texte est publié par M. Loiseleur[1].

Il y a mieux. Nous avons le nom du « prisonnier au valet » qui mourut à cette date. C'est un nommé Melzac ou Malzac. Le 31 octobre 1692, Barbezieux écrivait à Saint-Mars : « Le roi veut bien faire la dépense nécessaire pour traiter de la vérole le nommé Malzac, qui est prisonnier par ordre de S. M., à quelque somme qu'elle puisse monter[2]. » Il n'est pas douteux qu'à partir de ce moment Malzac ait eu un domestique pour le soigner, et le malheureux mourut au commencement de 1694[3].

Enfin, à l'époque même où M. Iung met la mort de Mattioli se place celle du pasteur protestant Paul Cardel, dit Dunoyer. Nous avons sur ce point des renseignements et des dates irrécusables dans les *Mémoires historiques sur la Bastille*, de J.-L. Carra. « Ma conviction, dit M. Iung, est que l'auteur a fait confusion avec l'enterrement de Mattioli[4]. » Mais Carra, qui rédigeait une publication officielle d'après les archives mêmes de la Bastille, entièrement mises à sa disposition[5], archives qui, depuis lors, ont encore eu à subir bien des déprédations, s'appuyait sur des documents authentiques et précis. Bibliothécaire à la Bibliothèque du roi, il était rompu aux travaux d'érudition. Sur les divers points où nous pouvons le contrôler, nous le trouvons exact.

1. *Trois énigmes historiques*, p. 310.
2. Publ. par Iung, p. 269.
3. Iung, p. 91.
4. *Op. cit.*, p. 271.
5. Cf. *Catal. des Archives de la Bastille* (t. IX du *Catal. des mss. de la Bibl. de l'Arsenal*). La notice de Carra sur Paul Cardel, dit Dunoyer, entré à la Bastille le 2 mars 1689, transféré le 18 avril aux îles Sainte-Marguerite, où il mourut le 23 mai 1694, est insérée dans le tome I de ses *Mémoires historiques sur la Bastille*, p. 195-96. Comparer cette notice avec le dossier de Paul Cardel conservé dans les archives de la Bastille, *Bibl. de l'Arsenal*, ms. 10484. Ne pas confondre Paul Cardel, dit Dunoyer, avec un autre pasteur protestant, J. Cardel, beaucoup plus connu, qui entra, par lettre de cachet du 4 août 1690, à la Bastille, où il mourut le 13 juin 1715. Le dossier de J. Cardel est également dans les archives de la Bastille, *Bibl. de l'Arsenal*, mss. 10489 et 10619.

Comme le fait observer M. Lair[1], nous avons la correspondance complète échangée entre Saint-Mars et les ministres depuis 1665 jusqu'en 1698, date où l'ancien gouverneur de Pignerol vint au gouvernement de la Bastille; les moindres détails relatifs à la vie des prisonniers y sont notés, et nous n'y trouvons pas trace de la mort de Mattioli, le plus important de tous, sans aucun doute. M. Iung n'a pas prouvé que Mattioli était mort aux îles; il est même certain qu'il n'y mourut pas.

Mattioli à la Bastille. — En juin 1698, la nomination de Saint-Mars au gouvernement de la Bastille fut décidée. Barbezieux lui écrivit, en date du 17 juin 1698 : « Vous pourrez disposer toutes choses pour être prêt à partir lorsque je vous le manderay, et emmener avec vous, en toute seureté, vostre ancien prisonnier[2]. » Nouvelle dépêche en date du 19 juillet 1698 : « Le roy trouve bon que vous partiez des isles Sainte-Marguerite pour venir à la Bastille, avec vostre ancien prisonnier, prenant vos précautions pour empescher qu'il ne soit veu ny connu de personne. Vous pouvez escrire par avance au lieutenant de S. M. de ce chasteau de tenir une chambre preste pour pouvoir mettre ce prisonnier à vostre arrivée[3]. » Le 4 août, Barbezieux écrit encore : « J'ai receu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire le 24 du mois passé, par laquelle vous me marquez les précautions que vous devez prendre pour la conduite de vostre prisonnier. J'en ai rendu compte au roy, qui les approuve et trouve bon que vous partiez avec luy, ainsy que je vous l'ay mandé par une de mes précédentes, que je ne doute pas que vous n'ayez receue présentement. S. M. n'a pas jugé nécessaire de faire expédier l'ordre que vous demandez pour avoir des logements sur vostre route jusqu'à Paris, et il suffira que vous vous logiez, en payant, le plus commodément et le plus seurement qu'il vous sera possible, dans les lieux où vous jugerez à propos de rester[4]. » Nous avons vu, par la relation de M. de Palteau, reproduite ci-dessus, dans quelles conditions se fit le voyage, et, par le journal de Du Junca, comment, le 18 septembre 1698, Saint-Mars arriva à la Bastille, emmenant avec lui « un ancien prisonnier qu'il avoit à Pignerol, lequel il fait tenir toujours masqué. » Nous avons également relaté la manière dont le prisonnier fut traité dans le célèbre château du faubourg Saint-Antoine.

A mesure que les années s'étaient écoulées, le comte Mattioli avait

1. *N. Foucquet*, II, 537.
2. Publ. par Burgaud et Bazeries, p. 164.
3. Ibid., p. 158-59.
4. Ibid., p. 160-61.

été entouré de moins de rigueur. Le nom supposé, Lestang, n'avait pas tardé à faire place au nom véritable. MM. Burgaud et Bazeries ont bien établi, par l'examen de la correspondance, que c'est sur la proposition même de Saint-Mars que l'homme au masque vint des îles Sainte-Marguerite à la Bastille, les ministres y attachant moindre importance à mesure que les événements qui avaient motivé son arrestation s'enfonçaient dans le temps. « Le Roy trouve bon, » écrit Pontchartrain à Saint-Mars, gouverneur de la Bastille, « que votre prisonnier de Provence (c'est l'homme au masque) confesse et communie toutes les fois que vous le jugerez à propos[1]. » Le masque lui-même, — pour paradoxale que cette appréciation puisse paraître, — témoignait de la bienveillance relative avec laquelle la cour désirait qu'on traitât le malheureux. A la Bastille, les prisonniers d'État condamnés au secret rigoureux, — ils étaient en petit nombre, — ne sortaient jamais de leur chambre et ne voyaient âme qui vive, en dehors de leurs geôliers. L'homme au masque allait à la messe, traversait les cours, pouvait se promener au jardin. C'est ce que M. Loiseleur a bien compris quand il a appelé ce masque que le prisonnier portait quand il sortait, — car il ne l'avait pas sur la figure quand il restait dans sa chambre ni quand il prenait ses repas[2], — « un palliatif destiné à concilier l'humanité avec les exigences réglementaires de la Bastille[3]; » il faut entendre avec les règlements de la Bastille applicables à ceux des prisonniers qui étaient condamnés au secret[4]. Nous avons vu d'autre part que Mattioli avait un masque parmi ses effets qui furent transportés de Turin à Pignerol.

Aussi bien, si en France, — car en Italie c'était usage courant, — il était rare de couvrir la figure des prisonniers d'État d'un masque, l'exemple de l'homme dit le Masque de fer n'est-il pas unique; à la Bastille même, nous en pouvons citer au moins deux autres cas, dont un se trouve relaté dans le journal même de Du Junca[5].

1. Lettre en date du 3 novembre 1698, citée par Marius Topin, p. 356, note.

2. Le P. Griffet, édition de 1769, p. 305 et 307; édition de 1775, p. 317 et 319.

3. *Trois énigmes historiques*, p. 318. Voy. aussi Fern. Bournon, *la Bastille*, p. 159.

4. Car l'on sait que pour la majeure partie des prisonniers le régime était assez doux. Cf. *la Bastille d'après ses archives*, dans la *Revue historique* de 1890, 1er janvier, p. 38-73, et 1er mars, p. 278-316; et Fern. Bournon, *la Bastille*. Paris, 1893, in-4°.

5. *Bibl. de l'Arsenal*, ms. 5133, fol. 28 r°. Il s'agit d'un banquier d'Amsterdam, nommé Gédéon Phibert, que Du Junca appelle dans son journal « Gesnon Fillibert. » Il entra à la Bastille le 15 février 1695; il fut amené de Marseille dans une litière, le « visage quaché » (Du Junca). La *Gazette de Hollande* du 21 mars 1695 avait annoncé le fait sans identifier l'individu : « Un lieutenant de galère, accompagné de vingt cavaliers, a conduit à la Bastille un prisonnier

La mort de Mattioli. — Nous pensons que les pages qui précèdent ne laissent pas subsister le plus petit doute dans l'esprit du lecteur, et cependant l'argument le plus fort n'a pas encore été employé. Le journal de Du Junca, transcrit ci-dessus, nous apprend que l'homme au masque mourut presque subitement à la Bastille le 19 novembre 1703, qu'il fut enterré le 20 dans le cimetière de Saint-Paul par les soins du major de la Bastille, M. de Rosarges, et du chirurgien Reilhe, qui signèrent le registre d'inhumation. Les frais du service montèrent à 40 livres, somme assez élevée pour l'époque. Or, cet acte d'inhumation nous a été conservé. Le voici :

Le 19me, Marchioly, âgé de quarante-cinq ans ou environ, est décédé dans la bastile, duquel le corps a esté inhumé dans le cimetière de st-Paul, sa paroisse, le 20me du présent, en présence de monsieur Rosage, majeur de la bastile, et de Mr Reglhe, chirurgien majeur de la bastile, qui ont signés.

ROSARGES, REILHE[1].

Il faut considérer : que « Marchioly » doit être prononcé, à l'italienne, « Markioly; » que Saint-Mars, gouverneur de la Bastille, par lequel l'indication pour la rédaction de l'acte a été fournie, écrit le plus souvent dans sa correspondance, — détail caractéristique, — non « Mattioli, » mais « Marthioly[2]; » que le major de la Bastille s'appelait « Rosarges » et non « Rosage, » le chirurgien « Reilh » et non « Reglhe; » que l'appellation « major » est transformée en

masqué, qu'il a amené de Provence en litière, et qu'il a gardé à veue dans toute la route. » En date du 6 janvier 1695, Pontchartrain écrivait à M. de Montmort : « Le roi veut que Philbert soit transféré à Paris, et je vous envoie les ordres nécessaires pour cela. Il faut en charger un officier sage qui le conduise en sûreté, et lui recommander de ne luy laisser voir personne à Lyon ni ailleurs sur la route. » Le cas est, comme on voit, identique dans les moindres détails à celui de Mattioli. Voy. Fr. Ravaisson, X, 62-69; Iung, p. 87; Fern. Bournon, p. 159; Burgaud et Bazeries, p. 193.

1. Cet acte était conservé aux Archives de la Ville de Paris; il fut détruit dans l'incendie de 1871, mais le fac-similé en avait été reproduit dans *l'Homme au masque de fer* par Marius Topin; fac-similé reproduit à son tour par M. P. Bertrand dans la *Revue encyclopédique* du 1er avril 1894, p. 151. Paul de Saint-Victor a le mérite d'avoir, le premier, déchiffré cet acte d'une manière exacte (*op. cit.*, p. 176) en lisant « Marchioly » où, avant lui, on lisait « Marchialy, » et M. Pierre Bertrand celui d'avoir rapproché ce nom de la forme « Marthioly, » généralement employée par Saint-Mars.

2. « Dans la plupart des pièces manuscrites que j'ai sous les yeux, le nom du ministre italien est écrit « Matthioly. » Saint-Mars, dans sa correspondance officielle, avait un peu défiguré ce nom et l'écrivait « Marthioly. » Reth (*Archives nationales*, M 747), plaquette imprimée, p. 6 et 8. Voy. les lettres de Saint-Mars à Louvois en date du 7 septembre, des 9 et 26 octobre 1680, publ. par Roux-Fazillac (p. 107-109), où la forme *Marthioly* revient une dizaine de fois. Delort (*l'Homme au masque de fer*, p. 72, note) fait la même observation.

LES « ÉCONOMIES ROYALES » DE SULLY

ET

LE GRAND DESSEIN DE HENRI IV.

(Suite et fin[1].)

V.

Le manuscrit des *Économies royales* sur lequel nous venons d'attirer l'attention a été écrit sans aucune séparation; mais Sully lui-même l'a divisé en chapitres et a indiqué à quel endroit chacun de ces chapitres devait se terminer. Son œuvre primitive devait, dans sa pensée, former deux volumes. Le premier volume, divisé en 109 chapitres, se serait arrêté avec les événements de l'année 1603[2]. Le second, partagé en 86 chapitres, aurait compris le reste de l'ouvrage[3]. De l'œuvre ainsi partagée, Sully a fait faire une nouvelle copie, et cette copie nous a été conservée en partie : elle est représentée par les manuscrits 10306, 10310 et 10312 du fonds français de la Bibliothèque nationale; ces manuscrits ont d'ailleurs la même origine que les précédents[4]. Chaque chapitre est précédé d'une courte

1. Voir *Revue historique*, t. LIV, p. 300, t. LV, p. 67 et 291, t. LVI, p. 39.

2. Après l'enregistrement des lettres conférant à Rosny le gouvernement du Poitou.

3. Il devait commencer par ces mots : « C'est chose très véritable, monseigneur (ainsi que j'estime l'avoir déjà dit plusieurs fois), que vos autres serviteurs et moy, qui avons travaillé à ces recueils du cours de votre vie, ne pensions à rien moins au commencement qu'à nous jetter dans de si amples discours » (Michaud, I, 523). En face de cette phrase, Sully a écrit, ms. 10309, fol. 27 v° : Chapitre premier du second tome.

4. Au commencement du ms. 10306, treize feuillets ont été arrachés. Il débute au fol. 14 par ces mots : « Par la royne mère à cause de la mort du roy Charles neufiesme, qui arriva au bois de Vincennes le jour de la Pentecoste 1574 » (Michaud, I, 19 *b*). Il se continue jusqu'au feuillet 132, au milieu du chapitre XXXV (chap. XL de l'édition Michaud). Il se termine sur ces mots : « Ne restant plus que le chasteau et une grosse Tour nommée La Grise, contre laquelle le roy désesperant de... » (Michaud, I, 115 *b*). — Les volumes suivants, sans doute au nombre de trois, ont disparu. Vient ensuite le n° 10310, dont les 99 premiers feuillets ont été enlevés. Il s'ouvre au fol. 100 par les Mémoires de l'année 1606 : « Pour continuer ces Mémoires des affaires de l'année 1606,

analyse, et les corrections indiquées par Sully sur la première édition sont introduites dans le texte. Par-ci par-là, du moins dans le premier volume, un chapitre nouveau a été intercalé, formé surtout par les lettres qui, dans la première édition, avaient été jetées pêle-mêle, sans ordre de matières ni de dates.

je vous ramenteuray comme sur la fin de la dernière 1605, entre plusieurs discours que j'ay dit que le roi vous tint » (Michaud, II, 133). Nous sommes ainsi au milieu du second tome que Sully se proposait de publier. Le chapitre intitulé : « Discours du roy et de Monsieur le duc de Sully touchant les affaires d'Estat et de Monsieur de Bouillon et quelques lettres sur se subject » porte le n° XLV (Michaud, II, 134; le texte du ms. est d'ailleurs très amplifié dans l'imprimé). Le volume se termine au fol. 195, au chap. LVI, avec les événements de l'année 1607 : « Et l'autre touchant le mariage d'un certain Jacques Drouet, fils d'un auditeur en la chambre des comptes, dont le discours seroit trop long » (Michaud, II, 211 *b*). Le volume 10312 est la suite immédiate de 10310. Au début, nous trouvons le chap. LVII, commençant ainsi : « Monseigneur, encore qu'en cette année mil six cents huit il ne soit rien passé au dedans du royaume qui se puisse dire grandement remarquable » (Michaud, II, 222). Le dernier chapitre porte le chiffre de III^{XX}VI (86); le tome se termine au fol. 196 par le texte du brevet de Louis XIII fixant la pension de Sully à 48,400 livres (Michaud, II, 415-416). Il renferme donc à la fin un certain nombre de pièces qui ne se trouvent pas dans le manuscrit original n° 10313.

Du manuscrit 10306, il nous reste une copie dans le ms. 17473 du fonds français de la Bibl. nat., pages 1-260. Ce dernier codex provient de la bibliothèque du chancelier Séguier, et, par l'intermédiaire de l'évêque de Metz, Coislin, il parvint à Saint-Germain-des-Prés, puis, en 1793, à la Bibl. nat. (Séguier était, comme l'on sait, beau-père du petit-fils de Sully, le marquis d'Henrichemont). La copie ne va pas tout à fait aussi loin que le ms. 10306. Elle s'arrête avec le titre du chapitre XXXV : « Conditions proposées par le sieur de Villeroy moyennant lesquelles ceux de la Ligue offroient de reconnoistre le Roy, les responces à icelles, résolution du roy de se faire catholique, siège et prise de Dreux, la Tour de la Grise renversée, plaintes du roy » (cf. Michaud, I, 113 *b*). Ce manuscrit est pourtant précieux, parce qu'il renferme seul la préface que Sully voulait mettre à la tête de son livre (le début du n° 10306 ayant été arraché). Nous publions ici le texte de ce document :

« Monseigneur, suivant le commandement que j'ai reçeu de vostre Grandeur de faire des extraictz des principales matières contenues dans les recueilz et mémoires qui ont esté faictz de vostre vie par aucuns de ceux qui ont esté à vostre service pendant le cours d'icelle, dans lesquels, pour un enrichissement qui leur donnast un pris plus excellent, ils ont paré leur travail du récit d'aucuns des faitz héroïques, ditz et gestes admirables de nostre invincible Monarque, le roy Henry le Grand, lesquels sont de vostre particulière science et congnoissance, pour avoir esté présent et emploié en la plus part d'iceux par sa Majesté mesme. En quoy j'ai essaié de vous rendre obéissance et y gardant néantmoins les tempéramens, respectz et circonspections qui m'ont esté prescrites par vostre singulière prudence qui sont de réduire au silence toutes les narrations que les Esprits douillets et délicatz pourroient accuser d'une trop grande liberté à dire la vérité des choses ou estre déplaisant à vos amis ou à

Cette nouvelle édition ne diffère pas sensiblement de la précédente, qu'elle a dû suivre à un intervalle assez rapproché. Pourtant, une addition assez importante est relative au grand dessein et doit par suite être signalée dans ce travail. L'ancien ministre rapporte, dans cette édition[1], que le roi de France, aussitôt après avoir appris la mort du duc de Clèves, accourut à l'arsenal; il y trouva Roquelaure et Zamet et leur demanda : « Où est M. de Sully? » On lui répondit qu'il travaillait dans son cabinet. Et le roi dit en riant : « Pensiés-vous point que l'on me deust dire qu'il fust à la chasse ou au berlant ou chés Coifier ou chés les dames? Est-ce pas une chose estrange de l'esprit de cet homme-là qui ne se lasse jamais au travail des affaires? » Et il fit venir Sully; pendant une bonne heure, sur le balcon au-dessus de la Seine, le roi et le surintendant causèrent de la situation que créait la mort du duc de Clèves, et Henri IV pria son ministre de lui

ceux que vous honorés et révérés, desquelles retenues je me suis acquitté au moings mal que j'ay peu, vous suppliant aussi de m'excuser sy, voulant demeurer dans telles bornes et limites, je ne donne sur toutes affaires les entiers esclaircissemens que l'on y pourroit désirer, et y rencontrés vous-mesmes quelque fois des espèces de narrations trop concises et abrégées. Suivant donc ceste forme à moy prescrite, je laisseray le récit de vos actions plus puériles et commenceray mes extraictz par l'honneur que vous eustes d'estre présenté à vostre unique maistre, luy n'estant encore que prince de Navarre... »

Enfin, de la première partie de l'œuvre de Sully, il nous reste un dernier manuscrit, qui a été certainement sous les yeux de l'ancien ministre, puisqu'il y a introduit quelques corrections, rares il est vrai. C'est le numéro 10314 du fonds français de la Bibl. nat. (même provenance que les nos 10305-10313). Ce manuscrit se compose de 98 feuillets. Il commence par ces mots : « Or voy-je bien que j'ay esté trop long en ce discours, mais il m'a semblé que ces intrigues de grande conséquance ne se pouvoyent esclaircir avec moins de paroles » (Michaud, I, 130 b); et il se termine sur cette phrase : « Or, aiant trouvé dans vos papiers grande quantité de lettres du Roy et autres de ceste année 1597, j'en ay choisi trente, d'autant qu'elles parloient de ce grand et important siège d'Amiens; et, ne les pouvant interposer en lieux propres, à cause que ces mémoires estoient déjà avancés d'escrire, je me suis résolu d'en faire trois chapitres en suitte de ceslui-cy, auxquels ceux qui les liront avec attention et désir de cognoistre la vérité des choses pourront recourir et les aproprier selon leurs dattes » (Michaud, I, 255 b). Ce manuscrit n'est pas la suite du manuscrit 10306, comme on le pourrait supposer, les numéros donnés aux chapitres le prouvent. Le chapitre où Sully expose ses négociations avec Villars, gouverneur de Rouen (Michaud, I, 131 b), aurait porté, dans la suite de 10306, le n° XLI; ici il porte le n° XLV. Il s'agit donc ici encore d'une nouvelle édition des *Économies* dont il ne nous reste que ce fragment et que nous négligeons dans le cours de notre travail. Cette édition n'est pas encore conforme à l'imprimé, puisqu'un seul secrétaire y est censé prendre la parole. On voit donc combien Sully a remanié son œuvre, la recommençant et la retravaillant sans cesse.

1. Ms. 10312, fol. 128 et suiv.

mettre par écrit ses sentiments. Dans la lettre qu'à la suite de cet entretien Sully écrivit au roi, il examine tous les cas qui pouvaient se présenter dans cette conjoncture; entre autres, il supposa le cas où la querelle sur la succession de Clèves entrainerait une guerre générale entre la faction de France et la faction d'Espagne. Dans cette hypothèse, dit-il à Henri IV, il faudrait « se saisir des villes, terres et païs que l'on jugeroit à propos, pour conjoindre entièrement et inséparablement la France avec les Provinces-Unies, qui est le seul et unique moyen de remettre la France en son ancienne splendeur et la rendre supérieure à tout le reste de la chrétiensté. Car, si une fois, en quelque façon que ce peust estre, les provinces de Luxembourg, Julliers, La Marck, Bergues, Limbourg, Aix et Cleves estoient unies et associées à la France[1], il n'y a nul doute que le reste des Païs-Bas seroit contraint de suivre leur exemple, estant séparez de toute communication avec le reste du monde sans votre permission[2]. » Sully approuve ici une idée mise en avant par Bongars, notre ambassadeur en Allemagne, qui aurait voulu que la France négociât avec les héritiers légitimes de Clèves et de Juliers et leur achetât leur succession, en les récompensant par des terres au centre de la France, dans le Berry ou dans l'Auvergne. Il publie même, à la suite de sa lettre au roi, deux mémoires de Bongars, dans lesquels cette proposition avait été faite[3]. Ainsi, dans ce passage, Sully recommande à son maître de réunir à la France tôt ou tard les Pays-Bas espagnols et de couvrir davantage la frontière du Nord. Mais, jusqu'à présent, il avait toujours insisté sur la nécessité pour la France de ne faire aucune conquête nouvelle. La contradiction est formelle, flagrante. Dans les passages précédents, Sully nous a sans doute résumé ses opinions personnelles; ici il nous donne apparemment le texte réel d'un rapport adressé sur ordre au roi en 1609. Il a retrouvé cette pièce dans l'intervalle de temps qui s'est écoulé entre les deux éditions manuscrites des *Économies* et, comme il n'a pas voulu la perdre, il l'a insérée dans la seconde édition, sans se soucier si elle s'accordait ou non avec ses précédentes assertions.

1. Le manuscrit ajoute ici : « ou plustot aux Estats. » Mais ces mots semblent avoir été ajoutés pour ne pas mettre cette lettre en contradiction trop flagrante avec les autres passages, où il est question du grand dessein.

2. Michaud, II, 319.

3. Ces deux mémoires, qui ont été transcrits dans le manuscrit, sont d'une authenticité indiscutable. On les trouve dans le recueil des Mémoires de Bongars qui a été conservé à la Bibl. nat. Le premier, qui expose les droits des héritiers à la succession, se lit dans le ms. fr. n° 7132, fol. 56; le second, qui déduit les raisons conviant le roi à s'intéresser aux affaires de Clèves, au même volume, fol. 21. Cf. Anquez, *Henri IV et l'Allemagne*, p. 153, n. 3.

Sully, cette seconde édition des *Économies royales* une fois achevée, n'en demeura point là. Il composa en quatre volumes un vaste roman, dans lequel il semble avoir caché sous des allégories l'histoire de son temps; il lui donna ce titre, plus bizarre encore que celui des *Économies : Gélastide, ou les illustres princesses et belliqueuses pucelles du puissant empire de la grande Sclaramane de Dolosophomoris, les Sclarazones diamantées, Percy de Ruhicelle et Pyrope*[1]. Les deux derniers volumes, qui existaient encore au milieu du XVIIIe siècle, au temps où l'abbé L'Écluse des Loges arrangeait de façon si singulière les Mémoires de Sully, ont depuis disparu. Mais surtout, dans sa retraite, Sully surveillait avec attention tous les livres qui paraissaient sur le règne de Henri IV. Gare aux écrivains qui mettaient quelques restrictions aux éloges donnés au feu roi! Sully se constitua le gendarme de sa mémoire. Gare surtout à ceux qui, par une allusion même discrète, blâmaient quelque acte de l'ancien surintendant des finances ou ne rendaient pas justice à ses mérites! Sully prenait aussitôt sa plume pour défendre son maître et surtout pour se défendre lui-même, et bientôt, quittant la défensive, il portait l'attaque dans le camp ennemi, comme au temps de sa jeunesse, alors que, pauvre, il marchait, à la suite du roi de Navarre, à la conquête de ses multiples charges. A chaque fois, les *Économies royales* s'enrichissaient d'un nouveau morceau. Quand, en 1624, eurent paru les Lettres du cardinal d'Ossat, ces lettres d'une si grande netteté et qui sont l'œuvre d'un vrai diplomate, Sully s'irrita contre quelques phrases très simples, y vit à tort une attaque personnelle, et, ouvrant à deux endroits une parenthèse dans son livre, il accabla de son mépris l'ancien et modeste serviteur du roi qui, depuis vingt ans, reposait dans la tombe; il ne recula pas devant les épithètes les plus dures, « valet, pédant, médisant et imposteur; » il parla de ses « puantes calomnies[2]. » Villeroy fut traité comme d'Ossat. Sully passa au crible les *Mémoires d'État*[3], et, en somme, tout

1. Voir la préface mise par L'Écluse des Loges en tête de son édition des *Mémoires de Sully*, XXX.

2. Michaud, I, 533-534.

3. Sully ne s'est pas servi de la première édition des *Mémoires d'État* de Villeroy, mais bien de la seconde, comme le prouvent ses renvois aux pages du livre. Cette édition parut à Sedan, « jouxte la coppie imprimée à Paris par Jean Houzé. MDCXXII » (Bibl. nat., La^28^, 2 A). Au demeurant, Sully ne parle pas des autres volumes des *Mémoires d'État*. Le second parut à Paris chez Samuel Thiboust, M DC XXV; le quatrième, sans lieu, M DC XXV. Il n'y eut pas de seconde édition du troisième volume. Comme, dans l'article de Sully sur Villeroy, il est question de l'histoire de Henri IV par Dupleix, il n'a pu être écrit qu'après 1635.

ce qu'il y put relever furent certains jugements sur les personnes et les faits, parce qu'ils différaient des siens propres[1]. Mais, de tous les écrivains, celui après lequel Sully s'acharna le plus, ce fut Scipion Dupleix, l'historiographe officiel. Il connut la seconde édition de l'*Histoire de Henri le Grand*[2], parue en 1635, et, après l'avoir lue, il ne put contenir son indignation. Quoi ! « ce mercenaire écrivain, » dans ce volume in-folio, oublie presque de parler de lui ; il ne mentionne ni ses fonctions militaires, ni les négociations auxquelles il fut employé, ni ses améliorations et aménagements du royaume et des revenus de l'État ; et, tandis que lui, Sully, est passé sous silence, Dupleix exalte et magnifie le duc d'Épernon par-dessus tous les plus grands héros des siècles passés et présents, tout en lui attribuant, entraîné par la vérité, des défections et de pernicieuses intentions envers son roi et sa patrie[3]. Ce même « écrivailleur » n'hésite pas à attaquer le roi Henri ; il lui impute « à crimes bien grands et pernicieux des plaisirs, passe-temps et récréations les plus ordinaires aux plus sages rois, voire même quasi à tous hommes ; » il parle de ses amours et de ses maladies avec une liberté très grande ; après avoir énuméré ses qualités, il a dressé la liste de ses défauts. Sully montra toute l'inconvenance d'un tel procédé, et il rappela avec orgueil tout ce qu'il avait fait pour le roi et l'État dans sa dissertation sur les historiens de Henri IV[4], qui devint l'un des appendices les plus considérables des *Économies ;* mais, si certaines critiques de l'ancien ministre sont justes, s'il a raison d'opposer au dédaigneux silence de Dupleix l'énumération de ses services, il dénie à l'historien le droit de critique ; il rabaisse l'histoire jusqu'au panégyrique[5].

1. Michaud, II, 453-462.

2. La première édition parut à Paris en 1632, sous le titre : *Histoire de Henri le Grand, IV de nom*, par M. Scipion Dupleix, conseiller et historiographe du roi. La seconde édition parut en 1635. Comme Sully renvoie à celle-ci, il a écrit sa dissertation sur les historiens de Henri IV après cette date.

3. Cf. la préface mise en tête du troisième volume de l'édition originale (Michaud, II, 129-130). Cette préface est bien de Sully, comme nous le montrerons plus loin. Dans cette phrase : « Que l'on lise seulement les pages 9, 10, 155, 156, 157 de son histoire (*il faut ici supprimer le chiffre* 3), et tout homme de jugement et de prudhommie confessera qu'il ne devoit jamais avoir souffert qu'en un livre imprimé, à lui adressé, l'on luy eust imputé de telles défections et de tant pernicieuses intentions envers son roy et sa patrie, » il s'agit bien de l'histoire de Dupleix, et non d'un autre livre. Dans le premier passage, Dupleix raconte comment d'Épernon en 1589 abandonna le roi (p. 9-10) ; dans le second, comment il chercha à se rendre maître de la Provence (p. 155-157). Au demeurant, la vie de d'Épernon par son secrétaire Girard parut longtemps après la mort de Sully, en 1655.

4. Michaud, II, 493-523.

5. L'histoire de Dupleix a été vivement attaquée au XVIIe siècle, et nous

Ces chapitres sur les divers historiens de Henri IV ne furent pas les seules additions que reçurent les *Économies*. Nous trouvons dans les *Économies* une longue lettre anonyme[1] par laquelle Louis XIII est mis en garde contre la reine mère, Concini et sa femme, qu'on voit « avec leur Barbin et Luçon régir tout le royaume, présider aux conseils d'État, disposer des dignités, armes et trésors de France et tenir Sa Majesté en servitude et comme esclave de leurs fantaisies. » L'auteur conseillait très nettement au prince, pour mettre fin à la gynécocratie, de se débarrasser du favori de Marie de Médicis : « Garantissez votre liberté et peut-être votre vie, faisant tomber sur autrui le péril que l'on vous prépare[2]. » La lettre est datée du 15 avril; le 24 avril, Concini, en se rendant au Louvre, était assassiné sur l'ordre du roi par le capitaine des gardes Vitry. Faut-il croire que Louis XIII ait reçu cette lettre avant d'avoir commandé l'assassinat; ou bien cette lettre, qui n'a été imprimée que dans les *Économies*, est-elle un exercice de rhétorique fait après coup par l'ancien ministre de Henri IV? La dernière hypothèse est la plus vraisemblable, et l'auteur de l'exercice est sans contredit Sully. Ainsi les *Économies* s'étaient enrichies d'une pièce nouvelle.

Ce n'est pas tout. Sully recevait dans son cabinet un grand nombre de pièces manuscrites, écrites soit par des catholiques soit par des protestants. Il lui arriva de démarquer quelques-unes de ces pièces et de les introduire dans ses *Économies royales*, pour peu qu'il y fût question de lui et de ses services à la couronne. Ainsi, il a donné asile dans son recueil au début des Mémoires de son gendre, le duc de Rohan, se bornant à abréger les passages concernant les troubles religieux de 1620-1621 et le siège de la Rochelle en 1628, à encadrer le tout d'un exorde et d'une conclusion qui lui sont propres, à ajouter aussi certaines phrases qui peuvent faire songer au secrétaire lui *ramentevant* les événements de son époque[3]. Chose curieuse! quand, en 1662, le Laboureur publia les deux derniers volumes des *Économies*, il ne s'aperçut pas de cet emprunt, encore que à cette

n'avons pas ici à prendre sa défense. On lira, entre autres, les *Remarques de M. le maréchal de Bassompierre sur les vies des rois Henri IV et Louis XIII*, par Dupleix. Paris, Bienfait, M DC LXV. On a contesté que cette œuvre fût de Bassompierre, encore que divers manuscrits de la Bibl. nat. la lui attribuent. Voir par exemple fonds français n° 4059.

1. Michaud, II, 489-493.

2. Michaud, II, 523-538.

3. Par exemple cette phrase : « Mon intention n'ayant point esté de vous représenter les particularitez des choses dont j'estimeray n'estre pas assez bien informé, aussi n'entreprendray-je point de vous parler en détail des causes, occasions, actions et procédures des huguenots » (Michaud, II, 523).

date les Mémoires de Rohan eussent déjà été publiés à diverses reprises[1]. Un auteur de cette époque fait, en décembre 1625[2], un parallèle entre Henri IV et Louis XIII; il célèbre par de pompeux éloges les trois ministres du premier roi, Sully, Villeroy et Jeannin; l'ancien surintendant accueille dans ses Mémoires ses louanges et supprime celles qui ont été distribuées à ses collègues[3]. Bien plus, il mêle ce morceau à un autre, écrit par un catholique[4] après l'expédition de Louis XIII en Piémont et la signature de la paix d'Alais[5], et il forme de la sorte un unique chapitre, tout à fait incohérent, en l'honneur du souverain régnant[6]. Ailleurs, il introduit d'une façon tout artificielle dans son livre un éloge du cardinal de Richelieu, qui est daté de 1625, mais qui n'est pas sorti de sa plume[7] et qui ne s'accorde pas, ce semble, avec ses sentiments intimes[8]. Et ainsi, dans les *Économies*, on félicite Louis XIII d'avoir, « comme inspiré de Dieu, choisi pour son principal ministre et conseiller un grand prélat qui témoigne être plein de conscience, d'honneur, de probité, d'esprit et de jugement[9]. » Sully, pour grossir son volume, ramasse tous les reliefs qu'il trouve dans son cabinet; il fait un nouveau chapitre avec quelques lettres à lui adressées ou par lui écrites et qui

1. Les Mémoires du duc de Rohan parurent pour la première fois à Leyde, en 1644, in-12. Une seconde édition, augmentée de divers discours politiques, était donnée en 1646, sans lieu, en 1 vol. in-4°; la même année, ces Mémoires étaient imprimés en 2 vol. in-12. Une quatrième édition était donnée à Paris, sur l'imprimé à Leyde, en 1661, en 2 vol. in-12.

2. « Et, me contentant de ce que j'en ay dit jusques à ce jourd'huy, vingtiesme jour de decembre 1625, je concluerai mon discours par la representation des inclinations... de ce grand Roy » (Michaud, II, 482).

3. L'auteur veut représenter les mœurs du roi « et de ses ministres plus confidens. » Un paragraphe de son mémoire commence par ces mots : « Celui des trois ministres et confidens que l'on estimoit de plus illustre extraction... (Sully). » De toute évidence, il avait consacré aux deux autres ministres deux paragraphes que Sully a négligés (II, 483 *b*).

4. Un catholique seul a pu écrire ces lignes : « Il (Louis XIII) se résolut de commencer par une entreprise pleine d'une grande apparence de justice, qui fut de restablir les ecclésiastiques de Béarn dans les biens que de longtemps les huguenots leur avoient usurpez » (Michaud, II, 480).

5. II, 480 *b*.

6. II, 462-484. C'est aussi une diatribe très vive contre la reine mère.

7. II, 355-360. La date du morceau est donnée p. 357. Nous pouvons croire ici les secrétaires, qui disent à Sully : « Nous confessons n'y avoir plus rien [en ce qui s'ensuit] du vostre, mais le tout estre entiérement du nostre » (p. 355).

8. Nous rappelons la lettre adressée au roi le 15 avril 1617. Voy. à la page précédente.

9. II, 357.

avaient échappé à ses premières recherches[1]. Il introduit, dans un de ses chapitres les plus longs et les plus hérissés de subdivisions, un vieux panégyrique qu'avait composé en son honneur son secrétaire Aubéry du Maurier en 1608[2], sans songer que, dans ce même chapitre, il malmène ce même du Maurier, lui reprochant, d'une façon sanglante, sa défection en 1611[3].

Toutes ces additions avaient grossi considérablement le manuscrit des *Économies royales*, quand Sully, en l'année 1638[4], se décida à publier son livre. Mais, avant de le livrer à la presse, il lui fit subir un dernier et complet remaniement. Jusqu'à présent, un seul secrétaire était censé prendre la parole et « ramentevoir » à Sully ses glorieuses actions. Cette fois-ci, plusieurs secrétaires se mirent de la partie; le pluriel remplaça le singulier. L'œuvre fut divisée en deux morceaux. Le premier parut au château de Sully avant 1642[5]. Il se composa de deux tomes *in-folio*[6]. Quatre secrétaires, disait-on, l'avaient rédigé; le tome I, qui conduisait jusqu'à la fin de l'année 1600, passait d'une façon plus spéciale pour l'œuvre de deux d'entre eux; le tome second, qui comprenait les faits de 1601 à 1605, pour

1. Michaud, II, 484-489. Il insère aussi dans son livre un projet de règlement sur l'administration de la justice (II, 451-453).

2. II, 98 *b*. D'ailleurs, on avoue que ce passage est emprunté à un écrit autre que les *Économies*. Les secrétaires disent : « Et, pour telles causes et raisons, ne faut-il nullement trouver estranges les louanges que l'on vous donne, desquelles nous n'avons pas esté chiches en un autre de nos escrits, en ces propres termes que nous repeterons encore icy, ne nous semblant point mal à propos. » Les secrétaires citent ensuite (p. 98 et 99, jusqu'à : « Quant aux troisiesmes particularitez »), en les modifiant un peu, les termes d'un panégyrique composé en 1608 par Aubéry du Maurier, comme l'a montré M. H. Ouvré : *Aubéry du Maurier*. Paris, 1853, p. 159-164. Le panégyrique avait déjà été inséré en appendice, sans nom d'auteur, à la fin du premier volume des trois *V* verts.

3. Michaud, II, 86 *b*. Voir encore, sur du Maurier, II, 475.

4. Le 7 août 1638, par-devant Me Pichery, notaire, le duc traita pour l'impression de l'ouvrage avec un imprimeur d'Angers (Loiseleur, *Monographie du château de Sully*, p. 58. Orléans, 1868). Cette indication, donnée par dom Fabre, se trouve sur un exemplaire des *Économies* (éd. des trois *V* verts) à la bibliothèque publique d'Orléans.

5. En cette année, le dernier avril, Sully fit don d'un exemplaire au notaire Pichery (cf. Jules Loiseleur, *Questions historiques du XVIIe siècle*, Ravaillac et ses complices, p. 235, n. Paris, 1873).

6. *Mémoires des sages et royales oeconomies d'Estat, domestiques, politiques et militaires d'Henry le Grand..., et des servitudes utiles, obéissances convenables et administrations loyales de Maximilian de Béthune*. Amstelredam, Alethisnographe, etc. 2 vol. in-fol. — Une seconde édition de ces deux volumes fut donnée clandestinement à Rouen en 1649, 2 vol. in-fol. Cette partie a aussi été réimprimée, *jointe la coppie imprimée à Amstelredam*, en 1652, 4 vol. petit in-12, dont les caractères sont semblables à ceux des Elzevir.

l'œuvre des deux autres[1]. Quelquefois, ces secrétaires font allusion à la première forme qu'avaient revêtue les *Économies;* ils parlent du travail du premier secrétaire auquel ils ont substitué le leur, et ainsi, si j'ose dire, ces secrétaires différents s'enchevêtrent les uns dans les autres, de la même façon que les propositions s'entremêlent dans les longues phrases de Sully. Comme la publication pouvait présenter certains dangers, on feignit que l'ouvrage fût sorti des presses d'Aletheisnographe de Clearetimelée et Graphexecon de Pistarite[2], imprimeurs à Amstelredam, logés à l'enseigne des trois Vertus couronnées d'amaranthe[3], pseudonymes qui, au demeurant, ne pouvaient donner le change à personne. La seconde partie des *Économies* devait aussi former deux volumes; l'un (tome III de l'ensemble) devait raconter les événements de 1606 jusqu'à la mort du roi; l'autre (tome IV) comprendre, avec toutes les pièces accessoires, le récit des faits qui suivirent l'assassinat du monarque. Deux nouveaux secrétaires, relayant les quatre précédents, étaient censés prendre la parole[4]. Et dire que la plupart de nos critiques ont ajouté foi à cette fiction! Sully fut surpris par la mort avant d'avoir pu publier ces derniers tomes; mais ils sont bien son œuvre[5]. Lui-même les avait préparés pour l'impression et les avait fait précéder d'une préface où de nouveau Aletheisnographe et Graphexecon étaient cités[6]; ces

1. Voir l'épître liminaire que Sully avait préparée pour le troisième volume (Michaud, II, 123-124).

2. Ces mots signifient : *Écrivain véridique* de *Gloire-et-Vertu* et *Secrétaire émérite* de *Haute-Probité.*

3. L'édition portait par suite trois *V* peints en vert : d'où le nom d'édition des trois *V* verts sous lequel elle est connue.

4. Voir l'épître liminaire (Michaud, II, 123).

5. M. Desclozeaux écrit par suite à tort : « L'œuvre fut continuée après sa mort par deux des secrétaires et par l'abbé Jean le Laboureur » (*Gabrielle d'Estrées*, p. 168).

6. Voici, d'après le manuscrit 17474 du fonds français de la Bibliothèque nationale, le texte de cette préface : « Nous, Aletheisnographe de Claeretimelée et Graphexecon de Pistarite, imprimeurs à Amstelredam, logez à l'enseigne des trois vertus couronées d'amaranthe, laquelle ne flestrit jamais, qui avons desjà imprimé deux livres, dont les feuilles nous avoient esté envoyées de France, parlans des faicts heroïques de Henry le Grand, le Roy bien aimé de Dieu et des peuples francais, ayant reçeuz encor des feuilles du mesme lieu pour imprimer un troisiesme livre sur le mesme suject, advertissons les judicieux lecteurs d'iceluy que, comme les deux premiers nous avoient parus de divers styles, et différentes curiositez en ceux qui les avoient faits, aussy avons-nous estimé les mesmes choses en cestui-cy; de quoi estonnez et en ayans demandé la cause à des François qui en pouvoient avoir eu la cognoissance, ils nous ont respondu qu'il ne falloit point trouver cela estrange d'autant qu'encor qu'ils eussent été extraicts de mêmes mémoires, faits en forme

volumes demeurèrent dans son cabinet, où l'on en fit d'assez nombreuses copies manuscrites[1], jusqu'au jour où Jean le Laboureur se décida à les faire imprimer en l'année 1661, vingt ans après la mort de l'ancien ministre[2].

de journal par un seigneur qui en estoit le vray autheur, il avoit néantmoins emploié diverses personnes pour en faire les recueils, affin de les mettre au net, et en l'ordre, et en forme nécessaire, pour pouvoir estre imprimez, comme aussy les feuilles que nous avons maintenant imprimées nous ont-elles esté envoyées par d'autres personnes que celles de qui nous avions receu les premières, de quoi nous ne tiendrons pas plus grand discours, d'autant que nostre impression commence par une lettre adressée à un seigneur qui n'est point nommé, ny souscrite que par le chifre d'une double M, la dite lettre servant comme d'espitre liminaire, dans laquelle se verront tous les advis que nous eussions peu donner sur la cause de la diversité des personnes qui ont esté emploiées par ce seigneur à faire des extraicts de ses mémoires en forme de journal, et à les mettre au net en forme d'histoire de deux vies, et de deux fortunes seulement, à scavoir d'un vertueux et magnanime roy et grand capitaine, et d'un utile et loyal subject, et encore l'un d'iceux un doux, bénin et favorable maistre, et l'autre un obéissant, diligent et humble serviteur. »

1. Voici l'indication de ces manuscrits que possède la Bibliothèque nationale, fonds français : N°s 4035 et 4036, correspondant au tome III de l'imprimé; n°s 4037 et 4038, correspondant au tome IV, avec une table alphabétique des matières. Ces quatre tomes proviennent du cabinet de Béthune. Nous rappelons que Philippe de Béthune, dont le fils Hippolyte laissa en 1662 sa précieuse collection à la Bibliothèque royale, était le frère puiné de Sully. Avec cette copie des Mémoires, on a relié deux ou trois autographes, en partie indéchiffrables, de Sully. — N°s 17474 et 17475, correspondant exactement aux tomes III et IV de l'imprimé, avec titre à chaque volume. Provenance : Harlay. Les manuscrits reliés en maroquin rouge portent sur le plat les armes de Harlay. — N° 15615, contenant le texte des tomes III et IV de l'imprimé, avec une table des matières. Provenance : le chancelier Séguier. — N°s 23239, contient les 34 premiers chapitres du tome III; s'arrête après la lettre que Sully écrivit au prince de Condé, lors de sa fuite en Belgique (Michaud, II, 312). — Au début, avant la lettre des imprimeurs, on lit une pièce de vers dont voici le début :

« Afin que chacun soit rendu plus soucieux,
Oyant parler vertu, d'entendre son langage,
Qu'il sache que ses dicts sont escrits dans les cieux,
Et que pour y aller les faut mettre en usage. »

Provenance : Séminaire des missions étrangères. — Ms. 4039, commence là où s'arrête le précédent, sans pourtant qu'il en soit une suite, comme le prouve la différence des formats et des écritures. Il comprend la fin du tome III et le tome IV de l'édition originale, avec la table des matières. Provenance inconnue.

La Bibliothèque nationale renferme encore quelques extraits des Mémoires de Sully, faits par Gaignières (ms. français n° 25005). Mais ces extraits pris sur l'imprimé n'ont aucune importance.

2. *Mémoires ou Œconomies royales d'Estat, domestiques, politiques et militaires de Henry le Grand*, par Maximilien de Béthune, duc de Sully. A Paris, chez Augustin Courbe, M DC LXII. — Le privilège du roi, donnant permission

Pour quelle raison Sully se décida-t-il enfin, en 1638, après avoir attendu de si longues années, à faire connaître son livre au public? Est-ce parce que, à cette date, un des hommes qu'il y maltraitait le plus, le duc d'Épernon, était tombé en disgrâce et expiait dans l'exil son arrogance et son insolence passées? Nous ne le pensons pas. Nous préférons croire que Sully fut déterminé à faire cette publication par le succès que remportait alors l'histoire de Henri IV de Dupleix. Il voulait venger son maître des critiques de l'écrivain officiel, qui était pensionné par Louis XIII[1]; il voulait surtout rappeler l'attention sur lui-même, qui avait été oublié dans cette œuvre. L'histoire de sa vie était écrite; il ne restait plus qu'à la faire connaître à tous, pour protester contre cet injuste silence.

VI.

Nous avons signalé quelques-uns des morceaux qui furent ajoutés aux *Économies royales* dans l'édition imprimée; nous avons négligé jusqu'ici les passages nouveaux, en général fort longs, où il est question du grand dessein. Il est temps de les soumettre à un examen critique. Ces passages ne sont pas, comme certains de ceux que nous avons cités, l'œuvre d'autrui; ils appartiennent bien à Sully. Le style y trahit l'homme. Du reste, lui-même a indiqué par des notes, en marge des manuscrits 10310 et 10312, qu'en tel ou tel endroit il fallait ajouter telle ou telle de ses lettres, exposant les magnifiques desseins de Henri IV; il a écrit de sa main les premiers mots de la lettre[2].

Jusqu'à présent, nous pensions, d'après le manuscrit des *Économies*, que le plan de Henri IV se réduisait, en dernière analyse, à renfermer la maison d'Espagne dans la seule péninsule hispanique.

exclusive à Courbe d'imprimer ces deux derniers volumes et de réimprimer les deux premiers, parus sans privilège à Rouen, est du 23 avril 1661. Le premier tome (t. III) a été achevé d'imprimer le dernier jour d'octobre 1661, le second (t. IV) le 15 décembre 1661. Courbe donna ensuite une nouvelle édition des deux premiers volumes en 1662 et 1664. Malgré ce privilège, on fit vers la même époque de nouvelles éditions des *Économies* : Paris, T. Jolly, 8 vol. in-12, 1662-1663; Paris, Billaine, 5 vol. in-12, 1663; Paris, T. Jolly, 2 tomes en 1 vol. in-fol. Au XVIIIe siècle, l'ouvrage parut à Amsterdam, aux dépens de la compagnie, 12 vol. in-12, 1725. Nous n'avons pas à nous occuper des éditions de l'abbé L'Écluse des Loges, où le texte est très altéré, non plus des éditions modernes. Ajoutons seulement que les *Mémoires*, dans la version de L'Écluse, ont été traduits en allemand (Zurich, 1783-86, 7 vol. in-8°).

1. Voir surtout l'épître liminaire mise à la tête du troisième volume (Michaud, II, 129).

2. Voir *Rev. hist.*, t. LIV, p. 306-307.

L'édition imprimée nous ouvre tout d'un coup de nouveaux horizons. Non seulement Sully nous apprend des détails, inconnus aux lecteurs du manuscrit, sur la répartition des pays enlevés à la faction espagnole, sur la constitution qu'il rêvait de donner à l'Allemagne et à l'Italie affranchies, mais encore il nous montre, à la suite de la guerre victorieuse de Henri IV, l'Europe bouleversée de fond en comble. Elle est désormais divisée en quinze dominations, les unes héréditaires (la France, l'Espagne, la Grande-Bretagne, le Danemark, la Suède et la Lombardie[1]); les autres électives (la Papauté, l'Empire, la Pologne, la Hongrie et la Bohême); enfin les républiques (Venise, Suisse, république d'Italie, république des Belges[2]). Ces quinze états sont réduits à peu près à une même égalité de territoire, de richesse, de puissance; ils se font équilibre parfait. Le même équilibre existe entre les trois religions catholique, luthérienne et calviniste. De ces quinze états, cinq sont entièrement catholiques (Sully ne nous dit pas lesquels), cinq entièrement luthériens et cinq calvinistes[3]. Les états ont formé entre eux une confédération, dirigée par six conseils provinciaux[4] et un conseil général[5]. Le conseil général règle les différends entre le souverain et les sujets (désormais plus de révolution!) et les différends des états entre eux (désormais plus de guerre dans l'Europe chrétienne[6]!). Tous les efforts coalisés doivent

1. La Lombardie aurait été formée des états du duc de Savoie et du Milanais. Le duc de Savoie aurait reçu le titre de roi.

2. Michaud, II, 345.

3. Telle est bien la pensée de Sully, si ce ne sont pas ses termes précis. Il dit, à propos des terres de l'Église, qu'aucun calviniste ou luthérien n'y sera persécuté en sa personne ni en ses biens, mais qu'il sera « seulement enjoint à luy de sortir du païs et emporter ses biens dans l'an et jour du commandement ou de se ranger à la religion du païs » (Michaud, II, 349). Sully ajoute immédiatement après : « Le semblable sera aussi observé pour le regard des royaumes de France, des Espagnes et de la Grande-Bretagne, de Danemarc et de Suède, ausquels les seules de ces trois religions qui sont maintenant permises en iceux pourront avoir cours, et non autres; et en sera usé comme il est dit cy-dessus. » Saint-Simon avait interprété comme nous faisons ce passage, et il se pose la question suivante : « Comme un pape auroit-il pu confirmer l'existence, la durée, l'establissement le plus solide et la protection de l'hérésie de Calvin et de celle de Luther, pour figurer chacune en tiers et en égalité avec la religion catholique? » (*Parallèle des trois premiers rois Bourbons*, éd. Faugère, p. 138-139). Cf. aussi Vittorio Siri, *Memorie recondite*, traduct. franç. 1765, introduction, p. cv.

4. Ils doivent siéger à Dantzig, Nüremberg, Vienne, Bologne, Constance et dans une ville de l'Ouest de l'Europe que Sully ne désigne pas (Michaud, II, 351).

5. Michaud, II, 350 *b*.

6. Saint-Simon montre que ce conseil général aurait été, en réalité, réduit à l'impuissance. « Il y a, dit-il, une faible image de cela dans l'empire. Le

tendre à un unique but : expulser les Turcs de l'Europe. Le conseil général fixe le contingent et les impôts que chacune des quinze puissances doit fournir pour cette nouvelle croisade; il lève les troupes et l'argent, dirige les opérations militaires et préside au partage des conquêtes[1]. Le Turc chassé, l'Europe jouit enfin de ce grand et inappréciable bienfait : la paix universelle.

Tels sont, dans les lignes générales, les nouveaux plans que Sully prête à Henri IV, dans l'édition imprimée des *Économies*, et qu'il semble avoir encore ignorés au moment où il faisait rédiger sous ses yeux le premier manuscrit de son livre. Mais, si ces lignes générales se dessinent assez bien, que d'incohérences et que de contradictions dans le détail! Le grand projet nous est exposé dans une série de morceaux, rattachés d'une manière plus ou moins artificielle à la composition primitive des *Économies*. Or, ces morceaux ne s'accordent en aucune façon entre eux. Ici, par exemple, Sully nous affirme que le roi de Hongrie devait être élu par huit souverains : le pape, l'empereur et les rois de France, d'Espagne, de la Grande-Bretagne, du Danemark, de Suède et de Lombardie[2]; là, il attribue cette élection à dix potentats, du nombre desquels sont l'empereur et le roi d'Espagne[3]; dans un troisième passage, il soutient que sept voix devaient concourir au choix de ce prince; la première appartiendrait aux ecclésiastiques, nobles et villes du pays; le pape, l'empereur, les rois de France, d'Espagne auraient chacun un suffrage, les rois d'Angleterre, de Danemark et de Suède un suffrage conjointement; enfin la septième voix serait « des deux républiques des Belges et Helvétiens conjointement[4]. » Ici, on nous dit que le conseil général de la confédération très chrétienne devait comprendre soixante-six membres[5] (et on nous donne les détails les plus précis sur le mode de leur nomination); là, on nous apprend qu'il devait être formé de quarante membres[6] (et on nous donne sur leur élection des renseignements tout différents). L'on pourrait multiplier ces exemples. Ces nouveaux morceaux, contradictoires entre eux, ne

conseil aulique, la chambre impériale, des diètes, quelquefois l'empereur même, jugent des différents. On a l'expérience qu'il n'y a que les faibles et les petits qui y déférent. Les puissants, souvent même les médiocres, y résistent et désobéissent, et on voit que la force en décide » (*Parallèle des trois premiers rois Bourbons*, éd. Faugère, p. 140).

1. Michaud, II, 351.
2. Michaud, II, 345-346.
3. II, 431.
4. II, 152.
5. II, 217. Le conseil devait être renouvelé de trois ans en trois ans.
6. II, 350.

s'accordent naturellement pas avec le manuscrit des *Économies*. On nous y avait assuré qu'une grande partie des Pays-Bas espagnols devait être divisée entre des seigneurs anglais et des seigneurs français[1]; on nous assure maintenant que ces Pays-Bas, avec les seigneuries de Clèves, Juliers et autres états voisins, soit laïques soit ecclésiastiques, devaient, dans la pensée de Henri IV, être joints aux dix-sept Provinces-Unies, pour former la république de Belgique[2].

Ces contradictions nous montrent que les morceaux où Sully nous parle du grand dessein ne doivent pas être combinés les uns avec les autres. Elles nous prouvent combien l'abbé L'Écluse des Loges avait tort, quand il condensait en un seul livre tous les passages des *Économies* sur le magnifique plan de Henri IV[3]. Chacun de ces morceaux forme par lui-même un tout et doit être étudié isolément. Mais, dès lors, nous ne pouvons plus admettre que Sully nous expose les projets de Henri IV, arrêtés une fois pour toutes. Même dans ces lettres, qu'il prétend avoir écrites à Henri IV sur ses desseins, il faut voir un simple artifice littéraire. Ce sont, pour la plupart, comme le fait voir cette étude sur la genèse des *Économies royales*, des compositions faites par l'ancien ministre lorsque son livre était déjà achevé et introduites artificiellement dans la trame première. Elles datent d'époques différentes, et par là s'expliquent toutes ces divergences. Chacun de ces exercices de rhétorique nous expose les rêves que faisait Sully, au moment précis de la rédaction. La politique très nette poursuivie par Henri IV, l'abaissement de la maison d'Autriche, a été, si j'ose dire, le fondement réel de toutes ces combinaisons. Par une première exagération, Sully a soutenu que son maître voulait enlever à l'Autriche ses possessions en Allemagne, en Bohême et en Hongrie, et réduire l'Espagne dans la péninsule hispanique (c'est la version du manuscrit des *Économies*). Puis, il a remanié la carte de l'Europe et distribué aux uns ou aux autres les provinces enlevées à la faction espagnole. Poursuivant toujours ces fantasmagories, il a composé l'Europe chrétienne de quinze dominations parfaitement égales et, enfin, emporté de plus en plus haut, il a fait le rêve qu'une paix perpétuelle pouvait régner sur cette terre. Le grand projet n'a donc pas été conçu en son esprit d'un seul bloc; il s'est formé en quelque sorte de couches successives, d'assises bâties les unes au-dessus des autres.

C'était une des innocentes manies de Sully, dans l'oisiveté de la

1. Voir *Rev. hist.*, t. LV, p. 81.
2. II, 340; II, 431.
3. Livre trentième de son édition des Mémoires de Sully remaniés.

retraite et au moment où la vieillesse approchait, de faire et de refaire sans cesse des discours, des lettres, des écrits de toute nature sur les plans du feu roi. Les uns étaient abrégés et représentaient seulement en gros les principaux desseins de Henri IV; les autres étaient très développés et entraient dans le plus petit détail. Les morceaux insérés dans les *Économies royales* sont sans doute loin de représenter toutes les élucubrations de Sully à ce sujet; d'autres du même genre ont sûrement existé en grand nombre. M. le marquis de Vogüé a publié un mémoire de Sully, rédigé en 1630[1] et dans lequel l'ancien ministre recommande de reprendre les desseins de Henri IV : limiter la maison d'Autriche à l'Espagne, rendre à l'Allemagne ses prérogatives électorales, unir sincèrement les potentats italiens et chasser, grâce à cette ligue, les Espagnols d'Italie, enfin établir un équilibre parfait entre les états et les trois sortes de religions de la république très chrétienne[2].

En exposant à tant de reprises les projets de Henri IV, Sully a-t-il cherché à nous faire croire que tels avaient été en effet les desseins de son maître, au moment où il allait se mettre à la tête de son armée, en mai 1610? En d'autres termes, a-t-il eu l'intention de tromper? N'aurait-il pas plutôt voulu exposer, sous le couvert de Henri IV, ses propres conceptions, et donner ainsi des conseils détournés à ceux qui dirigeaient, après sa retraite, les affaires extérieures de la France? N'aurait-il pas, pour aller jusqu'au bout de notre hypothèse, poussé ses conceptions à l'absurde, pour avoir la pleine liberté d'exposer ses idées pratiques, cachées derrière les chimères, laissant aux personnes sensées le soin de distinguer les unes des autres? Le fragment qu'a publié M. de Vogüé semblerait presque le faire croire, et d'autres arguments peuvent encore être invoqués en faveur de cette thèse.

1. Dans les *Notices et documents publiés pour la Société de l'histoire de France à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation.* Paris, 1884, p. 387-408. Ce mémoire a été trouvé, avec d'autres pièces provenant du cabinet de Sully, au château de Peseau. Ce château appartenait, au XVIIIe siècle, à la famille Perrinet, et un certain Adam Perrinet avait été attaché à la personne de Sully, quand celui-ci s'était retiré de la cour.

2. Cette dernière considération est indiquée de la manière la plus nette dans le paragraphe final du Mémoire, p. 407-408. M. de Vogüé croit donc à tort que « cet écrit se maintient dans le domaine des réalités positives, » et ne contient aucune allusion aux chimères du grand dessein. C'est à tort aussi qu'il se figure que ce mémoire est adressé au cardinal de Richelieu. Rien, dans le texte, n'autorise de faire une pareille hypothèse. Ce mémoire ne se distingue pas des autres, en très grand nombre, que Sully a rédigés sur les desseins prêtés gratuitement par lui à Henri IV.

Examinons bien comment, dans son édition imprimée, Sully introduit les prétendus rapports adressés à Henri IV sur le grand dessein. La plupart d'entre eux ne portent aucune date, ou du moins une date très vague, celle du jour sans indication d'année[1]. Ce ne sont pas, on nous l'avoue, des pièces mises au net que l'on a transcrites dans les *Économies*, mais bien des brouillons entrelignés et tout raturés trouvés par les secrétaires dans les armoires vertes du cabinet vert et qu'ils auraient eu grand'peine à déchiffrer[2]. Bien mieux, ces mémoires nous sont présentés comme contenant, non pas des propositions nettes et fermes, mais seulement des questions adressées au souverain[3]; ils ne renferment pas des résolutions arrêtées, mais de simples interrogations. Par tous ces artifices, si faciles à percer au jour, Sully n'a-t-il pas voulu nous mettre en garde et nous prévenir qu'il nous expose non point les plans formés par le feu roi, mais ses propres idées?

Nous voudrions, pour la gloire de Sully, le croire. Malheureusement, un examen plus approfondi nous montre que son intention n'était point que nous le crussions. En d'autres passages, il affirme avec insistance que Henri IV a conçu lui-même ces grands desseins et qu'il était sur le point de les mettre à exécution au moment où il tomba sous le couteau de Ravaillac[4]. Bien plus, il fabrique des lettres de Henri IV dans lesquelles le roi donne sa parole d'entamer, de poursuivre et de mener à bonne fin ses plans magnifiques[5]. Dès

1. Nous avons employé (cette lettre) en ce lieu, « quoy que peut-estre par quelque advancement du temps de celuy auquel vous pouvez avoir fait; chose que nous n'avons pu bien reconnoître, d'autant que ladite lettre n'avoit autre datte que celle du quatorzième may » (Michaud, II, 149 *b*).

2. Michaud, ibid.; cf. I, 429.

3. Michaud, I, 429 *b*.

4. « Mes impertinences et foiblesses d'esprit et de jugement me persuadèrent que vous aviez entaméz [ces desseins] plustost par forme de discours et pour faire voir la profondité de vos cogitations ou pour vous esgayer l'esprit et descouvrir la portée du mien, qu'avec intention de les poursuivre jusques à la fin, ni d'en espérer aucun bon succèz: tant, de premier abord, telles propositions se présentèrent à moy remplies de difficultéz » (Michaud, II, 213 *b*). Prétendue lettre de Sully au roi. Cf. II, 435 et *passim*.

5. Lettre du roi, de Chantilly, le 8 avril 1607 (Michaud, II, 200). Dans cette lettre, le roi fait un très grand éloge de Sully. « J'aimerais mieux avoir perdu dix maîtresses qu'un serviteur comme vous. » Parlant de ses desseins, il dit: « Lors feray-je voir que je quitteray plustost maistresses, amours, chiens, oyseaux, jeux, brelands, bastimens, festins, banquets, et toutes autres dépenses de plaisirs et passe-temps, que de perdre la moindre occasion et opportunité pour acquérir honneur et gloire. » Mais Sully lui-même n'a-t-il pas déjà fait au roi un développement analogue? (Michaud, II, 39). La fausseté de la lettre est évidente. D'ailleurs, le 8 avril 1607, Henri IV était, non pas à Chantilly, mais à Fontainebleau (*Lettres missives*, VII, 167 et suiv.).

lors, dans les procédés signalés tout à l'heure, nous ne voyons plus de simples artifices littéraires, mais des précautions prises pour se garder contre toute objection. Si quelqu'un était tenté de protester et de soutenir que ces chimères ne sont jamais entrées dans le cerveau de Henri IV, on lui répondrait apparemment que les secrétaires ont mal lu leurs « brouillarts » ou que, de leur autorité, ils ont ajouté tel développement. Ici, une fois de plus, Sully s'abrite derrière ses secrétaires.

Il n'est donc point douteux que Sully n'ait voulu nous faire croire à la réalité des desseins qu'il prête à Henri IV. Et, pour mieux nous duper, il va créer à ces desseins un passé. Il nous montre, dans l'édition imprimée des *Économies*, Henri IV négociant, au cours de son règne, avec les divers potentats de l'Europe pour les gagner à ses plans magnifiques, et naturellement le négociateur choisi aurait été Sully lui-même, le seul de ses ministres dépositaire de son secret. Or, il est facile de prouver (bien que les historiens aient longtemps fermé les yeux) que jamais, dans les missions dont Sully a été chargé réellement, il n'a été question de pareils projets. Bien plus, on peut affirmer que certaines négociations dont les *Économies* nous entretiennent n'ont jamais eu lieu et ont été inventées complètement.

Il nous faut revenir ici au voyage que Sully a fait en Angleterre en l'année 1603, auprès du roi Jacques Ier. Nous avons déjà vu comment, par orgueil, il a, dans le manuscrit des *Économies*, grandi l'objet de sa mission. Il aurait été chargé, non seulement de gagner le roi anglais à l'alliance française et de le rendre favorable aux Provinces-Unies, mais encore de lui faire cette proposition : réduire un jour la maison d'Espagne à la seule péninsule hispanique. Dans l'édition imprimée, il va beaucoup plus loin. Il aurait déroulé à Jacques Ier le grand dessein dans toute son extension, et les quinze dominations de l'Europe égales en étendue de pays, puissance et autorité, et la cessation de toute guerre religieuse et politique, et l'expulsion des Turcs hors de l'Europe[1]. Et Jacques Ier aurait accédé à de telles propositions[2] ! Ce n'est pas tout. A Londres, Sully n'aurait pas traité seulement avec le roi d'Angleterre, mais encore avec les députés des rois de Danemark et de Suède, venus un jour après lui en Grande-Bretagne ; et il les aurait gagnés à ses desseins[3] ! Quand Sully lança

1. « Mémoires pour sçavoir de Sa Majesté sur lesquels des points il trouvera bon que M. de Rosny fasse des propositions (à Jacques Ier) » (Michaud, I, 429 *b*).

2. « Extraits d'aucuns des articles *convenus* pour une association et fraternité d'armes et d'intérêts » (on affirme que Henri IV et Jacques Ier, gagné par l'ambassadeur extraordinaire, sont membres de cette association). Michaud, II, 329 *b*.

3. Michaud, I, 486 (la lettre où il est question de ce fait ne figure pas au

cette affirmation, qu'il place dans une prétendue lettre adressée de Londres à Henri IV, il avait malheureusement oublié qu'en 1603 il n'y avait pas de roi de Suède : depuis longtemps, les états avaient proclamé la déchéance du catholique Sigismond, et Charles IX ne fut proclamé roi qu'en 1604[1]. Dans un autre passage de l'imprimé, Sully soutient qu'à Londres il convertit à sa cause les délégués de l'électeur palatin[2], oubliant que, dans une lettre publiée dans le même recueil, et celle-là authentique, il avait écrit : « Le matin (*le lendemain de son arrivée à Londres*), les ambassadeurs de l'électeur palatin me vindrent trouver et prendre congé de moy pour s'en retourner vers leur maistre, et n'y eut entre nous que des paroles de complimens[3]. » Une fois de retour en France, Sully aurait continué de faire des prosélytes. Dans une lettre qu'il date de l'assemblée de Châtellerault, en 1605, il rappelle au roi les magnifiques desseins : « J'en communiquay, longtemps après (*l'ambassade en Angleterre*), avec le landgrave de Hessen et le prince d'Anhalt, envoyez de tous les autres princes protestants pour prendre vos intentions[4]. » C'est dommage que le landgrave Maurice vint à Paris en 1602, avant la mort d'Élisabeth[5], et le prince d'Anhalt en août 1606, une année après l'assemblée de Châtellerault[6] ! Ainsi on se heurte sans cesse, dans le texte de Sully, à des contradictions et à des impossibilités. Toutes les pièces sur le grand dessein qui ont été ajoutées dans l'édition imprimée des *Économies* sont des pièces fausses fabriquées par Sully lui-même après coup, dans l'intention sans doute de magnifier Henri IV et ses plans, mais aussi dans celle d'exalter son propre rôle.

Sully ne s'en est pas arrêté là. Son voyage en Angleterre en 1603,

manuscrit). Cf. le passage suivant : « Je communiquay depuis, en mon voyage d'Angleterre, avec le roy dudit pays, avec les députés des rois de Danemarck et de Suède, des Vénitiens, du prince d'Orange et des États » (Michaud, II, 66). Nous rappelons comment, dans les lettres qui se trouvent dans les manuscrits, il a ajouté (édition imprimée) la mention des rois de Suède et de Danemark.

1. Geoffroy, *Histoire des États scandinaves*.

2. « Plus faudra continuer à donner de certaines asseurances d'une loyale et sincère association et fraternités d'armes et desseins envers les rois de Dannemarck, Suède et le *comte palatin*, leur reconfirmer les choses convenües avec eux en l'année 1603 par vostre ambassadeur extraordinaire » (Michaud, II, 220).

3. Lettre du 20 juin 1603 (Michaud, I, 448 *b*).

4. Michaud, II, 66.

5. *Correspondance de Henri IV avec le landgrave de Hesse, publiée par M. de Rommel*, p. 67 et suiv. Le landgrave lui-même fait le récit de ses entrevues avec le roi et il n'est nullement question du grand dessein.

6. Voir Ritter, *Briefe und Acten zur Geschichte des dreissigjährigen Krieges*, t. I, n° 413.

la présence à Paris du landgrave de Hesse et du prince d'Anhalt sont du moins des faits bien authentiques. Dans son désir de nous faire croire au grand dessein, il en est arrivé à imaginer des faits, sans le moindre fondement réel. Ainsi, dans son livre imprimé, il nous raconte l'histoire d'une ambassade dont il aurait été chargé auprès de la reine Élisabeth en 1601[1] : cette princesse, gagnée par lui, aurait, nous dit-il, non seulement donné son approbation aux grands desseins formés par Henri IV, mais elle lui aurait promis de l'aider de toutes ses forces à les exécuter[2]. Or, dans le manuscrit, on ne trouve pas la moindre allusion à ce voyage. Toutes les phrases où il en est question ont été ajoutées. Dans le manuscrit, Sully nous rapporte bien le voyage de Henri IV à Calais en septembre 1601, et il nous dit qu'il était de la partie; mais, au lieu du récit de l'ambassade de Sully en Angleterre, nous trouvons ici ces simples mots : « Pendant ce séjour à Calais, vous fistes desseing d'aller à Gravelines pour veoir la ville; mais, le gouverneur en ayant eu le vent, il vous envoya prier avecq force compliments et civilités de ne trouver point mauvais sy, estant grand maistre de l'artillerie et superintendant des fortifications de France, qu'il en donnast advis aux archiducs, advant que de vous donner entrée dans sa place. Le roy, deux jours apprès, receut nouvelles comme Monsieur de Chastillon Coligny avoit esté tué d'un coup de canon par la teste dans Ostende[3]... » Un peu plus loin, le même manuscrit signale sans doute la présence de la reine Élisabeth à Douvres. A propos des intrigues machinées par le duc de Biron, notre texte porte : « Il (*Henri IV*) vouloit continuer à luy faire des honneurs et des biens, et pour cest effet l'envoyer ambassadeur extraordinaire vers la reine d'Angleterre, sa bonne sœur, de laquelle il sçavoit bien qu'il recevroit plustost des instructions à bien faire que des persuasions pour le faire manquer à son debvoir, ainsi que Sa Majesté fist peu de temps après l'arivée et le retour de millord Edmond, que ceste généreuse princesse envoya pour le visitter de sa part sytost qu'elle sceut son arivée à Calais, sur laquelle (s'estant aussy de sa part advancée jusques à Douvres) elle accusoit la fortune de cruauté en son endroict (car ce furent les propres mots de sa lettre) de l'avoir approchée sy près d'un si grand et magnanime Roy, duquel elle affectionnoit la personne et prisoit la valleur entre les

1. Michaud, I, 363-367.

2. D'après quelques passages des *Économies royales*, non les moins étonnants, Élisabeth aurait conçu elle-même le grand dessein et en aurait fait la première ouverture à Sully, lors de son prétendu voyage à Douvres en 1601 (Michaud, II, 429).

3. Ms. 10308, fol. 56 v°.

armes, la courtoisie entre les dames et les autres admirables vertuz dont il estoit renommé plus que de prince du monde, et neantmoins se veoir privée par certains respects et considérations d'Estat, peut estre plus plaines de vanité que de raison, de le veoir, l'embrasser et l'asseurer de bouche de son inviolable affection[1]. » Mais nulle part nous ne lisons dans le *codex* que le marquis de Rosny ait traversé le détroit et ait entamé avec la reine d'Angleterre à Douvres de secrètes négociations.

Dès lors, ne sommes-nous pas en droit de conclure que le récit de ce voyage a été inventé pour créer un antécédent au grand dessein, attribué à Henri IV? Aucun écrivain de l'époque, ni de Thou, ni Palma-Cayet, toujours si précis, ne nous signale le passage de Rosny en Angleterre. Bien plus, nous possédons les rapports faits par Windwood, l'ambassadeur anglais en France, qui était du voyage de Calais, au secrétaire d'État lord Cecil[2]; nous avons les dépêches échangées entre Henri IV et notre ambassadeur à Londres, le sieur de Boississe[3]; et dans aucun de ces documents on ne trouve mention de ce voyage. Windwood ne signale point à lord Cecil le départ de Rosny; Henri IV n'annonce point à M. de Boississe la résolution prise d'envoyer au delà du détroit un personnage aussi considérable; aucun d'eux ne fait allusion aux résultats obtenus à la suite de ses négociations!

Un dernier argument achèvera notre démonstration. Sully s'est trompé dans le manuscrit des *Économies*, quand il affirma que la reine Élisabeth vint en septembre 1601 à Douvres. Nous connaissons assez bien ses itinéraires au début de septembre 1601; nous la trouvons à Windsor et à Aldermerston; mais à Douvres, point[4]. Quand Henri IV envoya Biron complimenter Élisabeth, il lui donna les instructions suivantes : « Il fera entendre que Sa Majesté (*Henri IV*) fust elle-mesme passée volontiers en Angleterre faire saluer en personne ladicte dame (*Élisabeth*) et luy faire offre de son service, si la dicte

1. Ms. 10308, fol. 58 *recto* et *verso*. Le manuscrit continue ensuite : « Il se passa au voiage de Monsieur le maréchal de Biron (qui fut chargé d'user de mesmes et encore plus excessifs compliments et courtoisies envers ceste grande reine) plusieurs particularitez fort mémorables, et entre autres les propos que ceste brave et sage Élisabeth luy tint sur les entreprises de la mort d'Essex, etc. » (Cf. Michaud, I, 369).

2. Ralph Windwood, *Memorials of affairs of state in the reigns of Q. Elizabeth and K. James I.* London, 1725, 3 tomes in-fol.; tome I, 344 et suiv.

3. *L'Ambassade de France en Angleterre. Mission de Jean de Thumery, sieur de Boississe* (1598-1602), par A. Laffleur de Kermaingant. Paris, Didot, 1886.

4. *Calendar of State Papers.* Domestic, 1601-1603, p. 92-98; id. Carew, 1601-1603, p. 138-146.

dame n'eust esté si esloignée de la frontière que Sa Majesté l'a rencontrée, et si Sa Majesté n'eust esté obligée de se trouver près la reine sa femme quand elle accouchera, ainsy qu'elle doit faire en ce mois, car son plus grand désir a esté et est encore de jouïr une fois en sa vie du bonheur de la présence de la dicte dame roine, comme le sieur de Biron luy dira que Sa Majesté a commandé expressément de luy déclarer[1]. » Biron arriva à Londres le 14 septembre, et, comme la reine était en « progrès[2], » c'est-à-dire en voyage à Basing, à deux journées de la capitale, il s'empressa de la rejoindre. Sully a donc commis une méprise quand une première fois il a soutenu qu'Élisabeth se trouvait à Douvres, pendant que Henri IV était à Calais. C'est pourtant sur cette première erreur, qui semble involontaire, qu'il a greffé plus tard, dans l'édition imprimée des *Économies*, le grand dessein de Henri IV !

Et combien peu le récit de Sully tient debout, si on l'examine en lui-même ! Sully est arrivé à Calais le 6 septembre[3]. Il y reste au moins cinq ou six jours avant de s'embarquer pour Douvres, d'après son propre récit[4] : ce qui nous mène au 10 ou 11 septembre. Supposons que le voyage à Douvres n'ait duré qu'une journée, que quelques heures lui aient suffi pour s'entendre avec Élisabeth et la gagner à des desseins dont l'exécution aurait changé la face du monde. Nous voilà transporté au 12 septembre, et ce jour-là Henri IV quitte Calais[5]. Par suite, on cesse de comprendre cette phrase des

1. « Instruction à M. le mareschal de Biron s'en allant de la part du Roy Henri 4e vers la royne d'Angleterre Élizabeth » (Bibl. nat., ms. français 3466, fol. 43).

2. Bassompierre, *Journal de ma vie*, éd. de Chantérac, t. I, p. 92. Bassompierre était du voyage avec Biron.

3. Henri IV à la reine, 6 septembre : « Mon cœur, M. de Rosny vient d'arriver » (*Lettres missives*, V, 464). Cette lettre, provenant du cabinet de Feuillet de Conches, est sans doute suspecte. Mais par une autre lettre du 2 septembre (*Lettres missives*, V, 459), le roi prie Rosny d'arriver à Calais : celui-ci ne pouvait donc y être que vers le 6.

4. « Le milord Sidnay vous ayant soudain recognu (à Douvres), n'y ayant que cinq ou six jours qu'il vous avoit veu à Calais » (Michaud, I, 365).

5. Lettres de M. de Villeroy à M. de Boississe, 12 sept. 1601 (Bibl. nat., ms. fr. 4128, fol. 298). Citée déjà par M. Laffleur de Kermaingant, *op. laud.*, p. 556. — Marbault, le premier, avait nié l'authenticité de cette ambassade, p. 56-57. De notre temps, Ranke, au tome II de son *Histoire de France au XVIe siècle*, s'est aperçu qu'ici Sully a trompé ses lecteurs. Puis, Philippson (*Heinrich IV und Philipp III*, p. 207, note), Ritter (note 45) ont prouvé que ce voyage ne pouvait pas avoir eu lieu. Leurs arguments ont été résumés par M. Desclozeaux, *L'Ambassade de Sully en Angleterre en* 1601 *et les Économies royales* (*Revue historique*, septembre-octobre 1890, p. 68-71).

Économies : « *Quelques jours après* vostre retour de Douvres à Calais, leurs Majestés de France et d'Angleterre estans convenuës ensemble, avec satisfaction de toutes parts, des procédures, ordres et méthodes desquelles chacune d'icelles devroit user en conformité des projets cy-dessus mentionnés, cette princesse s'en retourna vers Londres, et le roy prit son chemin vers Paris, passant par toute la côte de Picardie. »

Ainsi, il est de toute évidence que Sully a imaginé ce récit du voyage en Angleterre en l'année 1601. C'est la plus forte des inventions qu'il a faites, pour étayer le grand dessein. Mais nous venons d'enlever à l'édifice tous les soutiens; il s'écroule avec fracas. Le grand dessein est brisé. Non, jamais Henri IV n'est parti en guerre pour remanier de fond en comble la carte de l'Europe; jamais il n'a songé à cette chimère de la paix universelle. Toutes ces conceptions appartiennent en propre à Sully, qui les a péniblement superposées les unes aux autres, non pas à Sully au pouvoir, mais à Sully dans la retraite. Aucun document nous parlant du grand dessein, dans son extension, n'a été écrit sous le règne de Henri IV; ils ont tous été fabriqués sous le règne de Louis XIII, entre 1620 et 1635.

Et admirons encore une fois la profonde habileté de Sully, et voyons comme il sait se couvrir. Nous avons dit que, dans le manuscrit, sont rayés tous les chapitres racontant les brouilleries entre Henri IV et sa femme. Dans l'édition imprimée, ils sont rétablis; mais, bien que Marie de Médicis depuis longtemps vécût dans l'exil, au moment de la publication des *Économies*, l'un au moins de ces passages, la conversation entre Henri IV et Sully en l'année 1604, semblait trop libre. Voici dès lors le stratagème dont il usa pour le faire passer. Ses secrétaires ordinaires lui disent : « Or, nous estant revenu en mémoire plusieurs brouilleries et intrigues de Cour, de chambre et de cabinet qui se passèrent cette année, lesquelles apparemment sont d'importance, nous eussions bien desiré de les vous ramentevoir; mais deux choses nous en ont empesché; l'une que nous n'en avons pas esté assez instruits pour en donner l'entière intelligence, et l'autre que nous n'avons pas eu assez de hardiesse pour parler librement de toutes les personnes intéressées; et, en attendant de vous de plus particulières instructions et mémoires, nous avons icy transcrit un recueil, fait à notre advis par les deux Arnaults, de quelques particularitez qu'ils avoient en divers temps apprises de vous, touchant le Roy, la Reine, madame de Verneuil, vous et quelques intrigues d'Estat et de cour[1]. » Ainsi, les secrétaires, auteurs visibles des *Éco-*

1. Michaud, I, 559. Inutile de dire que ce paragraphe manque dans le manus-

nomies, répudient eux-mêmes la responsabilité du chapitre suivant; ils en attribuent la paternité aux Arnault, les anciens secrétaires qui ont quitté Sully au moment de sa disgrâce et se sont donnés à Concini.

Le procédé a semblé commode, et il l'a renouvelé pour deux des principaux passages traitant du grand dessein. En tête du récit de son voyage d'Angleterre de 1603, dans lequel il a introduit tant de fausses pièces, il a mis ce titre : « Mémoires des sieurs Arnaults, secrétaires, et de La Fonds, ayans charge de la maison de M. le marquis de Rosny; le tout en forme de relation des choses et affaires qui se sont faites et passées pendant le voyage et ambassade extraordinaire du dit seigneur en Angleterre[1]. » Avant de raconter le faux voyage en Angleterre de 1601, cette falsification si grossière des *Économies*, il a placé ce passage dans la bouche des secrétaires ordinaires : « Vous commandastes aux deux Arnaults (d'entre les six secrétaires que vous aviez...) de faire des mémoires des choses secrettes et d'importance qui se passeroient pendant que le Roy séjourneroit à Calais (de quoy, pour dire la verité, nous deux M. de La Font et moi ne fusmes pas trop contens), tellement qu'eux seuls ayant fait des mémoires de ces affaires, nous nous contenterons (sans y rien adjouster du nôtre) de les transcrire icy[2]. » Ainsi, quand Sully rapporte de faux événements, il rend plus épais le rempart de secrétaires placé entre le public et lui; il se retranche davantage. Il se couvre non seulement de ses secrétaires ordinaires, qui lui « ramentoient » l'histoire de sa vie, mais encore des serviteurs qui ont abandonné son service. Il agit ainsi pour se garder à carreau et pouvoir à l'occasion décliner la responsabilité de ses mensonges, mais aussi pour rendre le public plus crédule, pour le prendre davantage dans ses filets. Comment ne pas croire à tel fait qui a été aussitôt consigné par de fidèles interprètes? N'est-ce pas tout de suite après l'événement que ce mémoire a été rédigé? Presque tous les critiques modernes s'y sont laissé prendre. Ils répudieront à la rigueur Sully, ils ne veulent pas répudier les Arnault. Mais l'artifice est maintenant découvert. Il faut doublement nous méfier des *Économies royales*, quand les secrétaires y enregistrent un soi-disant mémoire contemporain, fait par les anciens secrétaires du surintendant, comme lorsqu'ils y insèrent un paquet de lettres

crit, bien que tout le chapitre sur les brouilleries du roi et de la reine y eût été transcrit.

1. Michaud, I, 423. Encore que le manuscrit reproduise la plupart des passages sur le voyage d'Angleterre, on n'y trouve pas ce titre.

2. I, 363-364.

retrouvées par hasard dans les armoires vertes du cabinet de derrière !

Mais, nous dira-t-on, pourquoi les Arnault n'ont-ils pas protesté de l'abus fait par Sully de leurs noms ? Ils n'ont pas protesté par la simple raison qu'ils étaient morts au moment où ont paru les deux premiers volumes des *Économies royales*. Quatre Arnault, frères du célèbre Antoine, le défenseur de l'Université contre les Jésuites, ont été au service de Sully[1]. L'un, Claude, trésorier général de France à Paris, mourut en 1602, âgé seulement de vingt-sept ans[2]; l'autre, Isaac, intendant des finances, périt subitement le 14 octobre 1617[3]; le troisième, Pierre, mestre de camp général des carabins de France, mestre de camp du régiment de Champagne et gouverneur du Fort-Louis, qui dominait La Rochelle, trépassa en 1624, peu de temps avant que Richelieu devînt ministre principal[4]. Nous ignorons, il est vrai, la date exacte de la mort du quatrième, Louis; mais, au témoignage de son neveu, Arnauld d'Andilly, c'était un personnage médiocre. « Il était le seul de tant de frères qui n'avoit pas l'esprit fort élevé[5]. » Eût-il encore vécu en 1640, il n'aurait pas eu assez d'autorité pour protester contre les falsifications de Sully.

Ainsi, il est de toute évidence que tous les passages sur le grand dessein, introduits dans l'édition imprimée des *Économies* et absents du manuscrit, ont été écrits après coup par Sully et n'ont aucune valeur historique. Ce sont des fantaisies qui jamais ne sont entrées dans la tête de Henri IV et auxquelles Sully lui-même n'a pas songé tout d'abord. Ce rêve d'un équilibre parfait entre les quinze dominations chrétiennes de l'Europe et entre les trois religions, cette chimère d'une paix perpétuelle régnant entre les nations, ont été forgés, non par Henri IV, tout Gascon qu'il était, non par Sully encore au

1. Sur ces Arnauld, voir *Économies royales*, éd. Michaud, II, 86.

2. *Mémoires d'Arnauld d'Andilly*, éd. Michaud, p. 412.

3. *Journal d'Arnauld d'Andilly*, publié par Achille Halphen. Paris, 1857, p. 320. Cf. *Mémoires* du même, éd. Michaud, p. 411. Isaac Arnauld a accompagné en réalité Sully en Angleterre en 1603; il avait emmené son neveu Arnauld d'Andilly, qui tomba très gravement malade de la petite vérole à Montreuil (*Mémoires d'Andilly*, p. 423). Après la retraite de Sully en 1611, Isaac Arnauld fut nommé directeur des finances.

4. D'Andilly, *Mémoires*, p. 417. Il était le plus jeune des sept frères d'Antoine Arnauld. C'est sans doute lui que Sully appelle, dans les *Économies*, Arnauld le Jeune et auquel il reproche sévèrement en 1611 « de quitter le soleil couchant pour adorer l'orient » (Michaud, II, 391).

5. *Mémoires*, p. 412. Les autres secrétaires de Sully, mentionnés dans les *Économies*, étaient sans doute aussi morts au moment où le livre parut. Aubery du Maurier était décédé dans son château en 1636. Voir Ouvré, *op. laud.*, p. 322.

pouvoir et tout occupé de réalités positives, mais par Sully dans sa retraite, par Sully vieillissant, retiré dans ses châteaux de la campagne et laissant son imagination se perdre dans l'illusion, tandis que ses gardes, rangés des deux côtés sur son passage, faisaient résonner sur le pavé leurs lourdes hallebardes[1].

Mais Sully est-il lui-même l'auteur de ce système philosophique, ou plutôt de ce rêve de la fin des guerres terribles et d'une paix perpétuelle régnant sur cette terre? Nous ne le pensons pas, bien qu'il eût été piquant qu'un tel rêve ait été forgé, un tel système propagé par un ancien grand-maître d'artillerie. Ces idées étaient assez courantes au début du XVIIe siècle. On en trouve des traces chez tous les hommes de cette époque, chez les catholiques aussi bien que chez les protestants. Au mois d'août 1608, le roi d'Angleterre Jacques Ier avait demandé pour son fils la main d'une fille de Henri IV. On accueillit en France cette ouverture avec faveur, et Villeroy, faisant allusion à un autre mariage qui était projeté à ce moment entre le dauphin et une princesse espagnole, écrivit à La Boderie, notre représentant à Londres : « Nous sommes en train et avons de quoi faire des alliances en divers endroits; et vous dirai, si les occasions qui s'offrent sont ménagées, comme elles peuvent estre, que nous pouvons bâtir et rendre durable pour nos jours une paix universelle en la chrétienté, et principalement entre ces trois grands rois (*Henri IV, Philippe III, Jacques Ier*) : car il semble que leurs intentions et le bien commun de leurs couronnes y concourent. Ce seroit certes un grand heur. Il faudroit pour y arriver que les dits roys se contentassent de posséder ce qu'ils ont, sans que l'un fût advantagé sur l'autre... Vous direz que ce sont discours qui sont plus plausibles et vraisemblables que faisables, plus à désirer qu'à effectuer ou espérer. Toutefois, je sais bien ce que je dis et que je ne parle sans quelque fondement[2]. » Ainsi Villeroy lui-même était hanté par l'idée d'une paix universelle! Dans les années 1610 à 1625, dans les pamphlets dirigés contre Concini ou de Luynes, la reine mère ou le roi, cette idée de la paix universelle revient à plusieurs reprises. L'ombre de Henri le Grand, s'adressant à son fils, pour le dissuader, en 1615, de conclure les mariages espagnols, lui conseille de délivrer l'Allemagne de la tyrannie autrichienne et lui assure que par ce moyen il établira « la paix universelle entre les chrétiens, qui lui donneront pour ce bienfait

1. Sur la vie de Sully lors de sa retraite, on consultera les anecdotes de Tallemant des Réaux et le supplément ajouté par l'abbé L'Écluse des Loges aux *Mémoires*.

2. *Lettres de Henri IV, de Villeroy et de Puiseux à M. de la Boderie*. Amsterdam, 1733, p. 330-331.

tant signalé ces grands éloges d'auguste, de pacifique de bien[1]. » En 1625, un ancien ministre d'État écrit au chancelier, qui était alors Étienne d'Aligre, et lui recommande toute une politique « pour la conservation de la paix universelle[2]; » que la France et l'Espagne concluent cette paix solide, se contentant chacune de leurs territoires, puisqu'aussi bien la nature a posé entre elles des bornes, en dressant comme une barrière les Pyrénées. Ces deux nations qui sont comme les bras du corps dont le pape est la tête, devenues amies, imposeraient la paix à toutes les puissances. Que si elles veulent faire absolument la guerre, qu'elles se tournent vers l'Orient; que l'empire des Ottomans soit le champ de leurs armes. De pareilles citations pourraient être multipliées[3] et nous montreraient chez beaucoup d'esprits de ce temps la préoccupation d'établir dans la chrétienté une paix durable; Sully partageait les idées de son époque, et il devenait naturel qu'après avoir attribué à Henri IV de grands desseins que celui-ci n'avait pas, il exagérât encore et lui supposât le projet de maintenir la paix et de créer un conseil chargé de juger tous les différends. Cette dernière conception même ne nous semble pas originale. Sully l'a prise, ce nous semble, dans un livre fort curieux de cette époque, *le Cinée d'Estat*, écrit par un auteur qui ne mérite pas d'être oublié : Ém. Lacroix[4].

Lacroix n'est pas un esprit très éminent; mais il est rempli d'idées originales, les unes justes, les autres contestables. Il proscrit l'enseignement de la littérature; il demande pour tous les enfants une éducation commune, aux frais de l'État. Il réclame des lois somptuaires et veut que tous les hommes, les prêtres exceptés, soient contraints de prendre femme. Mais surtout il invite les potentats à établir sur la terre une paix universelle; et il comprend dans cette paix non seulement les souverains chrétiens, mais encore les musulmans et les princes pratiquant d'autres religions; non seulement l'Europe, mais encore les autres parties du monde. Tous les diffé-

1. *La Rencontre de Henry le Grand au Roy, touchant le voyage d'Espagne.* Paris, M DC XV.

2. *Le Caton du siècle, ou conseil salutaire d'un ancien ministre d'État pour la conservation de la paix universelle.* Paris, M DC XXV.

3. Voir un article du *Mercure français*, VII, 371, où l'on recommande à Louis XIII de faire, par son intervention, cesser la guerre d'Allemagne. Cf. la brochure de Kükelhaus.

4. *Le Cinée d'Estat sur les occurences de ce temps, aux monarques et potentats de ce monde*, par Em. Cruce. A Paris, chez Jacques Villery, M DC XXIV. Le privilège est du 26 novembre 1622 (Bibl. nat., Lb^{36} 3534); sur Lacroix, voir l'article de M. Hauréau dans la *Biographie* de Didot. — Cf. l'article d'Ernest Nys dans la *Revue du droit international et de législation comparée*. Bruxelles, 1890.

rends doivent être, selon lui, soumis à un congrès permanent d'ambassadeurs, qui se tiendrait à Venise, « comme territoire neutre et indifférent à tous princes. » La préséance de ce congrès appartiendrait au pape; les rangs suivants seraient tenus par l'empereur des Turcs, l'empereur chrétien, le roi de France, le roi d'Espagne, le roi de Perse, le souverain de la Chine, etc. Si quelqu'un contrevenait à l'arrêt d'une si notable compagnie, il encourrait la disgrâce des autres princes, qui le mettraient à la raison avec leurs forces réunies. La paix régnant sur la terre, le commerce deviendrait libre et prendrait un grand développement; les places seraient distribuées, non d'après la naissance, mais d'après le mérite; les procès prendraient d'eux-mêmes fin; l'homme aurait plus de bonheur, partant plus de dignité. Sully n'allait pas aussi loin qu'Émeric Lacroix; il ne voulait la paix qu'entre les princes chrétiens; il excluait même de sa confédération « le puissant knès scithien, » c'est-à-dire le tzar, parce qu'une grande partie de sa domination s'étendait sur l'Asie et était composée de nations sauvages, barbares et farouches [1]; mais il demandait un conseil général pour son association très chrétienne, comme Lacroix pour le monde entier. Sully même ne réclamait pas la paix pour les Turcs; il lançait sur eux la chrétienté coalisée et les expulsait de l'Europe par de nouvelles croisades. En ce point encore il était de son temps, que Lacroix dépassait. Au XVIIe siècle, l'esprit des croisades soufflait encore [2] : beaucoup de religieux et de prêtres rêvaient d'arracher l'ancien empire grec aux infidèles : le P. Joseph surtout, l'auxiliaire dévoué de Richelieu, ne cessait d'avoir les regards tournés vers l'Orient; et, peu d'années après la mort de Henri IV, il poussait le duc de Nevers à se mettre en tête d'une conspiration qui avait pour but d'affranchir une partie de la Grèce du joug musulman [3]. Il composait même un poème, *la Turciade*, pour exciter les chrétiens à la délivrance de Constantinople et de Jérusalem [4].

Ainsi le projet formé par Sully dans sa retraite n'est pas aussi

1. Michaud, II, 348.

2. Un ancien ambassadeur à Constantinople, de Brèves, publiait, au début du règne de Louis XIII, un *Discours abrégé des asseurez moyens de ruiner la monarchie des princes ottomans*. A consulter, à ce sujet, L. Drapeyron, *un Projet français de conquête de l'Empire ottoman aux XVIe et XVIIe siècles* (*Revue des Deux-Mondes*, 1er novembre 1876, p. 122). M. Drapeyron a eu le tort de se fier aux *Économies royales*.

3. G. Fagniez, *le Père Joseph et Richelieu*. T. I, ch. III, *le Projet de croisade*.

4. Le poème, qu'on croyait perdu, vient d'être découvert par M. l'abbé Dedouvres. Voir *le P. Joseph du Tremblay. Notice biographique d'après le sieur de Hautebresche. Essai bibliographique*, 1889.

original qu'il le semble au premier abord; il reflète des idées qui étaient assez courantes vers 1625. Quoi qu'il en soit, ces idées n'étaient pas celles de Henri IV : le roi de France ne s'est pas armé en 1610 pour réduire l'Europe chrétienne à quinze dominations égales et créer un conseil chargé de juger toutes les querelles des princes. Et pourtant on ajouta foi au dire de Sully; on crut bientôt que tels avaient été en effet les projets de Henri IV, de même qu'auparavant on avait accueilli sans hésitation les assertions de d'Aubigné. On arriva même à regarder les passages concernant le grand dessein comme la partie la plus essentielle des *Économies royales*, où ils ne se trouvaient pas tout d'abord; ce sont eux qu'on cite le plus souvent. Déjà, un catholique anonyme, qui a fait, avec quelques restrictions, un éloge du livre, célèbre les magnifiques plans du roi pour assurer la paix universelle[1]. Bien plus, les deux derniers volumes des *Économies* n'avaient pas encore paru que déjà Hardouin de Péréfixe, qui en avait vu les manuscrits, exposait, d'après l'œuvre de Sully, le grand dessein de Henri IV. « Sully, dit-il, devoit bien en sçavoir quelque chose, estant aussi avant comme il estoit dans la confidence du roy. C'est pourquoi il faut nous en rapporter à luy[2]. » Péréfixe était évêque de Rodez et il avait été précepteur de Louis XIV; il allait être nommé archevêque de Paris. Le livre d'un si haut personnage eut un immense succès; les éditions en furent innombrables, et il fut traduit presque en toutes les langues. Aussi, la croyance dans le grand dessein de Henri IV devint-elle à peu près générale. Les affirmations de Sully commencent à être accueillies dans les histoires de France. Mézerai finissait d'abord sa grande histoire à la paix de Vervins[3]; mais, en 1676-1678, il en publia un abrégé chronologique, où il poursuivit le récit des faits jusqu'en 1610[4], et il introduisit l'abrégé des événements de 1598 à 1610 dans la nouvelle édition de sa grande histoire, parue en 1685[5]. Or, déjà Mézerai croit à la réalité du voyage de Rosny en Angleterre en 1604[6], aux instructions

1. Bibl. nat., ms. fr. 4822, fol. 91. L'Écluse, dans la préface qu'il a mise en tête des *Mémoires de Sully*, cite quelques fragments de cette critique des *Économies*. Le ms. portait autrefois le n° 9590.

2. *Histoire du roy Henry le Grand.* Amsterdam, chez Anthoine Michiels, M DC LXI, p. 383 et suiv. Il est évident, d'après son exposé, qu'il avait vu en manuscrit les deux derniers volumes de Sully.

3. Elle parut dans les années 1643-1651, en 3 vol. in-fol. Les deux derniers volumes de Sully n'avaient pas encore été publiés alors.

4. *Abrégé chronologique continué jusqu'à la mort de Henri IV.* Paris, Billaine, 1676-1678, 8 vol. in-12.

5. Paris, Thierry, 3 vol. in-fol.

6. Édition in-fol. de 1685, t. III, p. 1241.

secrètes qui lui auraient été données lors de l'ambassade de 1603[1], et, s'il ne parle pas encore de paix perpétuelle, du moins nulle part ne proteste-t-il contre les allégations de Sully. Le P. Daniel, dans son *Histoire de France*, imite encore cette réserve ; il n'expose nulle part *de plano* les desseins de Henri IV ; il ne signale même pas le prétendu voyage du marquis de Rosny en 1601[2] ; mais, comme Mézerai, il reproduit le récit de l'ambassade de Rosny auprès de Jacques Ier tel qu'il est donné dans les *Économies*[3]. Plus tard, surtout après que l'arrangement de L'Écluse eut rendu moins pénible la lecture du livre, on ira plus loin. Dans toutes les histoires, on développe tout au long, sans exprimer le moindre doute, le magnifique dessein[4]. Les historiens anglais comme les historiens français ajoutent foi à tous les détails donnés par Sully sur ses deux ambassades au delà du détroit[5].

D'ailleurs, au XVIIIe siècle, on érigea les plans prêtés par Sully à Henri IV en système philosophique humanitaire. En 1716, l'abbé de Saint-Pierre fit paraître son *Projet de paix perpétuelle*[6] ; et, douze années plus tard, en 1728, il publia un résumé de son grand ouvrage, sous le titre suivant, qui montre bien combien on accordait créance aux fables inventées par Sully : *Abrégé du projet de paix universelle, inventé par le roi Henri le Grand, approuvé par la reine Élisabeth, par le roi Jacques, son successeur, par les républiques et par divers autres potentats*[7]. Le livre fut dédié à Louis XV, qui était invité à reprendre les desseins formés par son glorieux ancêtre. Seulement, des plans exposés par Sully l'abbé de Saint-Pierre ne retient que la paix perpétuelle et l'alliance permanente entre les princes ; il ne commence pas par renouveler la carte de l'Europe. Il trouve l'Europe constituée d'une certaine manière par les traités d'Utrecht ; il s'en accommode. Telle elle est arrangée, telle elle demeurera toujours, les souverains devant se garantir la conservation de

1. Édition in-fol. de 1685, t. III, p. 1254.

2. *Histoire de France depuis l'établissement de la monarchie françoise dans les Gaules*, t. VII (éd. de 1722), p. 406.

3. *Ibid.*, p. 439.

4. Voir particulièrement l'*Histoire de la vie de Henri IV, roi de France et de Navarre*, par M. de Bury. Paris, Didot aîné, M DCC LXV, t. II, p. 390 et suiv.

5. Cf. Thomas Birch, *An historical view of the negociations between the courts of England, France and Brussels from the year* 1592 *to* 1617. London, M DCC XLIX, p. 201, 216-217.

6. En 3 vol. in-8°.

7. 1 vol. in-8°.

leurs états[1]. Le livre de l'abbé de Saint-Pierre fut beaucoup lu au XVIIIe siècle; et, si Voltaire se moqua de

L'impraticable paix de l'abbé de Saint-Pierre[2],

d'autres prirent le projet au sérieux. Jean-Jacques Rousseau le résuma dans son style chaleureux d'apôtre et montra que, pour l'exécuter, il suffirait de la bonne volonté des hommes : « Assurément, écrit-il, Henri IV n'était pas un fou, ni Sully un visionnaire[3]. » Necker, lui-même, le banquier positif, approuva les idées de l'abbé de Saint-Pierre[4], et, quelque temps plus tard, en 1795, ces mêmes idées furent reprises, arrangées et mises en formules par le plus grand des philosophes modernes[5]. N'est-il pas curieux que, d'une manière indirecte, les *Économies royales* de Sully aient exercé une influence considérable sur le système moral d'Emmanuel Kant?

Pourtant, si d'une façon générale les assertions de Sully trouvaient crédit auprès des philosophes et des historiens, il y eut quelques protestations isolées. Vittorio Siri, dans ses *Mémoires secrets* (livre fort utile à consulter, malgré les erreurs énormes qui le déparent[6]), traita dès 1677[7] les plans prêtés à Henri IV de fantasmagories et de chimères : « Ce sont, écrit-il, des projets ridicules, capables de faire tort à la réputation d'un si grand roi, n'eussent-ils été proposés que dans l'ombre du cabinet. Ils ne pouvoient être la production d'un esprit sain, parce qu'ils étoient impraticables, même pour un souverain absolu de l'Europe[8]. » Saint-Simon, à son tour, dans son *Parallèle des trois premiers Bourbons*, fit les plus expresses réserves[9], et l'auteur des *Mémoires chronologiques pour servir à l'histoire universelle de l'Europe depuis 1600 jusqu'en 1716*[10] montra quelques-unes des contradictions des *Économies*. Quoi! dit-il en résumé, tant de

1. Voir, sur ce projet de paix perpétuelle de Molinari, *l'Abbé de Saint-Pierre, sa vie et ses œuvres*, 1 vol. in-8°, Paris, 1857; et, surtout, la spirituelle étude de M. Goumy, *Études sur la vie et les écrits de l'abbé de Saint-Pierre*. Paris, 1859, p. 72-93.

2. Derniers vers du poème de *la Tactique*.

3. Œuvres complètes (éd. in-4° de 1852), t. I, 622.

4. *De l'administration des finances de France*, avant-dernier chapitre.

5. *Zum ewigen Frieden*, 1795.

6. Ainsi, pour nous en tenir à Sully, Siri confond avec lui son frère le marquis de Béthune, nommé ambassadeur à Rome en 1603.

7. Les *Memorie recondite dall' anno* 1601 *sino al* 1640 parurent à Rome en 1677-79, en 8 vol. in-4°.

8. Vittorio Siri, traduction française. Amsterdam, 1765 et suiv., 42 vol. in-12. Introduction, CV-CVI.

9. Éd. Faugère, passages cités plus haut, p. 316, n. 3.

10. Amsterdam, MDCC XXV, 3 vol. in-12.

princes sont du secret; on a sondé les inclinations des plus grands seigneurs; l'on s'est assuré des magistrats des villes, et de toutes ces négociations l'on ne trouve nulle trace! « Toute la terre est instruite du projet, et toute la terre est muette[1]. » Mais l'on ne fit pas attention à toutes ces objections et l'on continuait de lire et d'éditer sans cesse Péréfixe, d'en faire des extraits et de citer, d'après lui, les bons mots de Henri IV.

De nos jours, en France, on s'accorde à faire dans le grand dessein deux parts : l'une réelle, l'autre chimérique. La première viendrait « de la pensée de Henri IV. » La seconde serait « le fruit des imaginations de Sully. » Cette thèse a été soutenue notamment par M. Wolowski[2]. Elle se rapproche beaucoup de celle qui a été adoptée par M. Poirson[3], qui a pénétré dans l'enseignement et qui se trouve répétée dans nos précis. Henri IV et Sully se seraient, en réalité, bien souvent entretenus de ces plans magnifiques; mais une part seulement aurait été pratique et d'application immédiate, l'autre toute spéculative et l'exécution renvoyée dans un lointain avenir. Mais, demanderons-nous à ces écrivains, qui nous indiquera la limite précise séparant la chimère de la réalité? Le grand dessein constituait, dans la pensée de Sully faisant imprimer vers 1640 son ouvrage, un système unique et coordonné. Nous n'avons pas le droit d'y faire des distinctions arbitraires. Il vous plaît, à vous, de tracer telle frontière; mais un autre, ou plus timoré ou d'une imagination plus aventureuse, restera en deçà ou ira au delà. Vous choisissez dans le grand dessein ce qui vous plaît et laissez de côté ce que, vous, vous trouvez impraticable; vous faites ainsi de la critique historique subjective, ce qui est une très mauvaise manière de reconstituer l'histoire[4].

Cependant, en Allemagne, on s'est méfié davantage du témoignage de Sully; en comparant ses assertions avec les pièces diplomatiques, on a reconnu qu'elles étaient fausses. Cornélius le premier semble avoir entrevu cette vérité[5]; mais, de ce que les dires

1. T. I, p. 109.

2. *Le Grand dessein de Henri IV* (*Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. LIV, 1860, p. 29-59).

3. Poirson, *Histoire de Henri IV*, t. II, 2e partie, 874-76.

4. Nous avons bien fait, nous aussi, une distinction dans le grand dessein; mais notre distinction n'est pas arbitraire. Nous avons exposé le grand dessein tel que Sully l'avait conçu d'abord, quand il a fait écrire le manuscrit des *Économies;* puis le grand dessein tel que nous l'avons trouvé dans l'édition imprimée.

5. Article cité du *Münchner Historisches Jahrbuch*. Seulement Cornélius ne voit que des erreurs là où nous voyons des inventions; il met ces erreurs sur le compte des secrétaires.

de Sully sont erronés, il a conclu à tort qu'il n'y a jamais eu de grand dessein, que Henri IV, en marchant sur Juliers, voulait simplement rendre cette ville aux héritiers légitimes et qu'il n'avait aucune arrière-pensée. Il suppose même un instant que le roi de France n'ait pas été assassiné et qu'il ait enlevé Juliers; et il nous le montre rétablissant aussitôt la paix et goûtant, dans un repos profond, les fruits de ses labeurs. Évidemment, Cornélius s'est trompé; il est tombé dans un excès opposé à celui des historiens français. Les travaux de Ritter et de Philippson achevèrent de faire voir combien peu de confiance méritaient les passages des *Économies* relatifs au grand dessein; mais en même temps Philippson traçait de la politique extérieure du roi un tableau plus exact que celui de Cornélius. Il opposait aux allégations de Sully de très nombreux documents originaux, en grande partie inédits; mais en même temps, il prouvait comment toujours le roi a eu souci d'assurer en Europe la prééminence de la France et a sans cesse poursuivi de *grands desseins*, soit qu'il ait cherché à fonder une alliance durable entre la France et l'Espagne, par le mariage des enfants royaux, soit qu'il ait combattu en Europe en secret ou ouvertement l'ambition demesurée des Habsbourgs.

A notre tour, par des arguments en partie empruntés à nos prédécesseurs et en partie nouveaux, nous venons de montrer que les passages des *Économies royales* sur le grand dessein sont de l'invention de Sully. Mais ce grand dessein n'a pas été inventé par lui d'un bloc. Dans une première édition des *Économies*, demeurée manuscrite et composée sans doute vers 1617, il se réduit à la réduction de la maison d'Espagne dans la péninsule hispanique. Même ainsi présenté, il doit être rejeté. En vain Sully a falsifié, pour que nous y ajoutions foi, certains documents de son ambassade d'Angleterre en 1603 et créé de toutes pièces d'autres documents. Henri IV n'avait pas des projets si étendus ni surtout si arrêtés. Mais Sully ne s'en tint pas là. Entre 1620 et 1630, il composa de nouvelles pièces, aux termes desquelles Henri IV aurait voulu assurer à l'Europe chrétienne une paix perpétuelle et réduire les États à quinze puissances parfaitement égales. Il imagina même un voyage qu'il aurait fait en Angleterre en 1601 pour soumettre un tel plan à la reine Élisabeth. Le grand dessein, exposé par Sully, nous apparaît ainsi comme une falsification à plusieurs degrés. Peut-être l'ancien surintendant n'aurait pas d'un seul coup trouvé tant d'inventions, si grande que fût son imagination; pour chaque découverte postérieure, il s'appuyait sur la découverte précédente. Il faut donc à peu près négliger les *Économies royales*, lorsqu'on veut exposer la politique extérieure de

Henri IV. Pourtant, cet arrêt si sévère ne doit pas être rendu contre tout le livre. Les passages sur le grand dessein ont été introduits artificiellement dans l'ouvrage et ne font pas corps avec lui. Le livre peut être jugé indépendamment d'eux. Sans doute, il renferme encore d'autres documents tronqués et même faux, mais ces altérations ne se trouvent pas dans le manuscrit primitif des *Économies*, elles ont été faites postérieurement. Le manuscrit lui-même, plus véridique que l'imprimé, n'est pas entièrement sincère; il contient quelques pièces suspectes, pour ne pas dire plus. Mais la critique les a découvertes ou les découvrira sûrement. Supprimons-les de la trame des *Économies;* mais ne supprimons pas le livre, qui contient tant de documents authentiques, de renseignements sûrs et j'ajoute tant de passages charmants de bonne grâce. On a eu tort d'accepter jusqu'à présent sans contrôle le récit des *Économies* et de voir en lui la source principale et souvent unique pour l'histoire de Henri IV; mais n'aurait-on pas également tort de le rayer de l'histoire et de la littérature françaises?

Ch. PFISTER.

P.-S. — Notre travail était écrit quand nous avons eu connaissance de la fin du livre du Dr Theodor KUEKELHAUS, *Der Ursprung des Planes vom ewigen Frieden in den Memoiren des Herzogs von Sully*. (Berlin, 1893, 1 vol. de 180 p., Speyer et Peters.) M. Kuekelhaus a étudié le sujet à fond; il a parcouru les bibliothèques allemandes et y a rassemblé tous les livres imprimés sur le règne de Henri IV, de 1609 à 1638, qu'il a pu trouver. Dans ces excursions, il a fait quelques découvertes intéressantes. Ainsi, il nous a fait connaître qu'en réalité deux éditions successives du tome Ier des *Économies royales* ont été imprimées au château de Sully. Dans la première, les caractères sont plus gros; on compte 535 pages au lieu de 520. On y lit, aux pages 479 et 488, un avis au lecteur, avant le parallèle de César et de Henri le Grand, en français et en latin; l'éditeur s'excuse de reproduire les vers en caractères romains, au lieu de caractères italiques. Dans la seconde, il n'avait plus besoin de faire ces excuses; car il s'était procuré dans l'intervalle des *italiques*.

Un assez long intervalle a séparé la publication des deux parties du travail de M. Kuekelhaus; et, si nous ne nous trompons point, en publiant la première, il n'avait point encore arrêté d'une manière très nette les conclusions qu'il formule avec tant de précision dans la seconde. Il semble encore croire, dans la première moitié de son travail, que l'exposition de d'Aubigné est indépendante de celle de Sully. De très bonne heure, nous dit-il, avant même la mort de

Henri IV, les contemporains ont eu le sentiment que le roi préparait de très grands desseins. Après sa mort, ce sentiment a pris une plus grande consistance. Tout le monde croyait que Henri IV avait conçu un plan grandiose. Mais quel était au juste ce plan? Les catholiques, les protestants, les politiques répondaient d'une façon différente. D'Aubigné emprunta à la tradition certains éléments de son exposition; mais, nous dit M. Kuckelhaus, « il y ajouta une série de nouveaux éléments, tirés, prétendait-il, de ses connaissances personnelles et qui donnèrent à l'ensemble des plans de Henri IV comme un autre aspect. Le ton général de l'exposition nous montre en elle l'œuvre partiale et toute personnelle de l'écrivain » (*ein höchst parteiisches und persönliches Machverk ihres Verfassers*). — Mais, plus tard, en comparant l'exposition de d'Aubigné avec le récit de l'ambassade de Sully en Angleterre, en 1603, il a été très vivement frappé des analogies que présentent les deux œuvres; il a vu avec une très grande netteté que d'Aubigné a dû avoir connaissance d'une œuvre de Sully, différente de l'œuvre imprimée, et, dès lors, il s'est trouvé, à notre avis, sur le chemin de la vérité.

Dans un remarquable appendice, M. Kuckelhaus prouve qu'il y a dû avoir de la relation du voyage de Sully en Angleterre trois rédactions : l'une authentique, composée immédiatement après l'ambassade de Sully; l'autre écrite vers 1615 et où déjà le ministre aurait grandi son rôle, en affirmant qu'il devait proposer à Jacques I « la réduction de la monarchie espagnole à l'Espagne; » la troisième, rédigée en 1632, après l'apparition du livre de Dupleix sur Henri IV et où Sully a introduit sa chimère de la république très chrétienne. Nous ne croyons pas qu'il y ait eu une relation d'ensemble de l'ambassade de 1603, parue en 1603. Mais les pièces qui nous ont été conservées isolées, soit en original, soit en copie, peuvent être considérées comme formant une première rédaction, celle-là tout à fait authentique. Entre 1615 et 1617, il y a eu, selon nous, non pas seulement une relation de cette ambassade[1], mais une première rédac-

1. Duchesne, dans son *Histoire de la maison de Béthune*, p. 454, nous dit : « La relation qui fut dressée de cette ambassade contient deux cents pages de fort grand papier. » Il est possible que cette relation ait paru à part, mais nous croyons plutôt que Duchesne a puisé à notre manuscrit des *Économies* ou à une copie de ce manuscrit. Duchesne, p. 473, fait allusion aux divers mémoires présentés par Sully à Henri IV au début de 1610, tels que nous les trouvons dans le manuscrit des *Économies* : « La mort du duc de Julliers fist naistre à Sa Majesté l'occasion de rallumer le feu de Mars, presque esteint par les douceurs de la paix, et d'armer très puissamment pour une entreprise, la plus haute, la plus glorieuse et la plus avantageuse à son Estat et à sa réputation que jamais aucun roy de France n'eust projettée. A quoi le duc de Sully

tion des *Économies* tout entières : dans cette première rédaction se trouve une version du grand dessein, singulièrement différente de celle qui sera exposée plus tard. C'est elle qu'ont connue d'Aubigné et les historiens postérieurs, Fontenay-Mareuil, Richelieu, etc. Enfin, plus tard (entre 1625 et 1638), le dessein de Henri IV grandit encore; il y est question d'une paix universelle, de quinze états européens et de trois religions dont les forces se balanceraient très exactement. En somme, M. Kuekelhaus a deviné fort bien quelles parties du récit de l'ambassade de 1603 étaient authentiques, quelles autres appartenaient à une première conception du grand dessein, quelles autres ont été encore inventées plus tard. Ce qu'il a conjecturé, nous l'avons montré par l'étude directe des manuscrits de Sully, et il s'est trouvé que presque toujours il a deviné juste. Puis, nous avons étendu à tous les passages des *Économies* l'étude qu'il avait limitée au récit de l'ambassade d'Angleterre de 1603.

Nous sommes pleinement d'accord avec M. Kuekelhaus sur la non-authenticité du voyage de 1604 et sur le caractère mensonger de tous les passages qui nous parlent de la paix perpétuelle. On trouvera encore dans son livre de curieux développements sur les faits réels qui ont pu donner à Sully l'idée du grand dessein. Enfin, l'auteur essaie de montrer par quelle suite de circonstances l'ancien surintendant des finances a été conduit à faire ce faux; il explique la psychologie de Sully, amené, pour défendre la mémoire de son maître, à lui attribuer des desseins de plus en plus fantasmagoriques. Cette étude fait grand honneur à M. Kuekelhaus et à la science allemande.

C. P.

l'excita par tant de fortes et importantes considérations qu'à la fin il le disposa à se résoudre, après luy avoir fait cognoistre que ny l'argent, ny les munitions de guerre, ny aucune des choses nécessaires pour parvenir à l'exécution ne luy manqueroient. ».

Errata. — Dans la *Rev. histor.*, LVI, page 39, ligne 3, au lieu de *inventoriées*, lisez *inventées;* page 41, ligne 20, au lieu de *n'aient*, lisez *aient.*

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Questions d'enseignement. — Les examens d'agrégation de l'enseignement secondaire ont une importance considérable au point de vue du régime des études en général. Le diplôme d'agrégé, obligatoire pour tous les professeurs de lycée, est exigé en fait même des professeurs de Faculté. Notre enseignement supérieur des lettres et des sciences ayant jusqu'ici essentiellement pour objet de former des licenciés et des agrégés, il suit que les programmes de ces examens déterminent la nature même de l'enseignement des Facultés et de l'École normale. Or, ces examens ayant un caractère essentiellement scolaire et secondaire, il suit que notre enseignement dit supérieur tend presque fatalement à n'être qu'une forme supérieure de l'enseignement secondaire. — Cette influence funeste des examens sur notre haut enseignement a frappé depuis longtemps tous ceux qui se sont préoccupés de la réforme universitaire. Les plus radicaux auraient voulu qu'on supprimât résolument tout lien entre l'enseignement supérieur et les examens d'enseignement secondaire. Les autres, plus modérés et plus pratiques, reconnaissant l'impossibilité d'un changement qui impliquerait le bouleversement de toute notre organisation de l'instruction publique et de toutes nos habitudes scolaires, ont cherché le remède dans la modification des examens eux-mêmes. On a divisé la licence ès lettres en trois licences, et, cette réforme étant loin d'avoir donné d'heureux résultats, on a mis à l'étude une nouvelle réforme de la licence. Nous ignorons encore ce qui sortira de cette étude, car on parait reculer devant la seule mesure qui, à nos yeux, aurait amené un progrès réel : la division de la licence ès lettres en deux parties : un examen commun à tous les candidats, portant sur les matières purement formelles et scolaires (dissertations française et latine, versions et thèmes) et passé au sortir d'une rhétorique supérieure, et un certificat d'études spéciales de philologie, d'histoire et de philosophie dont le programme serait très librement varié au gré des candidats et qui serait délivré à la suite d'une ou de deux années d'enseignement supérieur. — Pour

les agrégations littéraires, on s'est efforcé, depuis plusieurs années, de mêler aux épreuves d'un caractère pédagogique et scolaire des épreuves dites d'érudition, qui devaient donner aux yeux des candidats une importance nouvelle et même une valeur pratique aux côtés les plus sérieux, les plus austères de l'enseignement supérieur (exercices philologiques, critique des textes, critique historique, etc.). Pour la philosophie, il y avait peu à faire, puisqu'aussi bien les matières philosophiques, bien qu'elles aient place en France dans l'enseignement secondaire, sont par essence matières d'enseignement supérieur. Mais on fit une place à la philologie dans les agrégations de lettres et de grammaire, et, en histoire, la thèse, la leçon de thèse et les explications de textes eurent le caractère bien net d'épreuves érudites. Ces épreuves d'érudition eurent une importance d'autant plus grande que la leçon de thèse déterminait à elle seule le second degré d'admissibilité, le premier étant constitué par les épreuves écrites. Si l'enseignement historique est, sans contredit à l'heure actuelle, la partie la plus vivante et la mieux organisée de l'enseignement des Facultés, on peut, dans une certaine mesure, en trouver la cause dans les constants efforts faits pour donner à l'agrégation d'histoire un caractère plus élevé, plus intelligent, plus scientifique. Elle passait, à bon droit, pour la mieux conçue des agrégations, et les membres des jurys des autres agrégations songeaient à lui emprunter quelques-unes de ses principales dispositions, en particulier la thèse et la leçon de thèse.

C'est pourtant cette agrégation modèle qu'on vient de modifier encore, sur la demande même de ceux qui étaient chargés de la diriger.

L'ancienne agrégation se compose de quatre épreuves écrites (histoire ancienne, du moyen âge, moderne et géographie) qui constituent un premier degré d'admissibilité. L'admissibilité définitive dépend de la première des épreuves orales : une leçon de critique historique ou de géographie savante dont le sujet, proposé au candidat vingt-quatre heures d'avance, se rapporte à un des points d'une thèse ou mémoire de géographie ou d'histoire déposée par le candidat au début des épreuves écrites. Le jury publie annuellement une liste des thèses parmi lesquelles chaque candidat est libre de faire son choix. — Les épreuves orales, qui décident de l'admission définitive, sont : le commentaire de trois textes, grec, latin et français, tirés d'œuvres historiques ou géographiques désignées par le jury un an d'avance, une leçon d'histoire et une leçon de géographie analogues aux leçons des lycées et dont le sujet est donné au candidat vingt-quatre heures d'avance.

La nouvelle agrégation se compose d'épreuves scientifiques soutenues devant les professeurs des établissements d'enseignement supérieur et d'un concours essentiellement pédagogique passé devant un jury d'État. Les candidats à l'agrégation devront produire, soit le diplôme de l'École des chartes, soit celui de l'École des hautes études, soit un diplôme d'études supérieures délivré par une Faculté des lettres ou par l'École normale. Ce dernier diplôme sera décerné aux candidats qui auront satisfait aux épreuves suivantes : examen et discussion d'un mémoire d'histoire ou de géographie, dont le sujet aura été choisi par le candidat; discussion d'une question d'histoire et d'une question de géographie indiquées au candidat trois mois à l'avance; explication d'un texte historique ou d'un texte géographique choisi par le candidat; une épreuve tirée des sciences auxiliaires de l'histoire ou de la géographie générale. — Quant au concours, il consistera en : 1° quatre épreuves écrites semblables à celles de l'ancienne agrégation, mais dont les sujets seront choisis dans un programme déterminé par arrêté ministériel; 2° une leçon d'histoire prise dans le programme des lycées, suivie d'une interrogation pédagogique et constituant le second degré d'admissibilité; 3° une leçon critique dont le sujet sera tiré du mémoire présenté par le candidat pour l'obtention de son diplôme d'études supérieures; 4° une leçon d'histoire et une leçon de géographie. — La durée de toutes ces leçons sera de trois quarts d'heure, et les sujets seront donnés vingt-quatre heures d'avance.

Provisoirement, pour 1895, on se contente de supprimer les explications d'auteurs prescrits un an d'avance et de les remplacer par l'explication d'un texte désigné vingt-quatre heures d'avance et se rapportant au sujet de la thèse de chaque candidat.

Quels sont les motifs qui ont guidé les auteurs de cette réforme si profonde? Ils sont de diverse sorte. Tout d'abord on trouvait que, dans un examen qui avait pour objet de choisir des professeurs, l'élément professionnel était par trop subordonné à l'élément scientifique. C'était la leçon de thèse qui décidait de l'admissibilité définitive; les explications de textes qui ouvraient les épreuves d'admission pesaient dans l'examen d'un poids tel qu'il était bien difficile à un candidat qui les avait mal passées de se relever par ses leçons. — Désormais, le candidat à l'enseignement aura surtout à faire preuve de qualités professorales, et la seconde admissibilité sera déterminée par une épreuve essentiellement pédagogique. Les épreuves écrites pourront être préparées d'une manière plus intelligente, alors qu'au lieu de repasser l'histoire universelle par la lecture éperdue de manuels, on sera appelé à en étudier seulement les périodes essen-

tielles dans des livres plus approfondis. Enfin, l'érudition et la critique resteront représentées dans les nouveaux examens oraux par une leçon, à laquelle on pourra, si l'on veut, attribuer un coefficient supérieur à celui des autres épreuves.

Tout en donnant au concours proprement dit d'agrégation un caractère plus directement professionnel, on n'a pas voulu cependant diminuer la part de l'élément scientifique dans la préparation des futurs professeurs d'histoire. Loin de là. Il est visible que cet élément se trouve renforcé et étendu et que la réforme a eu pour objet, puisque les Facultés préparent nécessairement aux examens, de donner à cette préparation un caractère de liberté, de désintéressement scientifique qu'elle n'avait pas jusqu'ici. On pouvait adresser d'assez graves critiques aux épreuves d'érudition de l'ancienne agrégation. Les thèses étaient choisies sur une liste proposée par le jury. Il était interdit de faire usage de documents manuscrits et de demander à ses professeurs une direction et des conseils pour la préparation de cette thèse. Il était dès lors difficile de faire servir ces thèses à des recherches originales; les professeurs devaient s'abstenir de diriger leurs élèves dans la partie de leur travail où une aide eût été le plus nécessaire, et de malheureux candidats faisaient fausse route sans que personne les en avertit. Cinq membres du jury devaient en une dizaine de jours examiner trente à trente-cinq thèses dont quelques-unes avaient cent à cent cinquante pages. Cet examen était nécessairement superficiel; chaque thèse était appréciée par un seul juge et, cependant, il y avait concours entre des thèses et des leçons d'un caractère prodigieusement divers et que l'ensemble du jury pouvait difficilement comparer entre elles. Un autre inconvénient venait de ce que plusieurs candidats prenaient la même thèse; si l'un d'eux était reçu et les autres refusés, ceux-ci devaient préparer une thèse nouvelle pour une autre année. On a vu des candidats changer trois fois de thèse à trois concours successifs, tout en étant professeurs dans un lycée. C'était un rocher de Sisyphe sous lequel ils succombaient écrasés. Avec le nouveau système, les étudiants en histoire pourront entreprendre, sous la direction de leurs maîtres, des travaux originaux, qui seront ensuite, de la part des professeurs, l'objet d'un examen approfondi.

On pouvait adresser des critiques plus graves encore aux épreuves d'explication de textes. Les explications étaient préparées dans les conférences des Facultés et de l'École normale. Chaque candidat ne prenait qu'une part minime à ce travail collectif, et parfois c'était le professeur lui-même qui se chargeait de l'explication, les élèves se bornant à prendre des notes et à les apprendre par cœur. — On se

passait d'une ville à l'autre les notes d'explication. Le programme d'agrégation se trouvait ainsi imposer à toutes les Facultés de France le même travail, partout stérile, et la valeur des explications dépendait souvent de la capacité du professeur qui les avait préparées, plus que de celle du candidat qui répétait la leçon reçue. Désormais, les professeurs pourront aisément exiger de leurs élèves une préparation individuelle et, de plus, ils pourront entreprendre avec eux des exercices d'explication qui auront une réelle utilité, soit parce qu'ils auront pour objet la publication d'un texte, soit parce qu'ils se rapporteront aux travaux personnels du maître ou des élèves. De plus, des exercices nouveaux, des épreuves nouvelles sont exigées des étudiants en histoire et permettent de constater d'une manière plus complète leur préparation scientifique. D'un autre côté, une fois leur diplôme d'études supérieures obtenu, il l'est définitivement, et ils ne sont plus obligés, pour cette partie de l'examen, de se soumettre aux chances d'un concours.

En envisageant dans son ensemble la réforme de l'agrégation, on peut croire qu'elle aura pour résultat de diminuer ce qu'il y a d'aléatoire dans tout concours et d'alléger la charge des candidats en divisant les épreuves en deux parties distinctes, diverses par leur nature et soumises à des juges différents. Elle donnera au travail des Facultés une activité plus vive et plus normale en faisant des professeurs les vrais juges des étudiants, tandis que ceux-ci n'ont actuellement en vue dans leurs travaux que le seul jury d'agrégation, et ne voient dans leurs professeurs que des préparateurs d'examen.

Toutefois, on a adressé à ce projet de réforme diverses critiques qui ne sont pas sans valeur, et il est bien certain que la réforme vaudra surtout par la manière dont elle sera appliquée. L'ancienne agrégation, quels que fussent ses incontestables inconvénients, donnait en fait d'assez bons résultats. Les juges avaient une besogne écrasante, mais, s'ils s'en acquittaient avec conscience, ils avaient le sentiment que la sélection opérée par ces multiples épreuves était juste. Le mélange des épreuves scientifiques et des épreuves professionnelles établissait une sorte d'équilibre entre les diverses aptitudes qu'on doit exiger des candidats au professorat, et, finalement, c'étaient bien les plus intelligents et les mieux préparés qui triomphaient, chacun à sa vraie place. Avec le nouveau système, tel candidat qui aurait fait un très convenable professeur de lycée se verra refuser le diplôme d'études supérieures; tel autre qui aura fait preuve de très brillantes aptitudes scientifiques échouera au concours contre des concurrents mieux doués pour les épreuves professionnelles. Il sera difficile que le diplôme d'agrégé conserve la même valeur pour

l'enseignement supérieur et l'on ne pourra guère en refuser l'entrée à ceux qui se contenteront d'ajouter le doctorat au diplôme d'études supérieures ou aux diplômes équivalents. C'est en effet une des heureuses originalités de la nouvelle agrégation de donner aux diplômes de l'École des chartes et de l'École des hautes études une valeur égale à celle des diplômes des Facultés et de l'École normale et de rompre ainsi avec nos habitudes et notre besoin d'uniformité.

Personne ne regrettera les explications de textes, mais à la condition que leur abandon ne signifiera pas qu'un professeur d'histoire peut, sans inconvénient, ignorer le grec et le latin et se contenter d'être capable de comprendre les textes français.

Quant aux thèses, on peut se demander si les thèses anciennes, qui consistaient à étudier d'une manière approfondie et critique des questions d'un intérêt assez général et des documents connus n'étaient pas le meilleur des exercices pour des apprentis érudits. N'y a-t-il pas à craindre que la liberté laissée aux candidats, l'invitation qui leur est adressée de faire des recherches originales, ne les pousse à faire des travaux d'un intérêt tout local, à remplacer la critique historique par de simples accumulations de documents inédits, dont il sera impossible au jury de tirer un sujet de leçon critique, à se cantonner dans des études trop spéciales ? N'y a-t-il pas à craindre aussi que certains professeurs se servent de leurs élèves comme de simples collaborateurs pour leurs recherches personnelles et se préoccupent plus de celles-ci que de l'intérêt des candidats? Est-il raisonnable aussi de placer les études générales qui prépareront au concours d'agrégation après les travaux d'érudition qui prépareront au diplôme d'études supérieures? Ces travaux d'érudition n'exigent-ils pas une plus grande maturité, et le diplôme d'études supérieures ne devrait-il pas être le couronnement des études dans les Facultés ? Enfin, ce diplôme pourra-t-il avoir la même valeur, quelle que soit la Faculté qui le délivrera? Une Faculté qui a deux professeurs d'histoire et un ou deux étudiants en histoire pourra-t-elle être pour ces étudiants aussi exigeante qu'une Faculté qui compte quatre, six, dix professeurs et quarante, cinquante, cent étudiants ? Il faudra évidemment que les professeurs s'attachent avec grand soin à empêcher leurs élèves de se spécialiser trop, à les diriger dans le choix de leurs sujets de mémoires, à exiger d'eux la preuve de véritables qualités critiques. A ce point de vue, on a très sagement exigé le dépôt du mémoire entre les mains du jury, et il est évident que si, en théorie, tous les diplômes d'études supérieures doivent avoir la même valeur, en fait, il s'établira des distinctions, et l'on verra les candidats rechercher

de préférence les Facultés dont l'enseignement sera le plus complet et les examens le plus sévères.

On peut se demander aussi si, en voulant enlever au travail des Facultés le caractère de préparation à des examens, on ne risque pas au contraire d'avoir aggravé ce caractère. Tout d'abord, on leur donne une série d'examens nouveaux à faire passer en créant le diplôme d'études supérieures. C'est une charge de plus qui s'ajoute au baccalauréat, à la licence, au doctorat, et qui peut enlever encore aux professeurs une partie du temps dont ils disposent pour leur travail personnel. — De plus, les élèves ne voudront-ils pas être directement préparés aux épreuves écrites et orales du concours? Le programme des épreuves écrites ne deviendra-t-il pas le programme des cours d'histoire et de géographie de toutes les Facultés? A cela on peut répondre que ce programme devra être assez large, assez général pour ne pouvoir être un programme de cours; et, en second lieu, que, si l'importance donnée aux leçons dans le concours pousse à multiplier les conférences de pédagogie historique, ce résultat sera très heureux. Il sera très difficile que cette partie de l'enseignement dégénère en préparation mécanique et de pure mémoire comme c'était le cas pour les explications de texte.

Reste une dernière objection. L'enseignement de l'École normale devra être profondément modifié. Les élèves d'histoire devront se spécialiser dès la seconde année, et cette seconde année, qui était jadis une année d'études générales, littéraires et historiques, communes à tous les élèves, changera absolument de caractère, puisque les historiens devront s'y préparer au diplôme d'études supérieures. L'avenir même de l'École normale n'en sera-t-il pas compromis? Nous comprenons ces inquiétudes. Mais il faut reconnaître que, depuis dix ans, le caractère de la seconde année s'était de plus en plus modifié, que les élèves s'y spécialisaient déjà et qu'on les y encourageait à poursuivre, même hors de l'École, des études particulières d'érudition, d'archéologie, de linguistique. On reconnaissait que la troisième année ne suffisait pas aux historiens pour préparer leur agrégation. On demandait enfin que la licence fût exigée des élèves à leur entrée à l'École et que la distribution des études fût profondément modifiée. La nouvelle agrégation d'histoire ne fera que hâter des modifications reconnues nécessaires. Seulement, ce qu'il faudrait obtenir des pouvoirs publics, c'est qu'au lieu d'exiger la licence des candidats à l'École, ce qui offre de nombreux et graves inconvénients, l'examen d'entrée à l'École fût assimilé à la licence, qu'il égale et surpasse même en difficulté.

Quelques personnes auraient préféré qu'on commençât par une réforme plus modeste, qu'on se contentât d'adopter le programme du *concours* de la nouvelle agrégation en conservant le système des thèses proposées par le jury et l'explication d'un texte tiré de la thèse, et qu'on attendît pour établir un diplôme d'études supérieures que l'organisation de l'École normale eût été modifiée et que dans les Facultés mêmes on se fût mis d'accord sur les conditions d'obtention de ce diplôme. Elles regrettent que le Conseil supérieur ait immédiatement décidé l'application d'un système aussi nouveau, aussi différent de toutes les agrégations existantes, alors que la plupart des Facultés et l'École normale y faisaient des objections assez graves. Il est certain que la réforme va entraîner d'assez gros embarras et imposera aux professeurs des charges nouvelles assez lourdes. Mais il dépendra d'eux de faire sortir d'heureux fruits. La direction des élèves est désormais entre leurs mains.

Nous devons signaler une heureuse modification qui vient d'être introduite dans l'enseignement des jeunes filles. Au lieu de deux agrégations, l'une de lettres, l'autre de sciences, que le nombre des matières rendait fatalement très superficielles, on a créé deux agrégations de lettres et deux agrégations de sciences (histoire et lettres proprement dites, sciences mathématiques et sciences physiques et chimiques). Malheureusement on a réduit, dans les agrégations des lettres, la part faite aux langues vivantes au moment même où cette partie de l'examen commençait à donner des résultats remarquables. On a supprimé le thème anglais ou allemand. Cette suppression est justifiée pour l'agrégation d'histoire; elle est injustifiable pour celle des lettres proprement dites. On devrait tendre au contraire à développer l'enseignement des langues vivantes pour leur faire jouer dans l'enseignement des jeunes filles le rôle que jouent les langues classiques dans celui des jeunes gens. — Autre bizarrerie : au moment où l'on dédoublait les agrégations, une circulaire ordonnait aux directrices des lycées de jeunes filles de confier dans toutes les classes aux mêmes professeurs l'enseignement des lettres et celui de l'histoire, d'une part, celui des mathématiques et des sciences physiques, chimiques et naturelles de l'autre. Il y a là une anomalie si singulière qu'on en cherche en vain la raison. Cette mesure crée d'ailleurs de si grosses difficultés pratiques pour la distribution des heures de classe qu'elle ne sera pas, nous l'espérons, mise en pratique. Si elle l'est, elle le sera au plus grand détriment des études, car un professeur ne peut enseigner avec fruit qu'en se vouant tout entier à un seul ordre d'enseignement.

Publications nouvelles. — Documents. — M. J. Delaville Le

Roulx va couronner les études qu'il a commencées sur l'ordre des Hospitaliers, alors qu'il était élève de l'École française de Rome, par la publication d'un *Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem* (Leroux, CCXXX-204 p. in-8°). Déjà, trois volumes, l'un sur *les Archives, la Bibliothèque et le Trésor de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Malte,* les deux autres sur *la France en Orient au XIVe siècle*, avaient donné à M. Delaville Le Roulx une place à part et éminente parmi les érudits qui s'occupent de l'histoire des Croisades. Par le magnifique recueil dont il fait paraître aujourd'hui le premier volume, il rend à cette branche des études médiévales un service qu'on ne saurait priser trop haut et que lui seul peut-être il était en état de rendre. On ne pourra lui adresser qu'un seul reproche : celui d'avoir adopté pour cette publication un format dont la somptuosité et les dimensions en rendent la possession et le maniement difficiles. — Le recueil de M. Delaville Le Roulx ne concerne que la période qui s'étend de la prise de Jérusalem en 1099 à l'établissement des Hospitaliers à Rhodes en 1310. Il ne comprend naturellement pas tous les documents émanant des Hospitaliers ou se rapportant à eux, et il laisse en particulier de côté les innombrables titres de propriété dont Paoli nous a fait connaître une grande partie. Mais on y trouve : toutes les pièces antérieures à 1120; toutes celles émanant des grands dignitaires de l'ordre; toutes celles qui lui furent données par les papes, princes et grands feudataires; celles qui se rapportent à la fondation des commanderies; celles qui concernent les rapports de l'ordre avec les autorités laïques et ecclésiastiques; enfin les règles et statuts. Les pièces sont publiées in extenso, qu'elles soient ou non inédites, sauf pour des actes de confirmation, des vidimus, des donations où la reproduction du texte n'aurait offert aucun intérêt; elles sont précédées d'une courte analyse et de l'indication de la source manuscrite et, s'il y a lieu, des ouvrages où elles sont publiées ou analysées. Le texte n'est accompagné que des notes indispensables à son intelligence. Les notices sur les noms de personnages et de lieux sont réservées pour la table du dernier volume.

Une introduction de 230 pages précède les 1,129 pièces, de 1099 à 1200, qui composent ce premier volume. Elle ne sera pas la partie la moins consultée ni la moins utile. Elle sera indispensable à tous ceux qui, désormais, feront des recherches sur l'ordre des Hospitaliers. Elle donne un inventaire aussi complet que possible de tous les documents relatifs à l'ordre qui se trouvent soit aux archives centrales de Malte soit dans les archives des divers pays de l'Europe. Comme cet inventaire est dressé d'après les divisions mêmes de l'ordre

en langues (Provence, Auvergne, France, Italie, Aragon, Angleterre, Allemagne, Castille) et en grands prieurés, et que pour chaque division l'auteur nous donne des indications sommaires sur les destinées des grands prieurés et de leurs archives, ainsi que la bibliographie très complète de tous les travaux dont ils ont été l'objet, il se trouve avoir dressé un tableau général de l'ordre des Hospitaliers et avoir préparé les voies, fourni des directions à tous les chercheurs qui suivront ses traces. On sera étonné de constater l'intégrité relative des archives de Malte, et, par contre, la disparition à peu près totale de celles des grands prieurés de Rome, d'Angleterre, d'Irlande, de Hongrie, etc. Peut-être la publication actuelle amènera-t-elle quelque révélation sur ces fonds disparus. Ceux qui subsistent sont très nombreux, et l'on admirera avec quelle conscience et quel détail M. Delaville Le Roulx a su nous renseigner sur les trésors conservés à Malte, Marseille, Toulouse, Lyon, Paris, Poitiers, Dijon, Milan, Turin, Venise, Florence, Naples, Alcala de Hénarès, S. Gervasio, Lisbonne, Prague, et dans les diverses maisons de sœurs hospitalières, ainsi que dans les multiples dépôts d'Allemagne, de France, de Belgique, de Suisse, d'Angleterre, d'Italie, où se trouvent dispersés des actes relatifs aux chevaliers de Saint-Jean.

Ce monument diplomatique, consacré au plus illustre et au plus pur des ordres religieux nés de la Croisade, au seul qui ait servi pendant sept siècles la cause de la chrétienté et qui ait su survivre à la Révolution même pour continuer à rendre des services aux blessés et aux malades selon l'esprit même de ses origines, laissera loin derrière lui tous les travaux auxquels l'ordre a donné naissance et poussera sans doute d'autres érudits à travailler dans un domaine dont tant de parties restent encore inexplorées.

Histoire moderne. — On lira avec un vif intérêt le volume que M. Hector de la Ferrière a consacré à Anne Boleyn et au comte d'Essex, sous le titre : *Deux drames d'amour : Anne Boleyn, Élisabeth* (Ollendorff). Pour Anne Boleyn, après Froude et surtout P. Friedmann, il n'y avait rien de nouveau à ajouter à ce qu'on connaissait déjà de cette tragédie de sang et de luxure, mais M. de la Ferrière l'a racontée avec un véritable talent sans ajouter aucun ornement de fantaisie à ce que l'histoire nous atteste et en se contentant de peindre Anne Boleyn, cette demi-française comme Marie Stuart, comme elle frivole, sensuelle et sans scrupule, mais comme elle héroïque devant la mort; Henri VIII, la brute luxurieuse la plus cynique et la plus hypocrite tout à la fois qui ait jamais occupé un trône. La simple peinture est ici la plus accablante des condamnations. L'Essai sur Élisabeth et Essex a une plus grande valeur originale. M. de la

Ferrière nous apporte de nombreux documents inédits tirés des archives de Londres ou de notre Bibliothèque nationale, lettres de Catherine de Médicis, d'Élisabeth, d'Henri IV et de leurs ambassadeurs; il analyse avec beaucoup de finesse le caractère d'Essex, mélange de générosité, d'héroïsme, de frivolité et de vanité, et il éclaire très complètement son rôle dans les affaires des Pays-Bas, de France et d'Espagne. — Rien de plus piquant que cette histoire d'amour, et d'un amour si bizarre que sa nature reste une énigme insoluble, mêlée à des affaires de piraterie, de commerce et de politique. Malgré certains petits côtés, la figure d'Élisabeth nous apparaît toujours plus grande à mesure que nous l'étudions. M. de la Ferrière, qui l'étudie sans sympathie, nous la montre imposante jusque dans les coquetteries macabres où elle se complaît même au bord de la tombe.

M. L. Pérey vient encore une fois de mettre la main sur une série de documents inédits d'un piquant intérêt, trois cents lettres relatives aux amours de Louis XIV et de Marie Mancini, conservées aux archives d'Havrincourt et provenant de Philippe Mancini, duc de Nevers, et une biographie de Mme de Venel qu'on trouve à la bibliothèque Méjane. Avec ces documents et avec la première édition des Mémoires de Marie, intitulée *la Vérité dans son jour, ou les Véritables mémoires de M. Mancini, connétable Colonne,* petit livre très rare imprimé en Espagne que Chantelauze n'a pu découvrir et que M. A. de Courtois a le premier reconnu comme donnant le texte primitif des Mémoires, M. Pérey a pu renouveler un sujet qui semblait épuisé. Le *Roman du Grand Roi* (C. Lévy) n'apporte sans doute à l'histoire aucun fait nouveau et ne change rien à ce que nous savions déjà du rôle des principaux personnages de cette tragi-comédie; mais elle y ajoute de nombreux et précieux détails. Il n'est pas indifférent de savoir combien persistante et sincère fut la passion non seulement de Marie Mancini, mais aussi de Louis XIV; quelle énergie désintéressée Mazarin déploya pour empêcher le jeune roi de céder à cette passion et l'obliger à contracter un mariage politique, énergie d'autant plus méritoire qu'Anne d'Autriche aurait peut-être cédé. A côté de ces personnages de premier plan, le livre de L. Pérey nous apporte encore de très intéressants documents sur Marianne et Hortense Mancini et sur Mme de Venel, la duègne déplaisante qui avait été chargée par Mazarin de jouer le rôle de cerbère auprès de Marie pendant son exil de Brouage. M. Pérey a très sagement pensé que les documents inédits qu'il avait entre les mains avaient assez de valeur pour être donnés in extenso au public. Il les a laissés parler, et, si le volume est presque un roman par lettres, personne

ne s'en plaindra. Ces lettres, où le roman de Mazarin et d'Anne d'Autriche se mêle au roman du Grand Roi, ont toutes leur intérêt; beaucoup d'entre elles, celles de Marie et de Marianne surtout, sont exquises, et M. Pérey les a très habilement reliées et expliquées, de façon à leur donner tout leur prix.

Le *Valenciennes* (Cerf) de M. Chuquet prendra place à côté des volumes les plus dramatiques de la collection, dont il forme le tome X, à côté du Valmy ou du Hoche. Il retrace les événements qui se passèrent en Flandre après la défection de Dumouriez. On pouvait croire la frontière ouverte; heureusement pour la France, la tactique timorée de Cobourg et de Mack, la résistance obstinée bien que désordonnée des Français, et, enfin, la belle défense de Valenciennes, empêchèrent la trahison de Dumouriez d'avoir les désastreuses conséquences qu'on pouvait redouter. Pourtant, tout conspirait à réduire les Français à l'impuissance, et les échecs succédaient sans interruption aux échecs. — Le premier général en chef qui remplace Dumouriez, Dampierre, est un homme hardi et intrépide, mais un écervelé qui ne sait que se faire tuer bravement. Lamarche, qui lui succède, est mou et incapable; et, sous son commandement, l'armée, en dépit des efforts des commissaires de la Convention, tombe au dernier degré du désordre et de la désorganisation. Le « bonhomme » Lamarche est remplacé par Custine. Celui-ci rétablit la discipline, rend aux troupes la cohésion et la confiance, mais il ose entrer en lutte avec le ministre Bouchotte, avec les commissaires de la Convention; il est rappelé à Paris, condamné et exécuté. La Marlière, qui commandait à Lille et aurait peut-être pu prendre la direction de l'armée, fut, comme Custine, victime de la fureur jacobine. Malgré cette incertitude et cette incohérence dans la direction générale des affaires militaires, Condé, où commandait le général Nestor Chancel, et Valenciennes, où commandait Ferrand et où les commissaires Cochon et Briez animaient la résistance de leur courage, firent une très belle résistance. A Valenciennes surtout, sur qui porta le principal effort du duc d'York, Ferrand déploya, sinon des talents supérieurs, du moins une indomptable énergie et fut bien secondé par Tholosé et Dembarère, et, s'il se résigna à capituler, ce fut seulement sous la pression de la population soulevée. La prison fut pour Tholosé et Ferrand la récompense de leur héroïsme, tandis que Dembarère, simple capitaine, devenait général et que l'on déclarait que les habitants de Valenciennes avaient bien mérité de la patrie. Telle était la justice distributive rendue par les passions politiques à cette époque extraordinaire. M. Chuquet a raconté ce drame avec cette exactitude minutieuse de détails, cette impartialité rigoureuse et ce

talent à mettre chaque chose à sa vraie place qui font de tous ses lecteurs des témoins des événements qu'il décrit.

Histoire littéraire. — M. J. Jusserand a déjà acquis, en Angleterre comme en France, le renom d'un connaisseur profond et délicat de la littérature et de l'histoire anglaises. — Ses ouvrages sur le théâtre en Angleterre jusqu'à 1583, sur le roman au temps de Shakespeare, sur la vie nomade au XVe siècle, sur William Langland, sur la mission du comte de Comminges, ont déjà permis d'apprécier en lui l'érudit et l'écrivain. Le grand ouvrage dont le premier volume vient de paraître met en pleine lumière son talent et sa science. Il ne pouvait être écrit que par un homme qui fût comme lui à la fois un historien et un lettré. Le titre même de son livre, *Histoire littéraire du peuple anglais* (Firmin-Didot), indique le point de vue particulier auquel M. Jusserand s'est placé, et ce qui distingue son œuvre des histoires ordinaires de la littérature anglaise. Celles-ci s'occupent presque exclusivement des écrits en langue anglaise et s'attachent à les analyser et à les juger surtout au point de vue de leur valeur littéraire. M. Jusserand considère avant tout la littérature comme la manifestation la plus haute de la vie et de l'âme d'une nation, et c'est la vie nationale de l'Angleterre, c'est l'histoire de la société anglaise révélées dans la littérature qu'il étudie; ce qui ne l'empêche pas, du reste, de faire ressortir avec le goût le plus délicat la beauté, l'originalité et le charme des chefs-d'œuvre. — Placé à ce point de vue, il a tenu compte dans son livre des œuvres galloises et irlandaises, latines et françaises aussi bien que des œuvres anglaises, et il a pu indiquer d'une manière bien plus large et plus précise que ses devanciers les divers éléments dont s'est formé le génie anglais. La seule indication des principales divisions de ce premier volume, qui s'étend des origines à la Renaissance et sera suivi de deux autres, de la Renaissance à Pope, et de Pope à nos jours, fera bien comprendre tout ce qu'il y a d'original dans cette histoire littéraire. Le premier livre traite des origines, et le premier chapitre, intitulé *Britannia*, est consacré à la littérature celtique. M. Jusserand, à la différence de Taine, qui n'a vu dans la nation anglaise que l'élément germanique, a mis en lumière avec raison la persistance de l'élément celtique primitif, de même qu'il a très bien vu que la conquête dite normande n'a point été un nouvel afflux germanique ou scandinave, mais bien une conquête française, qui est venue revivifier, à quelques égards, la veine celtique et apporter des éléments latins. C'est à l'esprit celtique que M. Jusserand fait remonter ce qu'il y a de plus brillant, de plus vivant dans le génie anglais, l'aptitude aux créations dramatiques et romanesques comme

l'humour satirique. — Les chapitres II-III sont consacrés aux Anglo-Saxons, dont M. Jusserand caractérise avec force le sérieux et la violence tragique, l'imagination puissante et sombre et le sentiment profond de la nature. Dans le chapitre IV, nous voyons l'influence chrétienne se mêler à l'esprit germanique et le pénétrer profondément. La période purement germanique et chrétienne de la littérature anglaise dure six cents ans. Arrivent alors les Français avec les rois normands et angevins; sous leur influence, qui semble un moment devoir franciser entièrement les royaumes anglo-saxons, l'Angleterre, jusqu'alors morcelée à l'infini, arrive à l'unité; tous les éléments qui s'y trouvaient en conflit, celtique, scandinave, latin, français, se fondent harmonieusement, et c'est sous cette domination étrangère que le génie anglais prend conscience de son originalité si variée. Le livre II tout entier est consacré à *l'Invasion française*. Le caractère historique de cette période est admirablement caractérisé dans le premier chapitre, intitulé : *la Bataille;* les trois autres ont pour sujet les *Lettres françaises*, les *Lettres latines*, les *Lettres anglaises*. Ce dernier chapitre, qui passe en revue les modestes et gauches imitations des œuvres latines ou françaises, nous amène au livre IV, dans lequel nous assistons à la soudaine expansion de l'esprit national anglais et du génie anglais sous Édouard III. L'idiome national est formé par une transaction entre l'anglo-saxon et le français; la nation anglaise, forgée, on peut le dire, par les mains françaises, s'affirme dans la lutte contre la France; la poésie anglaise dès ses débuts trouve un épanouissement magnifique en Chaucer, qui réunit en lui tous les traits du génie littéraire de l'Angleterre, et la prose commence avec Wiclif, qui, deux siècles avant la Réforme, l'annonce et la prépare. M. Jusserand consacre tout le premier chapitre du l. IV à nous décrire *ce nouveau peuple* sorti de la fusion des races et des langues, dont Chaucer peindra en couleurs éclatantes les côtés heureux et brillants, tandis que William Langland en décrira en traits sombres et puissants les vices et les souffrances dans des visions où se trouve déjà quelque chose de l'esprit de Bunyan. — Les chapitres consacrés à Chaucer, à Langland et au théâtre sont parmi les plus remarquables de ce volume où tout est intéressant. La double origine laïque et religieuse du théâtre anglais, le mélange de la vène comique et de la vène tragique dans les mystères sont indiqués avec une sûreté admirable et expliqués par des exemples heureusement choisis; ces origines aident à comprendre Shakespeare. Le dernier chapitre nous montre la décadence du XVe siècle, cette littérature toute de prose et de plate imitation qui partout a précédé la magnifique explosion de la Renaissance.

Si la plupart des histoires littéraires nous instruisent d'une manière insuffisante, ce n'est pas seulement parce qu'elles négligent de nous montrer le substratum historique qui produit et explique la littérature, mais parce qu'elles concentrent toute la lumière sur quelques grandes figures qui apparaissent comme des phénomènes isolés, sans cause et sans lien, tandis qu'en réalité l'apparition des grands hommes a été préparée, elle coïncide avec tout un mouvement d'idées dont ils ne sont que les représentants les plus éminents; ils laissent après eux toute une postérité. M. Jusserand, tout en mettant les grandes figures en plein relief, n'a rien négligé de tout cet arrière-plan de l'histoire littéraire, si instructif et si peu connu. Chaucer n'est mis à sa vraie place, et l'on n'a une juste idée de la poésie du XIVe siècle anglais que lorsqu'on a lu le chapitre si curieux intitulé : *le Groupe des poètes,* consacré aux romans en vers, aux ballades, aux poèmes populaires, aux poésies patriotiques, enfin à John Gower. De même, le chapitre V, sur la prose, débute par deux paragraphes sur la traduction et sur l'art oratoire sans lesquels la physionomie littéraire de l'Angleterre du XIVe siècle serait incomplète.

Quand on aura lu le livre de M. Jusserand et l'*Histoire du peuple anglais* de J.-R. Green, dont le talent a tant de points de ressemblance avec celui de M. Jusserand, je crois qu'on aura une conception très vivante, très nette et très juste de l'Angleterre du moyen âge. M. Jusserand aura ajouté quelque chose, même au point de vue purement historique, à ce que Green nous avait donné, et l'on peut dire qu'avec lui l'intelligence de l'histoire anglaise a fait un pas décisif en avant. Il fut un temps où avec A. Thierry on donnait à l'élément normand une influence prépondérante dans cette histoire. Freemann a détruit cette légende et rendu aux Anglo-Saxons la place d'honneur qui leur appartient. Mais il a exagéré la part de l'élément anglo-saxon, et après lui Taine a commis la même erreur. Green lui-même, qui n'a pas complètement oublié l'élément celtique et qui a parfaitement compris le caractère de la période française, a néanmoins, par patriotisme *anglais,* donné aux Angles une importance excessive. Pour la première fois, croyons-nous, chaque chose est mise à son vrai rang, et les multiples et riches qualités du génie anglais sont analysées, dans leur origine et dans leur développement, avec une pénétration, une délicatesse et une justesse qui n'ont pas été égalées.

Je n'ai rien dit des mérites de style de l'œuvre de M. Jusserand. Je laisse aux lecteurs le plaisir de les goûter sans m'attarder à les analyser. Ils y trouveront, avec la simplicité et la gravité de l'histoire, avec une précision qui ne recule pas devant les indications techniques nécessaires pour expliquer les questions de langue ou de métrique,

un sens de la vie, du pittoresque et de la poésie, une grâce et une finesse de style qui donnent un attrait soutenu à toutes les pages de ce beau livre.

La collection des *Grands écrivains français* (Hachette) s'est augmentée de trois excellents volumes : *Joseph de Maistre*, par G. Cogordan; *Diderot*, par J. Reinach, et *Froissart*, par Mary Darmesteter. La biographie tient peut-être une place trop large dans le *Joseph de Maistre;* mais on ne songe guère à s'en plaindre en le lisant, car M. Cogordan a fait un récit charmant de la carrière diplomatique de cet homme supérieur, condamné par les circonstances à la plus douloureuse des impuissances. Il a trop peu, par contre, parlé du style qui fait de J. de Maistre un de nos premiers écrivains et lui a accordé une valeur philosophique que je ne saurais lui reconnaître. Notre époque de dilettantisme se plaît à rendre justice à des hommes qui, comme Veuillot ou J. de Maistre, ont anathématisé ou injurié tout ce que nous croyons et aimons, et ont soutenu des idées dont nous ne partageons pas une seule; mais elle finit, à force d'impartialité, par fausser la vérité en nous présentant comme des anges de bonté et de profonds penseurs ceux qui ont été surtout d'admirables rhéteurs et des logiciens paradoxaux. — M. Reinach a bien rendu ce qu'il y a de génial, de puissant, mais aussi de fumeux et de fangeux dans *Diderot*. Il lui a peut-être trop attribué d'importance comme auteur dramatique, mais il n'a pas eu tort de voir en lui le plus fécond semeur d'idées qu'ait produit le XVIIIe siècle. S'il réussit à engager nos contemporains à rouvrir l'Encyclopédie, il leur aura rendu un véritable service. — Le volume de Mme Darmesteter sur Froissart est celui qui a le plus d'éclat et de nouveauté. L'auteur de tant de poésies exquises, d'aimables nouvelles sur les *Marguerites du temps passé*, de solides et brillantes études historiques sur la *Fin du moyen âge* et sur la condition des artisans et des cultivateurs au XIVe siècle, était particulièrement qualifiée pour parler de l'incomparable conteur qui a fait de l'histoire du XIVe siècle le plus merveilleux des romans d'aventure. Ses sympathies comme celles de Froissart sont partagées entre la France et l'Angleterre; son imagination est séduite comme la sienne par les belles équipées chevaleresques, par la vie fastueuse, brillante, poétique de ces cours de Londres, de Bruxelles, de Blois ou d'Orthez, où l'on soupçonnait parfois de sombres tragédies derrière l'éclat des fêtes et les joyeux devis. Elle a de plus que lui un sens critique très exercé, la fermeté de jugement d'un véritable historien. Vous trouverez dans son livre, sous une forme qui n'a rien de pédantesque et très habilement mêlées à la biographie même de Froissart, les indications les plus précises sur la composition des chroniques,

sur les emprunts très considérables faits par Froissart jusqu'en 1356 aux chroniques de Jean le Bel, où il a trouvé quelques-uns de ses plus beaux récits, entre autres celui du siège de Calais ; sur les trois rédactions du premier livre des Chroniques, écrites la première dans un sens anglais sous l'influence de Robert de Namur et de la reine Philippe de Hainaut, la seconde dans un sens français sur l'influence de Gui de Châtillon ou de Blois, la troisième d'une manière tout à fait indépendante, avec l'intention évidente d'enlever à son récit pour les années antérieures à 1350 le caractère d'un simple remaniement de Jean le Bel. Mme Darmesteter a très judicieusement indiqué quelle est la valeur historique du livre de Froissart, la réserve avec laquelle on doit accepter son témoignage et les soudaines échappées qui lui révèlent parfois le sens profond des événements. Mais, ce qui fait le charme principal et le principal mérite du volume de Mme Darmesteter, c'est le récit des pérégrinations de Froissart, dont elle a déterminé avec sagacité toutes les étapes, et qu'elle a décrites avec la plume la plus délicate et la plus brillante. Les chapitres sur le séjour d'Angleterre de 1362 à 1366, sur le voyage de Béarn en 1388 à la cour de Gaston de Foix, sur le triste retour en Angleterre en 1394, où le chroniqueur éprouve la rude déception de se trouver étranger dans un pays où il avait été si heureux et si fêté, sont de petits chefs-d'œuvre de narration, et c'est avec une grande finesse psychologique que Mme Darmesteter a suivi toutes les fluctuations des dispositions et des inspirations de Froissart, les impressions reçues au château de Beaumont, à la cour d'Orthez, auprès de Wenceslas de Brabant ou auprès d'Aubert de Bavière, son enthousiasme pour Gui de Châtillon, qui se change en cruelle désillusion quand celui-ci, ruiné, vend son comté de Blois. Au sortir de la lecture de ce petit volume, on connait vraiment Froissart. A-t-on une idée complète de son livre? Non, sans doute, c'eût été une tâche impossible; et il me semble que Mme Darmesteter a, comme la plupart de ceux qui ont parlé de lui, négligé de signaler l'habileté avec laquelle Froissart, dans la seconde édition de la chronique, a cherché à éviter de se donner à lui-même de trop graves démentis, tout en modifiant la couleur de ses récits. On exagère d'ordinaire (et Mme Darmesteter n'échappe pas à ce reproche) l'opposition des deux rédactions. Mais, si elle a été brève sur l'œuvre de Froissart, elle a donné d'excellentes indications pour en comprendre la composition et en apprécier la valeur. Elle a de plus été la première à analyser le poème de Méliador, récemment découvert par M. Longnon. Le poème n'a pas une grande valeur; mais il s'y trouve des passages gracieux et touchants, et, en lisant l'analyse de Mme Darmesteter, on comprend le charme que la cour de Gaston Phébus trouvait à l'écou-

ter. Il n'est pas indifférent, pour connaître ce que fut Froissart, de savoir qu'il a écrit en se jouant un poème de 36,000 vers.

M. G. Deschamps s'est fait très vite une jolie place dans la littérature contemporaine. Ses volumes sur la Grèce et l'Asie-Mineure ne sont pas seulement de charmants livres descriptifs; ils sont instructifs sur le présent comme sur le passé, car la science de l'archéologue s'y ajoute aux tons de l'observateur des mœurs et des caractères. C'est ce fond solide de connaissances, ce mélange de réflexion sérieuse et d'esprit qui donne aux chroniques littéraires du *Temps* une valeur durable. M. Deschamps en a réuni une première série sous le titre : *la Vie et les livres* (Colin), et elles supportent victorieusement l'épreuve de la lecture suivie. Les historiens trouveront beaucoup à retenir pour la connaissance du temps présent dans les articles sur *la Guerre de 1870 et la littérature; le Roman d'un membre de l'Institut; le Roman historique; Littérature et politique; le Napoléonisme littéraire; Officiers et soldats; Ce que dit la Russie.* Ce sont des pages de l'histoire morale de notre temps, pages brillantes, mais émues, dont l'inspiration saine et la pensée toujours élevée reposent du monotone et fatigant dilettantisme des ironistes contemporains. G. Monod.

Histoire contemporaine. — Il y a, en tête du volume que M. A. Guillois a intitulé *le Salon de Madame Helvétius* (Calmann-Lévy, in-12), la reproduction d'une charmante miniature qui représente la maîtresse de ce salon. Les cheveux relevés dégagent un front ni trop petit ni trop grand; la bouche est spirituelle et le nez même un peu moqueur, mais les grands yeux qui rayonnent d'intelligence et de cœur donnent son caractère à l'ensemble du visage; la physionomie reste exquise de grâce mutine et rieuse; elle est pleine du charme de la bonté. On se dit que Mme Helvétius n'a dû rassembler autour d'elle que des femmes pleines de beauté et des hommes pleins d'esprit; on a hâte de recueillir les échos de ce salon, où il semble que parfois une pensée profonde a dû se tourner en déclaration délicate, tandis qu'un madrigal un peu vieillot finissait dans une boutade étincelante; on ouvre le livre de M. Guillois et on a une déception. Non pas que ce soit une œuvre sans mérite. Elle est bien informée, bien composée, écrite correctement, mais il y faudrait autre chose, et c'est cette autre chose qui n'y est pas. On dirait d'un pastel sur lequel trop de temps ou d'épreuves ont passé. Les personnages sont reconnaissables, mais la fraîcheur veloutée des premiers jours s'est évanouie. Le sourire n'entr'ouvre plus les lèvres roses, l'éclair des yeux a disparu, et par places on voit apparaître la trame de la toile ou du papier. Quelques lundis de Sainte-Beuve font mieux connaître la société d'Auteuil que ce qu'en dit M. Guillois, malgré les documents intéressants et nou-

veaux qu'il apporte, mais voilà, Sainte-Beuve lisait tous les matins un chant d'Homère ou quelques épigrammes de l'Anthologie.

Depuis leur origine jusqu'en 1789, les états généraux n'ont jamais cessé de demander leur convocation régulière et leur participation au gouvernement, mais le principe de la séparation des pouvoirs n'a vraiment fait son apparition dans notre droit public qu'à la veille de la Révolution. M. Léon Duguit a constaté le fait et en a recherché les origines dans son étude sur *la Séparation des pouvoirs et l'Assemblée nationale de 1789* (Larose, in-8°). Il montre que, si les Constituants ont poussé à l'extrême le principe de la séparation des pouvoirs, c'est par une interprétation inexacte de Montesquieu et de la constitution américaine. Ils ont oublié avec quelle netteté Montesquieu avait montré « qu'une solidarité intime, qu'une collaboration constante doivent unir les différents pouvoirs de l'État » (p. 10). Ils ont emprunté à la constitution américaine de 1787 l'idée d'un pouvoir judiciaire égal aux deux autres, mais distinct et indépendant d'eux, ce qui conduisait fatalement à l'élection de ce pouvoir. Une fois le principe admis, l'Assemblée, en effet, le poussa jusqu'à ses extrêmes conséquences, jusqu'à enlever le droit de grâce au pouvoir exécutif (p. 100). Dans cette question comme dans les autres, on retrouve ce funeste esprit de logique à priori qui a eu sur notre vie nationale depuis un siècle de si funestes répercussions. En réalité, les trois pouvoirs sont distincts, mais essentiellement dépendants les uns des autres, et la théorie sur ce point ne doit faire qu'enregistrer le résultat de l'expérience.

Le travail que M. Louis André a modestement intitulé *Essai sur l'histoire de la Révolution en Lozère* (Marvejols, Grenier, in-8°) est une œuvre fort estimable. Si elle ajoute assez peu de détails nouveaux au livre de M. E. Daudet sur les conspirations royalistes dans le midi de la France en ce qui concerne la révolte de Charrier, elle est, en revanche, beaucoup plus originale dans la partie qui traite des événements antérieurs à cette insurrection. Sur les élections aux états généraux, sur la formation du département de la Lozère, sur la fédération de 1790 et la situation du clergé en Lozère, M. L. André a écrit quelques chapitres nouveaux et intéressants, bien qu'ils ne témoignent pas toujours d'une connaissance suffisante de l'état actuel de la science. Dans une édition ultérieure, M. L. André pourrait, en utilisant davantage les dépôts d'archives de Paris et aussi ceux des départements voisins, donner plus de développement à son sujet, le traiter d'une façon plus personnelle et produire ainsi un livre d'histoire locale tout à fait remarquable. Tel qu'il est, il n'en est pas moins écrit facilement, original dans certaines parties, méritant à coup sûr d'être signalé aux historiens de la Révolution.

M. G. Lenôtre a le goût de l'histoire anecdotique. Le sujet qu'il a choisi lui a porté bonheur. Tout en faisant le départ du vrai et du faux dans le roman qu'Alexandre Dumas a intitulé *le Chevalier de Maison-Rouge*, tout en reconstituant l'existence aussi aventureuse qu'aventurière de A.-D.-J. Gonzze de Rougeville, *le Vrai chevalier de Maison-Rouge* (Perrin, in-12), ce personnage qui, après avoir vraiment cherché à sauver la reine, finit par être fusillé comme traître en 1814, il a élucidé une foule de menus détails curieux du grand drame de la Révolution, il a contribué à peindre le bizarre état social de cette époque où intrigues de politique et d'amour, débauches et dévouements étaient menés de front. Il montre ce qu'il y avait de vrai dans la légende des chevaliers du poignard, prouve que la conspiration de l'œillet a existé à ce point qu'il s'en fallut de très peu qu'elle réussît, et complète ce qu'on sait déjà sur la façon dont les suspects étaient surveillés par la police impériale. En résumé, un livre très amusant, œuvre d'un curieux qui a de la patience et de la pénétration et qu'on ne peut qu'encourager à poursuivre des travaux du genre de celui dont nous venons de parler.

La Société d'histoire contemporaine continue à publier ou à réimprimer des mémoires, lettres et documents divers destinés à faire connaître et à glorifier la contre-révolution. Les *Mémoires de l'abbé Lambert* (Picard, in-8°) sont une réimpression, faite d'ailleurs avec infiniment de soin, de travail et de conscience par l'arrière-petit-neveu de l'auteur, M. Gaston de Beauséjour. Ils sont d'un très vif intérêt, écrits avec beaucoup de naturel et parfois un véritable talent de style. L'auteur y apparaît comme un prêtre pénétré de ses devoirs, assez tolérant pour rendre justice même à un pasteur protestant et avoir des rapports presque amicaux avec des prêtres assermentés, mais ne sentant pas tout ce que l'émigration et la lutte contre la France avaient d'odieux. Il faut signaler comme preuve de l'influence de J.-J. Rousseau la mention que l'abbé Lambert fait de ses souvenirs en Suisse (p. 126).

M. Robert de Crèvecœur a publié pour la même société le *Journal d'Adrien Duquesnoy* (Picard, in-8°), député de Bar-le-Duc, qu'il ne faut pas confondre avec le montagnard du même nom. L'auteur de ce journal, ou plutôt de ces bulletins adressés au jour le jour au prince Emmanuel de Salm-Salm, était un modéré, plutôt même un feuillant, comme on disait alors, doué d'assez de bon sens malgré son admiration pour Jean-Jacques et visiblement très sincère dans ses impressions comme dans ses récits. Du reste, à mesure que la Révolution avance, il est entraîné par le courant, et ses jugements au bout de ces quelques mois, où la marche fut si rapide et la vie si intense, sont tout autres qu'à son arrivée à Paris. Le 21 octobre 1789, il est

partisan de l'entrée de Mirabeau au ministère et il le juge capable de sauver la situation. Le 7 mai de la même année, il l'appelait une bête féroce, un enragé, ayant la figure d'un tigre, ne parlant que par convulsions et parlant mal. Peu sympathique au serment du Jeu de paume, il apprend avec plaisir la prise de la Bastille et fait avec une réelle émotion le récit de la nuit du 4 août. Lui-même d'ailleurs se rend compte de ce mouvement irrésistible. « Tous les ordres, dit-il, sont emportés bien loin de leurs mesures et par des causes qu'il est difficile de pénétrer » (p. 446). Duquesnoy en arriva, ou peu s'en faut, à justifier les journées des 5 et 6 octobre. C'est par cette fidélité à refléter la marche de l'opinion publique, par les détails très nombreux qu'il donne, notamment sur le rôle du duc d'Orléans, que le journal de Duquesnoy est intéressant. L'introduction dont M. de Crèvecœur a fait précéder ce premier volume, qui va du 3 mai au 29 octobre 1789, est excellente et le texte a été établi d'après deux manuscrits avec la plus scrupuleuse conscience.

Parmi les pays sur lesquels la Révolution a exercé le plus directement son influence, il faut placer la Hollande. Si l'Italie, si la Suisse ont ressenti cette influence à un degré non moindre, elle y est apparue plus tard, elle n'y a pas été, comme en Hollande, prépondérante dès le premier moment, elle n'y a pas été aussi vivement désirée, pour ne pas dire appelée. Dès l'origine, en effet, il y a eu un parti en Hollande qui a mis son espoir dans la Révolution française; c'est celui des vaincus de la réaction stathoudérienne de 1787, et c'est son existence qui permet d'expliquer bien des faits dans les rapports de la France et de la Hollande à cette époque. Il fait comprendre les succès de début de Dumouriez en 1793, comme ceux plus durables de Pichegru en 1795 et comme la signature du traité de la Haye. Dès ce moment, la Hollande est entièrement sous l'influence française, et son histoire intérieure subit le contre-coup de celle de sa trop puissante protectrice. Ses états généraux sont le reflet de la Constituante, sa Convention de la Convention. Elle a un Directoire comme nous et comme nous il aboutit à la monarchie en passant par un Consulat dont Schimmelpenninck est pour ainsi dire le Bonaparte. Cette période a été agitée, douloureuse même pour la Hollande, mais en somme elle lui a été utile. Tout dans l'ère présente remonte à cette époque. « Le système représentatif, judiciaire et administratif, les codes, l'organisation sociale, tout vient et tout date de là, tout, même la monarchie, qui, par une étrange ironie de la destinée, a été le couronnement de cette transformation démocratique. » L'écrivain anonyme qui a retracé ces événements dans *la Révolution française en Hollande; la République batave* (Hachette, in-8°) l'a fait avec beaucoup de talent. Il a composé son livre avec clarté; il l'a écrit dans

une forme claire et concise, sans déclamation et sans recherche; il a jugé les événements du drame et ses acteurs avec impartialité, en homme qui connait les choses de la politique autrement que par les documents et les livres. Il est à souhaiter qu'un travail du même genre soit entrepris pour d'autres pays. En ce qui concerne la Suisse, il serait facilité par la publication des papiers de Barthélemy du regretté Jean Kaulek. Pour l'Italie, on trouverait des secours dans les importantes et nombreuses publications faites au delà des Alpes.

On continue à mettre au jour, sur la période du Consulat et de l'Empire, une grande quantité de documents et d'ouvrages.

Pour les premiers, il semble que l'inédit commence à s'épuiser. Nous avons cependant à signaler une publication des plus intéressantes, ce sont les extraits des souvenirs inédits de la duchesse de Reggio sur son mari, *le Maréchal Oudinot* (Plon, in-8°), publiés par M. Gaston Stiegler avec une préface du marquis Costa de Beauregard. M. G. Stiegler aurait, ce me semble, mieux fait de laisser constamment la parole à la maréchale Oudinot que de ne nous donner que des fragments de ses Mémoires reliés par une compilation historique sans grande valeur. Si les souvenirs de la duchesse de Reggio, en effet, ne nous la font pas connaître comme une femme d'un esprit supérieur, si elle nous y apparait plutôt comme une admiratrice quand même des pouvoirs établis que comme une observatrice pénétrante et caustique, plus proche parente en un mot de Mme d'Abrantès que de Mme de Rémusat, ils n'en sont pas moins charmants par l'aisance du style et par la bonté et la sincérité de cœur qu'ils révèlent chez leur auteur. Les récits des premières années de Mlle Eugénie de Coucy, de sa première entrevue puis de son mariage avec le maréchal ont une fraîcheur de naïveté tout à fait délicate. Elle a su tracer des mœurs et des habitudes de la petite noblesse provinciale ralliée à Napoléon un tableau très vivant et très intime, comme elle a su résumer avec sobriété et simplicité le récit poignant de la retraite de Russie, de l'arrivée chez elle d'Oudinot, atteint du typhus, et de la campagne de France. Sans doute, dans cette dernière partie, on trouvera que les angoisses de la duchesse se rapportent plus encore à son mari qu'à son pays, mais c'est qu'au fond elle voyait la Restauration plutôt avec plaisir. Ses origines, ses relations, son caractère la rattachaient à la monarchie. Sa présentation à l'empereur ne lui a pas laissé un mauvais souvenir; elle voit toujours « cet œil bleu foncé qu'on ne pouvait pas plus fixer qu'on ne fixe le soleil. » Mais le comte d'Artois la captiva bien autrement; ce qu'elle éprouva devant lui, c'est la vénération et la confiance (p. 322). Il faut tenir compte de ces sentiments pour comprendre son jugement sur le retour des Bourbons

et aussi tout ce qu'elle a écrit sur la Restauration. Au total, c'est un livre d'une très agréable lecture, plein de détails intéressants, entre autres sur la chute de l'Empire et sur cette curieuse entrevue de la Malmaison, qui réunissait Joséphine, Mme de Staël et Mme Walewska. En somme, la physionomie d'Oudinot ressort assez exacte de ce livre quand on fait la part de l'admiration, avec plus de dignité que d'élan, plus de loyauté que d'intelligence, plus de bravoure enfin que de génie militaire.

Je n'ai pas à revenir sur la valeur historique et littéraire des *Mémoires du chancelier Pasquier* (Plon, in-8°). Elle est de premier ordre. Les tomes III et IV, qui ont paru récemment, vont de la première Restauration jusqu'à l'ouverture du congrès de Troppau (23 octobre 1820), et, à mesure que Pasquier avance dans son récit, il semble que celui-ci gagne en pénétration et en hauteur. Sous la Restauration, en effet, l'auteur a été mêlé de plus près encore que sous l'Empire aux grandes affaires. Il y a gagné de connaître les faits avec plus de précision, de juger les hommes avec plus de sûreté. Talleyrand est un de ceux qu'il ménage le moins. Sans méconnaître l'incomparable habileté qu'il a déployée à Vienne, Pasquier lui reproche très vivement d'avoir méconnu les véritables intérêts de la France en sacrifiant l'alliance russe à la conclusion du traité du 3 janvier 1815, et sa conviction paraît si profonde qu'elle le fait se départir de la gravité calme qui lui est habituelle. Son récit prend une vivacité, on pourrait presque dire une âpreté, qui fait contraste avec les pages qui précèdent et qui suivent. De tout ce qu'il dit ressort nettement la vraisemblance de plus en plus évidente de l'hypothèse émise par M. A. Sorel à propos de la composition des Mémoires de Talleyrand et qui rend si bien compte des difficultés qu'ils soulèvent. Il est presque aussi sévère à l'égard de Lafayette, dont l'action se montre dans beaucoup des complots de cette époque et complète fort heureusement sur ce point le livre de M. Bardoux. Il faut signaler aussi tout ce que dit Pasquier des causes qui rendirent possible pour Napoléon le succès éphémère des Cent-Jours; du rôle de Fouché après la seconde Restauration; des mesures patriotiques que prit le gouvernement royal pour arracher nos ressources militaires aux mains des alliés (III, 352); du duc de Richelieu, dont la personnalité apparaît si haute et si désintéressée; des hostilités implacables que rencontra M. Decazes dans une tentative qui était pourtant sage et habile; de la politique extérieure, si digne, si prudente, tout en restant ferme, qui fut celle de la Restauration. Mais ce ne sont là que les points capitaux de ces deux volumes; sur tout ce dont ils parlent, ils méritent d'être sinon toujours crus, au moins toujours écoutés.

A côté de ces documents inédits d'une haute valeur, nous devons signaler toute une série de nouvelles éditions ou de réimpressions de mémoires ou correspondances sur la même époque.

Dans la première catégorie, nous devons signaler tout d'abord les *Mémoires pour servir à l'histoire de Napoléon Ier*, de *Méneval*, publiés par son petit-fils le baron Napoléon de Méneval (Dentu, 3 vol. in-8°). Cette édition sera désormais celle qu'il faudra consulter; le nouvel éditeur ne s'est pas contenté de refondre, suivant l'ordre chronologique, les chapitres contenus dans l'ouvrage intitulé : *Napoléon et Marie-Louise*, paru de 1843 à 1845, de les munir de tables et d'un index des noms cités, qui sera très utile, il y a encore ajouté beaucoup de fragments inédits, sans compter certaines corrections de moindre importance, mais qui changent sur bien des points le texte primitif. On peut, pour en juger, comparer les deux éditions, dans tout ce qui a trait au mariage de Napoléon et de Marie-Louise. On connaît le ton général de ces Mémoires, c'est celui de l'admiration la plus exclusive et la plus passionnée pour Napoléon. Il ne faudrait pas seulement tenir compte de ce sentiment si l'on avait à s'en servir, mais se rappeler aussi qu'ils ont été composés assez longtemps après les événements, certainement après 1840, et que, par conséquent, ils auraient besoin d'une minutieuse étude critique pour pouvoir être utilisés. La nouvelle édition, quoique faite avec soin, ne fournit malheureusement pas les éléments de cette étude.

On sent davantage dans celle des *Lettres inédites du baron Guillaume Peyrusse*, publiées par M. Léon-G. Pélissier (Perrin, in-12), la main d'un homme du métier. Ce n'est pas un soldat que Peyrusse; ce n'est pas, bien qu'il soit un observateur intelligent, un homme supérieur, mais ce sont précisément ces conditions qui donnent de la valeur et de l'intérêt à ses lettres. Elles vont du 25 mars 1809 au 2 mai 1814 et sont complétées par des fragments inédits de ses journaux et des notes, particulièrement intéressantes sur Napoléon à l'île d'Elbe. Durant cette période, elles nous donnent le détail ordinaire de la vie, des mœurs et des habitudes de la Grande-Armée, vu par un homme avisé, sagace, mais d'une nature terre à terre et que les idées générales ne troublent jamais dans l'observation lucide et légèrement ironique de ce qui se passe autour de lui. C'est un de ces livres vivants et sincères, tels que les aimait Stendhal, qui était lui-même du temps et, avec une supériorité d'esprit évidente, d'un tempérament assez analogue à celui de Peyrusse. M. Léon-G. Pélissier a rempli ses devoirs d'éditeur comme il convenait, sobrement, mais parfaitement.

Sauf quelques passages, les lettres de Peyrusse ont toute la saveur de l'inédit. Il n'en est pas ainsi des *Aventures de guerre au temps*

de la République et du Consulat, de Moreau de Jonnès (Guillaumin, in-8°), pour lesquelles M. Léon Say a écrit une fine et charmante préface. C'est, avec des coupures nécessaires, la réimpression de deux volumes parus en 1858. Je connais peu de lectures aussi passionnantes. Les récits sont d'une chaleur de coloris, d'un mouvement, d'une vie intenses. La prise de Toulon, la première campagne dans l'île Saint-Vincent, l'expédition d'Irlande, le séjour à la Martinique en 1802, où se trouve une si terrible peinture de la fièvre jaune, ont tout l'attrait du plus intéressant roman d'aventures. C'est un très grand mérite; je crains que ce ne soit le seul, que Moreau de Jonnès n'ait vu les événements qu'à travers son imagination exubérante et qu'il ne les ait racontés qu'embellis du charme de la jeunesse évanouie; je crains en un mot que ce livre charmant ne soit d'un médiocre secours à l'historien.

Je n'en dirais pas autant de la réimpression des *Mémoires militaires du baron Séruzier* (Berger-Levrault, in-8°, et Garnier, in-12), rédigés par Lemière de Corvey et publiés par lui en 1823, s'il ne me semblait sentir en les lisant une pointe de forfanterie. Non pas que les exploits de Séruzier m'étonnent; cette époque a été, au point de vue militaire, une époque de prodiges, mais, si Séruzier ne grandit pas sa valeur et son courage, il me semble grandir singulièrement son rôle. Les mots de Napoléon sur son compte après Eylau (p. 48) et à Friedland (p. 73), surtout le : « Je compte sur toi pour sauver l'armée » (p. 141) de l'île Lobau, me semblent difficilement véridiques. Mais il faut signaler le récit si poignant de la retraite de Russie et surtout les derniers chapitres, relatifs au procès de Séruzier sous la Restauration. Ils sont certainement à consulter pour connaître l'état des esprits au lendemain de 1815.

Quant aux *Mémoires de Constant* (Garnier, in-12), ils sont, on le sait, parfaitement apocryphes. Cependant, comme ils ont été rédigés à une époque où il y avait encore beaucoup de survivants de l'époque impériale, peut-être peut-on glaner, sous toutes réserves, quelque détail curieux dans la masse de ceux qu'ils contiennent.

C'est encore à l'histoire napoléonienne que se rapporte *la Captivité de Sainte-Hélène* (F. Didot, in-8°), sur laquelle M. Georges Firmin-Didot vient de publier un très intéressant volume d'après les rapports inédits du commissaire français dans l'île, le marquis de Montchenu. Son livre, formé d'extraits de la correspondance de Montchenu, choisis et disposés avec soin, complète fort heureusement les publications déjà faites du comte de Balmain et du baron de Stürmer. Il confirme pleinement tout ce qu'on sait sur Hudson Lowe, sur la bêtise tracassière avec laquelle il a rempli sa triste mission. Le témoignage de Montchenu sur ce point est particulièrement décisif,

car il était profondément antipathique à Napoléon. C'était, au demeurant, un assez médiocre personnage d'esprit et de caractère et qui, du reste, ne put être informé qu'indirectement de ce qui se passait à Longwood, car Napoléon refusa constamment sa porte aux commissaires chargés de le surveiller. M. G. Firmin-Didot ne semble pas avoir consulté les papiers de Hudson Lowe qui, achetés par le second empire, furent déposés, je crois, à la Bibliothèque nationale, mais, en revanche, il a su donner à l'illustration de son volume une véritable valeur documentaire. Le portrait de Napoléon, d'après le capitaine Dodgin, est en particulier tout à fait curieux et rare.

L'étude que M. Marius Sepet, en utilisant, avec beaucoup d'habileté et de sens critique, les publications récentes, vient de consacrer à *Napoléon* (Perrin, in-12) est tout à fait remarquable. Sur certains points évidemment, nous ferions des réserves. Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'admirer la lettre par laquelle Napoléon réduisait Lalande au silence, pour empêcher l'expression d'opinions qui ne sont ni plus ni moins respectables que les autres; je crois, en revanche, qu'il était inutile de consacrer trois pages à démontrer que Napoléon n'était pas un « pur esprit. » M. Sepet exagère aussi, à mon sens, en soutenant que Napoléon a été en 1814 « un pur artiste et en même temps un joueur » et qu'il n'ignorait pas qu'il ne pouvait pas vaincre. Précisément parce qu'il était un joueur et un pur artiste, Napoléon a compté jusqu'au dernier moment sur une chance inespérée. On est d'autant plus étonné de trouver cette opinion chez M. Sepet qu'il a caractérisé avec beaucoup de finesse le fatalisme particulier de Napoléon. « Au Destin, dans le fond, il préférait la Providence, mais à condition que la Providence se mît entièrement à son service » (p. 13). Ce n'est pas le seul point où son jugement est excellent. Sauf les réserves déjà faites, on ne peut qu'y souscrire la plupart du temps, et j'ajouterai que, porté par son sujet, il a trouvé, pour exprimer des idées presque toujours justes et souvent originales, une langue plus ferme et plus nerveuse que d'ordinaire [1].

Comme on le voit, documents inédits ou réimpressions, souvenirs ou correspondances, mémoires d'hommes d'État ou de soldats, les publications sur l'histoire de l'Empire continuent à surabonder. Je ne m'en plains pas, mais cela offre cependant un très grand inconvénient. Sauf les très rares auteurs qui méritent vraiment le nom d'historiens, non seulement le grand public, non seulement les per-

1. Un reproche, non pas à M. Sepet, mais à son libraire. N'est-ce pas vraiment exagérer que de vendre, comme un livre ordinaire, un volume qui n'offre cette apparence que grâce à des artifices de composition et de brochage et qui se compose en somme de 192 pages de 18 lignes, soit la valeur d'un fort article de Revue?

sonnes assez nombreuses qui sont convaincues qu'avec quelques documents plus ou moins curieux qu'on fait copier et un éditeur qui se fait payer le premier venu peut écrire un livre, mais la masse même des travailleurs estimables, qui nous inondent avec constance d'ouvrages sans vice ni vertu, emploient tous ces documents sans choix, sans intelligence, sans critique, avec une impartialité qui serait méritoire si elle n'était la négation même de l'histoire. Voici, par exemple, un volume de M. Émile Cère sur *Madame Sans-Gêne et les femmes soldats* (Plon, in-12) qui se lit, certes, avec agrément. L'auteur sait évidemment disposer un livre, l'écrire avec simplicité et clarté, mais il manque non moins évidemment de méthode et de préparation. Il s'est cru un érudit parce qu'il a indiqué des références, et il faut voir ces références. Documents des archives et romans (*Servitude et grandeur militaire*, d'A. de Vigny, cité, il est vrai, avec réserve (p. 248), et *la Guerre et la paix*, de Tolstoï), mémoires authentiques et apocryphes, pamphlets et journaux de l'époque, tout s'y mêle, tout s'y coudoie, sans que l'auteur paraisse se douter un seul instant que le premier devoir de l'historien est de vérifier ses sources et d'en déterminer la valeur avec le plus possible de précision. Ajoutons que le livre manque de proportion. Telle femme, la générale Barthe, par exemple, a deux lignes (p. 256); d'Éon a tout un chapitre, sans que l'auteur semble connaître tout ce que *le Secret du Roi*, du duc de Broglie, lui aurait appris sur ce personnage, qui était un homme, ne lui en déplaise.

Le livre que M. E. Guillon a consacré aux *Complots militaires sous le Consulat et l'Empire* (Plon, in-12) est certainement supérieur au précédent. Il est, lui aussi, attachant à la lecture; les dessous en sont plus solides et plus étudiés. L'auteur a eu tort cependant de grouper deux ordres de faits bien différents : les complots militaires et l'esprit d'opposition à l'Empire dans l'armée; les menées ambitieuses des maréchaux. L'histoire des premiers est la plus difficile à connaître, mais elle serait la plus intéressante à étudier. M. Guillon me semble ne l'avoir fait que superficiellement. Il ne nous apprend pas grand'chose en somme sur les Philadelphes, rien sur le rôle de la franc-maçonnerie dans l'armée impériale. Son livre est intéressant; le sujet qu'il traite peut être repris plus profondément et avec plus de détails.

Les *Vieux Souvenirs*, du prince de Joinville (Calmann-Lévy, in-12), sont écrits avec une verve, une fraîcheur, un entrain charmant. Le récit des premières années de l'auteur, où Cuvillier-Fleury mêlait aux promenades de ses élèves des préoccupations plus légères, celui des voyages du prince, notamment en Afrique, sont une lecture des ttachantes. Le prince de Joinville sait voir et faire voir, et il

entremêle à ce qu'il raconte les réflexions les plus plaisantes et souvent les plus spirituelles. Il y a plus de gravité dans le récit des journées de 1830, du voyage de la Belle-Poule et surtout de la chute de la monarchie de Juillet. Le prince de Joinville était en Algérie, où il commandait la marine, quand se produisit cet événement; il avait toute sa vie agi en homme d'esprit et de courage, il sut agir alors en homme de cœur. On trouvera étrange que ce fils de Louis-Philippe fût légitimiste; il l'était cependant, et il est très curieux de voir comment il concilie dans ses Souvenirs le respect filial avec ses sentiments intimes. Tel qu'il est, son livre est un intéressant document historique, une lecture très amusante, plus amusante à coup sûr qu'on ne l'aurait attendu d'un vieillard dont la vie a compté, jusque dans ces derniers temps, plus d'une page douloureuse ou même tragique.

La vie de Berryer a été le sujet de deux travaux sérieux. Le P. Lecanuet, de l'Oratoire, a consacré un volume composé avec beaucoup de clarté, de méthode et de soin à *Berryer, sa vie et ses œuvres* (Bloud et Barral, in-8°); M. Charles de Lacombe a entrepris d'écrire, d'après les papiers mêmes du grand avocat, une de ces biographies très détaillées, véritables recueils de documents psychologiques en même temps qu'historiques, dont la littérature anglaise nous fournit des modèles. Le présent volume, très sérieux et très intéressant, qu'il a intitulé *la Jeunesse de Berryer* (F. Didot, in-8°), s'arrête à 1830. Les deux auteurs ont mérité le même reproche, celui de tout admirer dans Berryer, de le juger, je ne dirai pas avec trop de sympathie, mais sans assez de profondeur. Que Berryer ait été un incomparable orateur, le témoignage de tous ses contemporains est là pour en faire foi, mais, on en a la preuve en lisant les deux livres dont je parle, toute cette éloquence tenait surtout au talent personnel de Berryer, à sa voix, à sa diction, à ce que les anciens appelaient l'action oratoire. Tous ces mouvements, qui enthousiasmaient les assemblées et les prétoires, nous laissent froids aujourd'hui, quand ils ne nous paraissent pas déclamatoires et vides. C'est qu'ils ne sont pas soutenus par la profondeur et l'originalité de la pensée. Le penseur, en effet, est le contraire de l'orateur, et ce n'est pas l'exemple de Berryer qui peut contredire cette affirmation. Il a pu être le porte-parole de son parti, il en serait difficilement devenu le théoricien. Ce qu'il était surtout, c'était un homme de cœur, un caractère. C'est pour cela que je voudrais voir M. de Lacombe puiser ses extraits dans la correspondance de Berryer plus encore que dans ses discours. Quant à M. Lecanuet, dont l'œuvre est terminée, je signalerai comme particulièrement originaux les chapitres relatifs à l'action de Berryer dans le parti légitimiste; je signalerai aussi la modération dont il

fait preuve. Son jugement sur l'exécution de Ney (p. 37), la façon dont il cite Renan (p. 78), celle dont il rapporte le mot de Châteaubriand, disant que l'avenir est à la République (p. 102), témoignent d'un esprit plus large et plus libéral que celui de M. de Lacombe. Mais pourquoi attribuer au premier empire la responsabilité de l'excès de centralisation administrative? Je la déplore autant que M. Lecanuet, mais le premier empire n'est pas seul coupable. Tous les gouvernements y ont contribué depuis des siècles et aussi, il faut le reconnaître, la nature des choses.

On sait le succès qu'ont eu les Mémoires de Marbot. A mon avis, *Mes souvenirs*, du général DU BARAIL, dont le premier volume va de 1820 à 1854 (Plon, in-8°), ne le leur céderont ni pour le talent du narrateur ni pour l'intérêt des événements racontés. Ce n'est pas l'épopée impériale que nous retrouvons ici, c'est une guerre moins éclatante, moins grandiose, c'est la guerre d'Afrique avec ses surprises, son imprévu, mais où le soldat français se montre tout aussi brave, tout aussi hardi que son aîné. On n'en finirait pas de citer tous les faits d'armes contés dans ce volume avec une verve, un entrain, une légèreté de plume étincelants. Et quelles figures, quelles silhouettes finement enlevées! depuis les héros bien connus de la conquête, Yusuf, La Moricière, Pélissier, Canrobert, le duc d'Aumale, Bugeaud, Cavaignac, Mac-Mahon, jusqu'à d'autres moins connus. Quel étonnante odyssée que celle de ce Maurice Persat, « décoré par l'Empereur, » qui proclamait la république dès 1840 dans une île où il était seul avec une compagnie de zéphyrs! quelle figure que celle de Napoléon Bertrand, le fils du maréchal, qui n'était jamais où il devait être, mais qui était partout où on se battait! Je ne parle pas du lieutenant Guichard, qui, resté à Mostaganem, on devine pourquoi, rentra seul de nuit à Mazagran presque au moment où les Arabes allaient y faire leur attaque légendaire. L'auteur parle de lui-même avec une modestie que l'on sent bien sincère; un peu de cette vanité qu'il n'a pas lui serait cependant aisément pardonnée, car, outre le charme qu'on éprouve à le lire, il donne l'impression d'un homme très brave et d'un très brave homme. Il fallait un courage et un cœur bien rares pour se conduire comme il le fit à l'égard de son ancien sous-officier Ibrahim-ben-Chakar (p. 268). Je n'aurai qu'un point à signaler, un seul, sur lequel je ne partage pas l'avis du général du Barail. Qu'il me permette de lui dire que le véritable esprit républicain n'est pas, comme il le dit, l'antipode de l'esprit militaire (p. 438). Il est au contraire de même nature : qui dit républicain, comme qui dit soldat, veut dire un homme qui met avant tout l'honneur et le devoir. Compris autrement, ces mots n'ont plus de sens. La République en a d'ailleurs bien jugé ainsi. A aucune époque, je crois pouvoir le dire,

l'armée n'a été entourée de plus d'égards, de plus d'estime et de plus d'affection qu'aujourd'hui.

Après avoir raconté ses souvenirs de la guerre 1870-71 dans une série de petits volumes d'un accent très vibrant, M. Dormoy a voulu les reprendre et les grouper, en les complétant, sous une forme plus méthodique et plus didactique, dans le volume qu'il a consacré aux *Trois batailles de Dijon* (E. Dubois, in-8°). C'est le récit, enlevé de verve, des combats des 30 octobre et 26 novembre 1870 et du 21 janvier 1871, ainsi que des événements dont ils ont été la cause ou la conséquence. L'auteur n'a nullement eu la prétention d'être impersonnel; il donne son opinion avec beaucoup de franchise, et, s'il a mêlé la politique à l'histoire, c'est parce qu'il l'a bien voulu. Pour lui, en effet, la politique a joué un rôle dans l'histoire. « A Dijon, et autour de Dijon, écrit-il, vous auriez reconnu un monarchiste d'un républicain, rien qu'à leur façon de marcher dans le rang » (p. 19). « Des chefs qui n'étaient pas républicains servaient mal un gouvernement républicain... » (p. 37). Si Bourbaki a manœuvré de façon à ce que l'internement de son armée en Suisse ait eu lieu, si Bourras, si Cremer sont restés inactifs, si Cambriels et Fauconnet ont cru la résistance inutile, c'est surtout parce qu'il leur répugnait de servir un gouvernement d'avocats et de contribuer à l'établissement de la République. On croit rêver en lisant de pareilles choses; elles nous reportent à un état d'esprit si différent de celui qui est aujourd'hui celui de l'immense majorité de la nation, après vingt-quatre ans écoulés, que l'on s'étonne même de les voir exprimées. Ce sont là des idées si dangereuses pour un pays qu'il est bien nécessaire de les signaler; mais elles sont en même temps si démenties par les faits qu'il n'est pas besoin de les réfuter. L'histoire a le droit de reprocher à un certain nombre de nos généraux de 1870 leur incapacité; à aucun, sauf à Bazaine, elle n'a le droit de reprocher leur trahison. M. Dormoy a voulu que son livre soit une leçon; celle qui s'en dégage, c'est que l'intérêt de la patrie doit être supérieur aux misérables querelles des politiciens; c'est aussi que, ce qui fait la force d'un pays, c'est une armée préparée de longue date, respectueuse et confiante à l'égard de ses chefs, dévouée et disciplinée. Comme le dit l'auteur lui-même, « on n'improvise ni les armées ni les succès » (p. 209). De cette œuvre se dégage encore un autre renseignement important sur l'attitude réciproque de Garibaldi et de Gambetta. Elle est toute à l'honneur de ce dernier; il sut deviner de quel prix Garibaldi entendait faire payer ses succès; comprendre qu'au fond il était parfaitement indifférent aux malheurs de la France, et que son but était double, servir en luttant avec nous son rêve de république universelle et faire

servir ce rêve à l'agrandissement de son pays, l'Italie. Gambetta ne se borna pas à deviner et à comprendre, il sut prévoir et empêcher. Rien que par les détails qu'il donne sur ce point, rien que par les dessous qu'il laisse soupçonner en montrant les rapports de Gambetta avec Frapolli, grand maître de la maçonnerie italienne, le livre de M. Dormoy, avec toutes ses erreurs de jugement, serait fort intéressant. Il l'est encore par la verve entraînante et le chaud patriotisme qui l'anime. C'est un livre passionné, qu'il ne faut consulter qu'avec défiance, mais qu'il faut consulter; c'est certainement un livre de bonne foi.

La Bibliothèque d'histoire illustrée que dirige M. Vast avec beaucoup de soin et de compétence, et qui compte déjà plusieurs ouvrages très intéressants, vient d'aborder l'histoire d'hier avec le volume de M. Edgar Zévort, *la France sous le régime du suffrage universel* (May et Motteroz, in-8°). M. Zévort, après avoir étudié les origines du suffrage universel, son fonctionnement et son développement sous le second empire, s'étend surtout sur son rôle pendant la troisième République et termine par un chapitre de philosophie politique sur l'incompatibilité du suffrage universel avec tout autre régime que la République et sur les réformes dont il est susceptible. A part un parti pris d'optimisme, il n'y a que des éloges à faire de ce livre, composé et écrit avec art, plein de faits et d'idées. Ce n'est que sur quelques points de détail que j'aurais à faire des réserves ou plutôt à signaler des dissentiments d'opinion que mes éloges mêmes rendent nécessaires. J'aurais voulu voir citer parmi les musiciens Berlioz et F. David (p. 36); le général Thoumas parmi les hommes de la défense nationale, où l'on fait par contre une trop belle part à M. de Freycinet en l'égalant à Gambetta. Parmi les *Monuments* historiques, les *Origines du Christianisme*, de Renan, valent bien, je pense, l'Histoire de France d'H. Martin. On est étonné de voir le nom de l'excellent M. Manuel entre ceux de Leconte de Lisle et de Sully-Prudhomme. En général, toute la fin du chapitre v, sur le mouvement des idées, serait à refaire. On ne peut que s'associer pleinement au contraire à tout ce que dit l'auteur des dangers de la centralisation (p. 58), des côtés utiles de la politique impériale (p. 65 et 82), de Lamartine (p. 93), et de la suppression des sénateurs inamovibles (p. 476).

Ce n'est pas à proprement parler de l'histoire que le livre que M. Ludovic Legré a écrit sur *le Poète Théodore Aubanel* (Lecoffre, in-12), c'est le récit très simple, très sincère et très affectueux d'une vie qui fut elle-même très simple, très sincère et très affectueuse. Aubanel a été une des âmes les plus naturellement chantantes de ce siècle; ses vers ont la grâce exquise des choses venues sans effort et

sans peine ; sa vie ressemble à ses vers. Il a été constamment naturel et sincère avec lui-même, à la fois profondément catholique et profondément païen, et chez lui ces deux tendances si contraires se résolvaient dans une véritable et très originale harmonie. Il faut remercier M. L. Legré de nous avoir donné, en même temps que ce portrait si sympathique et si ressemblant, le récit des origines du mouvement intellectuel et social qui se résume dans le félibrige. C'est par là que son livre se rattache à l'histoire et mérite d'être signalé à nos lecteurs.

La nature, plus politique et plus économique qu'historique, du livre de M. le vicomte Combes de Lestrade, *la Sicile sous la monarchie de Savoie* (Guillaumin, in-12), ne me permet pas d'en parler avec tout le détail qu'il mériterait. C'est un tableau très étudié et très agréable à lire de la condition actuelle de la Sicile, de ses causes et des remèdes que l'on pourrait y apporter. Cette condition est déplorable ; la lecture du livre de M. de Lestrade ne permet pas d'en douter. Les causes auxquelles il l'attribue, à savoir l'abus fait par l'Italie continentale et au profit de ses provinces des richesses de la Sicile, me paraissent bien être justes. Sur le remède qu'il indique, substitution du fédéralisme à l'unité et de l'autonomie provinciale à la centralisation, se sont partagés, et depuis longtemps, les esprits les plus éclairés et les plus patriotes de l'Italie. La question est trop complexe et trop délicate pour pouvoir être résolue facilement, et les deux opinions peuvent mettre à leur actif des raisons excellentes. Je n'oserais pour mon compte m'arrêter à un parti plutôt qu'à l'autre.

Je me contente donc de signaler le livre de M. de Lestrade comme un bon livre et de rappeler que, sur bien des points, il se rencontre dans son étude avec les publications politiques de Michel Amari, notamment avec son livre paru en 1849, *la Sicile et les Bourbons*.

Louis Farges.

P.-S. — Nous ne pouvons que signaler ici deux livres charmants dont la *Revue* parlera plus à loisir dans son Bulletin d'histoire romaine : *Les Africains. Étude sur la littérature latine d'Afrique.* T. I : *les Païens,* par P. Monceaux (Lecène et Oudin) ; et *les Médecins grecs à Rome,* par Maurice Albert (Hachette).

ALLEMAGNE.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE DE LA RÉFORME.

Depuis notre dernier bulletin sur les publications relatives à l'histoire de la Réforme en Allemagne (cf. t. XLIV, p. 384-402), deux historiens célèbres, dont les noms sont étroitement liés à ce sujet, M. Janssen et M. Baumgarten, ont été enlevés à la science. Ils étaient, comme on sait, adversaires acharnés. Le souvenir de leurs luttes littéraires a été renouvelé récemment par leurs biographes. La vie de Janssen, décédé le 24 décembre 1891, à Francfort-sur-le-Mein, a été racontée d'une main pieuse par M. Louis Pastor, professeur à l'Université d'Inspruck, son élève et ami[1]. Outre ses propres souvenirs et quelques notices, il a utilisé des notes auto-biographiques et la correspondance fort riche de son maître défunt, ce qui donne beaucoup de vivacité à son récit. Il fait très bien comprendre comment Janssen s'est formé pour sa tâche laborieuse et à quelles circonstances il a dû son succès extraordinaire, particulièrement dans le monde catholique. Nous ne saurions souscrire, sans d'expresses réserves, au jugement porté par M. Pastor sur la valeur des divers volumes de l'ouvrage capital de Janssen, son « Histoire de la nation allemande depuis la fin du moyen âge. » Il est impossible de méconnaître le parti pris, souvent involontaire sans doute, avec lequel ont été rédigées beaucoup de parties de cette vaste mosaïque littéraire. Mais nous concéderons volontiers qu'il a été très utile, en face de récits par trop édulcorés, de faire voir le revers de la médaille, et nous pensons, avec M. Paulsen, dont les paroles sont citées par le biographe de Janssen (p. 137), « que, précisément, les protestants auront quelque chose à y apprendre. »

Janssen est mort en laissant inachevé le septième volume de son ouvrage. De même l'histoire de l'empereur Charles-Quint, commencée, avec tant d'ardeur, par Baumgarten, le regretté professeur de l'Université de Strasbourg, décédé le 19 juin 1893, n'est qu'un fragment. Le troisième volume, très important pour l'histoire des années

1. Johannes Janssen, 1829-1891, *Ein Lebensbild vornehmlich nach den ungedruckten Briefen und Tagebüchern desselben entworfen von Ludwig Pastor mit J. Janssen's Bildniss und Schriftprobe.* Fünftes bis Zehntes Tausend. Freiburg, B. Herder, 1892.

1529-1539, est le dernier qu'on doit à la plume infatigable de l'auteur[1]. On y admire de nouveau l'art difficile de rattacher la biographie à l'histoire générale, sans l'y noyer, l'art avec lequel l'auteur évite les jugements préconçus d'un « heroworshiper. » Quant aux éclaircissements tirés des archives de Marbourg, Bruxelles, Vienne, etc., ils ont profité surtout à l'histoire de l'origine de la ligue de Smalkalde et de la ligue catholique qui lui fut opposée. En expliquant les origines de la ligue de Smalkalde, M. Baumgarten a été beaucoup aidé par le travail consciencieux d'un de ses élèves, M. O. Winkelmann, archiviste de la ville de Strasbourg, dont il avait pu consulter en manuscrit le livre, intitulé : « La Ligue de Smalkalde, 1530-1532, et la paix religieuse de Nuremberg[2]. » Ce que M. Pastor a fait pour le souvenir de Janssen, M. Marcks l'a entrepris, avec le plus grand talent, pour le souvenir de Baumgarten. Lui aussi, il écrit avec des sentiments d'amour et de vénération vis-à-vis de son maître. Lui aussi, il dispose de matériaux précieux, par exemple, de la correspondance de Baumgarten avec H. de Sybel, Max Duncker, G. Waitz. Il ne se contente pas de développer la physionomie littéraire de Baumgarten. Il nous fait suivre sa carrière de publiciste et aimer la droiture de son caractère. L'étude biographique de M. Marcks forme l'introduction à un recueil de mémoires historiques et politiques et de discours prononcés par Baumgarten, recueil qui a été formé par M. Varrentrapp[3]. Une liste dressée avec soin des travaux de Baumgarten complète ce volume. Il y a cependant une lacune assez grave. On n'y trouve pas la réimpression de l'importante critique sur l'Histoire de l'Allemagne au XIXe siècle de H. de Treitschke.

En rédigeant la préface du troisième volume de son *Charles-Quint*, Baumgarten a pu annoncer le commencement de deux entreprises indispensables pour l'histoire de la Réforme. C'est la collection des Recès des diètes allemandes à l'époque de Charles V et celle des Rapports adressés par les nonces pontificaux sur les affaires d'Allemagne à partir de l'année 1533. Le premier volume des « Recès » a été préparé par A. Kluckhohn. Sa mort prématurée est une perte dont M. de Sybel a exprimé la gravité en quelques paroles tou-

1. *Geschichte Karls V*, von Hermann Baumgarten. Dritter Band. Stuttgart, Cotta, 1892.

2. *Der Schmalkaldische Bund* 1530-1532 *und der Nuernberger Religionsfriede*. Strassburg, J.-E. Heitz, 1892.

3. *Historische und politische Aufsätze und Reden von Hermann Baumgarten*. Mit einer biographischen Einleitung von Erich Marcks und einem Bildniss des Verfassers. Strassburg, Trübner, 1894.

chantes[1]. On se fera une idée des vastes dimensions de cette entreprise en apprenant qu'à peu près 900 pages se rapportent à la seule année 1519. Cette année a, il est vrai, une importance extraordinaire à cause de l'élection de Charles V; en outre, l'introduction, un chef-d'œuvre de travail, ne contient pas moins de 140 pages. Kluckhohn y expose toutes les péripéties de la lutte électorale jusqu'à la mort de Maximilien. Il a dû beaucoup entre autres aux recherches du Dr Bernays à Paris et à Lille, ce qui l'a mis en état de compléter les travaux de Mignet, Gachard, Le Glay, etc.

La collection des rapports envoyés aux papes par leurs nonces résidant en Allemagne, de l'année 1533 jusqu'à la fin du XVIe siècle, a été déjà annoncée aux lecteurs de la *Revue historique* par M. Jean Guiraud (vol. LII, p. 184-190). Comme il l'a exposé, « trois corps savants ont associé leurs efforts pour cette œuvre commune » : les Instituts historiques, prussien et autrichien, fondés à Rome et la société catholique d'histoire dite *Goerres-Gesellschaft*. Cette dernière, abordant le domaine que l'Institut prussien avait laissé inoccupé, a entrepris en 1892 la publication des rapports de Morone en 1539 et en 1540. On sait que cette édition, exécutée par M. Dittrich, a rencontré les critiques les plus sévères (cf. *Rev. hist.*, t. LII, p. 388-391). Au contraire, la publication entreprise par l'Institut prussien mérite tous les éloges. M. Friedensburg a traité la légation d'Aleander pendant les années 1538 et 1539 dans deux volumes d'une surabondante richesse[2]. A côté des dépêches d'Aleander, il nous fait connaître son journal, des fragments de la correspondance de l'empereur Charles V avec le roi Ferdinand pendant les années 1538 et 1539, qui sont conservées aux archives de Vienne, et une série d'autres documents se rapportant, soit à cette époque, soit à la biographie du diplomate pontifical. L'introduction nous montre la situation qu'Aleander avait devant lui et nous fait comprendre l'échec de sa mission, échec auquel la violence de son tempérament contribua beaucoup. Personne ne voudra mettre en la même ligne Aleander et son prédécesseur Vergerio, dont les rapports, de 1533-1536, ont été publiés, en 1892, par M. Friedensburg. Comme il en a fait alors la remarque, Vergerio, quoique encore adversaire véhément des « apos-

1. *Deutsche Reichstagsakten unter Karl V.* Erster Band bearbeitet von August Kluckhohn. Auf Veranlassung Seiner Majestæt des Königs von Bayern herausgegeben durch die historische Kommission bei der Königlichen Akademie der Wissenschaften. Gotha, Perthes, 1893 (préface par H. de Sybel).

2. *Nuntiaturberichte aus Deutschland* 1533-1559 *nebst ergænzenden Aktenstücken.* Band III-IV. Legation Aleanders 1538-1539. Im Auftrage des K. Preussischen historischen Instituts in Rom bearbeitet von Walter Friedensburg. Gotha, Perthes, 1893.

tats, » ne se dissimulait pas les graves défauts de l'église catholique. Plus tard, apostat lui-même, il a déployé une activité étonnante comme publiciste antipapal. Un travail fort instructif d'un jeune érudit silésien, M. Hubert, s'occupe de ce côté de l'existence inquiète de Vergerio. L'auteur a fait des recherches sérieuses entre autres aux archives et à la bibliothèque municipale de Zurich, très riches pour son sujet, et il sait juger les écrits de Vergerio, qu'il analyse avec beaucoup de finesse et d'impartialité [1].

En regard des rapports envoyés par les nonces pontificaux d'Allemagne à l'époque de la Réforme, rien ne serait plus utile à posséder qu'une édition systématique de la correspondance de Charles V, particulièrement avec son frère le roi Ferdinand. On sait ce que le regretté A. de Druffel a fait pour combler cette lacune. Un de ses derniers travaux, qui continuait trois mémoires précédents, prouve de nouveau avec quelle diligence il a rassemblé des documents éparpillés et avec quelle vaste connaissance des publications antérieures il a pu tracer le minutieux tableau des événements [2]. Il va sans dire que les relations des Vénitiens ne perdront pas en intérêt à côté de la correspondance des auteurs mêmes de la politique; mais il est évident qu'il vaut beaucoup mieux se fier aux dépêches écrites sous l'impression immédiate des faits sans aucune prétention littéraire. C'est pourquoi l'Académie de Vienne a entrepris une édition des « Dispacci di Germania. » Les deux premiers volumes, importants surtout pour l'histoire générale de l'Europe, ne sont pas à négliger pour l'histoire de la Réforme allemande en particulier [3]. Malheureusement les dépêches de 1541 à 1546 manquent. Il ne faut donc pas s'attendre à trouver, par exemple, des renseignements sur le colloque de Ratisbonne en 1541. C'est plutôt au troisième volume de la correspondance de Martin Bucer avec le landgrave Philippe de Hesse, publié par M. Lenz, qu'on doit des éclaircissements importants sur cet intéressant épisode [4]. M. Lenz a eu la bonne fortune de découvrir

1. *Vergerio's publizistische Thætigkeit nebst einer bibliographischen Uebersicht*, von Dr Friedrich Hubert. Gœttingen, Vandenhœck und Ruprecht, 1893. Une des parties les plus intéressantes de cet ouvrage est relative à la coopération de Vergerio aux *Commentarii* de Sleidan.

2. *Kaiser Karl und die Römische Curie*, 1544-1546, von August von Druffel. Vierte Abtheilung. Von der Eröffnung des Trienter Concils bis zur Begegnung des Kaisers mit dem Hessischen Landgrafen in Speier (Aus den Abhandlungen der K. Bayer. Akademie d. W., III, Cl. XIX, Bd. II, Abt. 1890).

3. *Venezianische Depeschen vom Kaiserhof*. Herausgegeben von der historischen Commission der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Band I et II. Wien, 1889-1892.

4. *Briefwechsel Landgraf Philipps des Grossmüthigen von Hessen mit*

aux archives de Marbourg le brouillon original du livre de Ratisbonne qui servit de base au célèbre colloque des théologiens des deux partis. Il y a ajouté des correspondances, des protocoles, des instructions relatives aux négociations du landgrave avec l'empereur Charles V. D'ailleurs, ce troisième et dernier volume de la publication de M. Lenz contient beaucoup d'autres matériaux d'une haute valeur. Il met en relief les tentatives faites par le landgrave Philippe pour gagner la Bavière à l'opposition protestante et nous fait mieux connaître le caractère et les talents de Georges Frölich, greffier de la ville d'Augsbourg, à qui M. Lenz attribue le récit de la guerre de Smalkalde, qui a été imprimé dans la collection de Mencken : *Scriptores rerum germanicarum III.*

En passant en revue les publications récentes qui se rapportent aux représentants de l'humanisme et des réformateurs allemands, il faut mentionner, comme un des travaux les plus remarquables, le livre du regretté M. Szamatólski, qui a porté son attention sur les écrits allemands d'Ulrich de Hutten[1]. On ne croirait pas qu'après Bœcking et Strauss il fût encore possible d'enrichir la biographie de Hutten de tant de contributions nouvelles. Cependant M. Szamatólski a réussi à découvrir aux archives de Steinbach et de Birkenfeld, toutes deux en possession de la famille de Hutten, des fragments précieux de la correspondance du célèbre chevalier et même son dernier écrit allemand, dirigé contre le comte palatin. Les relations d'Ulrich de Hutten avec sa famille et avec son ami François de Sickingen, sa position à l'époque de la réunion de la diète de Worms, ses idées à l'égard d'une réforme de l'empire sont élucidées par des traits nouveaux. D'ailleurs, on trouve chez M. Szamatólski des remarques très fines, quelquefois peut-être trop subtiles, sur la valeur littéraire de Hutten écrivant dans sa langue natale. M. Hartfelder, dont la mort

Bucer. III Theil (Publicationen aus den K. Preussischen Staatsarchiven. Bd. XLVII. Leipzig, Hirzel, 1891). M. Lenz n'a pas eu l'occasion de parler de l'histoire de la captivité du landgrave en 1547. Ce sujet a été traité récemment par M. G. Turba (*Zur Verhaftung des Landgrafen Philipp von Hessen.* Jahresbericht der K. K. Oberrealschule im II. Bezirke. Wien, 1894), qui a réussi à découvrir aux archives de Vienne une copie authentique des conditions accordées par l'empereur à la prière des électeurs Joachim de Brandebourg et Maurice de Saxe.

1. *Ulrichs von Hutten deutsche Schriften.* Untersuchungen nebst einer Nachlese von Siegfried Szamatólski. Strassburg, Trübner, 1891 (Quellen und Forschungen zur Sprach-und Kulturgeschichte der germanischen Völker). Une petite brochure de Votsch : *Ulrich von Hutten nach seinem Leben und Schriften* (Hannover, Hahn, 1890), qui nous est parvenue, n'est rien de plus qu'un essai de vulgarisation.

a privé la science allemande d'un des connaisseurs les plus compétents de l'humanisme, a contribué par un de ces derniers travaux à la biographie d'Otto Brunfels, qui défendit Ulrich de Hutten contre Érasme. De même, il a fait revivre le cercle des humanistes rassemblés à Constance, pour lesquels le nom vénéré d'Érasme était le mot d'ordre[1]. Un des amis les plus intimes d'Érasme à Bâle fut Boniface Amerbach, humaniste et jurisconsulte distingué par sa largeur de vues et sa modération prononcée. M. Th. Burckardt-Riedermann, à la suite de M. Fechter, a raconté sa vie dans un beau volume, orné de son portrait bien connu, peint par Holbein[2]. La correspondance et les journaux d'Amerbach lui ont fourni des matériaux très riches. En parcourant ces documents, on admirera l'esprit d'Amerbach, mais on regrettera la sévérité de ses jugements vis-à-vis d'Œcolampade.

La biographie de Martin Luther, commencée par M. Kolde en 1884, a été achevée après neuf ans d'un travail assidu[3]. Ce qui caractérise ce livre, c'est l'habileté avec laquelle la biographie est rattachée à l'histoire générale, la science avec laquelle l'auteur a mis en œuvre les recherches les plus récentes et l'art avec lequel il les a présentées au grand public. Les renseignements bibliographiques et les discussions ont été renvoyés à un appendice qui comprend plus de 50 pages. L'enthousiasme pour la personne et l'œuvre de son héros n'aveugle pas du tout l'auteur de ce livre. Pour s'en convaincre, il suffira de lire ses observations sur la position de Luther dans l'affaire scandaleuse de la bigamie du landgrave Philippe et vis-à-vis des Juifs. M. Ulmann, professeur à Greifswald, auteur des biographies bien connues de Sickingen et de l'empereur Maximilien, a élucidé un moment spécial de la vie du réformateur[4]. On a souvent contesté l'authenticité du bref de Léon X, daté du 23 août 1518 et adressé au cardinal Cajétan, qui autorisait ce dernier à faire emprisonner Luther comme hérétique manifeste. M. Ulmann combat cette opinion et résout quelques-unes des difficultés que ce document curieux avait soulevées jusqu'ici.

1. *Otto Brunfels als Vertheidiger Huttens. Der humanistische Freundeskreis des Desiderius Erasmus in Constanz* (Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins XLVII. Karlsruhe, J. Bielefeld, 1893).

2. *Bonifacius Amerbach und die Reformation*, von Th. Burckhardt-Biedermann. Basel, Reich, 1894.

3. *Martin Luther*, Eine Biographie von Theodor Kolde ordent. Professor an der Universität Erlangen. Gotha, Perthes, 1893.

4. *Studien zur Geschichte des Papstes Leo X* (Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft. 1893, vol. X). Nous devons au même auteur un essai excellent : *Das Leben des deutschen Volkes im Beginn der Neuzeit* (Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte, n° 41).

Le réformateur de la Prusse, Paul Speratus, premier évêque évangélique de la Poméranie, a trouvé son biographe dans M. Tschackert[1]. L'éditeur des documents relatifs à l'histoire de la Réforme dans le duché de Prusse[2] disposait de tous les matériaux nécessaires pour tracer un tableau complet et coloré de cette vie. Jamais auparavant l'activité littéraire de Speratus n'avait été aussi bien appréciée, et son caractère nous laisse une impression de fermeté et de noblesse. M. Uhlhorn a fait revivre le souvenir d'Antoine Corvinus, premier surintendant général de la principauté de Calenberg, qui fut puni par une détention de trois années, pour avoir protesté contre le décret ordonnant de reconnaître l'*Intérim* de 1548[3].

M. Konrad, pasteur à Breslau, a exploré les bibliothèques et les archives de cette ville pour sa biographie d'Ambrosius Moibanus, élève de Luther et de Melanchton et collaborateur de J. Hess, comme réformateur de l'état ecclésiastique et scolaire dans la capitale de la Silésie[4].

Parmi les adversaires de la Réforme, l'Alsacien Thomas Murner occupe une des premières places. On a souvent raconté sa vie et analysé ses écrits. Cependant, M. Kawerau a su renouveler le sujet de plusieurs côtés[5]. Il ne rabaisse pas les talents de ce journaliste fougueux et spirituel qui porta le froc, mais il explique à la fois pourquoi sa fiévreuse activité littéraire n'eut pas des succès durables. La forte conviction religieuse manquait à ce moine bel esprit, et c'est se faire de lui une idée tout à fait inexacte que de vouloir trouver dans quelques-uns de ses écrits des réminiscences des idées « mystiques. » Un autre polémiste du parti catholique, le franciscain bavarois Gaspard

1. *Paul Speratus von Rœtlen, evangelischer Bischof von Pomesanien in Marienwerder*, von Paul Tschackert, Professor der Kirchengeschichte in Gœttingen (Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte, n° 33. Halle, Niemeyer, 1891).

2. Tschackert, *Urkundenbuch zur Reformationsgeschichte des Herzogtums Preussen* (Publicationen aus den K. preussischen Staatsarchiven, 3 Vols 1890) et *Herzog Albrecht von Preussen als reformatorische Persœnlichkeit* (Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte, n° 45).

3. *Antonius Corvinus, Ein Mârtyrer des evangelisch-lutherischen Bekenntnisses*, von G. Uhlhorn Abt zu Loccum (Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte, n° 37, 1892).

4. *Dr Ambrosius Moibanus, Ein Beitrag zur Geschichte der Kirche und Schule Schlesiens im Reformationszeitalter* von P. Konrad, Diakonus an der Elisabetkirche in Breslau (Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte, n° 34, 1891).

5. Waldemar Kawerau, *Thomas Murner und die Kirche des Mittelalters.* — *Thomas Murner und die deutsche Reformation* (Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte, n°s 30-32, 1890-1891).

Schatzger, serait presque inconnu sans le travail de M. DE DRUFFEL[1]. Il lui rend pleine justice et prouve incontestablement que Schatzger, en défendant les doctrines du concile de Constance, se mit en opposition avec Eck, le plus célèbre de ses compagnons d'armes.

L'histoire de la guerre des paysans continue à être en faveur auprès des érudits. On sait ce qu'a fait le seul M. Baumann, archiviste à Donaueschingen, pour la publication des sources originales de cette histoire. La collection des chroniques, annales, mémoires, etc., qu'il a publiée dans la *Bibliothek des litterarischen Vereins in Stuttgart* (vol. CXXIX) contient entre autres le journal de Hans Lutz, d'Augsbourg, héraut de George de Waldbourg, du vainqueur des paysans rebelles. Mais M. Baumann n'a pas eu à sa disposition l'original de ce journal qui paraissait être perdu. Or on l'a retrouvé dans un volume manuscrit qui d'Augsbourg émigra aux archives municipales de Saverne. M. A. ADAM, en se constituant l'éditeur de ce document important[2], démontre que le texte du journal de Hans Lutz, qu'on a connu jusqu'ici, n'est qu'une abréviation retouchée du récit original et que de fortes parties du livre de J. Holzwarth, intitulé : *Rustica seditio totius fere Germaniae*, ne sont qu'une traduction de l'exemplaire de Saverne. Le journal de Hans Lutz ne mentionne pas les « douze articles » dont l'origine a donné lieu à tant de controverses. M. RADLKOFER a développé dans une étude spéciale l'opinion qu'il avait déjà émise au sujet de ce document célèbre dans son livre sur Jean Eberlin de Günzbourg et Jacques Wehe de Leipheim (cf. *Revue historique*, LXIV, p. 396). Il attribue l'honneur d'avoir rédigé le manifeste général des paysans à Sébastien Lotzer, maître pelletier à Memmingen, disciple ardent du prédicateur Christophe Schappeler, dont il défendit la doctrine dans quelques écrits théologiques, et plus tard secrétaire d'une partie des paysans insurgés de la Haute-Souabe[3]. Quant à Schappeler, M. Radlkofer lui attribue la rédaction de l'introduction aux douze articles. Il ne fait que suivre la route tracée par M. Baumann, qui

1. *Der Bairische Minorit der Observanz Kaspar Schatzger und seine Schriften* (Sitzungsberichte der philos., philol. und histor. Classe der k. bayer. Akad. der Wiss., 1890, II, Heft 3).

2. *Das Tagebuch des Herolds Hans Lutz von Augsburg über den Bauernkrieg*. Wiederaufgefunderer Text, von A. Adam (Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins herausgegeben von der badischen historischen Commission, vol. XLVII. Karlsruhe, J. Bielefeld, 1893).

3. *Entstehungsgeschichte der Autorschaft der zwölf Artikel*, von Max Radlkofer (Zeitschrift des historischen Vereins für Schwaben und Neuburg, XVI, 1-23. Augsburg, 1889).

d'ailleurs s'est prononcé plus résolument à l'égard des notes marginales du manifeste, qu'il attribue à la plume même de Schappeler. Mais, ce qui restera toujours une sorte d'énigme, que ni M. Baumann ni M. Radlkofer n'ont réussi à résoudre, c'est que Kessler, chroniqueur de Saint-Gall, très au courant des faits et gestes de Schappeler et de Lotzer, lorsqu'il expose les débuts de la guerre des paysans aux environs de Memmingen, ne dit pas un mot des douze articles, tandis qu'il les mentionne à un autre endroit de sa chronique. De même, il y a une difficulté chronologique que M. Radlkofer n'aurait pas dû passer sous silence. A supposer que les douze articles aient été rédigés à Memmingen au milieu du mois de mars, comme M. Radlkofer le soutient (p. 14), comment s'expliquer qu'ils existaient *avant le onze mars?* Or, selon M. Baumann, dont M. Radlkofer ne saurait nier la compétence, il ne serait pas permis d'en douter. M. Baumann s'appuie sur une lettre de la ville d'Uberlingen, datée du 14 mars 1525, où il affirme avoir trouvé la première mention des douze articles[1].

M. Lehnert a très bien montré, dans une dissertation présentée à la Faculté de philosophie de l'Université de Halle, qu'après cette découverte de M. Baumann il est impossible de considérer les douze articles comme un manifeste lancé par une diète des paysans convoquée à Memmingen, au milieu de mars 1525[2]. Il conteste, comme je l'ai fait moi-même il y a longtemps, que les douze articles aient été le programme de « l'union chrétienne » des paysans de la Souabe. Il appuie et confirme ce que j'avais avancé pour prouver l'originalité des douze articles de Memmingen. Quant à la rédaction des douze articles, M. Lehnert ne veut l'attribuer ni à Balthasar Hubmaier, le prédicateur de Waldshut, ni à Christophe Schappeler, le prédicateur de Memmingen; il se prononce pour Sébastien Lotzer, mais en faisant des réserves considérables.

M. Loserth évite de se mêler à la controverse relative à l'origine des douze articles. Cependant, il a dû la toucher en racontant l'histoire de la ville de Waldshut pendant les années 1523-1526[3]. C'est là que séjournait ce Balthasar Hubmaier, prédicateur et anabaptiste

1. *Zur Geschichte der* 12 *Artikel* (Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins, 1888, t. XLII, p. 228-230).

2. *Studien zur Geschichte der zwölf Artikel vom Jahre* 1525. Halle, 1894 (Eupel'sche Hofbuckdruckerei, Sondershausen).

3. *Die Stadt Waldshut und die vorderösterreichische Regierung in den Jahren* 1523-1526. Ein Beitrag zur Geschichte des Bauernkrieges und der Reformation in Vorderösterreich (Archiv für österreichische Geschichte. Band LXXVII, 1-51. Wien, Tempsky, 1891).

célèbre, qui a joué un rôle important durant la guerre des paysans. Je ne voudrais pas examiner ici s'il n'y a pas lieu, même encore aujourd'hui, de lui attribuer une part quelconque à la rédaction du manifeste général des paysans. Mais, ce qui me paraît être incontestable, c'est qu'il a été l'auteur d'un autre manifeste, dont M. Loserth fait mention, et qui est intitulé : « Artikelrief » (cf. *Forschungen zur Deutschen Geschichte,* vol. XII, p. 496). En tout cas, il est fort remarquable que, selon le récit de M. Loserth, vers la fin de l'année 1523, on reprochait déjà à Hubmaier d'avoir prêché contre les dîmes, les rentes, les cens, etc., et d'avoir incité les sujets à secouer le joug féodal (p. 5, 20; cf. p. 70). M. Loserth a mis à profit une vaste collection de matériaux laissés par M. de Beck, qui connaissait à fond l'histoire des anabaptistes (cf. *Rev. hist.*, t. XXXII, p. 158), et renvoie souvent au travail de M. Elben (cf. *Rev. hist.*, t. XLIV, p. 395), ce qui d'ailleurs n'enlève rien à son propre mérite. Il a fait paraître une continuation de son travail dans laquelle il a étudié l'époque de la vie de Hubmaier postérieure aux événements tragiques de l'année 1525[1].

M. Louis Mueller a consacré une étude très détaillée à l'histoire de la guerre des paysans dans la plaine du Riess, au nord-est de la Souabe[2]. Il y dépeint le soulèvement des opprimés et la vengeance des vainqueurs avec des couleurs très vives, sans se laisser entraîner à des exagérations. C'est au contraire un reproche qu'il fait avec raison aux ouvrages bien connus de Zimmermann et de Joerg, particulièrement en ce qui regarde les affaires de la ville de Noerdlingen. Il a utilisé beaucoup de documents imprimés ou manuscrits, dont il ne publie qu'un très petit choix en appendice. Ces recherches solides ne se bornent pas au XVIe siècle. Ce qui en fait ressortir l'intérêt, c'est le tableau de la situation des paysans du Riess à la fin du XVIIIe siècle et le récit de leur soulèvement en 1848. C'est alors seulement en effet que les droits politiques et sociaux furent rendus aux paysans.

Une étude de M. Jæger se rattache au travail de M. Mueller. Puisant librement aux archives de Bamberg et de Nuremberg, M. Jæger dépeint le rôle que joua le margrave de Brandebourg Casimir pendant la crise de l'année 1525[3]. Il nous semble trop enclin à l'apo-

1. *Balthasar Hubmaier und die Anfænge der Wiedertaufe in Maehren.* Brünn, 1893.

2. *Beitræge zur Geschichte des Bauernkrieges im Riess und seinen Umlanden* (Zeitschrift des historischen Vereins für Schwaben und Neuburg, vol. XVI, p. 23-61, 1889; vol. XVII, p. 1-153, 253-275, 1890).

3. *Markgraf Casimir und der Bauernkrieg in den südlichen Grenzæmtern*

logie; mais il faut reconnaître que la diplomatie et l'énergie du margrave contribuèrent beaucoup à sauver la Franconie des rebelles. Notons en passant que, selon les recherches de M. Jæger, la bataille d'Ostheim a été livrée le 7 mai et que le margrave n'y était pas présent. M. W. Vogt a choisi l'histoire d'une bande particulière des rebelles comme sujet d'un discours prononcé à la réunion de la Société historique du lac de Constance[1]. Il réfute l'opinion émise, entre autres par M. Baumann, que les paysans révoltés aux bords de ce lac avaient un programme plus restreint que la majorité des paysans séditieux, et il accuse leur chef Dietrich Hurlewagen de lâcheté, ce qui contribua beaucoup au dénouement du drame sanglant de l'année 1525. Un travail fort instructif de M. Sander, basé principalement sur les documents tirés des archives d'Inspruck, de Feldkirch, de Bludenz, nous fait connaître l'état politique, social et religieux du Vorarlberg au temps de la guerre des paysans[2]. On reconnaît très bien les causes du mécontentement général, parmi lesquelles les vexations exercées par les tribunaux ecclésiastiques dans ces contrées ont une importance particulière. Le tableau des punitions infligées par les vainqueurs, que nous devons à M. Sander, est d'une vigueur émouvante, et les détails qu'il a réunis sur la vie du célèbre chef tyrolien Michel Gaismair méritent d'attirer l'attention. Un des derniers travaux de feu M. Kluckhohn se rapporte à un des épisodes les plus célèbres de la guerre des paysans[3]. Il s'agit du parlement dit des paysans assemblé à Heilbronn, et d'un projet de réforme radicale de la constitution allemande, émané de cette assemblée. M. Kluckhohn, en combinant d'une main sûre et délicate les documents et les notices malheureusement trop maigres des chroniqueurs (particulièrement de Lorenz Fries), a réussi à prouver qu'il ne faut parler ni d'un parlement des paysans ni d'un projet de constitution allemande rédigé à Heilbronn. En fait, il y eut à Heilbronn

des Fürstentums unterhalb des Gebirgs (Mittheilungen des Vereins für Geschichte der Stadt Nürnberg, 1892, IX).

1. *Der Bodensee-Rappertsweiler Haufen im deutschen Bauernkrieg und sein Hauptmann Dietrich Hurlewagen* (Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensees und seiner Umgebung, XXI. Lindau, J.-F. Stettner, 1892).

2. *Vorarlberg zur Zeit des deutschen Bauernkrieges* (Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung IV. Ergænzungsband. Innsbruck, Wagner, 1893, p. 297-373).

3. *Ueber das Project eines Bauernparlaments zu Heilbronn und die Verfassungsentwürfe von Friedrich Weygandt und Wendel Hipler aus dem Jahre* 1525, von August Kluckhohn. Nachrichten von der Königlichen Gesellschaft der Wissenschaften und der Georg-Augusts-Universität zu Gœttingen, n° 7, 1893, p. 276-300.

un conseil de guerre tenu par quelques chefs de l'insurrection, entre autres Wendel Hipler, la tête la plus politique des révolutionnaires. Frédéric Weygandt, esprit beaucoup plus chimérique, lui avait fait parvenir un projet de réforme de la constitution allemande, basé sur un pamphlet remarquable qui parut, en 1525, sous le titre de : « Réformation de l'empereur Frédéric III. » M. Kluckhohn démontre en outre que Weygandt a rédigé le premier texte de l'invitation, adressée à la noblesse, de s'unir à la « réunion chrétienne » des paysans (cf. OEchsli, *Beitræge zur Geschichte des Bauernkrieges*, etc., p. 284, et la « Chronique de L. Fries, » p. 441).

L'histoire des anabaptistes, que leurs adversaires ont quelquefois accusés de complicité avec les paysans rebelles, a beaucoup gagné aux travaux de M. Loserth. J'ai déjà mentionné qu'il a été à même de mettre à profit les matériaux recueillis par l'infatigable M. de Beck. En les complétant par des études fort étendues, il a su peindre de couleurs très vives les commencements, les progrès, les souffrances, l'extinction de l'anabaptisme dans le Tyrol[1]. La personnalité originale de Jacques Huter forme le point central de la première partie de cette tragique histoire. Après son exécution, le mouvement anabaptiste dans le Tyrol s'atténua, sans cependant cesser de présenter un grand intérêt. M. Loserth a enrichi son récit en publiant en appendice une série de documents, entre autres des confessions, qui jettent une lumière assez vive sur la propagande surprenante de la secte. Sa destinée en Bohême et en Moravie est racontée dans un autre travail du même auteur[2]. On y voit que les anabaptistes de Moravie eurent pendant longtemps le renom d'être de bons chirurgiens, des commerçants, des agriculteurs distingués, qu'ils étaient protégés par les États et fort estimés par les seigneurs fonciers. Enfin nous devons à la plume de M. Loserth, disposant des collections de M. de Beck, un exposé lucide de la vie intérieure des « communautés » des anabaptistes moraves qui nous donne une haute idée de leur activité et de leur sobriété[3]. Ils réprouvaient la propriété individuelle et songeaient à renouveler l'Église apostolique,

1. *Der Anabaptismus in Tirol vom Jahre* 1536 *bis zum Tode Jakob Huters und bis zu seinem Erlœschen.* Aus den hinterlassenen Papieren des Hofrathes Dr. Joseph R. von Beck von J. Loserth (Archiv für œsterreichische Geschichte, vol. LXXVIII-LXXIX. Wien, Tempsky, 1892).

2. *Deutschbœhmische Wiedertäufer.* Ein Beitrag zur Geschichte der Reformation in Bœhmen, von J. Loserth (Mittheilungen des Vereines für Geschichte der Deutschen in Bœhmen, XXX. Jahrgang, Prag, 1892).

3. *Der Communismus der Mährischen Wiedertäufer im* 16 *und* 17 *Jahrhundert.* Beiträge zu ihrer Geschichte, Lehre und Verfassung (Archiv für östreich. Geschichte, LXXXI). Wien, Tempsky, 1894.

mais leur entreprise, quoique beaucoup plus pratique que celles d'autres réformateurs de la société, échoua après un demi-siècle. Malgré cette défaite, les règlements relatifs à la vie domestique, aux différents métiers, à l'agriculture, etc., que M. Loserth analyse brièvement, resteront toujours des témoignages fort honorables pour les anabaptistes, et la défense sévère faite par le gouvernement de Zurich de 1612 (App. V du travail de M. Loserth) d'émigrer en Moravie démontre quelle force d'attraction les communautés anabaptistes conservaient même au commencement du XVIIe siècle.

Un représentant éminent de l'anabaptisme dans la Haute-Autriche, qui plus tard se sépara tout à fait de la secte, a été Jean Buenderlin de Linz. Les recherches assidues de M. NICOLADONI, qui a mis à contribution beaucoup d'archives et de bibliothèques, ont jeté de la lumière sur la vie et les écrits de ce théosophe pacifique et spirituel, que, jusque-là, on ne connaissait guère que par des remarques sommaires de M. Ch. Hagen[1]. M. Nicoladoni suit d'un peu trop près les traces de M. Keller, recherchant les origines du mouvement anabaptiste, mais son récit des commencements, de la propagande, des procès des anabaptistes dans la Haute-Autriche enrichit l'histoire. Quant à Buenderlin en particulier, rien n'est plus remarquable que l'influence exercée par ses idées sur Sébastien Franck. M. Nicoladoni a reçu, trop tard pour s'en servir, le livre de M. A. HEGLER : « l'Esprit et le style chez Sébastien Franck[2]. » Cet ouvrage témoigne d'une étude approfondie et sympathique de ce célèbre historien et penseur, que feu Ch. Hagen a su apprécier, un des premiers, dans son livre sur « l'Allemagne littéraire et religieuse à l'époque de la Réforme. » C'est là que Franck a été caractérisé comme « le précurseur de la philosophie allemande moderne. » M. Hegler confirme en quelque sorte ce jugement, mais son analyse de l'esprit de Franck est beaucoup plus fine et complète. Il n'a pas seulement profité des travaux de tant d'autres qui ont traité ce sujet après Hagen ; il a élargi le cadre de son étude au moyen de trois écrits de Sébastien Franck, inconnus jusqu'ici, et qu'il a découverts dans la vaste collection de feu M. Weinkauff léguée à la bibliothèque de l'Université de Bonn. Personne avant lui n'avait exposé avec autant de clarté la place occupée par Franck parmi les penseurs de son temps, l'influence qu'il exerça sur ses contemporains, par exemple Buenderlin, Agrippa de Net-

1. *Johannes Bünderlin von Linz und die oberösterreichischen Täufergemeinden in den Jahren* 1525-1531, von Dr. Alexander Nicoladoni. Berlin, R. Gærtner, 1893.

2. *Geist und Schrift bei Sebastian Franck*, von A. Hegler, Privatdocent der Theologie in Tübingen. Freiburg-i.-B., J.-C.-B. Mohr, 1892, x-291 p.

tesheim, son développement intellectuel, le rapport entre ses idées théologiques et historiques. L'auteur a raison de revendiquer pour Sébastien Franck la gloire d'avoir mieux reconnu et plus clairement affirmé que tous ses contemporains le caractère libre et personnel de la conviction religieuse. Mais il lui reproche à la fois de n'être supérieur que dans la critique et de s'être laissé entraîner au penchant d'un pessimisme excessif.

Nous avons reçu quelques ouvrages qui rentrent dans le cadre de l'histoire de la Contre-Réforme en Allemagne. Nous mentionnerons le travail de M. DE WINTZINGERODE-KNORR : « les Combats et les souffrances des Évangélistes de l'Eichsfeld pendant trois siècles[1], » et le livre de M. Ch. MENZEL, professeur à l'Université de Bonn, sur le comte palatin Wolfgang de Deux-Ponts[2]. Ce dernier livre, composé à l'aide des matériaux recueillis par M. J.-G. SCHWARTZ, présente un intérêt particulier pour les historiens de la France. Le comte palatin Wolfgang, en effet, à côté d'autres princes allemands, offrit aux réformés français dans l'embarras son alliance et ses armes, et il mourut en France quelques mois avant la bataille de Montcontour. Sa biographie, enrichie par beaucoup d'extraits de documents tirés de diverses archives allemandes, forme donc une contribution importante à l'histoire des guerres de religion en France. M. Menzel n'a pas caché les côtés faibles de ce prince, que M. Schwartz s'était proposé de glorifier comme un vrai modèle de la haute noblesse allemande. Signalons encore la correspondance de l'empereur Maximilien II et du pape Pie V, dont jusque-là seulement une partie était connue[3]. Mais, comme notre but reste de ne rendre compte que des travaux relatifs à l'histoire de la Réforme en Allemagne, nous terminerons cet article en renouvelant la demande adressée aux auteurs et éditeurs de vouloir bien nous faire parvenir les publications rentrant dans le cadre de notre sujet.

Alfred STERN.

1. *Die Kæmpfe und Leiden der Evangelischen auf dem Eichsfelde wæhrend dreier Jahrhunderte*, 2 Hefte (Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte, 1892-1893).

2. *Wolfgang von Zweibruecken, Pfalzgraf bei Rhein, Herzog in Baiern, Graf von Veldenz, der Stammvater des bairischen Königshauses* (1526-1569). Unter Benutzung des litterarischen Nachlasses von D.-J.-Ph. Schwartz bearbeitet von Karl Menzel. München, Beck, 1893.

3. *Briefe und Akten zur Geschichte Maximilians II.* Gesammelt von W. E. Schwarz, 1 Theil. *Der Briefwechsel des Kaisers Maximilian II mit Papst Pius V.* Paderborn, J.-W. Schröder, 1889.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Herodotus, books V and VI (*Terpsichore and Erato*), edited with notes and appendices by Evelyn Abbott. Oxford, Clarendon Press, 1893. 1 vol. in-8°, 347 pages.

Cette publication m'a plu. Elle charme l'œil par sa belle ordonnance typographique, par la vigueur de son impression grasse, par son air de netteté, d'élégance et de confortable. L'économie en est excellente : au-dessus du texte, mention de la contrée où nous transporte l'historien et indication de la date à laquelle se passe le récit; en marge, résumé succinct des événements; entre le texte et les notes, variantes des manuscrits, conjectures ou corrections des philologues avec renvoi, si besoin est, à leurs articles; en bas, sur deux colonnes, notes explicatives, discussions et commentaires. De la sorte, chaque page offre au lecteur tous les renseignements géographiques, chronologiques, analytiques, critiques, exégétiques et historiques qu'il peut désirer. Les points qui exigent une étude approfondie sont traités en appendice. C'est ainsi que treize éclaircissements suivent le livre V et huit, plus une note additionnelle, le livre VI. Deux cartes, l'une de la vallée inférieure du Strymon, l'autre du district de Marathon, achèvent de nous orienter.

Je ne dirai rien du texte. C'est celui de Stein, édition de 1884, modifié toutes les fois que M. Abbott trouve ailleurs des leçons qui lui semblent préférables. Les notes sont d'une concision substantielle. J'en approuve l'esprit : aucun fatras bibliographique; l'éditeur ne renvoie qu'aux livres importants, aux dissertations sérieuses, à ce qu'il est facile ou intéressant de consulter. Bien que nourri des travaux modernes, il ne craint pas d'indiquer les ouvrages anciens quand ils sont restés bons. Cela est juste. L'histoire, qui est la science du passé, doit avoir le respect des précurseurs. M. Abbott cite aussi volontiers les manuels et les guides. Pourquoi pas, s'ils valent quelque chose? Le Bædeker et le Joanne pour la Grèce ont été rédigés par des savants qui connaissent à fond le pays et dont les opinions comptent. M. Abbott a un faible pour le premier; il pourrait aussi sans inconvénient mentionner l'autre. Peut-être en revanche abuse-t-il du *Dictionary of Geography* de Smith. Non pas qu'on ne doive plus recourir à ce recueil, depuis que Gustave Hirschfeld l'a déclaré un pendant à celui de Forbiger, c'est-à-dire un « trauriges Opus. » Mais il eût été souvent préférable de signaler des études plus récentes. Ainsi, p. 120, à propos de la distinction des deux Marsyas, l'éditeur aurait pu indiquer Hogarth, *Notes upon a visit to Celaenae-Apamea*, ap. *J. H. S.*, t. IX, 1888, p. 343-349. On renverrait

maintenant à la brochure publiée en 1892 par Weber sur Dinair (Célènes-Apamée). P. 291, M. Abbott cite Pauli, *Eine vorgriechische Inschrift auf Lemnos*. Il serait juste de rappeler que ce texte a été découvert par MM. Cousin et Dürrbach (*B. C. H.*, t. X, 1886, p. 1-6). Trop souvent, les érudits de cabinet bénéficient des trouvailles qu'ils utilisent, au détriment des explorateurs qui les ont faites. Dans l'excursus x du livre V (p. 155-159), où le tyran est distingué du roi, il eût été bon de noter l'origine lydienne du mot (cf. *La Lydie et le monde grec*, p. 146 et suiv.). L'excursus III du livre VI (p. 304-314) est consacré à la bataille de Marathon. C'est une question que M. Hauvette, dans son *Rapport sur une mission scientifique en Grèce*, Paris, 1892, vient de reprendre avec une lumineuse sagacité[1]. La carte de Leake, reproduite par M. Abbott, n'est plus tout à fait suffisante. En marquant d'un trait double un sentier de chèvres qui dévale sur Vrana, elle transforme cet escalier à pic en une grande route reliant Athènes à Marathon (cf. Hauvette, *op. cit.*, p. 23). L'excursus VIII (p. 328-329) est une citation empruntée aux *Nouvelles recherches sur quelques problèmes d'histoire* de Fustel de Coulanges. J'ai constaté avec plaisir qu'en Angleterre on appréciait à sa valeur un des plus pénétrants historiens de ce siècle. Il n'en est pas de même partout. L'Allemagne, jusqu'à ces derniers temps, ignorait presque la *Cité antique*, et elle songe seulement à la traduire.

Somme toute, Hérodote a rencontré dans la personne de M. Abbott un éditeur ayant la science, la méthode et la mesure. Cela n'est pas méprisable. Souhaitons aux sept Muses qui restent à publier la bonne fortune de Terpsichore et d'Érato.

Georges RADET.

W. Warde FOWLER, fellow and sub-rector of Lincoln College, Oxford. **The City-State of the Greeks and Romans**, a survey introductory to the study of ancient history. Londres et New-York, Macmillan, 1893. In-8°, x-332 pages.

Ce livre a été visiblement inspiré par la *Cité antique* de Fustel de Coulanges. C'est une sorte d'histoire philosophique des constitutions de la Grèce et de Rome où l'auteur décrit les différentes phases qu'a traversées dans ces deux pays le type constitutionnel, *l'état-ville*. L'introduction renferme les idées principales de l'ouvrage : affinités des deux civilisations grecque et romaine, nécessité de les étudier ensemble, conception antique de l'État, qui n'est jamais qu'une ville avec adjonction d'un territoire. La matière elle-même est divisée en onze chapitres. Le premier expose la genèse de *l'état-ville* et en particulier les synœcismes d'Athènes et de Rome; le deuxième dépeint la première forme de gou-

1. Cf. maintenant, du même auteur, *Hérodote, historien des guerres médiques*. Paris, Hachette, 1894.

vernement, la royauté primitive dans la société homérique à Rome et à Sparte; le troisième est consacré au triomphe des aristocraties à Athènes et à Rome; le quatrième aux tyrannies et au passage de l'aristocratie à la démocratie en Grèce; le cinquième à l'étude de la démocratie athénienne, depuis Solon jusqu'à la guerre du Péloponèse; le sixième à la période de transition à Rome depuis les origines jusqu'aux lois licinio-sextiennes; le septième au triomphe de l'oligarchie à Rome: c'est un des meilleurs morceaux du livre; le caractère du gouvernement sénatorial est esquissé en traits nets et précis. Les trois derniers chapitres traitent des causes internes et externes de la décadence, puis de la dissolution de *l'état-ville*, que remplace, après l'échec d'Alexandre et de la république romaine, un nouveau système politique, l'empire romain. Il n'y a rien de nouveau ni de vraiment original dans cette esquisse, qui ne saurait avoir d'autre prétention, comme l'indique le titre, que de servir d'introduction à des études plus complètes; mais elle utilise habilement les œuvres et les sources les plus récentes; elle a le double mérite de la clarté et de l'élégance et peut être considérée comme un bon travail de vulgarisation scientifique.

Ch. LÉCRIVAIN.

Geschichte der altchristlichen Litteratur bis Eusebius, von Adolf HARNACK. Erster Theil : *Die Ueberlieferung und der Bestand*, bearbeitet unter Mitwirkung von E. PREUSCHEN. Leipzig, 1893. 2 vol. in-8°, LXI-1020 pages.

Voici un très beau livre, destiné à faire époque dans l'histoire des études chrétiennes et dont nous voudrions dire tout le bien que nous en pensons, si le nom de M. Harnack et l'autorité qui s'y attache ne rendaient notre éloge très inutile, sinon déplacé. L'occasion s'offrira certainement d'en reparler, quand paraîtra la seconde partie de l'œuvre, laquelle provoquera davantage la discussion : il suffira aujourd'hui de faire connaître les lignes générales de la première. — On sait que l'Académie des sciences de Prusse a mis à l'étude la préparation d'une collection des écrivains les plus anciens de l'Église, indépendamment de la collection des Pères latins que publie, avec un mérite d'ailleurs fort inégal, l'Académie de Vienne. C'est M. Harnack qui a été chargé de présider à cette préparation, et on lui a demandé de dresser un inventaire des pièces ou œuvres qui, à l'heure actuelle, constituent la littérature chrétienne des trois premiers siècles. Bien des découvertes ont été faites, quelques-unes de premier ordre, dans ce champ de fouilles, ces cinquante dernières années, et la critique a réalisé de sensibles progrès dans la connaissance tout objective de ces trois siècles de littérature chrétienne. Félicitons-nous que M. Harnack ait éliminé de son plan la littérature canonique, qui s'étudie d'ordinaire dans les « Introductions » spéciales : nous perdons un élément considérable d'intérêt à cette élimination, mais

nous y gagnons de ne toucher pas à ces mille questions que l'âpreté des controversistes a exaspérées et dont la solution désintéressée est si difficile à découvrir ! L'intérêt du livre de M. Harnack est de nous donner une « Bibliotheca antenicaena » sur le modèle de la *Bibliotheca graeca* de Fabricius, et sa nouveauté est d'avoir mis un ordre logique et, dans la mesure où la chose était possible, historique dans ce qui n'aurait été autrement qu'un inventaire. Voici d'abord la littérature des origines chrétiennes : il n'est plus question des termes vieillis de « Pères apostoliques » et d' « apologistes, » mais des diverses manifestations de la pensée chrétienne des cent cinquante premières années : écritures apocryphes, évangiles perdus, anciens gnostiques, Clément, Hermas, Irénée, Papias, Ignace, Justin, *Didaché*, Symbole romain, etc. Puis la littérature gnostique, marcionite et ébionite. A la suite, une classification plus « réelle » devient possible ; voici, en autant de chapitres distincts, la littérature de l'Asie Mineure, de la Gaule et de la Grèce ; celle de l'Égypte ; celle de la Palestine et de la Syrie ; celle de Rome ; celle de l'Afrique et de l'Occident latin (Rome à part). Il ne reste plus, en dehors de ces divers chapitres, que les écrits antérieurs à l'époque constantinienne, mais sans attache locale, comme l'épître anonyme à Diognète, ou les écrits supposés, comme l'épître de Théonas à Lucien, ou les écrits d'origine juive adoptés par l'Église chrétienne, comme le livre d'Énoch. M. Harnack a joint à ces divers chapitres un article sur les plus anciens actes de conciles, un article plus important encore (bien que superficiel) sur les actes de martyres, et enfin quatre chapitres d'une grande nouveauté sur les versions latines, syriaques, slaves et coptes des anciennes œuvres chrétiennes. Quand nous aurons dit que le livre se clôt sur trois index, l'un des noms propres et des titres, le second des manuscrits, le troisième des *incipit*, nous aurons peut-être donné quelque idée de cette publication magistrale.

Pierre BATIFFOL.

A. ESMEIN, professeur à la Faculté de droit de Paris. **Cours élémentaire d'histoire du droit français, à l'usage des étudiants de première année.** Paris, Larose, 1892.

L'introduction de l'enseignement de l'histoire du droit dans le programme officiel des Facultés de droit commence à porter ses fruits, non seulement au point de vue du progrès des études chez les étudiants, ce qui est un bénéfice déjà ancien et datant presque des débuts de l'innovation, mais au point de vue surtout de la production scientifique et à celui des richesses dont s'accroît notre littérature historique.

Comme il arrive toujours en pareil cas, la nécessité de fournir au plus vite le moyen de se préparer aux examens avait fait éclore quelques œuvres hâtives, forcément incomplètes et faites de seconde main ; ouvrages précieux sans doute au point de vue de la méthode, bien dis-

tribués, où tout était clair, précis et menait à son but, mais qui n'avaient guère qu'une valeur de scolarité dont il eût été difficile, à quelques exceptions près, de tenir grand compte au point de vue du progrès des sciences historiques.

C'était l'ère des manuels d'examen : voici celle des manuels d'enseignement qui s'ouvre; et j'appelle ainsi ces vastes et lumineux précis dans lesquels se trouvent condensés tous les résultats de l'érudition et de la science contemporaines; où non seulement opinions et systèmes sont classés dans un ordre méthodique, mais où l'on trouve indiquées toutes les sources principales, où les textes fondamentaux sont mis en quelque sorte sous les yeux, où tous les matériaux nécessaires à une analyse plus approfondie sont à peu près réunis; et qui deviennent ainsi, de simples manuels qu'ils avaient la prétention d'être, écrits pour l'étudiant qui apprend et qui s'initie à une science nouvelle, comme le livre de fond du professeur et en général de celui qui sait, mais qui, avant de pénétrer dans le détail d'une matière, a besoin d'avoir sous les yeux toutes les idées d'ensemble, et comme l'inventaire de ce qui est acquis à la science, sur ce qui doit lui servir de point de départ dans ses recherches.

Déjà avait paru sur ce modèle ce lumineux précis de M. Viollet, dont la partie relative au droit public est encore inachevée, si riche surtout en larges envolées; dans lequel, à côté de ce qui est l'appoint de la science collective, se marquent à grands traits tant d'idées personnelles; où l'auteur, d'un mot, d'une formule, résume toute une somme de résultats historiques, et où l'on voit si bien, dans la diversité des faits de la vie successive, l'unité qui subsiste, la filiation des idées qui se poursuit et la grande et merveilleuse synthèse de l'histoire par delà le contingent des choses qui passent.

Après les premiers volumes de M. Viollet, paraissait le savant Manuel des Institutions françaises de M. Luchaire, le plus vaste inventaire que nous possédions sur tout ce qui est relatif aux institutions politiques et administratives de la France pour la période des Capétiens directs, et complété encore par le beau livre de M. Luchaire sur les Communes françaises à la même époque.

Voici maintenant, et ancien déjà de près de deux ans de date, à la veille sans doute d'une seconde édition, un nouveau précis fait, celui-ci, comme l'était celui de M. Viollet, pour les étudiants en droit et en vue de leurs études juridiques, je n'ose dire, ce qui serait en dénaturer les intentions, pour la préparation de leurs examens; mais, lui aussi, pouvant fournir aux maîtres et à tous ceux qui s'occupent d'études historiques un fond d'une richesse considérable, précieux par les détails, plus précieux encore peut-être, au milieu de la multiplicité des faits et des idées, par la sélection des choses importantes, fondamentales, de celles qui caractérisent une institution, un courant historique, souvent même toute une époque : c'est le *Cours élémentaire d'histoire du droit* de M. Esmein.

Ce livre a réalisé le tour de force de condenser dans un manuel de format moyen toute l'histoire de notre droit, aussi bien le droit privé dans ce qu'il a d'essentiel, que le droit public et les institutions administratives et ecclésiastiques; je voudrais le présenter aux lecteurs de la *Revue historique,* s'il n'est pas déjà trop tard pour parler d'une œuvre que tous ceux qui ont à étudier nos vieilles institutions ont sans doute entre les mains. Mais, si je n'ai plus la prétention de le faire connaître, le succès s'étant affirmé sans attendre la publicité, je voudrais au moins, pour n'avoir pas à dire ce que tout le monde sait maintenant et pour tirer de ce retard lui-même l'excuse de certains domaines un peu étrangers où je serai tenté peut-être de m'aventurer, en prendre occasion pour présenter ici, sur un sujet qui touche à l'ensemble de l'histoire générale, certaines idées qui trouveront, je crois, dans cette œuvre magistrale, et c'est ce qui m'autorise à en parler, leur plus complète réalisation.

Lorsque je disais que M. Esmein avait entrepris de présenter l'histoire synthétique du droit privé français autant que du droit public, peut-être était-ce là une formule dont la complexité pouvait prêter à confusion. Il y a longtemps en effet que les professeurs d'histoire du droit, pour ce qui est des cours de licence, et il ne faut pas oublier que le précis de M. Esmein est un Cours élémentaire d'histoire du droit français à l'usage des étudiants de première année, ont renoncé à présenter un exposé, si succinct soit-il, du droit coutumier proprement dit, c'est-à-dire des théories juridiques, souvent compliquées, abstraites et d'une analyse délicate, qui forment le fond de la doctrine de nos jurisconsultes coutumiers sur le terrain du droit privé; il s'agit là de notions juridiques dont les étudiants de première année n'ont encore aucune idée précise même pour ce qui est du droit moderne. Pour leur en montrer les origines et l'évolution historique, il faudrait commencer par leur faire tout un exposé de principes, lequel serait ici fort peu à sa place, étant plutôt du domaine de l'enseignement du droit civil. D'ailleurs le court semestre consacré dans les programmes actuels à l'histoire du droit n'y suffirait pas. Il n'y a pas à le regretter autrement; l'exposé du droit coutumier ne peut se faire utilement qu'à ceux qui ont déjà une connaissance au moins de surface des institutions de droit privé sous leur forme actuelle. Cet enseignement du reste serait presque fatalement, au point de vue de la méthode, comme la reproduction pour le passé des procédés de dialectique usités aujourd'hui pour l'explication du droit civil; et c'est un tout autre esprit qu'il importe, à leur entrée à l'École de droit, d'inculquer aux étudiants de licence. C'est donc là un cours réservé au doctorat, qui ne sera jamais, et qui par sa nature ne doit jamais être, du cadre de la licence.

Ce qu'il faut aux étudiants qui débutent dans l'étude du droit, c'est un large exposé de la constitution sociale de notre pays et de son adaptation aux formes juridiques; car c'est une chose remarquable, et que les historiens qui ne sont qu'historiens oublient quelquefois, que tous

les mouvements sociaux s'incarnent dans une formule juridique qui les résume, qui en cristallise en quelque sorte l'idée essentielle et leur donne la précision nécessaire à leur extension pratique. Étudier ces formes juridiques où se condense toute une évolution sociale et montrer comment elles-mêmes ne sont que le produit du progrès qui se poursuit et la consolidation des conquêtes faites au fur et à mesure de leur marche ascensionnelle par les classes qui aspirent à prendre leur place au soleil, tel est le but que l'histoire doit remplir pour ceux qui abordent l'étude du droit actuel.

De prime saut en effet on les lance dans les théories les plus abstraites du droit civil, on leur livre les recoins les plus obscurs de l'interprétation exégétique de notre droit moderne : d'initiation à ce rude labeur et à ces choses si nouvelles on ne leur en donne aucune. Il n'y a donc pour leur en fournir une, si insuffisante soit-elle, que le cours d'histoire du droit placé en première année. C'est ce rôle éminemment éducateur que l'histoire est appelée à jouer dans l'enseignement juridique. Or, ce rôle, on l'a merveilleusement compris dans les Facultés de droit, et le livre de M. Esmein, qui peut servir de type de l'enseignement qui s'y donne, l'a si bien mis en relief que c'est lui surtout que je voudrais décrire ici, pensant bien que le plus bel éloge que je puisse faire d'un ouvrage de ce genre c'est encore de montrer le service d'ensemble qu'il peut rendre à la science juridique et comment, par son influence, il peut corriger par anticipation ce que nos études de droit ont parfois de trop abstrait et de purement géométrique.

Le danger intellectuel pour l'étudiant en droit dès ses premiers débuts est double : il y a tout à craindre que, mis en présence d'une œuvre législative justement admirée et respectée, il se figure que cette œuvre est sortie tout entière de la pensée de l'homme de génie qui en a eu l'initiative ; et, plus encore que cette fausse conception historique, il y a à redouter que, n'ayant à manier pour arriver aux solutions pratiques que les armes un peu archaïques d'un raisonnement rigoureux, fait de phrases qui s'enchaînent et de mots qui lui cachent la réalité des choses, il croie que c'est par ces artifices de logicien et ces argumentations de procureur que le droit s'est développé et qu'il est appelé à progresser, sans se mettre autrement en harmonie avec les besoins sociaux auxquels il devrait être appelé à pourvoir.

Ces méthodes de raisonnement, il faut donc les justifier à ses yeux. Non seulement elles sont indispensables au praticien pour la recherche des solutions actuelles, mais, ce qu'il faut montrer surtout, c'est la force d'expansion qu'elles renferment et la solidité qu'elles donnent aux progrès une fois acquis.

Or, cette double preuve, je ne sais pas si nulle part ailleurs plus que dans l'histoire de notre droit français elle a été à ce point mise en lumière. C'est par des raisonnements de procureur que la royauté a dompté la féodalité ; et en même temps, ces formules et ces conceptions juridiques, ce n'était pas par amour du raisonnement géométrique que

nos juristes en construisaient le solide appareil, mais bien pour se conformer à la poussée des nécessités sociales qui les inspiraient et pour réaliser l'œuvre colossale de l'ossature à donner à la société française et de la concentration unitaire qui la domine aujourd'hui encore.

La féodalité n'a été qu'un vaste système juridique fondé sur l'idée de contrat, et la lutte contre la féodalité s'est concentrée sur ce terrain de l'idée de droit; elle a réalisé comme la revendication du droit public contre l'envahissement du droit privé qui, sous le régime du fief, avait réduit à sa mesure toutes les institutions et l'État lui-même.

Si donc nos juristes et nos hommes d'État français nous ont imprégnés de formules juridiques, c'est qu'ils sentaient qu'elles seules pouvaient être le véhicule des idées et que par elles se faisait l'histoire. Ceux qui les méprisent aujourd'hui, ce sont ceux qui n'ont pas le sens de l'histoire. Il en est sans doute qui font des raisonnements pour le plaisir d'un raisonnement, c'est pur enfantillage! Il n'y a de raisonnement juridique valable que celui qui doit donner le mot de passe à un progrès légitime et donner satisfaction à un besoin pratique. C'est pour avoir ignoré l'histoire qu'on a fait de ces méthodes juridiques des instruments de routine au lieu d'en faire, ce qu'elles doivent être, le mode de réalisation pratique des progrès sociaux, le moyen de les soumettre à une discipline nécessaire et de substituer aux brusques et périlleuses révolutions la loi d'évolution.

C'est donc l'histoire qui donnera à l'étudiant, en même temps que le respect du passé, le sens de l'interprétation progressive. Il apprendra là que, si c'est par l'interprétation que le droit se développe, il n'y a d'interprétation légitime que celle qui se met en harmonie avec les besoins de son temps. Comme conclusion, c'est l'histoire qui lui donnera le sens de la modernité.

Or, pour que l'histoire du droit puisse jouer ce rôle, il ne faut pas seulement qu'elle soit une sèche énumération de formalités ou de résultats juridiques, il faut qu'elle sache dégager surtout la loi des transformations politiques et sociales et montrer le rôle que le droit sous sa forme souvent la plus abstraite a joué dans cette marche progressive. C'est ce que M. Esmein a parfaitement mis en relief, je le dirai mieux tout à l'heure; mais encore fallait-il, pour le louer de ce qui est à mes yeux le mérite capital de son livre, montrer en quoi ce mérite devait consister.

Il est un second point de vue que l'enseignement de l'histoire doit mettre en relief dans le domaine des sciences juridiques, c'est la pénétration constante et nécessaire du droit public et du droit privé. Depuis que le droit romain a pénétré chez nous, et cela date de loin, on s'est surtout préoccupé d'établir entre eux une séparation qui, nécessaire au début et tout au moins indispensable pour ce qui est des questions de méthode, tend à se mettre, si on la pousse à l'excès, comme nous en sommes quelque peu menacés, en contradiction avec la complexité des faits et avec les lois les plus certaines de l'histoire et de la sociologie. Sans doute c'est dans le droit public que s'incarnent, une fois qu'elles

sont accomplies, les révolutions sociales, mais c'est dans le domaine des idées, des mœurs et des usages qu'elles se préparent, et c'est par suite dans le droit individuel, donc dans le droit privé, qu'elles se reflètent par avance avant de trouver dans les formes de l'organisation politique leur consécration définitive. Toute conception juridique usitée dans les rapports entre particuliers tend à se généraliser; tout rapport individuel tend à devenir collectif; tout ce qui entre dans le droit privé aspire à constituer le droit général et à se refléter dans le droit public. On comprend sans doute qu'il y ait pour l'un et l'autre des méthodes d'interprétation quelque peu différentes, on ne comprend pas si l'on se place au point de vue de l'évolution sociale, et l'évolution sociale se continue dans le présent comme elle s'est développée dans le passé, que l'on sépare les influences réciproques qu'ils ont l'un sur l'autre. A établir entre eux comme un mur de séparation, non seulement on scinde les faits et on fausse la conception de la vie, mais on risque de laisser croire que le droit privé doit en rester à ses vieilles méthodes routinières desquelles il n'y a rien à attendre, et que le droit public seul est susceptible de progrès; de même que ce serait par l'organe des pouvoirs publics, autrement dit par la loi, que les progrès juridiques fussent seuls désormais possibles, sans que l'interprétation, la doctrine ou le juge y pussent jamais prétendre. Erreur capitale, démentie par les faits, par l'histoire de toutes les législations et par l'exemple de tous les pays qui nous entourent. La loi consacre le plus souvent des résultats à moitié acquis; mais, la première tentative, c'est à l'interprétation individuelle, c'est à la doctrine, c'est surtout à la jurisprudence de la faire. C'est par le droit privé et le plus souvent par la voie judiciaire que les premiers pas pourront et devront se faire : la loi interviendra ensuite pour réglementer ces tentatives isolées et faire la sélection du bon et du mauvais; sans ces premiers essais individuels, la loi la plupart du temps serait impuissante. L'histoire en fournit une démonstration éclatante.

L'histoire, c'est le droit privé vu du côté social, vu sous un angle tout nouveau, par son contact avec le droit public.

S'il en est ainsi, un livre d'histoire du droit envisagé au point de vue du développement social devait donc, à côté de l'histoire de la constitution et de celle des institutions, détacher du domaine du droit privé ce qui se rapporte à l'ensemble de la constitution sociale elle-même, et en particulier ce qui a trait à l'état des personnes et au régime des terres. Étudier les classes sociales et leurs transformations, analyser l'évolution juridique de la propriété, énumérer les modes de possession et leur valeur économique, c'était, pour un livre d'histoire du droit, le point sinon capital, tout au moins un des plus importants, le plus important même à une certaine période de notre histoire; puisque tout notre développement politique et juridique se concentre autour de l'idée de propriété foncière, c'est la propriété qui devient absorbante au point d'incarner en elle la souveraineté politique, obligée plus tard de lutter contre les privilèges qu'on lui ravit au nom d'un principe

supérieur de droit public, restreinte ensuite à son rôle de droit privé, et même dans ce domaine plus étroit gardant encore jusqu'à la fin une valeur politique et sociale autour de laquelle tout converge.

Aussi tous ces rapports tant de droit privé que de droit public étaient tellement entremêlés et confondus ensemble qu'il devenait impossible de séparer l'une de l'autre l'organisation politique et l'organisation privée : il fallait que les deux marchassent de pair comme elles se confondaient dans l'histoire; et alors, du moment que la scission des matières devenait impossible, c'était celle des époques qui s'imposait. M. Esmein a adopté celle qui était la moins factice, mettant dans une première partie tout ce qui a trait aux origines, ce qui comprend les premières assises, tant romaines que germaniques, de notre civilisation française; étudiant dans une seconde la constitution féodale, et gardant pour une troisième tout ce qui a trait à l'organisation monarchique de la dernière époque et à la restauration de l'État français avec la centralisation administrative qui en fut la suite.

On comprend alors, après cet exposé ainsi conduit, que les résultats de la Révolution française et le Code civil, qui, au point de vue du droit privé en fut le couronnement, dussent se présenter comme la suite naturelle d'une évolution depuis longtemps commencée : la centralisation était faite d'avance; l'unité, concentrée d'abord, et comme uniquement symbolisée, aux mains du roi, s'était réalisée dans la nation elle-même de façon à en faire le corps le plus compact qui existât encore en Europe sous forme d'état politique; et enfin, par-dessus les diversités qui subsistent, la fusion des institutions comme celle des coutumes se faisait peu à peu. Depuis plus de deux siècles, de solides et profonds jurisconsultes, qui furent de tous les plus progressistes et les plus imprégnés de leur mission sociale, et par ce côté de beaucoup supérieurs à leurs prédécesseurs romains, avaient créé, par voie de doctrine et d'interprétation, de puissants courants unitaires qui seuls devaient rendre possible l'uniformité de législation : c'est la résultante de tous ces éléments divers dont le début de notre siècle devait nous montrer la réalisation. Sans l'histoire du droit elle serait inexplicable.

Tels sont les deux principaux profits que les étudiants en droit sont appelés à retirer de l'histoire : y gagner le sens de l'évolution juridique et lui emprunter une méthode d'interprétation progressive, fondée sur l'observation des besoins sociaux plutôt que sur la logique du raisonnement; envisager enfin le droit sous son côté social et par suite ne pas accentuer outre mesure la séparation entre droit privé et droit public. Or, pour se rendre compte de la valeur de ces profits intellectuels, de l'impression qu'ils peuvent laisser sur la direction des études et des horizons nouveaux qui peuvent en résulter, il suffirait, à défaut d'opinions antérieures sur ce point, de se pénétrer de cet exposé historique de notre droit national tel que le présente le livre de M. Esmein, sous sa forme si condensée et cependant si vivante, fait de telle sorte que tout se mêle et s'enchevêtre comme dans la vie et cependant que tout

se distingue, se détache, prend une valeur individuelle susceptible de donner à chaque chose son empreinte spéciale et de permettre à celui qui étudie de se la graver dans la tête avec sa physionomie particulière : c'est le plus bel éloge que je puisse faire d'un livre de ce genre.

Mais l'histoire du droit pourrait avoir, pour compléter son rôle, un troisième but à atteindre ; ce serait, après avoir montré comment s'est faite une société particulière, de dégager les lois qui président à la vie des sociétés en général. C'est là, il est vrai, l'objet d'une science qui se crée, la sociologie ; mais la sociologie jusqu'alors n'a guère d'autre instrument à son service que l'histoire elle-même, prise il est vrai sous sa forme comparative. Je reconnais que le programme des cours d'histoire du droit créés dans les Facultés de droit est strictement limité au développement du droit français, alors que la méthode comparative qui est celle de la sociologie n'est guère sortie jusqu'alors de la préhistoire, éclairée, si ce n'est révélée quelquefois, par le rapprochement des mœurs et coutumes des peuplades sauvages qui subsistent encore actuellement. On ne saurait donc demander à un professeur chargé d'étudier le droit français exclusivement de s'attarder aux origines et de remonter aux Aryens. On peut d'autant moins le faire que le temps qui lui est imparti lui a été compté au plus juste, c'est un semestre scolaire. Force est donc bien de renoncer, sinon au côté sociologique des questions, du moins à un enseignement, dissimulé sous cette forme, de la sociologie. Cela explique que M. Esmein ait dû laisser de côté ce qui a trait aux origines primitives ; et, du moment qu'il ne pouvait ni ne voulait remonter au delà des Celtes, il a cru devoir supprimer les origines gauloises elles-mêmes, et c'est une hardiesse dont je tiens à le féliciter hautement. Il est bien certain que l'influence celtique, restée si profonde dans les mœurs, n'a rien laissé au point de vue de la formation juridique ; l'étude de l'état social ou politique de la Gaule celtique n'a guère de valeur qu'au point de vue sociologique ; si donc on supprimait toute prétention à la sociologie au sens technique du mot, il fallait supprimer les Celtes. Ce n'était pas seulement une amputation exigée par le besoin de se borner, mais nécessaire au point de vue de la méthode, et scientifiquement parlant.

Peut-être n'en dirais-je pas autant de l'histoire des théories sociales et des doctrines économiques, s'il s'agissait d'un livre qui fût autre chose que le développement d'un cours réduit à un semestre de quatre mois et demi.

Si l'histoire du droit remplit actuellement dans nos Facultés le rôle d'une introduction générale à l'étude du droit, et si, d'autre part, le domaine des sciences économiques et sociales s'est considérablement élargi, dans les programmes de licence tout au moins, en attendant qu'il prenne parmi les épreuves préparatoires au doctorat la place qui lui revient, ne serait-il pas juste que l'enseignement de l'histoire juridique pût fournir quelques aperçus sur le développement d'idées et de conceptions qui ont eu sur la genèse du droit lui-même une si grande

influence et qui sont appelées, surtout dans l'état actuel du droit, à servir d'éléments d'inspiration pour la plupart des projets de loi en vue? Mais il faudrait pour cela un cours d'une autre ampleur que celui qui existe actuellement dans les Facultés; on ne pouvait pas demander à M. Esmein de mettre dans son livre ce qui lui eût été matériellement impossible de dire à son cours.

Je viens d'analyser les desiderata que l'on peut attendre d'un cours d'histoire du droit placé à l'entrée des études juridiques; et, par le fait seul que j'énumérais ce qu'il devrait être, tout au moins dans l'état actuel des programmes, je disais par là même ce qu'était le manuel de M. Esmein, dont il me reste maintenant, pour finir, à mieux préciser les grandes lignes, n'ayant rien à dire des détails : lorsqu'il s'agit d'une encyclopédie, et l'histoire d'un droit national est une encyclopédie méthodique, on ne peut relever ni fait ni conception spéciale, sinon il faudrait tout dire.

La première partie, relative aux origines, commence, je le disais déjà tout à l'heure, avec la romanisation de la Gaule; ou plutôt, laissant de côté ce qui a trait à la conquête, elle prend la Gaule déjà romanisée et l'étudie sous la forme brillante et caractéristique que la civilisation romaine lui avait donnée et dont la forte empreinte ne s'est jamais complètement effacée. C'est là que se trouve indiquée, à propos du système des classes et de la condition de la population agricole, l'histoire du colonat et de ses origines; et, comme c'est une question qui se renouvelle tous les jours, je saisis ici l'occasion de remarquer qu'il y aurait lieu aujourd'hui d'en compléter l'exposé par les résultats qu'apporte une nouvelle inscription récemment découverte, qui appartenait vraisemblablement à ce même Saltus Burunitanus auquel se référait l'inscription célèbre trouvée en 1880 à Souck-el-Khmis, et qui nous renseigne par conséquent sur la condition des petits fermiers des domaines impériaux[1].

Dans cette même partie, M. Esmein étudie, en face de la civilisation romaine qui formera l'assise principale de notre droit public, l'élément d'importation germanique et les formes nouvelles de conceptions juridiques dues à l'invasion des Barbares.

Il termine enfin par un chapitre absolument remarquable, comme tout ce qui sera relatif aux choses ecclésiastiques, sur l'organisation de l'Église primitive et son adaptation aux nouveaux royaumes germaniques.

La deuxième partie est consacrée à la société féodale, et, par un ins-

1. Cf. Mispoulet, *l'Inscription d'Ain-Ouassel* (dans *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, 1892, p. 117), et Schulten, *Die lex Hadriana de rudibus agris, eine neue Urkunde aus dem afrikanischen Saltus* (dans *Hermes*, 1894, p. 204). Je profite également de l'occasion pour signaler une nouvelle étude très complète parue sur le colonat : Segrè, *Origine e sviluppo storico del colonato romano*. Dans l'*Archivio Giuridico*, t. 42, p. 467; t. 43, p. 150; t. 44, p. 36, et t. 46, p. 261.

tinct historique qu'il fallait signaler, commence, ou à peu près, par la description du régime foncier et les règles relatives au fief. C'est en effet, sous la féodalité, le fief qui domine toute l'organisation politique et sociale. C'est comme un moule auquel s'adaptent tous les droits provenant d'une concession quelconque, ou ceux que l'on ne possède que par délégation; il donne sa forme à l'état politique lui-même, et le royaume tend à se présenter comme un grand fief ne relevant que de Dieu, mais duquel relèvent tous les autres.

Ici encore notons le chapitre relatif à l'Église, fait de main de maître.

La troisième partie est intitulée : le Développement du pouvoir royal et l'ancien régime; c'est celle dans laquelle toutes les institutions se précisent et prennent leur forme définitive, où l'État s'organise, où la centralisation s'opère. C'est assurément la plus attachante au point de vue constitutionnel; car, si l'on a maintes fois déjà expliqué d'où provenait pour la France l'avortement des États généraux et celui en général des libertés publiques, alors que l'Angleterre, partie d'un point de départ identique, si ce n'est même d'une féodalité plus dépendante peut-être, en arriva si promptement à la pratique de la liberté politique, encore fallait-il faire ressortir l'explication, non plus seulement d'idées générales exposées sous forme littéraire, mais bien du fonctionnement des institutions elles-mêmes; et c'est là à mon avis l'idée directrice qui doit guider dans l'exposé d'un système d'organisation devenu si compliqué par le progrès même de la civilisation qui se développe, par l'accumulation aussi des sources et des documents, d'autant plus abondants qu'ils sont plus près de nous.

Cette fois c'est par la Justice que débute l'exposé du système, et en cela encore le sens profond de l'historien a merveilleusement servi l'auteur; c'est qu'en effet, sous la féodalité, si c'est le fief qui prime tout, lorsqu'elle disparaît, c'est la justice qui prend le premier plan, puisque c'est par des luttes de compétence que la royauté a ruiné la féodalité elle-même, et par des conflits de juridiction, comme aujourd'hui encore pour les juridictions administratives et toutes proportions gardées, que l'idée du droit public, de l'ordre public et de l'État s'est reconstituée; si bien que dès cette époque la conception d'une justice administrative, susceptible de jouer quelque jour vis-à-vis des tribunaux ordinaires le rôle que jouait à cette époque la justice du roi par rapport aux justices privées, était déjà comme en germe dans les principes mêmes dont on se servait, alors que, si l'on se place à la même époque, il n'y a rien qui ressemble à cela dans l'organisation anglaise. Mais en revanche le Parlement d'Angleterre s'est émancipé de son rôle judiciaire pour jouer depuis longtemps un rôle politique, l'un compris dans l'autre. En France, où l'on aime les situations nettes et les pouvoirs séparés, quoi qu'en dise Montesquieu, qui renvoie cet éloge à la constitution anglaise, on a créé, pour remplir ce rôle politique, et en face du Parlement laissé à ses procès, un corps nouveau, qui sera bientôt un corps rival, les États généraux, dont ce Parlement sera jaloux, qu'il ne cessera de com-

battre et dont il précipitera la ruine de concert avec beaucoup d'autres complices, tous aussi inconscients du reste.

Expliquer et analyser toutes ces institutions, montrer, comme je viens de l'indiquer d'une phrase, leur action réciproque, et bien marquer la répercussion de tous ces conflits sur l'état social, ce que devint la noblesse, ce qui restait du servage, comment la propriété sous forme de domaine utile se consolidait aux mains des tenanciers, comment enfin, en face de la royauté qui s'étiole, se prépare l'avènement d'une démocratie qui n'aura plus de contrepoids, voilà ce que devait être, et ce qu'est réellement cette troisième partie, dont j'aurai fini d'indiquer le contenu en disant qu'elle se termine par un chapitre suffisamment complet sur les sources du droit. M. Esmein s'y est souvenu avec raison qu'il s'adressait, non à de futurs érudits, mais à de futurs juristes qui ne lui demandaient sous ce rapport que l'indication et le maniement des instruments de travail les plus indispensables.

Tel est ce livre si fortement condensé, fait par un érudit de première marque, puisé directement aux sources et composé en vue d'étudiants qui préparent un examen comme s'il s'adressait aux maîtres eux-mêmes. Sans doute, il est loin de tout dire, mais c'est là son mérite; il dit toutes les choses principales, et, avec les idées maîtresses qu'il contient, les indications qu'il donne, les textes qu'il cite et les sources auxquelles il renvoie, il permettra à qui que ce soit d'aller jusqu'au bout des matières, même de celles qu'il effleure seulement.

J'en ai assez dit pour montrer les services qu'il peut rendre aux érudits et aux historiens en général; ce que j'ai voulu montrer surtout, car c'est l'essentiel, et on me pardonnera d'y avoir insisté, c'est le grand profit que la science du droit et l'enseignement juridique en général pouvaient retirer d'ouvrages de cette valeur et, indépendamment des ouvrages, de l'enseignement historique donné dans les Facultés de droit. Il y avait là des points et des constatations dont le public étranger aux Facultés de droit pouvait ne pas s'être rendu suffisamment compte; j'ai pensé, puisque l'occasion m'en était offerte dans une Revue dont le caractère demeure strictement historique, qu'il y aurait utilité pour tous à présenter, au sujet d'un livre qui en offrait comme la réalisation et la preuve à l'appui, certaines idées générales que l'on ne saurait à mon sens trop souvent répéter.

R. Saleilles.

Spain, being a summary of spanish history from the moorish conquest to the fall of Granada (711-1492 a. D.), by Henry Edwards Watts. London, Fisher Unwin, 1893. Petit in-8°, xxvii-315 pages.

L'histoire d'Espagne de M. H. E. Watts n'embrasse que la période qui s'étend de la conquête des Arabes, depuis la fameuse bataille du

Guadalete jusqu'à la chute de la dernière puissance musulmane de la péninsule, marquée par l'entrée des Rois Catholiques à Grenade. Encore dans cet ouvrage l'auteur ne s'est-il pas occupé des royaumes fondés par les envahisseurs : dans la collection illustrée dont fait partie ce volume, *the Story of the Nations*, ce sujet avait déjà été traité par M. Stanley Lane-Poole, sous le titre : *the Moors in Spain*. M. Watts s'est proposé de retracer les péripéties de la reconquête chrétienne et de la lente et pénible formation d'un royaume unique. Il a écrit son livre plutôt, semble-t-il, pour l'instruction d'un public intelligent que dans le dessein de nous donner un manuel historique, qui eût été plus sec, mais aussi plus précis. C'est pourquoi il s'est contenté d'indiquer dans son introduction les auteurs dont il s'est servi, sans donner à chaque chapitre une bibliographie spéciale. Il ne s'est pas astreint non plus à retracer séparément l'histoire des divers royaumes espagnols. Il a préféré revenir, de temps en temps, de quelques années en arrière pour raconter, après ce qui s'était passé en Castille, les événements advenus en Aragon, en Navarre ou ailleurs. Cette méthode est plus littéraire, mais pèche un peu par le défaut de netteté. Nous savons d'ailleurs que cette complexité des faits n'est pas un des moindres embarras pour quiconque veut en faire le récit, et l'on aurait mauvaise grâce à insister sur ce point. Il vaut mieux remercier M. Watts d'avoir mis à la portée d'un grand nombre une histoire aussi communément ignorée. Il a facilité l'usage de son livre par un index alphabétique et par des tableaux chronologiques, parmi lesquels on peut signaler comme ne manquant pas d'un certain intérêt celui des alliances de famille entre les maisons royales d'Espagne et d'Angleterre.

Tout un chapitre est consacré à la légende et à l'histoire du Cid. C'est peut-être beaucoup. Mais n'oublions pas que nous avons affaire plutôt à un livre de lecture qu'à un ouvrage de référence. En tout cas, pourquoi appeler le Cid Rodrigo *Diez* et non *Diaz?* Cette dernière forme, beaucoup plus fréquente parmi les noms propres espagnols, est la plus généralement adoptée par les contemporains du Cid. On doit aussi écrire « Ines » (p. 219) sans *tilde*.

H. Léonardon.

Charakteristiken, von Ludwig Bamberger. Berlin, Rosenbaum u. Hart, 1894. In-8°, 328 pages.

M. Louis Bamberger vient de publier le deuxième volume de ses œuvres complètes. Le tome Ier, qui n'a pas encore paru, contiendra une autobiographie de l'auteur. Le titre de ces Essais, *Charakteristiken*, pourrait se traduire par *Types historiques et littéraires* ou *Études et portraits*. Ils se composent de quatorze études, d'inégale longueur, d'importance inégale, publiées pour la plupart de 1866 à 1893 dans la *Nation* et dans la *Deutsche Rundschau*.

Ce qui fait l'unité de ces études et leur principal charme, c'est la physionomie même de l'auteur. Dans ces 300 pages, où nous trouvons traités des sujets si divers, partout nous rencontrons un esprit bienveillant, tolérant, ouvert à tout ce qui est noble, passionné pour la vérité et l'équité. La faculté d'admirer donne la mesure d'une âme. Un autre trait caractéristique de M. Bamberger est le tendre souvenir qu'il garde à ses amis disparus, et, comme il le dit dans sa préface, presque toutes ces études sont des nécrologies. La note personnelle, touchante quand il s'agit de Maurice Hartmann, de F. Kapp, de K. Hillebrand, de Homberger, et si sympathique et impartiale dans l'appréciation de Renan ou de Chuquet, devient singulièrement agressive quand il s'agit d'un compatriote contemporain chez qui l'auteur rencontre des vues mesquines et basses. On admire son érudition si variée, qu'il s'agisse d'économie politique ou de littérature, d'histoire ou de philosophie; sa courageuse sincérité, la vivacité de son patriotisme uni aux vues larges et libérales d'un esprit cosmopolite; sa finesse, son humour, la grâce de son style vif et clair. Il y a de plus dans ce livre un trait qui le rend à nos yeux particulièrement original et séduisant, c'est une sympathie instinctive pour la France, qui y éclate presque involontairement. Il y a plus que de l'équité dans cette large place faite à l'histoire, à la littérature et aux idées françaises. Cette sympathie s'explique par le séjour prolongé de l'auteur en France, de 1848 à 1866, par les attaches qu'il y a gardées et surtout par une affinité de goût et de nature. Comme Lessing, qu'il rappelle par l'imprévu familier de ses métaphores, M. Bamberger a germanisé les meilleures qualités du style français; il a même introduit dans ses études sur Adam Lux, Hillebrand, Renan et Napoléon III, sans crainte d'embarrasser ses compatriotes, des expressions que nous sommes plus amusés que choqués de voir prendre droit de cité dans le pays où la *poste restante* est devenue par ordre supérieur la *Postlage* et les *cigares* des *Rauchrollen*.

De ces études, la première en date, celle qui est placée en tête du recueil fut primitivement publiée en français (*Revue moderne*, oct. 1866), et elle a été traduite pour la présente publication. L'auteur nous y retrace la vie étrange et si peu connue d'*Adam Lux*, cet adepte de Rousseau, arraché à sa vie pacifique par les événements de la Révolution et venu à Paris, où il chercha et trouva la mort. L'étude sur *K. Hillebrand* ne devait nous faire connaître que l'homme, elle nous montre en même temps l'esprit si cultivé, si versé dans les quatre grandes littératures modernes, de ce collaborateur de la *Revue des Deux-Mondes* et de la *Rundschau*, correspondant du *Times* et fondateur d'une Revue italienne. Forcé de quitter la France après la guerre, il essaya toujours, même alors, de porter un jugement équitable sur les Français et les Allemands, et par là « ce premier des essayistes allemands » est bien de la même famille intellectuelle que son critique. Une courte esquisse nous trace le portrait du poète et romancier *Maurice Hartmann* : « il avait tout pour lui, dit l'auteur, l'intelligence, le caractère, l'esprit, le savoir, la

grâce et la beauté. » A côté du littérateur, l'homme politique, *Lasker*, travailleur opiniâtre, consciencieux et modeste, trop tôt enlevé à sa tâche, la défense des intérêts du peuple (janvier 1884). Il ne faudrait pas conclure de ce qui précède que M. Bamberger ne mette pas des restrictions aux éloges qu'il donne à ses contemporains. Son étude sur l'historien *Treitschke* nous le montre un juge sévère, bien qu'il s'efforce de rendre justice à l'érudition et à l'éloquence de l'écrivain; mais il est trop ami de la vérité historique pour ne pas railler, persifler et flétrir tour à tour, et sans merci, un écrivain qui fausse l'histoire pour flatter l'amour-propre national.

Trois de ces essais, et non des moins importants, sont consacrés à des Français, à *Napoléon III*, à *Renan* et à *Chuquet*. Les deux premières silhouettes se détachent avec un merveilleux relief, grâce surtout aux souvenirs personnels de l'auteur. Quant à l'œuvre historique de Chuquet, elle n'a peut-être pas rencontré en France d'admirateur plus enthousiaste. M. Bamberger en apprécie hautement et l'information minutieuse, puisée aux sources, et l'objectivité, et le don d'animer les tableaux par le détail pris sur le vif. Peut-être l'éloge sans réserve accordé à l'historien français, « ein Muster objectiver Geschichtsschreibung, » vise-t-il tel historien allemand qui dénature les faits pour donner le change à la jeunesse.

Je ne cite que pour mémoire une amusante esquisse du Reichstag où se détachent, entre les 382 députés de 1871, les profils si caractéristiques de Moltke, de Windthorst et de Bismarck; une adresse au septuagénaire *Otto Gildemeister*, le traducteur de Byron, de Shakespeare, du Roland furieux et de Dante; une appréciation très solide de l'œuvre de *Soetbeer*, l'éminent économiste, et enfin quelques pages exquises sur *Homberger*, un Amiel allemand, à la fois plus désabusé et plus naïf que celui de Genève, un esprit d'une rare élévation et d'une rare envergure, qui n'a pu être vraiment apprécié que de ceux qui l'ont intimement connu ou de ceux qui ont lu les extraits de son journal publiés après sa mort par sa veuve. Avec moins de virilité et un idéalisme poétique qui lui était propre, Homberger rappelait par bien des traits son ami Bamberger. Celui-ci ne lui a consacré que quelques courtes pages. L'amitié a aussi sa pudeur; et puis M. Bamberger a peut-être eu vaguement conscience qu'il n'aurait pu insister plus longuement sur les qualités de Homberger sans avoir l'air de faire son propre portrait et son propre éloge.

A. F.

R. Flint. **History of the philosophy of history.** Ier volume : *Historical philosophy in France and French Belgium and Switzerland*. Edinburgh and London, Blackwood and sons, 1893. 1 vol. in-8°, 706 pages.

Le volume que nous annonçons est le premier d'une série qui doit

embrasser toute l'histoire de la philosophie historique en Europe. Il traite de la France, avec un chapitre d'appendice pour les deux pays qui se rattachent à la France, sinon par leurs mœurs ou par leurs idées, du moins par la langue : la Belgique et la Suisse française. Il sera suivi, à aussi brève échéance que possible, nous dit l'auteur, de trois autres volumes : un volume sur l'Allemagne et les pays d'origine germanique (Hollande et Scandinavie); un autre sur l'Italie et les pays du sud de l'Europe; un quatrième enfin sur l'Angleterre et l'Amérique du Nord.

Cet ouvrage n'est point complètement nouveau pour nous; nous en avions déjà eu, il y a vingt ans, la première esquisse dans un volume qui comprenait la philosophie de l'histoire en France et en Allemagne[1]. Un second volume devait paraître sur la philosophie de l'histoire en Italie et en Angleterre. Nous aurions donc eu en deux volumes l'histoire entière de la philosophie historique en Europe.

D'où vient que l'auteur n'a point donné suite à son projet, qu'après nous avoir fait attendre vingt ans ce second volume, il nous redonne aujourd'hui le premier, mais si remanié, si élargi en son cadre qu'il n'a presque plus rien de commun avec l'autre? C'est que M. Flint, depuis 1874, — il nous l'apprend dans sa Préface, — a été appelé à des fonctions qui l'ont momentanément détourné de son projet. De l'Université de Saint-Andrews, il a passé à celle d'Édimbourg. Durant ces dernières années, il a publié un certain nombre d'ouvrages sur des questions mi-philosophiques, mi-religieuses[2]. Maintenant, il revient à son sujet préféré, mais, en y revenant, riche des acquisitions qu'il a faites avec ces études, qui, bien que ne concernant pas directement la philosophie de l'histoire, s'y rattachent pourtant plus ou moins, il a pu donner plus d'extension à son travail.

Mais ce n'est pas seulement par l'ampleur que cette œuvre nouvelle diffère de l'ancienne; c'est aussi par le travail intime plus poussé à fond. Il y a à la fois meilleure assimilation des documents en un tout et pensée plus mûrie et plus profonde. L'auteur le dit lui-même : « Il ne s'agit plus maintenant d'une simple série d'études reliées ensemble, mais d'une histoire réelle et complète de la philosophie de l'histoire » (Préface VII).

Il y a en effet, à ce point de vue, progrès marqué entre les deux ouvrages, mais, dans le nouveau comme dans l'ancien, on peut se demander si, avec le plan qu'il a adopté, l'auteur parviendra à nous

1. *Philosophy of history in France and Germany*. Londres et Édimbourg, 1874. — Une traduction française due à M. Ludovic Carrau a paru quelques années après en deux volumes : l'un traitant la *Philosophie de l'histoire en France* (Paris, G. Baillière, 1878); l'autre la *Philosophie de l'histoire en Allemagne* (ibid., 1878). M. Stern a rendu compte dans la *Revue historique* (n° de janvier-février 1877) de l'édition anglaise.

2. Sur *le Théisme* (1876); sur *les Théories antithéistiques* (1877); sur *l'Agnosticisme* (1887-1888).

donner une histoire de la philosophie historique en Europe telle que nous aimerions la posséder. On a vu qu'il divise cette histoire en nationalités, et voici la raison qu'il en donne : « C'est, dit-il, le seul moyen de décrire d'une manière détaillée, méthodique et utile, le cours de cette philosophie. » Et il ajoute : « On n'aura point ainsi simplement l'histoire d'un département de la philosophie, mais celle d'une phase intéressante et instructive du développement intellectuel de quatre grandes nations, — la France, l'Angleterre, l'Italie et l'Allemagne » (Préface VIII).

Cette simple affirmation soulève déjà bien des objections, mais, avant de les examiner, voyons de quelle manière l'auteur a tiré parti de son idée. Une analyse un peu détaillée des principaux points qu'il développe nous le fera mieux comprendre.

Comme il convient, pour commencer, M. F. établit ce qui est pour lui la philosophie de l'histoire. S'il s'en tenait aux systèmes nettement définis, à ceux de Vico, de Herder, de Hegel, etc., le compte serait vite fait. Mais sa définition de la philosophie de l'histoire est très éclectique. Elle ressemblerait à celle que le psychologue Wundt donne dans son *Système de la philosophie* : « Toute histoire qui part d'un point de vue universel est une philosophie de l'histoire » (*System der Philosophie*. Leipzig, 1889, p. 615).

A ce titre, la philosophie de l'histoire n'est point une invention récente, et, bien qu'elle n'ait pas été explicitement formulée par les penseurs et les historiens anciens, on peut, chez ceux-ci, en trouver déjà l'embryon : « Une sorte de philosophie de l'histoire, dit M. F., peut avoir été aussi vieille que l'histoire elle-même, et la première question que l'homme se posa à lui-même peut bien avoir été celle que Milton met dans la bouche d'Adam : « Comment suis-je ainsi? Comment suis-je « venu ici? » (p. 29).

La philosophie de l'histoire sera donc liée aux progrès de l'esprit humain, aux progrès surtout des connaissances humaines, et, à mesure que nous avancerons vers le présent, elle se formulera d'une manière plus complète. Fort rudimentaire dans les premiers âges, elle n'arrivera à une expression satisfaisante qu'avec la Renaissance, sous l'effet surtout de l'intelligence complète de trois idées : l'idée de progrès, l'idée d'unité de la race humaine et l'idée de liberté.

On comprend en effet que sans la notion du progrès on ne conçoive guère une philosophie de l'histoire de quelque valeur. M. F. nous fait l'historique de cette idée, nous montre par quelles vicissitudes elle a passé et combien elle a eu de peine à s'implanter dans l'esprit humain. Le problème du reste est des plus compliqués. En quel sens faut-il entendre le progrès? Peut-on dire que la race humaine ait progressé toujours et en tout? M. F. n'examine point toutes ces questions, qui l'entraîneraient trop loin. Il se contente de prendre le progrès dans son sens le plus général, au point de vue surtout des acquisitions de l'intelligence. A ce titre, la notion du progrès date surtout de la Renaissance. « Quatre hommes, dit-il, qui n'étaient séparés que par un court espace

de temps, — Bodin, Bacon, Descartes et Pascal, — formulent le fait général du progrès dans un langage si saisissant qu'on ne peut plus dès lors l'ignorer » (p. 103).

La deuxième idée, l'idée d'unité de la race humaine, est aussi à la base de toute vraie philosophie de l'histoire. Cette idée du reste est inséparable de la première, l'idée de progrès : « Le progrès, dit-il, implique la continuité, et la continuité l'unité. Lorsqu'on parle de progrès, il doit y avoir quelque chose qui progresse; car progrès est un attribut, non une abstraction, et signifie que quelque chose doit rester soi-même par toutes les phases par où passe cette chose... L'unité de nature implique et prouve l'unité d'origine » (p. 104). Mais ce n'est pas seulement l'idée d'unité d'origine qu'elle implique, c'est aussi l'idée de la solidarité humaine. M. F. fait l'historique de ces différentes idées depuis l'origine des sociétés antiques jusqu'aux nations germaniques du moyen âge. A propos de ces dernières, il relève, non sans malice, les ridicules assertions de quelques savants allemands qui, par amour-propre patriotique, ne reconnaissent qu'aux peuples germaniques les sentiments d'humanité. « Considérer, dit-il, l'amour de l'indépendance personnelle, la fidélité d'homme à homme, le sens de l'honneur individuel et du respect pour la femme comme quelque chose de particulier et de naturel à la race germanique, serait tomber dans une de ces grossières illusions qu'engendrent parfois les imaginations teutones. Il y a une grande différence entre une qualité de barbare et une vertu de civilisation » (p. 118). Ce fut, en effet, surtout dans l'âge moderne, avec l'émancipation de la bourgeoisie, que l'idée d'humanité fit des progrès, et ce n'est même qu'au XVIIIe s. qu'on la voit nettement formulée par des écrivains et des penseurs. « Vico, dit M. F., fut le premier à reconnaître que cette idée est une idée fondamentale dans la philosophie de l'histoire, le premier à considérer avec netteté, intelligence et profondeur, l'histoire comme un vaste tout dont les phases, dans le temps et dans l'espace, sont explicables par les activités propres à la nature humaine » (p. 123).

La troisième idée est l'idée de liberté, inséparable de l'idée d'humanité. Par liberté, il faut entendre, « non la liberté de la volonté, touchant laquelle il y a tant de controverses parmi les psychologues et les métaphysiciens » (p. 124), mais l'effort spontané que fait l'homme pour réaliser sa nature morale. « L'homme est un esprit, dit M. F., et par conséquent il n'est pas simplement ce qu'il est fait pour être, mais ce qu'il fait lui-même pour devenir. » Or, la liberté, entendue ainsi, n'est point purement négative (absence de contrainte) ; elle est créatrice aussi, puisqu'elle crée le monde moral ou le rejoint (il est intéressant de remarquer ici combien la théorie de M. F. se rapproche de celle des idées-forces de M. Alf. Fouillée). « L'homme ne naît pas libre, mais il le devient dans la mesure où il devient homme » (p. 124). Vico est le premier qui, dans la philosophie de l'histoire, ait développé cette idée que « la vérité n'est connue de nous que pour autant qu'elle est faite par nous

et que l'homme ne peut connaître cette vérité que lorsqu'il a pleinement réalisé sa vraie nature » (p. 124).

Mais, si cette liberté est une acquisition de l'homme, elle est aussi une acquisition des sociétés humaines, ou plutôt la liberté politique n'est qu'une conséquence de la liberté morale. A ce sujet, M. F. montre fort bien que, contrairement à l'opinion courante, la liberté politique ne sort pas des doctrines de la Réformation. Les protestants à l'origine furent aussi intolérants que les catholiques. La liberté religieuse et politique « sortit des luttes entre catholiques et protestants. » Ces luttes, dit-il très justement, « forcèrent les hommes à reconnaître la liberté religieuse comme un droit. » Ce fut alors seulement que les penseurs libéraux et les hommes d'État avisés, — L'Hôpital, Pasquier, Bodin, De Thou, Henri IV, — « eurent les yeux ouverts » (p. 133).

Avec le développement de ces idées de progrès, d'unité de la race humaine et de liberté, la signification de l'histoire change. Cela se marque au début de l'histoire moderne, à la Renaissance avec Bodin et plus tard avec Leibniz, Vico et Turgot, qui posent enfin « les bases d'une philosophie de l'histoire large et rationnelle. » Mais, avant d'arriver à ces philosophes, M. F. veut encore, dans son Introduction, indiquer la part que certains esprits de l'antiquité et du moyen âge ont eue dans l'établissement définitif de cette science. Il en distingue quatre : deux chez les Grecs, Platon et Aristote; un chrétien, saint Augustin; un Arabe, Ibn Khaldoun.

S'il a choisi les deux premiers, ce n'est pas « qu'ils aient eu une conception quelconque de la philosophie ou de la science de l'histoire » (p. 136), mais ils sont en politique les premiers représentants de la science grecque. Or, la Grèce, dans « les étroites limites de son territoire et le court espace de son histoire, a présenté un champ merveilleusement riche et varié d'expériences politiques qu'on peut facilement passer en revue et qui nous fournissent d'abondants sujets de réflexions politiques » (p. 136).

Saint Augustin, lui, est intéressant à consulter parce qu'il nous fournit la première théorie historique qui prend pour base la foi chrétienne et la Révélation. Son œuvre, bien que dépourvue du caractère scientifique (le but apologétique s'y fait trop constamment sentir), nous attire parce qu'elle est la première tentative d'exposition historique générale où tout est ramené à un plan.

La première généralisation historique importante est due à un Arabe, Ibn Khaldoun. Son œuvre ne part point d'une idée à priori, mais de l'observation des faits. Son observation, malheureusement, était restreinte. Il n'a bien connu que le monde musulman. Dans cette partie de son œuvre (il écrivit une *Histoire universelle*), il témoigne d'une « rare faculté de discerner la nature et la signification des phénomènes sociaux et d'une remarquable aptitude à découvrir les conditions et à indiquer les rapports de ces phénomènes » (p. 174).

Cette partie introductive, assez importante (elle ne comprend pas moins de 170 pages), n'est pas seulement particulière à la France. Elle est générale et s'applique à tous les autres pays. La vraie philosophie de l'histoire en France ne commence qu'au XVIe siècle avec Bodin.

Si M. F. avait voulu faire une étude détaillée de tous les essais qui ont été tentés pour expliquer l'histoire, son volume, dans ses dimensions présentes, n'eût point suffi à réaliser cette tâche. Il s'en tient aux manifestations les plus saillantes. Mais, comme il veut être complet, il groupe autour de la figure principale ses précurseurs ou ses contemporains qui, soit à cause de l'époque, soit parce qu'ils étaient moins géniaux que d'autres, ont formulé d'une manière incomplète la pensée du temps.

C'était bien ainsi qu'il convenait de traiter le sujet, dont les grandes divisions naturelles sont : la Renaissance scientifique, le XVIIe siècle absolutiste, le XVIIIe siècle philosophique, la Révolution française, l'École théocratique, le Libéralisme et le doctrinarisme, le Socialisme et le positivisme. Au milieu de chacune de ces périodes se détachent deux ou trois figures de premier plan sur lesquelles l'auteur fait tomber la lumière : au XVIe siècle, c'est Bodin, qui, entre tous ses contemporains, juristes et théoriciens du droit, mérite une étude spéciale, parce que seul avant Montesquieu il a formulé une théorie du gouvernement remarquable; au XVIIe siècle, c'est Bossuet, le représentant-type de l'absolutisme politique et religieux; le XVIIIe siècle philosophique est représenté par trois hommes, Montesquieu, Turgot, Voltaire, qui, bien que différant à plusieurs points de vue, ont ceci de commun que, dans les trois ouvrages publiés par eux à un court espace de temps l'un de l'autre (*Esprit des lois*, 1748; *Discours de Turgot à la Sorbonne*, 1750; *Essai sur les mœurs*, 1756), ils contribuent, chacun pour sa part, au développement de la philosophie de l'histoire : Montesquieu, en esquissant la théorie des races et des milieux; Turgot, en formulant la conception du progrès; Voltaire enfin, en ne séparant point l'histoire des mœurs et des arts de l'histoire politique.

Parmi les théoriciens révolutionnaires, c'est surtout Rousseau et Condorcet que M. F. étudie. Leurs théories sont loin d'être un progrès sur celles qui ont précédé. Elles manquent de caractère scientifique. Leur influence est pourtant prépondérante : d'elles sont sortis, soit par continuité, soit par réaction, tous les systèmes politiques de notre siècle. Il y a d'abord l'École théocratique, aussi dogmatique que l'école de Rousseau, dont elle prend le contre-pied. Il y a ensuite l'École libérale, qui s'affirme avec la Restauration. A propos de cette dernière, il faut savoir gré à M. F. d'avoir relevé les sottes accusations portées contre elle à l'étranger, surtout en Allemagne. « C'est un lieu commun, dit-il, du moins hors de France, que les Français en politique sont dans un état d'infériorité vis-à-vis des Anglais ou des Allemands... L'histoire politique de la France n'autorise en rien cette opinion. Ce serait même

plutôt la faiblesse de l'esprit politique français, depuis la Restauration, d'avoir montré pour la raison et les principes abstraits une trop grande défiance, comme pour l'histoire et le passé une déférence exagérée » (p. 344-345).

M. F. rend également un éclatant hommage à tout ce qu'a fait cette école française pour les sciences politiques, depuis Mme de Staël et Benjamin Constant jusqu'à Guizot et à Tocqueville. Il y a une très belle page sur les services qu'elle a rendus à l'histoire, non seulement en France, mais dans l'Europe entière (p. 359-360).

Dans les écoles qui suivent (socialisme, démocratie sous le second Empire, positivisme et criticisme), M. F. donne peut-être trop d'importance à des théories qui se rattachent bien en un certain sens à la philosophie de l'histoire, mais qui, ne reposant pas pour la plupart sur l'observation historique ou du moins sur une grande pratique de l'histoire, auraient gagné à être traitées plus sobrement.

Victor Cousin fait l'objet d'un chapitre avec Guizot. On comprend, en effet, qu'on les réunisse, et M. F. remarque avec raison qu'il y a entre ces deux hommes une certaine analogie, sinon pour leur pensée elle-même, du moins pour la forme qu'ils lui ont donnée : un doctrinarisme assez altier et jaloux. Mais pousser cela jusqu'au parallèle en règle est peut-être excessif. Une idée juste risque de le moins paraître quand on y veut faire rentrer trop de choses. Très bonne appréciation, du reste, des mérites de Guizot comme historien et des services qu'il a rendus soit à la philosophie, soit à la science de l'histoire.

Ailleurs, nous aurions aimé que M. F. indiquât davantage ce que certains historiens français doivent à la théorie de l'évolution, ou du moins ce qui se laisse déjà deviner de cette théorie chez quelques-uns d'entre eux. M. Fouillée aussi eût mérité mieux qu'une mention sommaire, dans une note, en compagnie de M. Guyau.

Par le résumé que je viens de donner de l'ouvrage de M. F., on peut se rendre compte de sa valeur et de son intérêt. On ne saurait le vouloir plus varié et plus complet. On ne saurait non plus le désirer plus juste d'expression et mieux pensé. Les jugements fins y abondent. Les portraits de Bossuet, de Proudhon, de Taine sont excellents. Peut-on mieux caractériser Bossuet qu'en ces lignes : « Personne ne représente à un degré aussi éminent ce qu'il y a dans ce siècle de grandeur et de puissance intellectuelle et n'incarne mieux les qualités qu'il admirait le plus. Mais il ne s'élève pas au-dessus de son temps. Son esprit n'est point un esprit créateur ou prophétique. Il n'est pas de la race de ceux qui devancent leur temps et dominent l'avenir. Admirable croyant, bien inférieur comme chercheur de la vérité, incapable de douter et sans sympathie pour l'indépendance de pensée, il mettait trop haut l'autorité, trop bas la liberté. Il y avait trop en lui du courtisan et de l'évêque, pas assez de l'homme et du citoyen. Il admettait tout ce que l'Église enseigne. Il considérait l'emploi de la force et de la

rigueur contre les hérétiques comme un acte agréable à Dieu ; il fut un avocat de l'absolutisme royal et sacerdotal ; il avait pour la monarchie une vénération idolâtre, laquelle, quoique commune à son temps, était indigne d'un homme, indigne surtout d'un tel homme » (p. 216-217).

Ailleurs, il dit de l'idée par trop anthropomorphique que Bossuet se faisait de la divinité : « Son Dieu est une sorte de Louis XIV qui trône au ciel » (p. 227). Ce que Voltaire appelait la philosophie de l'histoire est spirituellement caractérisé ainsi : « C'était pour lui l'interprétation de l'histoire par un philosophe, c'est-à-dire par un homme dégagé de tout préjugé religieux, ayant fait litière des superstitions, des mythes et des légendes » (p. 295). Son jugement sur « Rousseau historien » est aussi excellent : « Il ne possédait aucune connaissance précise en histoire. Aucune portion de l'histoire ne lui était familière. Il avait de la peine à comprendre l'esprit d'un seul peuple ou d'une seule époque. Son admiration pour Athènes, pour Sparte et pour Rome était l'admiration d'un ignorant. Son aversion du moyen âge et des institutions modernes était aussi l'aversion d'un ignorant. Cependant, son génie littéraire, favorisé par les tendances qui prévalaient alors, fit que la plupart de ses jugements historiques, bien que dépourvus de toute valeur, furent reçus comme des oracles par ses contemporains, qui leur donnèrent une importance qu'ils étaient loin de mériter » (p. 308).

Les jugements de cette sorte, qui abondent dans cet ouvrage, en font quelque chose de tout à fait remarquable. Cependant, lorsqu'on ferme le volume, on ne peut faire moins que de se répéter la question qu'on se posait en l'ouvrant : « N'eût-il pas mieux valu traiter cette histoire généralement et non par nationalités ? »

On aurait, en effet, compris que M. F. eût adopté cette division s'il avait eu à tracer le développement de l'historiographie en Europe, car on peut, pour chaque pays, concevoir une historiographie particulière. Mais, de philosophie de l'histoire, il n'y en a point qui soit propre à une nation. Je crains donc que, loin de servir à une exposition d'ensemble de cette science, cette division au contraire ne lui nuise.

Si l'on examine en effet les facteurs qui président à l'élaboration des philosophies de l'histoire, on voit qu'il n'en est pas de plus important que le temps. Certaines idées ne peuvent se développer que lorsque leur moment est venu. A leur éclosion concourent une foule de circonstances qui ne dépendent point de la volonté des hommes. Les hommes sont souvent ce que le temps les fait. Il nous serait, par exemple, de toute impossibilité de revenir aux cosmogonies des vieux âges. Il n'est aucun croyant qui accepterait dans toutes ses parties la théorie de Bossuet sur la Providence dans l'histoire ; entre Mommsen et Voltaire enfin, c'est moins une différence d'homme à homme ou de pays à pays que je vois, qu'une différence de temps.

Or, c'est surtout de cela qu'il faut tenir compte, et M. F. plus que tout autre en tient compte dans chaque pays, puisque les grandes divi-

sions de son livre, — Renaissance scientifique, XVIIe siècle absolutiste, etc., — sont surtout des divisions chronologiques. Mais, ces divisions, il eût fallu les étendre, et, pour marquer d'une manière réelle et complète le vrai caractère des philosophies de l'histoire qu'elles représentent, il était nécessaire de faire tomber les frontières de pays. Et, en faisant cela, M. F. n'eût pas seulement donné à son ouvrage un caractère plus complet, en montrant, pour l'élaboration de ces systèmes, la pénétration réciproque de nation à nation, il eût indiqué davantage aussi (ce qu'il ne fait pas toujours) comment ces théories se sont engendrées, comment de la décomposition des vieux systèmes sont sortis d'autres systèmes, soit par prolongement, soit par réaction; quelles nuances enfin ces idées ont prises suivant les circonstances du moment, l'esprit de la nation qui les incarne et le caractère des individus. Il aurait pu, en procédant ainsi, conserver à chaque partie de son travail un caractère national, car chaque théorie, au moment de son épanouissement, bien qu'elle ait parfois son origine en pays étranger, a trouvé un pays plus particulièrement propre à son développement. La division par nationalités eût été conservée, non par volumes, mais par parties d'un même volume.

Pour prendre un exemple que nous avons maintenant sous les yeux, il n'y a pas de théorie de l'histoire plus généralement acceptée, ou du moins qui inspire plus ou moins tous les travaux contemporains, que la théorie de l'évolution. Que nous le voulions ou non, nous en sommes tous pénétrés. Même ceux qui n'en acceptent pas toutes les conclusions sont imbus des idées qu'elle a mises en circulation, des méthodes qu'elle a imposées. Mais qui ne voit que cette théorie n'a positivement point de patrie et que l'Europe entière a contribué à la former? Il y a bien pour les sciences historiques une époque où elle grandit et se développe : ce serait l'époque de 1850 à 1870. Il y a bien un pays où elle a été plus généralement appliquée aux sciences historiques (religion, droit, économie politique et histoire) : c'est l'Allemagne. Mais, ailleurs en Europe, il y a des penseurs, des historiens qui, pour la méthode et la conception du passé, rentrent dans la même catégorie. Parler d'eux séparément, en chaque pays : de Darwin et d'Huxley en Angleterre; de Taine et de Renan en France; de Roscher, de Ihering, de Sybel et de Mommsen en Allemagne, c'est non seulement s'obliger à des redites, c'est tronquer son sujet ou tout au moins le rétrécir et le défigurer.

Quel beau chapitre pourtant, dans une histoire de la philosophie de l'histoire, que celui qui raconterait l'évolution de cette idée, en en montrant le premier germe en Montesquieu; puis, la suivant à travers l'école historique de droit, chercherait à se rendre compte quel sens de l'évolution historique d'un peuple il y a déjà dans Niebuhr; et, arrivant à l'école contemporaine, montrerait comment cette théorie s'est définitivement constituée sous une double influence : celle de la philosophie de Hegel et celle de la concurrence vitale de Darwin!

Il s'agirait de montrer là comment la formule du philosophe : « Tout

ce qui est réel est rationnel, » qui devient le cri de toute la génération positiviste de 1850 à 1870, aboutit chez les uns (particulièrement en France avec Taine et Renan) à la considération esthétique du passé, tandis qu'en Allemagne on saisit plutôt l'application morale ou prétendue telle : justification de tout ce qui est en histoire, parce que cela est.

Et il faudrait aussi montrer comment cette idée, qui est à la base de tous les travaux historiques des historiens allemands, depuis Niebuhr jusqu'à Treitschke, s'est nuancée, suivant le temps et suivant les individus, allant de sa forme la plus bénigne et la plus modérée (Léopold de Ranke[1]) à la forme sèche et dogmatique de Sybel[2] et à la forme agressive et brutale de Mommsen[3], pour aboutir aux théories de l'état guerrier de Droysen et de Treitschke[4].

Je ne sais si de cette manière on arriverait à une histoire progressive de la philosophie de l'histoire, à la constatation que les dernières théories sont toujours un progrès sur les premières, mais, ce qu'il y a de certain, c'est que le tableau prendrait quelque chose de vaste et de complet qu'il aura peut-être moins dans le grand ouvrage de M. F., lorsque les quatre parties en auront été écrites.

M. F. du reste a bien senti lui-même que, pour tracer dans son ensemble l'histoire de la philosophie historique, c'était ainsi qu'il convenait de procéder. Il nous confesse même qu'il a commencé son travail sur ce plan, mais qu'il a dû y renoncer parce que, s'il aurait pu le mener à bien jusqu'au XIXe siècle, arrivé à cette période, il ne tarda pas à se convaincre que, « entre ses mains du moins, le plan général le conduirait à un résultat moins satisfaisant que la méthode qui à première vue lui semblait préférable » (p. 25).

Nous croyons, pour notre part, que l'auteur s'est trop défié de ses forces. Traiter le sujet ainsi, c'était évidemment exiger de soi, sinon un plus grand effort de pensée, du moins un travail de synthèse plus con-

1. Considérations sur les Italiens de la décadence (*Geschichte der german. und rom. Völker;* 2e édit., 1874, p. 253); sur les causes de la chute de la monarchie espagnole et des Turcs (*Die Osmanen und die Span. Monarchie,* 2e édit., 1883, Vorrede).

2. « Dans les grands courants de l'histoire, rien ne s'engloutit sans espoir qui n'ait commencé à se détruire soi-même » (*The history and literature of the Crusades,* translated from the german by lady Duff Gordon. London, 1861, p. 125). Et ailleurs, à propos de la chute de la Pologne : « Les nations qui se sont perdues elles-mêmes finissent seules par vieillir et par mourir ainsi » (*Gesch. der Revolutionzeit,* I, p. 190).

3. Mommsen sur les Celtes et généralement sur tous les vaincus (*Röm. Gesch.,* III, p. 220-245) : « L'histoire, dans son irrésistible tourbillon, brise et dévore sans pitié les nations qui n'ont pas la dureté de l'acier et aussi sa souplesse. »

4. Droysen prend le parti d'Alexandre contre les Grecs corrompus. Treitschke assigne aux peuples jeunes et guerriers (la Prusse, le Piémont) le soin de régénérer de grandes nations. Voir *Hist. und polit. Aufsätze,* II, p. 559; *Gesch. Deutschl.,* III, p. 720; *Zehn Jahre,* p. 284.

sidérable. Mais, même dans le cadre où il s'est enfermé, M. F. répugne à s'élever à des considérations trop générales. Chaque partie prise en elle-même est admirable de justesse et de vérité, mais il dédaigne un peu trop de nous montrer la liaison de ces différentes parties entre elles. Même dans un auteur, il s'en tient strictement à cet auteur, à ce qu'il a fait, à ce qu'il a été. Il le traite, si je puis ainsi dire, d'une manière isolée. Dans Montesquieu, par exemple, il ne cherche pas à nous montrer ce que la théorie de ce penseur doit à ses devanciers et l'influence qu'il a eue par toute l'école historique de droit sur l'historiographie contemporaine[1]. Sur Voltaire aussi, nous eussions aimé qu'il nous montrât quel rapport il y a entre son *Essai sur les mœurs* et les histoires de la civilisation dans notre siècle : sans sortir de son cadre, il pouvait nous indiquer la filiation de Voltaire en France et même en Allemagne avec Schlosser et Gervinus.

Il est évident que, s'il ne le fait pas, c'est qu'il craint de sortir des inductions permises. Çà et là dans son œuvre on peut voir la trace de cette disposition d'esprit. Son étude sur Taine nous montre qu'il a un goût médiocre pour les systèmes trop fortement liés, trop rigoureusement déduits d'un seul principe. Il lui semble qu'enfermer la vie dans des formules c'est la défigurer et la dénaturer. En quoi sans doute il a raison, ce qui ne nous empêche pas de trouver son renoncement excessif, car il se marque parfois d'une façon fâcheuse dans son ouvrage.

Dans son Introduction, par exemple, il devait définir l'histoire et la philosophie de l'histoire. Nous nous serions contentés de sa définition à lui, ou, s'il n'en avait pas d'originale à nous offrir, de celle qui lui semblait la plus juste, en lui demandant seulement de nous motiver son choix. Au lieu de cela, il nous donne en dix longues pages l'énumération de toutes les définitions qui ont été tentées de l'histoire depuis Plutarque et Polybe jusqu'à M. Bernheim ou à M. Freeman. Et pourquoi cela? pour être plus complet. Mais cela nous intéresse médiocrement. Ce que nous demandons à l'auteur c'est son opinion. Ces définitions peuvent avoir leur intérêt dans les ouvrages où on les trouve, avec les développements que leur ont donnés les auteurs ou les démonstrations qu'ils en ont faites, mais ici, où, alléché par le titre de l'ouvrage, je cherche avant tout une histoire de la philosophie de l'histoire, ces définitions qui m'arrêtent me semblent un peu des hors-d'œuvre.

De même pour la philosophie de l'histoire elle-même. Après nous avoir sommairement montré pourquoi toute histoire qui part d'un point de vue universel peut être considérée comme une sorte de philosophie de l'histoire, nous aurions aimé que M. F., en groupant sous leurs chefs principaux tous les systèmes connus (point de vue divin, progrès humain, conception rationaliste, évolution, etc.), établît une sorte de bilan de la question.

1. Voir à ce sujet le merveilleux petit livre de M. Sorel, *Montesquieu (Collection des grands écrivains français)*, p. 161 et suiv., et Seidel, *Montesquieu's Verdienst um die römische Geschichte*. Annaberg, 1887.

Pour la définition aussi des rapports entre les idées de progrès, d'humanité et de liberté, il eût été préférable que M. F. prît moins son sujet par le dehors, c'est-à-dire qu'au lieu de faire l'historique de ces questions il s'installât davantage en elles et que, les faisant passer par son cerveau, il nous les rendît après se les être appropriées. L'exposition historique d'une idée ne suffit pas à nous renseigner sur l'idée elle-même. Comme le dit fort justement M. John Morley, à propos de M. F. précisément : « L'histoire de l'astronomie est pleine d'intérêt en elle-même, mais elle ne saurait se substituer à l'astronomie elle-même » (*Fortnightly Review*, septembre 1874, t. XXII, p. 341).

On comprend que, dans une histoire de la philosophie de l'histoire, une large place soit faite aux philosophes. Chez M. F. cependant, les historiens sont un peu trop sacrifiés à ceux-ci. Passe encore pour les purs chercheurs, qui, bien qu'ils forment aujourd'hui le gros du bataillon des historiens, peuvent être passés sous silence; mais il y a d'autres historiens qui, sans s'être élevés à des considérations très générales en histoire, ont pourtant droit à une mention Or, M. F. ou bien les ignore (ce fut le cas par exemple pour Léopold de Ranke dans son précédent volume), ou bien ne les traite pas avec des développements suffisants (Fustel de Coulanges, dans ce volume, n'est nommé qu'en passant, et sa *Cité antique* n'est pas même citée). A propos d'autres historiens, Augustin Thierry ou Mignet, nous aurions aimé que M. F. dégageât mieux ce qu'il y a d'original dans leur manière de comprendre l'histoire.

M. F. est plus intéressant quand il rencontre des historiens à tournure d'esprit philosophique. Ses études sur Bossuet, Montesquieu, Voltaire, Guizot, Tocqueville ou Taine sont excellentes. On sent là que philosophe il est dans son élément. Il discute admirablement les idées de ces écrivains. J'ai déjà signalé son remarquable paragraphe sur Bossuet. Il y en a d'autres dignes d'être signalés : sur ce qui fait par exemple l'originalité et la valeur durable de *l'Esprit des lois;* sur l'exacte position de Montesquieu vis-à-vis des constitutionnalistes anglais; sur les limites des pronostics que les historiens peuvent tirer du passé pour l'avenir. Il a, à ce sujet, des paroles dont maint historien allemand pourrait faire son profit : « L'induction des faits historiques, dit-il, est trop difficile et la déduction des faits trop hypothétique pour permettre qu'on lui attribue une grande certitude ou une grande précision : bien des prophéties de M. de Tocqueville ont été démenties, et aujourd'hui elles semblent moins probables que d'autres qui avaient été d'abord énoncées » (p. 521).

Il y a pourtant certaines assertions auxquelles tout le monde ne saurait se ranger. Dans la comparaison qu'il fait entre de Maistre et Savigny (par exemple), il me paraît excessif de dire que l'un procède de l'autre. Entre ces deux hommes on ne peut guère voir de commun qu'une étiquette de système : le fait d'envisager les sociétés comme des organismes se développant selon leurs lois propres; mais, tandis que pour l'un ces lois ont été trouvées par les sociétés elles-mêmes, dont elles ne sont que

l'expression, pour l'autre, ces sociétés reçoivent ces lois toutes faites de Dieu, qui délègue les gens qui doivent les appliquer, prêtres et rois. Il n'y a donc pas simple différence de degré entre la pensée de ces hommes; il n'y a pas non plus seulement différence de méthode, celle de Savigny étant historique, celle de de Maistre dogmatique; c'est par le fond même qu'ils diffèrent.

Mais ce sont là à peine des taches dans un ouvrage très considérable, fruit de longues et patientes recherches, à la lecture attentive duquel nous n'avons remarqué aucune erreur digne d'être relevée[1]. On ne saurait désirer étude plus consciencieusement faite. Le nombre des travaux auxquels se réfère l'auteur est très considérable et, ce qui montre le soin avec lequel il se tient au courant de tout ce qui paraît, c'est la quantité d'ouvrages nouveaux consultés entre la première et la deuxième édition.

Cependant, ce n'est pas encore cela qui fait le prix du volume, c'est l'excellent esprit dont il procède. J'ai pu regretter peut-être que la matière n'en fût pas groupée d'une façon plus étroite autour de l'idée principale; croire aussi que l'histoire de la philosophie de l'histoire en Europe aurait été faite d'une manière plus vivante et plus réelle (dans son ensemble du moins) si, au lieu de l'emprisonner dans les cadres nationaux, l'auteur l'avait tracée d'une manière plus générale; mais cela n'impliquait point en mon esprit que son ouvrage manquât d'originalité ni d'unité. Ce à quoi il ressemble le moins, c'est à une compilation, car l'esprit de l'auteur se montre à chaque ligne. Il a une indulgence qui n'exclut pas la fermeté du jugement, une grande modération d'esprit, une remarquable impartialité et beaucoup d'indépendance de pensée.

A ces qualités se joignent des qualités de forme qui rendent la lecture du volume facile et agréable. M. F. groupe toujours artistiquement la matière de son livre; il a, avec beaucoup de finesse, une extrême clarté d'esprit et ce « confortable d'expression, » comme l'appelle Novalis, dont la plupart des écrivains anglais ont le secret. Il est de la famille de ces esprits solides et distingués que La Bruyère au XVIIe siècle appelait les honnêtes gens.

Antoine GUILLAND.

1. Quelques noms propres mal orthographiés et quelques erreurs de date à signaler çà et là : Beluze pour Baluze (p. 204); Lyons pour Lyon (p. 547); Bourgeand pour Borgeaud (p. 314); Baudrillard pour Baudrillart (p. 314); Brackerhoff pour Brockerhoff (p. 314); le prénom de Lanfrey est Pierre et non Paul (p. 567). — Bonald est né en 1753 et non 1754 (p. 367), et sa *Législation primitive* est de 1801, non de 1822. La date de naissance de Mme de Staël est 1766 au lieu de 1746 (p. 348), et la mort de Benjamin Constant 1830 au lieu de 1837. Augustin Thierry est mort en 1856, non en 1826 (p. 353).

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — Bibliothèque de l'École des chartes. 1894, 3e et 4e livr. — H. Omont. Nouvelles acquisitions du département des mss. de la Bibliothèque nationale pendant les années 1892-93; fin. — G. Lefèvre-Pontalis. La guerre de partisans dans la Haute-Normandie, 1424-1429; suite (leurs entreprises dans la région comprise entre Rouen, Vernon, Gisors et Eu; mesures prises par les Anglais pour les traverser; communications secrètes, rapides et constantes de ces partisans avec les lignes françaises (l'énergie et l'entretien croissant de cette résistance obscure mais infatigable ont préparé les voies aux prodiges accomplis par Jeanne d'Arc). — J. Havet. Questions mérovingiennes. Les actes des évêques du Mans; appendice (textes, du moins ceux que l'auteur avait pu préparer pour l'impression). — L. Delisle. Un feuillet des heures de Charles, frère de Louis XI (fragment d'un ms. conservé à la Mazarine, n° 473; ce ms. a été exécuté entre 1465 et 1469, alors que Charles était duc de Normandie). — Morel-Fatio. La traduction des commentaires de César par Pier Candido Decembri. = Bibliographie. *F. Bournon.* La Bastille; histoire et description des bâtiments, administration, régime de la prison, événements historiques (livre très bien documenté et impartial. Fait partie des « volumes verts » de la ville de Paris). — *Charrier.* Les jurades de la ville de Bergerac (textes fort intéressants, mais publiés avec quelque maladresse). — *Abbé Vitasse.* Auxi-le-Château (bon). — *E. Hautcœur.* Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille (contient 1,554 pièces, dont 810 antérieures au XIVe s.; important pour l'histoire de Lille). — *J. du Teil.* Livre de raison de noble Honoré du Teil, 1571-1586. — *A. de la Grange.* Extraits analytiques des registres des consaulx de la ville de Tournai, 1431-1476 (textes importants au double point de vue politique et municipal). — *Collinet.* Études sur la saisie privée (étudie, outre la « legis actio per pignoris captionem » du droit romain, la saisie privée ou extrajudiciaire du moyen âge; malheureusement, il prend ces textes uniquement dans les coutumiers de la France du Nord au XIIIe et au XIVe s. et par conséquent nous fait connaître seulement l'histoire « bourgeoise » de la saisie privée; il ne nous apprend rien sur l'usage qu'en faisaient entre elles les personnes pleinement libres). — *Tanon.* Histoire des tribunaux de l'Inquisition en France (excellente étude; mais l'auteur exagère l'influence exercée par la procédure d'inquisition sur le droit criminel de la plupart des nations de l'Europe, et il se trompe en taxant cette procédure d'arbitraire). — Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires; vol. IV.

2. — La Révolution française. 1894, 14 août. — P. Gaffarel. Les Cent Jours à Dijon; suite le 14 sept. (d'après les archives municipales). — Aulard. Bonaparte et les poignards des Cinq-Cents (la prétendue menace d'assassinat de Bonaparte ne fut qu'une fable inventée de toutes pièces pour faciliter le succès du coup d'État). — Clérembray. Le comté d'Eu au moment de la convocation des États généraux; fin. — A. Brette. Les élections du clergé de Caen en 1789. — C. Bloch. Les journées du 20 juin et du 10 août 1792; récit d'Azéma. = 14 sept. Kuscinski. Les conventionnels fonctionnaires depuis le 18 brumaire (liste de ces fonctionnaires). — Aulard. Une supercherie d'André Dumont (en l'an V, Dumont a publié en la tronquant une lettre de désaveu qu'en l'an II lui avait envoyée le Comité de salut public pour ses violences contre les prêtres; il fit croire ainsi qu'il avait reçu une lettre de félicitations). — Le gouvernement révolutionnaire; réimpression de textes officiels (1° décret sur le mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire; 2° circulaires du Comité de salut public aux représentants en mission, aux généraux en chef, aux comités de surveillance, aux sociétés populaires, aux départements, districts et communes, aux tribunaux militaires, révolutionnaires et criminels).

3. — Bulletin critique. 1894, n° 17. — Catalogus codicum hagiographicorum latinorum antiquiorum saec. XVI, qui asservantur in Bibl. nat. Paris.; t. II et III (instrument de travail de premier ordre). — *Ad. Blanchet.* Les monnaies grecques (ouvrage d'excellente vulgarisation). = 15 sept. *Künstle.* Hagiographische Studien über die Passio Felicitatis cum 7 filiis (cette *Passio* n'a aucune valeur, non plus que les arguments de l'éditeur). = 1er oct. *Ch. Gérin.* Louis XIV et le Saint-siège (Louis XIV a sacrifié l'Église chrétienne aux intérêts de son absolutisme à l'intérieur et de l'hégémonie à laquelle il prétendait à l'extérieur; nul moins que lui ne mérite le titre de Roi très chrétien. Telle est la thèse du livre; elle est appuyée sur des documents de grande valeur et mise en œuvre avec force et habileté; mais elle est excessive. Louis XIV était bon chrétien, mais c'était aussi un politique, et l'on doit lui accorder au moins le bénéfice des circonstances atténuantes).

4. — Journal des Savants. 1894, août. — Dareste. Histoire du droit frison (d'après les *Untersuchungen* de Richthofen). — G. Perrot. De l'origine des cultes arcadiens; 1er art. (d'après la thèse de V. Bérard). — Wallon. Alexandre Ier et Napoléon (d'après les ouvrages de Tatistcheff et Vandal). = Septembre. G. Paris. Les sources du roman de Renard; 1er art. (énumère les branches qui composent ce roman; expose autant qu'il est possible la date, le lieu et l'auteur de chacune d'elles). — C. Jullian. Les inscriptions du musée de Lyon (remarques intéressantes sur le discours de Claude au Sénat, ou « Table claudine. » M. J. note que certaines réflexions que renferme ce discours, et où l'on a voulu voir autant de preuves de l'imbécillité impériale, ne sont que des interruptions de sénateurs hostiles à l'admission des Gaulois au droit de cité).

5. — Polybiblion. 1894, août. — *Abbé Anis.* David Rivault de Fleurance et les autres précepteurs de Louis XIII (bon). — *Gaston de Beauséjour.* Mémoires de la famille de l'abbé Lambert, dernier confesseur du duc de Penthièvre, aumônier de la duchesse douairière d'Orléans, sur la Révolution et l'émigration, 1791-1799 (assez intéressant). = Septembre. *Maccari.* Istoria del re Giannino di Francia (prétendu fils de Louis le Hutin, qui n'était qu'un vulgaire lainier de Sienne appelé Guccio Baglioni).

6. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1894, nos 33-34. — *Brown.* The Fayûm and lake Mœris (excellente étude, qui est l'œuvre d'un inspecteur général de la navigation dans le Nil; histoire du Fayoum; étude topographique sur l'emplacement du lac Mœris, qu'il faut placer dans le Birket-Kéroun; pour ce qu'en dit Hérodote, il faut admettre qu'il a vu le lac au moment de l'inondation et qu'il en a confondu l'étendue avec celle des eaux débordées). — *J. Werner.* Dogmengeschichtliche Tabellen (tableaux qui en résumé montrent presque toute l'histoire de la dogmatique depuis la séparation définitive d'avec le gnosticisme jusqu'à la fin du débat monothélite au 6e concile de Constantinople). — *F. van Ortroy.* L'œuvre géographique de Mercator (utile). = Nos 35-36. *J. de Arnim.* Dionis Prusaensis quem vocant Chrysostomum quae extant omnia (très bonne édition). — *Hauvette.* Hérodote, historien des guerres médiques (excellent; art. de S. Reinach). — *Barr Ferree.* The chronology of the cathedral churches of France (tableau très utile et dressé avec un grand discernement). — *C. Tivaroni.* L'Italia durante il dominio austriaco; vol. III : l'Italia meridionale (bonne histoire des deux Siciles de 1814 à 1848). = Nos 37-38. *J. Andrieu.* La révolte des Croquants de 1637 : Madaillan (de la Sauvetat) et les ducs d'Épernon (excellente brochure). = Nos 39-40. *A. Fick.* Die griechischen Personennamen; 2e Aufl. (édition entièrement et heureusement remaniée). — *Overbeck.* Ueber die Anfænge der Kirchengeschichtsschreibung (thèse à la fois exagérée et incomplète). — *Zuccaro.* Lucera et les colonies provençales de la Capitanate (bon). — Xenia Bernardina (inventaire des pièces qui composent les six gros volumes consacrés à saint Bernard par les bénédictins autrichiens; notons ici seulement le catalogue des mss. conservés encore aujourd'hui dans les monastères cisterciens d'Autriche et la bibliographie complète de toutes les œuvres de saint Bernard). — *Macanaz.* Voto y renuncia del rey don Felipe V (étudie les causes, très complexes, de l'abdication de Philippe V en 1724. — A la suite de cette étude, qui est le discours de réception par l'auteur à l'Académie d'histoire, se trouve celui de M. Moguel en réponse, et qui en est une vive critique).

7. — Bulletin de correspondance hellénique. 1894, janv.-juillet. — Cousin et Deschamps. Voyage en Asie-Mineure (1o de Aïdin à Pirène par le nord du Méandre; 2o de Milet à Marmara ou Physcos; 3o de Aïdin à Kapraklar). — P. Paris. Inscriptions de Phocide et de Locride.

— Gouve. Inscriptions de Delphes (décrets et dédicaces en l'honneur de personnages ayant triomphé aux différents concours des jeux pythiques ou des autres jeux delphiques, ou bien ayant contribué à l'éclat de ces fêtes). — Svoronos. Sur la signification des types monétaires des anciens (pense qu'un très grand nombre de ces types, où figurent par exemple des animaux, lions, tortues, lapins, crabes, etc., ont une signification astronomique; cherche dans la numismatique crétoise l'application et la confirmation de cette théorie). — Mahaffy. Documents égyptiens. — J.-B. Bury. Remarques sur l'inscription de Kalapcha (concernent la métrique). — A cette livraison est joint un plan montrant l'état des fouilles opérées à Delphes jusqu'en juin 1894.

8. — Revue archéologique. 1894, juillet-août. — M. Deloche. Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne; suite. — Edm. Le Blant. Le premier chapitre de saint Jean et la croyance à ses vertus secrètes. — Cecil Torr. Les navires sur les vases du Dipylon. — Ph.-E. Legrand. Contribution à l'histoire des marbres du Parthénon. — Jules Nicole. Requête adressée à un centurion par des fermiers égyptiens; papyrus de la collection de Genève (texte et traduction de ce texte, qui est des toutes premières années du IIIe s.). — Espérandieu. Recueil des cachets d'oculistes romains; suite. — S. Reinach. Chronique d'Orient.

9. — Revue des Études juives. 1894, avril-juin. — Is. Loeb. Réflexions sur les Juifs; suite (religion, morale, criminalité). — D. Kaufmann. Relations du marquis de Langallerie avec les Juifs, notamment avec Alexandre Susskind d'Amsterdam (histoire d'un aventurier français qui joua un certain rôle dans la guerre de la Succession d'Espagne en combattant contre la France; il avait formé en 1716 le projet de chasser le pape de Rome, mais il fut pris et mourut en prison). — Schweinburg-Eibenschitz. Documents sur les Juifs de Wiener-Neustadt. — Lévi. Napoléon Ier et la réunion du Grand Sanhédrin. — Dr Chabot. Trois épisodes concernant les Juifs, tirés de la chronique syriaque de Tell-Mahré (le premier est un décret rendu par l'empereur Phocas pour contraindre les Juifs de ses états à recevoir le baptême; le second concerne la prise de Césarée en Cappadoce par Moslemah en 725, et le troisième les fourberies dont les Israélites du Beth-Schammâr furent victimes vers l'an 735 de la part d'un imposteur chrétien, qui se présenta à eux comme étant Moïse).

10. — Annales de l'École libre des sciences politiques. 1894, 15 sept. — L. Pinkas. La question tchèque. — Nathan-Forest. La politique militaire de la Prusse après Iéna; depuis le traité de Tilsitt jusqu'au traité de Kalisch (on n'a fait qu'utiliser l'intelligence du soldat. « Nous réorganisons l'armée au point de vue de la formation, de l'armement, de l'instruction, mais surtout de l'esprit. » Cette parole de Scharnhorst, par laquelle se termine l'article, en indique le sens).

11. — Le Correspondant. 10 juillet. — Th. Froment. Œuvres iné-

dites de Montesquieu (le journal de voyage en Italie, qui forme le second volume, offre un intérêt capital au point de vue de la critique d'art et des jugements sur la société italienne). — Grabinski. Le mouvement révolutionnaire en Italie; IV (la Lunigiane et la Sicile, les deux principaux pays révolutionnaires; la situation de la Sicile est en grande partie due à l'égoïsme des propriétaires et à l'oppression exercée par leurs agents). — Fournel. Les comédiens révolutionnaires. Monvel, Molé. = 10 septembre. Lettres inédites de la duchesse de Gontaut, 1802-1858 (fin le 25 sept.; sans grand intérêt). — La rivalité de l'Angleterre et de la Russie derrière la lutte de la Chine et du Japon. — Lemire. Le catholicisme en Australie; III (les édifices religieux; les finances de l'Église; l'état moral du pays). = 25 septembre. Mgr d'Hulst. Une âme royale et chrétienne (nous révèle comment le comte de Paris a abandonné ses anciennes idées libérales pour s'adonner au mysticisme catholique le plus superstitieux). — P. Pisani. Le congrès scientifique de Bruxelles (a eu le plus grand éclat). — Nadaillac. Le Machonaland. — Bader. Mme Botta (figure de femme des plus attachantes).

12. — Revue des Deux-Mondes. 1894, 15 août. — Duc de Broglie. Études diplomatiques. L'alliance autrichienne (traité de 1756); 1er art. : Kaunitz à Paris (efforts qu'il déploie pendant son ambassade en 1750-1752 pour gagner les bonnes grâces du roi et de la cour; personnellement il y réussit; mais il échoua dans le plan, qu'il avait été le premier à conseiller à l'impératrice, de rapprocher la France de l'Autriche); 2e art. 1er sept. : la guerre d'Amérique (à cette guerre, la Prusse, alliée de la France, que l'Angleterre venait de provoquer, n'avait aucun intérêt; l'Autriche ne songeait qu'à reprendre la Silésie, à qui l'Angleterre son alliée ne portait aucun intérêt. Cette situation rendait donc de nouvelles combinaisons d'alliances possibles et probables). — Boissier. L'Afrique romaine; 5e art. : les villes, Timgad. = 1er septembre. Mézières. L'école normale supérieure en 1848 (de la part qu'elle prit au maintien de l'ordre avant et pendant les journées de juin). = 15 septembre. Émile Ollivier. Talleyrand (attaque virulente contre l'homme, son caractère, sa politique; personnage vicieux et vénal, Talleyrand n'a jamais pensé qu'à son intérêt et a constamment trahi la France). — E. Senart. Les castes dans l'Inde; 3e art. : les origines (la caste, dans l'Inde, est identique à la *gens* romaine, à la *phylè* grecque; il se forma des groupes de parentés rattachés à la fois par un lien naturel, celui du sang, et par un lien métaphysique, celui de la pureté de la race : les brahmanes vécurent sans se mêler aux aborigènes, qu'ils avaient soumis et qui pratiquaient des métiers réputés impurs). — H. de la Martinière. Au Maroc; le règne de Moulai-el-Hassan. = 1er octobre. Ch. Benoist. Vingt ans de monarchie moderne en Espagne. — Hallez. Les ruines monumentales de l'Afrique centrale (d'après l'ouvrage de M. Bent). — Vicomte de Vogué. La civilisation et les grands fleuves historiques (à propos du récent ouvrage de M. Léon Metchnikoff).

13. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Séances. 17 août. — Ph. Berger. Note sur une inscription bilingue relevée par M. Foureau chez les Touareg (cette inscription, en latin et en néo-punique, mentionne un personnage nommé Apuleius Maximus Rideus, ses ancêtres, sa femme et ses enfants. Les ancêtres ont des noms puniques, les enfants des noms latins; lui-même un nom moitié latin, moitié punique; il vivait donc à une époque de transformation où l'on passait des mœurs puniques aux mœurs latines). = 24 août. Collignon. Analyse du rapport adressé à l'Académie par M. Homolle sur les fouilles de Delphes. — Muntz. Représentations de l'Ancien Testament dans l'art chrétien primitif. = 31 août. Clermont-Ganneau. De quelques monuments relatifs aux croisades. — Ed. Le Blant. Le premier chapitre de saint Jean et la croyance à ses vertus secrètes. — Oppert. De quelques calculs chronologiques sur les périodes sothiaques. = 14 septembre. Le Blant. Une inscription funéraire (où les mots *in Christo* sont remplacés par les mots *in Principio*). — L'hymne à Apollon (nouveau fragment découvert à Delphes). — L. Dorez. La correspondance de Pic de la Mirandole.

14. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux. Compte-rendu. 1894, juillet. — L. de Lanzac de Laborie. Un préfet indépendant : Voyer d'Argenson à Anvers, 1809-1813. = Août. Ad. Guillot. Notice sur la vie et les travaux de M. Henri Baudrillart. — Séances. 18 août. Dramard. Les *Latifundia;* étude sur la propriété rurale à Rome du IIe s. av. J.-C. au IIe s. après (mémoire lu par M. Dareste et suivi d'une discussion au cours de laquelle M. Barthélemy Saint-Hilaire a vivement attaqué l'autorité de Pline l'Ancien, souvent cité par M. Dramard. M. Dareste a exposé la constitution des *latifundia* dans la province romaine d'Afrique et M. Doniol compare ces *latifundia* aux propriétés des seigneurs du moyen âge); fin le 25 août. = 1er septembre. Doniol. Le recensement de 1841 (raconte les troubles auxquels donna lieu cette opération administrative). = 8 septembre. Rocquain. La cour de Rome et l'esprit de réforme avant Luther. = 15 septembre. G. Picot. L'ancien clergé de France (présentation de l'ouvrage de l'abbé Sicard, t. II). — Lagneau. L'influence du milieu sur la race.

15. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin. 1894, 15 août. — J. Pannier. La Réforme dans le Vermandois et le Cambrésis; l'église du Catelet, 1592-1599 (en appendice, analyse les registres des baptêmes et mariages protestants); fin le 15 sept. — R. de Cazenove. Procès de Martin, muletier d'Anduze, 1726; fin (publie plusieurs lettres de réfugiés que Martin s'était chargé de passer à destination, crime pour lequel il fut puni de trois ans de galères). — N. Weiss. La Saint-Barthélemy; nouveaux textes et notes bibliographiques (publie un « rolle des morts, prisonniés et qui sont eschapés à l'esmeute advenue à Paris le 24e d'aoust 1572; » deux lettres de Fr. Hotman, etc.).

= 15 septembre. O. Douen. Les premières professions de foi des protestants français : Robert Estienne, Lefèvre d'Étaples, Calvin. — Ch. Read. Un curieux opuscule de Martin Luther démarqué par un plagiaire contrefacteur (une « supputatio annorum mundi » publiée à Wittemberg en 1541; dans la contrefaçon, l'on s'est contenté tout uniment d'effacer le nom de Luther).

16. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. Bulletin. 1894, livr. 4 et 5. — F. Aubert. Mandements et arrêts du Parlement en faveur de plusieurs libraires, imprimeurs et relieurs de Paris au XVIe s. — Inventaire des tapisseries, tableaux, bustes et armes de Louvois, 1688; fin. — E. Coyecque. Inventaire sommaire d'un minutier parisien pendant le cours du XVIe s., 1498-1600; suite. — H. O. Nomination de Jacques Goupyl comme professeur extraordinaire au Collège royal, 1552 (ce nom manquait sur la liste des professeurs au Collège de France; c'est sur la recommandation du cardinal de Lorraine que Goupyl fut nommé « lecteur extraordinaire » pour faire « leçons publicques des livres de médecine en langue grecque »). — P. Bonnassieux. Notes sur l'ancienne police de Paris (son organisation depuis Louis XIV).

17. — Société historique et archéologique du Gâtinais. Annales. 1893, 1er trim. — Pinson. Histoire de l'abbaye de Villiers, près la Ferté-Alais, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Sens; ms. inédit de dom Fleureau (l'éditeur a fait suivre le texte de dom Fleureau d'un appendice formé de 21 chartes inédites de 1181 à 1317). = 2^e^ et 3e trim. Thoison. Les registres paroissiaux de Larchant (résumés démographiques tirés des six registres antérieurs à 1790); suite au 4e trim. — H. Stein. Christine de Pisan en Gâtinais (publie une charte de Charles V qui donne le fief d'Orsonville au père de Christine, Thomas de Pisan, en octobre 1372). — Jarossay. Histoire de l'abbaye de Fontaine-Jean, de l'ordre de Cîteaux, 1124-1790; fin (45 pièces justificatives de 1124 à 1802, avec une liste des abbés réguliers et commendataires). — Alph. Boullé. Le chevalier Hélyon, sire de Jacqueville; scènes de la lutte des Bourguignons et des Armagnacs, 1404-1417. — Vicomte de Grouchy. Extraits des minutes des notaires de Fontainebleau, XVIIe-XVIIIe siècles; suite au 4e trim. = 4^e^ trim. Abbé Boulay. La seigneurie de Courances (S.-et-O.).

18. — Travaux de l'Académie nationale de Reims. Vol. XCIII, année 1892-93, tome I (Reims, Michaud, 1894). — Abbé Chevallier. Le canton de Ville-en-Tardenois artistique et monumental. — N. Goffart. Un denier d'Othon frappé à Mouzon (il s'agit d'Othon Ier ou le Grand, roi d'Allemagne). — Général marquis de Colbert. Louis XIV et les derniers moments de J.-B. Colbert (publie une lettre de Seignelay annonçant au roi la mort imminente de son père, et la réponse de Louis XIV : « J'espère toujours que Dieu ne voudra pas l'oster de ce monde, où il est si nécessaire pour le bien de l'Estat »). — Jadart.

Inventaire du mobilier et des livres de Léonor d'Estampes de Valençay, archevêque de Reims, 1641-1651. — Paul Pellet. Les droits seigneuriaux et les seigneurs de Sorbon à la fin du XVIe s. (suivi de pièces justificatives et de documents divers sur les seigneurs de Sorbon). — Jadart. Nicolas Trumeau, libraire et imprimeur rémois du XVIe s. — Id. Passage du comte d'Avaux à Reims en 1643 (fragment du « Journal du congrès de Munster » que M. Boppe n'avait pas compris dans sa publication). — Ch. Cerf. Anciens usages dans quelques églises de Reims.

19. — **Revue de Saintonge et d'Aunis.** 1894, 1er septembre. — La Roche-Courbon (Saint-Allais a imaginé une famille de Courbon depuis Hugues vivant sous Philippe le Bel. En réalité, le fief de la Roche, paroisse de Saint-Porchaire, près Saintes, n'a d'histoire que depuis le XVe s.; au XVIe, il était possédé par des Gombauld; Jacques de Courbon épousa en 1575 Jeanne Gombauld, qui lui apporta en dot la Roche, Romette et Romegoux). — L. Audiat. De quelques victimes de la Révolution. — Denys d'Aussy. La Saintonge pendant la guerre de Cent ans; suite et fin (étude minutieuse et bien documentée. Est-il exact, en parlant de Taillebourg, de rappeler que cette place fut « autrefois témoin des exploits de saint Louis? »).

20. — **Revue de l'Agenais.** 1894, juillet-août. — A. Claudin. Recherches sur la vie et les travaux du premier imprimeur agenais (Antoine Reboul, qui imprima en 1526 « le Directoire de la salut des Ames »). — Momméja. Étapes archéologiques en Italie; suite. — P. Hébrard. Les prébendes de l'abbé de Bellile de Jaubert; fin. — E. d'Antin. Une commune gasconne pendant les guerres de religion, d'après les archives de Laplume; suite. — T. de L. Un document inédit relatif à l'abbaye de Clairac (publie le procès-verbal d'une enquête sur le revenu de cette abbaye, 1615).

21. — **Revue de Gascogne.** 1894, sept.-oct. — Abbé Mauquié. Les seigneurs de Fimarcon de la maison de Lomagne; suite. — Camoreyt. Objets antiques avec marques de fabricant, inscriptions ou autres signes, trouvés à Lectoure en 1890-1892; supplément; fin. — Abbé Degert. Lettres du cardinal d'Ossat; fin.

---

22. — **Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique.** 5e série, IV, 1re livr. — C. Piot. Documents relatifs à l'abbaye de Solières (17 actes de donation datés de 1127 à 1331). — H. Pirenne. Note sur un cartulaire de Bruxelles conservé à la bibliothèque de Berne (ce cartulaire, inconnu jusqu'aujourd'hui, contient 34 chartes des années 1229 à 1347, dont 7 sont inédites).

23. — **Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.** 3e série, XXVII, 2e livr. — G. Monchamp. Les correspondants belges du grand Huygens (détails intéressants

sur les relations de Huygens avec Grég. de Saint-Vincent, de Sorosa, Aynscom, Hesius, etc.). = 3e livr. Compte-rendu : *Brants*. Le régime corporatif au XIXe s. dans les États germaniques (bon). = 5e livr. Rapports sur le mémoire de H. LONCHAY : Rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas de 1635 à 1700. — ID. Sur l'histoire du Conseil privé aux Pays-Bas de P. Alexandre. — P. FREDERICQ. La chanson historique en langue néerlandaise dans les Pays-Bas avant les troubles religieux du XVIe siècle (montre le parti que les historiens pourraient tirer de ces chansons pour l'étude des mœurs, des idées, des passions et des aspirations littéraires de la masse du peuple dans les Pays-Bas du moyen âge). = 6e livr. Compte-rendu : *Duvivier*. La querelle des d'Avesnes et des Dampierre jusqu'à la mort de Jean d'Avesnes en 1257 (l'auteur fait abstraction des chroniques et s'en tient aux actes officiels mis en rapport avec les intérêts qui les ont inspirés).

24. — Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique. XXXII, n° 3. — H. ROUSSEAU. Histoire de la sculpture en Belgique (suite : les retables). = N° 8. VAN BASTELAER. Le cimetière franc de Fontaine-Valmont, lieu dit Hombois (étude sur la classification des cimetières francs).

25. — Analecta Bollandiana. 1894, 2e livr. — UBALDINI. Vita et miracula S. Stanislaï Kostkæ. — D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. Le martyrologe d'O'Gorman. — Vitæ B. Odiliæ viduæ leodiensis libri duo priores. = Comptes-rendus : *Weiszaecker*. Das apostolische Zeitalter der christlichen Kirche (étude approfondie et sincère). — *Le Blant*. Les persécuteurs et les martyrs aux premiers siècles de notre ère (immenses recherches). — *Harnack*. Geschichte der altchristichen Litteratur bis Eusebius (remarquable). — *A. Carrière*. Nouvelles sources de Moïse de Khoren (on regardait jusqu'ici l'historien de l'Arménie comme un auteur du Ve-VIe siècle ; il faut admettre désormais qu'il n'a pu écrire avant le VIIIe siècle). — *L. Duchesne*. Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule (fait d'après des documents de première main).

26. — Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique. XLVIII, n° 1. — WAUVERMANS. La fortification d'Anvers au XVIe siècle (étude considérable). — F. DONNET. Notes historiques relatives aux beaux-arts au XVe siècle. — E. VAN DER STRÆTEN. Charles-Quint musicien. — G. VAN DEN GHEYN. La polychromie funéraire en Belgique (tend à démontrer que la Belgique au moyen âge avait sa peinture funéraire, comme l'Égypte ancienne avait la sienne).

27. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1894, 1re livr. — W. DE HAERNE. Réérection de la paroisse de Waterliet en Flandre à la fin du XVe siècle (suite). — A. DE RIDDER. Les règlements de la cour de Charles-Quint (attributions des différents officiers, d'après les archives). — P. POULLET. L'esprit public en Belgique pendant la domination française (d'après les rapports des fonctionnaires français sous le Consulat). — P. BERGMANS. Le P. Nicolas de Le Ville, prieur

des Célestins d'Héverlé (intéressante étude sur l'histoire religieuse du XVIIe siècle en Belgique). — A. DE CEULENEER. De la propriété foncière dans la Grèce ancienne (d'après l'ouvrage de P. Guiraud). — P. CLAEYS. Rapports confidentiels adressés par N. Cornelissen au préfet du département de l'Escaut (d'après les archives de la ville de Gand ; curieuses révélations). = Comptes-rendus : *F. Errera.* Les Waréchaix (bon). — *Beaucarne.* Notice historique sur la commune d'Eename (important au point de vue judiciaire et administratif). — *L. Mention.* Documents relatifs aux rapports du clergé avec la royauté de 1682 à 1705 (excellent recueil). — *H. Vast.* Les grands traités du règne de Louis XIV (très complet). — *Lumbroso.* Saggio di una bibliographia ragionata per servire alla storia dell' epoca napoleonica (important). = 2[e] livr. A. VERHAEGEN. La restauration du château de Gérard le Diable à Gand (intéressant). — A. D'HERBOMEZ. Un livre de raison du XIIIe siècle (ce livre de raison provient des seigneurs de Mortagne ; présente un grand intérêt pour l'histoire de la vie familiale au XIIIe siècle). — DELVIGNE. La querelle des d'Avesnes et des Dampierre (d'après le récent et excellent ouvrage de Duvivier).

28. — Le Muséon. 1894, n° 2. — C. DE HARLEZ. Les quinze premiers siècles de l'histoire des Chinois d'après les plus anciens documents historiques (état social ; organisation des pouvoirs ; la propriété ; la condition des femmes ; la religion). — P. NOMMÈS. Recherches sur la Kabbale. — F. DE VILLENOISY. Origine des premières races ariennes d'Europe (l'auteur déclare que son étude n'a fait que mettre au jour certaines hypothèses nouvelles). — A. VAN HOONACKER. Le lieu du culte dans la législation rituelle des Hébreux (examen critique des données fournies par les écrits jéhovistes, le Deutéronome et le Code sacerdotal). = N° 3. F. DEMOOR. Agonie et fin de l'empire d'Assyrie (examine spécialement la nature et la durée du pouvoir qu'exerça Nabopolassar en Babylonie. Recherches sur les deux sièges de Ninive et sur la date de la chute définitive de cette ville). — A. VAN HOONACKER. Le lieu du culte dans la législation rituelle des Hébreux. = N° 4. A. WIEDEMANN. Le roi dans l'ancienne Égypte (le roi est à la fois médiateur entre les dieux et ses sujets, chef de l'armée et souverain absolu. Suivant les circonstances, il accentue principalement sa position comme grand prêtre ou comme roi). = Compte-rendu : La Révolution française et la république batave (complète en les réunissant tous les ouvrages qui ont paru sur la matière en Hollande).

29. — Revue belge de numismatique. 1894, 2e livr. — J.-N. SVONOROS. Britomartis, la soi-disant Europe, sur le platane de Gortyne (la plupart des archéologues croient que la déesse figurée sur l'arbre est Europe ; l'auteur, au contraire, soutient que c'est Britomartis, déesse de la nature). — BAMPS. Notes sur un denier inédit de Louis Ier de Looz (considérations intéressantes sur les anciennes monnaies lorraines et sur l'origine de l'atelier monétaire de Hasselt). — L. MAXE-WERLY. Histoire

numismatique du Barrois (commence au XIIIe siècle; 1re partie). — B. DE JONGHE. Monnaies inédites d'E. de Lynden, comte de Reckheim, 1603-1636 (ce comté, situé au bord de la Meuse, relevait directement de l'empire). — C. PICQUÉ. Documents de 1584 relatifs au nouveau livre d'or de Flandre. = Comptes-rendus : *Van Werreke*. Les trésors d'Ettelbrück, de Reichlange et d'Arsdorf; numismatique luxembourgeoise (excellent). — *A. de Witte*. Les relations monétaires entre la Flandre et l'Angleterre (intéressant). = 3e livr. B. DE JONGHE. Monnaies et deneraux de la Flandre. — KULL. Documents numismatiques concernant l'atelier monétaire de Namur, des archives secrètes de l'État à Munich. = Comptes-rendus : *A. Blanchet*. Les monnaies grecques (bon). — *Engel* et *Serrure*. Traité de numismatique du moyen âge; t. II (va du monnayage de la troisième race jusqu'à la réforme de saint Louis; excellent). — *Van Malderghem*. Les fleurs de lis de l'ancienne monarchie française, leur origine, leur nature, leur symbolisme (bonne étude archéologique et héraldique). — *Dannenberg*. Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaizerzeit (ouvrage d'une inestimable valeur).

30. — Revue générale de Belgique. 1894, n° 5. — Ch. WOESTE. Le neveu de Bonaparte (étude critique sur l'ouvrage de Lenglé). = N° 6. X***. L'indépendance de la Belgique et les projets du général Brialmont (étude sur la neutralité de la Belgique). = Compte-rendu : *Thiébault*. Mémoires (précieux parce qu'ils permettent de rectifier beaucoup d'erreurs accréditées par des écrivains de l'empire).

31. — Revue de l'Instruction publique en Belgique. XXXVII, 1re livr. — J. FREDERICHS. La valeur historique de la ΠΟΛΙΤΕΙΑ 'ΑΘΗΝΑΙΩΝ d'Aristote (cette œuvre mérite une très grande confiance). = Comptes-rendus : *Prou*. Les monnaies mérovingiennes (bon). — *Kurth*. Histoire poétique des Mérovingiens (ouvrage de la plus haute valeur, en dépit des témérités de l'écrivain). — *Luchaire*. Manuel des institutions françaises (excellent manuel). — *Kuun*. Relationum Hungaricorum cum oriente gentibusque orientalis originis historia antiquissima (intéressant). = N° 4. J. FREDERICHS. Quelques nouveaux détails sur Robert le Bougre (d'après les derniers travaux de Lea). = Compte-rendu : *A. Lefranc*. Histoire du collège de France (étude de haute valeur).

32. — Revue de Belgique. 1894, 3e livr. — GOBLET D'ALVIELLA. La loi du progrès dans les religions. = 4e livr. M. SULZBERGER. Madier-Montjau en Belgique (détails intéressants sur l'histoire des proscrits du 2 décembre).

33. — Het Belfort. 1894, n° 3. — WINKLER. Les noms de lieux germaniques en France. = N° 4. F. DE POTTER. Les corporations et métiers. — A. Biographie de J. Alberdingk Thijm (littérateur et archéologue hollandais, 1820-1889). = N° 7. Compte-rendu : *Edw. Gailliard*. La keure d'Hazebroek de 1336 (publication importante).

34. — Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous. 1894,

n° 4. — U. Berlière. Dom Jacques de Marquois, abbé de Saint-Martin de Tournay (intéressants détails sur ce réformateur de la célèbre abbaye, 1541-1604). = Comptes-rendus : The Irish Cistercians; Past and Present (bon). — *Denk*. Geschichte des gallo-fränkischen Unterrichts und Bildungswesens von den ältesten Zeiten bis auf Karl den Grossen (assez bon). = N° 5. G. Morin. Le libellus synodicus attribué par Bède à saint Grégoire le Grand. = Comptes-rendus : *Mayer*. Die christliche Ascese (démontre que le développement du monachisme n'est pas dû à l'influence du néo-platonisme, pas plus qu'il n'est une imitation du culte de Serapis ou du Bouddhisme). — *C.-F. Weiss*. Die kirchlichen Exemptionen der Klöster von ihrer Entstehung bis zur gregorianisch-clunicacensischen Zeit (excellente dissertation). — *Sackur*. Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemeingeschichtlichen Wirksamkeit bis zur Mitte des elften Jahrhunderts; t. II (c'est le meilleur travail paru sur l'ordre de Cluny). — *C. Métais*. Cartulaire de l'abbaye cardinalice de la Trinité de Vendôme (300 chartes du xe et du xie s.; renseignements précieux pour l'histoire du moyen âge). = N° 6. G. Morin. Encore la question des deux Amalaire (répond au travail de Mönchemeier). — U. Berlière. Dom Mathieu Moulart, abbé de S.-Ghislain et évêque d'Arras (ce personnage a joué un rôle important dans l'histoire religieuse des Pays-Bas au xvie siècle). — G. Morin. La lettre de l'évêque Maxime à Théophile d'Alexandrie, épisode de l'histoire ecclésiastique des Gaules au commencement du ve siècle. = Compte-rendu : *Probst*. Liturgie des vierten Jahrhunderts und deren Reform (plein d'érudition). = N° 7. Comptes-rendus : *Barbier*. Histoire de l'abbaye de Malonne (œuvre de patience). — *Van Spilbeeck*. Obituaire de l'abbaye de Soleilmont (bon). = N° 8. Berlière. Le collège de Saint-Martial d'Avignon. — Chapman. Une nouvelle histoire du symbole des apôtres (étude critique sur l'ouvrage de Kattenbusch, *Das apostolische Symbol*). — Comptes-rendus : *Rocquain*. La cour de Rome et l'esprit de réforme avant Luther (exposé plus brillant mais moins solide que celui de Langen). — *Mirbt*. Die Publizistik im Zeitalter Gregors VII (travail solide et très objectif). — *Vanel*. Les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés et les savants lyonnais, d'après leur correspondance inédite (bon).

35. — Bulletin de la Société royale belge de géographie. XVIII, n° 1. — Ch. Lemaire. La station d'Équateurville au Congo. — J. Peltzer. Le Congo (bonne étude économique). = N° 2. A. Harou. La commune de Thielen (bonne monographie).

36. — Bulletin de la Société royale de géographie d'Anvers. XVIII, n° 3. — Boquet. La famille de C. Colomb (d'après l'ouvrage du duc de Veragua). — Wauvermans. Essai sur l'histoire de l'école cartographique anversoise au xvie siècle (très important). = N° 4. A. Marischal. Étude sur le Japon (d'après des souvenirs personnels). — A. Van Zuylen. L'Islande. — L. George. La république argentine, son histoire, sa géographie, ses produits (d'après l'ouvrage de Bidau). — Alexis M. G. Bilan géographique de l'année 1893 (très complet).

37. — Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. XXIII, n° 2. — Ch. Comhaire. Encore un Hercule gaulois (étude sur une figurine de bronze trouvée à Theux). — Th. Gobert. Le métier des houilleurs. — Le plus ancien règlement connu (ce document inédit, daté du 10 juin 1479, résume en 23 articles toute l'organisation du métier au XVe siècle). — De Chestret de Haneffe. La police des vivres à Liège pendant le moyen âge (analyse des ordonnances portées par les princes évêques depuis la charte d'Albert de Cuyck jusqu'à la paix de Saint-Jacques. Ces lois minutieuses témoignent d'un grand désir de bien faire, mais accusent chez nos pères une manie de réglementation qui restreignait singulièrement la liberté naturelle). — Ch. Comhaire. Cinquième et dernier supplément aux Recherches sur les cartes de la principauté de Liège par feu Dejardin. — A. Body. Le carnet de voyage de l'abbé Jehin à Paris (cet abbé Jehin fut un des coryphées du mouvement révolutionnaire au pays de Franchimont; il tint note exacte des événements dont il fut le spectateur à Paris depuis le 6 mai 1793 jusqu'au 6 novembre 1794; beaucoup de détails intéressants). = N° 3. M. de Puydt. Notice sur les antiquités préhistoriques du musée de Liège (bon catalogue). — F. Tihon. Généalogie des comtes de Moha (établit la parenté d'Albert de Moha avec le duc de Brabant, et cherche à démontrer que, contrairement à l'opinion généralement reçue, les comtes de Dasbourg et de Moha ont succédé aux comtes de Metz).

38. — Annales de la Société archéologique de Namur. XX, n° 3. — P. Rops. Les hommes de loy et de lignage dans le comté de Namur (à Namur, tout descendant de chevalier, même par les femmes, jusqu'à la septième génération inclusivement, était considéré comme noble; c'étaient les gens de loy et de lignage; travail fait d'après les archives). — Roland. Les seigneurs et comtes de Rochefort (suite).

39. — Annales du cercle archéologique du pays de Waas. XIV, 4e livr. — J. Van Raemdonck. La paléontologie du pays de Waas. — F. Van Naemen. L'épitaphier waasien (96 inscriptions de Lokeren, 36 d'Exaarde, 28 de Dacknam; intéressant pour l'histoire des familles).

---

40. — Historisches Jahrbuch. Bd. XV, Heft 2. — G. Rauschen. Recherches nouvelles sur la légende latine du Voyage de Charlemagne à Jérusalem, et son importance pour les grandes reliques d'Aix-la-Chapelle et de Saint-Denis (cette légende, ou *Descriptio*, a été composée à Saint-Denis au temps de la querelle des Investitures et avant la première croisade; l'objet que se proposait l'auteur était d'authentiquer les reliques de Saint-Denis). — Sægmueller. Les débuts de la correspondance diplomatique (elle commença à Venise vers le milieu du XVe s., en même temps que les ambassades devenaient permanentes). — Fr. Kayser. Jean-Louis Vivès, 1492-1540 (la vie et les œuvres de cet humaniste catholique qui naquit à Valence en Espagne, étudia aux Pays-Bas, professa à Paris, donna des leçons à la princesse Marie, fille de Henri VIII,

et mourut à Bruges, sa seconde patrie). — Buechi. Georges de Wyss (notice nécrol.). — C. Weymann. Prudence et Sulpice-Sévère; Salvien et Paulin de Nole (Sulpice-Sévère a connu et utilisé Prudence; note un vers de Paulin cité par Salvien au septième livre du *De gub. Dei*). — Fr. Kampers. Un ms. de la Vita Anskarii par Rimbert. — J. Fijalek. Un avertissement de Zacharias Ferreri, légat du pape en Pologne, à Luther, 20 mai 1520. = Comptes-rendus : *O. Klopp.* Der 30 jæhr. Krieg bis zum Tode Gustav-Adolfs (remaniement très développé de la biographie de Tilly publiée par l'auteur en 1861). = Heft 3. Von Funk. Remarques critiques sur les réflexions dogmatiques dans une question historique (réponse à un art. du prof. Schmid, de Brixen, intitulé « Réflexions dogmatiques sur la convocation des conciles œcuméniques dans l'antiquité; » il est prouvé que la convocation appartenait à l'empereur seul). — F. Falk. Heinrich de Langenstein et ses amis (Jacques, abbé d'Eberbach, Pierre, moine à Eberbach, Eberhard d'Ippelbrunn, Jean d'Eberstein, Eckard de Ders, Conrad de Gelnhausen; notes sur ces personnages qui appartiennent à l'histoire littéraire de la seconde moitié du XIVe s.). — J. Weiss. Contributions à l'histoire de l'élection de Léopold Ier, d'après des papiers tirés des archives de Wallenstein. — Ambros M. Gietl. La « collectio de ecclesiis et capellis » d'Hincmar; étude sur l'histoire du droit canonique (Gaudenzi a publié cette « collectio » comme inédite; elle se compose en réalité de deux morceaux qui ont été publiés l'un et l'autre il y a fort longtemps). — Sauerland. Un ms. de Paderborn du XIIe siècle à la bibliothèque du Vatican. — N. Paulus. Wolfgang Mayer, abbé cistercien de Bavière au XVIe siècle (sa vie et ses écrits). = Compte-rendu : *Rocholl.* Philosophie der Geschichte (ouvrage très sérieux et approfondi).

41. — Byzantinische Zeitschrift. Bd. III, Heft 2. — Papageorgios. La ville de Serrès en Macédoine; ses environs et la demeure de Jean Prodromos; mémoire historique et archéologique (inscriptions, catalogues de mss., etc.). — E. Gerland. Les campagnes de l'empereur Héraclius contre les Perses (1° série chronologique de ces campagnes; 2° leur détermination géographique et leur histoire). — C. Neumann. Deux noms de peuples de l'armée byzantine non encore expliqués : les Koulpinges et les Talmatzes (ce sont l'un et l'autre des Petchénègues). — K. Dieter. De la valeur historique d'Anne Comnène (la guerre contre les Petchénègues, 1084-1091; le récit n'est ni clair ni sûr). — H. Gelzer. Les princes chaldéens avant le déluge, d'après Annianos (note sur un curieux travail de chronographie byzantine). — Id. Africanus et Malalas (quelques indications chronologiques). = Heft 3-4. Z. von Lingenthal. La science et le droit militaires, du VIe siècle au commencement du Xe (1° les « Tactica Leonis; » 2° les « Strategica, » attribués, mais sans raison, à l'empereur Maurice; 3° lois criminelles pour l'armée, textes; 4° les « leges militares; » texte d'après l'Epitome ad Prochiron mutata; 5° le Rufus). — Max Bonnet. La passion de l'apôtre André; en quelle langue a-t-elle été écrite? (à l'origine en latin). —

Patzig. Léon le grammairien et sa famille (Léon le grammairien, qui en 1013 mit son nom à l'Epitome, ne peut avoir été l'auteur de la partie qui va de la création du monde jusqu'à Michel I Rhangabé). — J. Dræseke. Théodore Laskaris (empereur de 1254 à 1258; sa vie et ses écrits). — C.-Fr. Mueller. Extraits et variantes fournis par les mss. d'Ignatius Diaconus. — M. Gaster. La version roumaine de la légende de Troie. — Hatzidakis. Le Rhodien Emmanuel Georgillas Limenitès est-il l'auteur du poème sur la prise de Constantinople? (c'est peu vraisemblable). — Lambros. Les œuvres de Demetrios Chrysoloras (publie une note de Kaisarios Dapontès, moine du XVIIIe s., sur ces œuvres). — A. Sonny. De l'année où mourut Psellos et de l'époque où fut composée la Dioptra de Philippe Monotropos (Psellos vivait encore en 1097, puisqu'il écrivit un court prologue pour la Dioptra, composée dans les premiers mois de cette année). = Bibliographie : *A. Wirth.* Aus orientalischen Chroniken (recueil de textes intéressants, mais mal édités; l'auteur est un mauvais paléographe et un critique médiocre). — *C. Frick.* Chronica minora; vol. I.

42. — Neues Archiv. Bd. XX, Heft 1. — F. Kurze. Les annales carolingiennes de 741 à 829 et leur remaniement; 2e art. : les sources; l'auteur de la première partie (1° des annales qui ont été écrites avant l'apparition de celles de Lorsch; 2° première partie des *Ann. Lauriss.;* quant à l'auteur de cette partie, il est impossible de le désigner ni même de dire s'il était d'origine romane ou germanique). — E. Bernheim. La chronique impériale de Saxe du XIIe s. (prouve, par un minutieux examen du détail, qu'elle est en partie légendaire). — H. Bresslau. Éclaircissements sur les diplômes de Henri II; 1re partie (histoire de la chancellerie; manière de dater; itinéraire). — Scheffer-Boichorst. Contributions aux régestes de la période des Hohenstaufen (1° diplômes impériaux pour Bauffremont; ils sont faux; de leur original authentique; 2° le faussaire Egidio Rossi, notaire et juge ordinaire du comte Bertolotto, fin du XIIIe s., et ses imitateurs; diplômes impériaux inédits; texte et extraits). — W. Hauthaler. La « vetus epistolarum ecclesiasticarum collectio » de Hanovre (description de cet important ms.). — Helmolt. Otto de Hammerstein. — Wattenbach. Une lettre de Wazo, évêque de Liège (publie un assez grand nombre de variantes). — H. Bresslau. Un diplôme et un placite de Henri V, 13 sept. 1114 et 1er août 1118. — E. Duemmler. Sur Pierre de Riga (un feuillet de parchemin ms. conservé au Musée national de Nuremberg provient de la Bible de Pierre de Riga; il n'a pas d'autre valeur). — Chroust. Une lettre d'Hadrien V (30 juillet 1276, collation d'un archidiaconé à un inconnu). — Loserth. Deux lettres de Grégoire XII à Louis, comte palatin du Rhin, 1413-1414.

43. — Deutsch-evangelische Blætter. Jahrg. XIX, 1894, Heft 1. — Ewald. La doctrine morale des Jésuites (selon Escobar); suite dans Heft 2. = Heft 5. Fey. Les jugements de Macaulay sur la papauté et

l'Église romaine (l'événement a prouvé qu'ils étaient absolument justes). = Heft 6. Contributions à l'histoire de l'Université de Halle (d'après un ouvrage récent de Schrader sur le sujet).

44. — Der Katholik. Bd. IX, 1894, janv. — R. Heinrichs. Grégoire le Grand (montre, d'après la correspondance de ce pape, qu'il a sérieusement travaillé à la réforme judiciaire et sociale). — N. Paulus. J. Winzler, un franciscain du xvie s. (biographie de cet adversaire acharné de Luther, d'après des documents inédits). — Comptes-rendus: *Droysen*. Geschichte der Gegenreformation (beaucoup d'erreurs). — *Zimmermann*. Cardinal Pole (important). = Févr. N. Paulus. Conrad Kling (prédicateur important de la cathédrale d'Erfurt et adversaire de Luther, 1490-1556). — Bellesheim. Ed.-B. Pusey (analyse fort élogieuse de la biographie de Pusey par Liddon). = Compte-rendu : *Grupp*. Culturgeschichte des Mittelalters (bon). = Mars. Bellesheim. Le cardinal Bellarmin au point de vue catholique; suite en avril (d'après le livre du jésuite Couderc). — De quelques couvents de femmes de l'Allemagne du Nord au temps de la Réforme (Eimbeck, Wienhausen, Gœttingen, Lüne, etc.; fait ressortir les violences commises par les protestants contre ces couvents au xvie s.). = Compte-rendu : *Orozen*. Das Bisthum und die Diöcese Lavant; Theil 8 (bon). = Mai. Comptes-rendus : *Widmann*. Geschichte des deutschen Volks (bon). — *O'Clery*. Biographie de Hugh Roe O'Donnell, prince of Tirconnell, p. p. *Murphy* (bon). = Juin. N. Paulus. Gerhard Lorichius (1485-1550, d'abord partisan puis adversaire de Luther).

45. — Neue kirchliche Zeitschrift. Jahrg. V, Heft 1, 1894. — W. Lotz. L'inspiration de l'Ancien Testament et la critique historique (l'auteur pose à la critique les bornes les plus étroites. La marche du développement du peuple d'Israël ne peut être expliquée par l'idée nationale; il faut tenir grand compte de l'intervention miraculeuse de Dieu); suite au n° 2. = Heft 3. Klostermann. Histoire du Pentateuque; suite (reconstruction de son système chronologique). = Heft 4. Sehling. Le principal problème de l'histoire religieuse chez Israël (étudie les rapports du peuple d'Israël avec Jéhovah; réfute les hypothèses des critiques récents comme Stade et Wellhausen); suite dans Heft 5. = Heft 6. Zahn. L'apôtre saint Pierre à Antioche (en 44-51 ap. J.-C.; remarques sur les différences entre saint Pierre et saint Paul).

46. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. Bd. XIV, Heft 4. — O. Holtzmann. Études sur l'histoire des apôtres; suite. — V. Schultze. Recherches sur les sources de la Vita Constantini d'Eusèbe (1° il a utilisé des sources monumentales : monnaies, peintures, mosaïques, monuments, etc.; 2° l'édit aux provinciaux de Palestine est un faux; 3° l'encyclique impériale sur l'erreur du paganisme est aussi un faux; il est d'ailleurs impossible d'indiquer le lieu et l'auteur de ces faux; 4° le discours de Pâques et sa principale source, qui est Lactance). — Nobbe. La charge de « superintendant; » sa place et sa compétence

d'après les ordonnances ecclésiastiques du XVIe s.; suite; fin dans Bd. XV, 1.— Carl DE BOOR. Additions aux Notitiae episcopatuum; suite. — BUCHWALD. Mss. de Luther trouvés à la bibliothèque de l'Université d'Iéna. — KOLDE. Deux lettres de Luther (à l'électeur de Saxe Jean-Frédéric, 5 juin 1534, et au chancelier Brück, 12 sept. 1535). = Bd. XV, Heft 1. H. ACHELIS. Hippolyte dans le droit canonique (étude sur les rapports de parenté entre les *Canones Hippolyti*, l'ordonnance ecclésiastique pour l'Égypte, les *Constitutiones per Hippolytum* et le 8e livre des Constitutions apostoliques). — Th. KOLDE. De l'authenticité de l'écrit attribué à Luther sous le titre de « Convocatio concilii liberi christiani » (cet écrit n'est pas de Luther). — REUSCH. L'ordre de Jésus; documents d'archives sur son histoire (documents trouvés dans les papiers de Döllinger; ils viennent sans doute des collèges de Jésuites de Munich et d'Ingolstadt); suite dans Heft 2. = Heft 2. NŒLDECHEN. Tertullien et le théâtre (histoire du théâtre romain; le théâtre de Pompée à Rome et son aménagement; l'amphithéâtre, d'après le « De spectaculis » de Tertullien). — Th. BRIEGER. Études sur Luther; 1er art. : les négociations d'Altenburg avec Karl de Miltitz et le développement des idées de Luther dans les premiers mois de l'année 1519. — RYSSEL. Matériaux relatifs à l'histoire de l'invention de la sainte croix dans la littérature syriaque. — O. SEEBASS. La règle monastique composée par saint Benoît d'Aniane (recherches sur la rédaction originale de cette règle. Appendice sur la « Regula Cassiani »).

47. — Zeitschrift für Assyriologie. Bd. IX, Heft 1, 1894. — WOHLSTEIN. Inscriptions araméennes sur des vases de terre au musée de Berlin; suite. — MAHLER. Le calendrier des Babyloniens (expose le système des intercalations dans la chronologie babylonienne; nouveaux arguments apportés par l'auteur à sa thèse que les Babyloniens employèrent un cycle intercalaire de dix-neuf ans. Réfute les objections de Strassmaier). — JENSEN. Sur les inscriptions cunéiformes de Cappadoce (on les a considérées comme des monuments d'une langue inconnue; cette langue est tout simplement l'assyrien. Les inscriptions sont d'environ 2500 av. J.-C.; à cette époque, l'Assyrie avait déjà formé un royaume indépendant). — BELCK et C.-A. LEHMANN. Un nouveau maître de la Chaldée (distingue deux rois différents appelés tous deux Rusas : l'un était fils d'Argistis et l'autre fils d'Erimenas). — MEISSNER. La campagne du roi Tiglatpileser Ier contre les Élamites. = Comptes-rendus : *Meissner* et *Rost*. Die Bau-Inschriften des Königs Sanherib (bon). — *Brandt*. Mandæische Schriften (important). — *Knudtzon*. Assyrische Gebete an den Sonnengott (important aussi pour l'histoire).

48. — Philologus. Bd. LIII, Heft 1, 1894. — NUSSER. La « Politeia » de Platon et son « Politicus » (le « Politicus » a été composé après la « Politeia; » dans l'intervalle, les idées de Platon sur la politique avaient subi des changements importants. Le « Politicus » avait pour objet de montrer au jeune Denys de Syracuse que le tyran sage et juste

n'est pas un tyran, mais proprement un roi). — Ganter. Q. Cornificius (biographie détaillée de cet ami de Cicéron, partisan notable de la politique sénatoriale). — Kraschenninnikoff. L'introduction du culte provincial des empereurs dans l'ouest de l'empire romain (l'auteur entend par là le culte pratiqué par des provinces entières par opposition à celui que les municipes rendaient aux empereurs; traite surtout de la Gaule Narbonnaise et de la Bétique). — Tuempel. La déesse Téthys et le coquillage maritime du même nom (il y a sans doute un rapport étroit entre ce coquillage et le culte rendu à la déesse). = Heft 2. F. Duemmler. L'origine de l'élégie (le nom fut employé à l'origine pour désigner une exhortation patriotique d'un caractère enthousiaste; l'origine remonte au temps où les Ioniens émigrèrent). — Zacher. De la coutume athénienne de placer des vases de terre dans les tombeaux (explique le passage d'Aristophane, *Eccl.*, V, 1108 et suiv.). — Bluemner. Les nouveaux fragments de l'*Edictum Diocletiani* trouvés à Trézènes (p. p. Legrand, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, XVII, p. 112; texte et commentaire). — Zingerle. Inscriptions grecques (interprète et corrige plusieurs inscriptions publiées dans la *Revue archéologique*, la *Revue des études grecques*, le *Bulletin de correspondance hellénique* et le *Journal of hellenic studies*). — Milchhœfer. Opisthodomos (ce nom désignait la partie de l'Acropole où était conservé le trésor de l'État athénien; on admettait jusqu'ici que cet emplacement était situé dans la partie postérieure du temple d'Athènes; l'auteur cherche au contraire à prouver que c'était un bâtiment particulier distinct de ce temple). — Roscher. Les légendes concernant la naissance de Pan (réunit quatorze récits différents de cet événement; ils proviennent sans doute de cultes locaux de l'Arcadie).

49. — Rheinisches Museum für Philologie. Bd. XLIX, Heft 3, 1894. — Swoboda. La confédération hellénique de l'an 371 av. J.-C. (le seul texte qui en parle est Xénophon, *Hellen.*, VI, 5, 2. Cette ligue, qu'après la bataille de Leuctre plusieurs États grecs formèrent avec Athènes, n'était qu'une extension de la ligue formée auparavant entre Athènes et de nombreuses îles grecques et villes maritimes; l'organisation de la ligue de 371 était la même que l'ancienne ligue maritime. Appendice sur le traité passé par Corcyre avec Athènes en 375, *Corp. inscr. att.*, II, 49*b*, et sur l'organisation de la ligue maritime formée par Athènes à cette époque). — Schwarz. L'Éthiopie dans l'antiquité (situation géographique des villes de Mulon-Hypaton et de Primi; les éléphants en Éthiopie à diverses époques et la chasse de l'éléphant à l'époque ptolémaique et romaine). — Preuner. Inscriptions grecques et monnaies attiques (monnaies avec les noms de Timostrate et de Poses, d'Euryclide et d'Ariarathe. Ces deux derniers ont-ils été des stratèges? Oui, a répondu Th. Reinach, *Revue des études grecques*, I, 163; non, réplique Schwarz). — Huelsen. La topographie du mont Quirinal (art. très détaillé avec carte; renseignements aussi importants que nouveaux sur les constructions élevées sur le Quirinal au temps de la République

et de l'Empire). — Buresch. Décrets consolateurs en Grèce (l'auteur a réuni un grand nombre d'inscriptions du genre des ψηφίσματα παραμυθητικά; ce sont des décrets du peuple en l'honneur de défunts remarquables, destinés à consoler les survivants; ce genre de décrets n'a existé qu'après la soumission de la Grèce par les Romains). — Usener. Pasparios (nom sous lequel Apollon était honoré à Paros et à Pergame; recherches sur les cultes qui se rapportaient au soleil et à la lumière).

50. — Archiv für Anthropologie. Bd. XXII, Heft 4, 1894. — Senf. Germanique ou slave? (certains vases trouvés en Lusace sont d'origine germanique. Note sur la manière différente dont les Germains et les Slaves ensevelissaient les morts). — N.-L. von Abasadse. L'organisation communale chez les Gruses. — G. Buschan. Liste des publications italiennes récentes sur l'anthropologie et l'ethnographie. — Mestorf. Liste des publications scandinaves récentes sur l'anthropologie et l'ethnographie.

51. — Correspondenzblatt des Gesammtvereins der deutschen Geschichts-und Alterthumsvereine. Jahrg. 1894, n° 5. — Just. von Gruner. Extraits de la correspondance échangée entre Justus Gruner et le baron de Stein en 1812 (concernant les plans imaginés pour renverser la domination de Napoléon en Allemagne par le débarquement d'une armée anglo-suédoise et des soulèvements armés de la population allemande).

52. — K. Preussische Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte. 1894, Stück 15. — Eb. Schrader. Un nom de roi de l'antique Babylone : Rim-Aku; origine, signification, prononciation (appendice sur les rapports entre les royaumes d'Elam et de Babylonie). = Stück 19. O. Hirschfeld. Timagène et la légende des migrations des Gaulois (on a dit que le récit de Tite-Live au 5e livre sur l'émigration des Gaulois en Italie avait été emprunté à Timagène; il est plus vraisemblable que Tite-Live l'a emprunté à Cornelius Nepos). = Stück 20. Wattenbach. Maître Onulf de Spire (savant du xie s., auteur d'une rhétorique; texte de ce morceau et commentaire). = Stück 25. U. Kœhler. Une nouvelle source pour l'histoire de la troisième guerre de Syrie (parmi les papyrus grecs du Fayoum édités par Mahaffy se trouvent des fragments d'un texte historique relatif à la guerre faite par Ptolémée III Évergète en 247-246 contre le royaume syro-asiatique. Commentaire détaillé du texte : ce n'est pas un fragment d'une œuvre littéraire, mais du rapport officiel dressé par l'amiral égyptien qui dirigea les opérations de la flotte sur les côtes de la Cilicie et de la Syrie). — Brueckner. Une loi de la ville d'Ilion contre la tyrannie et l'oligarchie (trouvée dans les fouilles de Troie en 1893; promulguée sans doute vers 280 av. J.-C., après le renversement de Lysimaque. Texte et commentaire). — Brinkmann. Le traité de Sérapion de Thmuis contre les Manichéens (l'ouvrage de l'évêque de Titus de Bostra contre les Manichéens contient, au livre I, un chapitre détaillé qui ne peut avoir été composé par Titus. Cette

interpolation est un fragment du traité de Sérapion contre les Manichéens; ce traité, que l'on connaissait, est incomplet; on peut le compléter à l'aide de l'interpolation). = Stück 27. Mommsen. Le procès du chrétien Apollonius sous l'empereur Commode (expose les formes de ce procès criminel; détails sur la base juridique des procès intentés aux chrétiens; le sénat romain était animé contre eux de sentiments beaucoup plus hostiles que le gouvernement). — Stück 29. Conze. Les travaux de l'institut archéologique allemand. = Stück 36. Harnack. La pluie miraculeuse dans la campagne de Marc-Aurèle contre les Quades (recherches approfondies sur les sources de ce récit et sur sa valeur; il est probable qu'il s'est développé autour d'un noyau historique très réel). = Stück 37. E. Fabricius. Recherches archéologiques dans l'occident de l'Asie-Mineure (expose les résultats d'un voyage d'exploration entrepris en 1888 avec l'appui de l'Académie de Berlin en Lydie, en Mysie, en Troade et en Carie).

53. — Aus Aachener Vorzeit. Jahrg. VI, 1894. — Gross. Contributions à l'histoire du « Royaume d'Aix-la-Chapelle » (on entend sous ce nom le territoire des environs d'Aix qui était propriété de l'empire; détails sur ses limites, ses divisions, son administration, sa situation sociale et financière de 1150 à 1790; d'après des documents inédits).

54. — Mitteilungen aus dem Stadtarchiv von Kœln. Heft 23, 1893. — Knipping. Les comptes municipaux du moyen âge aux archives de Cologne (analyse 154 groupes de comptes des années 1370-1515). — Keussen et Knipping. Additions à l'inventaire des chartes des archives municipales de Cologne, 1169-1400 (très copieux supplément à l'inventaire publié au fasc. 19 de ces *Mitteilungen*). — J. Hansen. Histoire primitive de l'ordre des Jésuites en Allemagne (il existe des restes importants des archives du ci-devant collège des Jésuites à Trèves; on y trouve des rapports sur un grand nombre de collèges de Jésuites en Allemagne en 1550-1580). = Heft 24. Kelleter. Inventaire sommaire des mss. de la bibliothèque municipale qui se rapportent à l'histoire des fondations religieuses, des couvents et des paroisses de Cologne (238 mss.). — Keussen. Actes de procédure à Cologne, 1364-1520 (en matière civile; intéressant pour l'histoire judiciaire). — F. Lau. Le patriciat de la ville de Cologne jusqu'en 1325; 1re part. (recherches généalogiques sur les plus importantes fouilles patriciennes de Cologne au moyen âge; suite dans Heft 25). — Diemar. Cologne et l'empire d'Allemagne; 1re part. (analyse un grand nombre de chartes et de lettres qui mettent en lumière les rapports de Cologne avec l'empire d'Allemagne pendant les années 1356-1451); suite dans Heft 25 : 1452-1474. — Lau. Un registre des archives générales de Carlsruhe (composé en 1417 à l'occasion d'un conflit de la ville avec l'archevêque et pour le député que la ville envoyait au concile de Constance. Ce député fut arrêté par le margrave de Bade Bernard, et c'est ainsi que le registre tomba aux mains badoises. Analyse 26 chartes copiées dans ce registre;

plusieurs sont inédites). — KNIPPING. Les « Farragines » de Gelenius (très important recueil de documents pour l'histoire des territoires rhénans; le 12e volume manquait aux archives de la ville, qui viennent de le recouvrer).

55. — Württembergische Jahrbücher für Statistik und Landeskunde. Jahrg. 1893. — J. HARTMANN. Colonisation de la partie wurtembergeoise de la Forêt-Noire, surtout de la haute vallée de la Murg (article intéressant, avec une carte). — REGELMANN. La topographie et la cartographie en Wurtemberg (du XVe s. jusqu'à nos jours). — PISTORIUS. La responsabilité ministérielle et le « Staatsgerichtshof » en Wurtemberg (depuis le XVIIe s. jusqu'à nos jours). — RŒSSGER. Les émigrants vaudois en Wurtemberg et leurs colonies, 1698-1732 (statistique très détaillée d'après des sources inédites).

56. — Zeitschrift des historischen Vereins für Schwaben und Neuburg. Bd. XX, 1894. — GLASSCHRŒDER. Documents relatifs à l'histoire de l'évêque d'Augsbourg, Markwart I de Randeck (40 pièces tirées d'archives allemandes et italiennes, 1348-1365). — RADLKOFER. Médecins humanistes à Augsbourg au XVIe s. (biographie et portrait de dix médecins qui, comme tels, ont contribué à l'essor de l'humanisme). — WERNER. Albums d'Augsbourg du XVIIIe s. (décrit 33 albums qui donnent une bonne idée de l'esprit du temps). — SCHUSTER. Descriptions de la voie romaine d'Augsbourg à Günzbourg. — RADLKOFER. Bernhard Heupold, professeur à Augsbourg, 1587-1625 (publie une liste des maîtres qui enseignèrent à l'école de Sainte-Anne de 1531 à 1741). — H. VON BITTENFELD. La famille patricienne des « Eulentaler » à Augsbourg, 1264-1348 (nom, origine, position sociale de cette famille; généalogie et biographie de plusieurs de ses membres). — SCHRŒDER. Le bénédictin Veit Bild, 1481-1529 (savant humaniste; inventaire de 318 lettres écrites par lui ou qui lui furent adressées; publie quelques-unes de ces lettres inédites). — J. RICHTER. Rapport sur les fouilles entreprises par la Société à Bobingen, Justing, Horgangreuth, etc. (antiquités romaines et de la période de Hallstadt).

57. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Bd. IX, Heft 2, 1894. — KLEMM. La « Unterhütte » de Constance (histoire de la corporation des tailleurs de pierre à Constance au XVe s. Analyse d'un ms. récemment découvert concernant cette corporation; il contient des notes relatives aux années 1515-1864 et d'intéressants détails sur l'organisation des « Bauhütten » au moyen âge. Publie 177 marques dont les tailleurs de pierre de Constance se servirent dans leurs constructions du XVIe au XIXe s.). — B. VON SIMSON. La chronique de Réginon et les *Annales Mettenses* (additions aux mémoires déjà publiés par l'auteur dans les *Jahrb. d. frænk. Reichs* et dans le *Neues Archiv*, XV, 557. Réginon et les Annales de Metz ont puisé à une origine commune). — F. VON WEECH. Princes et princesses de Bade à Rome (d'après des documents inédits des archives de Carlsruhe et de Rome; l'auteur donne des détails

sur le séjour à Rome des margraves de Bade Jacques II, Philippe II, Louis-Guillaume, Louis-Georges et Charles-Frédéric, XVIe-XVIIIe s.). — BAUMGARTEN. Contributions à l'histoire du monastère de Gengenbach (fin des extraits de la chronique de ce monastère, comprenant les années 1719-1726). — WALDNER. Les droits et les biens de la prévôté du chapitre de Constance à Colmar et dans les environs de cette ville (sous Charlemagne, Colmar était un domaine royal; une moitié passa au Xe s. dans la possession du monastère de Peterlingen, en Suisse, et l'autre moitié au chapitre de Constance; ils gardèrent ces deux moitiés de l'ancien domaine royal jusqu'à la Révolution française. Publie une liste des biens et des droits que la prévôté du chapitre possédait à Colmar; cette liste est du second quart du XIVe s.). — F.-J. SCHMITT. La ci-devant abbaye de Prémontré à Allerheiligen, dans la Forêt-Noire (description architectonique des ruines). — F.-W.-E. ROTH. Otto Brunfels, 1484-1534 (biographie détaillée de ce savant humaniste). — CARTELLIERI. Nicolas de Butrinto (publie un récit de la marche de l'empereur Henri VII en Italie). — FESTER. Les prétentions des margraves de Bade sur le palatinat rhénan (publie une instruction reçue par l'envoyé badois au concile de Constance sur ce sujet, 1414). — P. ALBERT. Liste des publications relatives à l'histoire de Bade qui ont paru en 1891 (inventaire sommaire des archives badoises d'Ueberlingen, Müllheim, Triberg, Lörrach et des archives du baron Rœder de Diersburg).

58. — Archiv für Geschichte und Alterthumskunde von Oberfranken. Bd. XIX, Heft 1, 1893. — Ernest, baron D'AUFSESS. La forteresse slave de Wogatisburg (prise en 630 par Dagobert, roi d'Austrasie. Identique avec la localité dite « Wüstenburg, » entre Bamberg et Bayreuth). — BRUNCO. L'histoire de Bayreuth, par J.-W. Holle, et sa valeur scientifique (défend, contre les critiques de Bendiner, ce livre, composé en 1833).

59. — Zeitschrift des Harz-Vereins für Geschichte und Alterthumskunde. Jahrg. XXVII, 1894. — G. BODE. Les statuts pour l'administration de la forêt de Goslar (du commencement du XVe s.; important pour l'histoire du droit et de la procédure). — HELLWIG. Histoire du chapitre de Nordhausen, 1220-1322 (publie des documents inédits). — SNELL. La peste à Hildesheim en 1657. — HŒLSCHER. Le siège de Goslar, par Christian de Brunswick, 1626 (d'après les notes d'un contemporain). — POPPE. Cinq documents relatifs à la guerre des Paysans, 1525. — Baron VON WEYHE-EIMKE. Contributions à l'histoire du comté de Stolberg, en 1641-1642 (occupation du duché de Brunswick et du comté de Stolberg par les troupes autrichiennes, sous l'archiduc Léopold et le comte Ottavio Piccolomini). — ID. Le comté de Regenstein, dans le Harz, et le prince Piccolomini (le possesseur de ce comté, le comte Guillaume-Léopold de Tættenbach, s'efforça, vers 1650, de le vendre au prince). = Comptes-rendus : *Könnecke.* Das alte thüringische Königreich und sein Untergang (bon). — *Düning.* Stif und Stadt Quedlinburg im 30 jæhr. Kriege (important).

60. — Jahrbuch für die Geschichte des Herzogthums Oldenburg. Bd. I, 1892. — H. Oncken. Coup d'œil sur l'historiographie oldenbourgeoise (depuis les plus anciens temps jusqu'à nos jours). — Sello. Les armoiries d'Oldenbourg (article détaillé, avec des dessins; d'après des documents inédits). — Meinardus. La division ecclésiastique du duché d'Oldenbourg au moyen âge. = Bd. II, 1893. J. Les préliminaires de la constitution oldenbourgeoise de 1848 (détails sur les diverses tentatives faites par le gouvernement, de 1815 à 1847, pour établir un projet de constitution; négociations qui furent engagées à ce propos avec la Russie et le Danemark). — H. Oncken. Le comte Gerd d'Oldenbourg, 1430-1500 (biographie détaillée). — Sello. Les comtes d'Oldenbourg descendent-ils de Widukind? (non; la légende s'est formée au XVIe s. Détails sur la généalogie de ces comtes d'après les plus anciennes sources historiques).

61. — Schriften des Oldenburger Vereins für Alterthumskunde und Landesgeschichte. Theil 9, 1893. — Oncken. Les plus anciens registres féodaux des comtes d'Oldenbourg (texte et commentaire).

62. — Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung. Bd. XXVI, 1894. — Conrady. Histoire primitive de la dynastie des comtes de Nassau, 756-1198 (article très détaillé de 130 p. qui redresse en beaucoup de points la plus ancienne généalogie de cette maison). — Streitberg. Le nom de Wiesbaden (originairement : wisu-bad, c'est-à-dire bon bain; explication étymologique du nom des tribus germaniques des Usipètes et des Mattiaci). — Spielmann. Les Mennonites et le rôle qui leur revient dans le développement intellectuel du Nassau (il y eut des Mennonites en Nassau depuis la fin du XVIIIe s.; mais ils furent toujours fort peu nombreux).

63. — Neues Lausitzisches Magazin. Bd. LXX, Heft 1, 1894. — H. Knothe. Sur les « Hausmarken » dans la Haute-Lusace (ces « Hausmarken » étaient autrefois des enseignes servant à distinguer les maisons; on en a retrouvé 42 qui remontent pour la plupart au XVe s.). — Eitner. L'histoire de Gœrlitz pendant les années 1567-1577 (extraits des notes d'un contemporain, le savant Bart. Scultetus). — H. Knothe. L'emplacement d'Isgorelix ou Yzcorelix (localité nommée en 1052 et en 1126 dans les sources de l'histoire de la Bohême; on l'a identifiée avec Gœrlitz. Impossible, car elle se trouvait en Bohême). — W. von Boettigher. La chapelle du château à Bautzen (publie 11 chartes de 1354-1603). — Kuehnel. Les noms slaves de localités dans la Haute-Lusace; suite. — Jecht. Le plus ancien « liber actorum » de Gœrlitz (extraits des procès-verbaux de procès civils, concernant les testaments, baux, ventes, etc., 1389-1413). — Lippert. Erich de Haselbach, sous-bailli de la Basse-Lusace (publie une charte de 1419).

64. — Schlesiens Vorzeit in Bild und Schrift. Bd. VI, Heft 1, 1894. — Seger. Antiquités récemment trouvées en Silésie. — Mertins.

Traces de l'homme diluvien en Silésie et dans les pays voisins. — KLOSE. Les cimetières de Kunzendorf et de Gross-Tinz, dans le cercle de Liegnitz (du IVe au IIe s. av. J.-C.). — SCHNEL. Les « Burgwælle » de Silésie, d'après l'état actuel des recherches (détails sur les différents noms de ces fortifications, leur étendue, leur emplacement, leur forme, leur grandeur, leur construction, leur utilité, sur les objets qu'on y a trouvés. Elles datent en grande partie de l'époque slave).

65. — **Altpreussische Monatschrift.** Bd. XXX, 1893. — SEMBRZYCKI. Les réformés polonais et les Unitariens en Prusse. — BONK. Noms de lieux dans l'ancienne Prusse; suite. — BECKHERRN. La « Wiesenburg » (cette forteresse de l'ordre Teutonique, que les anciens Prussiens appelaient « Wallewona, » est identique avec ce qu'on appelle aujourd'hui la « Heidenschanze, » près d'Unterplehnem). — SIMSON. La langue du « Ferber-Buch » (contre les hypothèses imaginées par Gehrke sur cette importante source historique).

66. — **Forschungen zur Brandenburgischen und Preussischen Geschichte.** Bd. VII, Heft 1, 1894. — W. ARNDT. La Suède, le Brandebourg et Magdebourg, 1657-1658 (la paix de Westphalie promit à l'électeur de Brandebourg la possession éventuelle de l'archevêché de Magdebourg avec tous ses territoires; mais la ville même de Magdebourg devait-elle être considérée comme faisant partie de l'archevêché ou comme ville libre? Elle mit tout en mouvement pour maintenir son indépendance contre le Brandebourg. En 1657-58, le roi de Suède Charles-Gustave essaya de nouer une étroite alliance avec cette ville et l'administrateur de l'archevêché de Magdebourg, Auguste de Saxe, pour lutter en commun contre le Brandebourg. Détails tirés des rapports de l'ambassadeur suédois Wolfsberg sur ses négociations avec Magdebourg, Auguste de Saxe et les cours de Dresde, de Weimar, de Gotha, d'Altenbourg, de Mersebourg; on se proposait de faire de Magdebourg une place d'armes centrale pour la Suède, mais on n'aboutit à rien, parce qu'en Allemagne on n'avait pas de goût pour lier partie avec la Suède). — KRAUSKE. La correspondance de Frédéric le Grand, prince royal, avec le prince Léopold et les princes d'Anhalt-Dessau (texte ou extraits de 95 lettres de 1720 à 1739. Détails sur les rapports personnels de Frédéric avec Léopold de Dessau; qualités stratégiques de ce prince). — KOSER. La correspondance de l'ambassadeur français à Berlin, 1746-1766 (d'après les archives de Paris; suite. Traite des années 1750-51; copieux extraits des rapports rédigés par l'ambassadeur Talbot, comte de Tyrconnell, et des dépêches qui lui furent adressées par le ministre Puysieulx). — ROLOFF. La réorganisation du ministère des affaires extérieures en Prusse, de 1798-1802 (d'après des documents inédits). — H. ULMANN. Les rapports de Guillaume de Humboldt, en 1816 (concernant l'introduction de la liberté de la presse en Allemagne; étudie la question de savoir si, dans la diète germanique, la Prusse devait céder la présidence à l'Autriche). — HOLTZE. La réorganisation judiciaire par Frédéric le

Grand (montre que beaucoup de légendes se sont formées sur cette question ; elles ont commencé à propos d'une cause célèbre plaidée en 1822 à Cologne contre le marchand Fonk, accusé de meurtre; ce procès donna lieu à une quantité de brochures et de pamphlets). — F. Hirsch. L'éducation des fils aînés de l'électeur Frédéric-Guillaume I. — Breitenbach. Sept chartes tirées des archives municipales de Fürstenwalde, 1379-1427. — Bobé. Documents extraits des archives seigneuriales de Haseldorf en Holstein (ces archives contiennent les papiers de Detleph von Ahlefeldt, ambassadeur suédois à la cour de Brandebourg, mort en 1686, qui joue un rôle important dans les événements politiques des années 1650-1680. Ses mémoires et sa correspondance, où se trouvent cinquante lettres de l'électeur Frédéric-Guillaume I). — Arnheim. Un mémoire suédois de 1661 sur la reprise des rapports diplomatiques entre la Suède et le Brandebourg (rédigé par Wolfsberg, homme d'État suédois). — Ribbeck. Une lettre sur la conversion au catholicisme de l'électeur Frédéric-Guillaume I en 1677. — Kerler. Le margrave Charles-Alexandre de Brandebourg-Ansbach et sa cour, en 1578 (publie un rapport de l'ambassadeur autrichien von Widmann). — Treusch von Buttlar. La capitulation du général Finck à Maxen, en 1759 (ce général avait été détaché vers Maxen dans le but de tromper les Autrichiens, de leur faire commettre des fautes et de fournir au roi l'occasion d'attaquer le gros de l'armée ennemie). — J. von Gruner. Le séjour du prince Wittgenstein à Teplitz, en 1812 (intéressant par la biographie de l'homme d'État prussien Justus von Gruner et de ses plans d'alliance austro-prussienne). — Naudé. Une lettre de Blücher, en 1815 (datée de Saint-Cloud ; elle contient les souhaits du général pour une continuation énergique de la guerre).

67. — Jahrhbuch der historischen Gesellschaft für den Netzedistrict zu Bromberg. Jahrg. 1892. — L. Boas. Mesures prises par Frédéric le Grand pour relever la situation économique de la Prusse occidentale ; fin. — Warminski. Procès de sorcellerie dans l'ancienne Pologne (publie des pièces inédites). — E. Schmidt. L'hôpital du Saint-Esprit à Bromberg. — Rapport sur les fouilles et découvertes d'antiquités dans les environs de Bromberg. = Jahrg. 1893. E. Schmidt. Contributions à l'histoire de l'administration financière à Bromberg sous la domination polonaise (publie dix documents de 1493 à 1634).

68. — Schriften des Vereins für Geschichte der Neumark. Heft 2, 1894. — Schwartz. La politique du margrave Jean de Brandebourg-Custrin (il joua un rôle politique important au temps de Charles-Quint ; des spéculations astrologiques et notamment les prophéties de l'astrologue Petrus Cnemiander ont exercé une influence déterminante sur sa conduite). — Van Niessen. La forteresse de Zantoch (au confluent de la Netze et de la Wartha ; son histoire du XIe au XVe siècle). — P. Schwartz. La ville de Kœnigsberg dans la Nouvelle-Marche en 1680-1750 (administration, finances, affaires ecclésiastiques, vie urbaine, etc.).

69. — Zeitschrift für die Geschichte und Alterthumskunde von Ermland. Bd. X, Heft 2, 1893. — Liedtke. Contributions à l'histoire de la chasse dans l'Ermland et la vieille Prusse (d'après des documents inédits).

70. — Zeitschrift der historischen Gesellschaft für die Provinz Posen. Jahrg. VIII, Heft 3-4, 1893. — Hockenbeck. La ville de Wongrowitz de 1793 à 1806 (raconte l'annexion de cette ville polonaise à la Prusse en 1793; expose sa situation politique et administrative à cette époque). — F. Meinecke. Trois mémoires du général Hermann de Boyen sur la Pologne et la province de Prusse méridionale en 1794 et 1795 (expose la politique prussienne à l'égard de la Pologne et les mesures appliquées par la Prusse dans les territoires polonais récemment occupés). — Warschauer. Histoire de la brasserie à Grætz, du XVIIe au XIXe siècle.

---

71. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. XV, Heft 3. — E. Winkelmann. Les monnaies d'or frappées par l'empereur Frédéric II pour le royaume de Sicile, en particulier de ses augustaux (étude importante et très précise de numismatique). — J. Goll. L'empereur Sigismond et la Pologne, 1420-1436 (1° la candidature de Wladislas, 1420-1421; 2° celle de Witold). — Opet. L'ordalie par le feu chez les Francs (on a dit que la loi ripuaire ordonnait la preuve par le feu en ce sens que la personne à qui la preuve était déférée devait mettre et tenir sa main dans le feu; ce mode de preuve n'a jamais été employé chez les Francs; on a dû confondre *igneum* avec *aeneum*). — Hartmann. Sur la chronologie des papes du Xe et du XIe siècle. — Winkelmann. Un sceau de l'empereur Frédéric II. = Comptes-rendus : Publications relatives à l'histoire des villes (art. détaillé par Uhlirz). — *Bidermann.* Geschichte der œsterreichischen Gesammtstaatsidee, 1526-1806; 1re et 2e parties : 1526-1740 (très importante histoire de la centralisation en Autriche). — *K. Gross.* Lehrbuch des katholischen Kirchenrechts (bon manuel pour les étudiants). — *Ortvay.* Geschichte der Stadt Pressburg. Vol. I (bon; ce premier volume s'arrête au XIIIe siècle). — *Graf Leutrum von Ertringen.* Geschichte des reichsfreiherrlichen und græflichen Hauses Leutrum von Ertringen; 2 vol. (ce qu'il y a de plus important dans cet ouvrage, c'est la biographie d'un Leutrum qui servit dans l'armée suédoise de Charles XII de 1712 à 1719 et qu'on retrouve ensuite au service de la France, de la Sardaigne et de l'Autriche; il devint feld-maréchal général en 1738). — Publications relatives à l'histoire de la Hongrie qui ont paru de 1890 à 1893.

72. — Bericht 52 über das Museum Francisco-Carolinum in Linz. 1894. — Czerny. Les débuts de la réforme luthérienne à Steyer, 1520-1527 (d'après des documents inédits).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Gustave Humbert vient de mourir, à l'âge de soixante-douze ans; on lui doit d'importants travaux sur l'histoire des finances romaines; il a donné de nombreux articles au *Dictionnaire* de Daremberg et Saglio.

— M. Dutreuil de Rhins est mort en juin, assassiné au cours d'une mission au Thibet; il avait quarante-huit ans; on lui doit un bon livre sur *le Royaume d'Annam et les Annamites* (1879) et un livre monumental sur *l'Asie centrale* (1890).

— La science et la pensée françaises viennent d'éprouver une perte cruelle en la personne de M. James Darmesteter, mort subitement le 18 octobre, dans sa quarante-cinquième année. Nous reviendrons plus longuement sur sa vie et son œuvre.

— L'Académie des sciences morales et politiques a retiré du concours le mémoire sur les Institutions de Philippe-Auguste et lui a substitué le sujet suivant : « Histoire des idées politiques de Louis XIV, telles qu'elles ressortent de ses Mémoires, de ses lettres et de ses actes publics; origine de ces idées; influence que les théories régnantes ont pu exercer sur leur développement. »

— Le Congrès scientifique catholique a tenu à Bruxelles, au mois de septembre, sa troisième séance. Elle a été très brillante. Plus de 2,500 adhésions étaient parvenues avant l'ouverture; 160 mémoires ont été présentés, dont 70 venant de la France. Dans la section des sciences religieuses nous signalerons les communications de M. Peters, sur *le Concile de Carthage de 398;* de Mgr Lamy, sur *le Concile de Ctésiphon de 410;* de M. Batiffol, sur *les Pénitenciers romains du Ve s.;* de M. de Funk, sur *les Constitutions apostoliques;* de Mgr Kirsch, sur *les Collectories de la chambre apostolique au XIVe s.;* de M. Kihn, sur *les Découvertes récentes faites dans le domaine de la patristique.* M. Graffin a présenté le premier volume d'une *Patrologie syriaque* avec traduction latine. Dans la section des sciences historiques, nous relevons : Francotte, communication sur *le Droit athénien;* Waltzing, *les Corporations romaines;* de Smedt, *le Duel judiciaire;* Delehaye, *les Stylites;* Hüffer, *les Encycliques de saint Bernard;* Reinhart, *le Voyage d'Albert et d'Isabelle en Suisse en 1599;* Beurlier, *le Grand chartophylax de l'Église de Constantinople;* Gendry, *la Généalogie de Pie VI;* Jordan, *Relations du Saint-siège et des financiers italiens au temps de Clément IV;* Fournier, *Réforme des institutions canoniques sous Grégoire VII;* Sicard, *l'Épiscopat français pendant la Révolution;* Allain, *l'Organisation spirituelle et temporelle du diocèse de Bordeaux avant 89.* L'abbé Duchesne a parlé des divers

recueils dont sont tirées les légendes relatives aux apôtres. Nous aurions encore à signaler divers travaux qui intéressent l'histoire dans la section d'anthropologie et dans celle de l'art chrétien. Les partisans de l'indépendance absolue de la recherche scientifique pourront regretter que des congrès de ce genre paraissent imposer à la science un caractère confessionnel, mais ils devront reconnaître aussi l'importance prise dans ces dernières années par le mouvement scientifique dans les milieux catholiques et les progrès faits, dans le sein même du clergé, pour les idées de libre recherche et de tolérance religieuse. Nous en avons la preuve dans le remarquable discours de Mgr d'Hulst, lu dans la séance du mercredi 5 septembre; dans le discours de Mgr Kean sur le Congrès des religions à Chicago, et dans les belles paroles prononcées par l'évêque de Tournai : « Ne confondons pas la science et la foi. La science est œuvre de pure raison; c'est par ses méthodes propres et ses procédés à elle qu'elle poursuit la vérité qui lui est propre... Ce serait déroger moins encore à la liberté de la science qu'à la dignité de la foi que d'aller chercher des arguments scientifiques aux pages inspirées de nos livres saints. » Le Congrès de Bruxelles est un des plus importants parmi les nombreux symptômes de « l'esprit nouveau » qui, depuis le pontificat de Léon XIII, souffle dans l'Église aussi bien au point de vue scientifique qu'au point de vue social, pour le plus grand bien de l'Église comme de la science et de la société.

— Le Congrès international des américanistes vient de tenir sa dixième session à Stockholm du 3 au 8 août, sous la présidence de M. le baron de Thamm, gouverneur de Stockholm. Nous empruntons au *Journal des Débats* les notes suivantes sur les conférences faites à ce Congrès :

M. Montelius, le savant conservateur du Musée national de Stockholm, a montré les analogies qu'on rencontre entre la civilisation primitive de l'Amérique et celle du monde ancien. M. Gustave de Nordenskjœld, fils du célèbre explorateur, a parlé des dernières explorations qui ont été faites au Colorado, dans la région des *Cliffdwellers*. Dans le grand cañon de Rio-Colorado, on aperçoit à des hauteurs vertigineuses des traces de constructions et d'habitations qui attestent qu'une population s'y mettait à l'abri des incursions des habitants du fond de la vallée. M. Désiré Charnay a expliqué la disparition de ces populations d'une manière neuve et originale. On sait que ce sont les Espagnols qui ont introduit le cheval en Amérique. Selon lui, c'est à partir du jour où cet animal a facilité les courses des Indiens pillards que les habitants pacifiques et sédentaires des hauts rochers (*cliffs*) du Colorado ont été exterminés, et de là datent les ruines de leurs singulières habitations. Une Américaine, Mme Nuttal, a fait des observations savantes sur l'ancien calendrier mexicain. M. Stolpe a montré de curieuses ressemblances entre l'art ornemental des Indiens de l'Amérique du Sud et celui des anciens peuples de l'Europe. M. Alexandre Boutroue, de Lyon, a parlé du séjour fait par Christophe Colomb en Portugal de 1470 à 1484.

— Le 19e fascicule du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* (Hachette) contient des articles d'une importance exceptionnelle : *Flamen* et *Flavialis,* par C. Jullian; *Foedus,* par Ch. Lécrivain (pour la Grèce) et G. Humbert (pour Rome); *Foenus,* par Caillemer (pour la Grèce) et Baudry (pour Rome). *Forma* et en particulier *Forma urbis Romae* ou plan de Rome et *Forum,* par H. Thédenat, sont particulièrement à signaler à cause de leur intérêt historique et archéologique.

— Après les très bonnes éditions classiques du Charles XII par M. A. Waddington et par M. Wahl, du Siècle de Louis XV par M. Fallex et du Siècle de Louis XIV par M. E. Bourgeois, voici encore une nouvelle et excellente édition du *Siècle de Louis XIV* publiée par MM. Rébelliau et Marcel Marion dans la collect. Colin. — M. Marion a fait l'annotation des 30 premiers chapitres; M. Rébelliau a annoté les chapitres xxxi à xxxix et la liste des écrivains, et il a composé l'introduction, qui est un morceau très remarquable. Il a déterminé avec beaucoup de finesse les dispositions très diverses dans lesquelles Voltaire a commencé, puis achevé et enfin remanié son œuvre, qui devait être d'abord une critique amère du temps présent et qui peu à peu devint un travail de plus en plus désintéressé et impartial. Il a aussi apprécié avec un sens critique très judicieux la valeur historique de l'ouvrage, ce qu'il y a d'excessif dans son admiration pour Louis XIV et ce qui pourtant la justifie, l'étendue et la conscience des recherches faites par Voltaire, ce qu'il a dû aux sources manuscrites, imprimées ou orales, et ce qu'il y a d'insuffisant dans son information. M. Rébelliau a sur tous ces points ajouté encore beaucoup d'utiles détails et de fines remarques aux très utiles renseignements fournis pour la première fois par M. Bourgeois.

— Signalons une très remarquable édition du *Discours préliminaire de l'Encyclopédie de d'Alembert* (Colin), publié par M. Picavet, avec une introduction et des notes très abondantes qui font de cette édition un guide très complet dans l'étude de la philosophie du xviiie s.

— M. Ét. Charavay vient de faire paraître le second volume des *Procès-verbaux de l'Assemblée électorale de Paris* (Cerf, Noblet, Quantin). Il contient les assemblées tenues du 26 août 1791 au 12 août 1792, pour l'élection des électeurs, des députés à l'Assemblée législative, des hauts jurés, des administrateurs, du procureur général syndic, du président du tribunal criminel et de son substitut, de juges suppléants, de l'accusateur public, de curés.

— Le tome II des *Procès-verbaux du Comité de l'instruction publique de la Convention nationale,* publiés et annotés par M. J. Guillaume, contient les documents du 3 juillet au 20 novembre 1793. On ne saurait assez louer le soin avec lequel l'éditeur a groupé autour des procès-verbaux tous les documents et tous les éclaircissements qui font de cette publication une histoire détaillée de l'instruction publique. Une grande partie de cet énorme volume de 1,047 pages est consacrée à la période

qui s'étend du 3 juillet au 6 octobre, pendant laquelle l'initiative appartient à la Commission d'instruction publique ou des Six, puis des Neuf, et où l'on discuta passionnément le projet d'éducation commune laissé par Lepeletier, pour finir par le rattacher au projet de Condorcet, qui créait trois ordres d'enseignement. Pour commencer, on se contenta du reste de fermer les anciens collèges. — A partir d'octobre, ce fut le Comité qui reprit la direction des affaires d'instruction publique, non sans être entravé par le Comité de salut public. On trouvera dans ce volume les très intéressants documents relatifs à la suppression des Académies, à la Commission des poids et mesures, à l'établissement du système décimal, du calendrier républicain, à la conservation des monuments historiques, etc.

— Notre collaborateur M. E. Barbé vient de faire paraître un remarquable volume sur le *Nabab René Madec* (Alcan), dont la substance a paru dans la *Revue historique* (LV, 1, et LVI, 1). C'est une étude entièrement fondée sur des documents inédits, sur un personnage jusqu'ici presque inconnu, qui a joué un très grand rôle en Inde de 1758 à 1780.

— M. le chanoine Allain, dont on connaît les consciencieux travaux sur l'histoire de l'ancien clergé de France, a entrepris dans la *Revue catholique* de Bordeaux une série d'études sur les *Paroisses et couvents de Bordeaux aux deux derniers siècles;* ce sont des notes et documents tirés des archives diocésaines qu'il dirige avec le zèle le plus louable. Il en fait tirer à part une centaine d'exemplaires qui sont mis dans le commerce; le 1er fascicule vient de paraître (Bordeaux, Feret; prix 2 fr.). Il se rapporte aux paroisses de Saint-André, de Saint-Christoly et Saint-Paul, de Sainte-Colombe, de Sainte-Croix, de Saint-Éloi, de Sainte-Eulalie et de Saint-Maixant. On y trouve d'utiles renseignements sur la situation économique et morale des curés avant la Révolution. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

— La municipalité de Bordeaux vient d'acquérir les livres, manuscrits et dessins bordelais réunis par feu Jules Delpit. Les documents entrés de ce chef à la bibliothèque et aux archives de la ville de Bordeaux, sans présenter, il est vrai, pour l'histoire de la contrée une aussi grande importance que le lot venu de Cheltenham, n'en sont pas moins très précieux. Ils ne comprennent pas, semble-t-il, de pièces de premier ordre, et on est fondé à croire que Jules Delpit a publié, dans les *Archives historiques de la Gironde,* celles de ces chartes qui offraient de l'intérêt. On y peut signaler par contre une collection remarquable de brochures rares, de dessins, d'autographes et de notes. Les dessins sont parfois de réelle valeur artistique; plus souvent, ils constituent un appoint sérieux pour l'étude des embellissements dont la ville est justement fière.

— M. Corréard vient de faire paraître un *Précis d'histoire moderne et contemporaine* pour la préparation à Saint-Cyr (Masson), qui se distingue par les mêmes qualités d'ordre et de clarté que ses autres manuels.

— Le livre de M. Charaux, *l'Histoire et la Pensée* (Pedone-Lauriel), se compose des fragments suivants : du Beau et de la Pensée dans l'Histoire; de l'Idéal dans la vie des nations; les éléments de la Pensée et les éléments de l'Histoire; la Civilisation et la Pensée; Pensées sur l'Histoire; de l'étude de l'Histoire en province et dans les académies de province. Une partie de ces études avaient déjà paru en 1885 sous le titre de *Pensées sur l'Histoire*. On y trouvera une philosophie de l'histoire au point de vue catholique, enveloppée dans une phraséologie très vague, mais où l'on trouvera quelques idées intéressantes.

Livres nouveaux. — Documents. — *G. Courtois.* Us et coutumes de Bellême, Orne, recueillis jusqu'en 1893. Bellême, impr. Ginoux. — *G. Durand.* Inventaire sommaire des archives communales de la ville d'Amiens antérieures à 1790, t. II, série BB. Amiens, impr. Piteux. — *Moris* et *Blanchi.* Inventaire sommaire des archives hospitalières de la ville de Nice antérieures à 1792.

Histoire locale. — *A. Boudon.* Les municipalités du Puy pendant la période révolutionnaire. Le Puy, Prades-Freydier. — *G. Dumay.* Origines de l'église de Talmay. Dissertation sur le temps et le lieu de la mort de saint Vallier et sur l'emplacement de *Portus Bucinus*. Dijon, impr. de l'Union typogr. — *Dubois.* Histoire du siège d'Orléans, 1428-1429. Orléans, Herluison. — *L. Desaivre.* Saint-Maxire, Deux-Sèvres; recherches sur une commune rurale. Niort, Lemercier et Alliot. — *Abbé A. Durand.* Études historiques sur Saint-Laurent-des-Arbres en Languedoc; la seigneurie temporelle des évêques d'Avignon. Avignon, Séguin. (Mém. de l'Acad. de Vaucluse, 1892.) — *A. Huguet.* Études et documents sur le Forez pendant la Révolution. Montbrison, impr. Brassart. — *Abbé Porte.* Notes et documents sur la Révolution dans le diocèse de Bayonne. Pau, impr. Dufau. — *Coste.* Notice historique sur la ville de Saint-Germain-Lherm. Champion.

Biographies. — *P. Bénétrix.* Les conventionnels du Gers; introd. p. *Tierny*. Auch, impr. Capin. — *Joüon des Longrais.* Jacques Doremet; sa vie et ses ouvrages, avec de nouvelles recherches sur les premières impressions malouines. Rennes, Plihon et Hervé. — *Gontard de Launay.* Recherches généalogiques et historiques sur les familles des maires d'Angers, t. II. Angers, Lachèse.

Belgique. — Dans la *Bibliothèque belge des connaissances modernes* (Bruxelles, Rozez) ont paru trois ouvrages d'histoire littéraire que les historiens feront bien de ne pas ignorer. Ce sont l'*Histoire des lettres belges d'expression française* (2 vol.), par M. Francis Nautet, où l'auteur trace un tableau partial, mais très vivant, du mouvement littéraire et intellectuel de la Belgique wallonne et francisante depuis 1830; l'*Histoire politique et littéraire du mouvement flamand*, par M. Hamelius, qui dresse le bilan littéraire et social des Flamands de Belgique depuis la révolution belge et expose avec calme et modération les vicissitudes de la lutte souvent passionnée des deux langues nationales de la Belgique; et *la Littérature latine jusqu'aux Antonins*, par M. Paul Thomas. Ce dernier livre doit être mis hors de pair et sera évidemment remarqué à l'étranger. Par la nouveauté des aperçus, la solidité de l'érudition, la verdeur de la pensée et la verve du style, c'est un ouvrage exquis. C'est aussi un tableau saisissant des développements de la civilisation romaine brodé sur la trame des lettres latines.

— M. Aug. Thys a publié un livre curieux, mais passionné, sur les persécutions dont fut victime le clergé anversois à la fin de la République française : *De geestelykheid van Antwerpen in 1798-99* (Anvers, Kennes, 238 p.). Un livre analogue est celui du chanoine Vos, archiviste de l'évêché de Tournai : *Quelques pages du martyrologe de la Révolution française*, consacré au clergé de Tournai (Ath, Coppin, 144 p.).

— M. Jules Declève a consacré une monographie intéressante à *Roland de Lassus, sa vie et ses œuvres* (1520-1594), à l'occasion des fêtes données à Mons et à Munich en souvenir du grand musicien wallon du XVIe siècle (Mons, Loret, 250 p.).

— Don Juan d'Autriche, le frère naturel de Philippe II, qui fut son gouverneur général dans les Pays-Bas à l'époque la plus critique des guerres religieuses, a été l'objet d'un livre remarquable, dû à un italien, M. G. Boglietti (*Don Giovanni d'Austria*, 372 p. Bologne, Zanichelli).

— M. l'abbé Sylvain Balau, qui manque absolument d'impartialité, a ajouté deux volumes au *Cours d'histoire nationale* de feu Mgr Namèche : *la Belgique sous l'empire et la défaite de Waterloo* (Paris, Plon, Nourrit et Cie; Louvain, Ch. Fonteyn, 280 et 311 p.).

— Notre collaborateur M. le professeur Paul Fredericq a publié, dans les travaux de son cours pratique de l'Université de Gand, une dissertation très spéciale : *Onze historische volksliederen van voor de godsdienstige beroerten der 16de eeuw* (132 p. avec 18 mélodies. Gand, Vuylsteke, et La Haye, M. Nyhoff), dont il a résumé les conclusions pour le public français dans une lecture faite à l'Académie royale de Belgique : *la Chanson historique en langue néerlandaise dans les Pays-Bas avant les troubles religieux du XVIe siècle* (Bruxelles, Hayez, 31 p.; extraits des *Bulletins* de l'Académie).

— Un nouveau volume des *Acta sanctorum* a été publié par les Bollandistes (Bruxelles, Société belge de librairie, in-fol., LXXXII, 200-624 p. avec planche). Nous y reviendrons.

— Le major Alph. Cuvelier a fourni une curieuse contribution à l'histoire militaire de la révolution belge dans son *Historique des bataillons de tirailleurs francs en Belgique* (Bruxelles, Desprez, 208 p.).

— M. le chanoine de Schrevel, directeur du séminaire de Bruges, a publié d'importants documents officiels sur les *Troubles religieux du XVIe siècle au quartier de Bruges* (1566-1568), 522 p. Bruges, de Plancke.

— M. le baron J. de Chestret de Haneffe, auquel on doit déjà beaucoup de monographies importantes, a édité le t. III de ses *Études historiques et archéologiques sur l'ancien pays de Liége*.

Livres nouveaux. — *Alb. Chapaux*. Le Congo historique, diplomatique, physique, politique, économique et colonial (7 cartes, croquis, plans, 163 portraits, vues et types d'indigènes, etc.), in-4°, 900 p. 20 fr. Bruxelles, Rozez. — *Abbé C. de Deken*. A travers l'Asie, 378 p., gravures. Bruxelles, Polleunis. —

Lieutenant Masui. D'Anvers à Banzyville, 148 p., plans. Bruxelles, Bulens. — *L. Van Hoorebeke.* Quatre ans d'évolution. Relation des principaux faits politiques et sociaux accomplis en Belgique de 1890 à 1894, 500 p. Bruxelles, Soc. belge. — *Mgr de T'Serclaes.* Le pape Léon XIII, sa vie, son action religieuse, politique et sociale, 2 vol., 600 et 636 p. Paris-Lille, Desclée. — *Chanoine V. Barbier.* Histoire de l'abbaye de Malonne, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, 483 p., 6 planches. Namur, Delvaux. — *Cte Théodore de Renesse.* Dictionnaire de figures héraldiques, t. II, 2e fasc. (p. 97-208). Bruxelles, Société belge de librairie. — *D.-A. van Bastelaer.* Mémoires archéologiques, t. VI, 500 p., planches. Bruxelles, Deprez. — *A. de Behault de Dornon.* Le canon d'Édimbourg, Mons Meg (XVe siècle), 96 p., 5 planches. Mons, Dequesne. — *Chanoine M. van Spilbeek.* Obituaire de l'abbaye de Soleilmont, de l'ordre de Cîteaux, 94 p. Malines, Godenne. — *Eug. Bacha.* Chartes de Val-Dieu (XIIIe et XIVe s.), 1er fasc. Bruxelles, Hayez.

Allemagne. — Le 3 juin est mort, dans sa propriété seigneuriale de Grosskmehlen, le Dr C.-Ed. Zachariæ von Lingenthal, ancien professeur de droit à l'Université de Heidelberg; il avait quatre-vingt-deux ans. Il possédait une compétence particulière pour l'histoire du droit romain, surtout dans l'empire d'Orient. Très important est son recueil des sources du droit byzantin publié sous le titre de *Jus græco-romanum* (6 vol., 1856-1870).

— Le 4 juin est mort le Dr Wilhelm Roscher, professeur ordinaire de science politique à Leipzig, le fondateur et le principal représentant de la méthode historique appliquée à l'économie politique en Allemagne. Né en 1817 à Hanovre, il devint privat-docent à Gœttingue en 1840, puis professeur à Leipzig (1848). Comme économiste, il ne nous appartient pas d'en parler ici; nous citerons seulement ceux de ses travaux qui intéressent les historiens : *Leben, Werk und Zeitalter des Thucydides* (1842); *Umrisse zur Naturlehre der Staatsformen* (1847-1848); *Geschichte der englischen Volkswirthschaftslehre des XVI u. XVII Jahrh.* (1851); *Die deutsche Nationalœkonomik an der Grenzscheide des XVI u. XVII Jahrh.* (1862); *Geschichte der Nationalœkonomik in Deutschland* (2 vol., 1874); *Politik-Geschichtliche Naturlehre der Monarchie, Aristokratie und Demokratie* (1892).

— Le 19 juin est mort à Carlsruhe, âgé de soixante-onze ans, le Dr C.-H. baron Roth von Schreckenstein, ancien directeur des archives badoises. Citons de lui : *Die Ritterwürde und der Ritterstand* (1886); *Das Patriziat in den deutschen Stædten* (1856); *Geschichte der ehemaligen freien Reichsritterschaft* (2 vol., 1871).

— Le 4 juillet est mort le Dr F.-A. Dillmann, professeur ordinaire de théologie à l'Université de Berlin, âgé de soixante-onze ans; il a publié de nombreux travaux sur les antiquités judaïques et sur l'histoire de la langue éthiopienne.

— Le 23 juillet est mort le Dr H. von Brunn, professeur ordinaire d'archéologie à l'Université de Munich, érudit très compétent pour l'his-

toire de l'art grec; il a composé : *Geschichte der griechischen Künstler* (2e édit., 1880-89) et *Griechische Kunstgeschichte* (vol. I, 1893). Il avait soixante-douze ans.

— Le 27 août est mort le Dr H. Keil, professeur de philologie classique à l'Université de Halle, âgé de soixante-treize ans.

— Le 31 juillet est mort le Dr J.-C. Glaser, professeur de sciences politiques à l'Université de Marbourg, à l'âge de quatre-vingt-un ans. On lui doit une *Encyclopædie der Gesellschafts-und Staatswissenschaften* (1864).

— Le Dr G. von Bezold, conservateur du Musée national de Munich, a été nommé directeur du Musée germanique de Nuremberg.

— Le Dr Voigt a été nommé professeur extraordinaire d'histoire de l'Église à l'Université de Kœnigsberg; le Dr Fr. Bosse, au même titre, à celle de Kiel; le Dr E. Fabricius, professeur ordinaire d'histoire ancienne à celle de Fribourg-en-Bade; le Dr Furtwængler, professeur ordinaire d'archéologie à l'Université de Munich; le Dr C. Lange, professeur d'histoire de l'art à l'Université de Tubingue; le comte de Baudissin, professeur de théologie de l'Ancien Testament à l'Université de Berlin.

— L'Académie des sciences de Berlin a voté les subventions suivantes : 3,000 m. pour le *Corp. inscr. græc.*; 3,000 m. pour le *Corp. inscr. latinarum*; 6,000 m. pour la Correspondance politique de Frédéric le Grand; 4,500 m. pour l'édition des Pères de l'Église grecque qui vient d'être décidée; 600 m. pour aider le Dr G. Huth à étudier les mss. thibétains; 750 m. au Dr Altmann pour lui aider à réunir les matériaux d'un catalogue des actes de l'empereur Sigismond; 1,500 m. à MM. Schrader et Anwers, membres de l'Académie, pour leur permettre de dresser la liste des éclipses de lune et de soleil dans les pays où s'étend l'étude de l'antiquité classique, de 900 av. J.-C à 600 ap.; 2,730 m. au Dr O. Puchstein pour ses recherches sur les murs de Pæstum. — Elle a décerné un prix de 5,000 m. au Dr G. Ventzel pour son étude sur les articles biographiques du Lexicon de Suidas. — Elle a mis au concours, pour le prix du comte Loubat, un travail sur l'histoire primitive de l'Amérique du Nord; le prix est de 3,000 m.; les mss. doivent être adressés avant le 1er juillet 1895 à l'Académie.

— La Société d'histoire rhénane a mis au concours les sujets suivants : 1° montrer les rues, places, églises, monuments publics, fortifications de Cologne au commencement du XVIe s.; 2° exposer les institutions communales et administratives de Cologne depuis les origines jusqu'en 1396; 3° retracer l'origine et le développement du fonctionnarisme dans un ou plusieurs grands territoires de la région du Rhin jusqu'au XVIIe s.

— La Société d'histoire de Kiel a fondé un prix de 500 m. pour le meilleur travail sur les sources de l'histoire de la ville.

— Les *Monumenta Tridentina*, publiés par le professeur A. DE DRUFFEL, sous les auspices de l'Académie de Munich, seront continués par Carl Brandi.

— A partir du 1er octobre dernier paraissent, sous la direction de Th. KOLDE, des *Beitræge zur bairischen Kirchengeschichte.*

LIVRES NOUVEAUX. — ANTIQUITÉ. — *Sill*. Ein Beitrag zur Limes Frage. Wurzbourg, Stahel. — *M. Kleinschmit.* Kritische Untersuchungen zur Geschichte von Sybaris. Hambourg, Herold.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — *C.-F. Arnold.* Cæsarius von Arelate und die gallische Kirche seiner Zeit. Leipzig, Heinrichs. — *Ritter.* Karl der Grosse und die Sachsen. 1re partie : die Kriege mit den Sachsen. Dessau, Kahle. — *A. Berliner.* Geschichte der Juden in Rom von der ältesten Zeit bis zur Gegenwart. Francfort-s.-M., Kauffmann. — *Wotke.* S. Eucherii Lugdunensis opera omnia. (Corpus ecclesias. latin., vol. XXXI.) Leipzig, Freytag. — *Usener.* Acta martyris Anastasii Persae. Bonn, Cohen. — *F. Neubauer.* Freiherr vom Stein. Berlin, Hofmann. — *Kirsch.* Die pæpstlichen Kollektorien in Deutschland wæhrend des XIV Jahrh. Paderborn, Schœningh. — *E. Schmidt.* Vorgeschichte Nordamericas im Gebiet der Vereinigten Staaten. Brunswick, Vieweg.

HISTOIRE LOCALE. — *Schmoller* et *Krauske.* Acta Borussica, 1701-1714, vol. I. Berlin, Parey. — *Ch. Meyer.* Quellen zur Geschichte der Stadt Hof. Hof, Lion. — *Darpe.* Geschichte der Stadt Bochum, nebst Urkundenbuch. Bochum, Stumpf. — *J. Conrad.* Die Statistik der Universitæt Halle wæhrend der 200 Jahre ihres Bestehens. Iéna, Fischer. — *J. Kuhl.* Geschichte der Stadt Jülich, 1742-1815, 3e partie. Juliers, Fischer.

Autriche-Hongrie. — M. le baron D'ARNETH a été nommé chevalier étranger de l'ordre prussien « pour le mérite. »

— Le Dr ZWIEDINECK-SUEDENHORST a été nommé professeur extraordinaire d'histoire moderne à l'Université de Graz ; le Dr Jos. NEUWIRTH, professeur extraordinaire d'histoire de l'art à celle de Prague.

LIVRES NOUVEAUX. — *K. Hampe.* Geschichte Konradins von Hohenstaufen. Innsbruck, Wagner. — Regesten der Pfalzgrafen am Rhein, 1214-1400, vol. I, 6e livr. Ibid. — *Rœhricht.* Die Deutschen im heiligen Lande, 650-1291. Ibid. — *Scudier.* Betrachtungen über den Feldzug 1866 in Italien. Vienne, Seidel. — *Hamberger.* Die französische Invasion in Kærnten im J. 1809. Klagenfurt, Kleimayr. — *Spreitzenhofer.* Die Entwickelung des alten Mönchthums in Italien. Vienne, Kirsch. — *Milrovic.* Cipro nella storia medioevale del commercio Levantino. Trieste, Schimpff.

Suisse. — M. Alexandre DAGUET, ancien professeur d'histoire suisse et de pédagogie à l'Académie de Neuchâtel, est mort, le 20 mai dernier, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Devenu de bonne heure populaire par son ardent patriotisme et son éloquence un peu déclamatoire, M. Daguet ne laissera pas dans la science historique une renommée égale à son ambition ; mais son *Histoire de la confédération suisse* (7e édition. Genève, H. Georg, 1879) peut encore aujourd'hui être consultée avec profit par nombre de gens qui n'auraient peut-être pas le courage de la lire d'un bout à l'autre. C'est, si l'on ose ainsi parler, un gros manuel en deux

volumes auquel il ne manque, pour être tout à fait utile, qu'une table alphabétique des matières.

— M. le Dr K. Dændliker publie depuis quelque temps une édition nouvelle, revue avec beaucoup de soin, de son excellente Histoire de la Suisse (Zurich, Schulthess). Les tomes I et II ont paru; le tome III (xviiie et xixe s.) ne tardera pas à voir le jour.

— Les tomes XIII et XIV des *Quellen zur Schweizergeschichte* contiennent, l'un, la correspondance (1465-1480) et les œuvres choisies d'Albert de Bonstetten, publiées par M. A. Büchi; l'autre, la première partie d'une édition nouvelle du terrier des Habsbourg (*Das Habsburgische Urbar*, etc.), publiée par M. R. Maag.

— L'ouvrage que M. le Dr E. Haffter, de Weirfelden, a publié, il y a quelques mois, sur *Georges Jenatsch* (Davos, Richter, 1 vol. in-8e de xix-552 p.), est le fruit d'un long travail, patiemment poursuivi dans les archives de la Suisse et de l'étranger, et se distingue par la sûreté de la méthode autant que par l'abondance des matériaux. Cela ne veut pas dire que l'histoire si tragique des troubles des Grisons au xviie s. en soit devenue beaucoup plus attrayante pour le commun des lecteurs; cela signifie simplement que M. Haffter a cherché de son mieux à nous la faire comprendre, telle qu'elle se déroule au travers de maintes intrigues et de maintes abominations. — Les érudits français trouveront du reste dans ce livre d'utiles renseignements sur les relations de la France avec les Grisons pendant le ministère de Richelieu, et en particulier sur la mission du duc Henri de Rohan (1635-1637).

— M. le Dr J. Hæne a commencé, sous les auspices de la Société générale d'histoire suisse, la publication des leçons de M. G. de Wyss sur l'historiographie suisse : *Geschichte der Historiographie in der Schweiz* (Zurich, Fäsi et Beer). L'ouvrage formera un volume in-8o d'environ 320 p.

— M. G. Meyer von Knonau a été élu, le 2 août, à Frauenfeld, président de la Société générale d'histoire suisse, en remplacement de feu M. G. de Wyss.

— Le dixième Congrès des orientalistes s'est réuni le 4 septembre, à Genève, sous la présidence de M. Ed. Naville.

Italie. — Le célèbre érudit J.-B. de Rossi est mort le 20 septembre dernier. Nous lui consacrerons prochainement une notice détaillée.

Angleterre. — Nous annoncerons également, sans pouvoir nous y arrêter aujourd'hui, la mort de J. A. Froude, l'éloquent et paradoxal historien du xvie siècle anglais.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE[1].

(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.)

C.-Fr. Arnold. Cæsarius von Arelate und die gallische Kirche seiner Zeit. Leipzig, Hinrichs, 1894, XII-608 p. — Dr A. Harnack. Lehrbuch der Dogmengeschichte. Bd. I-II. Fribourg-en-B. et Leipzig, Siebeck, 3e édit., XVIII-800 et XV-483 p. Prix : 27 m. — Kattenbusch. Lehrbuch der vergleichenden Confessionskunde. Bd. I : die orthodoxe Anatolische Kirche. Fribourg-en-B., Mohr, ibid., XXV-555 p. Prix : 12 m. — M. Lehmann. Friedrich der Grosse und der Ursprung des 7 jæhr. Krieges. Leipzig, Hirzel, X-140 p. — Ph. Meyer. Die Haupturkunden für die Geschichte der Athosklöster. Leipzig, Hinrichs, VIII-301 p. Prix : 10 m. — D. Schæfer. Württembergische Geschichtsquellen. Bd. I. Stuttgart, Kohlhammer, IV-443 p. Prix : 6 m. — Schlitter. Pius VI und Josef II von der Rückkehr des Papstes nach Rom bis zum Abschlusse des Concordats. Vienne, Tempsky, XX-225 p. — Dr G. Schnuerer. Die Entstehung des Kirchenstaates. Cologne, Bachem, 115 p. Prix : 1 m. 80. — G. Simnel. Die Probleme der Geschichtsphilosophie. Leipzig, Duncker et Humblot, X-108 p. Prix : 2 m. — C. Sutter. Aus Leben und Schriften des magisters Boncompagno. Fribourg-en-B. et Leipzig, Siebeck. — W. Vœge. Die Anfænge des monumentalen Stiles im Mittelalter. Strasbourg, Heitz, XXI-376 p. Prix : 14 m.

Hagmann. Die Normannen in Unteritalien. Saint-Gall, Zollikofer, 68 p. in-4°. — Dr H. Wattelet. Die Schlacht bei Murten. Fribourg, 85 p.

R. Fruin. Uittreksel uit Francisci Dusseldorpii Annales, 1566-1616. La Haye, Nijhoff, CXII-589 p.

Freeman. The history of Sicily from the earliest times. Vol. IV. Oxford, Clarendon press, XXVII-551 p. — Hingeston-Randolph. The register of John de Grandisson, bishop of Exeter, 1327-1369. Belle et fils, XIII-603 p. — Lewis B. Radford. Thomas of London before his consecration. Cambridge, University press. In-12, XIII-270 p. — E. Shirley Shuckburgh. A history of Rome to the battle of Actium. Macmillan, XXVI-809 p. Prix : 8 sh. 6 d. — H.-D. Traill. Social England. Vol. II : to the death of Henri VII. Cassell et Cie, IX-586 p.

C. Gioda. La vita e le opere di Giovanni Botero. Vol. I. Milan, Hœpli, 395 p. in-12. Prix : 12 l. — C.-J. di Sant' Angelo. Caffaro e i suoi tempi. Turin-Rome, Roux, 434 p. in-8°. Prix : 6. l.

1. Les livres dont le format et le lieu de publication ne sont pas indiqués sont en in-8° et publiés à Paris ou (pour les livres anglais) à Londres.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE[1].

ANTIQUITÉ.

Abbott. Herodotus; books V and VI, 386.
Carrière. Nouvelles sources de Moïse de Khoren, 209.
Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, 443.
Fowler. The city-state of the Greeks and Romans, 387.
Harnack. Geschichte der altchristlichen Litteratur bis Eusebius, 388.
Pais. Storia d'Italia dai tempi più antichi sino alle guerre puniche, 130.
Sabatier. L'évangile de Pierre et les évangiles canoniques, 209.
Thomas (*Paul*). La littérature latine jusqu'aux Antonins, 445.
Tiele. Geschiedenis van den godsdienst in de oudheit, 223.

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Baumgarten. Geschichte Karls V, 373.
— Historische und politische Aufsætze und Reden, 373.
Boglietti. Don Giovanni d'Austria, 446.
Corréard. Précis d'histoire moderne et contemporaine, 444.
Delaville Le Roulx. Cartulaire général des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, 210, 348.
Guglia. Leopold von Ranke's Leben und Werke, 152.
Marks (*Erich*). Historische und politische Aufsætze und Reden von H. Baumgarten, 373.
Schlitter. Die Reise des Papstes Pius VI nach Wien, 140.
Schwarz. Der Briefwechsel des Kaisers Maximilian II mit Papst Pius V, 385.
Ulmann. Studien zur Geschichte des Papstes Leo X, 377.

ALLEMAGNE
ET AUTRICHE-HONGRIE.

Adam. Das Tagebuch des Herolds Hans Lutz über den Bauernkrieg, 379.
Bamberger (*Ludwig*). Charakteristiken, 400.
Bonafous. Henri de Kleist, 218.
Burckhardt-Biedermann. Bonifacius Amerbach und die Reformation, 377.
Dahlmann-Waitz. Quellenkunde der deutschen Geschichte, 6e édit. p. Steindorff, 218.
Druffel. Der Bairische Minorit der Observanz K. Schatzger und seine Schriften, 379.
Druffel (*A. von*). Kaiser Karl und die römische Curie (1544-46), 375.
Fournier de Flaix. A travers l'Allemagne, 218.
Friedensburg. Nuntiaturberichte aus Deutschland (1533-1559), 374.
Gothein. Ein neu nützlich- und lustig Colloquium von etlichen Reichstags-Puncten, 136.
Hartfelder. Otto Brunfels als Vertheidiger Huttens, 377.
Hegler. Geist und Schrift bei Sebastian Franck, 384.
Hubert (*Fried.*). Vergerio's publizistische Thætigkeit, 375.
Jæger. Markgraf Casimir und der Bauernkrieg, 381.
Kawerau. Thomas Murner und die Kirche des Mittelalters, 378.
Kirchhæfer. Zur Entstehung des Kurcollegiums, 134.
Kluckhohn. Deutsche Reichstagsakten unter Karl V, 374.
— Ueber das Projekt eines Bauernparliaments zu Heilbronn (1525), 382.
Kolde. Martin Luther, 377.
Konrad. Dr. Ambrosius Moibanus, 378.
Lehnert. Studien zur Geschichte der 12 Artikel vom Jahre 1525, 380.
Lenz. Briefwechsel Landgraf Philipps des Grossmüthigen von Hessen mit Bucer, 375.
Loserth. Die Stadt Waldshut (1523-1526), 380.
— Balthasar Hubmaier, 381.
— Der Anabaptismus in Tirol (1536), 383.

1. Nous indiquons ici, outre les ouvrages qui ont été l'objet d'un compte-rendu spécial, ceux qui sont appréciés dans les *Bulletins* et dans la *Chronique*.

Loserth. Deutschböhmische Wiedertæufer, 383.
— Der Communismus der Mæhrtschen Wiedertæufer, im XVI und XVII Jahrh., 383.
Menzel. Wolfgang von Zweibrücken, der Stammvater des bairischen Königshauses, 385.
Müller (*L.*). Beitræge zur Geschichte des Bauernkrieges im Riess, 381.
Nicoladoni. Johannes Bünderlin von Linz und die oberœsterreichischen Tæufergemeinden (1525-31), 384.
Pastor. J. Janssen. Ein Lebensbild, 372.
Radlkofer. Entstehungsgeschichte der Autorschaft der 12 Artikel, 379.
Sander. Vorarlberg zur Zeit des deutschen Bauernkrieges, 382.
Szamatolski. Ulrichs von Hutten deutsche Schriften, 376.
Tschackert. Paul Speratus von Rœtlen, evangelischer Bischof von Pomesanien in Marienwerder, 378.
— Urkundenbuch zur Reformationsgeschichte des Herzogtums Preussen, 378.
— Herzog Albrecht von Preussen als reformatorische Persœnlichkeit, 378.
Turba. Zur Verhaftung des Landgrafen Philipp von Hessen, 376.
Uhlhorn (abbé *G.*). Antonius Corvinus, 378.
Ulmann. Das Leben des deutschen Volkes im Beginn der Neuzeit, 377.
Venezianische Depeschen vom Kaiserhof, 375.
Votsch. Ulrich von Hutten nach seinem Leben und Schriften, 376.
Vogt (*W.*). Der Bodensee-Rappertsweiler Haufen im deutschen Bauernkrieg, 382.
Winkelmann (*O.*). Der Schmalkaldische Bund (1530-1532), 373.
Wintzingerode-Knorr. Die Kæmpfe und Leiden der Evangslischen auf dem Eichsfelde, 385.

ALSACE.

Ingold (Abbé). Miscellanea alsatica, 216.
Reuss. J.-D. Brunner, 216.

BELGIQUE ET HOLLANDE.

Balau (abbé *S.*). La Belgique sous l'Empire et la défaite de Waterloo, 446.
Blok. Kaas en Broodvolk (1492), 223.
Chestret de Haneffe (*J. de*). Études historiques et archéologiques sur l'ancien pays de Liège, 446.
Cuvelier. Historique des bataillons de tirailleurs francs en Belgique, 446.
Declève. Roland de Lassus (1520-1594), 446.
De Schrevel. Les troubles religieux du XVIe s. au quartier de Bruges, 446.
Fredericq (*Paul*). La chanson historique en langue néerlandaise dans les Pays-Bas avant les troubles religieux du XVIe s., 446.
Gedenkboek der Reductie van Groningen in 1594, 224.
Geschiedkundige Opstellen, 223.
Hœmelius. Histoire politique et littéraire du mouvement flamand, 445.
La Révolution française en Hollande, 224, 360.
Nautet. Histoire des lettres belges d'expression française, 445.
Thys. De geestelykheit van Antwerpen (1798-99), 446.
Trosel. Het veraad van George van Lalaing, 224.

ESPAGNE.

Hœbler. Maria-Josefa-Amalia zu Sachsen, Königin von Spanien, 151.
Jacqueton. Les archives espagnoles du gouvernement général de l'Algérie, 214.
Watts. Spain, 711-1492, 399.

ÉTATS-UNIS.

Cohn (*Morris M.*). An introduction to the study of the constitution, 156.

FRANCE.

Alger (*John G.*). Glimpses of the french Revolution, 219.
Allain (chanoine). Les paroisses et couvents de Bordeaux aux deux derniers siècles, 444.
André (*Louis*). Essai sur l'histoire de la Révolution en Lozère, 358.
Andrieu (*Jules*). Histoire de l'Agenais, 127.
Augier. Voy. *Lebeuf*.
Barbé. Le nabab René Madec, 444.
Beauséjour (*Gaston de*). Mémoires de l'abbé Lambert, 359.
Bournon. Voy. *Lebeuf*.
Brièle et *Coyecque*. Les archives de l'Hôtel-Dieu de Paris, 211.
Brière (*L. de la*). Montaigne chrétien, 211.
Cazauran (abbé). Saint-Arailles et Notre-Dame de Brétous, 213.
Cère. Madame Sans-Gêne et les femmes soldats, 365.
Charavay. Procès-verbaux de l'assemblée électorale de Paris, 443.
Chuquet. Valenciennes, 351.
Communay. Audijos. La Gabelle en Gascogne, 124.

Courajod. Histoire du département de la sculpture moderne au musée du Louvre, 210.
Crèvecœur (*Robert de*). Journal d'Adrien Duquesnoy, 359.
Dormoy. Les trois batailles de Dijon, 368.
Du Barail (général). Mes souvenirs, 369.
Duguit (*Léon*). La séparation des pouvoirs et l'Assemblée nationale de 1789, 357.
Esmein. Cours élémentaire d'histoire du droit français, 389.
Fage. Les États de la vicomté de Turenne, 126.
Firmin-Didot (*Georges*). La captivité de Sainte-Hélène, 364.
Franklin. La vie privée d'autrefois, 123.
Gasté. Bossuet en Normandie, 212.
Guillaume. Procès-verbaux du comité de l'Instruction publique de la Convention nationale, 443.
Guérin. Documents concernant le Poitou, qui sont contenus dans les registres de la chancellerie de France, 121.
Guillois. Le salon de Mme Helvétius, 357.
Guillon. Complots militaires sous le Consulat et l'Empire, 366.
— Port-Mahon. La France à Minorque sous Louis XV, 215.
Isnard. Livre des privilèges de Manosque, 128.
Joinville (prince *de*). Vieux souvenirs, 366.
Lacombe (*Ch. de*). La jeunesse de Berryer, 367.
Lebeuf (abbé). Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris; table, par *Bournon* et *Augier*, 125.
Lecanuet (le Père). Berryer, sa vie et ses œuvres, 367.
Lenôtre. Le vrai chevalier de Maison-Rouge, 358.
Lespinasse (*R. de*). Les métiers et corporations de Paris, tome II, 210.
Ludres (comte *de*). Histoire d'une famille de la chevalerie lorraine, 125.
Méneval (*Napoléon de*). Mémoires pour servir à l'histoire de Napoléon Ier, 362.
Mémoires militaires du baron Seruzier, 364.
Mémoires de Constant, 364.
Mémoires du chancelier Pasquier, 362.
Moreau de Joanès. Aventures de guerre au temps de la République et du Consulat, 363.
Ogle. The marquis d'Argenson, 137.
Pélissier (*Léon-G.*). Lettres inédites du baron Guillaume Peyrusse, 363.
Pérey. Le roman du Grand Roi, 350.
Puaux (*N.-A.*). Histoire populaire du protestantisme français, 212.
Rangapoullé. Journal. Extraits publiés par *J. Vinson*, 138.
Reinach (*J.*). Pages républicaines, 213.
Rosière. Une historiette de Tallemant des Réaux, annotée par un folkloriste, 212.
Schmidt. Paris pendant la Révolution; trad. par *P. Viollet*, tome IV, 212.
Ségur (comte *L. de*). De 1800 à 1812: un aide de camp de Napoléon, 213.
Sepet (*Marius*). Napoléon, 365.
Stiegler (*Gaston*). Le maréchal Oudinot, 361.
Vallette. Mallet du Pan et la Révolution française, 222.
Vanel (abbé). Histoire de la sainte tunique d'Argenteuil, 121.
Vinson (*J.*). Les Français dans l'Inde, Dupleix et la Bourdonnais; extraits du Journal d'A. Rangapoullé, 138.
Voltaire. Siècle de Louis XIV, éd. p. *Marion* et *Rebelliau*, 443.
Zévort. La France sous le régime du suffrage universel, 370.

ILES BRITANNIQUES.

Cordier. Historique abrégé des relations de la Grande-Bretagne avec la Birmanie, 220.
Ferrière (*Hector de la*). Deux drames d'amour : Anne Boleyn, Elisabeth, 349.
Fitzpatrick. Secret service under Pitt, 143.
Jusserand. Histoire littéraire du peuple anglais, 352.
Leclerc (*Max*). L'éducation des classes moyennes et dirigeantes en Angleterre, 220.
Skeat. The complete works of Geoffrey Chaucer, 220.

ITALIE.

Carini (Mgr *Isid.*). Le versioni della bibbia in volgare italiano, 221.
Catalogue général des mss. des bibliothèques publiques de France. 120, 214.
Combes de Lestrade. La Sicile sous la monarchie de Savoie, 371.
Gabiani. La chiesa di S. Francesco in Asti, 221.
Mas-Latrie (*L. de*). L'empoisonnement politique dans la république de Venise, 222.
Marzi. Lettere dettate in volgare da ser Ventura Monachi, 221.
Manno. Bibliografia storica degli stati della monarchia di Savoia, 222.

Morpurgo. Catalogo dei mss. della bibliot. Riccardiana di Firenze, 221.
Saraceno. Saggi storici, 221.

SUÈDE.

Hueffer et *Arnheim*. Das Zerwürfnis Gustafs III von Schweden mit seiner Mutter Luise-Ulrike, 217.

SUISSE.

Diacon. Les châteaux neufchâtelois anciens et modernes, 222.
Haffter. Georges Ienatsch, 450.
Quellen zur Schweizergeschichte. Vol. XIII et XIV, 450.
Wyss (*G. de*). Geschichte der Historiographie in der Schweiz, 450.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Cogordan. Joseph de Maistre, 355.
Darmesteter (*Mary*). Froissart, 355.
Dorison. Alfred de Vigny et la poésie politique, 213.
Dupuy (*Ernest*). Bernard Palissy, 211.
Hatzfeld et *Thomas*. Dictionnaire général de la langue française, 214.
Hauser. La poésie populaire en France au XVIe siècle, 211.
Picavet. Discours préliminaire de l'Encyclopédie, 443.
Reinach (*J.*). Diderot, 355.
Legré. Le poète Théodore Aubanel, 370.

IDÉES MORALES ET POLITIQUES.

Charaux. L'histoire et la pensée, 445.
Deschamps (*Gaston*). La vie et les livres, 371.
Flint. History of the philosophy of history, 402.
Funck-Brentano (*Fr.*). Grandeurs et décadences des classes moyennes, 213.
Lossen. Die Lehre vom Tyrannenmord in der christlichen Zeit, 218.

GÉOGRAPHIE ET VOYAGES.

Nouveau dictionnaire de géographie universelle, 214.
Rabot. A travers la Russie boréale, 213.
Verschuur. Voyages aux trois Guyanes et aux Antilles, 213.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

G. Jacqueton. Le Trésor de l'Épargne sous François Ier; *fin* . 1
H. Sée. Étude sur les classes serviles en Champagne du XIe au XIVe siècle; *premier article*. 225

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

E. Barré. Le nabab René Madec; *fin*. 68
G. Depping. Nouvelles lettres de la princesse palatine . . . 49
F. Funck-Brentano. L'homme au masque de velours noir, dit « l'homme au Masque de fer » 253
Ch. Pfister. Les « Œconomies royales » de Sully; *fin* . . . 39,304
P. Robiquet. Le clergé et la municipalité d'Ernée, 1791-93. . 91

BULLETIN HISTORIQUE.

Allemagne. Publications relatives à l'histoire de la Réforme, par Alfred Stern. 372
France, par L. Farges, A. Molinier et G. Monod 118,340

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. Brutails 163

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

E. Abbott. Herodotus; books V-VI. (**G. Radet.**). 386
L. Bamberger. Characteristiken. (**A. F.**) 400
M. Cohn. An introduction to the study of the constitution. . 186
A. Esmein. Cours élémentaire de droit français. (**R. Saleilles.**). 389
W. Fitzpatrick. Secret service under Pitt. (**H. P.**) 143
R. Flint. History of the philosophy of history. (**Guilland.**) . 402
W. Fowler. The city-state of the Greeks and Romans. (**Ch. Lécrivain.**) 387
E. Gothein. Ein Colloquium von etlichen Reichstags-Puncten. (**G. Blondel.**) 136
E. Guglia. Leopold von Ranke's Leben und Werke. (**Guilland.**) 152
K. Hæbler. Maria-Josefa-Amelia. (**Alf. Stern.**) 151
Ad. Harnack. Geschichte der altchristlichen Litteratur bis Eusebius. (**P. Batiffol.**) 388
R. Kirchhœfer. Zur Entstehung des Kurcollegiums. (**G. Blondel.**) 134

Pages

A. Ogle. The marquis d'Argenson. (**G. Créhange.**) 137
E. Pais. Storia d'Italia dai tempi più antichi. (**Ad. Holm.**) . 130
H. Schlitter. Die Reise des Papstes Pius VI nach Wien. (**Eug. Hubert.**) 440
J. Vinson. Les Français dans l'Inde. (**E. Barbé.**). 138
H. Watts. Spain, 711-1492. (**H. Léonardon.**). 399
E. Wiehr. Napoleon und Bernadotte 1813. (**M. Philippson.**) 148

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie delphinale 173
2. Académie des inscriptions et belles-lettres. 170, 420
3. Académie des sciences morales et politiques 420
4. Académie nationale de Reims 174, 421
5. Annales de Bretagne 172
6. Annales de l'École libre des sciences politiques . . . 165, 418
7. Annales de l'Est 172
8. Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux . . . 171
9. Annales du Midi 172
10. Bibliothèque de l'École des chartes 164, 415
11. Bulletin critique 166, 416
12. Bulletin de correspondance hellénique 417
13. Bulletin d'histoire ecclésiastique 173
14. Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne. . . 174
15. Le Correspondant 168, 418
16. Études religieuses et littéraires 168
17. Journal des Savants 166, 416
18. Mélanges d'archéologie et d'histoire 165
19. Nouvelle Revue historique de droit 166
20. Polybiblion 417
21. La Révolution française 165, 418
22. Revue archéologique 418
23. Revue critique d'histoire et de littérature 167, 417
24. Revue de l'Agenais 175, 422
25. Revue de Champagne et de Brie 174
26. Revue de Gascogne 175, 422
27. Revue de géographie 166
28. Revue de Paris 169
29. Revue de Saintonge et d'Aunis 422
30. Revue des Deux-Mondes. 168, 419
31. Revue des Études juives. 418
32. Revue historique et archéologique du Maine 175
33. Revue maritime et coloniale 166
34. Société d'émulation de l'Ain 173
35. Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France . . 421

Pages
36. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . 171, 420
37. Société éduenne. 174
38. Société historique et archéologique du Gâtinais. . . 421
39. Société nationale des Antiquaires de France 171
40. Union historique et littéraire du Maine. 175

ALLEMAGNE.

1. K. Akademie der Wissenschaften (Berlin). 182, 433
2. K. Akademie der Wissenschaften (Munich) 182
3. Alemannia 183
4. Altpreussische Monatschrift. 438
5. Annalen d. Vereins f. Nassauische Alterthumskunde. 437
6. Archiv für Anthropologie 433
7. Archiv f. d. Studium d. neueren Sprachen 178
8. Archiv f. Geschichte von Oberfranken 436
9. Aus Aachener Vorzeit 434
10. Beitræge zur Kunde d. indogerm. Sprachen 178
11. Brandenburgia 188
12. Byzantinische Zeitschrift 428
13. Correspondenzblatt d. deutschen Alterthumsvereine . 433
14. Deutsch-evangelische Blætter 429
15. Deutsche Revue. 183
16. Forschungen zur Brandenburg. Geschichte 438
17. K. Gesellschaft d. Wissenschaften zu Gœttingen . . 183
18. Gœttingische gelehrte Anzeigen 177
19. Hermes 178
20. Historische Zeitschrift 176
21. Historisches Jahrbuch 427
22. Jahrbuch d. histor. Gesellschaft f. den Netzedistrict . 439
23. Jahrbuch f. d. Geschichte von Oldenburg 437
24. Jahrbuch f. Gesetzgebung 181
25. Jahrbücher f. Nationalœkonomie u. Statistik. . . . 181
26. Jahresberichte d. histor. Vereins Dillingen 184
27. Der Katholik. 430
28. Kollektaneenblatt f. d. Geschichte Bayers 185
29. Mittheilungen aus dem Stadtarchiv von Kœln . . . 434
30. Mittheilungen d. Freiberger Alterthumsvereins . . . 185
31. Mittheilungen d. Geschichtsforsch. Ver. zu Eisenberg. 185
32. Mittheilungen d. k. archæologischen Instituts . . . 181
33. Mittheilungen d. Vereins f. Geschichte Nürnberg . . 186
34. Mittheilungen über rœm. Funde in Heddernheim . . 186
35. Neue Beitræge zur Geschichte d. d. Alterthums. . . 180
36. Neue Jahrbücher für deutsche Philologie 177
37. Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. . . 179
38. Neue kirchliche Zeitschrift. 430
39. Neues Archiv 429
40. Neues Lausitzisches Magazin 437

Pages

41. Nord und Süd 183
42. Philologus 431
43. Preussische Jahrbücher 184
44. Rheinisches Museum für Philologie 179, 432
45. Schlesiens Vorzeit in Bild und Schrift. 437
46. Schriften des Oldenburger Vereins 437
47. Schriften d. Vereins f. Geschichte d. Neumark . . . 439
48. Theologische Quartalschrift. 177
49. Westdeutsche Zeitschrift. 186
50. Würtembergische Jahrbücher f. Statistik. 435
51. Würtembergische Vierteljahrshefte f. Landesgesch . 184
52. Zeitschrift d. Bergischen Geschichtsvereins 186
53. Zeitschrift d. d. morgenlændischen Gesellschaft. . . 182
54. Zeitschrift d. d. Palæstina Vereins 182
55. Zeitschrift d. Gesellschaft f. Schleswig-Holstein Gesch. 188
56. Zeitschrift d. Harz Vereins f. Geschichte 436
57. Zeitschrift d. histor. Vereins f. d. Provinz Posen . . 188, 440
58. Zeitschrift d. histor. Vereins f. Schwaben u. Neuburg. 435
59. Zeitschrift d. Vereins f. Geschichte Schlesiens . . . 187
60. Zeitschrift d. westpreussischen Geschichtsvereins . . 188
61. Zeitschrift für Assyriologie 431
62. Zeitschrift für deutsches Alterthum 180
63. Zeitschrift für die Geschichte von Ermland 440
64. Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. . . . 435
65. Zeitschrift für Kirchengeschichte 430
66. Zeitschrift für romanische Philologie 180
67. Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie. 178

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Académie des sciences de Cracovie 191
2. Akademie der Wissenschaften (Vienne) 189
3. Archiv d. Vereins f. Siebenbürgische Landeskunde . 191
4. Archiv für œsterreichische Geschichte 189
5. Bericht über d. Museum Francisco-Carolinum (Linz) . 440
6. Mittheil. d. Gesellschaft f. Salzburger Landeskunde . 191
7. Mittheilungen d. Instituts f. œsterr. Geschichtsforsch. 440
8. Zeitschrift für œsterreichische Gymnasien. 191

ILES BRITANNIQUES.

1. The Academy 194
2. The Athenaeum 194
3. The Contemporary Review 195
4. Edinburgh Review 196
5. Quarterly Review 195
6. The English historical Review. 191
7. The Nineteenth Century 195

BELGIQUE.

1. Académie d'archéologie 423

Pages
2. Académie des sciences, lettres et beaux-arts 422
3. Analecta Bollandiana 206, 423
4. Annales de la Société archéologique de Namur . . . 427
5. Annales du cercle archéologique du pays de Waas . . 427
6. Annales du cercle archéologique de Termonde . . . 207
7. Annales du cercle hutois des sciences et des lettres. . 207
8. Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles . . 207
9. Bulletin de la Société royale de géographie 426
10. Bulletin de la Société archéologique de Charleroi . . 208
11. Bulletin des Archives de la ville d'Anvers. 207
12. Bulletin du cercle archéologique de Malines 207
13. Commission royale d'histoire 422
14. Commission de l'histoire des églises wallonnes . . . 205
15. Commissions royales d'art et d'archéologie 423
16. Het Belfort 425
17. Institut archéologique liégeois 427
18. Messager des sciences historiques de Belgique . . . 423
19. Le Muséon 424
20. Revue de Belgique. 425
21. Revue belge de numismatique. 424
22. Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous 205, 425
23. Revue générale de Belgique. 425
24. Revue de l'Instruction publique en Belgique 425
25. Société de géographie d'Anvers 426

ITALIE.

1. Archivio della società romana di storia patria . . . 200
2. Archivio storico italiano. 196
3. Archivio storico lombardo 198
4. Archivio storico per le provincie napoletane 199
5. Archivio storico siciliano 200
6. R. Deputazione di storia patria (Romagna) 201
7. Nuovo archivio veneto 201
8. Studi e documenti di storia e diritto. 201

ESPAGNE.

1. R. Academia de la historia 202

BRÉSIL.

1. Archivo do districto federal. 204

Chronique et Bibliographie 209, 441
Index bibliographique 452
Liste des livres déposés au bureau de la Revue 239, 451

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

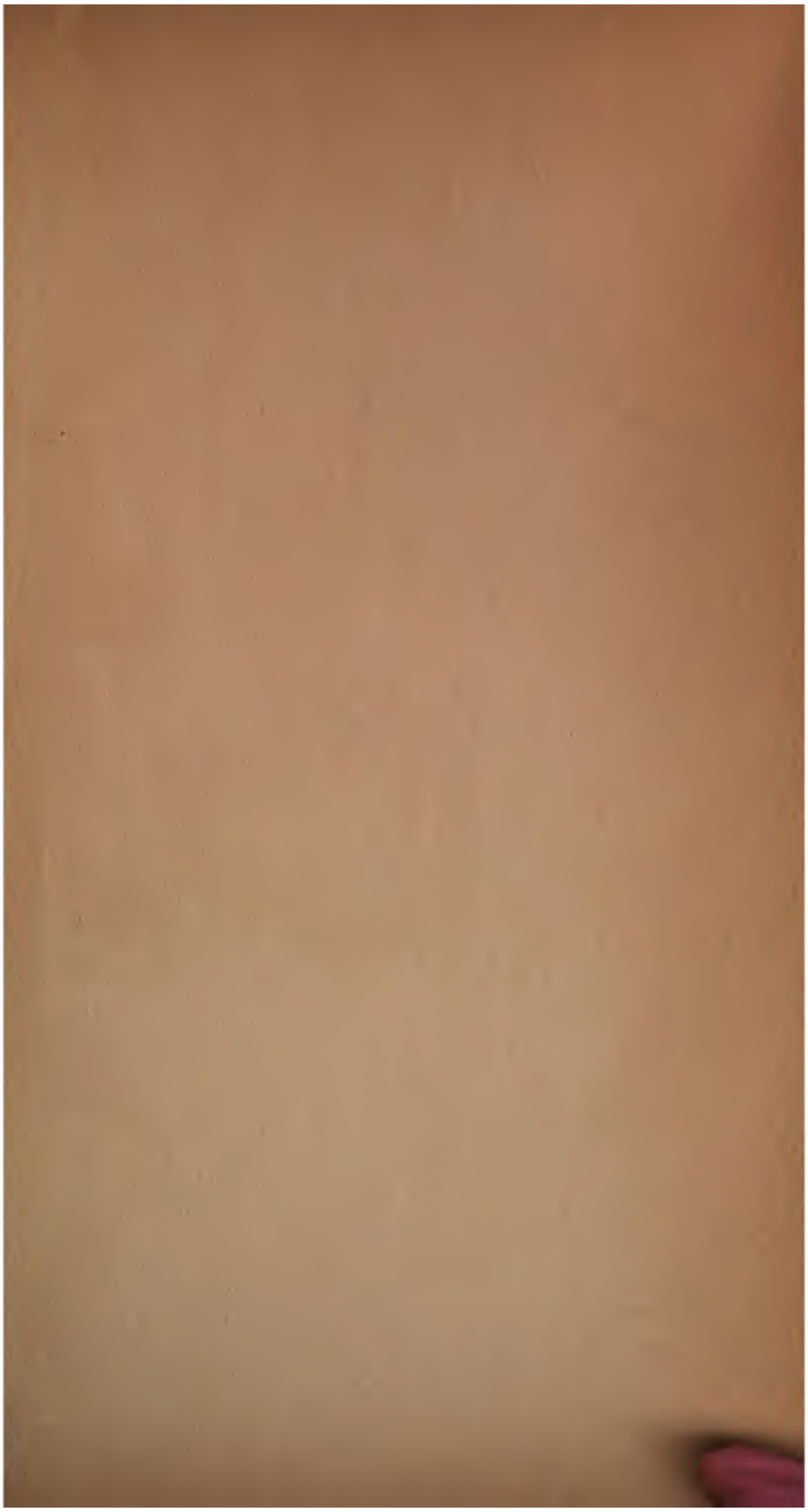

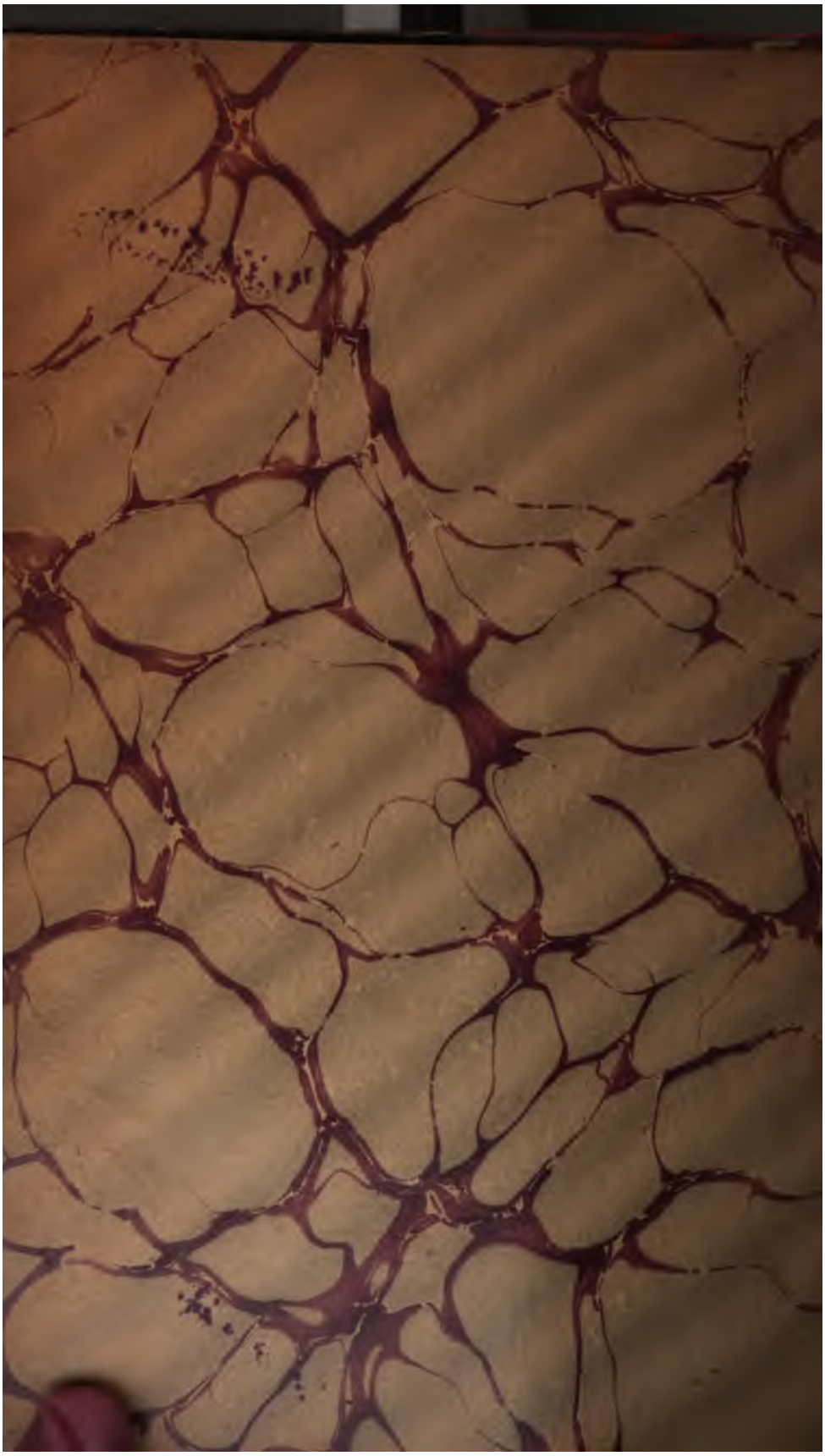

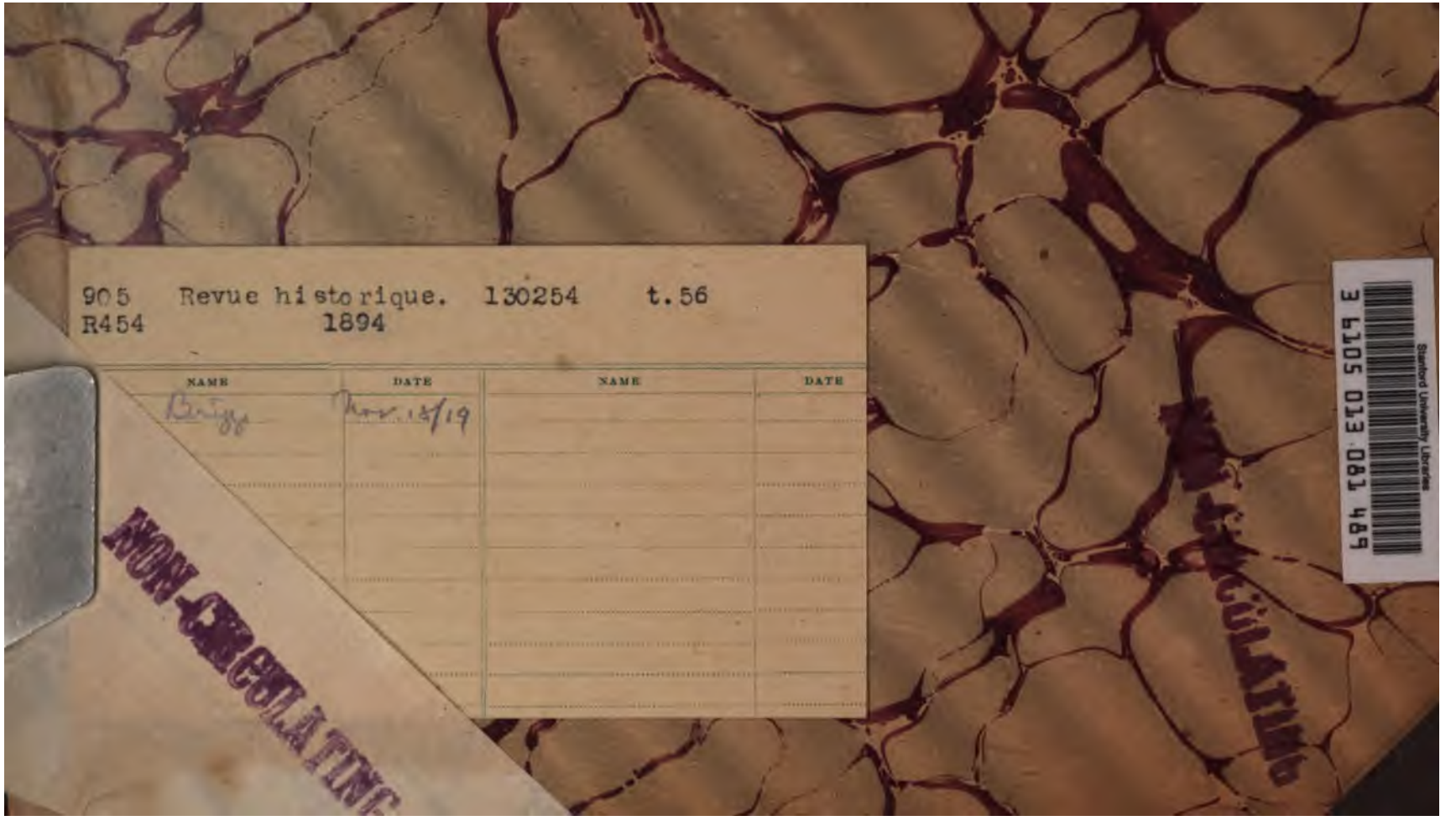
905 Revue historique. 130254 t.56
R454 1894

NAME | DATE | NAME | DATE
Briggs | Nov. 18/19

NON-CIRCULATING

NON-CIRCULATING

Stanford University Libraries
3 6105 013 081 484